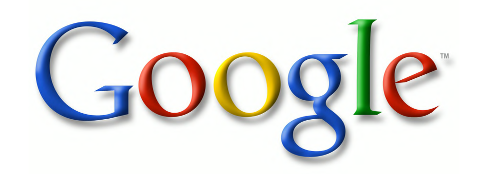
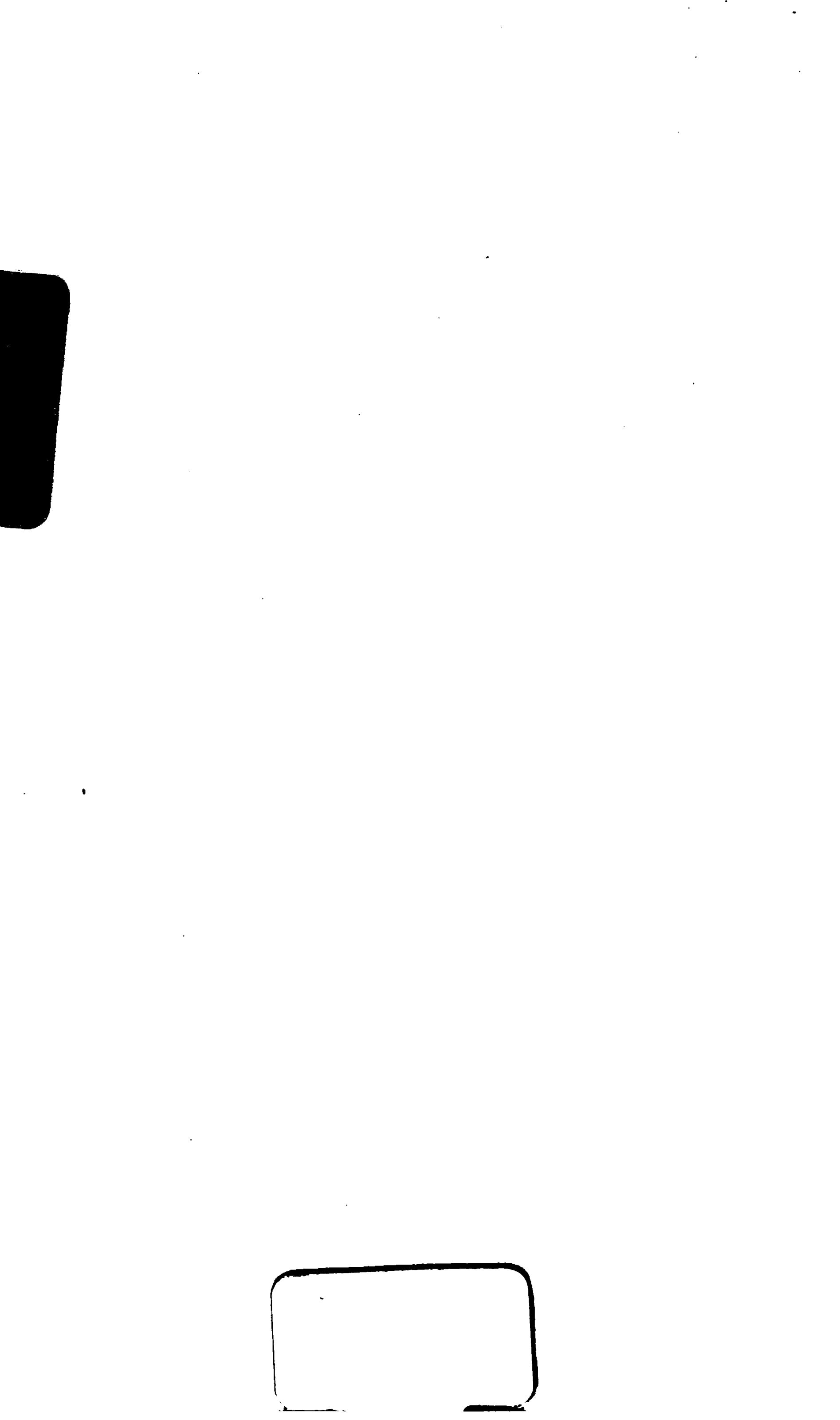




HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS.

Imp. Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS

AUX CINQ DERNIERS SIECLES,

PAR AMANS-ALEXIS MONTEIL.

Ouvrage couronné deux fois par l'Institut.

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE

PAR M. JULES JANIN,

Et ornée de Vingt-Quatre gravures sur acier.

TOME HUITIÈME.

PARIS,

W. COQUEBERT, ÉDITEUR, RUE JACOB, 48.

FURNE ET Cie, ÉDITEURS, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1843

LES

FEUILLETS TRIÉS.

DES BOURGEOIS DE LA GARDE BOURGEOISE.

Chapitre LX.

Nos anciennes milices urbaines qui, durant les guerres civiles, ouvraient ou fermaient, suivant leur volonté, les portes de leurs villes, qui, suivant leurs inclinations, criaient : Vivent les Armagnacs ! Vivent les Bourguignons ! Vive le roi ! Vive la ligue ! Vive Mazarin ! Vive la fronde ! sont aujourd'hui notre garde bourgeoise[1], qui se montre aux grandes entrées des personnages, qui, la nuit, fait la patrouille, et, le jour, en certain temps, garde les portes[2]. Un nouvel édit vient d'en rendre les places d'officier vénales[3]. La garde bourgeoise y gagnera-t-elle? On peut dire oui, et en voici les raisons.

Nécessairement, il y aura unité dans l'organisation; plus de capitaine garde-clefs[4], de colonel maire[5], de

capitaines échevins [6], de capitaines viguiers [7]. Par conséquent, il y aura aussi unité dans le commandement. Ensuite, cette institution nationale doit dès aujourd'hui prendre plus de force. J'en juge par la ville de la Charité, où je suis venu pour affaires, et où j'écris ceci.

La rue des Chapelains est dominée par une de ces antiques, fortes maisons [8] en pierres de taille, à petite porte, à petites fenêtres, que possède un riche bourgeois, père de deux filles, deux miracles de beauté. On comprend ses sollicitudes, ses alarmes : défense de sortir, excepté le dimanche, de grand matin, pour aller à la messe. Toutefois, cela a suffi pour qu'elles fussent aperçues par deux jeunes gens qui ont réussi à lier des relations avec elles, et qui ont fini par les épouser. J'ai voulu savoir comment ils s'y étaient pris; le voici.

D'abord, quant aux demoiselles, ils parvinrent bientôt à s'en faire remarquer; mais parler au père, faire la connaissance du père n'était pas pour ces jeunes gens aussi facile. Heureusement ils persuadèrent au maire, un peu leur parent, de réorganiser, de faire parader la garde bourgeoise, qui, légalement, est sous sa dépendance [9]. Ils engagèrent en même temps, sous main, le père des deux demoiselles à aller la voir, à acheter une charge, ce à quoi la vanité bourgeoise consentit assez vite. La Charité n'ayant ni évêché, ni bureau de finances, ni présidial, ne peut avoir de colonel [10]; mais elle peut avoir des capitaines [11]. Ce fut

une de ces charges que le père des deux demoiselles acheta. Aussitôt, l'un des deux jeunes gens acheta celle de lieutenant [12]; l'autre se fit élire enseigne [13].

Ce n'est pas tout : les deux jeunes officiers ne manquèrent pas de se quereller, de bonne amitié, sur le lieu où la compagnie devait s'assembler. Ils sont prêts à mettre l'épée à la main; le capitaine, père des deux demoiselles, accourt, et, conformément au réglement, décide que la compagnie s'assemblera devant la porte de l'enseigne [14], d'où elle se rendra devant celle du lieutenant [15]. Celui-ci dit qu'il pourrait bien en appeler au maire et à l'intendant [16], mais qu'il se soumet avec respect au jugement de son capitaine.

Pour avoir occasion d'aller chez le capitaine, les deux jeunes officiers faisaient souvent l'appel des hommes de garde, et, contre les absents qui ne s'étaient pas fait remplacer, prononçaient l'amende de trois livres [17]. On contestait; chacun des deux jeunes officiers, suivant le jour où ils étaient de service, soumettait son jugement à celui de son capitaine, et celui-ci de dire : Le lieutenant, l'enseigne vous a justement condamné; tous les habitants de la ville, de dix-huit à soixante ans [18], vous devez chacun, à tour de rôle, vous trouver à l'heure [19]; et, si vous y manquez, attendez-vous à l'amende; et, si vous ne la payez, je ferai vendre vos meubles au son du tambour [20].

La diane, battue trop long-temps avant ou trop

long-temps après le point du jour [21], sujet de rapport, sujet de visite au père des deux demoiselles.

Portes de la ville ouvertes, fermées, sans les précautions militaires [22], autre sujet de rapport, autre sujet de visite.

Rondes sur les remparts, arrestation des mal affectionnés à la ville [23], autre sujet de rapport, autre sujet de visite.

Autre sujet de rapport, autre sujet de visite, refus du fagot pour le corps-de-garde, fait par les conducteurs des voitures chargées de bois [24].

Autre sujet de visite, le mot du guet reçu et porté [25].

Autre, les quittances des gages des officiers de la milice bourgeoise [26].

Autre, les honneurs, les civilités militaires à recevoir, à rendre [27].

Autre, les fêtes, les réjouissances, les repas de corps [28].

Enfin, les deux jeunes gens ont, en peu de temps, si bien gagné l'esprit du père des deux demoiselles, qu'il les a invités à une grande et joviale réunion de parents et d'amis, où, les ayant fait placer chacun à côté de l'une de ses filles, il a dit d'une voix forte, comme à la garde montante [29], au lieutenant qui prétendait à la main de l'aînée : De par votre capitaine et beau-père! monsieur un tel, vous reconnaîtrez mademoiselle une telle pour votre épouse, et vous la protégerez, secourrez en tout ce qui concerne les devoirs d'un fidèle et loyal époux [30]. De par votre père!

vous mademoiselle une telle, vous reconnaîtrez pour votre époux monsieur un tel, et vous le secourrez, lui obéirez en tout ce qui concerne les devoirs d'une bonne et loyale épouse. Un ban! Des salves d'applaudissements ont tenu lieu de tambour. Il s'est ensuite adressé à sa fille cadette et à l'autre des jeunes gens, a répété les mêmes paroles, qui ont été suivies des mêmes salves d'applaudissements.

Aujourd'hui, le mariage a eu lieu. Tous les officiers et bas officiers des compagnies des différents quartiers de la ville ont été invités au banquet. Outre plusieurs distributions de divers genres, faites à la garde bourgeoise, on lui a distribué aussi des corbeilles de ruban blanc pour des cocardes ou nuptiales[31] ou militaires[32]. On a distribué en même temps de la poudre, des mèches et des pierres, car la garde bourgeoise, obligée de s'armer à ses frais[33], achète les armes qu'elle trouve, et, à défaut de nouvelles, les vieilles, et ici, à la Charité, peut-être les mêmes qui lui furent, il y a environ cinquante ans, enlevées par le comte de Bussy[34]. Du reste, les vieilles, les nouvelles ont fait, cette nuit, un égal tapage; on n'a cessé de les tirer. La ville, je crois, n'a pu dormir. Ne pouvant pas plus dormir que les autres, j'ai allumé ma chandelle; j'ai commencé, j'ai achevé cette histoire, et je suis parti.

DU BACHELIER ET DE LA BACHELIÈRE.

Chapitre LXI.

Monsieur Monfranc donne, la semaine prochaine, un grand repas; il a fait appeler monsieur Rigaud du Val pour l'ordonner, et madame Rigaud du Val pour en diriger les apprêts.

Madame Rigaud du Val est venue seule. Au lieu de se contenter de parler pour deux, elle a parlé au moins pour quatre. Qu'elle m'a ennuyé! Je ne l'ai écoutée que par moments : Je suis de Paris, a-t-elle dit ; mon père était cuisinier à la journée ; il avait perdu ma mère; il n'avait que moi d'enfants. Il me tenait tout le jour enfermée et me nourrissait de morceaux de gâteau ou de croûtes de pâté, que le soir il rapportait dans ses poches. Lorsque j'eus quinze ans, il me mit en apprentissage chez un vieux cuisinier de ses amis... Je n'ai pas écouté. Honnêtes amours de monsieur et madame Rigaud du Val... Je n'ai pas écouté. Mon père consentit enfin à me laisser aller en province, mais il voulut qu'avant de partir, monsieur Rigaud du Val fut reçu bachelier, maître cuisinier, et moi bachelière, maîtresse cuisinière[1].

Au jour fixé pour notre examen, nous nous présen-

tâmes devant les jurés[2]. Ils étaient tous assis sur des fauteuils, et tous en perruque.

Monsieur Rigaud du Val tremblait; je fis semblant de trembler encore plus et me cachai derrière lui. Monsieur Rigaud du Val savait aussi bien que le fameux Vautier[3] donner aux serviettes la forme des poissons, des volailles[4]; il savait d'ailleurs fort bien disposer un festin, mais il ne savait pas aussi bien le préparer. Heureusement on commença par ce qu'il savait. On lui parla avec beaucoup de douceur, on lui dit : Bachelier ! aujourd'hui l'art de bien traiter comprend la décoration des lieux où l'on traite[5]; comment sera votre salle de banquet ? Monsieur Rigaud du Val répondit : Je veux une belle salle, bien exposée, richement tendue, richement meublée, parée de fleurs, embaumée par les nouvelles cassolettes à l'esprit de vin[6], brûlant derrière les pilastres ou les meubles qui les cachent[7]; je veux qu'elle soit assez grande pour que le service puisse aisément s'y faire autour des convives et autour du buffet, qui, suivant l'usage actuel, sera une table, couverte d'une nappe, chargée de vaisselle plate, de cuvettes d'argent remplies de neige et de glaces, de flacons de cristal remplis de vins et de liqueurs[8]. — On vous demande un repas dans un vaste jardin ? — Je choisis un berceau de feuillages, une large allée de beaux arbres; je pare l'enceinte de grandes porcelaines, de grands vases. Je dresse la table au milieu; je place les siéges tout autour[9]. — S'il y a une fontaine jaillissante dans le jardin ? —

Elle devient le centre de la. table; mille filets d'eau, dont les nappes couvrent l'artifice, ne cessent de jouer au milieu des mets [10]. Je suppose toujours, ajouta monsieur Rigaud du Val, de la musique derrière des tapisseries ou des charmilles [11]. Monsieur Rigaud du Val parla ensuite de plusieurs autres lieux de festins, entre autres de grottes dont les corniches intérieures, les cordons, les appuis devaient être parés de rangées de mets, de sucreries, de gâteaux, de fruits [12] : il parla de plusieurs genres de décorations, et ses juges, voyant qu'il en savait autant et peut-être plus qu'eux, se hâtèrent de passer à la partie essentielle de l'art, à la préparation des repas. Vous avez trente personnes à traiter, lui dit-on; servez !

Je me rapprochai alors encore plus de monsieur Rigaud du Val, qui fit semblant de reprendre haleine; et, après qu'il se fut mouché gravement, je lui dis et il dit : Messieurs, nos quatre, cinq ou six services dérivent tous de quatre fondamentales divisions : entrées, avec ou sans hors-d'œuvres, rôt, entremets, avec ou sans hors-d'œuvres, fruits [13].

Entrées : potages au bouillon, potage de santé, grands, petits potages, aux poulets, aux pigeons, aux écrevisses, pâtés, pièces de veau, de bœuf bouilli, rosbif de mouton garni de côtelettes, poulets aux truffes, boudins de foie, canard à la sauce, ragoûts de toute sorte, pâtés chauds de toute sorte [14]. Hors-d'œuvres d'entrées : assiettes de foies gras, de crêtes farcies, de blancs de poulet, d'asperges,

d'artichaux, de petits pois, de crême, de beignets[15].

Rôt : poulardes grasses, poulets de grain, bassins de pigeonneaux, bassins de cailles, bassins de bécassines, bassins d'ortolans, bassins de perdreaux et d'autres gibiers, hures, filets de cerf et haut gibier[16].

Entremets : salades salées, salades sucrées[17], omelettes parfumées, épinards à la crême, pain aux champignons, riz-de-veau[18]. Hors-d'œuvres d'entremets : jambons salés en tranches, anchois, truffes, beignets, tourtes à la moelle, blancs mangers, crêmes brûlées[19].

Fruit : fruits de la saison, fruits secs, fruits à l'eau-de-vie, gâteaux fins, échaudés, pièces de four, biscuits, massepains, amandes confites, gelées, pâtes, conserves, crêmes, eaux glacées, sorbets, vins étrangers, liqueurs[20] : Mais, ajouta monsieur Rigaud du Val, ce quatrième service ne sera qu'une simple étale de fruitier ou de confiseur, si je ne dispose avec intelligence ces divers mets, si je n'assortis, si je ne marie les formes, les couleurs, si, dans les nouveaux appareils de dessert à balustrades dorées ou argentées, je n'oppose les pyramides de porcelaine aux pyramides de sucreries, si, par des guirlandes de feuillages ou des cordons de fruits habilement dessinés, je ne ravive les sens des convives, si je ne charme en même temps les yeux, l'odorat et le goût[21].

Bachelier ! lui dit-on, faites-nous maintenant

quelque plat, fût-il même un peu bourgeois; farcissez une épaule de mouton, donnez-nous la manière de préparer un fricandeau, une tourte aux boulettes[22].... Je n'ai pas écouté.

L'examen finit là pour monsieur Rigaud du Val, et le mien alors commença. On me dit de ne pas avoir peur, qu'on aurait égard à mon jeune âge, à quoi je répondis, en faisant une grande révérence, que je n'en avais pas besoin. On commença par le grand bouillon : Messieurs, dis-je, ma grande marmite, bien propre, est sur le feu.... Je n'ai pas écouté.

Passons, me dit-on, tout de suite au rôt. Je traitai des diverses sortes de lard, pour piquer les diverses sortes de viande[23].

On me dit qu'on me dispensait de la dissection par principes géométriques; mais je voulus me faire honneur de ma géométrie de cuisine que j'avais apprise aussi bien qu'eux. Je pris de la craie; je traçai sur la planche noire les diverses manières de découper les gigots, les lapereaux, les poules d'Inde; et, au moyen des verticales, des diagonales, des perpendiculaires et d'autres diverses lignes distinguées par des chiffres, j'assujettis invariablement les diverses positions du couteau et de la fourchette[24].

On ne me parut pas mécontent de mes réponses : Bachelière, me dit alors le chef des jurés en se levant, suivez-nous. Une porte latérale s'ouvrit, et nous entrâmes dans une pièce voûtée où, sur un long potager, bouillaient dix ragoûts[25]. Le chef et les as-

sistants trempèrent chacun leurs doigts dans chaque ragoût, et m'en firent faire autant : Bachelière, me dit-on, le pouce? trop épicé; l'index? trop salé; le médius? bon; l'annulaire? meilleur; l'auriculaire? détestable.

On passa aux doigts de l'autre main; on me fit cinq autres questions; je fis cinq autres réponses. Vous saurez qu'il faut bien répondre au moins sur cinq doigts [26]; à quatre, vous n'êtes pas reçu. Je répondis si bien sur les dix, que tous les jurés achevèrent vite de sucer leurs doigts pour applaudir.

Bachelière, me demanda-t-on encore, quel est le grand principe de l'art de bien traiter? Je répondis : *Bon pain, bon vin, linge propre, et servez chaud* [27].

Ce fut la dernière question qu'on me fit. On me dit que j'avais répondu comme une digne bachelière, maîtresse cuisinière. On nous expédia à monsieur Rigaud du Val et à moi nos certificats en termes fort honorables, après quoi, on leva la séance.

Le lendemain, monsieur Rigaud du Val et moi partîmes avec fort peu d'argent et beaucoup d'espérances..... Je n'ai pas écouté.

Je puis vous dire que si nous avons fait ici nos affaires, ce n'est pas comme aubergistes. Monsieur Rigaud du Val entend parfaitement le service de table, et on paie bien ses journées de maître d'hôtel. On me paie bien aussi; on me paie bien, surtout aux

mariages. Dernièrement, j'allai ordonner un repas de huit services à la noce d'un riche bourgeois qui voulut traiter ses amis à la grande : Huit services ! dit madame Monfranc : Madame, lui répondit la bachelière, maîtresse cuisinière, s'il faut en croire mon vieux maître, la belle jeunesse de Paris, du temps de la fronde, se faisait servir à quatorze[28]. Oh ! certes, nous ne sommes pas ici en Angleterre où l'on ne voit sur les plus riches tables que quelques grands plats deboeuf rôti ou d'autres grosses viandes, que quelques petits plats, soit de boudin pétri de raisins, soit de volailles préparées au beurre, et quelques bassins d'argent goudronnés, remplis de fruits[29].

On a enfin passé au repas qu'on devait donner, ce qui a été assez long, parce que le menu en a été débattu article par article.

La bachelière, maîtresse cuisinière, avant de prendre congé, a proposé de placer, au dessert, de petites abaisses de massepain, dans lesquelles les conviés s'envoient mutuellement des confitures[30], de petites corbeilles de sucreries qu'ils emportent pour leurs enfants[31] : Il faudra aussi, a-t-elle ajouté, quelques assiettes de branches de fenouil entremêlées de cure-dents[32]. Quant aux fraises, aux cerises, aux pêches, aux muscats, je vous en procurerai en plâtre ou en marbre, peints au naturel; c'est actuellement la grande mode[33]..... Je n'ai plus écouté.

DES COTEAUX.

Chapitre LXII.

Les doigts de la bachelière me rappellent une petite aventure de Paris. Je passais dans la rue du Roule. Un gros gendarme de mes amis, tout brillant d'écarlate et d'argent, me rencontre : je vous emmène, me dit-il en m'entraînant, nous allons entrer ici tout près. Non! non! lui répondis-je, non! je suis pressé! Il était fort; il entre et me fait entrer avec lui dans une maison voisine, monte et me fait monter l'escalier, et, au premier étage, ayant tourné le bouton d'une porte, nous voilà dans une salle remplie d'hommes du beau monde. Il me fait asseoir à côté de la cheminée et il va, lui, prendre place dans un large cercle, au milieu duquel on avait mis une petite table, sur laquelle étaient rangés des verres numérotés, dans chacun desquels on avait versé un doigt de vin rouge, blnc, clairet. Un homme bien mis, l'épée au côté, comme toutes les personnes qui étaient là, s'avance vers la table; le président, assis au milieu de la compagnie, lui dit : Récipiendaire! prenez le numéro soixante-sept! buvez! Quel côteau? — Volnay! — Prenez le numéro soixante-six! buvez! Quel côteau? — Pomars! — Vingt-deux? — Condrieux!.... Gra-

soufflet. Je le lui ai rendu le poing fermé. Elle a crié, pleuré. Elle est allée se plaindre au roi. Le roi m'a boudé une partie du jour, mais bientôt après tout a été oublié, dès que je lui ai payé bouteille. A ces mots, je me retournai, et je vis deux hommes qui pouvaient absolument être plus mal vêtus, qui s'inclinaient vers moi, comme pour me demander la charité. Je les regardais de la tête aux pieds; je craignais de me tromper. Ils virent mon incertitude, et s'empressèrent de me dire avec les salutations les plus plus profondes : Monsieur, un petit sou, je vous prie, pour aller ce soir au cabaret faire tremper notre soupe[1]! Quoi, leur dis-je, est-ce que vous demandez l'aumône? — Monsieur, nous sommes serviteurs de Dieu; nous aimons mieux demander notre pain que de le prendre, ne vous déplaise! Mais, leur dis-je encore, n'avez-vous point parlé d'une marquise, du roi, ou bien ai-je mal entendu? Vous avez fort bien entendu, me répondirent-ils; et vous allez dans peu les voir passer l'un et l'autre. Ils vous demanderont, comme nous, un petit sou pour leur souper de ce soir, et vous ferez une bonne œuvre de le leur donner; ils n'en ont pas moins besoin que nous. Monsieur! notre roi, nos marquises, sont obligés aussi de mendier. Tout ce qui luit n'est pas or, car l'or ne serait pas si rare! Je ne perdais pas un mot. J'étais tout étonné. Je leur fis plusieurs questions. Nous voyons bien, me dirent-ils, que vous ne connaissez guère nos constitutions, ni peut-être même notre monarchie des

argotiers [2]. Pour ce qu'il vous plaira de nous donner, nous allons vous les faire connaître. J'acceptai, et, m'étant adossé à un arbre, je leur dis de commencer.

Il y a, me dit l'un d'eux, environ trois cents ans du temps des Anglais, la guerre et la misère désolaient nos provinces. Les pauvres mendiants de Niort et de Parthenay s'assemblèrent, et élurent un roi qui fut reconnu dans tout le Poitou et ensuite dans toute la France [3]. Depuis ce temps, il y en a eu, dit-on, au moins quatre-vingt-douze; c'est beaucoup plus que de rois de France, qui n'ont été que soixante-cinq; mais les nôtres ne sont pas héréditaires : ils sont électifs [4], et ils ne le sont pas même pour leur vie; nos états-généraux peuvent les révoquer [5].

Mon frère que vous voyez et moi apprîmes un jour, que notre cousin Guillot, fils de Guillot, journalier de la paroisse de Nuarre [6], près Vézelay, avait été élu roi [7], et qu'en ce moment il tenait sa cour à Dijon, car, dans notre monarchie des argotiers, la résidence royale n'est pas fixe. Nous résolûmes d'aller nous présenter à lui. Nous nous mîmes en route, et, pour paraître décemment devant le roi des gueux [8], nous vêtîmes nos habits de toile d'étoupes [9].

Dès que nous fûmes arrivés, nous allâmes droit au palais; c'était un grand, vieux cellier, où nous demandâmes le roi notre cousin; nous fûmes introduits. Nous vîmes que nos conjectures étaient justes, car,

en chemin, nous avions, sans jamais avoir vu le nouveau roi, parfaitement deviné les causes de son élévation. Il était tout couvert de plaies, il était bossu, boiteux et de plus assez aveugle pour ne pas payer la taille[10]. Il avait d'ailleurs admirablement l'air chatemite et patelin d'un gueux de l'ostière[11]; sur ses épaules était jeté, en guise de manteau royal, un assez bon tablier de capiton[12] rouge, donné en aumône par la cuisinière du sénéchal maréchal héréditaire du Nivernais[13] : Qui êtes-vous? nous demanda-t-il; et aussitôt qu'il eut entendu ma réponse, il ajouta : Allez, mes amis, retournez à votre village ramasser la laine des épines[14]. Je ne suis pas comme le roi de France, que je me garde bien de prendre en tout pour modèle, je n'ai de cousins que les bons serviteurs de l'état, les grands officiers dont je suis entouré, et que vous voyez distingués par leur collet et leurs manches de cafard jaune[15]; et il se remit aux affaires du conseil. Vous pensez combien nous dûmes être surpris, étonnés. Nous ne savions quel parti prendre; le plus sûr nous parut celui de nous retirer, et nous nous retirâmes. Un petit mendiant, habillé d'une jaquette[16] à boutons, les uns de verre[17], les autres de corne[18], qui était le plus jeune fils du roi, nous suivait, et quand, au détour d'une rue, nous fûmes seuls, il nous aborda, et nous dit : Le roi, mon père, veut vous parler. Revenez à nuit close. N'y manquez pas; il y va de votre fortune; voilà un tesson d'écuelle qui vous servira de carte d'entrée[19]. Cela

dit, sans attendre notre réponse, il tourna sur lui pour voir si on le regardait, et il s'en retourna aussi légèrement qu'il était venu.

Nous attendîmes la nuit avec impatience. Elle fut telle que nous pouvions la désirer, obscure et pluvieuse. Nous revînmes au palais. Il n'y avait, pour sentinelle, qu'un grand drôle, remplaçant le garde du soleil [20], se tenant sur la porte, un bâton noueux à la main. Nous lui montrâmes notre tesson; il le regarda, le flaira, l'ajusta à l'écuelle cassée qu'il tenait sous son habit, et nous dit : Passez! Le roi était seul avec sa famille. Il nous reçut les bras ouverts, nous embrassa : Mes chers cousins, nous dit-il, la politique veut que je traite mes plus proches parents avec beaucoup de réserve. C'est ainsi que j'ai été obligé d'en agir avec vous ce matin; mais je ne sais pas moins ce que vous valez et ce que vous méritez. Mon grand messager arrivera demain. Il a dû passer par votre village, et il fera, sur vous deux, un rapport qui ne sera pas suspect. En attendant, tirez de la pochette [21] votre cuiller de bois, et mettons-nous à manger, car j'ai véritablement, ce soir, une faim de mendiant [22], que nous sommes si souvent obligés de feindre. On servit, sur un grand napperon de toile rousse de Laval [23], toute sorte de morceaux de rôt, gros, petits, de mouton, de veau, de volaille, de gibier, provenant des dessertes que les grandes dames, les seigneurs pieux nous faisaient donner [24]. Il n'y avait rien d'entier. Il en était de même de la pâtisserie, de la brioche peut-être bé-

nite[25] ou du cousin[26], qu'on servit ensuite sur un autre napperon de pareille toile. Un jeune garçon, vêtu d'une souquenille[27] grossièrement rapiécée, faisait, de temps en temps, le tour de la table, portant sur la tête une grande corbeille, remplie de chanteaux, de quignons, de morceaux de pain de toutes les qualités, de toutes les couleurs, les uns tendres, les autres rassis, les autres durs. Quant aux bouteilles, si elles étaient remplies d'un mélange de toute sorte de vins, je puis vous assurer que ce mélange était bon.

Après souper, les deux battants de la porte s'ouvrirent à la fois. Il entra des mendiants qui venaient de faire toilette, des mendiantes fort jolies qu'à leur mise on aurait prises pour des grisettes[28]. Ils étaient suivis d'une vielle et d'une cornemuse. On dansa des sarabandes, des passe-cailles, des courantes[29]; on chanta la comédie des chansons[30]; on rit, on but. Il n'est chère, il n'est joie que de mendiants[31].

Le lendemain, le grand messager arriva. Il avait, ce jour-là, fait ses dix lieues à pied, d'une seule traite; mais, en entrant, il contrefit si naturellement le boiteux, que tout le conseil, qui, en ce moment, se trouvait assemblé, se prit à battre des mains.

C'était un fin courtisan que ce grand messager. Il nous avait fort bien remarqués, et, toutefois, lorsque, dans le rapport de son voyage, il en fut à ce qui nous concernait, il parla comme si nous n'avions pas été présents. Il dit qu'il avait vu nos deux marqui-

ses, dans notre langage, nos deux femmes[32]; qu'elles demandaient l'aumône à la dernière mode de Paris; qu'elles miaulaient d'une voix fort douce, fort mignarde, fort agréable; que nos mions, c'est-à-dire nos enfants[33], étaient charmants; qu'ils sautaient, dansaient, devant les passants; demandaient leur vie aussi spirituellement, aussi gaiement que les plus jolis petits Auvergnas; qu'ils n'étaient jamais enroués, qu'ils étaient toujours à demi-nus et avaient toujours faim, ce qui prouvait l'excellente éducation qu'ils avaient reçue. Venant ensuite à mon frère et à moi, il dit que nous étions partis de notre pays par un désir fort honorable, celui de présenter personnellement nos hommages à notre roi et cousin; que nous étions pauvres volontaires, pauvres bien recommandables, pauvres aujourd'hui bien rares; que, l'un et l'autre, si nous avions voulu, nous aurions pu être distributeurs de parchemin et de papier timbré[34], ou même officiers emballeurs[35]. Il parla ensuite de nos services avec des éloges qui nous valurent une inclination du roi et de toute l'assemblée, où nous assistions, non comme conseillers d'état, mais seulement comme princes du sang.

Le grand messager continua son rapport : Les mœurs des grandes villes, dit-il, deviennent tous les jours plus mauvaises; c'est un grand malheur pour la morale; c'en est un aussi pour nous. Les maris, les femmes ne se soucient plus guère de nous employer pour surveiller mutuellement leur conduite[36];

et, quant aux jeunes gens, aux jeunes demoiselles, aujourd'hui ils font par eux-mêmes leurs affaires. L'espionnage des jésuites et des jansénistes est toujours bon[37].

Je persiste, continua-t-il, à évaluer le nombre des sujets de la monarchie à cinq cent mille[38]. Si les archers de l'écuelle[39] nous en enlèvent beaucoup pour les renfermer aux grands hôpitaux généraux, nouvellement établis[40], le dépérissement des fabriques[41], du commerce[42] nous en rend encore plus, et on espère que bientôt il en sera dans les autres élections de la France comme dans celle de Vézelai où la monarchie des argotiers compte au moins le onziéme de la population[43].

Les inspecteurs disent que, dans notre royaume, il n'y a point partout les mêmes progrès d'industrie et d'instruction.

Ils voient avec douleur qu'en général les malingreux ne se pâlissent guère mieux, ne se font des plaies guère plus naturelles qu'aux siècles passés[44].

Les anciens piètres, disent-ils, savaient s'estropier au moins aussi bien que ceux d'aujourd'hui. Leur marche sur des béquilles était peut-être meilleure; les piètres du jour négligent trop les vieilles traditions[45].

Les sabuleux satisfont davantage; ce sont maintenant d'excellents malades du mal de St.-Jean. Ils ont tout nouvellement inventé l'eau de savon, avec la-

quelle ils jettent par la bouche de la salive plus naturelle que celle des véritables malades[46].

Les francs-mitous, même les plus jeunes, ne sont tous que de vieux trembleurs du temps passé; l'art de trembler n'avance pas[47].

Les hubins[48] ont une rage si paisible, si sotte qu'ils font enrager les connaisseurs.

Les hydropiques[49] ne savent pas du tout s'enfler; ce sont des hydropiques, non à faire pitié, mais à faire rire.

Les inspecteurs estiment que ces deux états seront bientôt perdus, si l'on ne crée incessamment une chaire de rage et une chaire de gros ventres.

Les riffodés les ont d'ailleurs satisfaits. Ils varient continuellement le récit de l'incendie de leurs magasins; ils ont tout brûlé, jusques à leur habit, jusques à leurs chausses; et, suivant le genre de leurs auditeurs, ils ont perdu ou dix mille livres, ou cent mille livres, ou des millions; en outre, suivant les occurrences, ils pleurent plus ou moins, montrent de la résignation, de la douleur, se laissent consoler, sont inconsolables[50].

Autres et plus grands éloges à donner aux joueurs des ponts et des promenades[51].

Tous ces braves et honnêtes gens soutiennent avec gloire la monarchie des argotiers; mais les archisuppôts, les cagous et leurs dignitaires, les gouverneurs des provinces[52] laissent l'autorité faiblir en leurs mains.

Qu'importe que les polissons, la dernière classe des argotiers[53], qui touchent à la populace des mendiants, portent exactement l'uniforme, le chapeau défoncé et la gourde au côté gauche[54], si se laissant nourrir à la grande marmite économique des soupes à bon marché[55], ils vivent dans l'inaction et se rouillent !

Depuis que le roi de France a bâti l'hôtel des invalides, il n'y a plus de soldats qui demandent l'aumône[56].

Et les estropiats ou narquois[57] ont beau s'affubler d'une épée, ils n'en sont pas moins sujets de la monarchie à laquelle cependant plusieurs d'entre eux refusent obéissance et hommage. Il y a plus; les Quinze-Vingts de Paris et les Six-Vingts de Chartres[58], bien qu'ils soient aveugles, qu'ils caimandent[59] comme nous, refusent de reconnaître la monarchie nourricière.

Ces nouvelles qu'apportait le grand messager tinrent long-temps en délibération le conseil. Un des plus respectables membres ajouta que, depuis que le feu roi de Thunes fut attaqué d'apoplexie au plus haut étage de l'abbaye de monte-à-regret[60], c'est-à-dire depuis que le roi des mendiants, qui se faisait traîner par un bel attelage de deux grands chiens, fut pendu à Bordeaux[61], les maréchaussées partout sont en guerre ouverte avec nous tous. Si elles nous prennent trois fois à mendier, nous sommes envoyés aux galères[62].

Enfin, après plusieurs dits et contredits sur ces grandes affaires, on se décida unanimement à convoquer les états généraux en Bretagne au lieu ordinaire appelé le *Pré-des-Gueux*[63].

Mon frère ne pouvait contenir sa joie. La mienne n'était pas moindre : Nous verrons, disions-nous, les plus augustes cérémonies de l'état; nous verrons notre cousin issu de germain assis sur un trône, vêtu de son manteau royal, fait de dix mille pièces, recevoir les hommages de ses sujets, qui se prosterneront jusqu'à terre, qui ne l'aborderont qu'en marchant à quatre pattes[64].

Il en fut autrement. Le roi, quelques jours après, étant sur le point de partir, nous fit appeler : Mes cousins, nous dit-il, le grand messager ne sait pas tout. Je suis informé que, dans les cours des miracles des bonnes villes[65], mes sujets veulent se soustraire aussi à mon obéissance et former comme de petites républiques de Gênes, de Venise, ou de petits cantons suisses. J'envoie à Paris deux femmes encore jeunes et belles, qui, par leur habileté, rendront à mon état d'importants services : j'ai jeté les yeux sur vous pour les y conduire. Vous aurez d'ailleurs la mission de visiter ces diverses cours et d'en rendre compte à mon conseil privé.

Quoique très contrariés dans nos désirs, nous nous gardâmes bien de répliquer; nous obéîmes.

Monsieur, il ne faut jamais croire le mal qu'on entend dire de son roi; car il n'aurait tenu qu'à nous

de croire que ces deux femmes qu'on nommait, l'une la Valière [66], l'autre la Montespan [67], avaient été les maîtresses du roi, qui avait trouvé un prétexte de s'en défaire, et les avait remplacées par une jeune marque, dans notre langue, une jeune fille [68] que les malins nommaient aussi la Fontange [69]. Nous partîmes; les deux marquises, ayant le sac sur le dos, marchaient aussi bien que nous. Le voyage ne fut pas long; le cinquième jour, à sept heures du matin, nous fûmes en séance sur le Pont-Neuf où, conformément à notre grand principe, nous ne lâchions le passant qu'après avoir été refusés neuf fois [70].

Nous allâmes le même jour à la Cour des miracles. Ce que disait notre roi n'était que trop vrai. Elle était en insurrection sous le commandement d'un roi peto [71] de nouvelle fabrique, la bouche toujours enflée de ces mots : Je suis un des treize pauvres auxquels, le jour du Jeudi-Saint, Louis-le-Grand a lavé les pieds [72]. La Cour des Miracles, située au Marais dans une vaste maison de bois et de boue, offrait en ce moment l'image d'une grande pétaudière [73] de six mille pauvres. On refusa de nous reconnaître; de toutes parts, on nous dit : *Nous ne vous ficherons pas un seul rond de Thunes*, c'est-à-dire nous ne vous paierons pas un seul sou de tribut [74]. Les plus modérés consentirent à nous donner quelques prises de tabac. La Cour des Miracles de Passy [75], sous les murs de Paris, gouvernée par un petit roi peto, était de même une petite pétaudière insurgée sous le commandement



Raffet p.t — W. Finden sc.t

COUR DES MIRACLES.

Histoire des Français des divers états, Tome VII Page 26.

[illegible] dont l'ordre [illegible]

[illegible] à Paris, nous [illegible] [illegible] à Bordeaux, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

d'un jeune borgne, auquel l'archevêque avait aussi lavé les pieds [76].

Après quelque temps de séjour à Paris, nous allâmes visiter la cour des miracles de Rouen; même désordre. A Reims, à Lyon, l'autorité du roi n'était guère plus respectée [77]. Nous allions à Bordeaux, lorsque nous avons, contre notre attente, trouvé la cour près de Briare. Notre rapport a tellement irrité le roi qu'il se dispose à marcher avec le ban et l'arrière-ban, d'abord sur Bordeaux, sur Lyon, sur Rouen, enfin avec toutes ses forces, sur Paris : rien ne peut l'arrêter.

A ces mots, les deux mendiants me saluèrent en me tendant leur chapeau : Mes braves, leur dis-je en y jetant une poignée de monnaie, voilà pour les frais de la guerre.

DES GENS DE MER.

Chapitre LXV.

J'ai un frère, comme moi, enseigne, mais enseigne sur mer, enseigne de vaisseau [1]. Vers le commencement du mois dernier, il était encore à Rochefort. Il m'écrivit qu'il voudrait bien m'embrasser avant de partir pour les Indes, d'où il ne reviendrait probablement que dans plusieurs années. Je me mis en

route; j'arrivai. Mon frère m'emmena le lendemain chez son ami, qui, en peu de jours, devint tellement le mien qu'un matin il me dit : Mon camarade, la connaissance de la marine est aujourd'hui si générale[2] que le défaut en est visible au milieu d'autres belles connaisances, comme au milieu d'une belle rangée de dents, le manque d'une des principales. Je veux que vous ayez cette connaissance. Je répondis que je m'estimerais heureux d'être endoctriné par un habile maître tel que lui : Je vous prends au mot, me dit-il en se levant, en me tendant la main ; commençons donc, et tout de suite et avec ordre.

Allons voir LE PORT. Venez, sortons. Admirez ! Quelle étendue ! N'est-ce pas que la forme de ce port est à peu près semblable à celle d'une raquette. Telle est à peu près la forme ordinaire de tous les ports. Le chenal ou canal, par lequel les vaisseaux entrent, figure le manche, le port figure la raquette. Le port de Rochefort a coûté vingt millions[3]. On l'a, pour ainsi dire, découvert il y a quelques trente ans[4].

Presque dans ce temps, le beau port de Cette a aussi été, en quelque manière, découvert[5]. Il en est de même de plusieurs autres ports de moindre importance[6].

La rade de Toulon, une des plus belles rades du monde, a été aussi, en quelque manière, nouvellement découverte[7] : elle a été, comme plusieurs autres rades, creusée à grands frais[8].

Tous les autres ports ont été recreusés, reconstruits ou réparés.

Louis XIV et Colbert ont semé grand nombre de millions le long du rivage de la mer[9]. Un des miracles de ce règne, c'est la marine. J'écoutais de toute mon attention.

Allons voir LE CHANTIER. Quel riche! quel immense chantier! Dites-moi; ici, ne croyez-vous pas être au milieu d'un grand abattis des forêts du Nord? Voyez plusieurs de ces beaux arbres arrondis en mâts, d'autres débités en longues et fortes planches. Voyez tous ces grands bois, dont, avant Colbert, les marchands hollandais venaient, pour notre argent, nous pourvoir[10].

Voyez construire sur son immense quille ce vaisseau! Ensuite l'ami de mon frère, prenant du papier et un crayon, me dessina un vaisseau à un pont: Tels étaient, me dit-il, les vaisseaux du XIVe siècle[11] et des siècles antérieurs; il dessina sur ce vaisseau à un pont un autre pont: c'est un vaisseau à deux étages, à deux ponts, un vaisseau du XVe siècle[12]. Le siècle dernier ne les éleva guère que jusque-là, si ce n'est dans ses dernières années[13]. Sur ce double vaisseau, ou vaisseau à deux ponts, il en dessina un troisième: voilà la représentation ou le gabarit de nos vaisseaux actuels à trois ponts, à trois rangées de canons superposées l'une sur l'autre, une à chaque pont[14].

Me menant ensuite dans un autre endroit du chantier, il me fit voir des vaisseaux à divers degrés de

construction, et je pus facilement reconnaître l'exactitude de ses gabarits. Remarquez ce vaisseau-là, me dit-il, on le double en cuivre [15]. Regardez celui-ci, on le calfate avec un genre de goudron de l'invention du maréchal d'Estrées, qui a obtenu le privilége [16]. Jetez les yeux sur cetautre; il est terminé; on sculpte la proue à laquelle on donne la figure du héros dont il doit porter le nom [17] : Quelquefois, ajouta-t-il, les sculpteurs des proues ont du mérite. Le célèbre Puget a commencé par ce genre de sculpture [18]. Venez voir ce vaisseau qu'on peint en vert de gris [19], et celui ci qu'on dore comme notre beau Soleil-Royal, vaisseau du port de deux mille cinq cents tonneaux, de cent vingt canons, de douze cents hommes de garnison ou d'équipage, vaisseau dédié à Louis XIV, vaisseau le plus beau des vaisseaux [20]. Monsieur! ce sont les Suédois qui nous ont appris à construire les grands vaisseaux [21]. Nous n'en avions, il n'y a pas très long-temps, que de cinquante canons au plus [22] :

Mais grands ou petits, a-t-il continué en m'emmenant encore dans une autre partie du chantier, les vaisseaux ont souvent besoin de radoubs : considérez attentivement ces trois formes, ces trois bassins où on les répare [23].

Convenez, ajouta-t-il, qu'ici on voit autrement la marine que sur la Seine, près Saint-Germain, autrement que sur le canal du parc de Versailles; vous avez vu là et là ces deux jolis petits vaisseaux-joujoux [24] exposés à l'admiration des Parisiens. Vous

avez ri. Toujours ont-ils leur utilité, convenons-en; ils donnent au beau monde et à la cour le goût de la marine.

Allons à LA CORDERIE. Comme en ce lieu l'art du cordier a grandi[25]!

Allons à LA VOILERIE. Comme ici l'art du tisserand a encore grandi[26]! O monsieur, je m'attendais à plus d'exclamations de votre part!

Je vous ai fait remarquer au chantier comment la coupe, la forme des vaisseaux se combinait avec la hauteur des mâts, la forme des agrès, la position et la grandeur des voiles, pour fendre les flots, pour avancer par la force des vents, pour combattre cette même force, quand elle est contraire, pour la dompter, la décomposer, pour combattre, dompter les tempêtes. Cette nouvelle perfection d'architecture navale est due à nos conseils de construction, institués par le roi [27].

Allons à LA FONDERIE. Nous voilà au milieu d'un grand nombre de fourneaux, dont trois surtout étonnent par leur grandeur. En 1690, on y a fondu cent canons de trente livres de balle et trente de vingt-quatre[28]. Mais admirez donc, car si quelque chose est admirable c'est ce que vous voyez. Comparez les huit calibres de ces longues rangées de canons de fonte, les sept calibres de canons de fer, les trois calibres de mortiers[29]. Voyez ces grands monceaux de boulets. Vous saurez que les forges du Périgord et de l'Angoumois travaillent pour nous[30].

Allons à L'ARSENAL. Monsieur! monsieur! vous êtes dans le plus bel arsenal de la France et du monde. Vous en avez sans doute vu d'autres; mais remarquez bien la grandeur de celui-ci, où l'on vient d'armer dix mille hommes sans qu'il y paraisse[31].

Allons voir LES MAGASINS DE VIVRES : Quel si grand nombre de fours allumés! Ici, on a défourné. Ah! que de biscuit[32]!

Dans ces caves, il n'y a pas moins de six mille barriques de vin[33].

Allons voir LES CASERNES. Chemin faisant, nous rencontrâmes un vieil officier, encore robuste et vigoureux : Mon lieutenant, lui dit l'ami de mon frère, je vous présente ce jeune officier de terre qui sait bien son métier, qui veut apprendre un peu le nôtre; je lui ai fait connaître le matériel, pour ainsi dire le corps de la marine. Je vais maintenant lui en faire connaître le personnel, pour ainsi dire l'âme : Monsieur! me dit aussitôt le vieil officier, en se mettant entre l'ami de mon frère et moi, vous n'avez qu'à écouter mon histoire; j'ai passé par tous les services, par tous les grades.

HISTOIRE DU PAYSAN BÉARNAIS.

Mon pays est au pied des basses Pyrénées. J'y ai demeuré jusqu'à l'âge de dix-sept ans. On devait me marier dans dix avec Gabrielle, qui en avait déjà près de quatorze. En attendant, nous ne perdions

pas le temps. Nous étions un jour à danser avec ses compagnes et mes camarades, dans une longue prairie qui bordait la rivière. Tout-à-coup un bateau s'arrête, et il en sort une escouade d'archers de la marine [34] qui nous environne. Le commissaire des classes [35], après avoir renvoyé les jeunes filles, nous dit que nous étions tous classés pour la marine royale. Ensuite, il nous demanda notre nom, le vérifia sur son livret, et il mit en liberté tous ceux qui n'avaient pas dix-huit ans [36].

Je ne fus pas insensible aux pleurs de mes camarades qu'on emmenait. J'aurais voulu les délivrer, mais contre des fusiliers il ne s'agissait pas de se battre à coups de poing.

Quelques jours après, plusieurs autres de mes camarades partirent aussi pour être matelots; ceux-là chantaient, riaient; ils étaient contents : C'est, me dit-on, qu'ils ne partaient pas pour la marine royale; ils s'étaient enrôlés pour la marine marchande, où l'on est bien nourri, où l'on s'enrichit, où l'on est libre à la fin de la campagne [37].

En ce moment, le vieil officier nous quitta pour quelques moments; il alla donner des ordres, et l'ami de mon frère se hâta de me dire que cet homme était âgé, qu'il parlait d'un temps antérieur aux nouvelles ordonnances. Aujourd'hui, les commissaires des classes ne peuvent enrôler indistinctement tous les jeunes villageois qui habitent le long des rivières; ils ne peuvent classer et donner de bulletin de matelot

qu'à ceux qui font leur état de la navigation [38]. Les soixante mille matelots de la marine de France [39], ajouta-t-il, sont tous classés de cette manière, qu'ils doivent servir, suivant les provinces dont ils sont natifs, un an dans la marine militaire sur trois ou quatre dans la marine marchande [40]. La levée ne se fait d'ailleurs, maintenant, que par affiche, et les matelots classés se présentent d'eux-mêmes, pour recevoir à leur départ l'argent de leur engagement [41]. Il me dit, en outre, que les matelots de la marine royale n'étaient pas d'ailleurs si mal nourris. Dans la semaine, ils font quatre repas avec de la viande, trois avec du poisson et sept avec des légumes [42]. Ils ont, par jour, dix-huit onces de biscuit, une pinte et demie, moitié vin, moitié eau [43].

Le vieil officier revint : Je n'avais pas tout-à-fait dix-huit ans, continua-t-il, que j'allai me présenter à un capitaine armateur [44]. Il me prit, sans autre examen, à son bord. En six ans, j'eus parcouru les grades inférieurs. Le vieil officier les nomma et les nombra tous. Ce sont à peu près les mêmes que ceux de la marine militaire [45], ajouta-t-il. Et à peu près les mêmes que ceux des anciens siècles [46], dit l'ami de mon frère. Deux ans après, continua le vieil officier, je fus fait lieutenant; quatre ans après, capitaine [47]. Plus je m'attachai au capitaine armateur, plus il s'attacha à moi. Il m'intéressa dans les profits de l'armement. Je voyais mes gains s'accroître merveilleusement à la fin de chaque voyage. La fortune me

versait à pleines mains l'or des deux mondes, et sans doute je serais bientôt devenu moi-même capitaine armateur, si je n'avais par hasard rencontré au Hâvre l'ancien seigneur de mon village. Il avait vendu tout son bien, et ne vivait que de son emploi de sous-inspecteur du port[48]. Dès que nous nous reconnûmes, grandes salutations, grands compliments. Cet ancien seigneur était devenu plus pauvre que jamais. Je lui offris ma bourse; je lui dis qu'il y puisât, qu'il ne fît pas de façon. Il n'en fit pas. Ensuite, comme pour me rembourser, il ne se donna de cesse qu'il ne m'eût fait entrer dans la marine militaire; il y réussit : je fus garde de la marine.

Mon cher enseigne, poursuivit le vieil officier, il faut convenir, à notre honneur, que les neuf cents cadets ou gardes de la marine[49], tous nobles[50], ou, comme moi, réputés nobles, sont moins fiers de leur naissance ou de leur chapeau bordé et de leur habit bleu à boutons d'or[51], que de leur science. Aussi disputions-nous, ne cessions-nous de disputer.

Ils avaient appris beaucoup d'algèbre, beaucoup de géométrie[52]; moi, je savais bien l'Architecture navale du sieur Dassier[53]; et avec ma mémoire de paysan, qui n'était pas surchargée de toutes les inutilités que leur enseignent leurs maîtres d'histoire, de géographie, de dessin, de mathématiques, de fortification, d'escrime, de danse, et même ceux de construction, d'hydrographie, d'artillerie[54], j'em-

barrassais fort souvent ces jeunes gens, et même ceux qui les enseignaient.

S'agissait-il de la charpente du vaisseau, j'en nommais toutes les pièces[55].

S'agissait-il du pilotage, leurs connaissances allaient à connaître la hauteur des astres[56], les déclinaisons de l'aiguille aimantée[57], la table des marées[58], la carte des côtes[59] les plus connues. Moi, je leur apprenais les différents rumbs de vent, les profondeurs des mers, les mouillages, les ancrages des pays les plus éloignés.

Parlions-nous de la manœuvre, ils répétaient tout ce que les traités sur cette matière, qu'on a publiés de nos jours pour la première fois, disaient sur les calculs de la force de l'eau et du vent, sur l'angle que doivent faire le gouvernail et la quille, les voiles et la proue[60]; mais, d'après leurs principes ou mal compris ou mal appliqués, ils auraient mille fois fait périr le vaisseau qui nous portait.

Parlions-nous de l'estime, de l'espace de mer parcouru, s'ils ne pouvaient s'orienter par le soleil ou l'étoile polaire, ou l'heure des montres marines[61], ils ne pouvaient rien dire de certain. J'enseignais alors aux moins indociles à se servir du moulinet de Bartholoméo Crescentio[62] ou de la ficelle à nœuds des Anglais[63]; ceux-là seuls pouvaient, sans table loxodromique[64], bien pointer la carte, c'est-à-dire bien déterminer le lieu où nous étions, et écrire un journal[65] qui ne donnât pas à rire aux gens de l'art.

Étions-nous sur la théorie des signaux du jour et des signaux de nuit, par le pavillon ou par les lanternes [66], ils tombaient dans des méprises à nous étonner, tous ceux qui avions quelque expérience.

Étions-nous sur les saluts, aussitôt, et, par ma bouche, l'ordonnance commandait : Vaisseau amiral! vaisseau vice-amiral! et autres vaisseaux! saluez les premiers les places maritimes des rois! Elles vous rendront le salut, à vous, vaisseau amiral, vice-amiral, coup de canon par coup de canon, et aux autres vaisseaux par moindre nombre de coups, comme il est juste. Et quant aux places maritimes des princes ou des républiques, vaisseau amiral! vaisseau vice-amiral! attendez qu'elles vous fassent le salut, que vous leur rendrez, vous, vaisseau amiral, par un moindre nombre de coups, et vous, vaisseau vice-amiral et autres vaisseaux, coup par coup [67]. Vaisseaux portant pavillon! quand vous rencontrerez en mer des vaisseaux d'autres états, portant pavillon égal au vôtre, chargez à boulet vos canons, et, en cas d'hésitation ou de refus, contraignez-les par force à vous faire la révérence [68].

Étions-nous enfin sur l'artillerie, je les conduisais aux sabords, où je maniais, bien mieux qu'eux tous, nos canons : Pointez à l'horizon! criais-je, pointez à démâter! pointez en belle! pointez à couler bas [69]! Je savais, moi, en même temps, commander et exécuter; je les coulai bas.

Le vieil officier, forcé encore d'aller donner ses ordres, nous quitta, en promettant de revenir.

Ah! me dit l'ami de mon frère, il me tardait bien qu'on l'appelât. Cet homme, né marin, est irrité de s'être trouvé fils d'un laboureur, et de n'avoir pu, dans sa première jeunesse, participer à l'excellente instruction de nos écoles de marine. Lorsqu'il entra dans notre corps, on voulut lui épargner l'humiliant désagrément de se mettre, à son âge, sur les bancs des jeunes gardes de la marine; on lui proposa seulement de s'embarquer avec eux sur la frégate d'école [70]. Il s'y refusa. Eh bien! son habile routine n'a jamais pu remplacer la science, dont le défaut continuel coupe les ailes à ses grands talents et l'essor à son noble cœur.

Le vieil officier revint se placer entre nous deux. Il continua ainsi : Que je me trouvai surpris de ma nouvelle manière de vivre, lorsque j'eus passé dans la marine royale! Jusqu'à ce moment, la mer m'avait paru joyeuse, l'habitation des vaisseaux toujours riante; tout me devint triste, sévère, quand je fus à bord des vaisseaux du roi.

Il y avait surtout une chose qui me parut et qui encore me paraît toujours insupportable; c'était la gêne continuelle dans la manière de vivre. Quand j'étais avec nos officiers de la marine marchande, tous bons réjouis, bons bourgeois, tantôt je parlais mon idiome de Béarn, tantôt français, comme il me plaisait, mais, à bord des vaisseaux du roi, où il n'y a

que des officiers nobles du grand ton, il fallait être d'une réserve, d'une politesse continuelle et continuellement parler, durant le quart [71], comme dans une séance d'académie. Je ne pus plus fumer la pipe à mes heures, il fallut fumer à celles de l'ordonnance [72]. Nous étions d'ailleurs obligés d'être toujours en uniforme, de tenir nos chambres propres, de faire tenir toutes les parties des vaisseaux, jusques aux entreponts, jusques aux loges des moutons, des vaches, aux cages de la volaille, toujours propres, toujours nettoyées, aérées [73].

Les réglements, pour les lumières de la saute aux poudres étaient sévères : cela devait être; mais cette sévérité ne devait pas s'étendre jusqu'au feu des cuisines, aux lumières de nos chambres. Après certaines heures, toutes les lumières, excepté celles du capitaine et du corps-de-garde, devaient être éteintes [74].

Quand l'ordonnance ne veut pas que les marins aient des femmes à bord [75], elle est sage; en peu de temps, il y aurait, proportion gardée, autant et plus de femmes sur mer que sur terre, mais quand elle veut qu'une femme qui entre dans un vaisseau ne s'y arrête pas [76], je la trouve impolie.

Monsieur! rapportez-vous-en à moi; on fait bonne chère sur les vaisseaux marchands; l'armateur ne veut pas gagner sur sa nourriture ni sur celle de ses officiers; mais, dans la marine royale, notre capitaine avait sa table aussi mal servie que celle d'un capitaine de brûlot, à qui le roi, pour cette dépense, ne passe

que soixante livres par moi, tandis qu'il en donnait trois cent soixante à notre capitaine, comme capitaine de vaisseau de premier rang [77]. Cependant tous les officiers, tous, sans exception, et moi, comme les autres, de boire à sa santé, de vanter son vin plat et décoloré, tiré des provinces exclues par l'ordonnance [78].

Ce n'est pas tout. Chaque jour la cloche de la prière, de la messe, de l'*Angelus*, souvent même celle des vêpres et du sermon se faisait entendre [79]. Et ce n'est pas tout encore : on lisait, affichée sur les mâts, l'ordonnance sur les blasphèmes, et n'importe la maladresse des sous-aides ou la difficulté de la manœuvre, n'importe le beau temps ou la tempête, le blasphémateur était puni de la même peine que s'il eût joué aux cartes ses armes, son chapeau, son habit, ses chausses [80]; il était privé de solde durant un mois [81].

Dans les vaisseaux marchands, on faisait bien observer la discipline parmi les gens de l'équipage, mais ce n'était pas avec la même rigueur que dans les vaisseaux du roi. Là, souvent le code pénal, dans la bouche d'officiers violents ou colères, semblait devenir injuste et cruel. Combien de fois n'ai-je pas vu plonger dans la mer des mariniers attachés à une corde, ce qui s'appelle la cale, seulement pour ne pas avoir achevé un travail avant d'en commencer un autre, seulement pour avoir mangé la portion d'un malade, qui, faute d'appétit, ne la pouvait manger. Le matin,

on avait donné la cale à un mousse; il avait, sans permission, porté à bord une botte de paille [82]; on en avait battu de cordes un autre; il avait jeté à la mer le reste de sa ration ou mal assaisonnée ou gâtée [83] : le soir, on mettait aux fers des jeunes gens qui, par passe-temps, avaient mal parlé du capitaine [84], dont il n'y avait ordinairement, je vous assure, guère de bien à dire. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seuls châtiments. Pour avoir passé la nuit hors du vaisseau, six coups de corde de la main du prévôt de l'équipage. Pour avoir frappé du bâton un camarade, huit jours aux fers. Pour avoir tiré l'épée ou le couteau, peine des galères. Pour être allé se coucher dans son lit pendant le quart, huit jours aux fers. Pour avoir eu peur et s'être caché pendant le combat, peine de mort; à la bonne heure! Pour vouloir se rendre, peine de mort [85]; à la bonne heure encore! à la bonne heure! Vous le savez, l'ordonnance veut que les jugements des conseils de guerre soient sans appel ni révision, et qu'ils soient exécutés sans délai [86]. Du reste, il faut convenir qu'elle prend une bonne précaution : tous les juges doivent être à jeun [87].

Et j'ai été obligé de vanter ce code, comme le vin du capitaine! Comment aurais-je pu autrement demeurer au corps des gardes de la marine?

Ensuite être nommé second enseigne;

Ensuite premier;

Ensuite aide-major;

Ensuite second lieutenant;

Ensuite premier [88]?

J'ai mis dans la marine militaire près de trente ans à monter là.

Je ne sais trop si je parviendrai au grade de second capitaine.

Je n'ose espérer de parvenir à celui de premier.

Je n'ose lever les yeux jusqu'au grade de chef d'escadre [89].

Et quant aux grades plus élevés, jamais homme de ma grossière étoffe n'y est parvenu.

Le contre-amiral porte une lanterne à son pavillon; il est salué de trois coups de baguette par le tambour, et de trois cris : Vive le roi! par l'équipage. Quelle gloire!

Le vice-amiral a deux lanternes à son pavillon; le tambour bat aux champs quand il passe, et il est salué de trois cris : Vive le roi! Quelle plus grande gloire!

L'amiral a trois lanternes à son pavillon. Pour lui le tambour bat aux champs, il est de même salué de trois cris, et il n'en rend aucun [90]. C'est le faîte de la gloire de la terre ou plutôt de la mer.

Le vieil officier nous parla ensuite fort longuement de ses nombreux ennemis. On l'appela encore. Cette fois, il nous salua; nous ne le revîmes plus.

Allons à l'INTENDANCE.

L'intendant de la marine [91] de Rochefort, me dit

l'ami de mon frère, est de plus intendant de généralité, comme les autres intendants des généralités [92].

Vous voyez les bâtiments où il réside, on les appelle l'Intendance. On les appelle aussi la Maison du roi [93]; ils sont magnifiques et vastes; ils contiennent les bureaux de presque toutes les administrations ou juridictions maritimes, qui ne sont pas en petit nombre. Comptez par vos doigts, vous n'en aurez pas sans doute assez.

Administration des écrivains des vaisseaux, appelés aussi officiers de plume, faisant sur mer les fonctions que font sur terre les commissaires des guerres [94].

Administration des ports ou des officiers de ports [95].

Administration des inspecteurs [96].

Administration de l'intendant [97].

Administration des dépenses ou des trésoreries [98].

Administration supérieure; elle est fort variable, comme celle du commissariat-général [99].

Tribunal du conservateur des marais salans [100].

Tribunal de l'amirauté [101].

Tribunal supérieur de la Table de Marbre, dont la forme est toujours la même depuis plusieurs siècles [102], dont la législation n'a guère changé que par l'abrogation du droit de pillage des navires naufragés; ce droit de bris, qui aujourd'hui serait considéré et puni comme vol [103].

L'ami de mon frère me parla d'autres administra-

tions, d'autres tribunaux, que je ne rappelle ici que pour mémoire.

Allons voir LES ARCHIVES. En y allant, l'ami de mon frère me montra le collége des enfants de langue, ou des jeunes gens destinés à devenir interprètes pour le service de la marine [104].

Il me montra aussi le séminaire des aumôniers, ou des jeunes gens destinés à devenir aumôniers des vaisseaux [105].

Quand nous fûmes entrés aux archives, l'ami de mon frère me dit : Commençons par les titres du dépôt; ils ne sont pas antérieurs à la construction du port de Rochefort, à l'année 1665 [106]; et certes pour l'histoire de la marine il n'y a pas un très grand mal; car l'histoire de la marine est l'histoire de la marine de notre siècle, et la marine de notre siècle commence à ces temps.

On dit, mais gardez-vous de croire, qu'avant Colbert, le cardinal de Richelieu avait créé la marine [107]. Véritablement le cardinal de Richelieu a voulu une marine; la mort l'a empêché de la vouloir assez longtemps. Voici ce qu'il a fait pour ou contre elle : avec la marine française il a vaincu la flotte espagnole sur les côtes de la Biscaye [108]; mais en détruisant la marine de La Rochelle, il a détruit la partie la plus vitale de la marine française [109]. Il avait supprimé l'office de connétable [110]; il supprima aussi l'office d'amiral [111] qui était le connétable de mer. Il s'érigea la charge de surintendant de la navigation [112], et se la

donna avec divers droits fort productifs qu'il établit[113]. Enfin de même qu'il eut la toute-puissance de faire commander les armées de terre par les cardinaux[114], il eut encore celle de faire commander les armées de mer par les archevêques[115].

C'est Louis XIV, c'est Colbert qui ont vraiment créé la marine[116], et qui, en moins de trente ans, lui ont fait prendre un essor qu'elle était à attendre depuis plusieurs siècles. Nous avons trop vite oublié que du temps de Henri IV la France ne pouvait construire dans ses ports le plus petit vaisseau sans en demander la permission à la reine Elisabeth[117]; qu'alors le pavillon français était obligé de saluer le pavillon anglais[118].

Quand nous nous fûmes encore avancés dans l'intérieur et que l'ami de mon frère eut annoncé l'objet de notre visite, on s'empressa de dérouler l'état au vrai[119] de la marine française. Il est pour nous si glorieux que je ne voulus, pour ainsi dire, l'écrire que dans ma mémoire :

Nous avons cent gros vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de frégates, de galères et d'autres bâtiments de guerre, en tout deux cents[120] ou environ, sans compter ceux que le patriotisme des villes ou des provinces ne manquera pas, comme par le passé, d'y ajouter[121].

Pour monter ces vaisseaux nous avons :

Soixante mille matelots classés.

Dix mille mousses classés.

Dix mille sous-officiers classés.

Mille officiers.

Sept mille hommes de la chiourme ou du service des galères.

Dix mille mariniers vétérans.

Et dix mille soldats de la marine.

En tout cent mille hommes[122]. C'est, dis-je, à peu près le tiers, ou du moins le quart des troupes de terre[123].

Les Anglais, dit l'ami de mon frère, n'en ont guère plus de soixante mille [124].

La marine de la France est donc la plus forte; et je ne sais si elle n'est pas la plus illustre.

On s'était empressé de mettre aussi devant nous de grands plans de batailles.

L'ami de mon frère, après m'avoir dit que le nouvel art avait redressé en ligne droite [125] l'ancienne ligne de bataille qui était courbe[126] et avait divisé cette ligne en trois corps d'armée ou trois escadres, blanche, bleue, blanche et bleue[127]; après m'avoir représenté l'aspect des vaisseaux au moment de donner bataille, les voiles ferlées ou pliées, les parapets du tillac entourés de matelas et d'un grand pavois de drap bleu fleurdelisé[128], ajouta :

Sans doute les Hollandais Tromp, Ruyter ont beaucoup fait[129].

Les Anglais Black [130] le duc d'Yorck, aujourd'hui, ou du moins hier, le roi Jacques[131] et Russel [132] ont

fait beaucoup aussi; mais les Français ont fait davantage.

Beaufort a plusieurs fois submergé les flottes des pirates[133].

Le Petit Renaud, que la postérité nommera le grand Renaud, a écrasé, sous les bombes de ses galiotes, Alger, leur repaire[134].

Duquesne a exterminé la marine hollandaise dans les eaux de la Sicile[135].

On ne cessera de parler de la bataille de l'île de Tabago, où, dans un canal étroit, notre flotte, commandée par d'Estrées, combattit celle des ennemis au milieu des débris de vaisseaux enflammés, qui par l'explosion de leurs débris, formaient une voûte de feu[136]. On dit que c'était un enfer allumé au milieu des eaux. On a raison. J'y étais aussi bien qu'un autre.

Et cependant, pour les progrès et la gloire de l'art, j'estime beaucoup plus les nouvelles et étonnantes manœuvres de Tourville à la bataille de la Hogue, que nous avons perdue; car, avec quarante-quatre vaisseaux, il en combattit quatre-vingt-huit anglais, et, sans les contrariétés imprévues de la marée, il ramenait toute sa flotte[137]. Aussi Louis-le-Grand le fit-il immédiatement après cette bataille maréchal de France[138]. L'année suivante, la France prit bien sa revanche sur les côtes d'Espagne où Tourville battit le vice-amiral anglais Rook[139].

Cette malheureuse, mais glorieuse bataille de la

Hogue, dit encore l'ami de mon frère, nous a appris comment nous devions nous battre; car depuis est né le tout nouveau système des petites escadres[140], qui, sur mer, feront comme les anciennes légères troupes des Parthes faisaient sur terre, qui harcèleront, attaqueront, fuiront, toujours à leur avantage.

Nos vaisseaux marchands, subitement changés en corsaires[141], réunis en escadrilles, vont couvrir, maîtriser les mers; car je ne sais s'il y a d'aussi bons marins que les Français; mais je sais qu'il n'y a pas d'aussi bons corsaires. Dans toutes les régions de la terre on nomme nos Duguay-Trouin[142], nos Cassart[143], nos Jean-Bart[144], nos Pointis[145], comme on nomme aussi nos Duguesclin, nos Clisson, nos Bayard, nos Crillon..

Les flibustiers qui ont si long-temps désolé la marine d'Espagne, qui, s'il eussent eu des lettres de marque, auraient été les plus glorieux corsaires, comme ils furent sans contredit les plus braves marins[146], étaient presque tous Français[147].

L'Europe craint que dans la suite la France tienne la terre sous son épée; elle devrait plutôt craindre qu'elle tienne la mer sous son canon.

DES VILLAGEOIS.

Chapitre LXVI.

La porte d'un petit château de monsieur Monfranc situé à quelques lieues de la ville avait tenu bon pendant nombre de siècles; un peu de vent, un peu de pluie l'ont fait tomber la nuit dernière. Monsieur Monfranc ne pouvant, pour le moment, s'absenter, m'a proposé d'aller la faire relever. Je suis parti.

En chemin, j'ai rencontré le coquetier. Il chantait : Coquetier! allez-vous porter vos œufs à Paris, et au retour, comme les coquetiers du Maine, emmenez-vous les voyageurs dans vos paniers [1]? — Non, non, monsieur, m'a-t-il répondu; et il s'est remis à chanter : Coquetier! le métier est bon; je n'ai qu'à vous voir. — Oh! véritablement les œufs ne manquent pas; il y en a presque autant que pendant la vie de monsieur de Louvois, ce terrible mainteneur de la discipline; à présent les soldats ne touchent plus à une poule [2]; quant aux miliciens, on ne craint guère ces paysans travestis, on peut s'en faire facilement raison [3]. Les villageois sont plus tranquilles, plus heureux qu'ils l'aient jamais été, et,

sur ma parole, que jamais ils le seront. Vous me direz : la dîme ! la rente ! Sans doute, mais ne les ont-ils pas toujours payées, ne les paieront-ils pas toujours? Monsieur, le sort des villageois vaut sûrement celui des autres ; il est en petit celui du gros fermier ; en petit les villageois cultivent, récoltent, vivent comme lui, et, pour être bien informé du sort des villageois, interrogez les coquetiers. Croyez d'ailleurs notre bon vieux curé. Il me disait : Je conviens bien que grand nombre de nos pauvres morts n'ont pas dix sous pour payer le drap d'honneur, le drap mortuaire [4], que le plus souvent ils sont cousus dans leur linceul avec des épingles, indécemment à pli de corps, que toujours encore, au milieu des pleurs, des soupirs, des lamentations des femmes qui couvrent le chant des prêtres, la plupart sont toujours transportés sur deux forts bâtons chez le marguillier, où on leur donne enfin un cercueil [5]. Toutefois, malgré ces anciennes parcimonieuses funérailles, le peuple n'en est pas moins devenu riche, car j'ai vu le temps où la troisième classe des paroissiens, les métayers, les grangers, taxés à trente sous pour droit de sépulture, diminuait continuellement de nombre, tandis que la seconde, celle des laboureurs à une charrue de deux bœufs, taxés à trois livres, et la première, celle des laboureurs à deux charrues, taxés à quatre livres [6] ne cessaient de s'accroître. Aussi maintenant le villageois ne craint-il pas de plaider son décimateur, son seigneur; on ne voit aux greffes que grands

et beaux plans de dîmaires [7], que grands et beaux plans de fiefs.

Que si vous me parlez des pays pauvres, je vous parlerai des pays riches, car notre Nivernais est une grande carte territoriale des diverses terres de la France et de leurs habitants. Les pâturages, les parties boisées, les parties déboisées du Morvand représente le Gévaudan, le Rouërgue, le Quercy, la Sologne, les bruyères de la Bretagne, la Champagne-Pouilleuse; le gras Bazois, la Picardie, la Normandie, l'Agenois, la Brie, la Beauce; les côteaux de la Loire, les côteaux vineux de la Bourgogne, de la Garonne, du Rhône; les plaines de Clamecy, de Decize, les provinces de Foix, du Forez, de la Franche-Comté, du Berry [8].

Vous, les messieurs des villes, ajouta le coquetier, vous n'entrez que dans les châteaux; mais ramassez comme moi des œufs; allez de village en village, vous serez souvent émerveillés de trouver dans une maison couverte de genêt ou de glui [9], la grande pièce, c'est-à-dire la grande cuisine, ceinte de cordons de pots de brillant étain, meublée de massives armoires à corniche, de dressoirs chargés de rangées d'assiettes et au bout de la grande table, entre le lit du père et le lit de la mère, la grande cheminée, toujours flamboyante, renfermant dans son large manteau le four où l'on cuit le pain, où l'on cuit aussi d'appétissantes galettes aux poireaux, à la crème [10].

Ne plaignez pas le sort de ces bonnes gens qui, vous dira-t-on, se contentent, pendant la semaine, de la soupe aux gros choux, au gros lard[11], car sachez que le dimanche, et surtout les jours des apports ou fêtes patronales, on coupe la gorge aux plus belles volailles, qu'alors le meilleur râpé coule abondamment, et qu'ensuite, soit dans la cuisine, soit dans les prairies[13], on danse, au son de la chevrette [14] ou musette à peau de chèvre, les vives bourrées, les vives sauteuses [15], et gardez-vous de croire que le peuple est malheureux dans un pays où il danse le plus vite, où il saute le plus haut [16].

DES GROS FERMIERS.

Chapitre LXVII.

Tout en causant avec cet homme, je suis arrivé au petit château.

Vers le soir, comme j'achevais de donner des ordres aux ouvriers, monsieur Gaspard, ami de monsieur Monfranc, est venu me dire : Il n'y a pas encore de porte, vous n'êtes pas encore fermé chez vous. Allons, sans autre façon, chez moi : Puisque vous le voulez, lui ai-je répondu, allons !

Monsieur Gaspard est habillé de drap ; il porte de la poudre. L'aisance et la rondeur de ses manières

annoncent moins un campagnard qu'un homme habitant la campagne. Chemin faisant, je lui ai dit : Je parierais que vous êtes né à la ville : Cela est vrai, m'a-t-il répondu ; voulez-vous savoir comment je l'ai quittée? le voici :

Mon père, homme de robe, avait beaucoup d'enfants; mais il avait aussi beaucoup d'argent. Quand j'eus vingt-quatre ans, il me dit, comme à mes autres frères : Je te donne ces vingt-quatre mille francs, va te marier à ta fantaisie. Monsieur! vous en conviendrez, c'est une belle couronne d'hyménée que celle de mille brillants louis d'or. Partout je fus pour ainsi dire recherché, et on me fit des avances comme à une jeune héritière.

On savait que j'avais du goût pour l'agriculture; on me proposa d'abord la fille unique d'un de ces nouveaux agrimenseurs, arpenteurs, estimateurs qu'on vient d'établir près les grandes cours [1]. D'abord, non!

On me proposa ensuite la fille d'un maître particulier des eaux et forêts, petite-fille d'un gruyer, arrière-petite-fille d'un verdier [2]. Ensuite, non!

On me proposa la fille d'un entrepreneur des desséchements de petits lacs, de grandes mares d'eaux stagnantes, métier si productif, dans le Médoc [3], dans l'Aunis [4], et notamment dans l'Auvergne [5], où le sieur d'Estrade, Allemand, Français naturalisé, s'était donné le beau domaine de Sarlieu qui, auparavant, était en hiver sous les eaux, et en été sous

les joncs et la vase [6]; on me décrivit les nouvelles machines anglaises pour l'épuisement des marais [7]. N'importe, non!

On me fit encore la proposition de la fille d'un homme dont le métier était tout opposé, d'un entrepreneur d'étangs et de viviers : Sachez, me dit-on, que l'arpent d'eau empoissonné est annuellement affermé à sept livres [8]. N'importe, non!

Combien et combien d'autres demoiselles me furent encore proposées! mais je crains d'être long, et je veux ne me souvenir que de quelques-unes. On me parla

De la fille d'un des pépiniéristes d'arbres fruitiers de nos provinces centrales qui, maintenant, fournissent la France, l'Europe [9]. Non de même, non!

De la fille d'un fabricant de farine minotée pour l'approvisionnement de nos colonies [10]. Non!

De la fille d'un cultivateur de prunelaies qui, tous les ans, faisait sécher des tonnes de pruneaux achetés par la marine [11]. Non!

De la fille d'un confiseur de pots de cuisses d'oie [12]. Non!

Enfin de deux autres demoiselles, l'une fille d'un fumeur de jambons [13], l'autre d'un fumeur de quartiers et de langues de bœufs [14]. Non! non!

Je voulais labourer, semer, tailler, moissonner, vendanger.

Aussi, quand j'appris qu'à une grande journée de

notre ville, il y avait une belle métairie à vendre, je courus la voir. Les bâtiments me déplurent; mais les terres me convinrent : je m'étais entouré des principaux du village, qui est celui où nous sommes, du notaire, du syndic, du marguillier, du trésorier de l'œuvre[15] : Oh ! oh ! me dirent-ils, ces terres ne sont pas toutes de la métairie que vous voulez acheter; une grande partie appartient à la métairie que vous voyez là haut : Mais, dit un de ces bonnes gens, les champs sont entremêlés, mariés; il faudrait marier les maîtres : Oui ! oui vraiment, dit le notaire, et ceci me regarde : Mon jeune monsieur, voulez-vous me suivre? — Volontiers. Cette métairie, me dit-il, appartient à un homme, père de trois enfants; l'un prêtre, bénéficier simple depuis l'âge de sept ans[16]; l'autre soldat aux gardes[17], dont on ne sait plus de nouvelles; je me trompe, on sait qu'il a péri, et d'une jeune demoiselle qui, peut-être, vous plaira. Nous nous mettons en marche; il me précède, il frappe à la porte; nous entrons. Le notaire fait part des propositions en style de contrat. Je lui avais dit, il dit quelle était ma famille.

Pendant qu'il parlait, une jeune jolie personne, coiffée d'un chapeau de paille[18], assise auprès de la fenêtre, me regardait furtivement, mais avec attention. Je ne cessais de la regarder. Nous nous convînmes; nos yeux se le témoignèrent, et sans doute le témoignèrent à la famille. On nous retint à dîner, le notaire et moi; et, lorsque je demandai la permission de revenir, elle me fut aussitôt accordée.

Les beaux champs d'Augustine, c'était la jeune demoiselle, c'est aujourd'hui mon épouse, me charmaient. Ses beaux yeux me charmaient bien davantage, et je n'étais pas le seul. Comme j'ai toujours ma pensée sur mes lèvres, deux rivaux purent me desservir auprès du grand-père et du père d'Augustine; l'un, le bailli du lieu[19], dit que je voulais refondre la maison de fond en comble, l'autre, le fils d'un bailli des environs, que je voulais intervertir les cultures. Aussi, à une nouvelle visite, les visages changèrent et je fus reçu avec une telle froideur, que je ne serais pas revenu, si Augustine, qui, sous son bavolet[20], m'avait fait un petit signe, n'avait trouvé un moment pour m'apprendre ce qui s'était passé. En sortant, j'allai chez le médecin du lieu. Cet habile homme, persuadé que la lumière et l'air sont les deux grands conservateurs de la santé, fit entendre raison au grand-père qui me reçut mieux, et me demanda quels changements j'avais projetés. Le père d'Augustine était monté au haut de la maison où était le chartrier[21]. Il en descendit tenant un grand volume manuscrit, sur la première feuille duquel était figuré le bâtiment de la métairie[22] avec ses tours, ses fossés, comme toutes les anciennes grandes maisons des champs, ou comme les grandes maisons nobles que, dans certaines provinces, on appelle salles[23]. Je proposai de récrépir les murailles en dedans et en dehors, de les percer de larges croisées, fermées de contrevents verts, de distribuer l'intérieur en appartement du maître,

cuisines, salles, en appartement du fermier, loges des garçons de charrue, boulangerie, fournil, laiterie, offices, dépenses et autres lieux de service[24], d'entourer les cours, les basses-cours, les jardins de hautes et belles murailles blanches. Je parlai des plans de la nouvelle Maison rustique[25], du nouveau Théâtre d'agriculture[26]; on les trouva bons.

La plus grande difficulté restait. Le père d'Augustine tenait beaucoup à la routine de ses devanciers. Je ne tenais pas moins aux nouvelles méthodes : Voyez ces plans, me dit-il, en me montrant et en feuilletant le grand volume; voyez-y tous nos champs, arpentés, et leurs diverses cultures exactement coloriées[27]. J'ai, par respect pour l'expérience, laissé tout comme je l'avais trouvé, quoique je connusse assez de secrets pour accroître et décupler les produits[28]. Il m'exposa ses doctrines. C'étaient à peu près celles du célèbre Prieur de la Perrière, qui avait, disait-on, trouvé la pierre philosophale de l'agriculture[29] : Monsieur, lui dis-je, vos terres produiront toujours beaucoup, qu'on les travaille bien, qu'on les travaille mal; mais on a trop souvent trahi leur fertilité, passez-moi l'expression, trop souvent contrarié leur bonne volonté.

Il ne faut pas laisser fermés, continuai-je, les nouveaux, les bons principes, les livres de l'agriculture qui sont aujourd'hui en si grand nombre, et qui ne sont, en général, lus que par les gens des villes[30].

Ces livres sont remplis de fleurs, de fruits, de blé, de vin; il faut les en tirer.

C'est à ces livres, ajoutai-je, que je dois les règles fixes sur le temps des jachères; je leur dois de laisser reposer les champs de froment, au moins un an sur quatre, et les champs de seigle au moins un an sur trois[31].

Je dois encore à mes livres d'alterner les récoltes, de ne pas semer seigle sur seigle, froment sur froment, de faire succéder au seigle l'avoine, au froment l'orge, à l'avoine, la vesce, les pois[32] : Oh! dit le père d'Augustine, comme si j'avais proposé de faire succéder le fourrage au blé, je reprends, je reprends Augustine!

Je leur dois, continuai-je, l'introduction du topinambour[33], l'essai de l'introduction du solanum ou pomme de terre[34], qui donneront les récoltes les plus sûres, les récoltes souterraines. — Je reprends, je reprends Augustine!

Mes champs ont été labourés deux, trois fois, comme le veulent Varron, Columelle, comme le veulent tous ceux qui depuis ont traité de l'art de préparer les terres[35]. Il s'agit maintenant de faire le choix des engrais. La nouvelle chimie vient me révéler les nombreuses découvertes qu'elle a faites sur les sels contenus dans les fumiers, sur leurs propriétés, relatives à la fertilisation des terres[36].

Je veux ensemencer; Denis et divers savants sont là, qui m'enseignent des lessives de chaux, de nitre, pour préserver, pour multiplier les grains[37].

Mes terres sont emblavées; les pluies, les rosées

tombent; les semailles poignent, s'élèvent. Rai[38], Tournefort[39], s'empressent de m'apprendre l'anatomie des plantes. L'abbé de Vallemont et les savants qu'il fait parler dans ses doctes entretiens me disent comment le feu central pousse les sucs de la terre dans les racines et la tige, dont le soleil dilate les pores[40]. — Je reprends, je reprends Augustine! — Comment la sève, de la même manière que l'eau, monte dans l'éponge, monte dans les divers canaux de la végétation[41]; ils me disent, en même temps, comment l'eau, l'air, aussi bien que la terre, nourrissent les plantes[42]; ils me montrent la liaison de ces connaissances avec l'agriculture.

Quand j'ai moissonné, l'auteur de l'Économie de la campagne et les autres agronomes corrigent les anciennes formes de mes meules[43]. — Oh! je reprends, je reprends Augustine! — Ils m'indiquent la manière d'engranger les gerbes et la meilleure manière de les conserver[44].

Quand j'ai battu le blé, ils m'indiquent de meilleurs instruments pour le vanner, pour le cribler, le nettoyer[45].

Quand je l'ai porté aux greniers, ils m'enseignent à les assainir, à les purifier des vapeurs, des exhalaisons grasses qu'élève la fermentation des grains. Ils me conseillent d'y établir des courants d'air qui se croisent, qui entretiennent toujours la siccité et le ressort de l'atmosphère[46]:

Monsieur, me demanda d'un ton sévère le père

d'Augustine, avez-vous bien pensé à vos systèmes?— Oui, monsieur! —Y tenez-vous?—Beaucoup! — En ce cas, mettons que nous n'ayons jamais rien dit, que nous ne nous soyons jamais vus.

J'avais prévu ce compliment de congé, et j'avais endoctriné Augustine : Mon père, dit-elle, monsieur Gaspard, espérant un prochain mariage, a déjà acheté la métairie contiguë à la nôtre. Si, par différence d'opinion sur la manière de cultiver, nos projets et nos promesses en restaient là, on rirait trop. Il y aurait mieux à faire : c'est que vous, mon père, laissiez monsieur Gaspard cultiver à sa manière sa métairie; que vous continuiez à cultiver la vôtre à votre manière. Celui des deux qui aura les moins belles récoltes adoptera les méthodes de l'autre : Monsieur! me dit le père d'Augustine, voulez-vous? — Oui, et de grand cœur!

Nous fûmes mariés.

A peine achevions-nous de manger le pain des noces, que les chagrins d'un grand ménage rural commencèrent.

J'acquis la malheureuse certitude qu'il était instant pour moi de réformer, ou, comme disent les fermiers, de passer au crible les gens de ma maison.

Monsieur le curé, dis-je à notre excellent pasteur, des moutons de Flandre[47], des agneaux de Roussillon[48], des lapins d'Angora[49], des cochons d'Inde[50], des cannes d'Inde[51], des gélinotes, des faisans[52] et d'autres animaux rares m'ont été nuitamment volés.

Le procureur fiscal s'est inutilement donné mille peines afin de découvrir les voleurs. Pourriez-vous publier des chefs de monitoire[53]? Je ne craindrais pas de dépenser dix, vingt livres pour leur publication ou fulmination, et cependant ce ne serait guère que dix sous, vingt sous[54]. Oui, sans doute, me répondit-il ; dans les campagnes, nous en publions pour des pigeons[55], à plus forte raison, pour de bien plus grands animaux.

Effectivement, le premier dimanche, aprés le prône, le curé déplia un grand papier, portant l'effigie du Christ en tête[56], et lut : « Qui saura, tant « pour avoir vu que pour avoir ouï dire, que des « quidams se sont introduits..... qui saura..... ait à « révéler sous peine d'excommunication[57]..... »

Dans les actes de révélations, dont il me fut donné une expédition en bonne forme, au prix de cinq sous par rôle[58], je découvris que le plus grand mal ne venait pas du dehors de ma maison, mais du dedans.

J'avais dix valets de charrue ; je leur donnais moins à la vérité que dans la Brie et la Beauce, où leur salaire annuel est de cent vingt livres[59] ; mais je leur donnais plus que dans la Bourgogne, où il n'est que de cinquante livres[60]. Je donnais au berger soixante livres, au petit valet d'écurie vingt-cinq livres, au vacher vingt livres, au dindonnier quinze livres, à la servante de cuisine quarante-cinq livres, à la servante de basse-cour trente-six livres, c'est comme aux environs de Paris[61].

Autre part, il n'y a que les valets de charrue qui aient du vin ; les aides, les aoûterons, n'ont ordinairement que de l'eau[62]; chez moi, tous buvaient du vin. Je leur fournissais à tous de la toile pour leurs chemises, de la tiretaine pour leur habillement[63]. Je les régalais le jour des Rois, quoique ce fût à eux à régaler leurs maîtres[64], et je les régalais aussi au premier de l'an, aux quatre bonnes fêtes, à la fête de la paroisse, à la tonte, aux semailles, aux vendanges[65]. Ils ne pouvaient, sans mentir, dire que je ne leur payais pas généreusement le vin de la Saint-Martin[66], et que je fusse chiche pour le pain des calendes[67], pour la souche de Noël[68] ou pour les œufs de Pâques[69]. Je leur avais fait faire un beau quiller[70], où ils pussent jouer aux quilles en tout temps ; le vin qu'ils y perdaient sortait toujours de ma cave. S'ils s'ennuyaient d'abattre des quilles, s'ils aimaient mieux lancer des bâtons contre une dinde, une oie, une canne suspendues, enfin tirer la dinde[71], tirer l'oie[72], c'était moi qui toujours les donnais.

Ma bonne Augustine, qui avait lu avec grand profit le livre de l'abbé Fleuri sur les devoirs des maîtres et des domestiques[73], ne les laissait jamais manquer de rien soit en santé, soit en maladie ; eh bien ! nous fûmes forcés d'apprendre que c'étaient nos gens qui nous volaient. Le découragement nous prit alors tous, mon beau-père, ma femme et moi : Ah ! dîmes-nous, faisons comme dans la Provence, ayons un *père* qui se charge de nourrir, de payer et de faire

travailler les valets[74]; nous nous épargnerons bien des soins et des chagrins. Nous communiquâmes notre résolution à l'aïeul d'Augustine, que nous respections et que nous faisions respecter par tout le monde, comme le plus ancien et le premier maître. Il nous en dissuada et nous en montra les dangereuses conséquences : il dit à mon beau-père que puisque je ne manquais pas de fermeté, on devrait me charger de faire la police. J'en fus chargé ; je la fis et si sévère et si rigide qu'elle dure encore.

Il la faut telle, ce me semble, dans les grandes fermes. Toutefois, pour la tempérer, j'intéressai tous mes gens au profit de la maison. Outre leurs gages, je leur donnai une rétribution plus ou moins grande, suivant le plus ou moins grand accroissement du bétail ou de la récolte[75], et je m'en trouvai bien.

Mon hôte s'étant interrompu par une petite pause, me dit : Vous n'auriez pas dû me laisser parler si long-temps sans me demander quelle des deux méthodes l'avait emporté : Monsieur ! trois ans ne s'étaient point passés que mon beau-père et tous mes voisins voulurent cultiver comme moi. Quelques moments après, il fit encore une autre petite pause et continua ainsi : Je pense qu'il est bien difficile de réfléchir sur ce que dit quelqu'un qui nous est très inférieur ou par le rang ou par l'âge, ou même quelquefois de ne pas s'en moquer. Je parle ici pour moi. Un jour mon père amena avec lui un petit laquais, na-

tif du Dauphiné, qui, en traversant les terres de notre ferme, se mettait souvent à dire : Il faudrait semer là un pré de notre *esparcet*, là un autre, et encore là un autre. Tout le monde de rire, et je crois que je ris encore plus que les autres. Cependant peu de temps après, ayant lu dans un nouveau livre d'agriculture les chapitres sur les prairies d'*esparcet*[76], j'interrogeai le petit laquais, et si je n'en tirai pas de lumières suffisantes, il m'en dit assez pour que, sans autre délai, je me misse en route. Je voulais aller jusque dans le Dauphiné, pays de ce nouveau fourrage[77] qu'on aurait dû appeler Dauphiné, par la même raison qu'on appelle le sainfoin Bourgogne[78]; je n'eus pas besoin d'aller si loin, j'en trouvai dans le Lyonnais. J'examinai bien. Je revins et je fis l'essai de ce nouveau fourrage, d'abord dans des carrés de quelques perches, ensuite dans des carrés d'un arpent, ensuite dans des carrés de deux, enfin dans des champs entiers. Mes granges furent miraculeusement remplies[79], et je me vis obligé d'élever, à la manière de certaines provinces, des fenils ou hautes meules de foin, tassées autour d'une perche, du sommet de laquelle descendaient pour la maintenir des cordes au bas desquelles étaient attachées de grosses pierres[80]. Pourtant j'éprouvai, je dois le dire, de grandes difficultés, elles ne venaient plus du père ni du grand-père d'Augustine, j'avais gagné leur confiance ; cette fois elles venaient du seigneur, qui ne voulait pas que je changeasse le genre de culture des terres as-

sujetties à ses rentes[81]; heureusement nous avions des terres franches et libres, c'est-à-dire des terres de franc-alleu[82]; ce furent les seules que je pus mettre en prairies artificielles, bien qu'elles n'y fussent pas les plus propres.

Mon hôte fit une nouvelle petite pause et reprit en ces termes : Monsieur, me dit-il, vous avez lu sans doute les Mémoires des intendants; il est bien à regretter que tous n'aient pas donné, comme ceux de Montauban[83], de Lille[84] et autres, le dénombrement des bestiaux de leurs généralités. Le gouvernement aurait su où il n'en manquait pas, où il en manquait, où il fallait en favoriser la reproduction; car point de bestiaux, point d'engrais; point d'engrais, point d'agriculture. Dans mon petit royaume, cette maxime m'a été constamment présente, et, à cet égard, j'y ai secondé de tout mon pouvoir les efforts de l'administration publique. Vous savez qu'elle a fait venir des brebis et des beliers d'Allemagne[85], des Indes[86], des vaches et des taureaux de Suisse[87]; j'ai été un des premiers qui en aient acheté, et je me suis de plus procuré de ces belles vaches indiennes[88], qui ne se sont pas moins heureusement acclimatées que les brebis.

Monsieur, continua-t-il, je vous avouerai, s'il le faut, que moi je me donne quelquefois aussi les airs d'être grand admirateur des nouvelles lois, mais c'est en bon villageois, qui met, avant toutes les lois, les lois sur l'agriculture.

Le ministre Colbert a donné, en 1665, des réglements aux haras, dont la bonté et la perfection n'ont été que trop souvent confirmées, toutes les fois qu'on a essayé des changements ou des modifications. Il ordonne, dans toute la France, que les communes fassent le dénombrement des juments de belle taille, dignes des étalons des haras royaux : on en trouva dans la seule Franche-Comté neuf mille [89], dans tout le royaume deux cent mille. Un nombre proportionné des plus beaux étalons est choisi parmi les chevaux de France ou acheté dans la Hollande, la Frise, le Danemarck et la Barbarie. Les étalons destinés à donner une race de chevaux forts, sont placés dans les provinces de l'occident : dans les provinces de l'orient et du centre sont placés les étalons destinés à donner une race de chevaux fins. Bientôt les haras royaux renferment près de deux mille étalons : bientôt de simples particuliers élèvent d'autres haras qui obtiennent les priviléges des haras royaux. Enfin le nombre de beaux étalons devint tel qu'il n'y en eut plus d'autres [90]. La France allait devenir le pays des beaux chevaux [91], lorsqu'avec Colbert moururent les grandes vues, les grands soins de cette administration [92].

La même attention avait été donnée, et avec le même succès, à l'amélioration de la race des mulets et des ânes [93].

N'ai-je pas dû penser que le Nivernais étant éminemment propre à l'éducation de toutes les espèces

de bestiaux[24], les propriétaires devaient en avoir de toutes. J'en ai eu, j'en ai.

Je croyais avoir régénéré entièrement ma ferme dans toutes les parties. Je m'en flattais; ma femme, son père et son grand-père m'en flattaient aussi; je m'endormais dans cette douce idée, qu'il ne me restait plus rien à faire, lorsque je fus cruellement réveillé.

Il passa, dans le village, un étranger, qui, à mon insu, visita mes terres dans le plus grand détail; en s'en allant, il dit que si j'avais épousé ma femme pour avoir une belle ferme, je ne m'étais pas trompé, mais que si mon beau-père me l'avait donnée pour avoir un bon laboureur et un bon vigneron, il s'était trompé de moitié. J'appris ce propos. J'en fus piqué au vif; je m'en fâchai. Toutefois, en y réfléchissant avec plus de sang-froid et d'équité, je m'avouai que j'avais négligé les vignes, que comme nos voisins, je ne connaissais guère d'espèces de raisins que le pineau noir, le pineau blanc, le loicheux, raisin sucré, le gois ou samoireau, gros plant noir, le veron, gros plant violet[25], et que ma manière de les cultiver, de faire la récolte, de faire le vin, n'était guère que la leur. Aussitôt passant d'une extrémité à une autre, je voulus le plus grand bien à un juge si éclairé et si franc. Je m'informai du chemin qu'il avait pris et je courus après lui. Je galopai deux jours durant; enfin je l'atteignis dans l'Aunis où il était propriétaire domicilié.

Quand j'eus vu l'admirable culture des vignes de

cette petite province[96], je ne fus plus étonné qu'un de ses habitants n'eût pas été satisfait de l'aspect des miennes. On m'avait dit que l'étranger qui était venu visiter ma ferme, était monté sur un beau cheval avec deux pistolets à l'arçon [97] et de belles gamaches de toile cirée sur ses bottes [98]. Je le trouvai en chausses, en veste de grosse étoffe, labourant lui-même ses vignes; mais je l'eus bientôt reconnu à la manière dont lui parlaient ceux qui l'entouraient : Monsieur, lui dis-je, voulez-vous recevoir chez vous un apprenti vigneron qui voudrait avoir dans le Nivernais des vignes de l'Aunis? je lui dis qui j'étais : Monsieur, me répondit-il, en passant dans votre village, on m'a appris l'histoire de votre subite vocation pour l'agriculture. J'ai loué vos champs, vos prés, votre bétail; je n'ai pu louer vos vignes non plus que votre vin, car celui que vous avez vendu au cabaretier ne m'a point paru bon. Le nôtre, ici, vaut un peu mieux. J'espère que vous en jugerez de même; allons le goûter. Il me conduisit chez lui, en me remerciant à plusieurs reprises de l'honneur que je lui faisais de venir le voir de si loin.

J'étais pressé de l'entendre; mais lui n'était nullement pressé de parler et de montrer ses connaissances : Commençons par voir, me dit-il, comment vous cultivez vos vignes, comment vous faites votre vin, afin que je ne vous enseigne pas ce que vous savez et que je me borne à vous faire remarquer ce qui pourrait être mieux.

Je lui fis connaître ma manière de cultiver les vignes et ma manière de faire le vin; il écouta avec la même attention que s'il eût voulu les apprendre; ensuite il me dit : Cela est bon en partie et en partie ne l'est pas. Vos trois labours [99] sont bien suffisants dans les terres ordinaires, mais, dans les terres humides ou fortes, ils ne peuvent suffire; j'en voudrais un de plus.

Il y a quelque chose à reprendre à votre manière de coucher, de tailler, de greffer [100], d'échalasser, de lier.

Prenez-y garde, continua-t-il, sur nos trois espèces de vignes, la haute ne convient qu'aux régions les plus méridionales et les plus chaudes de la France, les basses ne conviennent qu'aux plus septentrionales, les moyennes sont les seules qui puissent réussir dans nos régions tempérées [101].

De toutes nos trente espèces de raisin [102], cinq ou six de noirs, et autant de blancs sont toutes celles qu'il nous faut; le reste est de pure curiosité et n'est bon que pour les espaliers ou les serres des jardins [103]. C'est ce que je dis aux Bretons qui, aujourd'hui, espèrent de faire révoquer la défense de planter des vignes dans la province [104].

Croyez-m'en, ajouta-t-il, ni sauge ni menthe dans le vin, c'était bon autrefois; nous estimons que le parfum du vin est le meilleur et le seul bon.

Point d'anis non plus, point de coriandre, point de miel [105]. Le seul moyen de sucrer les vins, c'est de

laisser mûrir les raisins et ensuite de les laisser cuver, en évitant la trop courte ou la trop longue fermentation qui rend les vins trop délicats ou trop corsés [106].

Ici, nous ne faisons le vin blanc qu'avec des raisins blancs [107].

Ici, nous n'aimons pas ces fabrications si familières aux vignerons des environs de Paris, dont les vins imitent le champagne, prennent sa petite colère et font sauter le bouchon [108].

Vive dom Pérignon! il n'a imité personne. Si Noé a inventé le vin, il a, lui, inventé le Champagne [109]. Les connaisseurs ne veulent que du vin de dom Pérignon, de véritable vin de Champagne.

En passant ensuite aux différents vins de France, dont il avait dans sa cave une provision assez variée, il dit : Le prix du vin de Champagne a, depuis dix ans, haussé de trois cents à neuf cents, à mille livres la queue [110]. Il a un immense débit dans toute la France et dans toute l'Europe [111], c'est qu'il est nouvellement à la mode [112].

Celui de Bourgogne si fin, si parfumé, l'a été, et l'est encore [113].

J'en dis autant de celui de Bordeaux [114], qui a un autre genre de délicatesse et de parfum.

Autant des vins muscats du midi, que nous appelons maintenant vins de liqueur [115]; ils sont, ils seront toujours doux, sucrés et parfumés; ils sont, ils seront toujours à la mode. Il les avait vu faire. Il

me dit qu'on les réduisait des deux tiers par la cuisson [116].

Il me parla successivement des diverses fabrications de vin des diverses provinces, me faisant sans cesse remarquer ce qui pouvait convenir à celle du Nivernais.

Je repartis, la mémoire pleine de ces bons enseignements; il y parut l'année suivante, à mes vignes et plus encore à mon vin. Je dois à ce propriétaire de l'Aunis de n'avoir plus aucune partie de ma ferme dont l'exploitation démente les progrès que l'agriculture a fait pendant notre siècle.

Monsieur, dis-je alors à monsieur Gaspard, je vois que vous n'êtes pas de ceux qui se plaignent que l'agriculture dépérit, j'avais dans l'esprit monsieur Monfranc : L'agriculture dépérit ! s'écria-t-il d'un ton animé; qui peut donc se plaindre que l'agriculture dépérit, s'il ne ferme les yeux et s'il ne veut les tenir fermés? Est-ce donc qu'elle manque de bestiaux ? Il y a dans la Flandre cent mille bêtes à corne [117], et, dans la Champagne, dix-sept cent mille bêtes à laine [118]. Est-ce de blé? le gouvernement a été obligé de lui ouvrir les ports [119]; il regorgeait dans la Picardie, la Normandie, la Brie et la Beauce. Est-ce de vin? les vignobles de l'orient et du midi de la France approvisionnent l'Europe [120]. Est-ce d'huile? Est-ce de fruits? les nouvelles plantations d'oliviers, d'orangers [121], de mûriers [122] ombragent la Provence et le Dauphiné; les nouvelles melonnières couvrent

l'Orléanais et la Touraine [123]. Est-ce de bois? voyez les forêts partout repeuplées et protégées par la nouvelle ordonnance [124]. De quoi peut donc manquer l'agriculture, sinon d'une longue paix? Quant à l'art, il est au plus haut point, il ne peut que manquer de stabilité, car, pour les arts, comme pour l'homme qui les exerce, il n'y a qu'accroissement ou décroissement, grandeur ou décadence.

DU CONTEUR DE VILLAGE.

Chapitre LXVIII.

Monsieur Gaspard n'avait pas encore fini le récit de ses hauts faits agricoles, lorsque les aboiements des chiens annoncèrent les approches de la ferme. Nous entrâmes. Nous soupâmes. Maîtres, valets de charrue, bergers, nous ne fîmes tous qu'une même table [1]. On desservit. On ôta la nappe, et l'on répandit sur la table un grand sac de noix : chacun prit un marteau, se mit à les casser et à les éplucher.

Ce jour-là, un vent du couchant, froid et humide, soufflant à travers les joints des portes et des fenêtres, entrait dans la maison en gémissements prolongés; nous étions dans le temps de l'avent, où le moine bourru se promène la nuit [2] : Quel vent! quelle obs-

curité dans tout le ciel ! dit la femme de mon hôte ; c'est une soirée faite tout exprès pour monsieur Dreux ; sûrement monsieur Dreux viendra. Comme elle disait ces mots, on entend frapper ; on ouvre ; monsieur Dreux entre. Monsieur Dreux est un ancien fermier, qui, ayant marié ses fils et ses filles, s'est retiré dans une maison du voisinage. Monsieur Dreux ne sait pas plus qu'un autre d'histoires de grands voleurs, de grands assassins ; mais, dans tout le pays, il est renommé pour les histoires des revenants [3]. La femme de mon hôte les aime singulièrement. Imaginez comme monsieur Dreux fut reçu. On lui céda la place du milieu ; il s'y assit sans autre façon, et, après s'être recueilli pendant quelques moments, il commença ainsi :

Bien des personnes font des histoires de revenants, qui ne savent ce qu'elles disent. On me rapporta, l'autre jour, qu'aux veillées de la forge, le charron avait avancé que les revenants ne dansaient jamais. Je dis que cela était faux, et, de tout ce soir-là, je ne voulus faire que des histoires de revenants, qui, sur le bord des ruisseaux ou des étangs, dansaient des gavottes, des loures [4], surtout des menuets [5].

Le tailleur, qui a plus d'âge, plus d'expérience, a encore plus de tort. Ne disait-il pas, dans une maison, samedi au soir, que lorsque nous sommes morts, et qu'il nous est permis de revenir dans ce monde, nous ne nous souvenons guère de ce que nous y avons fait lorsque nous y vivions. Ensuite il

a été jusqu'à dire, et, ce qui est pis, il a fait croire que nous ne savons plus, lorsque nous sommes passés dans l'autre monde, ce que nous savons le mieux dans celui-ci, quel est le prix des choses. Je voudrais bien lui demander d'où il a tiré que les morts, s'ils revenaient parmi nous, ne sauraient plus ni vendre, ni acheter : et qu'est-ce qui pourrait les empêcher de le savoir? ils le savent très bien. Je vais vous le prouver.

CONTE DE L'ONCLE PIERRE. Il y avait, dans mon village, un riche laboureur qui venait d'hériter de son vieux oncle, dîmeur de la paroisse [6]. Il riait, se divertissait, ne songeait plus qu'à oublier le méchant temps qu'il avait passé avec le défunt, et à mieux employer le temps présent; mais un soir, à minuit, il fut réveillé par le bruit des rideaux, qui s'ouvrirent. Il lève la tête; il voit au milieu de la chambre, entre deux chandelles, un spectre en habit blanc, en bonnet blanc; c'était son oncle, mort à la fin de l'été : Ami, lui dit le spectre, tu dors paisiblement, et je souffre les supplices des hommes injustes.

J'ai acheté des terres au-dessous de leur valeur :

L'arpent de champ au-dessous de soixante livres.

L'arpent de pré au-dessous de cent vingt livres.

L'arpent de vigne au-dessous de cent quatre-vingts livres.

L'arpent de bois au-dessous de soixante-quinze livres.

L'arpent de taillis de vingt ans au-dessous de cent livres.

L'arpent de futaie au-dessous de cent vingt-cinq livres [7].

J'ai fait entourer ces terres d'un mur de pierre, à chaux et à sable, d'une construction bien meilleure que celle des murs ordinaires, et je l'ai cependant payés au-dessous du prix ordinaire de trente-cinq sous la toise [8].

Depuis que j'ai passé la porte du monde où tu es encore, je ne me fais plus d'illusions de conscience; je ne me dis plus : Les terres de notre Nivernais ne sont pas celles des environs de Paris, où l'arpent vaut quelquefois jusqu'à six cents livres;

Ni celles de Melun, ni celles de Rosoi, où il vaut quelquefois jusqu'à deux cents;

Ni celles de St.-Florentin, où il vaut souvent autant, souvent davantage;

Ni celles d'Étampes, ni celles de Montereau, de Joigny, où il vaut cent, cent quarante livres;

Ni celles de Compiègne, où il vaut cent, cent vingt livres [9].

Je me dis crûment et franchement : j'ai acheté mes terres au-dessous de leur valeur.

Mon ami, ces terres se sont, dans l'autre monde, couvertes de pierres, de ronces, d'épines, sur lesquelles je suis continuellement traîné.

Et continuellement ceux qui sont venus à l'autre monde, auxquels j'ai autrefois, sous de mauvais prétextes, retenu une partie de leurs salaires, m'étranglent pour me faire rendre gorge ; ils crient :

Les labours de l'arpent de champ, cinq livres !

Le marnage, seize livres !

L'échardonnage à raison de cinq sous par journée d'échardonneuse !

Le fauchage des avoines, par arpent, vingt sous !

Le sciage des avoines, quarante sous !

Le sciage du froment, cinquante sous !

La journée des moissonneurs, dix sous !

Le battage de l'avoine, par muid, quatre livres !

Le battage du froment, cinq livres [10] !

Ils m'étranglent, ils m'étranglent, en ce moment même ! disait en grinçant des dents l'oncle Pierre : Messieurs ! messieurs ! ajoutait-il, en se tournant vers les morts qui étaient là, et qui toutefois n'étaient pas vus par le neveu, messieurs les morts ! mon neveu, ici présent, paiera vos enfants ! mais ils n'écoutent rien ; il ne cessent de crier :

Le fauchage de l'arpent de pré, trente sous !

Le bottelage, douze sous le cent de bottes [11] !

Ils m'étranglent ! ils m'étranglent ! Ah ! messieurs les morts ! mon neveu paiera vos enfants, sûrement il les paiera !

Le tersage ou premier labour des vignes, sept livres !

Le houage ou second labour, sept livres !

Le binage ou troisième labour, sept livres [12]!

La taille, six livres!

Le cent de bottes d'échalas de bois rond, trente livres [13]!

La journée du vendangeur, quatre sous!

La journée du hotteur, huit sous [14]!

Ils m'étranglent! ils m'étranglent! ils me lient! ils m'emmènent!

Pendant trois semaines, l'oncle revenant revint tous les jours, à minuit, et dicta à son neveu les noms de ceux à qui il avait fait tort : un rouleau de trois cent soixante-cinq pieds en fut couvert.

A la dernière nuit, l'oncle lui dit : Tends la main, et il y fit couler de la sienne plusieurs gouttes de feu. Telle est, dit l'oncle, l'ardente liqueur qui, pour mon expiation, coule dans toutes mes veines! Restitue, restitue! Ami! ajouta-t-il ensuite, prends-moi la main, et cette fois ne crains rien. Le neveu prit la main de son oncle, qu'il trouva aussi fine, aussi douce que celle d'une jeune fille de ville : Voilà comment tu me rendras, lui dit l'oncle, quand tu auras restitué.

CONTE DE L'ESCOURGÉE. Le neveu restitua que bien que mal aux personnes du long rouleau; et alors, tout émerveillé d'avoir satisfait les vivants et les morts, il croyait pouvoir enfin dormir tranquille, quand il fut encore réveillé, à minuit, par le bruit des rideaux. Il leva encore la tête; il vit de nouveau, entre deux chandelles, son oncle le reve-

nant. La mauvaise humeur le prit : Mon cher oncle, je n'ai plus d'argent; dormez tranquille dans votre monde, et laissez-moi dormir dans le mien.

Ami! ami! crois-m'en, toi qui es encore en vie, ne vends le setier de froment qu'au prix de dix livres [15], et celui de méteil qu'au prix de huit livres dix sous [16]; fais-en la juste mesure. J'ai mesuré quelquefois à boisseau trop ras; les souris me rongent les mains.

Les souris me rongent les oreilles pour n'avoir pas voulu écouter ceux qui me priaient de leur faire crédit d'un setier de seigle du prix de sept livres [17].

Les fourmis me rongent le cœur pour avoir fait enchérir le blé des pauvres, l'orge, qui était à six livres, et l'avoine qui était à cinq [18].

Que crois-tu qu'il y a sous mon grand bonnet? Il y a un litron de pois qui font mon plus cruel tourment. Au commencement du carême, une pauvre famille vint se présenter à moi; Pierre, me dit-elle, nous serons forcés, en ce saint temps, de manger des pies, des geais ou des corneilles, si vous ne nous assistez d'un boisseau de pois. Dieu, pour chaque pois que vous lui donnerez, vous rendra une fève. Un boisseau de pois, que vaut-il? Trente sous [19], à peu près le prix d'un boisseau de fèves [20], d'un boisseau de fèves de marais [21], d'un boisseau de vesces qui est de ving-cinq sous [22]. Je répondis avec dureté : J'aime mieux un litron de pois dans mon bonnet que cent boisseaux de fèves à recevoir dans l'autre

monde. Oh! mon ami, continua l'oncle; aujourd'hui, ma tête est un réchaud, sur lequel bout sans cesse, sans jamais cuire, un litron de pois : Restitue! restitue! libère-moi au plus vite. Mon oncle, lui dit le neveu déjà aguerri avec les apparitions, c'est trop d'argent, et je n'en ai que trop donné, à la suite de la comédie que vous êtes venu jouer ici avec vos morts; je ne donnerai pas une maille! Alors l'oncle tira, de derrière la tapisserie, une longue escourgée de lanières de peau de loup qu'il y avait cachée, et en donna de long et de large sur les épaules, sur le visage, sur les bras, sur les jambes du neveu qui ne pouvait se garantir si bien derrière les meubles qu'on ne l'entendît crier, à une demi-lieue à la ronde : Mon oncle! je restituerai, je restituerai, dès qu'il fera jour je restituerai! Et réellement, dès que le jour parut, il se leva et restitua. Depuis, le proverbe court dans le pays : Pour faire réparer les torts, il n'est rien comme le fouet de l'oncle Pierre.

CONTE DU TONNEAU. Vous tous qui m'écoutez, continua monsieur Dreux, soyez, ne cessez d'être charitables. Voici encore un autre refus d'aumône puni. Un homme qui voyageait s'arrêta devant une hôtellerie : Hôtellier, dit-il, je n'ai pas d'argent; donnez-moi un verre de vin; je ne puis plus me soutenir. L'hôtelier lui tourna le dos. Le voyageur fit encore quelques pas, et tomba mort. Au lieu de s'imputer ce malheur, l'hôtelier n'y pensa plus; mais voilà que le vin manque dans ses bouteilles, dans ses brocs et dans

ses futailles. Il accuse ses valets; il menace de les battre. Ses valets, qui se sentaient innocents, lui rappellent l'homme qu'il a laissé mourir à sa porte; et l'hôtelier, après avoir long-temps espionné ses gens, est enfin forcé de reconnaître que le pauvre homme mort revenait et buvait son vin. L'hôtelier devient furieux; il le poursuit tous les soirs dans le cellier, dans la cave, lui lâche ses chiens. Le revenant n'en boit pas un coup de moins. Enfin un soir, vers le milieu de la nuit, on entendit, dans la cave, comme si le tonnerre avait éclaté. On descend; on trouve tous les tonneaux défoncés, nageant dans le vin et les autres boissons : Ah ! revenant, lui dit l'hôtelier, vous me faites payer bien cher un verre de vin que je ne vous devais pas; et il se met à se lamenter, à exagérer ses pertes et le prix de ses approvisionnements. Le revenant, à travers le bondon d'un tonneau, lui répond d'une voix retentissante : Hôtelier, le muid de cidre ne vous a coûté que dix-huit livres[23]; et, comme l'eau ne manque pas dans votre cave, d'un muid vous en faites deux. Le muid de vin ne vous a coûté que trente livres[24], et, comme l'eau ne manque pas dans votre cave, d'un muid vous en faites deux. Le muid de vinaigre ne vous a coûté que vingt-six livres[25]; le muid d'eau-de-vie ne vous a coûté que cent cinquante livres[26] : hôtelier, vous êtes un menteur, vous êtes un voleur. L'hôtelier, touché alors d'un sincère repentir, fit dire une neuvaine de messes à douze sous [27] pour le repos du re-

venant et pour le sien. En même temps il renonça à ses fraudes, et depuis il a continué tranquillement son commerce.

CONTE DES BÊTES. Lucas, un des plus gros censiers de sa paroisse, n'avait pas bonne réputation; il mourut, et laissa tous ses biens à son fils qui ne l'avait guère meilleure. Quand les funérailles furent faites; quand les cloches et les chantres se furent tus, on entendit, le soir, aux environs de la cense, des mugissements extraordinaires : Maître, dirent au fils les valets, qui soupaient, ouvrez la fenêtre! entendez les mugissements! Laissez mugir, leur répondit le fils; que vous importe? mangez et buvez. La fenêtre demeurant fermée, les mugissements se firent bientôt entendre au haut de la cheminée, avec un bruit si épouvantable, que les valets laissèrent tomber dans leur écuelle la cuiller qu'ils portaient à la bouche. Le fils n'entendait pas les mugissements que tout le monde entendait; mais il entendait une voix qui n'était entendue que de lui seul. Cette voix, s'approchant insensiblement de son oreille, lui dit : Mon fils, j'ai vendu au voisin George, qui avait mauvaise vue, un bœuf malade pour un bœuf gras; payez-lui cinquante livres[28] pour le prix de son bœuf : Mon fils, continua la voix en lui parlant à l'autre oreille, Janillon était un jeune sot. Je lui fis croire que sa vache, qui était pleine, était malade; je la lui achetai presque pour rien. Payez à Janillon trente livres[29] pour sa vache, pour son veau huit livres[30].

Payez-lui un dédommagement pour le lait à raison d'un sou la pinte[31], et pour le beurre à raison de six sous la livre[32]. Le fils paya, et l'on n'entendit plus mugir.

Il se passa trois jours fort tranquilles : on ne craignait plus rien ; on était autour du feu ; un coup de vent ouvre subitement la fenêtre : aussitôt un hennissement qui se fait entendre épouvante encore plus les valets que les mugissements. La voix qui avait parlé au fils s'approche de nouveau : Mon fils, lui dit-elle, dans le temps, le maréchal-ferrant, pressé par son créancier, me vendit pour cinquante livres son cheval de labour, qui, étant d'un prix ordinaire, en valait bien cent[33] : Payez cinquante livres au maréchal ; le fils paya et l'on n'entendit plus hennir.

Il se passa encore un, deux, trois, quatre, cinq, six jours. On n'entendait plus rien ; on espérait ne plus rien entendre, mais un soir, à la fin de la prière, des bêlements aigus percent à travers la porte. La voix s'approche aussitôt du fils : Mon fils, lui dit-elle, Jacquotin avait deux beaux moutons que je voulais lui acheter ; il ne voulait pas s'en défaire. Jacquette avait une belle brebis, une belle chèvre, qui me faisaient également envie et qu'elle refusait de me vendre. Un beau jour de printemps, en traversant le bois, je vis ensemble Jacquotin et Jacquette qui cherchaient des fleurs ; je fis semblant d'avoir vu plus que ça : je fis semblant d'avoir un secret à garder : 'effrayai ces pauvres enfants, qui me donnèrent les

deux moutons, qui valaient bien douze livres[34], la brebis, qui valait bien cinq livres, l'agneau, qui valait bien quarante sous[35], la chèvre, qui valait bien six livres[36], le chevreau, qui valait bien trente sous[37], car il était fort tendre; vous en avez mangé votre part; vous pouvez vous en souvenir. Payez, payez, mon fils! Le fils paya. On n'entendit plus rien.

Pendant long-temps on n'entendit plus rien et l'on s'était remis à vivre à l'ordinaire, quand un soir, la ménagère dit : J'ai là un reste de navets, le cochon grogne à la porte; ouvrez! On ouvre. Il entre un grognement qui va si près de toutes les oreilles, que chacun crut y sentir le grouin; tous les gens qui se trouvaient là se renversent les uns sur les autres, se cachent sous les tables et sous les bancs. Cependant la bouche invisible du père dit à l'oreille du fils : Mon fils, au carnaval dernier, le jour que je saignais nos cochons dans la cour, le cochon de Marc-Antoine entra, je le saignai comme les autres. C'était un gros et fort cochon, payez vingt-cinq livres[38] à Marc-Antoine. Quelque temps auparavant, Marguerite m'avait donné à garder un petit cochon de lait; je lui dis qu'il avait péri, et c'était en partie vrai, car en ce moment on le faisait rôtir; payez quarante sous[39] à Marguerite. Le fils s'empressa de payer, et plus rien ne grogna.

Mais, au soleil couchant, des cris bruyants et désagréables de toute la volaille d'une cense ne cessaient

de se faire entendre. Ce bruit dura jusqu'au retour de la belle saison, que le beau monde de la ville revient à la campagne. Alors la voix accoutumée s'approcha de l'oreille du fils, au moment que, pour gratter plus à son aise sa tête, il avait ôté son bonnet: Mon fils, lui dit-elle, ces dames de la ville ne connaissent pas le prix des choses. J'ai vendu à l'une d'elles ma volaille deux fois plus qu'elle valait. Je reconnais maintenant qu'une oie grasse est bien payée à vingt-cinq sous [40], un canard à douze [41], une poule dinde à trente [42], un chapon à douze [43], une poularde à quinze [44], un poulet à six [45], un pigeon à trois [46]; mon fils, venez à mon secours; depuis longtemps, je brûle et c'est maintenant cette volaille qui me fait rôtir. Le fils courut chez la dame, qui le dispensa de revenir sur les anciens comptes, lui dit qu'elle ne pouvait être fâchée d'avoir payé comme une grande dame et lui fit gracieusement présent du trop vendu. On n'entendit plus rien, si ce n'est au haut de l'orme une poule, qui, tous les soirs, après l'*angélus*, criait, comme si le renard lui tordait le cou. Le fils y alla. Il écouta attentivement; la voix de son père ne lui dit rien. Les voisins, impatientés, s'assemblèrent, prirent des fusils et furent menacer la poule de la fusiller; mais, au lieu de se laisser intimider, la poule leur jeta au nez ses vieilles plumes, et, comme ils s'obstinaient toujours à la considérer, elle fit pis.

Ce bruit continua tous les soirs, jusqu'à ce que

une pauvre femme vint à la cense pour vendre un panier d'œufs. Du temps qu'elle les comptait, la voix s'approcha du fils et lui dit : Mon fils, j'ai acheté à cette pauvre femme beaucoup d'œufs à vingt sous le cent ; ils en valaient trente[47], et malheureusement ce n'est pas tout. Le jour du saint, pour que ses petits enfants pussent avoir des gâteaux, elle me vendit la poule qui lui restait pour six sous ; elle en valait bien dix[48] ; c'est la poule de l'orme. Le fils satisfit pleinement cette pauvre femme pour le prix de ses œufs et de sa poule, et ce soir là, ni le soir qui suivit, ni aucun autre soir, on n'entendit plus rien.

CONTE DU NEZ COUPÉ. Deux époux, l'un boucher, l'autre bouchère, fort mal assortis, fort mal mariés, après avoir fait, comme on dit, leur enfer dans ce monde, allèrent presque en même temps faire leur purgatoire dans l'autre. Le mari mourut le mardi, la femme, soit qu'elle eût pris la maladie, soit qu'elle ne pût plus vivre sans quereller ou injurier son mari, mourut avant la fin de la semaine. Les époux surent fort bien se retrouver ; car, quelques jours après les obsèques, leur appartement se remplit de bruit et de vacarme, comme lorsqu'ils y habitaient. Les voisins, qui les avaient si souvent séparés pendant leur vie, dirent qu'ils ne pourraient plus, comme auparavant, se jeter les meubles à la tête puisque les huissiers n'y avaient laissé que les quatre murailles, et se tinrent cois. Cependant, un tailleur, qui était le rieur du quartier, se détermina, ou par

jactation ou par défi, à y aller, le soir du bout de l'an; mais, quelques moments après, il fut si effrayé, qu'il eut à peine la force de mettre la tête à la fenêtre pour demander du secours. On monta; on le trouva demi-mort. On le remit à force d'essences, et on lui demanda ce qu'il avait vu : Dans un grand feu, au coin de la chambre, dit-il, était le mari; la femme était à l'autre coin, dans un autre grand feu. Je voulais m'en aller, mais la porte s'était refermée, et j'ai été forcé d'assister à une scène épouvantable. La femme a dit au mari qu'elle ne l'avait jamais aimé, qu'elle ne l'avait épousé que par la volonté de ses parents; que, depuis, si elle n'avait pas fait de ces péchés dont les maris ne sont pas complices, ne peuvent être punis, elle en avait fait tout exprès de ceux auxquels il avait toujours donné volontiers son consentement : Souviens-toi, lui a-t-elle dit, combien de fois, en ta présence, au lieu de vendre la livre de vache à deux sous six deniers [49], je l'ai vendue à trois sous, en la faisant passer pour du bœuf [50]; combien de fois j'ai vendu la langue de bœuf plus de vingt sous [51], la livre de moelle de bœuf plus de vingt sous [52] : brûle, coquin! combien de fois j'ai vendu le jeune taureau à quatre sous la livre, en le faisant passer pour du veau [53] : brûle, coquin! combien de fois j'ai vendu les riz de veau douze sous au lieu de dix [54]; la livre de brebis quatre sous, en la faisant passer pour du mouton [55]; la langue de mouton cinq sous au lieu de quatre [56]; la douzaine de pieds douze

sous au lieu de dix[57] ; brûle, coquin! la livre de graisse dix sous au lieu de huit[58] : brûle, coquin! combien de fois j'ai vendu la livre de lard gâté six sous, en le faisant passer pour bon[59] : brûle, coquin! brûle! Alors, le mari s'est élancé sur la femme avec son couperet ; la femme a pris le sien, et j'ai eu beau fuir, j'ai eu, comme vous voyez, mon nez emporté par leur maladresse. En effet, ajouta monsieur Dreux, sans trop pouvoir garantir ce qui en est, je puis vous assurer que j'ai vu ce tailleur sans nez, et qu'aujourd'hui il dit à tout le monde : Ce n'est pas ce que vous croyez ; c'est un coup de couperet de la bouchère.

CONTE DE LA CANNE A POMME D'OR. Un gentilhomme apparaissait, tous les jours, entre chien et loup, au fond de la vallée de Galie[60], près Versailles, tenant une canne à pomme d'or, et priant tous ceux qui passaient de lui en rendre cinq cents coups, qu'il avait mal à propos donnés[61] aux gens du pays qui venaient chasser sur ses terres : Eh! que vaut un lièvre? disait-il, quarante, cinquante sous[62]; et un lapin? vingt-cinq sous[63]! J'ai donné plus de cent coups de canne pour les lièvres et les lapins. J'en ai donné plus de deux cents pour les perdrix ; et une perdrix, que vaut-elle? vingt sous[64]! Encore passe pour une bécasse, elle vaut vingt-cinq, vingt-huit sous[65]. Un faisan vaut, quand on a de l'argent, cinq livres[66], ou il ne vaut rien. C'est un bel oiseau qu'un faisan; aussi les coups de canne que j'ai donnés

pour les faisans ne me pèsent pas autant sur la conscience. Oh ! ceux qui me pèsent sont ceux donnés pour les sarcelles, dont le prix n'est que de vingt-cinq sous[67], pour les vanneaux, qui en valent à peine douze, pour les cailles qui ne valent pas un plus grand prix[68], pour les grives, qui valent tout au plus six sous[69], pour les pluviers qui en valent tout au plus trois[70]. Les coups qui me pèsent le plus sont ceux donnés pour les alouettes, qu'on a tant qu'on veut à deux sous chacune[71]. Donner de si grands coups de canne pour de si petits oiseaux ! Oh ! que je m'en repens aujourd'hui ! Mon ami, disait ce pauvre gentilhomme à tous ceux qui allaient, la nuit, de Roquencourt à St.-Cyr, en leur présentant sa canne et en se mettant en position de les recevoir, donnez-moi cinq cents coups de canne, je vous en prie ! cinq cents coups de canne, bien appliqués sur mes épaules, mettraient fin à mes peines. Si ç'avait été un vieux coquin de tailleur ou de meunier, il se serait trouvé beaucoup de monde qui ne lui auraient pas refusé ce service; mais il ne se trouvait personne qui osât frapper un gentilhomme. Cette apparition a continué jusqu'à ce qu'on ait bâti aux environs ce superbe château, qui est une merveille de notre temps. Depuis, on n'a plus vu le gentilhomme, soit qu'il ait trouvé quelque maçon limousin pour accomplir sa pénitence, soit plutôt qu'il ait mieux aimé la faire dans l'autre monde, plus longue et plus pénible, avec d'autres gens de qualité, que de venir se faire

donner cinq cents coups de canne sous les fenêtres du roi.

CONTE DES CAPUCINS GOURMANDS. Dans une ville que la charité me défend de nommer, il y avait un couvent de capucins, où tout le monde, depuis le père gardien jusqu'au frère portier, aimait beaucoup le poisson. Le carême venu, la semaine se passe sans qu'il en paraisse un seul plat sur la table, et de toute la seconde, il n'en parut pas davantage. Les capucins, perdant à la fin patience, s'ameutent contre le père trésorier, et forcent le coffre-fort. Le père trésorier, qui n'aimait guère le poisson, et qui aimait l'argent plus que le lui permettait le vœu de son ordre, meurt de chagrin; on l'enterre, et le jour de son enterrement est un jour de bombance. On sait que l'appétit vient en mangeant; la dépense tous les jours augmenta, et à Pâques, il ne restait plus rien dans le coffre. Alors, le père trésorier revient. Il parcourt, chaque nuit, les corridors; il frappe avec ses sandales; il sonne la cloche avant l'heure, tire la barbe, donne la discipline aux plus paresseux. Enfin, un soir que la communauté allait à matines, il se montre subitement au bout du cloître, et souffle la lampe qu'on portait. La communauté reste immobile de frayeur : Frères, leur cria le défunt père trésorier, personne à cette heure-ci ne peut nous entendre; vous êtes des gourmands!

Qu'avez-vous fait de l'argent dont on devait réparer le clocher? vous l'avez mis en gros poisson, en

turbots de seize, vingt francs; en saumons de deux pieds, de dix-huit francs; en grands brochets de quinze francs[72]; tous poissons naturellement faits pour les cardinaux, les archevêques, ou tout au plus pour les archidiacres ou les abbés.

Vous avez mangé les cloches en raies de cinquante sous, en truites de pied de trente sous, en soles de même prix, en tanches de pied de vingt-cinq sous, en carpes de pied de vingt sous, en barbeau de pied de douze sous; en thon frais, à douze sous la livre; en saumon, à huit sous la livre; en esturgeon, à vingt-cinq sous la livre[73]; tous poissons naturellement faits pour les chanoines, les gros prieurs, les riches curés. Ne devriez-vous pas savoir que la grandeur des poissons marque l'échelle cléricale, et que les capucins marchent à la procession les premiers, c'est-à-dire sont au dernier échelon?

Vous avez mis les stalles partie en merlans à sept sous, en maquereaux à quatre sous; partie en huîtres à cent sous le cent, en paniers de moules à trois livres[74].

Et les vitraux, la belle rosace de verre rouge, en beaux homards de quarante sous[75], en belles écrevisses, que vous avez achetées à cinquante sous le cent[76], tant que vous en avez trouvé, ou en grenouilles, payées à vingt sous le cent, ou en plats de goujons, en plats de loches, que vous n'avez pas payés moins de dix-huit sous, moins de vingt-sous[77].

Et les offrandes, pour les reliques! frères, elles ont à peine suffi à faire les sauces!

Le père trésorier, après cette réprimande, détache encore les sandales, les lance à droite, à gauche, et chacun se sauve comme il peut. Cependant le visiteur, informé de ce désordre, arrive. Il ordonne qu'on recommence le carême, et qu'on ne mange que de la morue. Le père trésorier revient le soir même, frappe, tempête : chaque morue, crie-t-il, se vend vingt sous[78]; pour des capucins en pénitence, la morue est trop chère. Le visiteur ordonne qu'on ne mange que des harengs. Le père trésorier revient : Le cent de harengs frais, crie-t-il, se vend six livres[79]; pour des capucins en pénitence, les harengs sont trop chers. Le visiteur ordonne qu'on ne mange que des harengs saurs. Le père trésorier revient; mais cette fois, il frappe plus doucement : Oui! oui! crie-t-il, des harengs saurs, des harengs saurs, à trois livres dix sous le cent[80]! des harengs saurs! rien que des harengs saurs! Pendant quarante-sept jours consécutifs, la communauté ne se nourrit que de harengs saurs. Le père trésorier ne frappe plus, ne revient plus.

CONTE DES VOLEUREAUX. Un vieux sonneur, après avoir sonné le soir pour les morts, traversait une grande prairie; il se vit tout-à-coup entouré par un cercle de revenants, qui brûlaient sous leurs charges de bois enflammé qu'ils portaient. Le sonneur reconnut bientôt la canaille du village, qu'il

avait enterrée depuis cinquante ans : alors il entendit diverses voix lui dire : Mathurin ! allez avertir mon fils, mon petit-fils, de restituer pour moi treize livres, prix d'une voie de bois neuf[81], de restituer pour moi douze livres, prix d'une voie de bois flotté[82], de restituer pour moi douze livres, prix d'une voie de bois d'Andelle[83], de restituer pour moi sept livres, prix d'un cent de fagots[84], de restituer pour moi cinq livres, prix d'un cent de bourrées[85], de restituer pour moi quinze sous, prix d'un cent de javelles[86], de restituer pour moi huit sous, prix de deux boisseaux de charbon[87], de restituer pour moi quarante sous, prix de vingt bottes de foin[88], de restituer pour moi dix sous, prix de dix bottes de paille[89].

Mathurin ! j'ai volé un panier de mouches, dites à ma fille de restituer sept livres[90] ; mais qu'elle se hâte. Voyez comme j'en suis tout couvert ; oh ! que leurs aiguillons de feu sont terribles !

Le lendemain, le sonneur fit assembler toute la canaille vivante du village, jusques à la troisième génération ; et de tant de gens, qui avaient les mains si crochues, il n'y en eut aucun qui eût un mauvais cœur. Les restitutions furent aussitôt faites. Pour s'en assurer, le sonneur, étant retourné, trois jours après, dans la grande prairie à la même heure, cria à trois reprises que si quelque revenant souffrait, faute de restitution, il n'avait qu'à se présenter ; personne ne se présenta.

CONTE DU PIED PRIS. Plusieurs de vous, continua monsieur Dreux, connaissent le cimetière de mon village, il était autrefois à l'extrémité, et il est maintenant au milieu, tant les villages se sont agrandis. La jeune fille de l'épicier y vint un jour de grand matin, prier pour ses parents défunts; lorsqu'elle eut fini ses prières, et qu'elle voulut se lever, elle se sentit retenue par un pied comme une jeune tourterelle prise au piège. Elle se retourne; elle ne voit personne. Mais elle entend alternativement deux voix, l'une grave, peut-être celle de son père, l'autre douce, peut-être celle de sa mère. La voix grave lui dit: Ma fille, ne vous servez pas de poids creux; au sortir de ce monde, vos œuvres seront pesées avec vos poids et vos balances; Ma fille, lui dit la voix douce, quand on est ici on ne voudrait pas avoir vendu au-dessus du prix. N'oubliez jamais les prix avec les riches, avec les pauvres, avec qui que ce soit. Le prix de la livre de sucre est de quinze sous[91]; le prix de la livre de poivre est de trente sous[92]; celui de la livre de riz est de sept[93]; celui de la livre de raisin sec est de neuf[94]; celui de la livre de figues sèches est de six[95]; celui de la livre de cire est de trente[96]; celui de la livre de fromage de Hollande est de huit[97]; celui de la livre de Gruyère est de dix[98]; celui de la livre d'amandes est de seize[99]; celui de la livre d'huile d'olive est de quinze[100]; celui de la livre d'huile de noix est de dix[101]; celui de la livre de câpres est de sept[102]; celui de la livre de tartre est de deux[103].

Ma fille, lui dit la voix grave, la vertu d'une jeune fille n'a pas de prix.

La jeune épicière, toute attendrie, toute tremblante s'en alla; lorsqu'elle fut sur le pas de la porte, la voix douce se fit encore entendre : Ma fille, ma chère fille, vous fuyez, ce ne sont pas les morts, ce sont les vivants, qu'il vous faut craindre.

CONTE DE LA MAISON BLANCHE. Les habitants de notre ville de Cosne sont, comme vous allez voir, très habiles à connaître les vrais revenants. L'ancienne maison de la Queue de renard[104], aujourd'hui la Maison blanche, fut incendiée il y a quelque temps. Un homme riche l'acheta et la fit rebâtir dans l'année. Les greniers furent à peine terminés, qu'ils se remplirent peu à peu de revenants au fur et à mesure que les pauvres diables de la ville mouraient. Dans les appartements au-dessous et même dans le voisinage, on ne pouvait dormir, car on ne cessait d'entendre : Miséricorde pour une livre de marrons! j'avoue qu'on la vendait trois sous[105]! Miséricorde pour un demi-quintal de pistaches qui en gros ne coûtait pas moins de vingt livres[106]! pour un demi-quintal de dattes du prix de quinze livres[107]! Les premiers revenants ayant avoué les prix, tous les autres revenants les avouèrent aussi : Miséricorde pour un chaudron de cuivre jaune du prix de dix-sept sous la livre[108]! Pour un bassin de cuivre rouge de vingt sous la livre[109]!

Mais qu'étaient donc autrefois ces revenants? c'étaient les hommes qui avaient déménagé la maison de la Queue de renard quand elle brûlait. Et qui les reconnut? Oh! ce ne fut pas le savant corps des avocats, ni celui des procureurs, ni celui des notaires; mais ce fut celui des artisans; et parmi les artisans un juré tapissier, courtepointier héréditaire[110], un tailleur des filles de la reine[111], un couvreur entrepreneur des couvertures par abonnement[112], et un boulanger qui venait de bâtir son four et de prêter son serment devant le procureur du roi[113] y mirent le plus de zèle et de sagacité.

Cependant il mourait tous les jours d'autres pauvres diables; les cris se multipliaient : Miséricorde pour des fers à deux sous la livre[114]! Pour du plomb en saumon à quatre sous[115]! Pour un grand pot d'alun à huit livres le quintal[116]! Pour quatre paillassons de natte servant à boucher les croisées en hiver, avec la garniture de toile, à trente sous la toise carrée[117]! Pour un quintal de coton en laine à quarante livres[118]! Pour un quintal de coton filé à quatre-vingts livres[119]! Pour dix livres de soie en écheveaux à dix sous l'once[120]! Pour vingt aunes de mousseline à trois livres[121]! Pour douze aunes de toile grise à vingt sous[122]! Pour trois coupons, un de Rouen à trente-cinq sous l'aune[123], un de toile de lin à quarante[124], un de toile de Troyes à quarante-cinq[125]! Pour une peau de maroquin du prix de quarante sous[126]! Pour une paire de bas de soie du prix de qua-

rante-cinq sous[127]! Pour une paire de souliers du prix de trois livres[128]!

Les chefs des artisans, afin de rendre le repos de la nuit à la ville, se consultèrent; ils délibérèrent d'écrire à l'ancien maître de la maison brûlée, pour le prier de donner à ces pauvres défunts la valeur des objets qu'ils lui avaient volés. Malheureusement il avait suivi l'ambassadeur à Siam[129]. La lettre fut écrite, et lorsque minuit sonnait, lue aux revenants. On leur demanda un peu de patience; leurs cris redoublèrent, devinrent plus terribles, plus effrayants. Enfin la réponse de l'ancien maître qui, pour l'amour de Dieu, faisait une entière remise, vint après deux ans d'attente: elle fut lue aux revenants; à l'instant, tout se tut.

Monsieur Dreux ne s'en tint pas là; il fit encore bien d'autres contes. Je remarquai que, pendant quelques-uns, les marteaux de tous les casseurs de noix furent toujours suspendus, et que pendant quelques autres ils furent toujours en mouvement: Ah! me dis-je, auteurs poètes qui allez lire vos petits vers aux toilettes des dames[130]; auteurs voyageurs qui allez lire vos relations de lointaines aventures de la Palestine[131] aux cercles bénévoles du faubourg St.-Germain[132]; auteurs historiens qui allez vous faire applaudir au Louvre[133]; auteurs romanciers qui allez chez les Marion de Lorme[134], les Ninon[135], faire entendre les fers des jeunes Français, des jeunes Françaises esclaves à Alger[136]; auteurs dramatiques

qui allez faire pleurer, faire rire les beaux salons, voulez-vous être jugés franchement, venez, suivez-moi, venez soumettre vos ouvrages à une veillée de casseurs de noix ; si les marteaux ne restent pas toujours suspendus, si vous les entendez en certains endroits, retouchez ces endroits, et si vous les entendez continuellement, si vous ne cessez de les entendre, ne vous faites plus illusion, ne vous flattez plus; vos ouvrages sont plats, languissants, mauvais. Les marteaux vous le disent; tenez-vous-le pour dit.

DU MESUREUR.

Chapitre LXIX.

Aujourd'hui a été un de ces jours où l'académicien, tout académicien qu'il est, n'a point voulu parler, où il n'a voulu qu'écouter; aussi m'a-t-il fait lire un mémoire, envoyé à une académie de province, qui avait proposé un prix pour le meilleur discours sur la question suivante : A quels titres un siècle est-il supérieur aux autres siècles, et doit-il être réputé le plus grand?

L'auteur, après avoir dit, dans un assez court exorde, que la supériorité des siècles entre eux était

déterminée par les progrès de la raison, et que les progrès de la raison étaient déterminés surtout par ceux des sciences et des lettres, ajoute qu'il va diviser en cent degrés l'espace que, dans chaque partie des sciences et des lettres les divers siècles ont parcouru, depuis le commencement du monde, afin que la supériorité respective, géométriquement constatée, soit reconnue sans contradiction.

Ensuite il entre en matière et dit :

Durant les siècles de l'antiquité, la cosmogonie fit à peine quelques pas. Et toujours elle les fit dans la plus épaisse obscurité [1]. Durant les siècles modernes elle n'a guère plus avancé [2]. Enfin, de nos jours, un jeune officier, natif de la Haie, en Touraine, encore vêtu de son uniforme [3], a élevé la voix pour révéler au monde le mystère de la formation de l'univers, par des éléments de matière subtile, auxquels le souffle du Créateur imprima un mouvement qui alla tirer du chaos les planètes, les astres et leurs cours [4].

La voix de Descartes a été entendue dans l'étonnement et le silence : l'admiration lui a érigé un trône au haut du firmament. En vain des Titans ont voulu l'escalader ; Descartes les a foudroyés avec ses tourbillons de matière cubique, globuleuse, branchue, subtile [5] et ils gisent, comme Encelade, oppressés sous le poids de ces masses, faisant encore de temps en temps entendre de sourds bruissements, jetant encore beaucoup de fumée et point de flammes [6].

En quelques années de notre siècle la science de la cosmogonie a parcouru les cent degrés [7].

La science de la description de l'univers fit dans l'antiquité plus de progrès que celle de sa formation, mais le système astronomique, ne pouvant encore se dégager des illusions des sens, fut tissu d'autant et peut-être de plus d'erreurs que de vérités. Mettons cependant que, durant les siècles de l'antiquité, l'astronomie, sur les cent degrés, en ait parcouru huit; mettons dix.

Je mettrais volontiers que, durant le dernier siècle, l'astronomie en a parcouru le double et même davantage, si l'on n'y eût renié les découvertes de Copernic [8], qui, par notre adhésion, sont devenues les nôtres. La gloire de cet astronome, dont nous avons enfin proclamé le système planétaire [9], doit donc accroître la nôtre, et la nôtre est déja si grande.

En effet, je le demande : qui a vü le premier les taches du soleil? n'est-ce pas Fabricius [10]?

Qui le premier a vu la mobilité de ces taches et en a conclu que le soleil tournait sur lui-même? n'est-ce pas Cassini [11]?

Qui le premier a vu la mobilité des taches de la lune et en a conclu que la lune tournait sur elle-même, n'est-ce pas la Hire [12]?

Qui le premier a fait prendre rang parmi les astres aux comètes? n'est-ce pas Bernouilly [13]?

Qui le premier a vu l'anneau de Saturne? n'est-ce pas Huyghens[14]?

Qui le premier a vu trois satellites de Jupiter? Qui le premier en a vu quatre? Qui le premier en a vu quatre autres? n'est-ce pas Galilée[15]? n'est-ce pas Huyghens[16]? n'est-ce pas Cassini[17]?

Qui le premier a vu les ellipses des orbites planétaires? Qui le premier a vu que ces ellipses étaient plus ou moins grandes, ou, ce qui revient au même, que les planètes faisaient une plus ou moins grande révolution, suivant leur plus ou moins grande masse? n'est-ce pas Huyghens[18]?

Enfin, qui le premier a vu?... que les générations des hommes écoutent! qui le premier a vu les corps célestes, s'attirant mutuellement, demeurer toujours suspendus à la même distance, dans les éternelles révolutions de leurs éternels orbites? n'est-ce pas celui qui a rempli la terre et les cieux de sa gloire, le grand, le très grand Newton, ou, pour mieux dire, Newton[19]?

Ainsi, on ne peut le nier, c'est dans notre siècle, où les observatoires, et notamment celui de Paris[20], ont été bâtis, que l'astronomie a parcouru presque toute sa distance.

Il en est à peu près de même de la physique : les preuves sont là.

Autrefois, dans cette science, comme dans beaucoup d'autres, qui voulait faire taire son adversaire citait Aristote[21]. Aujourd'hui, dans cette science,

comme dans beaucoup d'autres, qui citerait Aristote voudrait faire rire[22].

Les erreurs d'Aristote ont régné sur les siècles de l'antiquité et sur ceux qui les ont suivis. Le siècle dernier seulement a voulu enfin voir par ses yeux; il a fait faire quelques progrès à la physique[23], et il a cru les lui avoir fait faire tous; mais il lui restait

A inventer cet admirable instrument, qui abaisse les cieux à la portée de notre vue, à inventer le télescope, inventé par Jacques Métius[24];

A inventer cet instrument, non moins admirable, qui découvre à notre vue les corpuscules que nous pouvions toucher, mais que nous ne pouvions voir, à inventer le microscope, inventé par Jansen[25];

A inventer l'instrument qui, par la dilatation de l'air, mesure les degrés du chaud et du froid, à inventer le thermomètre, inventé par Drebbel[26].

A inventer celui qui marque la pesanteur de l'air, qui présage d'une manière sûre le changement de temps, à inventer le baromètre inventé par Torricelli[27];

A mesurer, par l'élévation du baromètre, la hauteur des montagnes mesurées par Pascal[28];

A découvrir l'élasticité de l'air, découverte par Mariotte[29];

A découvrir les divers fluides aériformes, découverts par Van-Helmont[30];

A apercevoir les divers corpuscules atmosphériques, aperçus par Boyle[31];

A constater l'existence du vide, constatée par Gassendi[32];

A inventer la machine pneumatique, inventée par Othon de Guérike[33], et à prouver, comme lui, par le vide de l'air, opéré dans cette machine, que l'air est nécessaire à la vie, qu'il l'est à la combustion[34];

A inventer la machine électrique, inventée par ce même Othon de Guérike[35];

A découvrir la dilatation de l'eau, passant à l'état de glace, découverte par Huyghens[36];

A constater la pesanteur croissante des métaux, passant à l'état de chaux, constatée par Duclos[37];

A décomposer la lumière en globules élémentaires, décomposée par Gassendi[38];

A observer les directions constantes de ces globules vers la ligne droite ou rayon, observées par Gassendi[39];

A découvrir la propagation successive de la lumière, découverte par Mariotte[40];

A évaluer la vitesse de cette propagation, évaluée par Röemer[41];

A inventer la lanterne magique, inventée par le père Kircher[42];

A déterminer la durée des temps par les oscillations d'une verge de fer, déterminée par Galilée[43];

A reconnaître la perpétuelle vie de la matière, la perpétuelle mortalité de sa forme, reconnues par Rohault[44];

A découvrir les lois du mouvement et du choc des corps, découvertes par Descartes[45];

A calculer l'accélération de la chute des corps, calculée par Galilée[46];

Enfin à découvrir le feu central qui anime la terre, et le magnétisme qui anime l'univers, découverts par le père Kircher[47].

Maintenant, si je dis que, sur les cent degrés que la physique a parcourus depuis le jour où elle est née jusques au jour actuel, elle a parcouru cinq degrés durant les siècles de l'antiquité et vingt durant le dernier siècle, ne dirai-je pas assez? Et si je dis que, durant le nôtre, elle a parcouru le reste de la distance, dirai-je trop?

Dans la science des nombres et des grandeurs, l'esprit humain reconnaît si promptement et si sûrement ses méprises, que les mathématiques ont dû faire de continuels progrès depuis le moment de leur invention. Je partage en quatre parts la distance qu'elles ont parcourue; j'en accorde deux aux siècles de l'antiquité, une aux siècles du moyen-âge, j'en réserve une à notre siècle. Voici à quels titres :

Descartes a appliqué l'algèbre à la géométrie[48], la géométrie à la physique[49].

Neper a inventé les logarithmes[50].

L'Hôpital a fait le traité des infiniment petits[51].

Huyghens, à la suite de ses recherches géométriques, a soupçonné l'aplatissement de la terre[52].

Svélius, en mesurant l'arc du méridien entre Berg-op-Zoom et Alcmaer, en a donné une première preuve[53].

Picard, en mesurant un plus grand arc entre Collioure et Dunkerque, en rectifiant Svélius et en donnant trigonométriquement la grandeur et la forme de la terre, en a donné une seconde et une plus grande[54].

Les éclipses n'avaient été guère qu'un objet de frayeur ou de curiosité; Cassini les a fait servir à mesurer la longitude terrestre[55].

C'en est assez, et sûrement que vous penserez que je n'ai nul besoin de mentionner les travaux de Parent[56], d'Ozanam[57], qui ont rendu, par leurs livres, l'étude des mathématiques facile, aisée, amusante et récréative[58].

La science de la géographie avait été la honte des sciences humaines jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde, qui donna enfin des antipodes à l'ancien. Alors, pendant le xve siècle, la géographie parcourut au moins quatre-ving-dix degrés sur cent. Elle a parcouru, durant notre siècle, le reste; elle a, par le secours des mathématiques, mieux déterminé les longitudes, les latitudes, la position des villes, la situation des pays. Par le secours des mathématiques et de la gravure, elle a rétréci, élargi, tantôt les mers, tantôt les terres; elle en a mieux tracé, elle en a fixé les configurations [59]. Le vieux Baudrand a été corrigé par le vieux Sanson [60], le vieux Sanson par le

jeune Delisle, qui a remué, remanié les terres et les mers; c'est le roi des géographes, et mieux qu'aux empereurs il lui appartient de porter le globe dans sa main [61].

Il n'est aucun siècle, si l'on excepte le nôtre, qui n'ait ajouté aux fables et aux merveilles, dont la science de l'histoire naturelle avait été défigurée. Aujourd'hui enfin elle s'en est dégagée, et elle a avancé de toute la distance dont elle avait rétrogradé. Les propriétés fantastiques des pierres précieuses, entr'autres, n'ont pu soutenir l'examen de la nouvelle minéralogie expérimentale [62].

Et de même, dans les plantes dont Perrault a constaté la circulation de la sève [63], comme on avait constaté la circulation du sang [64], combien de vertus imaginaires de moins; mais aussi combien de vertus réelles de plus! Cuba, au quinzième siècle, ne connaissait que cinq cents plantes [65]; au seizième, Dodonœus porta son catalogue à deux mille [66]; au dix-septième, Ray a porté le sien à près de dix-neuf mille [67]. En 1636, notre flore n'était, au jardin du Roi, que de deux mille quatre cents [68]. Elle y est maintenant bien plus nombreuse [69]; elle est la flore de la France. Les savants avaient, à plusieurs époques, tenté de classer les plantes par la conformité et les différences qu'offraient leurs diverses parties [70]; Tournefort est venu qui les a classées pour toujours en quatorze classes déterminées par l'immuable différence de leurs fleurs, en six cent soixante-treize genres déterminés par

l'immuable différence de leurs fleurs et de leurs fruits, en huit mille huit cent quarante-six espèces déterminées par l'immuable différence de leurs racines et de leurs feuilles [71].

La troisième partie de l'histoire naturelle avait encore plus besoin que les deux autres de la révision de notre siècle: mais nous avons fait plus que revoir et corriger; nous avons augmenté. En douterait-on? Qu'on réfléchisse sur le nombre des animaux découverts, par les navigateurs et les naturalistes, dans les quatre parties du monde [72], surtout sur les myriades d'animaux qui n'ont pu être observés, qui n'ont pu même être vus qu'au microscope [73].

A présent calculons. Sur la distance parcourue par l'histoire naturelle, combien de degrés voulez-vous accorder aux siècles de l'antiquité? Voulez-vous leur en accorder dix? soit! et aux siècles suivants, voulez-vous leur en accorder quinze? soit! Eh bien! toujours sera-t-il que, durant les siècles précédents, l'histoire naturelle a tout au plus fait le quart de ses progrès et tout au moins les trois autres quarts durant le nôtre.

Dans la chimie, l'esprit humain a donné un spectacle de ses folies encore plus grand. Il a cherché tantôt l'élixir de jouvence, tantôt l'élixir de longue vie et toujours le secret de faire de l'or [74]. Le siècle dernier même, tout en se moquant des siècles précédents, qui cherchaient un pareil secret, le cherchait avec plus d'activité, et je dirai même, d'espé-

rance[75]. Forcée maintenant de devenir sage, au milieu de la raison de notre siècle, la chimie, du moins la chimie des savants[76], ne cherche plus que la décomposition et la recomposition des éléments des corps pour les approprier à la médecine et aux arts. Ses traités vous font connaître les produits de l'analyse des minéraux, des végétaux, des animaux, vous disent quelles sont les propriétés de chacun d'eux ou séparés ou combinés, et ses traités finissent là[77].

Maintenant faisons les parts de la distance parcourue par la chimie :

Aux siècles de l'antiquité, qui ont peu cherché et peu trouvé, dix degrés ;

Aux siècle du moyen-âge, qui ont beaucoup cherché et qui ont si souvent trouvé ce qu'ils ne cherchaient pas, cinquante ;

A notre siècle, le reste.

Nous voici enfin aux sciences littéraires, aux lettres, où les nations, devenues réciproquement rivales, jalouses, dédaigneuses ; il y a même plus, devenues réciproquement injustes, et ne s'accordant plus dans leurs jugements, se séparent. Séparons-nous donc fièrement, et, seuls, osons lutter contre nos prédécesseurs de toutes les nations et contre nos contemporains. Nous aurons plus de gloire ; notre gloire sera toute à nous.

D'abord, la grammaire se présente.

La grammaire générale de Lancelot[78] est incontestablement la meilleure des grammaires générales,

comme la grammaire française de Régnier est la meilleure des grammaires nationales [79].

Cependant, comme, dans toutes les sciences, les premiers pas sont les plus difficiles, et que les grammairiens grecs ou latins les ont faits, accordons aux siècles de l'antiquité, et à ceux qui les ont suivis, la moitié de la distance parcourue par la grammaire, cinquante degrés, et à notre siècle, qui bien sûrement en a parcouru au moins l'autre moitié, cinquante autres.

Je vous le demande, messieurs, que doivent faire les magistrats? Ils doivent juger, d'après les lois, les différents des particuliers. Que doivent-ils ne pas faire? Ils ne doivent pas se mêler de philosophie. Je suis bien fâché que ce grave Parlement de Paris ait donné à rire à tous les plaisants de l'Europe, en ordonnant que l'ancienne philosophie grecque occupât toujours son ancien trône [80], c'est-à-dire en jugeant que, de la distance de cent degrés, la philosophie de notre siècle n'en avait parcouru aucun. De nos jours, la raison universelle a jugé qu'elle les avait parcourus tous, et on pense que Descartes, qui a introduit dans la métaphysique la méthode des géomètres, c'est-à-dire la méthode de résolution, c'est-à-dire l'analyse [81], que Cordemoy, qui, dans son Discernement du corps et de l'âme [82], et La Chambre [83], qui, dans son Système de l'âme [84], ont l'un et l'autre si bien appliqué cette méthode à nos facultés intellectuelles, sont les trois premiers métaphysiciens. Mais où est donc Male-

branche? Oh! Malebranche, avec la plus belle âme, la plume la plus belle, a inutilement recherché la vérité. Que si, au lieu de vouloir tout voir en Dieu, il eût voulu tout voir dans les œuvres de Dieu, en les examinant par la méthode de résolution, une à une et successivement dans leurs différentes parties, il n'eût pas laissé des ouvrages fantastiques, vaporeux, qui, aux premiers rayons d'une raison sévère, s'évanouissent[85].

On pense aussi que, dans la philosophie, Descartes est le premier logicien[86], et on ne sait trop pourquoi sa méthode occupe une si petite place dans la logique de Port-Royal, et celle d'Aristote une si grande[87].

Si, dans la philosophie, vous comprenez la morale, nous avons encore parcouru dans cette partie presque tous les degrés; car les trois premiers moralistes sont: Nicole[88], par son style simple et pur; La Rochefoucauld[89], par son style pur et élégant; Labruyère[90], par son style élégant, hardi, neuf; contentons-nous cependant des trois quarts, et disons : Dans la philosophie, les siècles anciens ont parcouru le quart de la distance; dans la morale, autant; dans la philosophie, dans la morale, notre siècle a parcouru le reste.

Quant au droit public moderne, ses principes ne sont que les maximes du christianisme, de son équité, de sa clémence[91].

Quant au droit privé moderne, les lois ne sont que

les lois romaines qui, sous leur nom ou sous d'autres, nous régissent encore, ou bien peu s'en faut[92].

Ainsi, sur les cent degrés que ces deux sciences ont parcourus, le siècle actuel, à mon avis, n'a rien à prétendre.

On me dira que je parle ainsi par jalousie contre Grotius[93], Mévius[94] et Puffendorff[95], je répondrai qu'à ces noms nous pourrions peut-être opposer celui de Doujat[96], surtout celui de Domat[97].

Les anciens n'avaient guère de traités d'économie[98], de traités de commerce[99], de testaments politiques[100], de mémoires des intendants[101]; la science de l'économie, née au siècle dernier, a pris toute sa croissance dans le nôtre. A nous, surtout à cause des mémoires des intendants, à nous les cent degrés.

Il est une science littéraire que, dans tous les temps, toutes les nations ont cultivée à l'envi, c'est l'histoire. Nous avons nos Mathieu[102], nos de Thou[103], nos Dupleix[104], nos Coiffeteau[105], nos Mézerai[106], nos Varillas[107], nos Bossuet[108], nos d'Orléans[109], nos Maimbourg[110], nos Larrey[111], nos Saint-Réal[112], nos Fleury[113], nos Vertot[114]; les nations étrangères ont aussi des historiens qu'elles estiment; cependant on convient généralement, et je suis forcé d'écrire que les historiens grecs ou latins ont parcouru les cent degrés, et que les divers historiens modernes sont demeurés au-dessous, les uns plus, les autres moins.

Il faut pourtant dire que nous pourrions citer une partie de la science de l'histoire, la biographie au-

tographe, où le nom de notre cardinal de Retz est le premier des noms[115]. Les académiciens me demanderont si je ne me souviens pas des Commentaires de César; je leur répondrai hardiment que je m'en souviens,

Dans l'éloquence, nous sommes, au premier pas, obligés de reconnaître notre infériorité, mais nous nous relevons bientôt, et nous redevenons supérieurs.

J'aime autant qu'un autre à prononcer les noms de Patru[116], de Le Maître[117], de Pélisson[118], de Lamoignon[119], de d'Aguesseau[120]; cependant je ne puis les placer à côté de ceux de Démosthène, de Lisias, de Cicéron, d'Hortensius. Reconnaissons et écrivons que, dans l'éloquence du barreau, les anciens ont parcouru les entiers cent degrés.

Les anciens ne prêchaient pas, comme nous, la morale dans les temples; aussi sommes-nous les premiers et sans concurrents dans l'éloquence de la chaire. Posons la couronne sur la tête de Bourdaloue[121] et de Massillon[122].

Je viens de lire les oraisons funèbres de Bossuet[123], de Fléchier[124], de Mascaron, à qui, pour s'élever autant au-dessus de ses deux rivaux qu'il est resté au-dessous, il n'a manqué qu'un peu de goût[125]. Dans ce genre, nous sommes encore les premiers.

Les éloges nécrologiques sont un autre genre d'oraisons funèbres où nous sommes également les premiers[126].

Quelle si jolie partie de la littérature que les ro-

mans! Elle est la divertissante histoire des hommes du commun. Les Grecs ont bien fait quelques romans, mais fort courts et fort simples. Nous, nous avons, outre les grands romans de d'Urfé [127], de La Calprepède [128], de Gombaud [129], de Scudéri [130], de Gomberville [131], les romans facétieux ou tendres de Scarron [132], de Furetière [133], du Français Hamilton [134], de Villedieu [135], de La Fayette [136], de d'Aulnoi [137], tous autant de chefs-d'œuvre de gaîté et de bon goût, qui nous ont mis hors de pair avec l'antiquité.

Il n'y a que ceux qui ne veulent lire que les épîtres de Cicéron, de Pline le Jeune, qui ne donnent pas le prix aux spirituelles lettres de Voiture [138], aux éloquentes lettres de Balzac [139], aux charmantes lettres de la marquise de Sévigné [140].

Reste enfin la polémique; là nous sommes aussi les premiers par les plaisantes guerres entre les académiciens et leurs adversaires [141], par les âpres guerres entre les jésuites et leurs adversaires, qui ont donné lieu aux dix-huit fameuses lettres provinciales [142], où le désordre, l'obscurité et le sophisme, si naturels à l'esprit de parti, ont, sous la plume de Pascal, fait place à l'ordre, à la clarté et à une piquante logique.

Sur le point de parler de la poésie, je ferai comme les poètes, j'invoquerai aussi les divinités : mais ce seront celles de l'équité et de la justice.

Tant que Chapelain se tint à son métier de critique, il se fit considérer par la délicatesse de son goût [143];

mais dès qu'il publia son poème de la Pucelle, il s'éleva une huée générale [144], et Chapelain passa le reste de ses jours dans le repentir et l'amertume. A cause de l'obscurité de leurs auteurs, les poèmes de Moïse [145], de David [146], de Clovis [147], quoique plus ridicules, furent moins ridiculisés. Ce n'est point de pareils hommes qui pourront être mesurés avec les géants de la poésie épique des Grecs et des Latins.

Ah ! si notre Télémaque était la traduction d'un antique poème, quel haut rang les peuples de la terre assigneraient à Fénelon pour le leur avoir fait connaître [148] !

Nous sommes encore vaincus dans le genre lyrique : toutefois nous ne le sommes pas du moins pour toujours. Malherbe [149], qui a si long-temps disputé la victoire, est mort, il est vrai, mais le jeune Rousseau pourra la disputer plus long-temps encore [150].

Nous sommes les premiers dans la comédie : la France a donné naissance à Molière [151], à Regnard [152] ;

Les premiers dans la tragédie : la France a donné naissance à Corneille [153], à Racine [154] ;

Les premiers dans le drame lyrique ; elle a donné naissance à Quinault [155] ;

Elle a donné naissance à La Fontaine ; nous sommes les premiers dans la fable, dans le conte [156].

Je ne dirai pas que nous sommes les premiers dans la satire, car, dans ce moment, je vois Horace et Boileau, qui s'embrassent avec les démonstrations de

[illegible] parfaite amitié, de la plus parfaite égalité [157], [illegible] ne connaissons ni de supérieur, ni d'égal dans [illegible] auteurs. Eh ! qu'on ne croie pas que ce soit un [illegible] peu important. Vers le milieu du siècle, les Français, pour décider quel était le meilleur de celui d'Uranie ou de celui de Job, se divisèrent en Uranistes et en Jobelins [158], comme au siècle précédent, ils s'étaient divisés en calvinistes et en ligueurs, comme bientôt après ils se divisèrent en frondeurs et en mazarins.

Bion, Moschus, Théocrite, Racan [159], Segrais [160], se disputent bien le pas, mais tous s'inclinent devant Virgile. Nous ne sommes pas les premiers dans l'églogue.

Voilà Anacréon, voilà Ovide, Catulle, Tibulle, Properce; voilà Deshoulières [161], La Suse, [162], La Fare [163], Chaulieu [164], Pavillon [165]. Sommes-nous les premiers dans la poésie légère ? La balance penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ! Elle est près de pencher du côté de la France. Voilà Chapelle [16] et voilà Bachaumont [167].

Ni les temps antiques, ni les temps modernes ne peuvent disputer avec nous de la poésie lapidaire, car ce ne sont pas les marbres, les bronzes qui immortaliseront les vers de Santeuil [168], ce sont les vers de Santeuil qui immortaliseront les marbres et les bronzes.

Maintenant, mesurons les degrés que les siècles de l'antiquité et le nòtre ont parcourus, soit dans l'éloquence, soit dans la poésie. Que les cicéroniens et les

homériques ne craignent pas; ils auraient donné vingt degrés à l'éloquence des anciens, nous lui en donnerons trente; ils en auraient donné trente à la poésie des anciens, nous lui en donnerons quarante: à notre siècle appartient le reste.

Notre siècle, le premier dans les sciences, l'est donc aussi dans les lettres, et il l'est par nous.

Je ne sais, messieurs, si j'ai, quant à moi, bien mesuré ma tâche, surtout si j'ai bien mesuré mes forces. Je l'avoue, j'ai été tenté par cette belle palme d'or que vos mains tiennent suspendue sur nos têtes à une hauteur à laquelle mon faible bras ne pourra sans doute atteindre.

DES DISPUTEURS INTERROMPUS.

Chapitre LXX.

Un riche bourgeois de Paris, ne sachant que faire ni de son argent ni de son fils, a, comme on dit, levé [1], ou, si vous voulez, acheté pour lui une charge de commissaire de police à Nevers [2], et aussitôt nous l'a envoyé par le coche. Dans les commencements, ce jeune apprenti magistrat, toujours vêtu de sa longue robe et toujours le bonnet carré en tête [3], ne cessait de parcourir les rues. Un soir, après souper, il entendit, au troisième ou quatrième étage, deux hommes qui disputaient, qui criaient à s'égorger. Il

s'arrête, il frappe. Monsieur le commissaire, lui dit un voisin, ne montez pas; c'est inutile : Bon! répondit-il, croyez que je sais mettre le holà parmi les gens de haut étage comme parmi ceux de bas étage. — Je n'en doute pas, monsieur le commissaire! Je veux seulement vous dire que nous sommes ici accoutumés au bruit de ces deux réfugiés irlandais, et qu'ils ne se querellent d'ailleurs que sur les sciences; vous les entendrez de la rue aussi distinctement que si vous étiez dans leur chambre. Effectivement le commissaire de qui je tiens ceci, déférant d'abord à cet avis, écouta : Vous ne comptez pour rien la raison! — Vous ne comptez pour rien la raison des grands hommes! — Je fais cas de la raison. — Je fais cas de la raison de Juste-Lipse [4], de Vossius [5], de Whear [6], de Mascardi [7], de Beni [8], de Puffendorff [9], du père Rapin [10] de Fénelon [11], de St.-Réal [12]. — Je ne puis mépriser la raison. — Je ne puis mépriser la raison de Cicéron qui dit que l'histoire est le témoin des temps, la messagère de l'antiquité, la maîtresse de la vie [13]. — Eh! comment voulez-vous que l'histoire soit la maîtresse de la vie, soit notre guide, comme le disent avec Cicéron presque tous les historiens anciens et modernes [14], si l'histoire n'est pas notre histoire, l'histoire de tous les hommes? Comment voulez-vous qu'elle soit le guide des agriculteurs, si elle ne donne pas un chapitre aux agriculteurs? — Hérodote ne le leur donne pas. — Comment voulez-vous qu'elle soit le guide des artisans, si elle

ne donne pas un chapitre aux artisans? — Tite-Live ne le leur donne pas. — Qu'elle soit le guide des marchands, si elle ne donne pas un chapitre aux marchands? — Diodore ne le leur donne pas. — Des financiers, si elle ne donne pas un chapitre aux financiers? — Tacite ne le leur donne pas. — Et si elle ne donne pas un chapitre aux jurisconsultes, un aux médecins, un aux curés, aux vicaires; un aux moines, un aux nobles, un aux gens de guerre, un aux gens de mer, un aux chefs du gouvernement, un aux ambassadeurs, un aux administrateurs, un aux écoliers et aux maîtres, un aux artistes, un aux savants, aux gens de lettres; un aux valets, un aux pauvres, aux mendians; un ou plusieurs aux femmes, aux filles de toute condition, comment voulez-vous qu'elle soit leur guide? — Ni les historiens anglais, Malmsbury[15], Huntington[16], Matheus Paris[17], Buchanam[18], Cambden[19], Godwin[20]; ni les historiens français, Grégoire de Tours[21], Froissard[22], Serres[23], Mézerai[24]; ni les historiens italiens, les trois Villani[25], Machiavel[26], Guichardin[27], Paul Jove[28], Davila[29]; ni les historiens espagnols, Çurita[30], Mariana[31], Herrera[32]; ni les historiens belges, Strada[33], Meursius[34]; ni les historiens allemands, Aventin[35], Puffendorff[36], Heiss[37]; ni les historiens suédois, les deux Magnus[38]; ni l'historien polonais, Martin Cromer[39], ne les leur donnent pas. — Aussi, la réunion de ces chapitres formant la seule vraie histoire, et ces chapitres et cette réunion n'existant pas, il en résulte que les

peuples n'ont pas encore de vraie histoire. — Mais votre vraie, je devrais dire votre ridicule histoire, existât-elle, elle ne pourrait vivre : on l'attaquerait dans son essence; on lui reprocherait de n'être qu'une histoire d'états, de professions, de métiers, et non l'histoire d'un peuple [40]. — L'ouvrage, fait comme je le propose, répondrait qu'un peuple n'est et ne peut être composé que d'hommes de divers métiers, de diverses professions, de divers états. — On lui reprocherait de n'être qu'une histoire privée, qu'une histoire de mœurs [41]. — Mais l'histoire du territoire, des agriculteurs, des ateliers, des artisans, des manufactures, des fabricans, du commerce, des marchands, de la stratégie, des guerriers, de la marine, des marins, des légistes, de la médecine, des médecins, des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, des sciences, des savants, serait-ce l'histoire de la vie privée d'un peuple? serait-ce l'histoire des mœurs d'un peuple? Pourrait-on appeler l'histoire de la vie privée d'un peuple, des mœurs d'un peuple, l'histoire de ses grandes routes, de ses postes, de ses messageries, de ses canaux, de ses prisons, de sa police, de ses hôpitaux, de son imprimerie, de sa librairie, de sa langue, de sa littérature, de ses finances, de sa représentation nationale, de ses dénombrements, de son gouvernement, de sa politique, de son clergé, de sa religion, de son éducation, de son instruction, de ses beaux-arts, de ses

spectacles, de ses fêtes[42]? — On dirait encore que ce n'est qu'une histoire de la vie matérielle[43] d'un peuple, et non l'histoire d'un peuple. — J'avoue que je n'entends pas trop l'expression de vie matérielle d'un peuple; et, quoi qu'on entendît par cette expression, je ne pense pas qu'on pût entendre que l'histoire des divers états, des divers éléments d'une société, d'une nation, d'un peuple ne sont pas la vraie histoire d'une société, d'une nation, d'un peuple; que l'histoire des parties n'est pas l'histoire du tout. — On demanderait aussi, n'en doutez pas, où, dans votre histoire, est la vie du peuple[44]. — L'ouvrage répondrait que la vie du peuple, que les années de la vie du peuple, ses progrès sont analysés, c'est-à-dire distingués, décrits dans chacun de ses chapitres[45]. — On demanderait en même temps où, dans cette histoire, est l'action du peuple sur lui-même, sur les autres peuples, et l'action des autres peuples sur lui[46]. — L'ouvrage aurait un chapitre d'avénements de princes, d'événements politiques, militaires, de dates de batailles et de siéges. — Mais où donc serait l'histoire qu'on trouve dans les livres qui remplissent nos bibliothèques? où donc serait-elle dans votre prétendue histoire d'une nation? — Toutes vos bibliothèques, tous vos livres d'histoire y seraient renfermés dans un seul chapitre, celui dont je viens de parler, et ce serait assez; car vos bibliothèques, vos livres d'histoire ne sont guère, pour un quart, remplis que de faits politiques, démentis, soit dans les âges suivants,

soit dans les histoires secrètes, les mémoires des particuliers; et, pour les trois autres quarts, que de faits militaires, toujours ou du moins presque toujours les mêmes depuis les antiques batailles des Assyriens, des Egyptiens, jusqu'à nos batailles qui ont précédé la paix de Riswick[47]!—Vous insultez les historiens de l'antiquité, les historiens des âges modernes; vous insultez les peuples qui, tous, portent triomphalement au-dessus de leur front le livre de leur histoire, leur livre de vie. — Beau livre de vie que le livre où ils ne vivent pas, où ils ne sont pas! — Vous insultez surtout le peuple hospitalier qui partage avec vous son pain[48]. — Ah! je le lui paierais bien, si je pouvais lui donner ou contribuer à lui donner son histoire. — Comptez que la France ou ses savants viendront ici, dans les greniers, controverser avec vous. — Je sais que partout les savants s'occupent beaucoup d'histoire, et peu du vrai fond de l'histoire; mais voulussent-ils enfin s'occuper du vrai fond de l'histoire, mais vinssent-ils, plus leur raison serait forte, plus ils molliraient, plus ils balbutieraient dans leur attaque. La dispute continua, et fait l'apparence de devenir plus vive. Alors le commissaire monta : Messieurs! depuis une heure je vous écoute, et vous criez à empêcher de dormir tout le quartier. Ah! monsieur, lui dirent en même temps les deux Hibernois, puisque vous nous écoutez depuis une heure, à qui de nous deux donnez-vous raison? Je suis, leur répondit-il, pour l'histoire des

divers états, à condition qu'il y aura celle des commissaires de police.

DU CHANTRE.

Chapitre lxxi.

Le savant chantre de la cathédrale de Clamecy vint, il y a quelques semaines, voir monsieur Monfranc. Je lui racontai la dispute des deux Hibernois, et lui demandai à mon tour auquel des deux il donnait raison; il fut, comme le commissaire, pour l'histoire des divers états, mais non pas à condition qu'il y aurait celle des chantres, mais bien à condition que la forme en serait différente de celle de notre antique, vieille, moderne histoire de feu et de sang, que les peuples ont, depuis le commencement du monde, la sottise héréditaire d'appeler leur histoire; car, poursuivit-il, comment, avec la forme désordonnée d'Hérodote, de Froissard, la forme diffuse de Mézerai, voulez-vous écrire d'une manière claire et analytique l'histoire des opérations successives des agriculteurs, des artisans? Comment, avec la manière magnifique de Tite-Live, de Cambden et de Vertot, voulez-vous faire la bourgeoise histoire des marchands? Comment voulez-vous faire la brillante, la plaisante, la comique histoire de la cour, des grands seigneurs, des grands

artistes, des grands acteurs, avec la forme aride, sèche, décharnée, de Sulpice, de Paul Orose, de Grégoire, d'Aimoin, de Monstrelet, de Dupleix? Comment, avec la forme fleurie de Salluste, de Florus, de Buchanam, de Strada, de Davila, de Maimbourg, de Saint-Réal, voulez-vous faire l'histoire des financiers, de leurs calculs et de leurs chiffres? Comment, avec les formes rapides, cursives, presque algébriques de Bossuet, voulez-vous faire l'histoire hiérarchique des clercs, de leurs rangs les plus nombreux, des curés, des vicaires, des religieux, des moines? ainsi des autres formes de la vieille histoire, appliquées aux autres parties de la nouvelle.

Mais quelle forme faut-il donc prendre? celle de Platon, celle du dialogue? Certes non, elle n'a pas réussi [1] ni pu réussir.

Faut-il donc prendre la forme didactique? encore moins, car vous tombez dans la compilation à compartiments, le polyanthea, le florilegium, le selecta [2]; et notre nation aurait, en cette forme, l'histoire complète des diverses parties de la société française, qu'elle ne croirait pas avoir l'histoire de France.

Vous essaierez, vous proposerez mille diverses formes, vous n'en serez pas moins obligé de convenir qu'il n'y en a guère d'autre que celle du roman, qui toutefois a jusqu'ici été si malheureusement mise en usage, qui est aujourd'hui si méprisée [3], mais qui n'en est pas moins essentiellement bonne; car elle est fraîche, gracieuse, attachante, souple, élastique,

et de plus économe de l'espace, lorsqu'elle est judicieusement employée.

En faire un naturel, grave et solennel usage, grande difficulté, j'en conviens.

Surtout en faire un long, naturel, grave et solennel usage, plus grande difficulté, car il faut qu'il se rencontre un homme, et qui soit né pour cela, et qui puisse y employer sa vie, et qui ait une vie longue.

On me dira : Mais quand même, dans la suite, cet homme naîtrait ou, si vous voulez, quand même il serait déjà né, les historiens décrieraient son ouvrage comme barbare, insensé; il y a plus, il est sûr que les peuples, nourris de leurs livres classiques, se joindraient à eux et le rejetteraient comme donnant à des personnages communs, aux magistrats, aux avocats, aux médecins, aux financiers, aux marchands, à des personnages des basses classes, aux artisans, aux laboureurs, le noble espace de leurs annales, qui toujours avait tout appartenu aux plus hauts personnages, aux chefs militaires, aux prélats, aux rois. Je répondrai que les historiens et les peuples, parvinssent-ils à faire entièrement perdre et oublier un pareil ouvrage, la raison, dans ses progrès, le reproduirait, et que, fût-il encore détruit, la raison le reproduirait encore, le reproduirait jusqu'à la fin des siècles. Plus la raison vieillira, plus elle rejettera votre vieille histoire, autant pour la forme que pour le fond, plus elle voudra la nouvelle; mais d'ailleurs, ne vous y trompez point, cet homme ne resterait pas sans ré-

compense; car, par les dénégations vaines, les contradictions inutiles, sa conviction d'avoir donné aux peuples leur première histoire deviendrait imperturbable.

LA GARDE-MALADE.

Chapitre LXXII.

J'AI trouvé, ce matin, la bonne Maupercher, garde-malade, avec madame Monfranc, qui était fort attentive. Elle avait commencé à parler avant mon arrivée; j'ai été obligé plusieurs fois de sortir avant qu'elle eût fini; aussi n'ai-je entendu et ne puis-je ici écrire que des parties d'une conversation, pour moi, interrompue à plusieurs reprises.

Une autre, et une des plus violentes maladies de l'âme, est L'AMOUR : Mon ami, ne cessait de répéter le conservateur des priviléges des foires [1] à un gentilhomme lyonnais, vous laissez votre fille cadette aller à la belle messe des confalons [2], vous ne tarderez pas à vous en repentir. En effet, la jeune fille cadette y remarqua le jeune fils cadet d'un chevalier de justice de l'archi-hôpital du Saint-Esprit [3], et elle en fut en même temps remarquée. Or, en France, ni les cadets ni les cadettes nobles ne se marient [4] : les deux jeunes gens, vivement épris l'un de l'autre, périrent de

désespoir, l'un entre mes bras, en demandant au ciel Mathilde! Mathilde! l'autre avec le nom de Saint-Elme! Saint-Elme! dans sa bouche.

Le jeune fils d'un officier de cavalerie, malade de la même maladie, était près d'expirer. Tout à coup je le vois qui se lève. Il va se jeter aux pieds de ses parents; il ne peut rien obtenir; alors il fait pis que de mourir; il sort de France et, comme les libertins, il se fait Turc [5].

Une belle, grande fille, sur le point de s'échapper, de suivre son amant, est arrêtée; et voici le remède qu'employa sa famille : elle aimait à se parer, elle fut habillée toute l'année de la même étoffe et de la même couleur; elle aimait le beau linge, elle eut des chemises de grosse serge; les belles chaussures, elle fut obligée d'aller nu-pieds. Ce n'est pas tout; elle aimait à coqueter, à montrer son joli visage, elle porta continuellement un voile, et si parfois, de grâce spéciale, il lui était permis de le lever, elle était obligée de fermer les yeux : on l'avait jetée dans l'ordre des cordelières de Paris, ou des filles de l'Ave-Maria, ainsi nommées, parce qu'elles ont ce mot dans la bouche [6] aussi souvent que les soldats en ont un autre.

Laquais leste, bien fait, n'est-il pas pour certaines veuves un morceau friand, sous la main, sous la dent? Tel était Bourguignon [7], laquais de madame Rochejean, qui, éprise d'amour, l'épousa sans consulter personne, pas même son avocat. Elle perdit, par ce honteux mariage, son douaire [8], en quoi toute sa for-

tune consistait. Bourguignon, furieux de ne plus posséder qu'une laide veuve, ne se contint plus, et bientôt, cette pauvre dame, tous les jours légitimement bâtonnée par son laquais, mourut moins de ses coups que de sa honte.

Je mets aussi L'AMOUR-PROPRE au nombre des maladies de l'âme, et, à cet égard, j'observe que plusieurs jeunes filles, seulement pour pouvoir être excessivement parées le jour de leurs vœux [9], se font religieuses et passent d'elles-mêmes hardiment le pas de cette terrible *porte* que, suivant les paroles que la supérieure leur adresse, la religieuse *ne doit plus repasser ni vive ni morte* [10]. Il y a plus : j'ai remarqué plusieurs fois qu'elles écrivent le long acte latin de leur profession avec une étonnante fermeté de main [11].

Cette maladie n'épargne pas les personnes plus âgées.

Un père de famille voulait faire entrer son fils aux Bénédictins de Nantua ; mais il devait prouver ses quartiers de noblesse [12]. Malheureusement le vérificateur des arbres généalogiques [13] trouva au sien une branche mauvaise. Son bisaïeul avait épousé la fille du premier président du parlement de Dombes [14]. J'ai mon écusson taché, dit ce bon père, mon fils ne peut être reçu bénédictin de Nantua; il refusa de vivre; il appela la mort : elle vint.

Un gros réjoui de bourgeois, grand amateur-fleuriste, vivait, au milieu de ses fleurs, dans un enchantement perpétuel; il croyait, entre autres, posséder

une tulipe unique de forme et de couleur. Un jour, il apprend qu'il y en a une toute pareille à Harlem[15]; il dépêche un homme; l'homme revient; le fleuriste baisse la tête, se cache : on ne l'a plus vu.

Un bon Limousin avait deux chevaux du prix de trois mille livres[16]; il les envoie à Londres, aux courses de Guilledins[17]. Il en est pour ses frais; et, comme si c'était lui qui n'eût pu assez courir, la honte le saisit, il se couche, tire les rideaux de son lit et ne se relève plus.

O ma bonne madame Monfranc! a dit encore la garde-malade; ô vous que j'ai toujours aimée! je dois vous le dire : une des causes les plus générales des maladies de l'âme, c'est LA PEUR.

La peur du duc de Savoie ne fait guère de malades[18]; la peur du prince d'Orange n'en fait guère davantage[19].

Mais la peur des Barbets, des huguenots des Alpes[20], des Camisards, des huguenots des Cévennes[21], en fait ici, de temps en temps, beaucoup.

La plus grande peur, la plus mortelle est la peur de la mort; elle fait tomber le plus d'hommes dans la terre.

Les garde-malades, les patelines commères tuent aussi de leur douce et mielleuse voix bien des personnes par leurs interminables et funèbres histoires[22].

Quand les imprudentes ursulines demandèrent au cardinal de Lyon sa bénédiction dernière[23], elles hâtèrent sa dernière heure.

Les crieurs d'enterrements, dont le cri perçant pénètre dans les chambres des malades, en tuent aussi beaucoup; il est malheureux que leurs offices lugubres aient été imposés à finance et héréditairement vendus [24].

Les glas, l'exposition des cercueils sur la porte [25], les chants hâtent aussi la fin de plusieurs hommes.

Et les deuils, comme l'effroyable deuil de l'Alsace [26] surtout, affectent aussi l'âme péniblement.

Je crois aussi que les annonces des morts dans les journaux, quoique placées au milieu des énigmes et des bouquets à Chloris [27], aggravent les noirs pressentiments de l'âme.

La peur de l'âge, la peur des approches de la mort moissonnent grand nombre de ces bourgeois en rabat blanc [28]. Les voyez-vous, les entendez-vous ces imbéciles vieillards qui ont sans cesse leur antique extrait baptistaire à la bouche, qui, sans cesse, prennent mesure de leur fosse?

Un grand médecin me dit un jour qu'il périssait un quart des hommes par la peur [29], —Tant que cela!— Je ne dis peut-être pas assez.

LA TRISTESSE, sœur de la peur, tue beaucoup d'hommes sur leur fauteuil.

Lorsque le roi défendit le jeu de la bassette et du hocca [30], un vieux garçon, trois vieilles dames, tous les quatre de ma connaissance, en moururent.

Lorsqu'il défendit les galons, les dentelles d'or et

d'argent[31], un vieux garçon, six jeunes dames en moururent.

Que je le dise aussi, la mort tient une faux à double tranchant.

LA JOIE vous tue aussi vite et plus vite que la tristesse.

La nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne occasionna une joie qui, à Paris, alla jusqu'au délire[32], et frappa des personnes affaiblies par l'âge.

Lorsque les serfs de la paroisse de Mongneville en Lorraine apprirent qu'un arrêt venait de les déclarer affranchis[33], plusieurs ne purent résister à l'inexprimable et subit sentiment de la liberté.

Autre source des maladies de l'âme, LE REPENTIR DES FAUSSES SPÉCULATIONS.

Vous savez que Lyon est une ville d'imprimerie[34]; un malheureux imprimeur, se fiant à la haine des partis contre les jésuites, voulut faire clandestinement une édition de cinquante mille exemplaires de la Monarchie des Sollypses[35]. La haine avait, pour le moment, pris un autre cours. Il fut ruiné, et j'ai vu toute sa famille porter son deuil.

Dans le temps que la cour et la ville étaient en joie au milieu d'une profonde paix, un riche drapier de Paris s'imagine, en lisant l'Almanach royal[36], que, sur ce grand nombre de rois d'un âge avancé, quelque mort ne tarderait pas, du soir au lendemain, à mettre tout Paris en noir[37]; et, un autre jour, en lisant une gazette, ne va-t-il pas s'imaginer aussi que

les affaires politiques de l'Europe se brouillent. Il prévoit des batailles de Steinkerque ou de Fleurus qui pourraient bien draper de deuil, au faubourg Saint-Germain, hommes[38], voitures et chevaux; il met toute sa fortune en étoffes noires. Les rois continuent à bien se porter, à vivre entre eux en bonne intelligence. Il en tombe malade et meurt en jurant et contre la santé et contre la paix. Sa famille était de Lyon; je l'ai vue, lorsque je demeurais dans cette ville, y revenir habillée d'étoffes destinées au deuil des grands et des rois.

Le fils de ce drapier ne cessait de pleurer. On lui dit, pour le consoler, que feu son père était infiniment plus excusable que bien d'autres.

On lui dit qu'un entrepreneur d'estrades et de menuiseries de Te Deum[39] demandait tous les matins inutilement au ciel des siéges et des batailles.

On lui dit qu'un enchérisseur et adjudicataire du grand et du petit tuage[40], à qui cet impôt ne rendit pas la moitié de ce qu'il attendait, se tua ou voulut se tuer.

On lui dit que le fou concessionnaire des paillettes d'or de l'Ariége s'y noya ou voulut s'y noyer quand il vit que toutes les paillettes ne valaient pas deux pistoles[41].

On lui dit encore que l'engagiste des attérissements de la Loire[42], voyant qu'inutilement il jetait des branches de verdure dans son cours, qu'elle ne voulait laisser jamais sortir de son sein aucun îlot,

en conçut une si grande affliction que sa tête se perdit, et que sa famille est obligée de le tenir loin des rivières, au milieu des Vosges.

De mon côté, je lui parlai aussi d'un perruquier toujours près de se couper le cou avec le rasoir, depuis qu'il s'était chargé, à raison de six cents livres par an, de fournir de pommade et de poudre la maison du gouverneur [43].

Je lui parlai d'un fabricant de boutons d'or, d'argent, d'acier, de nacre, d'écaille [44], que la mode des boutons d'étoffe ruina, et d'un riche tailleur qui avait fait faire grand nombre d'habits à boutons d'étoffe, que ruina aussi la prohibition de porter ces boutons [45]. L'un et l'autre, ajoutai-je, ont fini, mal fini.

L'ENVIE ! terrible, la plus terrible maladie de l'âme,

Qui fit périr un huissier lorsqu'il vit la croix du Saint-Esprit sur l'habit de son camarade devenu huissier de cet ordre [46];

Qui fit périr un ancien placier de la halle [47] quand il vit son successeur s'enrichir, connaître mieux que lui l'art de mettre tout le monde à sa place ;

Qui fit périr un nouveau financier qui n'avait qu'une voiture à un cheval [48], parce qu'il n'avait pas encore assez gagné pour avoir une voiture à deux ; qui fit périr aussi un autre financier qui, après être parvenu à en avoir une à deux, à quatre, ne pouvait, comme son cousin, en avoir une à six [49];

Qui fit périr un oncle, habile et célèbre avocat, qui n'avait pu gagner que sa maison, tandis que son neveu, en même temps avocat, procureur et notaire [50], avait gagné une grande maison, un grand jardin et une grande ferme;

Qui fit périr une dame dont l'amie avait, derrière son carrosse, tantôt un hussard, tantôt un maure, et se faisait servir le café par un nain [51], tandis que son mari ne voulait lui passer à elle qu'un simple valet ordinaire;

Qui fit périr une grande dame à la suite d'un déjeûner de défi, où elle n'avait pu boire que cinq bouteilles de gros vin rouge, tandis qu'une autre grande dame en avait bu six [52];

Qui fit périr une belle marquise, parce qu'elle n'avait pas fait autant de recrues pour son jeune fils, capitaine de grenadiers, qu'en avait fait sa belle voisine, la vicomtesse, pour son jeune fils, capitaine de cavalerie [53].

Ah! cette cruelle maladie de l'âme se prend même aux villages. J'ai vu Bezons [54] tout triste, tout hargneux, depuis que, le dimanche, les Parisiens donnent la préférence au moulin de Javelle [55].

Elle se prend même aux villes. J'ai vu Saint-Germain-en-Laye tout triste, tout hargneux, depuis que Louis XIV ne veut pas vivre où a vécu Louis XIII [56].

DES IMPRIMEURS.

Chapitre LXXIII.

Lorsque monsieur Monfranc quitta Paris, il eut beaucoup de peine à se séparer d'un jeune ami de son âge. Il lui dit, les larmes aux yeux, qu'à l'avenir il n'aurait guère l'occasion de le voir. Le sort a voulu que cet ami soit venu demeurer à Nevers, et que monsieur Monfranc et lui se voient, sinon tous les jours, du moins plusieurs fois la semaine. Cet ami m'a souvent invité à aller me promener dans ses jardins et à emmener mes élèves. Nous y avons été aujourd'hui. Je l'ai félicité sur sa belle propriété, surtout sur sa belle maison, une des plus belles de l'avenue de Paris : Monsieur, m'a-t-il répondu, je ne suis vraiment pas mécontent; mais il n'a pas tenu à moi d'être ou de ne pas être ici.

Vous allez voir :

J'ai été assez long-temps imprimeur à Paris; mais enfin, me trouvant peu à peu fatigué du continuel tourbillon du monde, je résolus de m'en retirer, et je mis aussitôt en vente mon imprimerie, que, pendant assez longues années, j'avais accrue, achalandée.

Il se présenta d'abord un de ces hommes qui commencent mille affaires, qui n'en finissent aucune;

Monsieur! lui dis-je, il faut d'abord, pour succéder à mon office [1], avoir des provisions du roi [2], ensuite, pour succéder à mon imprimerie, il faut connaître l'art, et sans doute vous le connaissez? J'attendis qu'il me répondît. Il ne me répondit pas: Vous savez, continuai-je, de quelle matière on fait les caractères. Y mettriez-vous plus ou moins des trois quarts de plomb, plus ou moins d'un quart de cuivre? et si vous substituez au cuivre le fer, mettriez-vous un tiers de fer [3]? Pas un mot, un seul mot. Monsieur! il n'y a et ne peut, ce me semble, y avoir qu'une manière de faire les matrices ou moules, c'est de tailler en relief, sur le bout d'un poinçon d'acier les formes des lettres de l'alphabet, ainsi que des autre signes de l'écriture, d'en frapper des lames de cuivre, de telle sorte que la profonde empreinte devienne le moule des caractères [4], n'est-ce pas?

Monsieur! je ne doute pas que vous classiez les divers caractères de l'imprimerie en:

Gros-Canon,

Petit-Canon,

Parangon,

Gros-Romain,

Saint-Augustin,

Cicéro,

Petit-Romain,
Petit-Texte,
Mignonne,
Nompareille.

Vous n'ignorez pas qu'il y a encore

La Palestine,

La Philosophie,
La Sédanoise ou Parisienne [5];

mais que les décroissements n'en sont pas aussi géométriquement gradués que ceux des autres caractères [6]. N'est-ce pas? Silence absolu : pas un petit mot de réponse.

Vous n'ignorez pas non plus, continuai-je, que nos habiles fondeurs sont les Cottin, les Sanlecque [7]? Silence, silence.

Voici enfin par quoi il ouvrit la bouche : Monsieur, me dit-il, je ne puis me faire illusion. Je ne crois jamais surpasser les Barbin, les Coignard et ces nombreux et habiles Cramoisy [8], ces rivaux et quelquefois pour la variété et l'élégance des lettres, ces vainqueurs des Elzévirs [9]. Je lui répondis sans le faire attendre : Monsieur! je ne le crois pas non plus.

Eh! croyez-vous que je puisse même atteindre à la réputation de Bilaine, imprimeur de l'Ordre de St.-Benoît [10]? — Monsieur! je ne le crois pas.

Eh! croyez-vous que jamais je puisse être imprimeur du clergé, imprimeur de l'Université, imprimeur de l'Académie française [11]?—Monsieur, je ne le crois pas.

Je ne serai jamais qu'un imprimeur du roi [12], comme tous les autres. — Monsieur ! je le crois.

Toujours l'imprimerie du Louvre, avec sa royale dépense en beaux caractères, en beau papier, en habiles imprimeurs, en habiles correcteurs [13], me sera infiniment supérieure. — Monsieur ! je le crois ; mais, monsieur ! ajoutai-je, vous le saviez avant de venir. Pourquoi donc venir ? Cela devait à l'instant le faire retirer : aussi à l'instant se retira-t-il ; c'est ce que je voulais.

Il se présenta ensuite un autre homme dont l'abord et les propositions nettes et bien ordonnées me prévinrent en sa faveur. Monsieur ! me dit-il, vous estimez votre imprimerie ce qu'au moins elle vaut ; car il n'y a que trente-six imprimeurs à Paris, dix-huit à Lyon, dix-huit à Rouen, douze à Toulouse, douze à Bordeaux, six à Strasbourg, six à Marseille, quatre à Caen, à Amiens, à Orléans, à Besançon, deux dans quelques autres villes et un dans quelques autres ; il n'y a en tout que deux cent soixante-cinq imprimeurs en France [14] ; mais, je vous l'avoue, je ne connais pas cet art. Il me faudrait passer devant notaire une police d'apprentissage, la faire enregistrer à la chambre syndicale des imprimeurs et des libraires, ensuite être quatre ans apprenti [15] et refaire au double le temps de mes absences [16], ensuite me faire solennellement recevoir par la communauté [17], toutes choses qui me déplairaient également. Plusieurs imprimeurs ou éditeurs sont connus par leurs savantes

préfaces, leurs immortelles épîtres liminaires[18]. Toute ma vie, je me suis exercé dans ce genre de littérature, et j'estime tant de me voir, aux introductions, placé sur un tribunal où je juge l'ouvrage et l'auteur, que je vous achète votre imprimerie au prix que vous proposez, si vous consentez à ce qu'elle demeure nominalement sur votre tête, et en outre si vous consentez à me prendre à compte une maison et un enclos que j'ai à Nevers. — Monsieur, donnez-moi une semaine pour y réfléchir. — Une et deux.

Il s'était présenté et il se présenta bien d'autres personnes. Une, entre autres, vint un matin : Monsieur! combien demandez-vous de votre imprimerie? Je le lui dis. A déduire, me répondit-il, bien de l'argent pour les nombreux inconvénients auxquels votre état est sujet. Je commence par l'appréciation des petits.

Etre obligé de lire des manuscrits aussi mal écrits pour les yeux que pour l'esprit, tant;

Être obligé de faire enregistrer à la chambre de la communauté les manuscrits qu'on veut imprimer[19], tant;

Etre obligé de mettre achevé pour la première fois[20], tant;

Etre obligé de remettre deux exemplaires à la bibliothèque du Louvre[21], la valeur des deux exemplaires;

Etre obligé de mettre imprimé aux dépens de tel libraire[22], tant;

Etre obligé de ne rien faire imprimer à l'étranger,[23], tant ;

Etre obligé, quand on imprime, de se contenter de quatre exemplaires, un pour le libraire, un pour le maître imprimeur, un pour le correcteur et un pour les compagnons[24], tant ;

Etre obligé de ne pouvoir s'établir que dans le quartier de l'Université et au-dessous de St.-Yves[25], tant ;

Etre obligé, par certaines lois, de ne pouvoir imprimer rien qui touche aux matières d'état[26], tant ;

Etre obligé, par certaines autres lois, de ne pouvoir imprimer rien sans permission, sous peine du fouet[27]; j'estime beaucoup la peau d'un imprimeur, tant ;

Etre obligé, par certaines autres lois, d'obtenir des lettres du grand-sceau avant de rien imprimer, et cela sous peine d'être pendu[28]; j'estime encore plus le cou d'un imprimeur, tant ;

Enfin pouvoir, chaque jour, être révoqué, destitué, interdit, quand il plaît au roi[29]. Combien estimez-vous ce dernier inconvénient ?

Monsieur! lui dis-je en me levant et en le congédiant par un salut expressif, j'ai en moi-même additionné vos déductions, et, sans compter cette dernière, ce n'est pas moi, c'est vous qui auriez de l'argent à recevoir.

J'écrivis le même jour au propriétaire de la maison

et enclos de Nevers. Il vint le lendemain précédé d'un homme chargé d'or et d'argent. Nous nous entendîmes si bien dans notre acte sous seing privé que, dans peu d'heures, il se trouva, moyennant la riche soulte qui me fut à l'instant comptée, vrai propriétaire, vrai possesseur de mon imprimerie, et que je me trouvai vrai propriétaire, vrai possesseur de la maison et enclos où nous sommes.

Les jours suivants, je me disposai à partir avec ma famille.

DE LIBRAIRES.

Chapitre LXXIV.

Mais écoutez encore. En vérité, ce monde est un mélange d'événements qui se succèdent, les uns suivant nos vœux, les autres avec la plus désespérante contrariété. Je ne pus emmener avec moi ma bonne jeune sœur que j'aimais beaucoup. Elle me dit qu'il lui serait impossible de s'accoutumer à la province; et bientôt, pressée par mes questions, elle m'avoua qu'elle avait donné son cœur et sa foi à un jeune homme sage, intelligent, qui ferait son bonheur en même temps que sa fortune. — Quel est son état? — Commis-libraire. — A-t-il vingt ans révolus [1]? — Oui. — A-t-il complété les cinq années d'apprentissage [2]? — Oui. — Il aura maintenant à

payer les frais de réception. — Non certes, me répondit ma sœur en souriant ; il lui suffira d'une simple requête, puisqu'il aura épousé la fille d'un maître imprimeur [3]. — Il faudra qu'il se présente à la grand'-salle d'assemblée des libraires, au collége de Cambrai [4]. — Il s'y présentera. — Qu'il se présente aussi au tribunal de l'Université, *in loco majorum*. — Il s'y présentera aussi. — Qu'il prête tous les serments requis. — Il les prêtera tous. — Qu'il donne au libraire, administrateur de la confrérie de St.-Jean, la somme de vingt-quatre livres [5]. — Il la donnera. — L'un et l'autre avez-vous considéré aussi qu'excepté que vous ne vendiez que des usages, vous ne pourrez ouvrir boutique que dans le quartier de l'Université ou qu'à la grand'salle du Palais [6] ? La vanité féminine de ma sœur me répondit que la place d'un des piliers de la grand'salle [7], autour desquels ne cessait de tourner le beau monde parlementaire, était une fort bonne place : Ma sœur ! lui dis-je, autre considération ; tandis que chaque libraire tient une partie spéciale de librairie, les nombreux colporteurs qui, dans leurs légères boutiques suspendues à leur cou, ont toute sorte de jolis livres au-dessous de huit feuilles [8], et les libraires de la cour qui, sur des tables couvertes de toile, peuvent étaler leurs livres depuis le quai de l'Ecole jusqu'à la croix du Trahoir [9], arrêtent les plus riches acheteurs de l'autre rive. — Oh ! me répondit gaiement ma sœur, ce grand mal est bien petit : les liseurs sont sur la rive gau-

che. Alors je crus devoir lui parler de la terrible législation relative aux libraires qui, sans avoir obtenu de privilége ou permission, faisaient des éditions furtives[10]; des trois mille livres d'amende[11], de la confiscation des exemplaires[12]. Elle me répondit que ces lois n'étaient pas moins obligatoires pour les imprimeurs[13]. Je lui dis qu'elle parlait tous les jours à des gens qui avaient vu pendre le libraire-éditeur du *Custode du lit de la reine*[14]. Elle me répondit que l'imprimeur, s'il eût été pris, n'en eût pas été quitte à meilleur marché. Je lui parlai ensuite des livres ignominieusement brûlés par la main du bourreau[15]. L'ignominie, suivant ma sœur, était encore plus grande pour les imprimeurs que pour les libraires. Je me doutai que le jeune homme devait être un beau garçon, lorsque je ne pus jamais ébranler ma sœur en lui rappelant la dangereuse concurrence des variorum et des dauphins[16], en lui rappelant encore que la durée du privilége de vente exclusive des livres, imprimés à très grands frais, était en général bornée à six, huit, dix ans[17]. Je lui dis aussi que son mari serait obligé, à peine de ridicule, de mettre au bas de la première page de chacun de ses livres cette sottise grammaticale : avec approbation et privilége du roi[18]; elle me répondit que personne guère ne s'en apercevait, et que les yeux y étaient accoutumés. Ma petite sœur, ajoutai-je, il faudra aller faire les yeux doux et les plus doux au censeur pour que, dans son approbation, au lieu de cette commune

formule : et je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression [19], il mette celle-ci : et je suis persuadé que ce livre sera aussi agréable que profitable au lecteur, ou cette autre : et je suis persuadé que la suite de cet ouvrage sera reçue du public avec les mêmes applaudissements que le commencement [20], ou enfin telle autre formule laudative qui attire les acheteurs. Mon mari ira, me répondit fort sèchement ma sœur. Je ne m'arrêtai pas là ; j'ajoutai que nos lois sur la censure [21], fondées ou non fondées, justes ou injustes, livraient la librairie française à la librairie hollandaise [22] ou anglaise [23], dont les forbans et les corsaires, par leurs contrefaçons, achevaient de ruiner notre commerce. Je me confirmai bien plus dans mon opinion sur mon futur beau-frère, lorsque je dis à ma sœur qu'il n'y avait rien de si commun que les imprimeurs-libraires [24], et de plus que tous les imprimeurs pouvaient absolument être leurs libraires, tandis que les libraires ne pouvaient, il s'en fallait bien, être leurs imprimeurs [25], même qu'ils ne pouvaient être libraires-relieurs [26], et qu'ils étaient maintenant obligés d'en passer par les prix des Levasseur, des Barnache, des Nyon [27] et autres fameux relieurs : Oh ! que mon futur beau-frère doit bien chanter ! me dis-je, quand ma sœur me répondit qu'on avait bien fait de séparer ces deux états, dont l'un n'était pas le pair de l'autre. Je me doutai qu'il devait et bien chanter et bien danser, quand elle me parla des priviléges des libraires, tous réputés sup-

pôts et du corps de l'Université[28], tous ayant leurs causes portées devant le juge-conservateur, tous exempts de tailles, de droits d'entrée, des fonctions de collecte, de tutelle et curatelle[29], tous distingués des autres bourgeois, en ce qu'ils n'étaient pas tenus, comme eux, d'allumer, le soir, les lanternes de la rue[30].

Le dimanche suivant, au sortir de la grand'messe, j'entendis frapper à ma porte un grand coup qui fit tressaillir ma sœur. Il entra un beau jeune homme aux yeux noirs, aux sourcils noirs, à la barbe noire, avec perruque blonde à trois marteaux[31] légèrement poudrée, mis d'ailleurs en gentilhomme, comme l'est tout Paris le jour de dimanche, habit galonné, chapeau bordé, manchettes de point, épée[32]. A la manière dont il regarda ma sœur et dont ma sœur le regarda, je n'eus pas de peine à reconnaître le jeune galant. Il n'y avait plus à tergiverser : je fis les choses de bonne grâce. Nous dînâmes; j'envoyai chercher un fiacre, et j'emmenai mes deux jeunes gens se montrer aux Tuileries. Peu de jours après, je les mariai; et, ayant joint à la bénédiction nuptiale la bénédiction fraternelle, je vins ici, où, tous les jours, je m'affermis dans la résolution de labourer, de cultiver, de n'être plus imprimeur.

DES DESCENDANTS DES DEUX FRÈRES.

Chapitre LXXV.

Aujourd'hui, je suis libre, et, au lieu de sortir, je me suis enfermé dans ma chambre, où, tout en écrivant sur mon papier, je crois encore voir, sur un des sauvages côteaux de la Haute-Yonne, une maison il y a quelques années, moitié neuve, moitié couverte de belles tuiles et moitié vieille, mousseuse, moitié couverte de chaume tombant en poussière. Du temps de Henri IV, cette maison appartenait à deux frères, qui se l'étaient partagée. Il est inutile d'ajouter que la belle moitié était celle d'un frère laborieux et que l'autre était celle d'un frère qui ne l'était pas. Des deux moitiés de cette maison, sont, comme on va voir, sortis des maîtres et des valets.

Le frère qui n'était pas laborieux, qui était pauvre, n'aurait dû avoir qu'un enfant: il en eut plusieurs. Le frère qui était laborieux, qui était riche, aurait dû en avoir plusieurs: il n'en eut qu'un. Le curé de la paroisse se chargea de l'élever; et, peu à peu, il prit tant d'amitié pour lui qu'il l'envoya à son parent, commis supérieur à la secrétairerie d'Etat, qui le plaça dans les bureaux des affaires étrangères [1].

Pour entrer en concurrence avec les élégants com-

mis de la cour, ce jeune homme ne savait qu'un peu de latin, et il n'avait, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une écriture de curé ; mais, comme son esprit, son écriture était nette et il ne laissa pas de faire son chemin. Il fut successivement conducteur, introducteur des ambassadeurs [2]. Son fils, d'abord conseiller d'ambassade [3], parcourut successivement les quatre grades de secrétaire [4]; son petit-fils a été agent [5], ensuite chargé d'affaires [6]. Il espère que son fils qui annonce beaucoup de feu et de talent, sera résident [7], peut-être envoyé [8], peut-être ministre [9] près une petite cour, où on lui enverra des carrosses pour son entrée solennelle [10], où il prendra, où on lui donnera, dans les actes et les offices, le titre d'Excellence [11]. Il ne peut espérer que jamais son fils ni ses petits-fils puissent parvenir au haut de l'échelle diplomatique, être ambassadeurs. Un généalogiste, quelqu'habile quelque bien payé qu'il fût, n'entreprendrait pas de prouver que leurs armoiries datent des croisades [12]. Combien de fois ne lui ai-je pas entendu envier le sort de ceux qui, dans les états étrangers, ne paient ni douanes ni entrées [13], qui sont salués par les canons des places fortes, qui sont harangués aux portes des villes, qui parlent assis et couverts aux plus grands rois [14], c'est-à-dire, le sort des ambassadeurs.

Je vais maintenant dire quel est le nom qu'ont pris les descendants du frère riche.

Le père des deux frères, lorsqu'on ne l'appelait

pas de son nom de baptême, Pierre ou gros Pierre, s'appelait Loiseau. Son petit fils qui alla à la cour, se dit que l'aigle était un oiseau et qu'il ne mentait guère en prenant le nom de Laigle. Il se fit donc monsieur de Laigle, et ses petits fils se sont faits barons de Laigle.

Mais d'où connais-je si bien ces Laigle? c'est qu'ils sont ou qu'ils se disent mes parents.

Que je parle maintenant des descendants du frère pauvre. Ils se sous-divisèrent en deux branches; la plus pauvre a donné de grands, de petits valets [15], des huissiers, des trompettes [16], des gardes, des estaffiers d'ambassade [17]; l'autre, moins pauvre, a donné des chauffe-cire, des scelleurs [18] et même dans ces derniers temps des pages [19], des écuyers [20]. Les plus pauvres descendants de la branche pauvre n'ont pas touché au nom patronimique de Loiseau; mais les moins pauvres l'ont changé en celui de Loiseleur; et, comme des huit cent mille livres, montant des dépenses des affaires étrangères [21], ils ont une plus grande petite part que leurs cousins les plus pauvres, ils possèdent aujourd'hui l'entière maison, qu'ils ont fait nouvellement toute couvrir en belle tuile neuve, d'où ils ont pris le nom de Loiseleur de la Maison rouge.

Il faut cependant ajouter que tous ces Loiseau, Loiseleur, Laigle, s'aiment beaucoup, comme issus du même père, mais que toutefois ils gardent tou-

jours entre eux les mêmes respectueuses distinctions que gardent les descendants d'Adam.

Il faut aussi ajouter que tous, sans exception, doivent surtout leur avancement dans les hauts ou bas emplois de la diplomatie, à leur bravoure, à leur science du fleuret, oui, à leur science du fleuret. Souvenez-vous donc combien de fois les ambassadeurs et leurs gens ont été obligés, pendant ce règne, de mettre l'épée à la main quand les carrosses [22], ou même seulement les équipages [23] des ambassadeurs étrangers, se sont rencontrés. Et ne croyez pas qu'il n'y ait eu que les rencontres des de Thou [24], des d'Estrades [25], des Créqui [26]. Il y en a eu bien d'autres [27]. Il suffit de lire les longs et minutieux réglements du congrès de Riswick, destinés à prévenir ces scènes sanglantes des agents diplomatiques [28].

Ce que je viens de dire, je le tiens du baron de Laigle. Un jour que j'allai le voir je fus un peu surpris de trouver appendus aux rayons de sa bibliothèque, des épées de toutes longueurs : Mon cousin, me dit-il, tant que notre fier Louis régnera, il s'agit plutôt, pour les agents diplomatiques, de connaître les bonnes bottes de prime, seconde, tierce, quarte, riposte, coup-de-temps,

Que le Bouclier d'Etat [29],

Que le Mars Français [30],

Que les Questions décidées, par Besian Arroy, théologal de Lyon [31],

Que tous les autres factums de théologiens et d'avocats, pour ou contre la validité des renonciations de Marie-Thérèse à ses droits au trône d'Espagne [32];

Même que les Recueils des Traités de paix, de Léonard, en six volumes : fussent-ils en huit, en dix, remontassent-ils plus haut que le quinzième siècle [33], eussent-ils une introduction faite par un plus habile homme qu'Amelot [34], qui cependant est fort habile;

Même que la Politique de la Maison d'Autriche, par Varillas [35], dont plusieurs pages pourraient toutefois utilement meubler la mémoire d'un diplomate;

Même que les Nouveaux intérêts des princes de l'Europe [36], intérêts qui changent bien souvent, qui sont bien souvent nouveaux;

Même que cet innombrable recueil de mémoires, négociations, lettres, dépêches [37], où l'esprit qui les a dictés n'est pas plus resté que l'âme reste dans un corps mort.

Mon cher cousin! que me faudrait-il pour ma fortune? Ah! que dans une heureuse rencontre je perdisse un bras, que je présentasse un placet avec l'autre.

DU BUCHERON.

Chapitre LXXVI.

PEUT-ÊTRE croirait-on que la pièce qu'on va lire vient de chez le baron de Laigle. Voici d'où elle vient.

Nous eûmes, ces jours derniers, au petit château de monsieur Monfranc, le vieux notaire de Lorme. C'est un registre inépuisable de faits, d'anecdotes, de grandes, de petites histoires. En voici une assez extraordinaire qu'il nous raconta :

J'étais, nous dit-il, à ma ferme. Il était nuit et déjà tard, lorsque j'entendis frapper à la porte. Bientôt après monte un villageois de mes voisins; il me dit : Monsieur le notaire, vite! venez! suivez-moi! Un pauvre homme, qui est à toute extrémité, veut faire son testament; il vous demande à grands cris, il n'attend que vous pour mourir. J'étais près de me coucher; j'avais déjà ôté mes souliers, je les remets et je sors en la compagnie de ce bon villageois. Après avoir assez long-temps marché dans la forêt, nous arrivâmes à peu de distance de la rivière. Là était une petite hutte où le villageois grimpe par un méchant escalier de bois. Je grimpe après lui : la porte s'ouvre; j'entre; une lampe posée dans l'intervalle de deux pier-

res mal jointes, éclairait un lit de feuilles sèches où était étendu un vieillard décrépit, décharné, pâle, n'ayant de vivant que les yeux qu'il arrêta sur moi. Une jeune fille des environs, touchée de compassion, était pieusement venue le servir à ses derniers instants; elle soutenait sa tête : La paix de Dieu soit ici ! dis-je en saluant le vieillard; je suis le notaire; je porte encre, papier.

Je m'assis sur une petite selle à trois pieds que me présenta la jeune fille; je déroulai mon papier sur les genoux; je tins suspendue ma plume que j'avais trempée dans l'encre.

Me voilà prêt à vous ouïr, dis-je au vieillard; de quoi voulez-vous disposer? Monsieur, me répondit-il d'une voix qu'il s'efforçait de ranimer, ma cabane est bâtie sur la forêt du roi, avec la pierre et le bois du roi. J'ai achevé d'user mes derniers vêtements; j'ai vendu ma cognée pour acheter du bouillon; je ne possède rien; je n'ai rien.

Je regardais avec étonnement cet homme.

Monsieur, je n'ai pas toujours été bûcheron. Je ne le tairai pas à cette heure, parce que je sors de la puissance de mes ennemis; vous ne saurez jamais que cela. Écrivez! car ce que j'ai à dire importe aux générations qui me survivent. Écrivez, monsieur, et ne perdez pas de temps; je crains qu'avant que vous ne soyez à la fin, Dieu m'appelle à lui.

Il y a trente ans que j'habite seul cette forêt; et, pendant les froides nuits de l'hiver, au milieu des sif-

flements des vents, des hurlements des bêtes féroces, j'ai pu méditer sur le sort des peuples, surtout sur le sort de celui au milieu duquel je suis né.

France! ô France! s'écria-t-il avec un éclat de voix qui me surprit, France! grand et noble pays où j'eus mon berceau, où bientôt j'aurai ma tombe, combien ont été courts les instants que t'ont laissés tes longs entrebattements et tes profondes blessures! Pendant les quatre-vingt-dix-sept ans de ma vie, c'est-à-dire depuis le commencement du siècle, tu as eu seulement trente-cinq années de repos [1]; et, durant toutes les autres, les tambours et les clairons t'ont ordonné de verser le long de tes frontières ton sang le plus précieux. France! les nations dont tu es entourée, se sont toutes, à plusieurs reprises, jetées sur toi, et n'ont pu t'abattre; à plusieurs reprises, tu t'es dressée contre elles, et tu n'as pu les renverser [2]; ô France! ô nations de l'Europe! ne recommencez pas vos terribles querelles; car, après vos plus longs, vos plus sanglants efforts, vous retourneriez à peu près au même point d'où vous étiez parties [3] : eh! d'ailleurs, devenez meilleures! élevez-vous au-dessus des siècles passés! Les nations ne doivent-elles donc vivre que pour se battre? L'Europe est découpée en îles, en presqu'îles, ou dessinée en portions de territoire par les chaînes des montagnes et le cours des fleuves. La force de ses divers états est pondérée par leur configuration géographique. Aujourd'hui, ni les Selim, ni

les Charles-Quint, ni même notre Louis XIV ou ne seraient ou ne sont plus à craindre.

Le plus faible sera toujours soutenu par les autres contre le plus fort [4].

France! veux-tu faire la guerre à l'Espagne, veux-tu, l'épée à la main, aller à Madrid, à Bruxelles, tu seras arrêtée. L'empereur, l'Empire, la Hollande et l'Angleterre à la tête viendront t'attaquer aussitôt par terre et par mer [5]. Veux-tu faire la guerre à la Hollande, la première amie qui se montrera pour elle, ce sera l'Espagne, au dernier siècle, sa plus cruelle ennemie [6].

Il importe peu qu'un des plus faibles devienne un peu moins faible : il importe que le plus fort ne devienne pas un peu plus fort.

France! tu ne peux guère plus t'agrandir au dehors.

Agrandis-toi au-dedans par ta population, tes arts, ton industrie et ton commerce.

Agrandis-toi par ta sagesse.

Le vieillard semblait ressaisir, avec son ancienne pensée, son ancienne force; sa voix, de plus en plus éclatante, semblait vouloir se faire entendre successivement de toutes les nations. Il continua.

Et toi, Angleterre, qui t'es si heureusement incorporé ton ancienne rivale, qui domines maintenant sur l'Ecosse aussi bien que sur l'Irlande [7], qui as toute ta grandeur territoriale; Angleterre, qui fais sortir de tes ports près de deux cents vaisseaux de

guerre [8]; qui parles sur mer comme Louis XIV sur terre, ta grandeur, ta gloire ne peut être que sur tes flottes. Ne mêle pas tes armées aux armées du continent; tu périras tout aussitôt que tu auras habillé tes matelots de l'uniforme de soldat [9].

Et toi, Hollande, autrefois notre si bonne voisine, tu as acquis une grande gloire à résister à Philippe II, une plus grande à résister à Louis XIV [10]. Garde-toi de la France sur terre, je le veux bien; mais garde-toi encore plus de l'Angleterre sur mer.

Angleterre! prends garde que ton roi ne soit pas assez puissant [11].

Hollande! prends garde que ton stathouder le soit trop [12].

Et toi, Autriche! aujourd'hui, si bien arrondie par la Hongrie et la Bohême [13], tu as des hommes, tu as du blé, tu as du fer; mais tu es au milieu des terres, sans commerce, sans relations, sans mouvement; tâche de faire venir la mer dans tes immenses régions [14].

Et toi, Brandebourg! ton duc veut, dit-on, être roi de Prusse [15]; mais il sera en grande partie un roi de Jérusalem et de Chypre, un roi littéralement *in partibus* [16].

Et toi, Allemagne! fais élire ton empereur par tes électeurs; deviens libre, cesse d'avoir un empereur héréditaire [17].

Et toi, Pologne! donne-toi des rois héréditaires; cesse d'être république, ou c'en est fait de ta liberté [18].

Suède! nation de guerriers, nation de héros, tu as

assez fait pour la gloire; repose-toi, remets du sang dans tes veines; mais non, tu veux conquérir le Danemarck, la Pologne, peut-être la Russie [19]; prends garde, car alors tu ne serais plus qu'une province de ton vaste empire. Suède! tu n'écoutes pas les conseils de paix; tu n'écoutes que la trompette [20].

Danemarck! bientôt peut-être tu seras renfermé dans une île [21]; tu seras bien plus petit, mais tu seras bien plus tranquille.

Italie! antique terre de Saturne, le siècle de fer a commencé pour toi depuis que tu as été partagée et repartagée [22]. Réunis-toi; forme un beau et seul royaume, mais non pas un royaume théocratique. Et, puisqu'il nous faut un pape indépendant, que l'évêque, prince de Rome, soit évêque, prince de Sicile.

Espagne! malheureuse Espagne! ton roi est comme moi, et tu es comme ton roi : tu te meurs; ranime-toi! Depuis que tu étreins le globe par le nouveau monde et par la plus belle partie de l'ancien, tes bras sont devenus étiques [23] : donne la liberté à tes colonies, ou elles la prendront, comme la Hollande l'a prise. O roi d'Espagne! tu vas faire ton testament; fais, comme moi, un testament politique.

Le vieillard, se sentant défaillir, s'arrêta quelques instants; bientôt après, il reprit : Deux peuples, dit-il, sont en Europe, qui n'ont pu encore devenir Européens.

Les Russes, parce qu'ils professent la religion qui

civilise, qui élève l'homme à toute sa dignité, entreront dans le système des états civilisés [24].

Et parce que les Tucrs professent une religion qui commande la barbarie, ils en seront exclus [25].

Je trouve les Turcs très bien placés en Asie, très mal placés en Europe. Turcs, retirez-vous!

Grecs! anciens, antiques Grecs, pères des sciences et des arts, ressuscitez, soulevez vos ruines que vos oppresseurs n'ont pas toutes broyées [26]!

Empereur et roi! non! La Grèce ne fait point partie de la Hongrie; ce n'est pas pour vous que je parle, c'est pour quelque descendant des Lascaris, des Commène, des Démétrius. Il en est tant qui errent en Europe [27] et qui rapporteraient dans leur pays le casque du politique Ulysse et l'étincelante épée d'Achille!

La Grèce formerait alors un nouveau poids ou contre-poids à cet admirable système européen, qui pacifiera et civilisera le monde.

Quelle est la main puissante qui tirera les choses de la lenteur de leur cours, qui fera rapidement avancer les siècles futurs?

Henri IV est mort; Henri IV ne renaît point: qui exécutera son projet de représentation européenne, son projet de paix perpétuelle [28]?

Ah! je vois au contraire la guerre; elle vient du côté des Pyrénées! Non, elle vient du côté de la Flandre, [29]; elle vient avec tous ses plus cruels fléaux, elle vient! Et moi, monsieur, je m'en vais.

A tout moment, le crépuscule du jour de cette vie s'affaiblit. Les objets se décolorent, vacillent, se confondent; les formes s'évanouissent. La nuit, que Dieu a mise à l'issue de ce monde, s'épaissit de plus en plus sur mes yeux. Entendez-vous les coups du hoquet, chargé de briser les derniers liens qui attachent mon âme à mon corps? Les anges des prières des morts vont m'environner et me porter devant le trône du Tout-Puissant. Je me sens déjà élevé vers lui: quel moment, monsieur! quel moment! Oh! que la terre me paraît petite! elle me paraît de plus en plus petite! toujours plus petite!

DES PROMENEURS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.

Chapitre LXXVII.

Voulez-vous boire avec moi votre part d'une bouteille de vin blanc de Pouilli[1] qu'on va apporter? m'a dit ce soir le lieutenant-général de notre bailliage. — Ce n'est pas de refus. — Eh! bien, a-t-il ajouté en riant, je ferai aussi à mon tour quelque chose pour vous. D'abord, quand vous plaiderez, je vous ferai gagner votre procès; et, en attendant, je vous raconterai quelques singulières visions nocturnes, que, du temps que j'étudiais à Paris, il me plut fantastiquement d'avoir. J'en compterai jusqu'à trois.

La nature voulait que je fusse médecin : mon père voulut que je fusse avocat. J'étudiai d'abord en médecine, jusqu'à la mort de mon frère aîné. Mon père lui destinait sa charge; alors il me la destina et je passai de l'Ecole de Médecine à l'Ecole de Droit. Je logeais chez un de mes parents, rue du Faubourg Saint-Honoré, du côté droit en allant à la porte de la ville[2]. Mes fenêtres donnaient sur les Champs-Elysées; et je me souviens que souvent, le soir, au clair de la lune, mon imagination, pleine de ces ouvrages, aujourd'hui si à la mode, les Dialogues des vivants, les Dialogues des morts[3], se plaisait à changer les Champ-Elysées, plantés par Colbert[4], en Champs-Elysées des anciens, et à les peupler de personnages mythologiques. Alors les promeneurs, que je voyais, devenaient pour moi des ombres qui parlaient de leurs affaires d'autrefois, qui s'entretenaient, qui disputaient.

Je me faisais, j'entendais des dialogues de toute sorte d'états : mais naturellement ceux des médecins et de leurs consorts, les chirurgiens, les apothicaires, furent les premiers, et aujourd'hui ils sont naturellement ceux dont je me souviens le mieux.

PREMIER DIALOGUE.

Un vieux promeneur, une jeune promeneuse, s'étaient arrêtés ensemble au bout d'une allée : — Bonjour! dit l'un; oui vraiment, dans l'autre monde où

il n'y a pas de nuit, les ombres doivent dire à toute heure bonjour. La vieille ombre dit donc à la jeune : Bonjour, Madelon ! Qui t'a envoyée ici, encore si jolie, si fraîche, si jeune? — Le médecin du quartier qui tous les jours descendait de sa mule, harnachée de noir[5], pour me faire saigner jusqu'à ce que je n'aie plus eu de sang; et alors force m'a été de venir ici au moment où je comptais aller passer le beau temps des vendanges à Surêne. J'avais pris en dansant un petit embarras de poitrine, que je voulais appeler un petit rhume, que ma maîtresse voulait appeler une fausse pleurésie ; je voulais guérir seule; voyez ce que c'est que d'être domestique, ma maîtresse ne le voulut pas. Son médecin m'expédia le huitième jour, quoiqu'il nous assurât qu'il ne devait y avoir de crise que le cinquième, le septième, ou le neuvième[6]. — Ce vieux ignorant t'a assassinée à coups de lancette; je n'en suis pas surpris, il soutenait que la saignée suppléait à la transpiration[7] ; il prétendait en expliquer géométriquement les effets mécaniques[8], et te voilà ici avec, ou plutôt malgré sa saignée révulsive[9]. Ces ombres disparurent; bientôt j'en vis d'autres.

Une dame, belle et blanche, emmenait sa fille, noire comme un bonnet de procureur : Oh ! l'ignorant, oh! l'âne, disait-elle en parlant de son médecin, il n'a pas su connaître le choléra-morbus[10].

Cependant, au milieu des rêveries et des illusions, que j'aimais à entretenir, je voyais, de ma fenêtre, les allées bordées de fauteuils à crémaillère[11] où étaient

assis les malades, vêtus d'un petit manteau fourré, à courtes manches[12], et le milieu de ces allées, sillonnées par les fauteuils à roulettes[13], dans lesquels les malades poursuivaient mais inutilement, les médecins fuyant à toutes jambes, les uns en bonnet carré, en rabat, en soutanelle[14], les autres en grande perruque, en long habit noir[15]; mais il y avait des malades, ou jeunes, ou nerveux, ou animés de la fièvre, qui les poursuivaient à pied, les atteignaient, les saisissaient au collet: Ignorant! charlatan! vous m'aviez promis de m'ôter du sang, le sel corrosif, c'est-à-dire ma fièvre[16]; vous m'en aviez fait accroire avec le nom du landgrave de Furstemberg, suivant vous, débarrassé de son sel corrosif ou de sa fièvre[17]: Mais, madame, daignez, pour ma justification, écouter un peu la théorie des cinq corpuscules élémentaires, qui, par les pores, entrent continuellement dans notre corps ou en sortent. Les uns, les acides, sont anguleux; les autres, les alkalis, sont composés de parties dilatées; les autres, les soufres, sont branchus; les autres, les phlegmes, sont longs, et aux extrémités arrondis en ovale; enfin les autres, les terreux, sont cylindriques[18].

Une autre ombre serrait de sa main, contre un arbre, le cou d'un autre médecin: Ignorant! vous disiez qu'il ne fallait pas éteindre la fièvre avec les boissons, que la fièvre était un bon remède pour débarrasser les veines, pour en remonter les ressorts[19]. Il vous fallait voir que telle n'était pas la mienne:

Charlatan ! disait une autre en serrant encore plus fort son médecin, ne vous étiez-vous pas vanté d'avoir de meilleurs fébrifuges que le quinquina, adopté, depuis cinquante ans, par toute la France[20] ? Ah ! si j'en avais pris, je ne serais pas ici. Une autre étranglait son médecin dans sa cravate : Docteur de tréteaux ! ne pas me donner le quinquina en poudre ! me le donner dans une seringue[21] !

Deux ombres se battaient : L'ipécacuanha d'Helvétius[22] m'a guéri de la dyssenterie[23]. L'ipécacuanha ne m'a pas guéri. Il guérit ! il ne guérit pas !

Une ombre de grande dame, à longue queue traînante, avait barré le chemin à un médecin : Vous dites que les vapeurs ont pour cause le trouble dans les pores, le trouble des liquides[24]. Que d'argent vous ont valu ces troubles ! Nous sommes bien sots ou bien sottes sur la terre.

Une jeune ombre de paysanne déchirait la coiffe, le mouchoir à une vieille dame : Scélérate ! rendez-moi mon sang, dont vous avez rempli vos vieilles veines[25]. — Margot ! ton sang était bien à moi, car je l'ai bien payé; il ne m'a d'ailleurs servi de rien : mieux m'aurait valu la transfusion du sang d'une génisse[26], qui certainement, comme le disait mon vieux médecin, n'avait jamais fait des siennes.

Une ombre jetait une poignée de jolies petites dents à la figure d'un médecin ; Pas une ! pas une n'a pris! Trompeur ! coquin ! grâce à votre transplantation de dents[27], je n'en ai plus, ni de jeunes, ni de vieilles.

Un grand bel homme courait à toutes jambes, criant après un jeune petit médecin : J'ai gardé ma maladie; la vache a gardé sa santé; la poule a de même gardé la sienne. Allez-vous-en au diable avec votre transplantation de maladies[28].

Un homme essoufflé, qui ne pouvait courir, criait à son médecin : J'ai toujours été de mal en pis ! Vous m'avez donné de la poudre d'une momie qui ne se portait pas bien, il y a quatre ou cinq mille ans. Votre poudre d'assimilation[29] ne vaut pas le diable.

Plus loin, on se battait pour et contre l'émétique qui a et qui aura tant de partisans[30] et tant d'ennemis[31]. Il a sauvé le roi à Calais[32], disait une ombre en allongeant un grand coup dans le ventre à une autre ombre qui lui répondait par un grand coup de poing sur le nez en disant : S'il a sauvé le roi à une extrémité du royaume, il m'a tué à l'autre. La querelle n'était pas près de finir; car je voyais accourir, d'un côté, Guenaut qui avait donné la potion salutaire[33], et Vallot qu'on aurait pu appeler l'anti-antimoine[34].

Je remarquai du reste que si, en général, c'étaient les malades qui poursuivaient les médecins, quelquefois cependant c'étaient les médecins qui poursuivaient les malades. Monsieur, monsieur ! disait un médecin à une ombre, au lieu de vous mettre à la mode d'avoir un dispendieux laboratoire, il aurait dû y avoir dans votre maison, comme dans toutes les maisons sensées, un droguier[35]. Vous seriez venu ici

quarante ans plus tard; vous n'avez pas voulu me croire, et voyez !

Madame, madame ! disait un autre médecin, contre les maladies chroniques il faut les martiaux, les diaphorétiques[36]. Je vous l'ai dit avant votre mort, cent fois, mille fois, et aujourd'hui je vous le répète, et fort gratuitement.

Petit prince! petit prince! criaient plusieurs vieilles ombres de médecins à une jeune ombre de petit écolier richement vêtue, vous aviez le sang aduste, brûlé; vous avez voulu boire du lait de vache, tandis que nous avions prescrit du lait d'ânesse[37] ; *asinus fuisti* : aux Champs-Elysées, point de princes, point de flatteurs.

Parmi les médecins qui invectivaient contre leurs anciens malades, j'en distinguai un comme le plus âpre. Il était entouré de milliers d'ombres pâles, abattues. Je ne puis concevoir, leur disait-il, comment, depuis la publication des moyens faciles de conserver la santé par le sieur Domergue[38], on peut descendre ici avant l'âge de cent quarante, cent cinquante ans. J'ai dit, car c'est moi qui suis le sieur Domergue, que toutes les maladies venaient de la tête[39], et qu'on pouvait les en tirer en passant dans les narines les barbes d'une plume[40], en éternuant. J'ai dit en outre que, lorsqu'on les avait laissées tomber dans le corps, on pouvait aussi les en tirer en passant de même dans la gorge les barbes d'une plume[41], en vomisant quand il n'était plus temps d'éternuer. Comment, belle Manon ! tandis que j'avais enseigné dans mon livre par

quel moyen on pouvait suer à volonté[42], tu es sottement morte d'une transpiration arrêtée! Peut-il y avoir des coliques? répétait-il en s'en allant; peut-il y avoir des coliques depuis que j'ai découvert l'infaillible remède des compressions[43]?

Une ombre se promenait gaiement : J'ai, disait-elle, été à l'école de Médecine, aux consultations gratuites du samedi[44]. Les médecins m'on tué; mais j'ai du moins épargné mon argent, je ne me fâche pas.

Il y avait une haute, grande ombre, habillée de taffetas rouge, galonné, tenant un coffret de remèdes[45]. Elle criait à tue-tête, avec son accent italien, aux nombreuses ombres dont elle était entourée : Messieurs! messeigneurs! venez! approchez! ayez confiance en moi, car au pis-aller je ne puis que vous tuer, ce qui est vous faire revivre sur la terre.

J'étais fort curieux de savoir qu'était un médecin suivi d'un cortége d'ombres, garde-malades ou cuisiniers, auquel des ombres, vêtues en ouvriers, portant leur tenailles ouvertes, leur marteaux levés, leurs tirepieds hauts, criaient : Vingt-cinq sous par jour, jardins, plantation, promenoir d'acacias, terrasse, bibliothèque, gazettes, journaux[46], ce n'était pas absolument cher; mais au lieu de nous donner de bon mouton, de bonne volaille, ne nous nourrir que de diète! Ah! mes bons amis, patience! disaient d'autres malades richement vêtus de robe d'étoffes des Indes[47], nous

étions en chambre, à quatre, cinq, six francs par jour [48]; nous avons fait bien plus rigoureusement diète.

J'aurais voulu savoir aussi qu'était une autre ombre de médecin que son malade avait pris à bras-le-corps. Il criait : A la garde! à la garde! tandis que son malade criait : Ma bourse que j'ai vidée dans la vôtre [49]! ma bourse ou la vie!

Surtout qu'était celui à qui son malade faisait de joviales salutations : Docteur, je suis fort content de vous. Vous ne m'avez pas guéri; mais vous ne vous êtes pas fait payer le double, mais vous m'avez rendu mon argent [50].

Heureusement j'avise le Suisse; il est aussitôt pour moi le Cerbère des Champs-Elysées, habillé de la livrée du roi [51]. Je m'approche tout doucement de lui en tenant un gâteau pour le jeter dans sa triple gueule; mais il me donne à entendre qu'il fallait tirer de la bourse le gâteau des cerbères suisses. Je lui jette un gros écu. Il saute, agite sa queue en signe de reconnaissance, et se met à mes côtés.

Il me dit que le premier médecin que je voulais connaître était un médecin tenant pension de malades [52]; que le second entreprenait à forfait les maladies [53]; que le troisième était un médecin qui rendait l'argent lorsqu'il ne guérissait pas, qui, lorsqu'il guérissait, prenait le double [54].

Qu'est, lui dis-je, en le lui montrant du doigt, ce groupe d'ombres de jacobins [55], de cordeliers [56], de capucins [57], de jésuites [58], d'hommes habillés à l'an-

cienne mode [59] que cernent des malades, grinçant des dents, salivant, tremblant, piétinant? Ce sont, me répond-il, les médecins empiriques; vous lirez en grosses lettres leurs noms et leurs miracles sur les livres d'adresses [60]. — Quoi! ces frères coupe-choux, ces charlatans traitent publiquement, sans autre autorisation, les malades [61]? — Oui, monsieur. Il y en a même un, le fameux père Rousseau, surnommé le capucin du Louvre, qui prend, qui, par brevet, porte le titre de médecin du roi [62]. Le roi est le maître.

Monsieur Cerbère! allons, je vous prie, au grand carré des jeux. Il me suit : Quelles sont, dites-moi, ces autres ombres, ces médecins, ces divers personnages que je vois depuis quelque temps? Il ne sont pas en conférences scientifiques; ils disputeraient. — Ils disputeraient, répète Cerbère. — Ils s'injurieraient. — Ils s'injurieraient, répète Cerbère. Ils ne sont pas en consultations; ils se complimenteraient aux dépens du pauvre malade. Que font-ils là, assis autour d'une grande table chargée de papiers, de livres, de dissections, de bocaux d'esprit-de-vin [63]? Et, avant tout, qui sont-ils?—Ce sont les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, les savants qui formaient sur la terre la société royale de médecine [64], dont monsieur Daquin, médecin du roi, était le protecteur [65], dont monsieur de Blegny est le fondateur et le directeur [66]. Cette société continue à s'assembler chez lui, tous les dimanches, après les vêpres, rue

Pincourt, à la pension des malades [67]. Est-ce que vous n'avez pas lu la collection de leurs mémoires sous le titre de Travaux d'Esculape [68]?

Quelle ouïe si fine a Cerbère! il l'a, s'il est possible, plus fine que l'odorat. Je voyais qu'il appliquait tantôt une oreille, tantôt l'autre sur le gazon: Courons! courons! a-t-il dit en s'élançant vers l'autre bout des Champs-Elysées. Deux médecins ont une discussion violente. Nous avons couru; nous avons véritablement vu deux ombres, deux médecins, l'un en large fraise, l'autre en longue cravate; mais tout était fini. Ils se séparaient.

Bientôt le médecin en cravate a été joint par une autre ombre, par un autre médecin aussi en cravate qui lui a dit: Monsieur mon confrère, je vous ai vu de loin gesticuler, taper du pied, hausser les épaules; je parie que vous étiez avec un médecin du dernier siècle. — Vous ne vous trompez pas. J'évite ces gens-là; mais ils se jettent sur nous, ils se prétendent nos confrères. Celui avec qui j'étais, et qui, sous ce prétexte, est venu m'accoster, m'a d'abord fait mettre en colère par son ignorance et son obstination. J'ai longtemps disputé; j'ai fini par le laisser dire et par rire: j'avais voulu lui faire poliment quelque leçons d'anatomie, lui expliquer la circulation du sang découverte par Harvey [69]. Il me l'a niée. J'avais voulu lui faire connaître ensuite les conduits salivaires [70]; ensuite le réservoir du chile, découvert par Pecquet, et auquel il a donné son nom [71]. J'avais enfin essayé

de lui faire entendre l'admirable jeu de la chilification, découvert par Asseli [72]; il m'a tout nié. Je me suis mis à rire; il s'est mis à rire aussi de son côté. Nous étions tous les deux à rire; mais comme, avec une de ces fortes poitrines d'autrefois, il riait plus haut que moi, il paraissait avoir raison devant toutes ces sottes ombres accourues à notre dispute. Du reste, je me suis aussi convaincu, avant de le quitter, qu'il était entièrement étranger aux savantes leçons d'anatomie fondées par Bienaise [73]; entièrement étranger à l'anatomie comparée [74]; entièrement étranger à toutes ces grandes dissections d'hommes et d'animaux qu'au Jardin du Roi entourent cent, deux cents spectateurs [75]; entièrement étranger aux grands progrès qu'ont fait faire à cette science les deux Riolan [76], Littre [77], Duverney [78] et le jeune Winslow [79]; enfin entièrement étranger même aux connaissances de cette science aujourd'hui familière aux gens de la cour, à commencer par monseigneur le dauphin, le duc de Mautausier, l'évêque de Meaux [80] et autres.

Je ne lui ai point d'ailleurs parlé du beau système de Van-Helmont, où chaque viscère est régi par une âme sensitive, appelée archée, où toutes les archées sont régies par la grande archée de l'estomac [81], il ne m'aurait pas plus compris.

Il n'aurait pas compris davantage la nouvelle physiologie, fondée sur les lois de la physique expérimentale [82] et les lois de la mécanique [83].

Il n'aurait pas plus compris la nouvelle médecine de Stahl et ses nouvelles opinions relativement à l'action et à la réaction mutuelle de l'âme et du corps [84], que la médecine mathématique de Sanctorius qui a porté le calcul dans la statique des solides et l'hydrostatique des humeurs, qui a compté, mesuré avec son ingénieux instrument *pulsilogium* la durée des battements du pouls [85], qui a pesé, dans sa merveilleuse chaise mécanique, la nutrition du corps par les aliments, et sa déperdition par la transpiration [86], que les conséquences et les théories qu'en a tirées Boerhaave [87], que la médecine systématique ou carthésienne [88], enfin que le magnétisme animal, bien que les premières notions remontent à son temps [89], enfin que toutes les doctrines de nos jours. — Monsieur mon confrère, vous auriez pu encore lui dire qu'ils nous avaient laissé une méchante police, que nous en laissons une excellente, et qu'à l'avenir il ne sera plus permis aux médecins de l'université d'Avignon, d'Orange, de Cahors, même de Montpellier, de venir exercer la médecine à Paris; qu'il faudra avoir pris ou renouvelé tous ses grades à Paris [90]; que, pour être médecin à Paris, il faudra être médecin de l'université de Paris, où les frais coûtent cinq mille francs [91], qui ne se trouvent pas très communément dans la poche des cadets de Gascogne; il n'aurait pas été moins surpris si vous lui aviez dit que nous avons remis à leur place les chirurgiens [92], qu'ils en avaient laissé sortir; que maintenant

ils nous sont aussi soumis que les apothicaires. Ces deux médecins, après s'être fait de longs compliments, à travers les nuages de poudre qui dans leurs salutations tombaient de leurs perruques, après s'être fait la révérence à plusieurs reprises, se sont retirés chacun de son côté.

Pendant leur dialogue, Cerbère s'était un peu ennuyé ; j'avais plusieurs fois entendu les triples baillements de sa triple gueule : Mon cher monsieur Cerbère, lui ai-je dit, un petit instant encore, et je ne vous retiens plus. Quel est cet homme qui salue profondément les médecins du XVII[e] siècle, plus profondément ceux du XVI[e], plus profondément ceux du XV[e], enfin le plus profondément ceux du XIV[e]? Qu'il est vieux, ridé, chenu ! mais qu'il est musculeux, nerveux, vivace ! Comment donc a fait cet homme pour mourir ? — Cet homme n'est pas mort, ne meurt pas ; c'est Caron.

DEUXIÈME DIALOGUE.

Les Champs-Élysées des chirurgiens ne pouvaient être ceux des médecins, aussi mon imagination les porta-t-elle au-delà, au Cours-la-Reine, où elle changea les autres grilles [93] en charniers de Saint-Côme [94], où, le long des fossés [95], elle éleva, l'une à côté de l'autre, des rangées de boutiques de chirurgiens, qui, dans les différents quartiers de Paris, sont espacées à des distances voulues par les ordonnances [96], où elle

changea aussi les promeneurs, dont un si grand nombre sont, comme on sait, habillés de rouge [97], l'épée au côté [98], en chirurgiens, les uns de même habillés de rouge, l'épée au côté, les autres habillés d'une veste, ceints d'un tablier, c'est-à-dire en habit d'opérations. Je ne cessais de les voir, de les faire parler; je ne cessais de les entendre.

J'entendais une jeune ombre, un garçon chirurgien dire à un maître chirurgien : Je veux absolument aller ailleurs. — Je n'y consentirai pas; vous avez été embauché par le bureau de placement [99]. — Tant pis !

J'entendais plus loin : Vous demandez trop; tenez-vous-en au tarif du lieutenant de police [100] ! C'était encore une jeune ombre, un chirurgien aspirant, qui parlait au chirurgien conducteur [101].

Une nombreuse ligne d'ombres siégeait sur un banc : C'est trop, beaucoup trop, messieurs, disait à l'assemblée des maîtres chirurgiens un chirurgien récipiendaire; vous ne demandez, il est vrai, que peu, mais vous demandez souvent, et vous êtes un grand nombre à demander; comptons : Le premier chirurgien du roi, les quatre prévôts, le doyen de la faculté de médecine, ses deux adjoints, les maîtres du conseil, les huit maîtres, les maîtres assistants, les petits officiers, le receveur de la bourse commune [102]. Je n'ai pas fini, je ne finirai pas; et, outre de l'argent, il vous faut des gants, des jetons [103]; encore si vous me donniez, comme à Montpellier, de beaux grands

parchemins de trois pieds en carré, où vos noms et les nôtres, écrits en lettres d'or, seraient encadrés dans des médaillons de feuilles d'olivier[104] !

Plus loin j'entendais : Enfin vous voilà chirurgien juré du parlement[105], et voilà votre belle-mère qui en est sage-femme jurée[106] : vous avez tant agi pour elle ! elle a tant agi pour vous !

Plus loin : J'ai gagné mon cours d'apprentissage aux Invalides[107]. Soit, répondait un autre, je ne l'ai pas moi plus mal gagné à l'Hôtel-Dieu[108].

Plus loin encore : Je ne suis, dites-vous, qu'expert bandagiste, et moi je vous dis que je suis chirurgien herniaire[109], que je suis chirurgien et que je travaillerai non en chambre haute, mais, comme vous et malgré vous, en boutique ou salle basse[110].

Ces ombres étaient fort animées les unes contre les autres, mais les disputes finissaient dès qu'il s'agissait de défendre la profession contre les apothicaires, ou plutôt d'empiéter sur la leur[111]. Alors, tous les chirurgiens se réunissaient en corps serré.

Ils se réunissaient bien plus complétement, bien plus vite et en corps bien plus serré, quand il s'agissait de faire armes contre les médecins.

Je les voyais, je les entendais rassemblés, pelotonnés en corps d'ombres, piétinant au milieu du Cours-la-Reine, tous la face tournée, le poing levé vers les Champs-Elysées.

Sont-ils donc, s'écriaient-ils, en parlant des mé-

decins, sont-ils autres que des bourgeois? Et nous, nous avons été déclarés notables bourgeois [112].

Nous avons tous les priviléges qu'ils ont; du moins nous en avons autant qu'eux [113].

A la bonne heure que dans les livres d'adresses, nous prenions, nous, le titre de chirurgiens spéciaux pour telle, telle opération [114]; nous le pouvons; mais eux, peuvent-ils prendre celui de médecins spéciaux pour telle et telle maladie [115], tandis que les maladies sont si difficiles à connaître; tandis que, si souvent, dans la même période, elles changent d'espèce et de nature? En vérité, c'est à faire rire.

Eh! leur disais-je encore, n'avez-vous donc pas été à Saint-Riquier, au cloître des Bénédictins? C'est là que les tombes vous parlent: « Dom Jacques Soudan, mort le 19 juillet 1685, âgé de quarante ans; Dom Nicolas Rotard, mort le 14 juillet 1682, âgé de soixante-huit ans; Dom Michel..., mort d'apoplexie...; Dom Coquille..., mort de pourpre...; Dom François de la Toscade..., mort de la goutte. On y lit cinquante, peut-être cent autres pareilles épitaphes. Quoi donc! habiles médecins! vous n'avez pu guérir aucune de ces maladies; vous n'avez pu faire vivre quatre-vingt-dix, cent ans aucun de vos robustes moines [116]! En vérité, ces grandes dalles, ces grands feuillets de pierre formeraient un livre de médecine fort utile, ne fût-il bon qu'à vous humilier.

Mais que leur importe? osent-ils moins nous poursuivre! Que d'injustes arrêts n'ont-ils pas obtenus

contre nous, entre autres celui qui nous ôte notre robe, notre bonnet, notre fourrure, notre haute chaire, notre latin[117]; qui nous réduit au plus petit pied de la chirurgie !

En sorte que nos honneurs décroissent, tandis que nos progrès s'accroissent si prodigieusement.

N'est-il donc pas là, notre coffret des instruments chirurgicaux, ainsi que le savant traité des opérations de notre science[118] ?

N'est-il pas là aussi le traité du grand appareil de notre Collot qui extrait la pierre huit jours après qu'il a fait la taille[119]; et celui de notre Merry, qui a imaginé la taille latérale[120] ?

Guillemeau, à la fin du siècle passé, donna, pour son temps, un fort bon Traité des accouchements[121]; et cependant il n'aurait pu se tirer des cas difficiles où notre Moriceau a fait sa réputation[122].

Entre nos oculistes[123] et ceux du dernier siècle, et ceux de l'avant-dernier siècle, il y a le même rapport qu'entre les clairvoyants, les borgnes et les aveugles.

Dans toutes les autres parties de l'ancienne et de la nouvelle chirurgie, même rapport. J'entends souvent un assez grand nombre d'ombres nouvellement arrivées se plaindre, et dire : Ah ! si je n'avais pas eu de médecin, je ne serais pas ici; j'aurais dû me livrer à la nature. La plupart du temps les médecins ne savent que leur répondre et ne répondent rien. Imaginez si je ris de bon cœur : nos ennemis ne peuvent

dire comme nous : Livrez-vous à la nature, dans les maladies chirurgicales, vous serez impotents, vous boiterez, vous périrez !

Ah ! messieurs mes confrères, si dans la crise où se trouvait alors l'Europe, notre grand roi se fût livré à la nature, où en serait aujourd'hui le royaume ? il eût perdu son régulateur, qui fût tombé dans un abîme de mortelles souffrances, sur le bord duquel la main de la chirurgie l'a retenu. Mais notre art, inquiet sur ces grands, ces augustes intérêts, veillait ; il ouvre ses plus antiques archives ; l'opération de la fistule, autrefois exécutée par Celse [124], abandonnée depuis, est rapidement examinée, discutée, admise ; appareils, instruments, moyens, tout est en un instant fait, refait, perfectionné. Notre grand Félix s'exerce, s'éprouve tout exprès. Enfin, il s'approche avec courage de la royale personne, il voit la maladie ; il coupe ; il incise ; il parvient jusqu'à elle ; elle fuit [125] : la France est sauvée. En cet instant les ombres des chirurgiens, toutes à la fois, se grandirent à mes yeux ; ce ne furent plus des ombres ordinaires.

TROISIÈME DIALOGUE.

Naturellement les Champs-Elysées des apothicaires ne devaient pas être au-delà des Champs-Elysées des chirurgiens ; naturellement ils devaient être près de ceux des médecins, sous les terrasses de ma mai-

son et des maisons voisines où se promenaient les gens graves, tranquilles, pacifiques, paisibles, prudents comme les apothicaires, mis en habits simples, unis, perruque ronde, comme les apothicaires[126], et, de plus, comme eux, grands écouteurs.

A peine m'étais-je remis à la fenêtre, que je vois une ombre entourée de plusieurs ombres et bientôt de toutes les autres : Mes chers confrères, je me suis hasardé d'aller jusqu'aux Champs-Elysées des chirurgiens. Je les ai trouvés plus irrités que jamais contre les médecins. Ils veulent l'entière parité avec eux, l'absolue égalité[127]. Mais soyons, nous, impartiaux, et disons que, du grand corps de l'art de guérir, la médecine est la tête, et que si les deux mains, la chirurgie et la pharmacie, lui sont insoumises, tout retombe dans le désordre et le corps périt.

Combien les chirurgiens sont ingrats envers les médecins ! n'est-ce pas eux qui ont simplifié la chirurgie[128] ? N'est-ce pas toujours eux qui leur ordonnent les opérations et qui alors les guident[129] ?

Soyons, nous, au contraire, reconnaissants envers les médecins. N'oublions pas ce que nous leur devons. Qu'importerait que l'accroissement du commerce du Levant et des Indes eût si prodigieusement étendu le domaine de la matière médicale, si le nouveau codex, que nous a enfin donné la faculté[130], ne les eût classés dans ses mille articles ou tablettes ?

Qui nous apprend à connaître le bon, le mauvais quinquina[131] ? l'expérience du médecin,

C'est aussi l'expérience du médecin qui nous apprend à modifier le vin émétique[132];

A modifier le mercure[133].

Qui nous apprend l'usage de l'infinie variété des plantes, des matières animales? si ce n'est l'expérience des médecins.

Les nouveaux bains à vapeurs[134], les nouvlles étuves aromatiques[135], les nouveaux lits suspendus[136], c'est à eux que nous les devons[137].

Le syndic a cessé de parler. Le maître garde de la communauté[138] a repris, sur un ton un peu plus haut :

Gloire aux médecins! a-t-il dit, soit! mais gloire aussi aux apothicaires!

Les chirurgiens prétendent la prééminence sur nous; mais aucune de leurs opérations est-elle aussi solennelle que, chez nous, la composition de la thériaque d'Andromachus, annoncée au public par grandes affiches imprimées[139], où sont nombrés les savants ingrédients qui successivement passent sous les yeux des magistrats assistants[140]?

Font-ils ces apozèmes, ces juleps, ces potions, ces jus, ces opiats, ces bols, ces pilules, ces machicatoires, ces poudres, ces électuaires[141] et ces différents remèdes solides qu'on n'ose nommer devant les dames[142], et qui toutefois sont si utiles?

Et leurs comptes, sont-ils, d'un bout de la France à l'autre, savants, scientifiques, comme les comptes d'apothicaires[143]? brillent-ils de ces caractères anti-

ques, avec lesquels nous figurons le *secundum artem*, le *quantum satis*[144] ?

Nos études, pour parler comme eux, sont de dix ans : quatrea ns, comme apprentis; six, comme garçons [145]; au lieu que les leurs ne sont que de deux ans [146]. Véritablement, avant d'être admis au grand chef-d'œuvre, à la maîtrise[147], il faut qu'ils aient été garçons pendant six [148]. Je conviendrai encore qu'ils ont à subir six examens sur l'ostéologie, l'anatomie, la saignée, les médicaments, les autres parties de l'art [149]; je conviendrai que nous n'en avons que trois [150]; mais ils en valent six et plus par leur difficulté : Qui n'a tremblé à l'acte des herbes et surtout au chef-d'œuvre des cinq compositions [151]? Reste à notre avantage la touchante fête de notre réception, où les animaux à lait médicinal, les chèvres, les ânesses, ornées de guirlandes de fleurs, sont conduits par les meneurs et les meneuses, qui chantent les anciennes et naïves chansons d'usage [152]. Reste encore à notre avantage le latin, que nous sommes obligés de savoir, qu'ils sont obligés de ne pas savoir [153].

S'ils ont inspection sur les sages-femmes [154], nous avons inspection sur les épiciers-droguistes [155].

S'ils ont parmi eux les chirurgiens du roi [156], nous avons parmi nous les apothicaires du roi et même les apothicaires des camps et armées du roi [157].

Ils parlent de leur Félix, ne parlent que de leur Félix ; nous parlons, nous, de notre Bourdelin, académicien de l'Académie des sciences [158], de notre Sei-

gnette, qui a donné son nom au sel qui se débite dans tout le monde [159].

Plusieurs d'entre eux portent l'épée : plusieurs d'entre nous sont habillés de beau damas les jours ouvrables, et de beau velours le dimanche [160].

Huit heures ayant sonné à l'horloge de Saint-Roch, aussitôt les ombres des apothicaires se sont retirées des Champs-Élysées, en même temps que les philosophes et les nouvellistes se retiraient du jardin des Tuileries [161].

Deux ombres, sans doute retardées par des infirmités ou par le poids de l'âge, marchaient un peu en arrière. L'une a dit à l'autre, avec un air goguenard : Il me semble que messieurs nos deux chefs ont oublié une chose qui aurait pu aussi être ajoutée en notre faveur, c'est que nous sommes riches [162] et que les chirurgiens ne le sont pas, c'est qu'ils ne prennent guère alliance avec les médecins, tandis que nous avons un grand nombre de gendres qui le sont [163]. Ainsi, mon voisin et confrère, soyons, envers et contre tous, pour les médecins; et d'ailleurs, quels hommes que nos médecins actuels, que ce monsieur Piètre [164], l'Hippocrate de nos jours; que ce monsieur Helvétius [165], le médecin aux remèdes spécifiques; que ce savant monsieur Burette [166]; que ce monsieur Bourdelin père [167], qui a analysé toutes les eaux minérales de la France et a départi à chacune leurs vertus! quels hommes, si grands, si pieux, si saints, que ce monsieur Bourdelot [168], qui donnait

gratuitement ses ordonnances, qui payait de son argent les remèdes des malades indigents; que ce monsieur Dodart[169], qui faisait ses expériences médicales, relatives à l'abstinence chrétienne, sur ses propres austérités, sur ses propres abstinences; que ce monsieur Bourdelin fils[170], tous les jours poursuivi par les acclamations des pauvres, lorsqu'il est obligé de se dérober du milieu d'eux, pour aller remplir ses fonctions de médecin de notre future reine, la duchesse de Bourgogne; que ce monsieur Hecquet[171], qui a fait tant de traités de médecine et de piété! quel homme si grand, si pieux, si saint, si illustre que ce monsieur Fagon[172], qui tâte le pouls du roi, qui examine face à face ses yeux, sa langue, qui lui parle, qui l'interroge, enfin qui est archiâtre, qui dépense ses quarante mille francs d'appointement[173] presque entièrement en bonnes œuvres! Aussi vous dirai-je que je respecte mon jeune fils nouvellement reçu médecin, n'eût-il sur moi d'autre avantage que de pouvoir appeler monsieur Fagon mon confrère. Je vous dirai encore que, ces jours passés, à la représentation du Malade imaginaire, qu'on appellerait aujourd'hui le Malade à vapeurs[174], quelques jeunes clercs de procureur me riaient au nez, me sifflaient, me prenaient pour un médecin; mais je n'avais garde de me décontenancer, de me fâcher, car je ne m'étais jamais senti aussi aise, aussi honoré, aussi glorieux de moi, aussi fier.

DU BANNI D'ANGERS.

Chapitre LXXVIII.

Trois jeunes voyageurs, à peu près de mon âge, élégamment habillés, traversaient aujourd'hui la grande place. Ils allaient dans le même sens que moi; mais ils allaient plus vite; je les précédais : Monsieur, m'ont-ils dit en se tournant vers moi quand ils m'ont atteint, nous désirerions bien savoir ce qu'il y a de curieux à voir dans cette ville? — Le château, le parc, le pont, les remparts, Saint-Cyr, le collége, la faïencerie, la verrerie [1]. Le parc n'est pas éloigné du château, d'où il me paraît que vous venez; je puis, sans trop me détourner, vous y conduire. — Monsieur, m'a dit en riant le plus leste, le plus gai, vous êtes un homme de guerre; vous n'aurez pas peur, si je vous annonce que vous êtes entre trois bannis. — Et bien sûrement tous les trois injustement bannis, leur ai-je dit en riant aussi. — Oh! monsieur, vous n'en douteriez pas si vous saviez notre histoire. Auriez-vous quelque envie de la savoir? voulez-vous nous conduire? nous vous la conterons, chemin faisant; car, lorsqu'on parle à votre noble habit, on n'a pas de précaution à prendre. Le jeune

voyageur, voyant que j'acceptais, a familièrement passé son bras sous le mien comme sous celui d'un ancien camarade, et m'a dit : Peut-être avez-vous été à Angers; vous conviendrez qu'il faut avoir le diable au corps pour ne pas en trouver les demoiselles charmantes. Une jeune cousine, nommée Rosette, qui véritablement m'avait charmé, m'accusa, par coquetterie ou par vanité, d'avoir voulu lui faire violence. Le juge-prévôt [a], avec la crédulité, la promptitude que tout le monde lui connaît, me condamna au bannissement. J'allai dire adieu à mes parents; je trouvai la porte de la maison fermée. Je vis à la fenêtre ma mère qui me cria : Enfant prodigue, levez les yeux au ciel! Une petite bourse, remplie d'argent, tomba de ses mains dans les miennes. Je me hâtai de sortir de la ville.

Que faire? quel métier prendre? me dis-je. L'éducation privée? l'éducation privée? Mon père, ajoutai-je en m'adressant à lui, comme si, en ce moment, il m'eût entendu, j'ose soutenir, quoique fils d'un régent de l'Université, que l'éducation privée est bien préférable à l'éducation publique. L'instituteur voit si toutes les maximes, tous les principes qu'il jette dans le cœur ou l'esprit de son élève germent, lèvent, croissent. Cette résolution prise, je monte sur une hauteur; je regarde tous les châteaux, et je vais à celui qui me paraît le plus agréable, comme s'il devait en être ainsi du seigneur à qui il appartenait. J'arrive; je parle au concierge : Monseigneur, me dit-il, ne

tardera pas à passer; attendez-le devant la grille: Votre maître est-il jeune? lui demandai-je. — Oui. — Il a sans doute une jeune épouse? — Oui. — Et sans doute de jeunes enfants? — Oui. — Manque-t-il de précepteur? — Oui. Le concierge me répond toujours comme je souhaitais qu'il me répondît et comme j'en avais grand besoin. J'entre dans la grande avant-cour[3], toute gazonnée: je me promène; et, pour mettre à profit les moments d'attente, je répète mentalement ce que je vais dire au seigneur. Je le salue d'abord respectueusement; je salue gracieusement la dame, et je dis: Monseigneur, j'apprends, en passant, que vous manquez d'un précepteur; je viens m'offrir à vous. Je décline mon nom, celui de mon pays, ma qualité de gradué. Je me fais demander par le seigneur: Voyons quel est votre plan d'éducation? Je réponds: j'entends élever le corps aussi bien que l'âme. Je me ferai petit avec vos fils: nous grandirons ensemble. Nous courrons, nous sauterons, nous jouerons à la paume, aux quilles; nous porterons de petits, de moins petits, de grands fardeaux[4]. Dans la suite nous nous apprendrons à nager, à faire des armes, à monter à cheval[5]. Nous nous occuperons successivement des différents arts mécaniques, en commençant par les plus simples[6]; et à mesure que nous exercerons, que nous fortifierons notre corps, nous exercerons, nous fortifierons aussi notre âme; mais nous ne précipiterons rien. La grammaire sera notre première étude; les autres sciences classiques sui-

vront [7]. Je prévoyais que le seigneur pouvait bien n'être pas gentilhomme; et, dans ce cas, pour n'être pas embarrassé, je lui faisais me dire: Mais, monsieur, je ne suis qu'un magistrat, qu'un bourgeois, bien que, dans ce village, les bonnes gens m'appellent monseigneur. Vous parlez de faire des armes, de monter à cheval; je ne veux qu'une éducation bourgeoise: Monseigneur, lui répondais-je, aujourd'hui, à la fin du siècle actuel, l'éducation des bourgeois et celle des gentilshommes est la même [8]. — Soit, mais, jusque-là, mes fils n'apprennent pas ce qu'ils sont destinés à savoir et à faire dans le monde.—Monseigneur, entendez-vous qu'ils sachent un peu de droit, un peu de pratique pour gouverner leurs affaires, un peu de médecine pour gouverner leur santé, pour la conserver en l'accoutumant à rompre les habitudes des heures du travail, du sommeil, de la veille; qu'en outre ils sachent ce que c'est que le commerce, la banque, le change; qu'ils sachent tenir leurs comptes, recevoir et fournir des quittances, contracter, transiger; qu'ils sachent du moins comment on contracte, on transige? eh bien! je le leur apprendrai [9]. Vous voulez que j'élève de petits hommes à savoir ce qu'à peine de leur bonheur il faudra qu'ils sachent, lorsqu'ils seront hommes, que j'habitue leur langue, leur mémoire, leur esprit aux choses et aux mots qui les occuperont le reste de leur vie [10]. Je me suis disposé à remplir ces devoirs; je les remplirai. La dame, dont les beaux yeux m'avaient, à plusieurs re-

prises, fait des signes d'approbation, me demandait à son tour : Comment croyez-vous qu'il faut élever les filles ? — Comme de petites, jeune mères de famille [11], qui, d'ailleurs, doivent avoir une certaine part aux exercices du corps, aux arts et aux sciences agréables [12]. Je cherchais la réponse qu'allait me faire la dame, quand elle parut elle-même, amenée par son mari. Je m'avançai ; et, comme de raison, je m'adresse au seigneur. Il m'arrêta poliment aux premiers mots : J'ai, me dit-il, un précepteur dont je suis fort content ; le voilà ! Je me retirai, tout irrité contre cet imbécile portier de campagne.

Quel métier ? quel autre métier prendre ? me dis-je de nouveau, quand je me fus bien éloigné de ce malencontreux château. Eh bien ! mon père est régent, eh bien ! moi, je me ferai maître d'école ; je deviendrai d'évêque ou de fils d'évêque meunier ; mais je trouverai quelque jolie, jeune meunière, quelque jolie, jeune maîtresse d'école, et le bonheur vaut au moins l'honneur.

J'étais dans la Touraine : je courus long-temps et inutilement. Enfin j'en rencontrai une telle que je pouvais la désirer ; malheureusement ce n'était que la sœur de la maîtresse, qui en ce moment était absente. Celle-ci ne tarda pas à venir : elle m'accueillit bien et me fit sans difficulté, recevoir maître d'école par le maire et par le curé [13]. Le lendemain, elle me fit présent d'une férule et y joignit un martinet tout neuf, en me disant que, lorsqu'il serait à moitié usé, je le

lui rendrais et qu'il serait encore fort bon pour ses petites filles. Maintenant, monsieur, voyez-moi, je vous prie, un petit manteau noir sur les épaules, un petit rabat blanc sous le menton [14], assis sur un haut fauteuil de bois, faisant lire, réciter les plus petits garçons, faisant écrire, chiffrer les plus grands. J'ajouterai que j'étais bien logé, bien nourri, que je me trouvais bien à tous égards. Mais cela ne devait pas durer; car la maîtresse d'école voyant que je ne l'aimais pas et que j'aimais sa sœur, jura de me faire congédier. Elle m'accusa d'abord de donner aux consonnes le son de l'*e* muet, c'est-à-dire une prononciation janséniste; véritablement je l'avais prise dans la grammaire de Port-Royal [15]. Je me défendis, et je soutins que cette prononciation était la seule bonne. Elle m'accusa de vouloir exclure le *v* lorqu'il se prononçait comme l'*u*, et de vouloir aussi faire exclure l'*u* lorsqu'il se prononçait comme le *v*. Je me défendis, et je prouvai que les noms propres étaient altérés par le défaut de fixité de la forme et du son de ces lettres [16]. Elle m'accusa d'exclure de l'alphabet écrit l'*emme* et l'*enne* coulées. Je me défendis; je dis que mes *m* et mes *n* étaient ceux du célèbre maître d'écriture Jarry [17]. Je rappelai que la forme douteuse de l'*enne*, écrite en coulée, avait occasionné la guerre civile; le courrier porteur des propositions de la régente au prince de Condé, alla à Augerville, en Normandie, où ce prince n'était pas, au lieu d'aller à Angerville, en Orléanais où ce prince était [18].

Je sus ensuite qu'elle m'accusait aussi de ne pas corriger mon école. Je le sus par mes écoliers, à qui je dis que, lorsqu'ils entendraient, dans l'autre classe, quelque petite fille pleurer, crier, ils écoutasssent bien, afin que, de temps en temps, quelqu'un criât et pleurât de la même manière. D'abord cela me réussit, et je passai au dehors pour un bon et sévère justicier. Mais il arriva au secret du maître ce qui était arrivé à celui de la maîtresse, il fut divulgué; et un jour qu'un de mes petits garçons criait, en riant, comme si on l'avait écorché, je vois entrer subitement le maire, qui me prend au collet, me détrône et me met à la porte, où m'attendaient une foule de pères et de mères, qui m'accablèrent d'injures : Va-t'en, petit malheureux! Pas un seul coup de fouet pour mon oie! pour ma dinde! pour ma poule! mes œufs! ma tarte! ma flamiche [19]? Oh! disait un bon vieillard, aujourd'hui, on ne trouve plus les bons maîtres d'autrefois; on ne fouette plus comme du temps de Henri IV : Eh! disait le notaire, il est ma foi bien heureux de ne pas se trouver dans le ressort des chantres ou des écolâtres des cathédrales, qui vous le mettraient, sans autre façon, dans les prisons de la chantrerie ou des écoles [20]. Cependant les huées me poursuivaient; mais, à force de courir, je gagnai le large, je me trouvai dans la campagne, et [illegible]'en dis plus que les pinsons et les alouettes.

Ayant repris la tranquillité de corps et d'esprit, j'eus la pensée d'aller dans les villes voir si les petites

écoles étaient supérieures à celles des campagnes; j'en visitai plusieurs. Le tableau mis sur la porte : ECOLE DES GARÇONS : ECOLE DES FILLES [21], était plus grand qu'au village. Le crucifix, placé au-dessus de la tête du maître, de la maîtresse [22] était aussi plus grand. Aucune autre différence ne me frappa. Je conviendrai cependant que les fêtes de la Saint-Nicolas et de la Sainte-Catherine y sont célébrées par des parades, des promenades au son des tambours, des violons [23] et par des représentations de petites tragédies [24].

Les maisons des Frères des écoles chrétiennes sont partout belles, neuves; vous savez que leur institut vient d'être fondé [25] : Allons les voir, me dis-je, allons ! Je sonne à leur modeste petite porte. Le portier, le pourvoyeur, le cuisinier, l'intendant vint m'ouvrir. Ordinairement le même frère cumule toutes ces fonctions, et cependant il est le dernier des quatre frères dont est formée chaque maison [26]; au-dessus de ce frère est celui de la petite classe, appelée simplement la petite; au-dessus est celui de la seconde classe appelée simplement la seconde; au-dessus, celui de la plus haute des trois classes, appelée la grande. Ce dernier frère est de droit le supérieur. Les trois classes sont contiguës et communiquent entre elles par des portes latérales par lesquelles, lorsqu'il y a application, progrès, l'élève passe à la classe supérieure, et lorsqu'il y a paresse, rétrogadation, repasse dans la classe inférieure [27], en sorte qu'aux

deux côtés de ces portes siégent, pour ainsi dire, la crainte et l'espérance.

Sur un des murs de la petite classe où sont les plus jeunes garçons, se voit un grand tableau noir, portant écrit, en couleur blanche, les lettres de l'alphabet, diversement combinées entre elles par systèmes de lettres, de syllabes et de mots. Le frère tient une baguette et touche du bout une lettre, une syllabe, le mot, et aussitôt l'enfant la nomme ou les épelle. Outre cet exercice, il y a celui de la récitation du catéchisme et des prières.

A la seconde, l'enseignement de la lecture continue et celui de l'écriture commence.

A la grande, ces deux enseignements prennent plus d'extension, et l'arithmétique en est le complément [28],

Le père Lassale, instituteur des Frères des écoles chrétiennes [29], a composé, pour l'usage des élèves, un petit livre élémentaire qu'on leur fait lire et apprendre par cœur. Ce petit livre, intitulé : *La Civilité puérile et honnête* [30], serait parfait pour sa destination s'il renfermait aussi le petit Formulaire de divers actes qu'on trouve dans la méthode du célèbre maître d'écriture Blegny [31].

Du reste, la forme des longs habits noirs des Frères, celle de leur grand rabat, de leur grand chapeau à trois cornes [32], même la structure de leur chaise aident beaucoup à l'excellente police des classes où ce frère de la petite est assis sur une chaise à simple

marche, celui de la seconde, sur une chaise à deux marches, celui de la grande, sur une chaise à trois marches, du haut de laquelle ses yeux planent sur sa nombreuse classe. Le frère, au lieu de nommer l'élève qui doit réciter, lire, ou parler, le vise avec un petit instrument de bois, armé d'un claquet, appelé signal[34], sur lequel les élèves portent les yeux aussitôt qu'ils l'entendent. A l'instant qu'un nouvel élève est visé, à l'instant, celui qui parle cesse, et celui qui est visé commence[35]. Cette invention du signal économise le temps et entretient l'attention. Les classes s'ouvrent par des chants, qui se renouvellent d'heure en heure[36].

Monsieur, m'a dit le jeune banni, vous avez la bonté de m'écouter comme si vous étiez, ainsi que moi, fils d'un régent d'université; votre attention m'enhardit à poursuivre.

La même supériorité que les écoles des Frères ont sur les autres écoles des petits garçons, les écoles des Ursulines[37], des sœurs de Notre-Dame[38], des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule[39], qu'il aurait fallu appeler du nom de leur fondatrice, sœurs de madame Legras[40], les sœurs des autres pareilles institutions[41], l'ont sur les autres écoles des petites filles. Je voulus les visiter; je vis les exercices de lecture, d'écriture, d'instruction chrétienne, variés par des leçons de couture, de tricotage de dentelles, de bas[42]; je fus enchanté : les jolies petites écoles! les jolis petits

ateliers! les jolies rangées de petites ouvrières! les jolies jeunes maîtresses!

Entre les plantes et les arbres, il y a les arbustes; entre les petites écoles et les colléges, il y a les écoles du second degré qu'on appelle ordinairement écoles renforcées[43], petits séminaires[44], petits colléges[45]. On y enseigne ou l'on y continue à enseigner ce qu'on enseigne dans les petites écoles; on y enseigne de plus un peu de latin, de grec, un peu de rhétorique, quelquefois un peu de philosophie, quelquefois même un peu de théologie[46], mais sans tirer à conséquence.

Sous le nom de pensions, il y a aussi un grand nombre d'écoles de second degré dans les villes; mais, bien que l'écriture y soit une des principales branches de l'enseignement[47], je ne sache pas que les maîtres écrivains experts en querellent comme à Paris les chefs pour les empêcher d'apprendre à écrire, sous prétexte qu'ils sont exclusivement maîtres de cet art[48]. Dans ces pensions, mieux que dans les écoles spéciales d'écriture, l'excellent précepte de Gangneur, de ne pas altérer par de vains ornements la forme des lettres[49] dont la simplicité, la pureté, la netteté soulagent l'œil et l'attention. Les principaux livres de l'enseignement sont les *Principes de Blegny*[50] et les *Comptes faits de Barême*[51].

J'estime qu'il y a environ douze mille petites écoles[52], environ quatre mille écoles de second degré[53], environ trois cents colléges[54].

Les écoles de second degré, où je régentais tantôt quelques mois, tantôt quelques semaines, tantôt seulement quelques jours, me servaient comme d'étapes pour aller d'une extrémité de la France à l'autre voir les belles villes et les grands colléges.

Les éléments, les livres d'instruction de l'ancien XIIIe siècle et du nôtre sont à peu près les mêmes pour les humanités[55]. Je dois pourtant dire qu'on y a ajouté un peu de géographie, de chronologie, d'histoire[56], mais le tout en latin[57], et avec tant de parcimonie de temps[58] que l'élève voit bien le peu de cas qu'il doit en faire, en voyant le peu de cas qu'on en fait.

Il fait de même peu de cas de sa langue, en voyant que, dans les rhétoriques, jamais nos prosateurs non plus que nos poëtes ne sont cités[59].

L'enseignement n'a guère avancé que dans les hautes classes où sont entrées les mathématiques[60].

Oh! monsieur, que d'aventures! que de rencontres dans mes différents voyages à travers la France! Elles sont gravées, rangées dans ma mémoire; et je voudrais bien, pour abréger le temps de mon récit, pouvoir les offrir à votre esprit toutes à la fois, comme une carte offre simultanément à l'œil toutes les régions qu'elle retrace.

Dans une petite hôtellerie du Bourbonnais, je me trouvai attablé avec deux jeunes gens qui voyageaient en sens opposé. Ils avaient fait connaissance en demi-heure. En moins de temps, tous les trois nous

fûmes amis, lorsque, tous les trois, nous nous reconnûmes pour hommes de férule.

Je reviens de Paris, dit l'un ; j'y retourne, dit l'autre ; je vais à Toulouse, leur dis-je.

Ah ! n'allez pas à Paris, dit l'un de ces jeunes gens à celui avec qui je l'avais trouvé ; il n'y a rien à faire. J'étais chez un petit marquis ; j'étais, suivant l'usage, en même temps son précepteur et son valet de chambre[61]. Il allait à sa volonté dans un de ces colléges que, de nos jours, à Paris et en province, les moines de presque tous les ordres ont ouverts aux laïques qui veulent venir profiter de l'instruction donnée à leurs novices[62]. Partout il était fort bien accueilli, fort bien reçu. Un jour, les vapeurs de l'ambition lui montent à la tête ; il prend la résolution d'entrer dans ce célèbre collége où sont élevés les fils des princes, des grands seigneurs, des premiers personnages de l'État[63] : Monsieur le marquis, lui dis-je, franchement ! prenez-y garde ! bien que vous ayez dix-huit ans, que vous soyez tuteur de vos grandes sœurs de vingt-quatre ans[64], vous vous exposez à avoir le fouet ; on ne badine pas au collége de Louis-le-Grand[65]. Vous y serez d'ailleurs perdu parmi deux mille brillants élèves[66] qui ont déjà fait toutes les connaissances que vous voulez faire. Mieux vous vaudrait entrer à l'académie de Pluvinel, où vous apprendriez l'équitation, l'escrime, la danse, les mathématiques, l'histoire, la géographie[67] ; car, en fait de vraies connaissances, on est plus avancé dans nos manéges que dans nos go-

thiques et vieux colléges. Il n'a tenu compte de mes conseils, il est entré au pensionnat du collége de Louis-le-Grand, et m'a laissé sans aucune ressource. J'ai aussitôt essayé d'être répétiteur[68]; je n'ai pas trouvé assez vite des élèves pour vivre.

Je fuis en province; je cours me joindre à un maître de grande école ou de grande pension qui veut mettre en pratique le système de Sorel[69] : Eh ! quel est-il, ce système? lui demandai-je; à quoi il me répondit : Cours de latin, cours de grec, mais plus abrégés, et par des méthodes plus simples, plus françaises, comme le rudiment de Lancelot[70]; en même temps arithmétique, géométrie, cosmographie,, géographie, histoire, minéralogie, botanique, zoologie, rhétorique française; ensuite viennent les langues vivantes, et avant toutes, et avec beaucoup plus d'étendue qu'aucune autre, la langue nationale[71]; ensuite là philosophie; ensuite la physique. Et voyez comme, dans ce nouveau système, les yeux des élèves sont réjouis par la variété des minéraux, des fleurs, des oiseaux, des coquillages, des cartes, des machines de la nouvelle physique expérimentale et des instruments d'arts mécaniques[72], car Sorel a bien raison de dire que nos Universités sont peu universelles[73].

L'autre jeune maître eut son tour; il lui en tardait.

Monsieur, dit-il, je ne vois pas que des méthodes, pour avoir été bonnes du temps de Philippe de

Valois, ne le soient pas aujourd'hui. Il me paraît au contraire que la bonté en est éprouvée depuis quatre siècles.

De nos jours, où l'on a voulu innover en tout, on a voulu montrer à lire en plaçant une syllabe sur des faces de dé[74]; on n'a pas réussi. On a essayé de l'arithmétique au miroir, qu'on devait apprendre en deux heures[75]; on n'a pas réussi. On a imaginé de figurer en taille-douce tous les objets dont les noms se trouvent dans la première partie de Despautère[76]. On a encore imaginé des jeux de déclinaisons, de conjugaison, avec des guerres, des combats, des traités, des accords, des alliances entre les substantifs et les adjectifs[77]. On a mis les racines latines en rimes françaises[78]. On a tenté de mettre la chronologie, la logique, la géométrie, l'histoire, le blason en jeu de cartes et en jeu de l'oie[79]. On n'a pas réussi; on n'a réussi en rien.

Au lieu de blâmer l'enseignement actuel, vous auriez plutôt dû rendre justice à la célèbre société des Jésuites[80], dire qu'elle possède au plus haut degré l'art de réveiller l'émulation dans le cœur des élèves par les distinctions, les bancs de chevaliers, de sénateurs[81], par les magistratures, les dignités de tribuns, de consuls, d'empereurs[82], par les trônes hebdomadaires, par les croix[83], par les couronnes de carton doré[84], par les concours des compositions[85], par les affiches des bonnes pièces en vers ou en prose[86], par les tableaux d'énigmes, exposés sur la

porte des classes [87], par les plaidoiries solennelles entre les élèves [88], par les thèses avec gravures [89], les thèses sur satin [90], surtout par les exercices littéraires, par les petites distributions d'estampes signées [91], les grandes distributions de prix, faites au son des trompettes [92], tantôt précédées, tantôt suivies de comédies, de tragédies, de ballets [93] qui attirent la ville et la cour [94].

Vous auriez enfin dû dire que tous leurs écoliers savent que dans chaque collége il y a un livre de vie où sont écrites, année par année, classe par classe, avec leurs noms et leur âge, des notes sur leurs mœurs, leur application, leurs succès [95]. Pour être au rang des *très bons*, même seulement des *bons*; pour être au rang de ceux qui doivent répéter la classe ou qui doivent être chassés; pour ne pas être *retinendus* ou *rejiciendus*; pour obtenir l'épithète de *pius*, *modestus*, *docilis*, *diligens*; pour obtenir celle de *mendax*, *tenax*, *peracer*, *mollis*, *crassus* [96], quels constants efforts! quelles heureuses habitudes pour la bonne tenue des colléges! Et bientôt, pour le bon ordre de l'État, quels résultats si heureux!

Du reste, les Jésuites ne forment pas le seul nouveau corps enseignant. Les oratoriens [97], les doctrinaires [98] ont des constitutions d'enseignement entièrement appropriées au temps actuel, qui forcent les autres corps, non pas à changer comme vous le voudriez, mais comme la raison le veut, à modifier les

leurs. Voyez l'Université de Paris, toute chargée de siècles, suivre d'un pas léger ces nouveaux corps; et si elle rend son enseignement gratuit, comme du temps du grand cardinal de Richelieu elle en manifesta l'intention[99], elle les aura à peu près atteints : Sorel! Sorel! disait l'un; les Jésuites! les Jésuites! l'Université! l'Université! disait l'autre.

Je laissai ces deux jeunes maîtres disputer en choquant le verre, et je me remis en route.

N'aille pas à Cahors qui veut aller plus loin: Cette ancienne ville est sombre, noire, et en général mal bâtie; mais aux boutiques et aux fenêtres se montrent de jolis, frais, doux, tendres minois qui vous charment, vous arrêtent; je fus arrêté : Le droit, me dis-je, est aussi bon à Cahors qu'à Toulouse; à Toulouse les grades ne sont pas meilleurs; demeurons, demeurons!

Je fis bientôt connaissance avec les jeunes gens et par les jeunes gens avec leurs jeunes sœurs; parmi elles était une petite Marion, à qui il manquait un peu plus de taille pour être une des plus belles personnes du monde. J'écoutais avec ravissement les paroles qui sortaient de sa spirituelle bouche : Monsieur, me dit-elle, je vais vous confier le secret de la ville, et qui plus est le secret des demoiselles. Nous sommes ici une trentaine de jeunes personnes, filles, nièces de régents ou agrégés, qui avons formé une patriotique ligue pour la restauration de notre Université. Nous y amenons ou nous y retenons chacune

tous les amants qu'un amour platonique et pur peut nous faire; nous leur donnons, suivant qu'ils avancent dans la carrière de leurs études, d'abord un doigt à baiser, ensuite successivement les quatre autres; enfin, quand, au bout de trois ans, ils ont terminé leurs cours de licence et prêté leur serment d'avocat[100], ou qu'au bout de cinq ans, ils reçoivent le bonnet de docteur[101], nous donnons, avec l'assentiment de nos parents, notre main en mariage au plus habile et au plus studieux, pourvu d'ailleurs que les convenances de caractères, d'âge, de fortune et de famille se trouvent de part et d'autre à peu près assorties. Les petites Toulousaines, pour faire périr notre Université, la faire réunir à la leur[102], voudraient nous enlever les *luquets*, c'est-à-dire les étudiants qui arrivent à la Saint-Luc[103]; mais, avec leur permission, nous sommes aussi jolies qu'elles, et notre Université est aussi savante.

Avant d'être obligé de quitter Angers, j'avais, après un cours de deux ans, soutenu une thèse générale de philosophie sur la logique, l'éthique ou la morale, la métaphysique et la physique[104], et j'avais reçu la robe et le bonnet de maître-ès-arts[105]. Je montrai, d'après le conseil de Marion, mes lettres bien et dûment scellées, et je suivis à l'école de droit les leçons des institutes[106] que, pour leur argent, je répétais, jour par jour, à mes condisciples élèves.

Vers le milieu du carnaval de cette année, les étudiants voulurent, par galanterie, donner aux de-

moiselles une représentation des examens et de la réception des gradués à l'Université de Toulouse, chose fort amusante à Cahors, fort ennuyeuse ailleurs. La pièce était divisée en six actes correspondants aux six examens du cours de droit appelés aussi actes.

Premier acte, acte des institutes. On voyait sur un banc à dossier les régents qui, après s'être fait représenter les certificats des inscriptions, interrogeaient successivement chacun des étudiants, en commençant toujours par la même forme latine *quæro à te* [107], je vous demande, et en parcourant les quatre livres des institutes, ou rudiment des lois romaines. On les voyait ensuite, comme aux autres actes, aller au scrutin avec de petites fèves, les unes blanches, les autres noires, appelées, dans le pays, *mongets* [108], petits moines. A la fin de cet acte, comme à la fin de chacun des autres actes, un nombreux chœur de voix répétait : « C'est tout comme « ici ! étudions ici ! ce n'est pas la peine d'aller à « Toulouse ! »

Second acte, acte de bachelier; premier grade. La scène changeait. Au fond de la salle s'élevait une haute chaire de bois qui restait vide. Devant cette chaire était adossé un pupitre sur lequel montait le récipiendaire en robe noire. Les régents, les agrégés, tous aussi en robe noire, leur bonnet carré sur la tête, étaient assis devant lui, sur les bancs des étudiants. A droite et à gauche, mais en avant et sur

d'autres bancs étaient assis de jeunes licenciés et de jeunes bacheliers, aussi en robe noire, le bonnet carré sur la tête, et tout autour la foule des étudiants. Le président de la thèse ouvrait la séance; aussitôt le récipiendaire prononçait l'allocution latine ordinaire que je traduisais à Marion, auprès de laquelle j'étais placé : « Ayant invoqué le secours « de Dieu, de la sainte Vierge et de tous les saints; « avec la permission des régents très sages, des doc« teurs agrégés très illustres, des licenciés, des ba« cheliers très nobles et de tous les honorables audi« teurs, j'essaierai d'interpréter cette thèse de droit « romain, sur les formalités nécessaires à la validité « des testaments..... J'ai dit. » Aussitôt les bedeaux distribuaient les thèses, divisées en positions; aussitôt les arguments communiqués, c'est-à-dire les arguments faits par des camarades, des amis qui les avaient bénévolement communiqués au récipiendaire, commençaient. Les jeunes acteurs rendirent parfaitement l'inattention et les causeries des régents, des agrégés, l'inattention et les causeries générales, pendant les arguments communiqués, ensuite l'attention des régents, des agrégés, l'attention générale dès que les arguments des régents, des agrégés commençaient, la permanente bonté des compères régents, des compères agrégés envers le soutenant, contre lequel ils n'argumentaient pas en dehors du *compendium*, appelé le compan, qui est dicté par l'agrégé répétiteur aux étudiants de sa répétition, et

qui n'est pas le dixième du cahier du régent, chose vraiment dérisoire, terrible signe de la décrépitude de nos universités actuelles. Je me souviens que les étudiants remarquèrent avec raison que dans l'allocution il aurait fallu substituer au mot interprétation celui de défense qui aurait amené plus naturellement l'argumentation. Ils étaient fort contents de reprendre leurs maîtres. Ils remarquaient aussi que l'argumentation, transplantée des écoles de philosophie, où elle était dans son vrai pays, aux écoles de droit, y devenait un peu risible; mais ils disaient, en même temps, qu'elle donnait du mouvement à la science. Que ne disaient-ils pas devant toutes ces rangées de belles jeunes filles qui leur souriaient et leur donnaient si volontiers raison!

Troisième acte, acte des trente lois. Qu'offrent les lices du barreau? Des demandeurs qui s'arment de toutes les lois en faveur de leur demande; des défendeurs qui, de leur côté, s'arment de toutes les lois contre cette demande. Qu'offrent les lices des écoles de droit? De feints demandeurs, des étudiants qui s'arment de toutes les lois en faveur de leur demande, de leur thèse; de feints défendeurs, des régents, des agrégés qui s'arment de toutes les lois contre cette demande, contre cette thèse, excellente méthode, bien supérieure à celle de l'enseignement positif. L'acte des trente lois est éminemment l'acte des demandes et des défenses; il passe pour le plus difficile, et cependant il ne s'agit, comme dans tous les autres, que

de distinguer les lois applicables au cas, à l'espèce, à la position qu'on soutient, de celles qui ne le sont pas. En vérité, pour un esprit juste et net, il n'y a que cela. Cet acte des trente lois, quoique fait en robe et avec des thèses, n'est qu'un examen préparatoire au suivant. J'ai omis de dire, et je dis ici, plus tôt que plus tard, qu'un volumineux corps de droit romain est placé, excepté à l'acte des institutes et à celui de droit français, devant le récipiendaire, afin que, lorsqu'on lui dit d'expliquer une loi ou qu'on lui oppose une loi à une autre, il prouve qu'il sait manier le livre des lois.

Quatrième acte, acte de licence, deuxième grade. La salle où se donnait cette joviale représentation était partagée par une large toile ou large rideau qui fut levé, et la classe de droit se trouva changée en une grande chancellerie. On voyait au fond le chancelier, siégeant sur un trône, au milieu d'une estrade, occupée par les régents et agrégés, à droite et à gauche. Le récipiendaire, cette fois vêtu d'une robe rouge fourrée, était placé vis-à-vis une table entourée, sur trois côtés, de bancs où s'asseyaient les jeunes licenciés, aussi en robes rouges fourrées. Mêmes arguments communiqués, mêmes arguments non communiqués, même inattention d'abord, et ensuite même attention, même crainte. Ensuite, même admission, par voie de scrutin, après quoi, le chancelier, qui est toujours un évêque, un prélat ou un haut dignitaire ecclésiastique, fit monter et s'agenouiller le réci-

piendaire au second degré de son trône, lui fit baiser l'anneau de son doigt et lui donna la bénédiction.

Cinquième et dernier acte, si l'on veut n'être qu'avocat ; acte de droit français [100]. Ici il n'y a pas d'argumentation, il n'y a que des interrogations sur les ordonnances judiciaires des rois de France, rendues au XVI[e] et au XVII[e] siècles.

Sixième et dernier acte, si l'on veut être docteur. Le récipiendaire est supposé avoir été plusieurs jours auparavant dans les classes des étudiants, leur faire des leçons, appelées préleçons, ancien vestige de cet excellent enseignement réciproque de condisciples à condisciples, qui avait rendu les anciennes universités si profitables, si florissantes. Il va sans dire que d'acte en acte, les matières deviennent de plus en plus difficiles. Les thèses, les argumentations de l'acte de docteur sont à peu près celles de l'acte de licencié, les cérémonies à peu près les mêmes. Il y a de plus l'anneau, les gants et le bonnet, que le chancelier donne, avec la bénédiction, au récipiendaire en le faisant monter et s'agenouiller au troisième degré de son trône.

Ordinairement le docteur fait un banquet. Les étudiants ne manquèrent pas de faire dans leur représentation le banquet doctoral. On parla de ce drame universitaire. Les demoiselles, avec la politesse de leur âge et de leur sexe, le trouvèrent excellent, parfait. Cependant un des acteurs se confessa d'avoir omis de contrefaire le régent, disant à sa gouver-

nante, lorsqu'il signe la thèse dont il est président : A-t-on porté les deux pains de sucre? Tous les Toulousains, ajouta l'acteur, aiment beaucoup le sucre : Et toutes les Toulousaines aussi, dirent les demoiselles. On convint encore qu'on aurait dû contrefaire la fière contenance des étudiants, distingués par leurs succès, que l'université reçoit chevaliers [110], des régents qui, après vingt ans d'exercice, prennent le titre de comte [111], qui même portent une fois les éperons d'or, et, cette fois, c'est quand ils ne vont plus ni à pied ni à cheval, quand ils sont exposés sur la bière [112].

Messieurs, dis-je à mon tour, vous avez parfaitement mis en scène ce qui est, mais peut-être auriez-vous dû parler de ce qui devrait être. Il manque une chaire de droit criminel. — Oh ! c'est inutile. — Il manque une chaire de procédure. — Une chaire de pratique ! me répondit-on, une chaire de pratique ! En faudrait-il davantage, si elle était ici, pour faire vider Cahors dans Toulouse, ou, si elle était à Toulouse, pour faire vider Toulouse dans Cahors? On rit long-temps ; la petite Marion en était, pour moi, un peu interdite : Messieurs, leur dis-je, lorsque vous serez avocats, lorsque vous plaiderez, vous sentirez à chaque instant le besoin de connaître la forme; et, au lieu de l'apprendre d'honorables régents, vous serez obligés d'en demander des leçons à des procureurs désœuvrés, ou, ce qui sera pis, à leurs clercs. On ne rit pas moins, on ne cessa de rire ; et Marion

en fut encore, pour moi, plus interdite : Il y a bien plus, ajoutai-je ; écoutez ! Je voudrais aussi un régent de l'histoire du droit. Il nous ferait voir l'ancien droit romain, aujourd'hui le droit de la France et de l'Europe, commençant par les lois de Rome, s'accroissant des lois grecques des douze tables, des consultations des jurisconsultes, des édits des préteurs, des codes ou compilations des lois des premiers empereurs, des codes ou constitutions des empereurs qui leur succédèrent, et notamment de celles de Justinien, des novelles ou nouvelles lois de cet empereur et d'autres empereurs ; il nous ferait voir les diverses fortunes de ce droit, en Orient, où, avant d'être abrogé par les Turcs, il l'avait été, en partie, par les nouvelles compilations de l'empereur Bazile, appelées Baziliques, en Occident, où, après avoir été retaillé par l'épée des rois Goths, il dormit enseveli dans la poussière, jusqu'au XII[e] siècle, qu'il reparut éclatant, flamboyant et devint le père du droit féodal-coutumier [113] et du droit français [114], deux enfants dont la face est partout empreinte des traits paternels. On rit encore plus.

Un autre dimanche, on figura les examens et les actes de droit canonique français, composé de canons des conciles, de constitutions des papes, d'ordonnances de nos rois [115], et, comme le droit romain, classifiés aussi par ordre chronologique. Les grades du droit canon sont les mêmes que ceux du droit civil [116], et ordinairement les étudiants en droit civil

afin de pouvoir plaider en cour d'Eglise [117], suivent les deux cours et sont gradués *in utroque jure* [118].

Un autre dimanche, on figura la réception des gradués protestants à leurs universités [119].

Un autre, les grades des universités d'Orange, de Tournon et de Richelieu [120], la parodie et la honte des autres universités [121].

Et toujours banquet. Je me trouvais si heureux que j'avais grande envie de sortir l'épée au côté, afin d'être condamné, aux termes de l'ordonnance, à étudier un an de plus [122], si heureux que je ne croyais pouvoir l'être davantage, et cependant je le fus.

On frappe à ma porte. Une lettre m'est rendue; elle est de mon père qui m'écrit que mon oncle le médecin vient de se retirer à Angers, qu'il a interrogé Rosette et qu'il lui a démontré, ainsi qu'a toutes les deux familles, qu'elle avait pris les sottes plaisanteries d'un grand écolier pour les tentatives d'un crime, qu'il veut nous marier ensemble et nous faire ses héritiers par égale part, que la sentence de bannissement a été cassée, que je pouvais revenir, que les portes de la ville et de la maison m'étaient ouvertes. Je montrai cette lettre à Marion : Oh! me dit-elle, la bonne lettre! Partez! partez! il n'y a pas à hésiter! Adieu!

A cause de mon oncle, je voulus passer par Montpellier, dont l'école de médecine mérite toute sa renommée, surtout par la sévérité des études.

Après trois ans d'assiduité aux classes et aux démonstrations anatomiques vous êtes reçu bachelier, si vous soutenez bien un examen qui commence à huit heures du matin et ne finit pas avant midi.

Vous faites ensuite, devant un régent, ce qu'on nomme le cours, c'est-à-dire des leçons publiques, autre vestige de l'ancien enseignement réciproque.

Ensuite quatre examens vous attendent sur quatre différentes maladies : ces examens sont appelés *per intentionem*, parce qu'on s'y présente dans l'intention d'être licencié.

Le triduanus vous attend aussi. Vous subirez six autres examens, pendant trois jours, trois le matin et trois le soir.

Est-ce qu'il n'y a pas encore là, pour les malades, assez de garanties de science? Non! vous vous rendez au palais épiscopal pour l'examen du point de rigueur le plus difficile de tous.

Enfin, vous arrivez au grand examen, au grand acte triomphal du doctorat, qui se fait dans la grande église Saint-Firmin, où toutes les portes sont ouvertes, où la cloche a sonné la veille, où elle sonne de nouveau aux premières heures de la matinée de ce beau jour solennel. Tout le monde est alors pour vous, car vous faites distribuer à tout le monde des gants et des confitures.

La cérémonie du bonnet doctoral vient terminer la journée. Le chancelier vous couronne de ce bonnet,

vous met au doigt l'anneau d'or, vous ceint la ceinture d'or, vous présente le livre d'Hippocrate, vous fait asseoir sur la chaire du régent, vous embrasse, vous donne la bénédiction [123] et, élevant la voix, vous dit : *Allez! et tuez Caïn!* Les plus savants médecins ne savent pas ce qu'il faut entendre par ce mot [124]; en sorte qu'ils ne saventau juste qui il faut tuer.

A cause de mon père, je voulus aussi passer par Toulouse; il m'avait tant parlé de sa fameuse faculté de théologie! Je fus dans une continuelle admiration. L'horizon que ses études embrassent est immense. D'abord ce sont les écritures, ensuite les pères, ensuite la scolastique, la discipline, l'histoire de l'Eglise [125]. Les larges marges des thèses sont toutes chargées de citations en menu caractère [126], et ce n'est qu'après un cours de dix années que l'aspirant reçoit le bonnet doctoral [127].

Je dois prochainement me marier. J'ai voulu aussi passer par Clermont, ville des bons confiseurs [128], et, en homme de précaution, y acheter des dragées de baptême.

DU BANNI DE BAYONNE.

Chapitre LXXIX.

A PEINE l'heureux banni d'Angers a eu fini qu'il a dégagé son bras de dessous le mien, en faisant signe à son plus proche camarade de mettre le sien à la place : Monsieur, m'a dit cet autre banni, j'ai bien souffert ; j'ai encore un peu à souffrir, mais je serai bientôt aussi au combie du bonheur, j'épouserai Célestine.

Mon père et moi, le père de Célestine et Célestine sommes natifs et habitants de Bayonne. Le père de Célestine est capitaine de vaisseau marchand : mon père aurait pu l'être aussi ; mais par amitié pour le père de Célestine, il a préféré d'être son lieutenant. Lorsque mon père n'était pas chez le père de Célestine, le père de Célestine était chez le mien. Les sentiments mutuels de nos parents descendirent, dès nos plus jeunes années, dans nos cœurs. Cependant notre amour n'était pas exempt de sollicitude : aussi écoutions-nous souvent à la porte pour savoir ce que nos parents disaient de nous. Un jour nous entendîmes le père de Célestine dire au mien : Lieutenant ! il faut que je vous donne ma fille : Savons-nous, lui répondait mon père, si mon fils lui convient : Bon,

repartit le père de Célestine, ces bambins sont plus fins que nous; ils s'aiment sans le donner à connaître. Je crois m'en être de même quelquefois aperçu, dit mon père.

J'ai maintenant à vous parler de mon père sous un autre rapport. Le père de Célestine et lui, quoique toujours bons amis, ne cessaient de disputer; ils disputaient et sur terre et sur mer. Il arriva qu'une fois ils disputèrent si haut, si ferme que Célestine et moi accourûmes tout tremblants derrière la porte; nous craignions qu'ils se séparassent violemment, que mon père m'emmenât d'un côté, que le père de Célestine l'emmenât de l'autre. Ils disputaient sur leurs opinions religieuses. Heureusement ils reprirent bientôt le ton modéré et le ton amical. Pensez donc si j'ai bien retenu ce que j'entendis. Nous arrivâmes au moment où le père de Célestine, issu d'une famille protestante qui était revenue à la religion catholique, mais qui n'avait pas laissé que de conserver d'anciennes préventions, terminait une de ses sorties et où mon père commençait sa réponse; Capitaine, lui dit mon père, le clergé catholique s'est insensiblement poli aussi bien que le clergé protestant; en tout il a voulu être le clergé du XVIIe siècle; et si Calvin maintenant venait, il n'y aurait pas de Calvin, car, enfin, que lui reprocherait-il?

De ne pas être instruit? Jamais le clergé ne l'a été autant, jamais ses études n'ont été aussi bonnes,

ses examens aussi sévères ; et, si naguère il comptait dans ses rangs les Vincent-de-Paule, les Berulle, les Marca, les Godeau, les Senault [1], il y compte aujourd'hui les Bossuet, les Fénélon, les Huet, les Mascaron, les Fléchier [2].

Ou bien de se tenir en arrière de la marche générale des idées? Lisez les mandements des évêques sur la suppression de plusieurs fêtes [3], les décisions des casuistes sur l'intérêt légal, et même sur l'acquisition des rentes au-dessus de cet intérêt légal [4]. Lisez surtout les réquisitoires, les sentences des promoteurs, des officiaux, qui tous, en renvoyant aujourd'hui à la médecine ou aux tribunaux séculiers, les cas de sorcellerie et de sortiléges [5], vous donnent, ce me semble, assez à entendre ce qu'ils en pensent.

Ou bien d'être malintentionné à l'égard du roi et du peuple? Ecoutez les prédicateurs : Payez le tribut au roi? Rendez à César ce qui est à César, et ne le rendez qu'à César : fi des traitants! fi des maltôtiers! ils ne sont pas César [6].

Ou d'être intolérant? Mais l'assemblée générale tâche d'attirer au giron de l'Eglise les ministres protestants par des grâces et des bienfaits [7]; mais ses plus illustres personnages ont combattu leurs adversaires avec les armes de la politesse aussi bien qu'avec celles du raisonnement [8].

Ou d'être ultramontain? N'avez-vous pas entendu l'assemblée générale de 1682? Le pape est le chef de l'Eglise, mais son pouvoir ne s'étend que sur les

choses spirituelles; la plénitude de la puissance apostolique doit être réglée par les conciles. Les décrets du pape ne sont infaillibles, en matière de foi, que lorsque l'Eglise les a acceptés .

Ou de ne pouvoir atteindre de son autorité tous ses membres? Les derniers réglements ont soumis tous les monastères à la juridiction de l'ordinaire [10].

Ou de plier sous le poids de ses richesses? de posséder neuf mille châteaux, deux cent cinquante mille fermes, neuf cent mille arpents de vignes, cent trente millions de dîmes [11]? Fort bien, si ces richesses, tout immenses qu'elles sont, ne tournaient, de plusieurs manières, au profit de l'Etat. Le clergé en offre, sous le titre de don gratuit, une partie au roi; les prélatures sont données en récompense des grands services rendus dans les armes [12] ou dans la magistrature [13]; les couvents servent de retraite aux trop nombreux enfants des familles, qui ne sont pas élevées dans le travail des mains [14]. Enfin les dîmes, à tout bien considérer, sont un impôt levé au profit des pauvres. Voyez les continuelles aumônes faites aux portes des couvents, des évêchés, des chapitres. Voyez l'esprit général des décisions ecclésiastiques sur l'emploi des revenus des biens de l'Eglise [15].

Ou de laisser dans la misère ses ministres les plus laborieux? C'est à sa demande et ce n'a pu être qu'à sa demande qu'a été rendu l'édit du 29 janvier 1686, qui veut que tous les curés à portion congrue aient

trois cents francs par an, que les vicaires en aient cent cinquante [16].

Ou de se montrer insensible aux souffrances des malheureux? L'assemblée générale commence toujours sa session par la visite des prisons et des hôpitaux; elle y porte des secours spirituels et des secours temporels [17].

Ou de ne pas observer la dignité de son état? Défense aux ecclésiastiques de chasser, de pêcher; défense de manger dans les lieux publics [18]; anciens canons remis en vigueur, en même temps que les conférences des curés et les assemblées synodales [19] resserrent de plus en plus les liens de la discipline.

En un mot, si maintenant la légende n'est grossie d'aucun nouveau saint, ce n'est pas que, dans le corps des ecclésiastiques, il n'y ait encore des Athanase et des Ambroise, mais le temps de rendre des honneurs populaires aux cendres de ceux que nous avons vus pratiquer exemplairement les plus douces vertus; ou de ceux dont nous avons tant de fois admiré les héroïques efforts de la charité chrétienne n'est plus.

Monsieur, vous trouverez peut-être que, pour un marin, mon père savait beaucoup de science d'Eglise. Mais je vous dirai qu'avant la mort de son frère aîné, il avait pris la tonsure et avait fait quelques mois de séminaire. Et peut-être encore trouverez-vous que j'en sais aussi ma bonne part. Ah! je dois ou je devrai à ma théologie la main de Célestine.

Une autre fois, nous écoutions encore; la voix du

père de Célestine s'était de nouveau élevée : Lieutenant! disait-il à mon père, souvent le tonnerre qui éclate est précédé et suivi de grêles meurtrières, de désastreux ouragans, de spoliatrices ravines. Les lettres-patentes, les déclarations, les arrêts du parlement, les ordonnances de police, n'ont cessé, avant et après la révocation de l'édit de Nantes, de restreindre à l'égard des protestants, les dispositions des anciennes lois : Braves gens, leur a-t-on dit, vos synodes ne correspondront plus entre eux ; vos synodes ne s'assembleront plus aussi fréquemment ; vos synodes ne s'assembleront que devant un commissaire du roi [20]. Vous laisserez entrer dans vos temples les catholiques qui voudront bien y venir [21], c'est-à-dire les espions. Vous ne chanterez plus sur les places, quand on exécute vos criminels [22] ; vous ne chanterez ni sur les chemins ni sur la rivière [23] ; vous n'exposerez plus les morts devant vos portes ; vous ne les enterrerez que le matin ou le soir [24] ; vos ministres ne porteront plus dans le monde leur ancien habit long [25] ; vos ministres n'injurieront plus nos ministres ; et, pour cela, nous ne défendons pas aux nôtres de ne pas injurier les vôtres. Il n'y aura plus de chambres de l'édit, de chambres mi-parties, de cours spécialement destinées à vous rendre la justice [26]. Vous ne serez plus juges [27], avocats [28], procureurs, notaires, huissiers, sergents [29], financiers [30], médecins [31], chirurgiens, apothicaires [32], accoucheurs [33]. Vous ne pourrez pas même être tuteurs [34]. Qu'il ne vous arrive pas de pren-

dre des apprentis parmi les catholiques[35]. Qu'il arrive encore moins à vos jeunes gens de trouver jolies nos jeunes filles, car nous ne voulons plus des alliances entre vous et nous[36]. Nous vous avions défendu d'avoir des valets catholiques[37], maintenant nous voulons que vous n'ayez que des valets catholiques[38]. Vos jeunes enfants sont d'une intelligence prématurée; nous leur permettons d'abjurer leur religion et de passer dans la nôtre à l'âge de sept ans[39]. Parmi vous, qui aura des dettes et voudra se convertir jouira d'un sursis de trois ans contre ses créanciers[40]; qui, après s'être converti, voudra retourner à ses anciennes erreurs, perdra aussitôt ses biens[41]. Si les veuves de votre religion, ayant été mariées à des catholiques, persistent, par entêtement féminin, dans leurs erreurs, elles ne pourront tester, et leurs droits sur les biens de leurs maris seront acquis à leurs enfants, et, à défaut d'enfants, aux hôpitaux[42]. Si vous laissez vos biens à vos pauvres, nous vous avertissons que nous les donnerons aux nôtres[43]. Ne réclamez pas l'exécution de votre édit de Nantes, car nous le révoquons[44]. Ne sortez pas de la France; car nous avons besoin de votre industrie, de votre argent; car vos biens seront confisqués[45]; car, si nous vous prenons, vous irez en galère[46]. Braves gens! il faut vous le dire, vous êtes têtus, obstinés, ergoteurs. Vous ne voulez pas écouter nos théologiens, nous verrons si nos soldats, nos dragons surtout[47], sauront se faire entendre.

Lieutenant, voyez les lettres que je reçois des pa-

cifiques régions de Nismes, des saintes montagnes des Cévennes.

De tous les autres côtés, j'entends aussi des cris affreux. Cinq cent mille Français les plus industrieux, les plus vertueux fuient leur patrie [48], où ils ne demandaient qu'à aimer Dieu comme ils voulaient l'aimer. O bon Henri ! ô bon père ! tu avais, par ton édit de Nantes, ouvert les bras à tous tes enfants. O méchants jésuites, méchants rois de France! c'est vous qui révoquez cet édit [49], qui immolez la patrie sur votre autel. — Mon capitaine ! mon capitaine ! vous avez raison; il y a beaucoup à dire contre cette congrégation couronnée. — Non; il n'y a pas beaucoup à dire, il n'y a que beaucoup à faire; il faut aller brûler tous les jésuites et tous leurs couvents.

Et moi, comme j'étais content ! Je chantais, je sautais; Célestine pleurait : Ah ! ma chère Célestine, lui dis-je, ton père vient de confier au mien le secret de sa fortune et de sa vie; c'est comme si le contrat de notre mariage était signé, comme si je t'appartenais, comme si tu m'appartenais. Elle se mit à chanter, à danser, ainsi que moi. Ah ! que voulez-vous? Alors, en réunissant nos deux âges, nous n'avions pas encore trente ans. Nous raisonnions bien, mais nous ne prévoyions pas.

Mer, immense mer, aussi coupable que la terre, tu portes comme elle des bandes de brigands, d'assassins; tu portes des bandes de pirates. Le vaisseau

de mon père, où commandait le père de Célestine, fut enlevé par une tartane de Maroc [30], et l'équipage emmené en captivité. La nouvelle en vint bientôt à Bayonne. On dit que mon père et celui de Célestine avaient été tués : aussitôt mes parents, ainsi que ceux de Célestine, s'empressèrent de nous faire prendre le deuil, de se faire nommer tuteurs, de jeter Célestine dans un couvent, et moi dans une pension de collége pour nous faire engager l'un et l'autre dans des vœux ecclésiastiques et s'emparer de nos biens.

Mon oncle maternel, d'une haute taille, d'un caractère altier, devant qui mon père s'était toujours tu, m'emmena au pensionnat des jésuites de Bordeaux. Nous arrivâmes tard ; nous fûmes obligés de souper à l'auberge, qui était une des plus grandes de la ville et des plus renommées. Il était bien difficile qu'entre la poire et le fromage on ne parlât pas des hommes qui, aujourd'hui, occupent le plus d'espace sur la scène du monde, des jésuites. Mon oncle y avait sans doute bien pensé ; mais il avait cru avec raison que, dans le temps de leur toute puissance [31], on n'oserait en dire que du bien. Il se trompa. Mon plus proche voisin s'exprima à leur égard avec une franchise qu'on peut avoir à Londres ou à Genève. mais tout aussitôt il se vit tancé et redressé par un jeune homme de vingt-trois à vingt-quatre ans, en habit rouge, en épée, qui ne cessa de lui adresser vivement la parole : Monsieur! en 1528 et non 1527, saint Ignace de Loyola est venu en France étudier à

l'Université de Paris[52]; et, en 1540, le pape Paul III a approuvé son institut, que, dans sa vingt-cinquième session, a aussi approuvé le concile de Trente[53]: Monsieur! les pays catholiques de l'Europe que vous auriez bien pu ne pas appeler la monarchie des jésuites sont divisés, relativement à eux, en cinq assistances : celle d'Italie, celle de France, celle d'Espagne, celle de Portugal, celle d'Allemagne[54]. Ces assistances sont divisées en provinces, sous-divisées en arrondissements de maisons de la société; et vous saurez en outre que ces maisons sont distinguées en maisons de collége, maisons de noviciat, maisons des profès, maisons de résidence[55]: Monsieur! on peut entrer dans la société des jésuites et ne pas faire de vœu. On peut d'abord, sous le nom d'écolier, apprendre, ensuite enseigner, ensuite, si cet état vous déplaît, déposer l'habit de la société, qui est la soutane et le bonnet carré au dedans, le manteau, le grand chapeau à trois cornes au dehors, revenir dans le monde sans y rapporter aucun caractère ecclésiastique : cet état, au contraire, vous plaît-il, on entre au noviciat, où, après deux ans d'épreuves, le novice est admis aux vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, trois vœux simples, dont, sur sa demande, la société peut le relever, car alors il est seulement écolier éprouvé, et il lui est encore loisible de se retirer : Monsieur! l'écolier éprouvé devient coadjuteur, se voue, ou, dans les maisons de collége, à l'instruction des jeunes gens, ou, dans les maisons de rési-

dence, au ministère des autels : Monsieur! pour s'élever plus haut, il faut passer dans les maisons des profès et faire irrévocablement les trois vœux, ensuite un quatrième, celui d'obéissance au pape, et dès lors on est appelé aux premiers offices; on peut être supérieur de maison, provincial, assistant, général : Monsieur! le général des jésuites n'est pas absolu; l'admoniteur qui lui est attaché a, sur ses actes, droit de surveillance, d'inspection et de censure. Les cinq assistants qui lui sont aussi attachés, qui sont comme ses cinq ministres, peuvent le déposer, en élire un autre, sauf à en référer au chapitre général : Monsieur! il n'est pas non plus vrai que toutes les affaires de la société soient traitées dans la correspondance périodique avec les provinciaux, avec les assistants. Le plus petit novice peut écrire directement au général, et il est sûr que le général lira sa lettre [56].

Mon voisin était un homme fort vif; il lui tardait de prendre sa revanche. Enfin il put dire au jeune gentilhomme : Je vous remercie de m'avoir fait connaître l'institut des jésuites, tout aussi bien que si vous l'étiez; mais peut-être aussi l'êtes-vous : Et pourquoi, a-t-il ajouté sans lui permettre de l'interrompre, ne le seriez-vous pas? Il y a des jésuites de robe courte, aussi courte et plus courte que la vôtre; car, au moyen des affiliations dont vous n'avez rien dit, au moyen des affiliations illimitées, tous les ecclésiastiques, tous les laïques, tous les hommes, toutes les

femmes peuvent être jésuites; tout l'univers peut être jésuite [57].

Grand nombre de convives se disputèrent le plaisir, l'honneur ou le profit de défendre les jésuites; mon oncle me laissa volontiers écouter; mais dès que l'attaque contre eux fut près de recommencer, il se leva, et nous nous retirâmes. Le lendemain au matin, avant dix heures, j'étais entre leurs mains.

Le temps passe dans un collége des jésuites comme ailleurs. Vinrent les vacances. Un de mes camarades m'emmena à la ferme de son père. J'étais à pêcher à l'hameçon; je pensais à Célestine, tout à coup son petit cousin m'apparaît : il suait, il haletait; il m'embrassa en me disant à l'oreille : Célestine m'envoie vers vous; on va la faire religieuse si vous n'allez promptement à son secours. Je laisse à l'instant la pêche, les pêcheurs, et en embrassant mon camarade, je lui dis de même à l'oreille : On va faire Célestine religieuse; adieu, je vais promptement à son secours. Je prends par la main le petit cousin de Célestine; je sors; je me mets en route. En peu de temps, nous arrivons à Bayonne et au couvent, où je trouvai le moyen de parler à Célestine. Ah! lui dis-je, on voulait me faire prêtre, je me suis fait janséniste; on m'a laissé. On veut vous faire religieuse; faites-vous janséniste, on vous laissera. — Eh! qu'est-ce qu'être janséniste? Comment faut-il s'y prendre pour l'être? — Belle Célestine, vous saurez que, vers le milieu du siècle dernier, un théologien, nommé Baïus, chance-

lier de l'université de Louvain, avança des propositions sur la grâce, qui furent approuvées par certains théologiens, qui furent attaquées par d'autres. Les deux partis disputèrent longues années, toujours en priant, chacun de son côté, le pape de prononcer. Le pape prononça, condamna les propositions de Baïus et ordonna prudemment aux deux partis de se taire[58]. Quelques soixante ans après, un autre théologien, nommé Jansénius, évêque d'Ypres, renouvela cette dispute. Le feu prit plus que jamais aux bancs de la théologie, d'où il se communiqua dans les couvents, dans l'Église et dans le monde[59]. Suivant Jansénius, quand un homme fait bien, il a la grâce efficace, quand il fait mal, il ne l'a pas[60] : Oh! me répondit Célestine, je ne me ferai jamais janséniste, car la grâce, ne dépendant pas de nous quand nous faisons mal, faute de grâce, nous ne serions pas coupables, et quand nous faisons bien avec la grâce, nous n'aurions aucun mérite. Je ne suis qu'une ignorante, mais il me semble que c'est là une dangereuse doctrine.—Soit; mais parce qu'elle a été combattue par les jésuites, elle a été soutenue par les Pascal, les Nicole, les Arnauld[61]. Maintenant, belle Célestine, je vous demande si ces hommes sont ou ne sont pas de grands personnages?—Ils le sont.—Eh bien! dites cela seulement, vous voilà aussitôt janséniste. Je vous demanderai encore si vous trouvez bien qu'on bouleverse la France, qu'on demande à tout le monde de signer le formulaire, c'est-à-dire de signer que cinq

propositions mal sonnantes sont dans le livre de Jansénius [62], que personne guère n'a lu? — Non. — Approuvez-vous que, pour le faire signer, on poursuive, jusque sur le bord de la tombe, ceux qui n'y entendent rien et qui croient y entendre? — Non. — Approuvez-vous qu'on veuille, par compère et surtout par commère, faire confesser un homme qui, à ses derniers moments, ne veut pas se confesser, de crainte de rencontrer un ennemi de son parti? — Non. — Et cependant voilà ce qui, tous les jours, suivant les opinions de ceux qui entourent les lits des malades, arrive [63]. Désapprouvez toutes ces suggestions, ces oppressions, et, dans votre couvent, tout aussitôt vous voilà janséniste. Je lui fis connaître ensuite les deux Port-Royal [64], sans oublier la mère Agnès [65], la mère Angélique [66] et tous les illustres du parti, hommes et femmes. Dès qu'elle m'eut quitté, et qu'elle fut au milieu de ses compagnes, elle parla, ainsi que je lui avais dit de parler, et, à l'instant même, elle fut congédiée comme une petite empoisonneuse.

Il y avait à Bayonne un couvent de religieuses secrètement imbues de la doctrine que Jansénius y avait déposée pendant le séjour qu'il avait fait dans cette ville [67]. Ce fut dans cet autre couvent que Célestine fut conduite; je trouvai encore le moyen de la voir: Célestine, il faut être maintenant moliniste. Écoutez-moi bien :

Du temps de notre aïeul, ou peut-être de notre bisaïeul, un jésuite espagnol, appelé Molina, pour

expliquer les opérations de la volonté de l'homme, imagina la science moyenne, le congruisme et le concours concomitant [68].

Vous croyez sans doute que la science moyenne est celle qui tient le milieu entre les sciences les plus ardues et les sciences les plus vulgaires : point du tout, c'est la science par laquelle Dieu connaît ce que l'homme fera par l'effet de sa volonté libre. Le concours concomitant, c'est à peu près la coopération de la grâce à la volonté de l'homme; et le congruisme signifie, ou peu s'en faut, l'accord entre cette volonté et cette grâce [69].

La petite moliniste de Célestine ne manqua pas d'impatienter bientôt les sœurs jansénistes qui la mirent dehors.

Elle fut alors emmenée dans un couvent de religieuses de bon sens qui se moquaient de toutes les nouvelles opinions. Célestine se trouva dans le plus grand danger d'être religieuse.

J'eus alors recours au quiétisme; je lui en soufflai non pas autant que le père Lacombe en avait soufflé à madame Guyon [70], mais je lui en soufflai suffisamment : je lui exposai la doctrine du Moyen court, du plus pur spiritualisme, du plus pur amour divin [71] : Je veux aimer Dieu, me répondait Célestine, en disant mon *Pater* et d'après mon *Credo* : Bon, lui répliquais-je, il ne s'agit que d'être pour quelques jours quiétiste, d'avoir des ravissements,

des extases[72], d'irriter le couvent et de ne pas être religieuse. Effectivement le couvent s'irrita et Célestine sortit.

Vous voyez que je ne perdais pas le temps. De son côté, le méchant tuteur de Célestine ne le perdait pas non plus. Il m'avait dénoncé comme ardent janséniste au ministre de qui il avait obtenu une lettre de cachet[73], pour que je fusse banni à soixante lieues de Bayonne.

Je demeurais à Castres, qui est au moins à cette distance. Un matin, le petit cousin de Célestine m'apparaît encore subitement : Votre père et celui de Célestine ne sont pas morts, ils se sont rachetés, ils reviennent. Les tuteurs, les oncles sont déconcertés : voilà de l'argent ! Partez vite pour Paris ; allez faire révoquer votre lettre de cachet ! Je me suis aussitôt mis en route. Je voudrais être déjà devant le révérend père Lachaise, lui exposer qu'il n'y a en moi d'autre jansénisme que mon amour pour Célestine, lui dire qu'étant pensionnaire au collége de Bordeaux, mes camarades et moi représentions Jansénius coiffé d'une mitre de papier, couvert de crêpes, traîné en enfer par les diables[74], que toute la ville me serait témoin qu'il n'y a pas encore deux ans j'ai fait le diable pour les jésuites.

DU BANNI DE LILLE.

Chapitre LXXX.

Le troisième banni prenant à son tour mon bras que son camarade venait de laisser libre, a commencé ainsi : Monsieur, si vous avez servi un certain nombre d'années, il n'est guère possible que votre régiment n'ait été en garnison à Lille. Vous connaissez donc probablement la grande place; vous vous souvenez du bel hôtel-de-ville ; vous vous souvenez aussi de la belle horloge qui le couronne [1]; mais il n'est beau ou bon cheval qui ne bronche; et un jour que j'entendis sonner à midi quatorze heures, je me pris à dire : Oh ! oh ! l'horloge va comme les affaires de la ville. Cela, vous le savez, se dit vulgairement et sans tirer à conséquence pourvu qu'on ne le dise pas devant les échevins. Malheureusement l'un d'eux, dont la maison située sur la place est contiguë à la nôtre, se trouvait à la fenêtre ; il m'entendit. Je fus assigné devant le tribunal de police municipale [2] et condamné à un an de bannissement. Le chef qui me prononça la sentence me dit, d'un ton goguenard : Allez voir si le monde va mieux ailleurs.

Force me fut d'y aller.

Je sortis de Lille tout irrité, et en peu de temps la

colère me transporta du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à Brest, et quand j'eûs battu et rebattu les quatre coins de la France, je vis que partout le monde allait à peu près comme à Lille, c'est-à-dire tantôt bien, tantôt mal, sonnant tantôt midi à midi et tantôt sonnant à midi quatorze heures.

Je vis que partout, comme à Lille, le monde tantôt travaillait, tantôt ne faisait rien, tantôt se réjouissait, tantôt s'affligeait, tantôt aimait, tantôt haïssait; que partout, comme à Lille, le monde tournait dans un cercle de mœurs, d'usages, d'habitudes.

Je vis que partout, comme à Lille, on avait peur, non pas du château de sept tours [3] qui ombrage un si beau quartier de Constantinople, mais du château des huit tours [4] qui ombrage un si beau quartier de Paris, je veux dire de la Bastille.

Je vis que partout, comme à Lille, il y avait des marionnettes [5].

Je vis que partout, comme à Lille, il y avait des ratons chauds à deux liards [6];

Que partout les oublieurs criaient : La joie! la joie [7]!

Que partout les marchands d'eau-de-vie criaient : La vie! la vie! à un sou le petit verre [8]!

Que partout il y avait des écrivains de rues gardant le secret [9];

Que partout il y avait des crieurs de vieux passements d'or, d'argent [10],

Des empailleurs d'oiseaux [11],

Des marchands de curiosités en chambre[12];

Que partout il y avait des joueurs de paume, mais beaucoup moins qu'autrefois[13],

Des joueurs de mail, mais beaucoup moins qu'autrefois, même au célèbre mail de Tours[14];

Que partout il y avait et beaucoup plus qu'autrefois des bureaux de placement de valets, de servantes, d'ouvriers à différents prix[15], de tisserands à douze sous par jour, de drapiers, de tondeurs, de chapeliers, de serruriers à un prix souvent double, souvent triple[16];

Que partout la belle jeunesse passait la nuit à boire ou à battre le guet[17];

Que partout les chirurgiens, les apothicaires allaient faire leurs visites à pied[18];

Que partout les médecins allaient faire leurs visites sur des mules[19] ou sur des chevaux houssés de noir[20] ou en carrosses peints de cette couleur[21];

Que partout il y avait aux convois de longues files d'hommes en deuil, de femmes en deuil[22];

Que partout on portait au tombeau, la face découverte, les prêtres, les clercs[23], les pénitents[24], les magistrats, les hommes notables[25];

Que partout on s'amusait le carnaval, et qu'on ne s'en souvenait plus, excepté en Picardie, où les amusements étaient, chaque année, jour par jour, enregistrés dans un long, large et épais registre[26];

Que partout où le roi allait il était toujours obligé

de faire préparer son lit, excepté à la Grande-Chartreuse où son lit était toujours prêt [27];

Que partout on aimait les nouveaux matelas de crin [28], les nouveaux rideaux d'indienne [29], comme toutes les nouvelles bonnes choses ;

Que partout, même au pied des Pyrénées, on voyait, de même qu'à Paris, de grandes perruques doublant par devant le visage du dignitaire, par derrière l'habillant jusqu'à la ceinture [30];

Que partout on poudrait les perruques, et que partout on poudrait aussi le haut des manteaux [31].

Je vis que partout les hommes portaient la steinkerque [32];

Que partout les femmes portaient le falbala [33];

Que partout les femmes recevaient chaque jour, indistinctement, tous les hommes à leur toilette, excepté à Paris, où elles ne recevaient le lundi que les magistrats, le mardi que les abbés, le mercredi que les étrangers, les autres jours que les cavaliers [34], les justaucorps bleus, les justaucorps gris, les justaucorps verts, les justaucorps rouges [35];

Que partout il y avait dans les villes des auberges où les tables d'hôte n'avaient qu'un prix ordinairement de trente sous [36], excepté à Paris, où il y avait, dans les auberges, trois tables d'hôte, trois prix, trente, vingt, quinze sous [37];

Que partout on pouvait baiser les trésors des reliques, excepté celui de Saint-Denis, où il y a la lanterne de Judas, le siége de Dagobert [38];

Que partout les remparts étaient gardés par des hommes, excepté à Saint-Malo où ils l'étaient par des chiens[39];

Qu'il y avait partout des villes où dans les unes le signal de la retraite était donné avec le tambour, où dans les autres il était donné avec la cloche, où dans les autres il était donné avec la cloche et le tambour[40];

Qu'il y avait partout des villes, les unes fermées la nuit, comme des souricières, et les autres, nuit et jour ouvertes comme des villages[41];

Que partout on exposait en vente les ânes; toutefois que le plus grand, le plus curieux vacarme que fassent entendre les réunions de ces animaux, n'est pas, comme on pourrait le croire, en Poitou, mais à Paris, à l'avenue des Gobelins[42];

Je riais en moi-même de voir combien ce pauvre banni voulait à toute force me payer, en narrations, les pas que je faisais pour parcourir avec lui Nevers.

Oh! je n'ai pas fini, a-t-il continué, je fis bien d'autres remarques sur la manière dont allait le monde hors des murailles de Lille.

Partout, lorsqu'il pleut, on porte des parapluies de bouracan[43]

Et lorsqu'il fait froid des balandrants ou manteaux à travers lesquels on passe les bras[44].

Partout nombre de pauvres diables se coiffent de petites cales, de calottes faite d'étoffes de couleur[45];

Partout nombre de pauvres diables se cachent derrière les treillis d'osier de leurs fenêtres[46] pour souper d'un angelot de Brie[47] ou d'une salade d'alleluia[48], tandis que, certains soirs, il faut aux soupers de la cour des centaines de pâtés, des milliers de volailles[49];

Partout les pauvres diables vont prendre, aux portes grillées, c'est-à-dire aux cabarets[50], leur pinte ou leur pot de vin et vont le boire où ils peuvent, tandis que, tout près de là, vous voyez les gens riches entrer gaillardement dans les maisons où pend un chou, un petit faisceau de lierre, c'est-à-dire dans une taverne[51], pour y boire sur table et sur nappe[52], vins blancs, vins rouges de toute qualité, y faire bonne chère et même, s'il leur plaît, la joyeuse *médianoche*[53];

Partout les pauvres diables mangent des porcs ladres, sans trop s'embarrasser si le parlement, revenu de l'ancienne peur, le leur permet[54], et n'en dorment pas moins bien sous leurs couvertures de laine piquées entre deux toiles, que partout, aussi bien qu'à Loudun, on nomme loudiers[55];

Partout les pauvres diables ont les poches en cuir[56], et nul part ils ne les ont guère pleines;

Partout les pauvres diables vont auner aux mesures publiques, aux chaînes de fer, scellées par un bout dans les murs des édifices[57], le méchant petit coupon de sèrge ou de bure, qu'ils viennent d'acheter.

Partout je vis les commissaires des chambres de

l'édit, des chambres mi-parties de conseillers protestants et de conseillers catholiques regrettant la bonne chère qu'ils faisaient ensemble les jours d'abstinence, la bonne chère, moitié en gras, moitié en maigre, la chère du commissaire [58];

Partout je vis les maisons riches et pieuses envoyer le meilleur plat de la table aux pères capucins [59];

Partout je vis, dans les familles régulières, un directeur qui gouverne monsieur, principalement madame, qui est consulté sur tout, qui règle tout [60].

Je vis cependant que, parfois, des traits particuliers variaient localement la grande face de la France.

Mon Dieu! mon Dieu! combien ces champs de mon pays, ces grands champs remplis d'épis, ces grandes prairies remplies de vaches, ces vergers remplis de gros et gras fruits, combien cette exubérance de productions végétales et animales le cèdent, pour les plaisirs de l'imagination, aux terres brûlées et parfumées de la Provence, où tout le monde chante, où tout le monde danse, où les forçats, les pieds attachés au boulet, font danser [61].

Que j'aime ces régions où sont nés les troubadours, où est mort Nostradamus, dont la lampe, renfermée dans son tombeau, brûle et brille d'une flamme immortelle [62], dont le spectre s'échappe comme à travers les pierres du monument, va se présenter aux chasses de Fontainebleau, et, à la grande stupeur de la cour, parvient à donner au roi ses avis politiques [63]!

Combien je me plais aussi au milieu des fraîches plaines de riz [64], des forêts odorantes de citronniers, des parcs de capriers [64], des clos de malvoisie [66]; au milieu des maisons, pour ainsi dire, vêtues de perches chargées de grappes de raisins séchés [67], la fortune du pays, la parure des plus riches desserts!

Toutefois deux choses blessaient mes yeux :

Le château d'If [68], où, comme à celui de Brescou, se montrait continuellement une multitude de jeunes visages collés aux grilles. Je demandai pourquoi tant de jeunes garçons renfermés là. On me répondit que c'étaient des fils de famille dont on ne pouvait être le maître [69]. Mieux vaudrait, dis-je alors, le sévère séminaire de Saint-Lazare, à trois cents livres de pension [70], ou, mieux encore, la méthode du frère Fessard du monastère Saint-Victor, qui, avec son grand fouet de parchemin, périodiquement administré, ramenait dans la bonne voie les petits Parisiens les plus obstinés [71].

La grande maison de refuge de Marseille, dont les fenêtres fermées de longs barreaux de fer était aussi toute remplie de visages de jeunes filles [72]. Je ne demandai pas pourquoi on les tenait là ainsi renfermées.

Une troisième chose blessait encore mes yeux. Je n'aurais pas voulu qu'à Marseille des moines ne fussent moines qu'une partie de l'année, et qu'ils fussent dragons l'autre [73].

Une quatrième les blessait aussi. Les rues, les pla-

ces, surtout les marchés, les foires, étaient continuellement traversés par des gens coiffés d'un chapeau jaune. Je demandai quels étaient ces gens. On me répondit que c'étaient des Juifs [74]. Ne les plaignez pas, ajouta-t-on, lorsque je m'apitoyai sur leur sort. Ce chapeau est un signe de richesse, et il est quelquefois porté bénévolement par des chrétiens comme un chapeau de crédit.

Je voulais voir un de ces cascaveaux fameux, un de ces fiers Provençaux, qui s'opposaient à l'introduction des cours d'élus [75], dans leur pays d'états; j'en vis un, mais son cascaveau ou grelot qui avait donné ce nom au parti qui, autrefois, s'il avait tinté, en aurait, de proche en proche et presque simultanément fait tinter vingt mille [76], était muet.

N'est-ce pas, a continué le banni, en pesant de son bras sur le mien, comme pour me demander un redoublement d'attention, que lorsque je serai de retour à Lille, j'aurai bien des choses à conter?

Oh! que la France est partout belle! s'est-il écrié: que les Français, les Françaises partout sont aimables! Je m'établirais et je me marierais volontiers partout. Oh! je ne vois pas, je vous assure, comme un homme morose.

Lorsque j'étais à Marseille, Marseille ne peut que revenir souvent à la mémoire d'un homme de Lille, on me montra, au monastère Saint-Victor, la chapelle de la Vierge, où il est défendu aux femmes, où il n'est permis qu'aux filles d'entrer [77] : chaste, belle

institution, et, à mon avis, bien profitable aux mœurs.

Ce que les voyageurs qui passent à Bourges trouvent risible, je ne le trouve que gai. Un enfant de chœur, le matin, a eu le fouet; le soir, il monte sur le tribunal devant lequel viennent plaider les avocats et les procureurs, entourés des huissiers et du peuple. Tous les ans, au mois de mai, dans cette ville, la justice ordinaire, la justice royale cesse pendant sept jours : alors les juges, ce sont les bonnets verts, c'est-à-dire les officiers de la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire les bedeaux, les sonneurs, les clercs et les petits clercs [78].

Parmi le grand nombre d'étrangers qui, à Alençon, regardaient, des fenêtres de l'auberge, passer la procession que termine le corps des bouchers armés de leurs grands couteaux et suivis de tous leurs chiens [79], je fus le seul à louer cette périodique reconnaissance du chapitre, cette commémoraison des temps où les bouchers défendirent, en cette ville, le clergé contre les insultes des calvinistes [80].

Ordinairement les villageois portent du pain à la ville. Eh bien, à Alençon, c'est la ville qui fait le pain pour les villageois [81].

Lorsque, à Lyon, je parlais des grandes quantités de blé que recueillait mon père dans la Flandre : Venez ici, me disait-on, nous vous ferons échevin, car vous fournirez facilement votre contingent municipal au grenier d'abondance [82].

Je traversais le pays de Mâconnais. Je remarquai, à chacune des portes de Tournus, un homme assis qui écrivait. Je crus que ces hommes percevaient les droits d'entrée : Monsieur, dis-je à celui devant lequel je passai, je n'ai dans mon bagage rien qui soit sujet aux droits : Monsieur, me répondit-il, je ne suis ici que pour compter les paniers de raisins qu'on porte dans la ville, que pour empêcher qu'on fraude la dîme [83]. Bien! bien! je m'en allai. Qui voulez-vous donc qui soit fin, si ce n'est l'Église?

A la droite de la France, je veux dire dans les provinces orientales, je vis des villes, telles que Strasbourg, Nancy, Besançon, toutes remplies de noblesse pure, sans mésalliance avec la noblesse de cloche; toutes remplies d'abbés, de chanoines-princes, d'abbesses, de chanoinesses-princesses, de chevaliers de l'ordre de Malte, de l'ordre Teutonique, de l'ordre de la Toison-d'Or [84]. A la gauche de la France, dans les provinces occidentales, je vis d'autres villes, telles qu'Angers, Tours, Bourges, Poitiers, toutes remplies de noblesse de cloche pure [85], sans mésalliance avec les familles bourgeoises, toutes remplies d'épées et de baudriers [86] de pacotille, surtout de jeunes et jolies religieuses, de jeunes et jolies demoiselles qui avaient des armoiries, mais qui n'avaient point d'époux, qui, ainsi qu'on le dit à Marseille, pouvaient entrer toute leur vie dans la chapelle de la Vierge [87].

Peu de commerce, peu d'industrie dans ces villes [88].

On fait bien le sel à la droite de la France, et encore mieux à la gauche; on le fait bien surtout au Midi. Je me suis assuré, en allant, en venant, en examinant, en interrogeant, en écrivant, que le sel est aujourd'hui une des plus riches récoltes de la France et une de celles qui attirent le plus l'argent de l'étranger [89]; c'est d'ailleurs la seule qui ne soit pas sujette à la grêle.

Combien la droite, la gauche de la France ont pâti!

Je pense aux ravages des armées suédoises en Lorraine, à ce grand nombre de villageois refoulés dans les forêts inaccessibles, ressortant en brigands, à qui on donna le nom de loups de bois. Le maréchal de la Ferté, à la tête de ses troupes, les extermina ou du moins les dispersa [90] si bien que je puis attester qu'aujourd'hui, dans tous ces pays, on voyage sans crainte.

Qu'on se souvienne aussi des siéges de Montauban [91], de la Rochelle [92], de Saint-Jean-d'Angély [93]. J'ai trouvé que Montauban, situé au milieu des terres, avait gagné à être démantelé [94], puisqu'il était resté ouvert au commerce, et qu'au contraire la Rochelle, port de mer, long-temps démantelée [95], au milieu de ses ruines érigées en fief [96] réduite à n'avoir pour instruments militaires que les cloches des églises [97], a, dès qu'elle a été de nouveau fortifiée [98], repris son commerce, son lustre, son importance. J'ai remarqué aussi que la belle ville de Saint-Jean-d'An-

gély, assiégée, ruinée, n'était plus habitée que par un peuple de pauvres, matin et soir amoncelé devant la porte des riches et charitables bénédictins qui le nourrissent [99].

Que je fasse, en passant, quelques réflexions sur l'obstination de cette ville. Jamais elle n'a voulu porter le nom de Bourg-Louis [100]. Il y a une raison; ce nom était celui de Louis XIII qui l'avait assiégée et saccagée pour lui apprendre à ne pas, sous prétexte de religion et de controverse, fermer ses portes au roi [101]. Il y en a une autre : Saint-Jean-d'Angély descendait au rang des bourgs. Il y en a une autre : Les villes, comme les hommes, tiennent à leur nom.

Ainsi le Havre n'a jamais voulu s'appeler ville françoise, du nom de François Ier, son fondateur [102]. Rhétel n'a jamais voulu non plus s'appeler Mazarin, du nom de son seigneur [103]. Quand je disais aux bonnes gens de cette ville : Mais votre Rhétel est partout légalement tenu de quitter son nom pour celui de l'ancien premier ministre [104], ils se mettaient à crier, comme du temps de la fronde : Point de Mazarin! point de Mazarin [105].

Et Guines, près Melun, au lieu de se contenter poliment de la moitié de son nom, a toujours voulu le porter tout entier [106].

Les peuples des villes sont obstinés, si le sont aussi ceux des campagnes. Certains villages des environs de Saint-Denis s'appellent et s'obstinent à s'appeler de mots omis par les dictionnaires [107].

Ce n'est pas seulement pour les noms que les peuples des campagnes sont obstinés. Jamais le superbe Henrichemont, qu'a dans son bon temps si peu économiquement bâti l'économe Sulli[108], n'a pu se peupler[109]. Il en a été de même d'Effiat, si richement bâti par le riche surintendant de ce nom[110]; de même encore de Richelieu, si magnifiquement bâti par le magnifique cardinal qui gouverna la France[111].

Autre preuve de cette obstination des peuples : les rois ont successivement habité Bourges, Tours, Blois. Ces villes devaient de même, et de la même manière que Paris, le séjour du roi et du parlement[112], devenir capitales de la France : mais les populations des provinces n'ont pas voulu; la capricieuse habitude les a toujours retenues sur le chemin de Paris.

Je vous dis qu'il n'est pas facile de peupler à volonté les villes; mais il est facile de les dépeupler à volonté. Faites-y passer une route d'étapes[113]; et, si elles sont petites, vous les rendrez même désertes; tous les habitants, tous fuiront devant les tracassiers et coûteux droits dus au soldat, connus sous le redoutable nom d'ustensile[114].

J'ai vu quelques personnes se plaindre du voisinage des fossés militaires, mais qu'est-ce en comparaison des terribles marécages de la Saintonge. Ah! monsieur, a ajouté gaiement le jeune banni, que votre Nevers, élevé, sain et gaillard, se tienne toujours éloigné de Rochefort. On me dira que son beau

port militaire, le seul qu'il y ait entre Bayonne et Brest, a remplacé le château du sieur Chanse et les chaumières qui l'entouraient[115]. On me dira : Quelle belle ville! Et moi je répondrai : Quelle dangereuse et fiévreuse ville! Je ne m'y suis pas arrêté, lorsqu'on m'apprit que le roi faisait raser les maisons qui n'avaient qu'un rez-de-chaussée, afin que, dans des étages supérieurs, on ne fût pas si rapproché des exhalaisons d'un sol vaseux[116]. C'est là qu'il faudrait notre Watringue de Flandre, notre juridiction des eaux[117], au lieu que, dans votre France, dans vos provinces occidentales, l'apathie, l'habitude, l'intérêt surtout y maintiennent les marais, comme dans la société ils maintiennent les abus productifs. Je sus des habitants que ces homicides marais donnaient du sel, du blé, des fourrages; qu'en certaines saisons ils étaient couverts de cailles, et qu'ils étaient annuellement affermés[118]. Jamais, jamais, ces marais ne seront desséchés ou submergés!

Cela n'empêche pas que, dans ces pays, les dames courent comme dans la Touraine, la poste aux ânes[119]. Ordinairement ce sont de tout jeunes garçons qui sont postillons de cette poste[120]. Un jour, l'un d'entre eux, que je rencontrai comme il venait de conduire une dame dont il ne me paraissait pas très content, se prit, sans autre façon, à marcher à côté de moi : Monsieur, me dit-il, à combien de paroles dures, d'insolences, n'est-on pas exposé! Ah! le mauvais métier! Je suis assez malheureux pour

être obligé de le faire, pour être petit-fils d'un homme dont la maison fut brûlée durant les guerres de la fronde, assez malheureux pour qu'elle le fût par les troupes du prince de Condé, assez malheureux pour qu'elle ne le fût point par celles du prince de Conti. Alors il m'apprit que ce bon prince, avait, plusieurs années avant sa mort, vendu ses biens pour réparer tous les dommages causés par son armée [121], et que son nom et sa mémoire étaient bénis dans tous les lieux qu'il avait ravagés.

Monsieur mon obligeant conducteur, vous me croirez facilement quand je vous dirai que je n'ai pas couru tant de pays sans rencontrer bien de différentes gens.

J'ai rencontré plusieurs descendants du frère de Jeanne d'Arc fort contents de ne pas payer la taille depuis trois siècles [122].

J'ai rencontré plusieurs descendants du fameux pèlerin Chalo de Saint-Mas, fort mécontents au contraire de commencer à la payer après deux grands siècles d'exemption [123].

J'ai rencontré des rose-croix qui me faisaient tant et plus de signes [124].

J'ai rencontré divers Juifs errants [125], de diverses tailles, de diverses couleurs de barbe, de divers âges.

Un homme à cheval courait les champs, la valise remplie de provisions d'offices de collecteur, le nom en blanc, mais signées par l'adjudicataire de la vente

en gros de ces offices[126]; j'étais aussi, comme lui, à cheval : Vous me paraissez à votre aise, me dit-il; voulez-vous m'acheter une de mes commissions? Si vous voulez la revendre, je laisserai le nom en blanc; si vous la voulez pour vous, je la remplirai du vôtre. Vous serez exempt du logement des gens de guerre, de guet et garde, de tutelle, de curatelle; vous aurez plus ou moins pour livre de la recette[127]. Choisissez le canton qui vous plaira. Il y en a qui ne manquent pas de jolies demoiselles, de jolies veuves.

J'étais en Champagne; j'allais à pied. Je rencontrai, vers le soir, une jeune fille à la figure douce, aux belles couleurs; elle donnait le bras à un jeune garçon leste et bien fait; ils pleuraient; ils me dirent : Ce matin, dans la ville d'où nous venons, on criait : Alarme! alarme! Par bonté nous sommes sortis pour offrir nos secours; mais parce qu'en pareil cas les lois veulent que les domestiques se tiennent dans leur maison[128], nous avons été chassés de la ville. J'avais, dit la jeune fille, comme toutes les servantes, cinquante livres de gages, une aune de toile et en sus le prix du vin[129] : Viens, Pierrot! Et moi, j'avais tous les ans soixante-quinze bonnes livres de gages[130], les vieilles perruques et les vieilles chausses de monsieur : Viens, Pierrette!

Je crois que c'était dans la Champagne, qu'entrant un jour à l'auberge avec un voyageur, l'aubergiste se prit à lui dire : Quoi! de retour sitôt! vous ne deviez revenir que dans trois semaines. Oui, sans doute,

lui répondit le voyageur, si le maire eût voulu me permettre de demeurer dans la ville plus d'une [131].— Mais vous deviez passer quelque temps dans la ville voisine?—Oui, sans doute, lui répondit-il encore, si le commandant, qui m'envoya chercher, ne m'eût dit que mes affaires étant finies, je n'avais plus qu'à partir [132]. Toutefois, ajouta-t-il, on trouve bien peu de maires, bien peu de commandants aussi soupçonneux, aussi tracassiers.

Pour faire beaucoup de rencontres, il faut surtout aller dans les coches, les carrosses, les messageries. Du moins, à cet égard, les comédies et les romans sont vrais.

J'y ai rencontré entre autres grand nombre d'associés entrepreneurs; je ne perdrai jamais le souvenir de leurs énormes gains. L'un mariait sa fille avec la fourniture de la chandelle de six grands hôtels [133]. L'autre établissait la dot de la sienne sur la fourniture des gardes d'épées [134] de ces mêmes hôtels. A les entendre, tel grand seigneur faisait chaque année d'incroyables dépenses en plumes, qu'il payait souvent jusqu'à douze cents francs [135] le bouquet. Tel autre n'en faisait pas de moins grandes en broderie et ne craignait pas de mettre cinq, six cents livres à un simple justaucorps [136]. Un de ces braves gens riait beaucoup. J'ai reçu dernièrement, disait-il, pour livraisons de rubans un à-compte de deux mille livres [137].

Que de femmes on rencontre aussi dans les voitures! Il me semble encore voir une belle, ronde nour-

rice qui se vantait d'avoir nourri un jeune prince[138], qui disait : Mon lait régnera ; et une grande, maigre femme, qui, à tout moment, se qualifiait de gouvernante de toutes les nourrices des enfants de France[139].

Je me trouvai un jour au milieu d'une carrossée où tout était robes longues, bonnets carrés, ou robes courtes, épées, plumets[140]. J'étais vêtu d'un assez mauvais habit de voyage ; j'avais la dernière place, et je crus entendre les passants dire : C'est sans doute la justice qui va pendre un homme, et ajouter, en parlant de moi : Vous voyez qu'ils amènent avec eux le bourreau. Pensez comme le rouge me montait à la figure ! Jamais je n'ai autant souffert qu'en ce moment ! Bientôt je vis qu'on parlait d'un homme conduisant, à peu de distance, une charrette chargée d'une échelle ; je conviens que l'homme, le cheval, la charrette et l'échelle avaient une fort mauvaise mine. Enfin, la charrette entra dans une ferme ; cet homme n'était autre qu'un bon fermier, et quant aux robes longues et aux robes courtes, c'étaient des conseillers, la plupart habitués ou accoutumés à garder, les uns, leur robe, les autres leur court habit de justice[141]. Ils allaient peut-être dîner à la campagne, mais sûrement ils n'allaient pendre personne.

Pour mon imagination d'antiquaire, les vidames, quoique souvent des jeunes gens de dix-huit ou vingt ans, sont tous d'antiques personnages. Ils sont aujourd'hui en petit nombre. Je les avais vus tous, excepté celui du Mans. Un jour que, par une puérile

curiosité, je le poursuivais depuis plusieurs heures, voilà qu'étant sur la levée d'Amboise, je rencontre un homme qui appelait son chien avec deux sifflets, un dans chaque coin de la bouche; il me demanda fort impérieusement, comme à tous ceux qui passaient, si je ne l'avais pas vu; je lui répondis, sans daigner le regarder, non! A quelques pas de là, j'entendis successivement plusieurs personnes à qui cet homme venait de parler dire : Le vidame du Mans[144] est bien peu civil. Je cours aussitôt après pour le voir; il était monté à cheval; il galopait; il galope encore. Je me tournai vers un de ces hommes qui avait nommé le vidame; je lui demandai s'il le connaissait.—Oui, et à telles enseignes que j'ai été à son service : Monsieur! vous voyez que je ne suis pas riche, et véritablement je n'ai guère à vivre que chez les autres. Vers la fin de l'hiver dernier, je cherchais un maître; j'entrai par hasard chez un hôtelier d'une petite ville du Maine, qui m'apprit que, dans un château voisin, il y avait un habit de garde-chasse vacant. Je le trouvai à ma mesure, et d'abord je fus assez content de ma nouvelle condition; mais le maître du château, c'était le vidame du Mans, ne le fut pas de moi; il se plaignait continuellement : Blaisot! vous laissez les chasseurs du voisinage tuer le gibier sur mes fiefs. —Monseigneur, c'est qu'ils le font lever sur les leurs[145]. —Blaisot! vous laissez chasser les fermiers de seigneurs qui relèvent de mes terres.—Monseigneur, ils ont le droit de tirer sur les canards et sur les bécas-

ses[144]. — Blaisot! il n'y a que le seigneur censier, en personne, qui puisse chasser sur mes terres avec ses amis; son fils ne peut y amener les siens[145]. — Monseigneur, le fils du seigneur censier était seul. Enfin, dans un moment qu'il était encore de plus mauvaise humeur qu'à l'ordinaire, il me dit : Blaisot! vous n'arrêtez pas les nobles qui chassent dans mes seigneuries; croyez-vous donc être en Dauphiné[146]? Blaisot! vous n'arrêtez pas non plus les bourgeois ni les paysans[147]. Quoi, Blaisot! depuis le temps que vous êtes chez moi, personne jamais n'a eu le fouet, n'a été mis au carcan, ni même à l'amende[148]! Pas un seul chien tué! Pas un seul chien qui même ait eu les jarrets coupés, encore que l'ordonnance vous en fasse un devoir[149]! Blaisot! je veux un homme méchant, un honnête homme. Vous, Blaisot, vous êtes si bon que je vous crois un coquin; je vous chasse!

DES DÉFAISEURS ET DES REFAISEURS.

Chapitre LXXXI.

Le banni de Lille en était là lorsque, continuant à marcher dans la rue, il a vu au dessus de sa tête l'enseigne de la Croix-d'Or, la meilleure auberge de la ville : Monsieur, m'a-t-il dit en m'enlaçant amicalement dans ses bras, vous ne m'échapperez point; car

je veux aussi pouvoir mettre dans mes aventures que j'ai eu l'honneur de choquer le verre avec un jeune officier du Nivernais. Ses camarades se sont joints à lui; nous sommes entrés dans une belle salle où aussitôt un splendide déjeûner a été servi. Le banni de Lille a continué de s'adresser à moi : Vous avez sans doute pensé, et dû penser qu'ayant été banni par la municipalité de Lille qui, en me prononçant la sentence, avait verbalement ajouté : Allez voir si le monde va mieux ailleurs; c'était surtout quant aux municipalités que j'avais dû chercher à le voir : eh bien! encore un moment, et vous jugerez si, tout en courant la France, je me suis instruit sur les éléments des constitutions municipales que de longues études m'ont appris à considérer comme des constitutions de représentations communales [1], liées et formant système avec les représentations provinciales et la représentation nationale.

O monsieur! combien les premiers rayons de l'intelligence éclatent vivement, même au plus jeune âge! Un jour que je passais sur la place de la Poissonnerie, à Marseille, je vis de tout jeunes enfants qui montraient de leurs gestes les consuls faisant l'inspection des marchés, qui en même temps criaient : Ah! les hommes rouges [2]! ah! les hommes rouges! autre part ils auraient pu crier : Ah! les hommes bleus [3]! ah! les hommes violets [4]! ah! les hommes blancs [5]! Cependant je puis assurer que le rouge est la couleur des robes municipales la plus gé-

nérale [6]; et si l'on me disait de personnifier les municipalités françaises, d'en faire une seule et de l'habiller, je l'habillerais d'un beau rouge écarlate; et, si ensuite l'on me disait de l'habiller idéalement, à ma fantaisie, je l'habillerais de cette même couleur qui est celle des magistrats de toutes les nations et de tous les temps.

J'ai recueilli dans un portefeuille les dessins de l'habit des principales municipalités de France.

J'ai recueilli plus soigneusement encore leurs constitutions, leurs lois d'organisation; et si l'on me disait aussi de personnifier les municipalités françaises sous le rapport de leur forme, de leur régime et d'en faire aussi une seule municipalité, je lui donnerais, après avoir fait remarquer que les municipalités sont plus populairement, plus librement constituées à proportion qu'elles s'éloignent de la capitale [7], ce qui n'empêche pas que parfois le roi sollicite [8] et que parfois il commande à quatre-vingts, cent lieues de distance, les élections, tout en déclarant intacts les priviléges de la ville [9], je dis que je lui donnerais un maire, des consuls, des conseillers, des pairs, un procureur de commune, un secrétaire-greffier, un receveur [10].

Quant au chef de la municipalité, je sais bien qu'on pourrait me rappeler qu'il se nomme aussi doyen [11], maistre-eschevin [12], rewart [13], gouverneur [14], capitaine [15], préfet [16], prévôt [17]. Cela est vrai, mais ce n'est que dans quelques villes du nord [18]. On pour-

rait me rappeler encore qu'il s'appelle châtelain[19], commandant[20], viguier[21], podestat[22]; cela est vrai encore, j'en conviens de même, mais ce n'est que dans quelques villes du midi[23]. En général le chef de l'hôtel-de-ville s'appelle partout maire. Sa charge vient d'être rendue vénale, héréditaire[24], en sorte qu'aujourd'hui qui a de l'argent peut, s'il veut, devenir premier magistrat de la ville. J'ai vu un monastère de moines maires[25], un archevêque maire[26].

Quant aux consuls, on pourrait me rappeler de même que s'il y a des consuls, il y a aussi bien des échevins. — Oui, sans doute, mais il y a, je crois, encore plus de consuls, car en partant de Paris, lorsqu'on a passé ou Nevers ou Lyon, on ne trouve plus d'échevins[27]; encore même Lyon était-il autrefois la ville des consuls : il y en avait jusqu'à cinquante[28].

On ne me fera peut-être pas de contestation sur les conseillers, les pairs; mais on me rappellera sans doute, et avec raison, que dans bien des municipalités il n'y a pas de ministère public[29], et de plus que, parmi celles où il y en a, un grand nombre ont un procureur fiscal, un procureur du roi[30] : je l'accorde, pourvu qu'on m'accorde aussi qu'un plus grand nombre ont un procureur de commune[31].

Qu'on ne m'accuse pas d'omettre dans la composition de ma municipalité les commissaires de police, les commissaires aux revues; leur institution est nou-

velle; jusqu'ici ils ont été d'ailleurs en bien petit nombre[32].

Toutes les municipalités ont un secrétaire-greffier, un receveur[33]; de ce qui est à citer, plusieurs ont parmi leurs officiers des jurés accoucheurs : les plus petites ont des jurées accoucheuses[34].

Me dirait-on encore d'organiser, d'après mes idées de perfection et d'après un seul type, les municipalités; je déferais, je referais.

Et d'abord élection des officiers municipaux dans les divers états des trois ordres, afin que les divers états fussent tous représentés, comme à Toul[35], à Angers[36], à Cambrai[37], à Montpellier[38], à Alby[39], à Perpignan[40] et à un grand nombre d'autres villes[41]. Ensuite fixation du cens des électeurs, à vingt sous d'impôt foncier[42];

Ensuite pouvoir délibérant, surveillant, temporaire, conseillers, pairs;

Ensuite pouvoir délibérant, exécutant, permanent, maire, consuls;

Ensuite pouvoir requérant, permanent, procureur du roi que j'appellerais roi de la commune. Aux siècles passés, les chefs de service public étaient nommés rois[43]. Je ne sais pourquoi le gouvernement a partout poursuivi, aboli ce titre, ou plutôt je le sais; et parce que je le sais, je voudrais le rétablir.

Me dirait-on enfin de donner, toujours d'après mes idées de perfection, unité de juridiction, unité de

pouvoir aux municipalités ; je déferais encore, je referais encore.

Je leur conférerais d'abord la police [44], toutes les parties de la police, ensuite l'administration [45], toutes les parties de l'administration ; mais je vous déclare qu'en même temps je diminuerais, à certains égards, leur pouvoir administratif. Je leur ôterais, par exemple, le pouvoir d'emprunter. Est-il croyable que les villes qui, certaines, ont jusqu'à sept ou huit cent mille livres de revenu [46], s'endettent toutes, sans exception, jusqu'au point d'affaiblir la valeur des propriétés particulières, à plusieurs égards, les gages de leurs créances [47] ?

Je leur ôterais le pouvoir judiciaire criminel [48] et même et plus volontiers le pouvoir judiciaire civil [49], et même et plus volontiers celui de recevoir les appels des municipalités inférieures [50].

Vous voyez bien, a poursuivi le banni de Lille, que j'ai à peine parlé du vingtième des municipalités, puisque je n'ai parlé que des municipalités des villes.

Nous nous imaginons quelquefois que dans les villages il n'y a pas de municipalités ; nous nous trompons, car plusieurs villages en ont et de très anciennes [51]. D'autres fois nous nous imaginons, au contraire, que dans tous les villages il y a des municipalités; nous nous trompons également. J'ai reconnu par moi-même que dans un grand, un très grand nombre, les trois quarts et plus des villages, il n'y en avait pas [52]. Comment fait-on pour se passer de muni-

cipalité, de la représentation de la volonté des habitants d'un lieu, si petit que ce lieu soit, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts communs, de la gestion de leurs affaires communes? Je ne sais comment on ferait pour s'en passer, mais je sais qu'on ne s'en passe pas, car dans toutes les paroisses des campagnes qu'on nomme tantôt paroisses [53], tantôt paroisses en état de commun [54], tantôt communautés [55], il y a un chef, un gérant, ordinairement appelé ou syndic ou marguillier dans le nord [56], ou collecteur ou consul dans le midi, qui, à peu près, représente les habitants, qui fait à peu près les fonctions de maire [57].

J'ai vu plus que pour les municipalités, le premier degré de représentation nationale, comment allait le monde hors de Lille; je l'ai vu aussi pour les États provinciaux, le second degré de représentation nationale. Voici à quelle occasion.

Messieurs! il y a en France, sans compter les gardes du roi, bien des gardes; il y a les gardes de maréchal de France [58], les gardes de gouverneur de province [59], les gardes de lieutenant du roi [60], les gardes de gouverneur de ville [61], les gardes d'intendant [62], les gardes de prince [63], les gardes de grand seigneur [64]. Je rencontrais en voyageant des gardes de toutes ces espèces. Enfin, dans l'Albigeois, j'en rencontrai un qui avait une bandoulière fond bleu, parsemée d'étoiles d'argent, et qui m'était inconnu; c'était un garde du guet de Paris [65]; il cheminait à grands pas, car il était près d'arriver à son village; il voulait

se montrer en grande tenue, c'est-à-dire dans toute sa gloire, à sa famille languedocienne. Je ne vis jamais homme aussi content. Bientôt sa joie fut à son comble; il reconnut de loin, à droite du grand chemin, son clocher; il me serra la main et subitement s'envola.

Pour avoir rencontré toute sorte de gardes, il ne me manquait, je crois, que d'avoir rencontré des gardes-perches [66]. J'en rencontrai bientôt un. J'étais sorti de l'Albigeois; j'étais entré dans le Rouergue; j'avais passé la sonore rivière du Viaur [67], dont on entend le cours rapide, dans un lit creusé au fond des vallées, comme le son continuel d'une timbale [68]. Je m'approchais de l'argentine rivière de la Briène [69]; je fus tout à coup arrêté par la pittoresque vue d'un frais et joli petit paysage, qui, posé au milieu d'une contrée stérile, pierreuse, grisâtre, me rappelait une de ces oasis que vous décrivent les voyages de l'Afrique [70], ou même une de ces oasis littéraires qu'offrent dans un méchant ouvrage, quelques pages pillées dans un bon. Je m'approchai de ces beaux champs dont le vent balançait les riches moissons d'or, au milieu d'une aridité environnante, et ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'est qu'ils environnaient eux-mêmes un village tombant en ruines autour d'un vieux, noir, petit château, flanqué de ses quatre petites tours, qui paraissait vouloir durer long-temps encore.

J'ai dit, je crois, que je dessinais. J'aurais pu vous dire que, dans mes courses, je tenais presque tou-

jours le crayon à la main : je m'étais assis à l'ombre d'un haut noyer; et, sur mon papier, je traçais ce petit château qui, pour ainsi dire, survivait au village. Mon application était telle que je n'entendis pas marcher derrière moi le seigneur : Monsieur! me dit-il, vous marquez, au bas de votre beau dessin, que mon château de Saint-Geniès [71] est du xve ou xvie siècle; il est bien du xiiie ou xiie. Je me levai, je le saluai; il me rendit fort civilement mon salut et me proposa de déjeûner. J'acceptai. Je fus fort surpris, lorsqu'au lieu de m'emmener du côté du château, il prit le chemin opposé. Nous descendîmes un petit sentier et nous nous assîmes sur un fin gazon, entre la plus jolie nappe d'eau et la plus fraîche cressonnière que jamais j'eusse vues [72]. Une jeune paysanne posa devant nous une jatte de bois remplie de crême, une corbeille de tranches d'un beau pain jaune, odorant, particulier à ce pays [73]. Le seigneur de Saint-Geniès me dit, en me montrant une grande belle fontaine qui remplissait la nappe d'eau, et un petit gobelet, placé sur une pierre plate du bord : Vous voyez la bouteille et le verre; je vous invite, sans façon, à prendre part à notre déjeûner de tous les jours; faites comme nous! La jeune paysanne était la fille du seigneur; elle s'assit et déjeûna à côté de son père, mis lui-même à peu près comme un paysan, n'eût été son grand chapeau gris à longs poils, sur lequel ondoyait un large panache [74], qu'il avait sans doute envoyé chercher avant de venir me joindre.

Je viens de dire que, pour avoir vu toute sorte de gardes, il me restait à voir un garde-perches et que j'en avais enfin vu un. J'entendais parler de monsieur Saint-Geniès. C'est lui-même qui m'apprit qu'avec la pension qu'il retirait de cette place, il soutenait son château et sa famille. Ensuite il ajouta d'un ton peiné : Que n'ai-je pu soutenir le village que, peu à peu, maison à maison, la misère démolit ! Monsieur ! ces années disetteuses et pestilentielles de 1693 et 1694, jointes à nos grandes guerres, ont dépeuplé la France [75], et doivent ici vous paraître plus sensibles.

J'essayai de distraire un peu ce pauvre garde-perches : Monsieur de Saint-Geniès, est-il vrai que ce large chemin par lequel je suis venu soit un chemin romain [76]? On le dit, et, si on le veut, je le veux bien. — Monsieur de Saint-Geniès, j'ai, sur ce chemin, romain ou non romain, rencontré des cavaliers bien équipés qui m'ont semblé des personnages. — C'est l'arrière-ban dont je suis exempt comme commensal de la maison du roi [77]. — Non, non ! il y avait des hommes de loi ; je les connais à leur manière de porter le chapeau et de se tenir à cheval : d'ailleurs, il y avait des gens d'église. — Attendez ! attendez ! c'étaient les trois États du Vélai ou du Vivarais [78] qui allaient aux États-Généraux du Languedoc [79]; ils ont craint les religionnaires des Cévennes et ont pris par le Rouergue. Monsieur, c'est à voir que l'assemblée des États de Languedoc qui se montre d'abord dans une

procession [80], l'avez-vous vue? Monsieur, avez-vous vu celle des États de Rouergue [81]? Je voudrais bien que vous l'eussiez vue. Ce n'était pas le seigneur de Saint-Geniès qui me faisait cette dernière question; ce n'était pas même sa fille, la petite paysanne qui avait servi le déjeûner; c'était sa sœur, autre petite paysanne, qui était venue quelques moments après, et qu'à son apparition j'avais aussi saluée fort respectueusement : Ma fille, me dit en souriant le garde-perches, a ses raisons pour parler ainsi : Monsieur, continua-t-il, comme garde-perches, je suis content des ministres du roi; comme seigneur de Saint-Geniès, je n'en suis pas mécontent; mais, comme seigneur de Montferrier, je le suis, et vous allez voir si j'ai tort.

Les trois ordres ou les trois parties de la société sont, depuis quatre ou cinq siècles, représentés au premier degré par les États provinciaux : Ah! monsieur de Saint-Geniès, dis-je au garde-perches, ils le sont plutôt par les municipalités, et j'en pris occasion de lui développer tout mon système de représentation municipale ou de premier degré. Les deux jeunes paysannes firent semblant d'écouter avec la politesse des jeunes demoiselles de Paris. Quant à leur père, il écouta avec la plus grande attention, et il me le prouva. Mon cher monsieur, me dit-il en me frappant sur l'épaule en signe d'assentiment, j'adopte votre système; j'admets trois degrés de représentation nationale, mais les ministres ont eu plus de torts en-

vers moi, ou, si vous voulez, envers la représentation provinciale, qu'envers la représentation municipale; car, s'ils ont, comme vous le dites, altéré, dans le centre du royaume, quelques formes municipales électives, ils n'y ont pas du moins éteint les municipalités, comme ils y ont éteint les États provinciaux que, depuis quarante ans, ils ont cessé de convoquer [82] dans les provinces comprises entre la Picardie inclusivement et le Rouergue inclusivement aussi. Le seigneur de la petite terre de Montferrier, dont ma fille cadette a, par substitution, la propriété dotale, avait le droit d'entrée aux États de la province [83]. Ma fille aurait porté à son époux, outre quatre-vingts sacs de seigle [84], ce droit d'une bien plus grande valeur; j'aurais choisi à ma fille un jeune beau parleur, qui aurait crié contre les abus provinciaux, qui se serait fait nommer, par les États de la province, député aux États de la nation [85]; qui aurait crié contre les abus nationaux; qui aurait obtenu pour lui, pour sa famille, tout ce qu'il aurait voulu. Ah! se prit à dire en soupirant la petite paysanne, appelée mademoiselle de Montferrier, quelle différence de dot! Mais comment, continua d'une voix de tonnerre le garde-perches, la grande province d'Auvergne s'est-elle laissé enlever ses États de la Haute-Auvergne, ensuite ses États de la Basse [86]? Comment la plus grande province de Normandie, les puissantes provinces du Lyonnais et du Bordelais, la guerrière province de Picardie, se sont-elles laissé

dépouiller de leurs États[87]? Je ne le puis comprendre; je pourrais le comprendre d'ailleurs pour les autres petites provinces; car inutilement le Rouergue, le Quercy, le Périgord, la Marche, le Berri, l'Aunis, l'Angoumois, la Xaintonge, l'Anjou, le Maine, la Touraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Nivernais se seraient plaints[88]; on aurait ri. Les voilà donc effacés de la carte du royaume les États provinciaux du centre! Mais on n'a pas osé effacer ainsi les grands États de Bretagne, de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence, de Languedoc[89]; mais on n'a pas non plus osé effacer ceux des provinces frontières, si petits qu'ils fussent[90]. Ah! si quelquefois c'est la force qui fait le droit, quelquefois aussi c'est la peur : Monsieur de Saint-Geniès, lui dis-je, puisque vous avez adopté mon système sur le premier degré de représentation nationale, les municipalités, appliquez-le au deuxième, aux États provinciaux, et vous qui les connaissez si bien, faites-moi une assemblée d'États provinciaux, qui soit formée de toutes les assemblées d'États provinciaux, qui les représente toutes, qui les personnifie : Monsieur, me répondit-il, ce que vous me demandez n'est pas aisé au premier coup. Je vais pourtant essayer.

Composition des Etats provinciaux. Ordinairement trois ordres[91]; cependant quelquefois seulement deux[92], quelquefois même seulement un[93].

Ordre du clergé : ou archevêques, évêques, ou grands abbés, ou députés des chapitres épiscopaux,

des grandes collégiales, ou même simples curés, ou même simples clercs. Président né de l'ordre, archevêque, ou évêque, ou abbé [94],

Ordre de la noblesse : ou seigneurs de certaines terres[95], ou députés de la noblesse[96], ou même simples nobles [97]. Président né de l'ordre, comte, vicomte, baron, seigneur de tel fief titré[98].

Ordre du tiers-état : ou maires, ou consuls, échevins de villes, de villages, autrefois villes[99]. Président né de l'ordre, le maire de la principale ville[100].

Convocation des États : toujours faite par ordonnance du roi [101].

Proportion numérique des députés des divers ordres : ordinairement nombre des députés du tiers-état égal à celui des députés des deux autres ordres[102].

Habillement. Le clergé : habits violets, rouges, noirs, [103]. La noblesse : panache rouge, habits rouges [104]; quelquefois manteau, perruque ou cheveux tombant sur le dos en deux longues queues [105]; quelquefois épervier sur le poing[106]. Le tiers-état : habit noir, manteau court de même couleur, chapeau avec une aile retroussée[107].

Rang des députés : à droite et à gauche de la salle fauteuils, chaises où s'asseyent le clergé [108], la noblesse[109] : au fond de la salle, bancs où s'assied le tiers-état[110].

Ouverture : ordinairement faite par le gouverneur de la province assis sous un haut dais, ayant à ses cô-

tés le président du clergé, celui de la noblesse, le commissaire du roi[111].

Séances : aux États des grandes provinces, chaque ordre assemblé, opinant dans des salles différentes[112] : aux États des petites, les trois ordres assemblés et opinant dans la même salle[113].

Objet de la première séance : harangues que remplissent l'amour du roi pour les peuples, l'amour des peuples pour le roi[114].

Objet de la dernière séance : harangues de clôture, remercîments[115].

Objet des séances intermédiaires : sommes à voter pour offrir au roi[116], sommes à voter pour don aux gouverneurs et aux lieutenants de la province[117], intérêts de la dette provinciale, grands chemins, réglements, administration[118], nomination de la commission des élus pour l'intervalle des sessions, ordinairement composée du président des États, du procureur général ou syndic, et de quelques députés[119].

Et quand il y a lieu, nomination des députés aux États-Généraux[120].

Durée des sessions : quinze jours au plus pour les grandes provinces[121], et, pour les petites, les très petites, quelquefois un seul jour[122].

Voilà bien, dis-je au garde-perches, comment sont les États provinciaux : mais vous, monsieur de St.-Geniès, dites-moi, je vous prie, comment vous voudriez qu'ils fussent. — Volontiers.

D'abord, à votre imitation, je déferais, je referais ;

et premièrement, quant au nombre des États provinciaux, j'en voudrais quatre-vingts, correspondant aux quatre-vingts anciennes petites provinces [123] presque toutes taillées à la grandeur du Maine ou de l'Anjou [124].

Ces assemblées de ces quatre-vingts États seraient aussi, comme celle du Maine ou de l'Anjou, formées de trois ordres [125], et en même temps de députés, savoir : pour le clergé représentant les différents États de l'église [126], vingt ; pour la noblesse représentant les différents états de la noblesse, les gens de guerre, la propriété seigneuriale [127], pareil nombre de vingt ; pour l'ordre du tiers état représentant touts les autres États, représentant aussi la propriété foncière [128] et la propriété industrielle [129], quarante ; ce qui ferait, pour tout le royaume, six mille quatre cents députés aux États provinciaux.

Les députés des trois ordres des États provinciaux qui éliraient les députés des trois ordres aux États-Généraux seraient eux-mêmes élus par les députés des trois ordres des assemblées municipales ou municipalités [130] qui seraient, ainsi que vous le désirez, élus par le peuple divisé en diverses professions ou états de la société [131].

Il va de soi que chaque ordre des assemblées municipales élirait les députés de chaque ordre des assemblées des États provinciaux.

Comme les municipalités que vous voudrez sans doute appeler États communaux, les États provinciaux se réuniraient de droit à époque fixe.

Comme les États communaux, les États provinciaux, homogènes dans tout le royaume pour leur composition, le seraient aussi pour leurs attributions, dont la principale consisterait dans l'élection des députés aux États-Généraux que j'appellerai, moi, États nationaux, car les États provinciaux prennent presque tous le titre d'États-Généraux[132].

Oh! qu'elle serait belle et pure, cette triple génération d'élections[133]! Ainsi constitué, le corps de la monarchie française ne peut plus mourir. Alors on ne craindrait pas la guerre civile, lorsqu'il arrive à la régente mère du petit roi Louis XIV d'un côté, et, de l'autre, au prince de Condé, de se prendre de paroles[134]. Alors on ne verrait pas, durant un demi-siècle, bercer la nation de la promesse d'une assemblée d'États-Généraux[135], et à la fin ne lui donner qu'une simple assemblée de notables[136], espèce de représentation nationale, qui est à la véritable ce que le similor est à l'or,

Mais, disons la vérité, Louis XIV fût-il Louis XII; voulût-il, avant tout, le bonheur du peuple, le voulût-il de cette manière, le peuple ne le voudrait pas : les villes aimeraient mieux se faire assiéger, saccager, raser que de renoncer à leurs parchemins, à leurs priviléges[137]. Et, quant aux grandes provinces, aux grands États provinciaux, plutôt que d'être, comme autrefois, décomposés en petites provinces[138], plutôt que d'être décomposés en petits États provinciaux[139], ils aimeraient mieux exciter une nou-

velle révolte, chercher un nouveau duc de Montmorency, au risque de lui faire encore hasarder et couper la tête[140].

Je crois donc que, pour donner aux deux premiers degrés de représentation nationale, les États communaux et les États provinciaux, cette homogénéité de formes qui rendrait homogènes les diverses municipalités, les diverses provinces ou les diverses parties de la France ainsi que leurs habitants, il n'est que le troisième degré de représentation qui le puisse. Malheureusement le nom d'États-Généraux a toujours épouvanté les ministres et les rois[141]; et leur vrai nom, celui d'États nationaux, les épouvanterait bien davantage.

Aussi voyez! Durant le cours de ce siècle qui va finir, nos rois n'ont osé les assembler qu'une seule fois[142].

Monsieur de St.-Geniès, lui dis-je alors, vous avez personnifié les États provinciaux, pourriez-vous personnifier les États nationaux?

S'il est difficile, me répondit-il, d'individualiser ou plutôt de généraliser les assemblées des États provinciaux, et, avec des traits communs, d'en composer une qui les rappelle toutes, il ne l'est pas, suivant moi, d'individualiser ou plutôt de généraliser les différents États-Généraux tenus depuis Philippe-le-Bel[143], car ceux du commencement de notre siècle représentent à peu près tous les États précédents.

Trois ordres.

Trois chambres.

Consentement des impôts.

Cahier des doléances.

Lois ou projets de lois sur ces cahiers [144].

Monsieur de Saint-Geniès ! constituez-les à votre volonté.

Eh bien, me répondit-il, comme vous encore, je déferais et je referais.

D'abord changement de nom ; je l'ai déjà dit.

Ensuite élections des députés élaborées à trois degrés d'élections ; je l'ai encore dit.

Je voudrais toujours trois ordres, mais les deux premiers réunis en une chambre haute [145], et le tiers-état en une chambre basse [146].

Consentement des impôts par la chambre basse.

Pouvoir de faire les lois exclusivement attribué aux deux chambres.

Sanction exclusivement attribuée au roi.

Convocation triennale et à jour fixe et de droit.

Commission permanente de surveillance pour l'exécution des lois [147].

Session de six mois au moins [148].

Qui m'a si bien endoctriné? Ah ! c'est mon ami, le chef des gardes-perches. Il était de Calais, et je l'appelais familièrement Artois, comme il m'appelait familièrement Rouergue : Rouergue, mon ami, vous en voulez beaucoup aux orangistes [149], me disait-il ; mais un jour la France deviendra orangiste [150], et le reste du monde le deviendra aussi. Toutefois, ne

soyez pas tellement en peine pour votre sort. Ma famille est d'origine anglaise; j'ai été quelquefois à Londres, et j'ai vu que, malgré la révolution d'Angleterre, il y avait toujours des faucons et des perches à la vénerie du roi : ni l'Angleterre ni la France ne se passeront jamais de nous.

Je pris congé du garde-perches, ainsi que des jeunes petites gardes-perches, et je me mis en chemin sous la méridienne de Paris [151]. Quelques jours après, je rencontrai mes deux aimables camarades sous la même méridienne, ou à peu près, et aujourd'hui j'ai été assez heureux pour vous y rencontrer.

On a bu encore, on a ri encore. Ces trois bons jeunes gens m'ont dit en m'embrasssant : Monsieur! quand vous voyagerez, souvenez-vous d'Angers! et de Bayonne! et de Lille! de Lille!

DU GENDRE ET DU BEAU-PÈRE

Chapitre LXXXII.

Monsieur, dis-je hier au soir à monsieur Monfranc, je voudrais bien être gendre d'un gouverneur de ville.

Pour qu'on puisse entendre mon propos à monsieur Monfranc, il faut que l'on sache que l'académicien lui avait dit, il y a quelques semaines, en par-

lant de moi, qui étais présent : Mon neveu ! vous voyez comme, depuis plusieurs années, ce bon jeune homme se voue à l'éducation de votre famille; vous devez lui donner, pour son honoraire, la main de votre petite aînée. Quant à moi, je m'engage à jeter une dot ordinaire de quatre mille francs [1] dans le plat de noces, et je sais, de science certaine, que l'oncle du jeune homme, sous le nom de son père, y en jettera autant. Aussitôt monsieur Monfranc me tendit la main en signe de consentement : or le signe de monsieur Monfranc vaut sa parole, et sa parole est toujours irrévocable.

Monsieur Monfranc, continuai-je, la charge de gouverneur de Château-Chinon n'est pas levée :

Je ne la leverai pas, me répondit-il, parce que c'est une charge de finance établie dans toutes les villes closes [2], un véritable impôt sur la vanité française;

Parce que j'aurais au-dessus de moi, le lieutenant de roi, dont la charge est de même une autre de ces charges de finance qu'on vient aussi de multiplier [3];

Parce que j'aurais encore au-dessus de moi, et beaucoup plus haut, le lieutenant du gouverneur de la province;

Parce que j'aurais encore au-dessus de moi, et beaucoup plus haut, un des vingt-quatre gouverneurs de province, si riches et si fiers de leurs soixante mille francs d'appointements [4].

Parce qu'ensuite j'aurais au-dessous de moi les officiers de la garde bourgeoise [5], la troupe la plus indisciplinable.

Mais, monsieur, considérez qu'il n'y a pas de citadelle à Château-Chinon [6], et que vous commanderiez seul dans la ville;

Considérez que les gouverneurs de provinces ont des gardes [7] et qu'on en donnera probablement à ceux des villes [8];

Considérez que si votre ville est attaquée, ce n'est pas au gouverneur de la province, c'est à vous qu'est réservé l'honneur de la défendre [9], que c'est vous seul qui, aux termes de vos lettres de provision, devez soutenir plusieurs assauts, ne rendre la ville que lorsque le canon a fait une large brèche [10], que c'est vous seul qui devez acquérir de la gloire.

Monsieur Monfranc me répondit encore de la même manière:

Je n'achèterai pas cette charge, parce que s'il n'y a pas aujourd'hui de citadelle à Château-Chinon, il peut y en avoir une demain si demain il y a une émeute [11];

Parce que je ne veux, pour moi, d'autre garde que mon épée;

Parce que les ennemis ne viendront jamais à Château-Chinon, et qu'en cinq cents ans de vie je ne serais guère dans le cas d'acquérir d'autre gloire que celle de tirer les fusées, les feux d'artifice des jours du saint ou des jours de réjouissance.

La forme verbale du parce que est fort familière à Monsieur Monfranc, comme celle du donc l'est à mon père. J'ai vécu long-temps sous l'empire du donc; je vis maintenant sous celui du parce que.

DES PARISIENS ET DES PARISIENNES.

Chapitre LXXXIII

Plus Paris est loin, plus il est grand; plus le Parisien s'éloigne de sa ville natale, plus il grandit; et si à Etampes, à Orléans, il n'est encore qu'un homme né à Paris, il est à Châteauroux un Parisien. Il grandit à Limoges, il grandit à Tulle, à Périgueux, à Agen; il grandit encore à Lectoure, encore à Tarbes.

C'est dans cette ville que j'ai connu, il y a quelques années un jeune Parisien que le carrosse de Toulouse y avait amené. Je n'en ai jamais su et je ne puis en dire davantage.

Le Parisien est enthousiaste de sa ville, et dès qu'il en est sorti il ne cesse d'en parler. Ce jeune Parisien ne faisait pas exception; je l'écoutais fort attentivement, et chez moi je systématisais tout ce que je lui avais entendu dire.

NOUVEAUX ACCROISSEMENTS DE PARIS. Un jour il nous dit que Paris, comparé à Tarbes,

était quarante fois plus grand [1]. Paris a aujourd'hui mille rues, vingt-cinq mille maisons [2]; il n'a cessé, il ne cesse de s'agrandir et toujours du côté de la résidence royale; autrefois du côté du château de Vincennes par le faubourg St.-Antoine [3], aujourd'hui du côté du château de Versailles par le nouveau faubourg St.-Germain [4], où vous ne voyez que de larges et belles rues d'hôtels portant, en grosses lettres d'or écrites sur marbre noir, au-dessus de la porte, les illustres noms de leurs maîtres [5].

NOUVELLE ILLUMINATION. Quelle ville! quelle ville! sécriait-on autour du jeune Parisien: Messieurs, à Paris, on voit mieux la nuit que le jour; à Paris, dès qu'il fait nuit, la sonnette passe dans les rues, et aussitôt les propriétaires des maisons lâchent la corde des lanternes publiques, toutes marquées ou peintes d'un coq, symbole de la vigilance, et allument les chandelles; en sorte qu'en un instant et simultanément toute la ville est illuminée jusqu'à deux heures après minuit [6]; et si alors quelque affaire imprévue vous retarde, vous prenez alors avec vous un porte-flambeau ou porte-lanterne, qui, pour une modique rétribution, vous accompagne [7].

Je sais que la dépense de nos cinq mille lanternes [8] est considérable. Toutefois, plusieurs villes se sont empressées d'en avoir; mais, pour vous gens de Tarbes, avant que vous en ayez, il faut qu'Agen en ait, et avant qu'Agen en ait, il faut que Montauban en ait eu. Vous marcherez encore long-temps dans la

nuit et les ténèbres des vieux siècles. Quelle ville! ah! quelle ville! Ces exclamations ne cessaient autour du jeune Parisien.

NOUVEAU BRUIT. Votre grande ville doit faire un bien grand bruit? se prit-on à lui dire. Ce doit être comme ici les jours de foire ou les jours de marché des porcs et des brebis?

Bon! qu'est-ce que votre bruit en comparaison du nouveau bruit de Paris, où, avec le nombre des communautés religieuses qui a doublé, triplé depuis le commencement du siècle [9], a doublé et triplé aussi le nombre des clochers, des grandes, des petites cloches, où, avec la garde de la ville, qui, au siècle dernier, n'était que de quatre ou cinq cents hommes [10] et qui est aujourd'hui de huit ou neuf cents [11], se sont accrus, dans la même proportion, les tambours, les trompettes; et ajoutez le bruit des carrosses, des cabriolets, autrefois inconnu; ajoutez celui d'une population doublée [12]; ajoutez celui des plus nombreux crieurs des marchandises, obligés d'élever beaucoup plus la voix; ajoutez que les nouvelles maisons de six ou sept étages [13] multiplient et conservent beaucoup plus le bruit. On a beau parler en province du bruit des villes, il n'y a vraiment du bruit qu'à Paris, encore ce n'est que d'aujourd'hui, d'hier tout au plus.

NOUVEL ASPECT. Le jeune Parisien dit un autre jour : Autant la mise, la physionomie d'une femme

varient, autant varie, suivant les diverses saisons, les divers jours, les diverses heures, l'aspect qu'offre successivement la ville de Paris. On ne voit en hiver, dans les rues, que coiffes de soie, coiffes de velours, robes, jupons fourrés et manchons, que petits chapeaux à trois cornes [14], que manteaux gris, manteaux blancs, manteaux bleus [15], manteaux rouges [16]; en été, que robes et jupons de taffetas, éventails, qu'habits gris, habits de couleur, chapeau sous le bras [17]. Fait-il de la pluie, des ruisseaux de boue coulent au milieu des rues; à droite et à gauche des files de piétons forment une continuelle procession de parapluies de soie [18], de toile, d'étoffe [19]. Fait-il beau, la fourmilière des piétons reparaît; les riches enseignes, moins incommodes depuis la grande réforme de 1669 [20], reparaissent. Est-il dimanche, les cloches ne cessent de se faire entendre, le peuple prie et chante jusqu'au sortir de l'église, qu'il se répand dans la campagne, et qu'il continue à chanter, non les vêpres, mais des chansons, des vaudevilles [21]. Les gens du monde, les gens graves ne quittent point Paris. Que d'épées aux Tuileries! que d'habits noirs, de soutanes au Luxembourg! que de perruques rondes au Jardin-du-Roi, au quai des Ormes [22]!

NOUVEAUX DÉNOMBREMENTS. Voici ce que je notai encore. Un samedi au soir, nous dit le jeune Parisien en nous parlant de son séjour dans le pays d'Armagnac, j'étonnai bien du monde dans la boutique d'un barbier. On me demanda combien d'ha-

bitants il y avait à Paris. Je répondis : Sept ou huit cent mille [23].

Et, ajoutai-je, ne croyez pas que nous voulions mourir de faim, il nous faut cent mille muids de blé [24].

Nous ne voulons pas non plus mourir de soif, il nous faut deux cent mille muids de vin [25].

Nous voulons être coiffés ; il nous faut trois cents maîtres chapeliers [26].

Nous voulons être chaussés ; il nous faut trois mille maîtres cordonniers.

Nous voulons être habillés, il nous faut deux mille maitres tailleurs [27].

Nous voulons être servis, comme il est juste ; il nous faut cent mille domestiques [28].

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS. Allez à Paris ! est une manière de parler dont les Parisiens, qui sont hors de leur ville, ne peuvent guère se défaire quand ils manquent de quelques-uns des nouveaux établissements de la capitale, et je remarquai souvent que le jeune Parisien en faisait usage au moins autant qu'un autre.

Vous cherchez un garçon de boutique, dit-il un jour à un marchand, allez à Paris ; vous en trouverez à votre bureau, rue Quincampoix [29], trente qui vous y attendent.

Un père de famille était embarrassé de trouver une nourrice : Allez à Paris, lui dit-il, il y en a, rue de

la Vannerie [30], tant et plus de belles, grasses, blanches, vermeilles, telles que vous les demandez.

Et, voyant quelqu'un de sa connaissance plaider avec son voisin pour qu'un puits, situé dans le jardin de celui-ci devînt commun, il lui dit : Ah ! monsieur, ici vous vous ruinez en procès ; allez à Paris, où on vous vend à bon prix un pouce d'eau, un demi, un quart de pouce [31], tant et aussi peu qu'il en faut pour fertiliser vos carrés de légumes et de fleurs.

La maison d'un riche bourgeois prit feu ; l'incendie menaçait tout le quartier : Allez à Paris ! allez à Paris ! Ah ! les pompes ! ah ! les pompes de Paris [32] ! ne cessait-il de dire.

Ah ! nos brosses à chaîne, qui nettoient chaque jour les cheminées [33] ! Allez à Paris ! achetez une brosse à chaîne ! ne cessa-t-il ensuite de dire quand on lui eut appris que le feu avait commencé par la cheminée.

Quelqu'un s'impatientant de ne pas avoir de commissionnaire pour porter une lettre : Allez à Paris, dit-il, vous n'avez qu'à jeter vos lettres à la petite messagerie [34].

Foin de ce pays ! dit-il à un de ses camarades, à qui le tailleur n'avait pas remis son habit un jour de fête ; allez à Paris, vous trouverez chez les marchands tailleurs ou fripiers [35] cinquante mille habits neufs, faits ou à peu près faits pour vous.

Allez à Paris, ajouta-t-il, vous ne serez pas, comme ici, quelquefois en peine de votre gîte, vous

trouverez dans les hôtels garnis [36] cinquante mille lits avec de beaux draps blancs ; ni en peine de votre repas, vous trouverez chez les traiteurs [37] cinquante mille nappes mises.

Presque dans le même moment il se tourna vers quelqu'un qui avait mal aux dents, et lui dit : Allez à Paris, vous trouverez au moins cent arracheurs [38] lestes et dispos. Ainsi que les logeurs, toujours ils attendent ; ainsi que les traiteurs, ils ont toujours la nappe mise, c'est-à-dire toujours les instruments à la main.

Quelqu'un vint, un jour, se jeter dans sa chambre et lui porter son désœuvrement de plusieurs heures : Je parie, lui dit le jeune Parisien, que vous auriez envie de savoir les nouvelles. Allez à Paris, il y a aux jardins publics des tables où, pour un sou, la gazetière vous donne une belle gazette [39] propre. Mais peut-être voulez-vous savoir plus que les nouvelles des gazettes inspectées par les successeurs de Bautru [40] ? eh bien ! allez au Palais-Royal, où se tient, au boulingrin, le ban et l'arrière-ban des nouvellistes [41], où, tout près, à l'ombre des marronniers, siégent, assis en longues lignes, d'anciens bourgeois, d'anciens rentiers, d'anciens militaires, qui ont chacun une toute fraîche nouvelle à vous dire [42]. Je vois bien que cela ne vous suffit pas, ne bougez cependant pas de place, car divers nouvellistes circulent autour de vous. L'un va venir lire à votre côté une lettre, un grand papier écrit, et au moment même vous allez

JARDIN DES TUILERIES.

voir autour de lui se ranger des milliers d'oreilles [43]. Ne bougez pas, vous dis-je, car, de l'autre côté, un autre nouvelliste, pauvre diable, mal habillé, de la famille des Phédons de Labruyère [44], va s'approcher tout doucement de vous, prêt, suivant votre humeur, à vous apprendre ou bien à vous demander des nouvelles [45]. Plus loin sont encore d'autres nouvellistes; mais ceux-là ne viennent pas vers vous; au contraire, c'est vous qui irez vers eux. Ils sont, de leur nature, hauts, superbes et de plus hardis parleurs, prononcent d'un ton sonore, tranchant, leurs jugements sur les hommes d'État, les célèbres capitaines dont ils pensent tenir la réputation dans leur bouche [46], surtout ils se croient politiques à grandes vues, et gardez-vous d'en douter, car ils ne se gêneraient pas autrement pour vous jeter dans un des bassins [47]. Oh! vous n'avez pas encore assez de nouvelles; il faut sortir, traverser le palais des Tuileries, et, sous les grands ormes du jardin, du côté de la rivière, vous verrez ouvert le plus grand magasin de nouvelles de la France, et peut-être du monde. Là, vers les six heures du soir, s'assemblent les coqs ou chefs de peloton de nouvellistes, et du Palais-Royal, et des Tuileries, et du Luxembourg, et de l'Arsenal, et du Palais-de-Justice, et des cafés, et surtout des cloîtres [48], qui viennent chacun vider leur sac au milieu d'un grand cercle d'écouteurs, de gens qui veulent écrire en province, de bénéficiers qui, à cent lieues de leur église, veulent gagner la présence par l'envoi de leurs

bulletins régulièrement pleins, régulièrement périodiques [49]. Non, aucun peuple n'a aimé [50] et n'aime autant que nous les nouvelles [51]. Nous sommes Athéniens et plus Athéniens que les Athéniens. Les Athéniens n'étaient pas aussi Français que nous.

NOUVELLES INSTITUTIONS. J'écoutais avec attention le jeune Parisien, et d'ailleurs, je le répète, c'était ainsi que toujours je l'écoutais.

Ici, dans votre ville, disait-il, où tout le monde se connaît, vous n'avez pas, comme à Paris, des bureaux d'adresses [52]; vous pouvez vous en passer. Mais à Pau, à Bayonne, à Bordeaux, pourquoi n'avez-vous pas des bureaux d'adresses ?

A Paris, nous avons de ces bonnes petites sœurs du pot, qui tiennent toujours tout prêt un bouillon chaud, qui le vendent, quand on peut le payer, et qui, lorsqu'on ne peut le payer, le donnent [53]. Pourquoi n'avez-vous point ici de ces bonnes petites sœurs du pot ?

Et de ces bons frères de la charité, nos bons garde-malades [54] : pourquoi n'en avez-vous pas ?

Vous avez ici, dit-il, encore des prêteurs à la petite semaine, des prêteurs sur gages, des usuriers; vous en avez, comme à Paris [55] : mais vous n'avez pas, comme nous avions à Paris, des monts-de-piété, où le pauvre pouvait aller déposer ses effets à un taux fixé par les lois. Pourquoi n'avez-vous pas, pourquoi n'avons-nous plus de mont-de-piété [56] ?

La belle institution, disait-il, que celle d'un bu-

reau d'assurances, où, pour une modique somme, on vous assure les marchandises que vous avez mises sur un vaisseau, la valeur de votre maison, située dans un quartier sujet aux incendies, aux débordements de la rivière, la valeur de vos récoltes, dans les saisons les plus chanceuses, enfin la valeur des biens de toute espèce exposés aux dangers quotidiens, aux mouvements irréguliers de la grande roue du sort [57] ! Pourquoi n'avez-vous pas un bureau d'assurances ?

Il vint un jour veiller dans une maison où je me trouvais. J'ai rencontré tout près, nous dit-il, une jeune servante qui avait été chassée; elle pleurait, ne savait que devenir. Pourquoi n'avez-vous pas, comme à Paris, un hospice de Sainte-Catherine où l'on garde, pendant trois jours et trois nuits, les servantes sans maître [58] ?

Le jour de la férie aux deux bréviaires, lui entendis-je dire aussi, vous verriez à Paris, tous les boisseaux, tous les litrons, tous les brocs, toutes les pintes, toutes les chopines, prendre le chemin de l'Hôtel-de-Ville. Chaque année, à cette époque, toutes les mesures, tous les poids y sont étalonnés [59], et cependant il s'y commet beaucoup de fraudes; imaginez ici, où, de toute l'année, vous n'avez pas une férie aux deux bréviaires : Pourquoi n'avez-vous pas une férie aux deux bréviaires ?

Les pourquoi du jeune Parisien ne discontinuaient guère.

NOUVELLES CURIOSITÉS. Dans une maison où madame Lavedan ne s'ennuyait pas moins que si elle n'eût pas été première dame de Bigorre [60], elle fit au jeune Parisien la question d'une vraie provinciale : Monsieur ! lui dit-elle, quelles sont les curiosités de Paris ? Madame, lui répondit avec douceur et civilité le jeune Parisien, il serait trop long de vous parler de toutes. Je me bornerai à quelques-unes.

Aux jours de fête, quel plaisir d'entendre le joyeux carillon de la Samaritaine autour de laquelle dansent des milliers de ramoneurs [61] ; leurs danses vous paraîtraient aussi fort curieuses.

Vous prendriez plaisir encore et vous trouveriez encore fort curieux à entendre, dans les rues, la bruyante musique des halles conduire et reconduire Monsieur toutes les fois qu'il va à la messe ou qu'il en vient [62].

Les artistes ne trouvent rien de plus curieux que l'exposition des peintures, des gravures et des sculptures, qui a lieu tous les deux ou trois ans [63].

Quand on donne des bals masqués au Cours-la-Reine, on ne cesse de danser que lorsque le soleil se lève. C'est très curieux, n'est-ce pas ? Le duc, le prince y conte fleurettes à la petite bourgeoise, le petit bourgeois à la duchesse, à la princesse [64] ; c'est encore plus curieux, n'est-ce pas ?

Un jour je me trouvai à une église de Paris, à St.-Germain-des-Prés ; j'entendis qu'on disait : C'est aujourd'hui au roi à porter l'antienne : Comment ?

Que dites-vous? Ai-je bien entendu? demandai-je: Oui, me répondit-on, vous ne savez donc pas que le roi de Pologne est abbé du couvent: Oui, ajouta quelqu'un, et c'est Casimir qui, en sa vie, a livré vingt-deux batailles [65], et qui, ce soir, fait l'office; j'assistai à cet office; il me parut curieux.

Les banqueroutiers refugiés au Temple chantent, boivent, se réjouissent, se divertissent, font grande dépense au nez de leurs créanciers. Leurs amis vont les voir, car tout le monde peut entrer au Temple, excepté les huissiers, les sergents et les recors [66]. Le Temple est encore fort curieux.

A une église de Paris, je vis une tenture, où étaient représentés les amours de Vénus et d'Adonis, parer, un jour de fête, le pourtour de la chaire [67] d'un prédicateur qui parla avec beaucoup de chaleur contre les désordres des passions et les mauvaises mœurs. Je le demande: y a-t-il rien de plus curieux que d'entendre un prédicateur prêcher une chose sur une chaire qui en prêche une autre?

Il me semble assez curieux que le pavé de Paris, toujours si mal uni, si malpropre, coûte quatre-vingt mille francs à entretenir et cent mille à nettoyer [68].

J'ai été marqué par le bourreau; j'ai été marquée par le bourreau, disaient d'un air content de jeunes villageois, de jeunes villageoises, qui étaient à vendre leurs légumes, un jour que je passais sur le carreau de la Halle. Je regardai plus attentivement et je vis que l'exécuteur des hautes œuvres percevait un droit

sur chaque panier de légumes. Cela se fait ailleurs [69]; mais, à cause du grand nombre des maraichers et des villageois qui vont vendre à la Halle, le bourreau marque avec de la craie l'habit de ceux qui ont acquitté son droit [70]; cela m'a paru et sûrement cela vous paraîtra curieux.

Il est à voir comment à Paris le pilori des grandes halles est artistement disposé pour contraindre le pilorié à montrer sa face à la foule, accourue pour le huer, l'injurier, remplir le vœu de la loi [71].

Cependant, à Paris, la politesse est fort grande envers les condamnés, si grande même quelquefois qu'elle en est curieuse. Lorsque le bourreau, perché sur l'échelle, est sur le point d'en précipiter le pauvre diable que la justice a mis entre ses mains, il le baise, il l'embrasse [72].

Mais si, à Paris, on est poli envers ceux qu'on pend, on ne l'est guère envers ceux qui pendent. A la chancellerie, lorsque le bourreau vient retirer ses lettres, on les lui jette sous la table [73] comme on jette un os à un chien.

NOUVELLES MODES DE PARIS. Le jeune Parisien me confia un jour à l'oreille qu'on lui donnerait une jeune personne riche et belle, dont il était épris, mais qu'il ne voulait pas se marier dans ce pays de vieilles modes. — Vous aimez donc bien les modes? — Belle question ; ne suis-je pas de Paris?

En France, nous disait-il, la mode siége à Paris. Les goûts, les caprices de Paris, c'est la mode. Les



Rouargue frères del & sc.

LE PILORI.

Histoire des Français des divers états
Tome VIII Page 278

nouveaux goûts, les nouveaux caprices de Paris, c'est la nouvelle mode.

Paris envoie en province deux poupées habillées, afin que partout on s'habille comme lui [74].

Il y envoie aussi des brochures et des journaux [75], afin que partout on pense comme lui.

Paris change souvent d'habits ; il pose les anciens: il en prend de nouveaux ; il pose les nouveaux ; il reprend les anciens, qu'il appelle nouveaux [76].

Ainsi de ses opinions.

Mon grand-père a vu, du temps de la ligue, Paris se battre pour que le roi fût moins puissant [77].

Mon père a vu, du temps de la Fronde, Paris se battre pour que le roi fût plus puissant [78].

Paris parlait autrefois de l'Espagne, de l'Italie [79].

Aujourd'hui, à Paris, la Hollande, l'Angleterre sont à la mode [80].

Paris n'affectionne plus les mêmes provinces qu'il affectionnait autrefois. La Champagne lui fournit ses nouveaux vins de dessert [81]. Maintenant la Champagne est à la mode.

Il n'affectionne plus les mêmes familles; c'est maintenant la mode des Noailles [82].

Il n'affectionne plus les mêmes réunions. L'hôtel de Rambouillet n'est plus à la mode [83].

A Paris, que d'auteurs, que de livres passés de mode !

Voyez-vous, à Paris, la mode faisant vieillir aussi les anciennes mœurs.

Les hommes n'osent plus être vertueux par la crainte du nouveau mot de Tartufe [84].

Par la crainte de la nouvelle expression de prude [85], les femmes n'osent plus être décentes.

Qui aurait dit aux Lusignans, aux Nesles des siècles passés que dans celui-ci leur sang se mêlerait avec le sang des financiers et des traitants [86]! Du reste, il faut être juste, excuser cette mode. En donnant leurs filles aux fermiers généraux, en épousant les leurs, les grands seigneurs donnent ce qu'ils ont de trop et se procurent ce qui leur manque.

Une grande belle terre titrée était, depuis quatre siècles, dans la même famille; la mode du gros jeu vient de l'en faire sortir [87].

Tout Paris connaît le financier qui a mis sur une carte le magnifique hôtel de Sulli [88] et qui n'y a plus couché.

Le gros jeu a dépouillé de ses diamants [89] la belle tête de cette illustre dame qui est allée se cacher au fond de ses terres.

A Paris, regardez une table de joueurs. Il y a des princes; il y a des grands seigneurs; il y a des gentilshommes; il y a des bourgeois; il y a des aventuriers. Tous sont égaux. Point de respects, point d'égards. On ne connaît personne, on ne connaît que le quinola, que la retourne [90].

Voilà certes le tableau de l'égalité et de la démocratie la plus parfaite. Cependant c'est un ministre

absolu, Jules Mazarin, qui a introduit le gros jeu à Paris [91].

La mode des hauts patins à ailes de moulin à vent [92] est passée. Nous sommes, pauvres et riches, tous aujourd'hui sur le même pied, tous des pieds plats [93], et cependant la mode de l'injure subsiste.

La mode nous a chaussé les élégants souliers à boucle d'or [94]; et, quand nous sortons de nos maisons, elle nous chausse les galoches [95].

Il faut en convenir, un homme serait aujourd'hui ridicule qui s'habillerait d'un long justaucorps gris, d'une courte veste brodée, qui porterait des nœuds de cravate, des nœuds d'épaule, des nœuds d'épée, qui porterait un grand manchon gris, un petit chapeau gris, une écharpe de point, une cravate de point, une perruque à torsades ou tire-bouchons descendant à droite et à gauche de la figure, et cependant il serait habillé comme on l'était il n'y a que quelques années [96]. Je vous demande aussi quelle femme oserait s'habiller maintenant comme les femmes s'habillaient alors? Manteau de satin brodé de violet, jupe de satin blanc, brodé de bleu, avec large dentelle au bas. Quelle femme oserait montrer sa tête coiffée en cheveux, moitié crêpés, moitié bouclés, surmontée, entourée de deux coiffes et de trois cornettes [97].

Ces jeunes femmes, au teint de lis et de rose, qui se masquent le visage avec du blanc et du rouge [98], à qui veulent-elles donc plaire? à la mode.

Tant que la mode durera, les Parisiens pourront se promener la nuit, en chantant [99],

Et jouer de la flûte à l'ognon [100], en revenant du pré Saint-Gervais [101].

Les belles fêtes que les fêtes de l'été, les fêtes de Saint-Cloud [102] ! Quel plaisir le matin, sous les galeries du Louvre, de voir de nombreuses troupes de jeunes Parisiens, de jeunes Parisiennes sauter par milliers dans les batelets qui, aussitôt remplis, aussitôt partent.

Il y a des jeunes parisiennes qui craignent l'eau, qui vont par terre : souvent ce sont celles qui font naufrage.

La mode est venue de chanter en vaudevilles les naufrages des petites Parisiennes [103].

La mode est venue de chanter en noëls les naufrages des grandes dames [104].

Le jeune Parisien ne finissait pas sur la mode : Monsieur, lui dis-je, certes, j'en demeure d'accord, la mode peut tout à Paris ; mais puisque votre ville met tout ce qu'elle veut à la mode, que n'y met-elle aussi la raison et la vertu ? Ah ! me répondit-il, si vous croyez que la raison et la vertu puissent jamais être de mode à Paris, vous êtes bien de province.

DU SECRÉTAIRE D'INTENDANT.

Chapitre LXXXIV.

Lorsque l'intendant doit arriver dans une ville, le secrétaire, qui l'a précédé, est quelque chose. Aussi a-t-on estimé fort heureux monsieur Monfranc de ce que le secrétaire de notre intendant a, sur toutes les maisons de Nevers, donné la préférence à la sienne.

Le grand repas, le repas d'apparat est ordinairement le souper [1], et ce soir, monsieur Monfranc en a fait, chez lui, splendidement les honneurs. Mon Dieu! qu'on a mangé! surtout qu'on a parlé! De cette longue soirée, si verbeuse, j'ai, pour ainsi dire, extrait ce qui suit :

La France n'a de dénombrements, a dit l'académicien à l'hôte de son neveu, que depuis qu'elle a des intendants [2] et que les intendants ont des secrétaires.

En fait de dénombrements, les hommes les plus savants savent bien peu, lui a répondu le secrétaire de l'intendant, avec un sourire fort expressif.

Des calculs précis nous apprennent cependant, lui a dit l'académicien, que la France contient trente mille lieues carrées, soit en surface horizontale, soit

en surface oblique, ou, ce qui revient au même, soit en plaines, soit en coteaux [3].

Sans doute, lui a répondu le secrétaire, et nous savons aussi que l'étendue des terres labourables est de seize mille lieues carrées,

Que celle des bois est de cinq mille,

Que celle des prés est de quatre mille,

Que celle des terres infertiles, des rivières, des ruisseaux, des étangs, des grèves, des chemins, des maisons, des bâtiments est de cinq mille [4].

Nous le disons ainsi, a continué le secrétaire, mais le savons-nous par des calculs bien précis?

La France est divisée en quarante mille paroisses, lui a dit l'académicien, et nous le savons de science certaine [5].

La nouvelle Méthode géographique de la France [6] me plaît, a continué l'académicien.

L'auteur ne voit d'abord qu'une France épiscopale, et il vous présente une première carte toute couverte de mitres, de croix et de doubles croix, où il y a :

Cent douze évêchés,

Dix-huit archevêchés [7].

Ensuite l'auteur ne voit qu'une France abbatiale; et il vous présente une seconde carte, qu'on peut couvrir de neuf cent cinquante abbayes [8] et de douze mille quatre cents prieurés [9].

Après ces deux premières Frances, il vous en of-

fre une autre toute féodale [10], où l'on peut marquer :

Les cinquante principautés [11],

Les cent duchés du royaume [12].

Vient maintenant une carte de la France militaire, qui n'est pas divisée, comme les cartes des autres géographies,

En douze grands gouvernements de province [13],

Mais en trente-huit [14],

Où l'on peut compter trois cents gouvernements de villes ou de forteresses [15].

La France devient tout à coup judiciaire; une nouvelle carte la montre :

Divisée en douze grandes juridictions, ou grands ressorts de parlements [16],

Qui comprennent au moins cent présidiaux [17],

Cent cinquante sénéchaussées ou principaux bailliages [18],

Et neuf cents prévôtés, vicomtés, vigueries ou autres justices royales [19].

La France devient ensuite successivement financière [20] :

Carte des vingt-quatre généralités [21],

Qu'on peut sous-diviser en deux cent cinquante élections [22];

Successivement académique [23] :

Carte des dix-neuf universités [24],

Dans laquelle on peut marquer les cent colléges royaux [25];

Successivement politique,

Carte des États-Généraux [26], où l'on pourrait nombrer, bailliage par bailliage,

Les cent quarante députés du clergé,

Les cent trente-deux députés de la noblesse,

Et les cent quatre-vingt-douze députés du tiers-état [27].

Cette belle géographie, suivant le secrétaire, se ait sur les notions les plus essentielles,

Sur la population par lieue carrée qui est de six cen hommes [28].

Cela est vrai, dit l'académicien, elle se tait aussi Sur le nombre de nos grandes ou de nos principales villes;

Il est de quatre cents, dont quatre-vingts au-dessus de vingt mille âmes [29],

Et sur celui de nos petites villes; il est de trois mille [30], de quatre mille [31].

Les étrangers, a continué l'académicien, disent que notre population est de cinq millions [32]. Nous disons, nous, quinze millions [33]; nous disons aussi, nous devons plutôt dire vingt millions [34], et peut-être devrions-nous dire encore davantage [35].

Et quand nous nous interrogeons sur la condition de tant d'hommes, nous nous répondons, plus ou moins hardiment, qu'il y a :

Quarante mille curés,

Trente mille vicaires,

Seize mille chanoines,

Treize mille chantres,

Six mille enfants de chœur [36],

Quinze mille chapelains [37],

Vingt mille bénédictins,

Dix mille bernardins,

Dix mille carmes,

Quarante mille autres religieux rentés,

Vingt-mille capucins,

Douze mille autres religieux mendiants,

Quinze cents ermites,

Quatre-vingt mille religieuses [38].

Nous croyons savoir aussi qu'il y a, ni plus ni moins,

Quatre mille anciennes familles nobles [39],

Quarante-six mille familles moins anciennes,

Lesquelles, à cinq personnes par famille, donnent deux cent cinquante mille nobles, ce qui fait plus de la centième partie de la population [40].

Nous croyons savoir d'une manière aussi précise qu'il y a trente mille officiers de justice [41],

Cent mille financiers ou gens employés à la levée des impôts [42],

Deux cent mille marchands [43],

Soixante mille aubergistes ou cabaretiers [44],

Deux millions d'artisans, maîtres, garçons, aides ou manœuvres [45],

Un million de laboureurs propriétaires,

Deux millions de laboureurs non propriétaires [46],

Quinze cent mille domestiques [47],

Deux millions de mendiants ou d'indigents[48];

Et nous ne sommes nullement en peine pour faire vivre tant de gens.

La France récolte cinquante-neuf millions de setiers de grains[49],

Trente-six millions de muids de vin[50];

Et nous ne sommes pas non plus en peine pour les faire vivre, chacun suivant son état.

Nous donnons au clergé un revenu de trois cent millions[51];

Aux officiers de justice, magistrats ou gens employés par l'État un revenu ou honoraire de quarante millions;

Aux avocats, procureurs, notaires, praticiens un revenu ou honoraire de dix millions;

Aux domestiques un revenu ou salaire de trente millions;

Aux commerçants un revenu ou bénéfice de quarante millions[52];

Aux artisans un revenu, ou prix de leur travail, de trois cent millions[53];

Enfin aux propriétaires, aux laboureurs et aux fermiers un revenu ou rapport de terres de douze cent millions[54].

Remarquons cependant que les arithméticiens politiques d'Angleterre n'estiment le revenu général de la France qu'à onze cent millions[55]; mais mon voisin, ce me semble, ne connaît pas aussi bien que moi

le fond de ma bourse, et ne peut aussi bien que moi parler de mes affaires.

Monsieur le chevalier, a dit le secrétaire en s'adressant à l'académicien : Ces diverses assertions ne fussent-elles pas hasardées, il nous resterait à connaître les dénombrements généraux de l'agriculture, des métiers, des manufactures; il nous resterait surtout à connaître les dénombrements du commerce dont nous ne connaissons ou du moins dont je ne connais, quant au commerce particulier de chaque province, que le dénombrement des consommations ou commerce intérieur du Languedoc,

Qui s'élève à vingt-sept millions,

Et celui de ses exportations ou commerce extérieur qui s'élève à quatorze[56].

Quant au commerce général de la France, je l'avouerai, je ne connais non plus que le dénombrement de ses exportations en Hollande,

Qui s'élevèrent, pendant l'année 1658, à trente-six millions[57],

Et celui de ses importations de l'Angleterre qui s'élevèrent, pendant l'année 1686, à dix millions,

Balancés par ses exportations qui s'élevèrent, cette même année, à treize[58].

Nous étions auprès du feu; j'avais chargé de chiffres écrits au crayon tout un derrière d'écran. J'allais prendre un autre écran; mais j'ai tout aussitôt pensé que le secrétaire et l'académicien ne diraient plus

rien; et, par une bonne raison, c'est qu'aujourd'hui, en arithmétique politique[59], il n'y a guère plus rien à dire[60].

DE L'INTENDANT.

Chapitre LXXXV.

L'INTENDANT de la généralité vient d'arriver. Les échevins, avec la garde bourgeoise, drapeaux déployés, avaient été l'attendre[1]; ils l'ont harangué: les régents du collége l'ont aussi harangué[2]. Il est descendu devant l'évêché, au milieu des trompettes, des tambours, des vivat[3]. La voiture est entrée; on a fermé les portes; la foule est demeurée dehors, et tout a été fini.

Quand l'intendant est arrivé, le secrétaire n'est plus rien; le brillant satellite disparaît dans les rayons de l'astre; mais monsieur Monfranc et l'académicien, hommes nobles et simples, n'ont pas aujourd'hui moins honoré, moins fêté le satellite que la veille; et ce n'a pas été leur faute, si les beaux convives qui étaient venus hier entourer la table du secrétaire ont été presque tous entourer ce soir celle de l'intendant. Du reste, on en a été plus libre; et, sur

la fin du repas, la cordialité, la franchise ont succédé de plus en plus à la réserve, à la circonspection, même à la prudence; car, de propos en propos, monsieur Monfranc en est venu à adresser, d'un ton éclatant, mais gai, la parole aux intendants, c'est-à-dire à notre intendant, et à lui dire, en parlant à son secrétaire : Messieurs les intendants, vous, les fils du code Michaud [4] ! vous ne répondez guère au vœu national qui vous a élevés comme de grands fanaux destinés à éclairer, surtout aux yeux du prince, les différentes parties de l'administration publique [5].

Vous êtes maîtres des requêtes délégués [6], commissaires du roi départis [7], intendants de justice, police, finances [8].

Croyez-vous que, lorsque, dans vos rapports [9], vous aurez redit ce que vous aurez entendu dire en naïf langage provincial : Le président de cette cour est un âne; ce conseiller est un crapuleux; cet autre trafique de son opinion et de sa voix; l'avocat du roi se laisse gouverner par sa femme; le procureur du roi est un concussionnaire [10], vous avez rempli votre mission de *missi dominici* [11]? Non, puisque vous n'avez pas proposé au conseil du prince de permettre au peuple de racheter les offices judiciaires, d'élire ses juges [12]. Et si, en attendant, vous n'avez pas informé contre les magistrats ignorants ou prévaricateurs [13], vous n'êtes pas l'homme du roi, l'homme du peuple; vous n'êtes pas l'intendant.

Vous devez soutenir la justice contre le juge, si

devez-vous soutenir aussi la religion contre le clergé : *Enjoignons aux maîtres des requêtes de s'enquérir diligemment du bon devoir que font les bénéficiers desdites provinces en l'accomplissement de leurs charges*[14]. Entendez-vous ? entendez-vous ? mais il ne s'agit pas d'écrire « qu'un prélat n'a pas de manières grandes, qu'il représente mal[15] » ; car, en effet, qu'importe s'il est appliqué à ses fonctions, si les curés sont appliqués aux leurs, s'il est bon et doux, si les curés sont bons et doux.

Ici, là, on se plaint des maires, des échevins. Convoquez des assemblées du peuple, faites élire ou nommer de nouveaux magistrats [16].

Les bourgeois crient contre les troupes, contre les réquisitions militaires en meubles, en draps, en linge ; les paysans crient contre ces mêmes réquisitions, en bœufs, en chevaux, en voitures, contre les exigences non portées dans les réglements[17] ; quand avez-vous, dans ces cas, interposé votre autorité, vous qui avez spécialement la police des gens de guerre [18] ?

Vous avez belle grâce, vraiment, à parler de malintentionnés, d'agitateurs, de machinations, de troubles, vous qui avez les garnisons, les milices, les officiers municipaux, les baillis, les sénéchaux à vos ordres[19] ; vous qui pouvez faire le procès aux chefs d'émeutes, aux rebelles [20] ; vous qui avez aussi le droit d'assister aux séances du gouvernement de

la province, avec voix délibérative, avec la première place à côté du gouverneur [21] !

Ce n'est pas le roi, c'est vous que les peuples accusent devant Dieu des malversations et des foules des maltôtiers. Faites-les comparaître devant vous; destituez-les, poursuivez-les ! c'est votre devoir [22].

Vous devez aussi protéger le peuple contre les oppressions des nobles [23] et en même temps contre les usures des bourgeois [24].

De même que le roi n'est justiciable de ses actes qu'au ciel, vous n'êtes justiciables des vôtres qu'au conseil du roi [25].

Ne pouvez-vous remplir par vous-même vos fonctions dans toute l'étendue de votre vaste généralité [26], vous avez ou vous pouvez avoir des subdélégués dans les villes éloignées de votre résidence [27].

Ah! que votre tâche est belle à remplir ! mais à vous voir faire, il semble qu'à ne pas la remplir elle soit encore plus belle.

DES CONSEILLERS DES CONSEILS DU ROI.

Chapitre LXXXVI.

Depuis le moment où monsieur Monfranc avait commencé à parler, je n'avais cessé de regarder avec anxiété la figure du secrétaire. Je voulais d'ailleurs

voir, je l'avoue, comment peu à peu s'amoncèlent sur le front les nuages qui précèdent la tempête du cœur et de la bouche. Je pouvais m'attendre à une explosion, à ce que, posant sa serviette, se levant impétueusement de table, le secrétaire se retirerait en menaçant de faire justice des paroles qu'il venait d'entendre; mais, point du tout, le secrétaire, sans doute gagné par la naïveté, la sincérité, la cordialité de son hôte, n'a laissé échapper aucun signe d'improbation. Bien plus, il a voulu rendre franchise pour franchise, et il s'est mis à faire son histoire :

Nul, a-t-il dit, n'est baptisé sans parrain. Je pense que chacun doit honorer le sien. Je le dois, moi surtout, car le mien fut un jeune magistrat, appelé successivement depuis à de hautes, à de plus hautes places, et enfin devenu secrétaire d'état. Dès que j'appris son élévation, aussitôt j'allai le féliciter. Je ne me mis pas en peine de lui cacher mes espérances : Mon ami, me dit-il, tu as été tenu sur les fonts par un maître des requêtes, et quand le diable s'en mêlerait, je veux que tu le sois aussi. N'est-ce pas qu'il t'arrive parfois de barbouiller du papier? Fais-moi quelque bon mémoire, quelque bon projet qui puisse te faire connaître au conseil d'Etat.

Je descends lentement le grand escalier du ministre; je me retire en pensant, en réfléchissant. Je continue plusieurs jours à penser, à réfléchir; je me voue à tous les saints. Enfin, après une longue méditation, j'écrivis ou je crus écrire sous leur inspiration plu-

sieurs projets que j'allai présenter au secrétaire d'état: Qu'apportes-tu? me dit-il en me voyant entrer. — Monseigneur, j'apporte un projet dans chaque poche, et je tirai le premier. — Lis! Je ne le lus pas; je le savais par cœur.

RÉFORMATION NOMINALE ET CONSTITUTIVE DES CONSEILS DU ROI.

« Je commence par avouer qu'il m'a fallu un assez long temps pour me convaincre et pour croire qu'en France il n'y avait pas de conseil d'agriculture[1],

Ni de conseil des fabriques[2].

J'ai appris qu'en ce moment on établissait LE CONSEIL DU COMMERCE. Il en était temps, depuis treize cents ans que la France est France. Je dis que sans doute le roi le présiderait, car le commerce est la source de toute richesse, de toute puissance. — Non, me répondit-on, ce sera un conseiller d'Etat[3]. — A la male heure! Et qui le composera? — Treize syndics, députés des villes les plus commerçantes[4]. — A la bonne heure!

Je passe aux conseils du roi actuellement existants.

Un jour quelqu'un voulait savoir de moi qu'était LE CONSEIL DES PARTIES, dont toute sa vie il avait entendu parler. Je lui dis que c'était le conseil de justice. On le nomme encore conseil d'Etat privé[5]. —Qui le préside?—Une chaise.—Bon!—Oui, vous

dis-je, une chaise! une chaise vide, où le roi est censé être assis, où jamais il ne s'assied [6], mais à côté de laquelle s'assied le chancelier, et c'est lui qui réellement le préside [7]. — Combien de conseillers? — Vingt-un conseillers ordinaires, dont trois d'église, trois d'épée [8]. J'ajoute que douze conseillers d'Etat y servent par semestre et que vingt-deux maîtres des requêtes y servent par quartier et y font les rapports [9]. — De quoi s'occupe ce conseil? — Des évocations, des cassations d'arrêts, des contentions, des conflits [10]. — Est-ce que le grand conseil [11] est dissous? — Non. — Mais ces matières sont dans ses attributions [12]! — Sans doute, mais non pas exclusivement, et les habiles avocats savent très bien vous dire à quel des deux conseils il faut s'adresser [13]. — Les conseillers du conseil des parties ont-ils un costume? — Oui, et ce sont les seuls conseillers des conseils du roi qui en aient [14]. Ils portent une longue robe de soie à collet carré, à manches pendantes, et les maîtres des requêtes une robe de soie à manches larges [15].

Je vais maintenant parler d'un conseil que ne préside point la chaise du roi ou le chancelier assis à côté; c'est LE CONSEIL DES FINANCES, composé du roi, du chancelier, du chef du conseil, de trois conseillers et du contrôleur général. Il a pour objet, ainsi que son nom le dit, la levée et l'administration des deniers publics.

La grande direction, composée du chancelier, du contrôleur général, des intendants des finances,

connaît des affaires importantes; elle fait partie de ce conseil [16]: c'est une bosse.

La petite direction, composée du chef du conseil, du contrôleur général. du doyen, des chefs de bureau, des intendants de finances, tous assis sur des fauteuils, de maîtres des requêtes assis sur des pliants, ne connaît que des moindres affaires [17]; elle fait de même partie du conseil : c'est une autre bosse.

L'assemblée des intendants des finances, composée du chef du conseil, du contrôleur général des finances en fait aussi partie [18] : c'est encore une autre bosse.

Voici encore un conseil bien bossu, ou du moins bien mal constitué. Ce conseil est composé du roi, du chancelier, des secrétaires d'Etat et des ministres d'Etat [19]. Il s'occupe des instructions, des relations diplomatiques [20]. Qu'a-t-il à s'occuper de l'administration des provinces, des villes, des gouvernements, des établissements publics? il s'en occupe [21]. Il devrait se nommer le conseil des affaires étrangères ou des relations diplomatiques; il se nomme LE CONSEIL DES DÉPÊCHES.

Le conseil où préside le roi, où entrent le dauphin, les ministres d'Etat, les principaux personnages [22], où l'on traite des affaires importantes, des hauts intérêts du royaume, porte le nom de CONSEIL D'ÉTAT [23]. Ce nom est encore mal fait, car il est un conseil où l'on traite des affaires aussi importantes et souvent

plus importantes, c'est le conseil des dépêches qui en prenait autrefois le nom de conseil étroit [24].

J'ai encore à mentionner LE CONSEIL DE CONSCIENCE, composé de deux personnes, du roi qui nomme les évêques, les abbés, de son confesseur, qui tient la feuille, qui les lui nomme [25].

Ce sont là tous les conseils du roi, si vous ne voulez pas considérer comme des conseils :

Le conseil secret de guerre, tenu par le roi, son ministre et ses principaux officiers, où sont arrêtés tous les plans de campagne,

Le conseil secret de marine, tenu aussi par le roi, son ministre et ses principaux officiers; il a pour objet la force des flottes et leurs mouvements.

Le conseil d'en haut, où sont traitées les affaires dont le roi veut prendre personnellement connaissance, et dont les arrêts sont signés par un secrétaire d'Etat [26].

O roi de France! je ne dis pas que vos conseils ne puissent bien vous conseiller; mais ils ne peuvent être plus mal organisés. Donnez à votre nation un grand conseil royal, divisé en autant de parties qu'il y a de grandes divisions sociales, et présidez-les successivement toutes; car, ainsi que toutes les parties du corps humain, toutes les parties du corps de l'État sont également nobles. »

DES MINISTRES.

Chapitre LXXXVII.

Voyons l'autre poche ! Ce furent les seules paroles de mon parrain qui n'avait cessé de me regarder et de sourire. Je tirai un second papier, et je le lus, ou plutôt je le récitai comme le premier.

THÈSE.

« Ces jours passés, un de mes camarades, fort parleur, cependant fort prudent, m'emmena au milieu de la grande plaine de Vanves ; et là, après s'être tourné de tous côtés et avoir regardé au loin, il me dit à voix basse : Mon ami, je soutiendrai volontiers au tuyau de l'oreille d'un homme sûr et honnête comme vous cette thèse : L'organisation de notre ministère est l'œuvre de l'arbitraire et de l'inconséquence. Quoi ! lui répondis-je en élevant la voix de toute ma force, l'institution des secrétaires d'Etat, déjà ancienne d'un siècle et demi [1], qui adjoint au roi quatre vice-rois, qui met leur tête sous sa couronne, dont ils lui aident à supporter le poids, qui classe les affaires de l'Etat en quatre grands départements [2] confiés à qua-

tre hauts administrateurs, une institution qui ordonne, qui simplifie, est l'œuvre du désordre et de l'inconséquence? J'aimerais mieux descendre à l'instant le coteau d'Issi et courir me jeter dans la Seine que de croire cela : Oh! me dit mon ami en me parlant de nouveau à voix basse, je persiste, et je prouve ma thèse.

Le bon sens veut qu'il y ait autant de secrétaires d'Etat que de conseils du roi, c'est-à-dire autant que de grandes divisions de l'administration, qu'il y en ait six [3]; l'arbitraire et l'inconséquence ont voulu que le nombre en fût limité toujours à quatre [4].

Le bon sens veut encore que les attributions des secrétaires d'État soient fixes, invariables, l'arbitraire, l'inconséquence ne l'ont pas voulu [5]. Ainsi qui me répondra que, dans quelques années, les choses ne seront pas changées; qu'il y aura, comme aujourd'hui :

Un secrétaire d'Etat chargé du département de la guerre;

Un secrétaire d'État chargé de celui des pays étrangers;

Un autre de celui de la maison du roi, du clergé, de la marine, des colonies et du commerce;

Un autre de celui des affaires générales de la religion prétendue réformée [6]?

Je poursuis.

Et maintenant je fais cette question : Un pays où un seul secrétaire d'État n'administrerait pas toutes

les provinces, où les quatre secrétaires d'Etat en administreraient chacun une partie, qui plus qui moins [7], donnerait-il une bonne idée de sa raison?

Et en donnerait-il une meilleure, si l'on savait que ses secrétaires d'Etat ont alternativement chacun, pendant trois mois seulement, la signature, par conséquent la préparation et souvent la décision de certains actes du gouvernement, tels que les grâces, les dons, les hautes relations avec la justice?

C'est cependant ce que porte, en toutes lettres, notre Almanach royal [8].

Je lui répondis, ou plutôt je lui criai de toutes mes forces : Que m'importe à moi tout cela? L'État ne va-t-il pas bien et de mieux en mieux? Mon ami continua comme s'il ne m'eût pas entendu; il continua toujours à voix basse :

Ah! que les formes de notre gouvernement sont compliquées, embrouillées, contradictoires! J'aurais de la peine à les faire comprendre, je ne dis pas à un Français, car les Français, qui se soucient beaucoup de poésie, de musique, de danse [9], ne se soucient aucunement des formes de leur gouvernement [10]; il y a plus, ils n'y pensent pas, mais je dis que j'aurais de la peine à les faire comprendre à un étranger. Eh bien! supposons donc que ce soit un étranger qui veuille les connaître et qui me dise : Monsieur! nulle part le roi ne gouverne seul par lui-même; les forces humaines ne le permettent à au-

d'un monarque. Quels sont, en France, les ministres? — Les quatre secrétaires d'État, qui non-seulement, par la nature de leurs fonctions, font le travail préparatoire pour la décision des grandes affaires, qui non-seulement en sont les rapporteurs, mais qui encore décident pour le roi et sans qu'il en ait connaissance, les petites [11], c'est-à-dire le plus grand nombre, qui administrent donc comme secrétaires d'État et qui sont donc, comme secrétaires d'État, ministres : Mais, monsieur, me dira ce bon étranger, pourquoi prennent-ils le titre de ministres secrétaires d'État [12], au lieu du simple titre de secrétaires d'État? Mais, lui répondrais-je, plusieurs, et ce sont les plus illustres, se contentent souvent de ce dernier titre [13] : Mais, insistera l'étranger, pourquoi ceux qui ne s'en contentent pas prennent-ils le titre de ministres secrétaires d'État, au lieu de secrétaires d'État ministres? Pourquoi ces hauts secrétaires payés pour bien parler, parlent-ils si mal? — Ah! leurs prédécesseurs, par vanité, ont mal parlé, ont méprisé, déplacé leur vrai titre [14]; et aujourd'hui les secrétaires d'État sont trop grands seigneurs pour examiner de près la valeur des mots, et, ce qui est plus difficile, la valeur de la place des mots. Si cet étranger me disait ensuite : Mais je suis sûr, sûr comme de vous parler, qu'il y a des ministres qui ne sont pas secrétaires d'État. — Oh! lui répondrais-je, ce sont les ministres d'État nés, qui sont ordinairement au nombre de deux [15], ce sont aussi les ministres d'État à

simple brevet [16]. Et s'il me demandait : Quelle différence y a-t-il entre les ministres et les secrétaires d'État? Je lui répondrais : Cette différence que ceux-ci, les secrétaires d'État, signent pour le roi, administrent au nom du roi [17], tandis que ceux-là, les ministres, n'administrent et ne signent qu'en leur nom [18], que souvent même ils n'administrent pas, que plusieurs commandent les armées [19], et que leurs uniques attributions sont alors d'assister, sous le nom de ministres d'État, aux conseils du roi, sans prêter le serment [20].

Cet étranger voudra sans doute savoir aussi quels sont ceux qu'on fait ainsi ministres d'État à simple brevet. Ce sont quelquefois les plénipotentiaires envoyés aux congrès, dont on veut alonger les titres [21]. Ce sont aussi de simples conseillers d'État [22], des magistrats [23], dont on veut rendre la position plus haute, plus utile, ou dont on veut récompenser les services.

Cet étranger me demandera sans doute encore : N'y a-t-il pas aussi d'autres ministres, des ministres supérieurs? Il se souviendra de Richelieu et de Mazarin : Nous avions, lui répondrai-je, nous n'avons plus de tout-puissants premiers ministres [24], dont le ministère était un vrai règne, sous lesquels les secrétaires d'État n'étaient que leurs secrétaires [25]. Nous en aurons toujours sous les Louis XIII, nous n'en aurons jamais sous les Louis XIV.

Et remarquez, lui dirai-je encore, qu'en France

les ministères sont ridiculement mêlés, que les ministres font à qui se fera charger davantage [26], ou à qui demeurera le plus chargé [27].

Mais je n'ai pas tout dit sur les secrétaires d'État; j'y reviens :

Je vous avertis d'abord qu'il ne faudrait pas soutenir, d'après la loi de création, que les secrétaires d'État ne peuvent l'être avant l'âge de vingt-cinq ans [28]. On vous citerait le jeune Brienne, qui en remplissait les fonctions à l'âge de vingt-trois [29].

Ah! ne faites pas comme moi, je soutins que les secrétaires d'État n'avaient que leur salaire. On me prouva qu'ils avaient en outre les gratifications des provinces de leur département [30], et en outre des pensions [31], et en outre des dons royaux, quelquefois de cinquante mille livres [32].

Je conviendrai, lui dirai-je encore, que je croyais, et que, dans une autre occasion, je soutins aussi qu'il suffisait à un secrétaire d'État d'être nommé par le roi et d'en avoir un brevet pour pouvoir exercer les fonctions de sa charge. On me prouva qu'il devait, avant tout, être pourvu d'un officc de notaire secrétaire du roi [33]. Au matin du jour qui suit les plaisirs et les réjouissances du carnaval, le chrétien va présenter son front à la cendre que le prêtre tient dans ses doigts, lorsqu'il prononce les redoutables paroles du *Memento, homo*. L'obligation de vêtir l'habit de notaire avant de vêtir l'habit royal de secrétaire d'État, qui emporte aujourd'hui les titres de monsei-

gneur [34], d'excellence [35], et donne rang au conseil immédiatement après les grands dignitaires [36], est une petite pincée de cendres, un petit *Memento*, avec la différence qu'au lieu de venir après, il vient avant les plaisirs et les réjouissances.

Encore un peu d'attention, ajouterai-je, car, même, lorsque j'aurai dit que souvent les secrétaires d'État sont aussi conseillers d'État [37];

Que toujours aussi ils sont secrétaires d'État et en même temps secrétaires des commandements [38];

Qu'ils donnent des audiences à jours fixes [39];

Qu'ils ont déjà une chronologie comme les grands officiers [40];

Je n'aurai cependant pas encore tout dit.

Je n'aurai pas atteint le haut de l'échelle ministérielle, la chancellerie, la seule des anciennes grandes dignités administratives que n'ait pas absorbées le secrétariat d'État [41].

Le chancelier, ou le garde des sceaux, lorsque le chancelier n'est pas garde des sceaux [42], est le vrai ministre de la justice [43].

Depuis plusieurs siècles, il veille sur l'administration [44].

Il veille aussi, depuis plusieurs siècles, sur les chancelleries supérieures et les chancelleries inférieures [45], même sur les chancelleries seigneuriales [46]; il en revoit et en redresse les tarifs [47]; et, à cet égard, son administration est en même temps financière.

Il scelle les actes du gouvernement sujets à la formalité du grand sceau de cire jaune, de cire verte, ou, si c'est pour le Dauphiné, de cire rouge[48]. Et, tandis que les autres chancelleries, surtout les petites, scellent indistinctement tous les actes qu'on leur porte[49], il examine en audience publique les actes qu'on lui présente, et n'appose le sceau de l'État que sur ceux qui lui paraissent équitables[50].

Qu'attendre, me dit mon ami, toujours à voix basse, d'une grande mécanique, composée de ressorts vieux, de ressorts neufs, tous également mauvais? la ruine, la honte de l'État, son malheur; et, ajouta-t-il, en criant plus que je n'avais jamais crié, qu'attendre des bons mécaniciens, entre les mains de qui est actuellement tombée cette mauvaise mécanique? le salut, la gloire de l'État, son bonheur. »

DU ROI.

Chapitre LXXXVIII.

Pédant! pédant! néologue! académiste[1]! puriste! réformiste! me dit mon parrain, mais toujours en souriant, as-tu encore quelque autre chose de beau à faire voir?

Je tirai un troisième papier. Je le lui présentai : Lis toi-même ! Je le récitai comme les deux autres.

COLLOQUE ENTRE LE RÉGENT ET LES ÉCOLIERS.

« Philosophes, maitres ès arts, bacheliers, licenciés, vous qui êtes l'ornement et la gloire des universités ! qu'est le roi ?

Le roi est la tête du corps de l'Etat ; l'Etat est le corps du roi.

Fort bien ! vous parlez comme un livre, le Monarque du père Sénaut [2] : De qui relève le roi ?

De Dieu seul.

Fort bien ! vous parlez comme un livre, comme les Lois civiles de Domat [3]. De qui relève-t-il encore ?

De son épée.

Fort bien ! vous parlez comme un livre, comme tous les livres [4] : Quelles sont les bornes de son autorité ?

Le roi est absolu.

Fort bien ! vous parlez comme un livre, le Roi absolu [5] : Le roi est-il le maître de la vie de ses sujets ?

Il est entièrement le maître de leurs personnes et de leur vie.

Fort bien ! vous parlez comme un livre, la Conférence des ordonnances, par Bornier [6] : Est-il aussi le maître de leurs fortunes ?

Oui; il est le maître de leurs fortunes et de tout ce qu'ils possèdent.

Fort bien! vous parlez comme un livre, comme les livres des casuites de la cour[7] : Un roi des Français[8] serait-il plus puissant qu'un roi de France?

Oui, il serait le roi de leurs cœurs.

Fort bien! vous parlez comme un livre, le Testament du cardinal de Richelieu[9]. Quelle est la puissance législative du roi?

Si veut le roi, si veut la loi.

Fort bien! vous parlez comme un livre! les Règles du droit français[10]. Philosophes, maîtres ès arts, bacheliers, licenciés! vous qui êtes l'ornement et la gloire des universités, a-t-on dit toujours pendant la première moitié de ce siècle si veut le roi, si veut la loi?

Non, on a souvent dit si veut le parlement, si veut le roi.

Fort bien! vous parlez comme un registre, comme un vieux registre[11]. Et aujourd'hui?

On dit, on ne cesse de dire si veut le roi, si veut le parlement.

Fort bien! vous parlez comme un registre, comme un nouveau registre[12]. Et en a-t-il été, en est-il de la haute noblesse comme du parlement?

Oui.

Fort bien! vous parlez comme un livre, comme les anciens livres de la première moitié du siècle[13], comme les nouveaux livres de la seconde[14]. Et en a-t-il

été, en est-il du clergé comme de la haute noblesse?

Non; le clergé en général, le clergé pacifique, a voulu ce qu'a voulu le roi, soit pendant la première, soit pendant la seconde moitié du siècle.

Fort bien! vous parlez comme un livre, les Mémoires du clergé[15]. Et l'autre partie du clergé, qu'a-t-elle voulu?

L'autre partie, le clergé hargneux, le clergé Janséniste, n'a pas voulu ce qu'a voulu le roi, soit pendant la première, soit pendant la seconde moitié du siècle.

Fort bien! vous parlez comme un livre, comme un livre de Port-Royal[16].

Que conclure?

Que maintenant, si nous voulons, nous pouvons nous vanter d'avoir le monarque le plus puissant et le plus absolu de l'Europe[17].

Fort bien! fort bien! philosophes, maîtres ès arts, bacheliers, licenciés! vous êtes l'ornement et la gloire des universités, vous êtes les dignes enfants du siècle[18]. »

Mon parrain continuant à sourire, je devrais dire à se moquer de moi, me congédia en me disant: Brûle ces trois pièces. Les deux premières te feraient casser aux gages, si tu en avais; et la dernière, que sûrement le roi ne lira pas, ne t'en ferait jamais avoir.

DES HUIT CARILLONNEURS DE FÊTES.

Chapitre LXXXIX.

QUAND à Nevers vous entrez dans la rue du singe, par la rue Saint-Réverien, vous trouvez, à votre gauche, vers l'extrémité de la rue, une petite maison, ensuite une plus petite, ensuite une plus petite encore; c'est dans la dernière que demeure Toinot Valence qui l'a bâtie en vingt ans de cabrioles et d'entrechats. Toinot est maître de danse; il l'est de la jeune famille Monfranc dont il est fort aimé; aussi prend-il, et, ce soir, entre autres, a-t-il pris sur lui de venir souper sans être invité: Monsieur, a-t-il dit à monsieur Monfranc au moment où un superbe dessert qu'on venait de servir accroissait sa bonne humeur, vive la joie! moi, j'en vis; et, faut-il en parler, je ne suis pas autrement en peine. L'habit que vous me voyez est assez bon, n'est-ce pas? Celui que j'avais au commencement de ce mois n'en pouvait plus; je résolus d'aller en acheter un à la foire de Bourges [1]. Je rencontrai par hasard mes camarades, le carillonneur de Saint-Victor et le carillonneur de Saint-Laurent [2]. Je dis mes camarades, car vous savez qu'aux jours de fête, je suis aussi carillonneur;

je vis qu'il ne leur convenait pas moins qu'à moi d'aller à la foire. Je leur proposai le voyage, en les assurant que, sur la différence de la qualité et du prix des draps de Berri [3], nous gagnerions notre dépense; ils en demeurèrent d'accord. Nous voilà partis, arrivés; voilà bientôt nos emplettes faites, et presque aussitôt nos habits faits : Amis, leur dis-je, avant de quitter cette ville, allons présenter nos hommages au carillonneur métropolitain; allons-y, mes amis! allons-y! suivez-moi! Ils me suivirent. Nous fûmes bien accueillis. Le carillonneur métropolitain nous dit : Mes chers confrères, vous me trouvez ici au milieu des carillonneurs des paroisses de Bourges et de la Septaine [4]; ils ont appris que mon beau-frère, comme nous, carillonneur de fêtes [5], était arrivé de Dunkerque, sa ville natale, et aujourd'hui ils sont tous venus. Nous étions en ce moment à nous faire mutuellement l'histoire des fêtes, des plaisirs de la France dont, à certains égards, nous sommes si souvent, par nos sonneries, les joyeux nonces. Je ne puis donc que me réjouir de votre opportune visite. Vous nous aiderez. Ensuite, après m'avoir demandé tout bas, en même temps qu'à mes deux camarades, dans quelles parties de la France nous avions été, ce que nous savions, il nous dit tout haut : Voilà du vin rouge, du vin blanc, voilà le panier aux marrons. Ici on mange, on boit quand on veut; mais on ne parle qu'à son tour et quand on est averti. Avant votre arrivée, nous avions déjà arrêté le programme de ce

qui serait dit ; j'en rappellerai successivement et par ordre les divers points.

Carillonneur de Saint-Jean de Dunkerque, ajouta-t-il aussitôt d'un ton de président, LES PLAISIRS DES PROVINCES SEPTENTRIONALES ! Ce carillonneur parla ainsi : La belle sonnerie de Dunkerque, dont je suis aujourd'hui carillonneur titulaire, fut donnée, il y a environ quarante ans, au concours. Mon père se présenta ; il fit entendre son bel air, en sol majeur, connu dans toute la France sous le nom de carillon de Dunkerque [6]. Il fut, comme de raison, unanimement nommé. Et moi, sans trop me vanter, son meilleur élève, je lui ai, aussi comme de raison, succédé.

Un jour que, dans les intervalles des sonneries, mes regards s'étaient pendant quelque temps portés sur ces vastes plaines de la Flandre depuis tant de siècles pétries de sang et d'ossements [7], je me demandai comment elles pouvaient être dans ce moment des régions de réjouissances et de plaisirs. C'est apparemment, me dis-je, que l'homme, toujours léger, frivole, a tourné à peine le feuillet de la veille qu'il l'oublie pour celui du jour. J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'un étranger, ou Allemand, ou Anglais, venu pour visiter le clocher, entre et me dit : Monsieur, y a-t-il ici des curiosités à voir ? Et puis, sans attendre ma réponse, il me fait une seconde question : Monsieur, s'amuse-t-on bien ici ? Monsieur, lui répondis-je, certes je n'ai pas voyagé

bien avant dans la France; mais je puis vous dire que, dans nos provinces du Nord, de quel côté que vous tourniez vos pas, ce sont toujours des plaisirs.

La joie y prend toute sorte de formes.

Et d'abord, dans notre Flandre, elle prend celle de la musique populaire. Les carillons remplissent pour ainsi dire la coupole du ciel; car il y en a dans toutes les villes, même dans un grand nombre de bourgs [8]; et quand on les sonne, les habitants des villes, surtout les habitants des campagnes, en répètent les airs, dansent ou sont près de danser [9].

Elle prend d'autres fois la forme de la bruyante vanité villageoise. Certains jours, vous entendrez, à la distance de plusieurs lieues, la voix de plusieurs milliers de villageois, aussi retentissante que celle des cloches, célébrer le lieu qui les a vus naître, en criant : Vive le village de Saint-Pierre! vive le village de Saint-Paul! vive tel! vive tel village [10]!

Dans la Picardie, poursuivis-je, la joie prend les formes gracieuses des fêtes littéraires. Le concours de poésie, de musique, et la distribution des prix amènent, tous les ans, à Dieppe [11], le beau monde de la province.

Elle y prend aussi la forme des plaisirs champêtres. Après la grande pêche d'huîtres dans le voisinage, à Grandville [12], grandes chasses aux cygnes sur les bords de la Somme [13].

Dans l'Ile-de-France, à Salency, la joie prend les formes de la pudeur. Allez-y au printemps, vous ver-

rez les prêtres, les magistrats et le peuple conduire à l'église la jeune fille à laquelle ils ont donné, comme prix de bonnes mœurs, une couronne de roses, une dot et un époux. La rosière ne peut jamais être choisie que dans une famille irréprochable[14]. Ah! de combien d'âmes belles et pures le bon évêque saint Médard, par cette institution, ancienne de près de mille ans[15], a peuplé la terre et les cieux!

La joie prend aussi les formes historiques. Si un certain jour de l'année vous traversez la forêt de Coucy, vous trouvez en fête, près du château, tout un peuple qui se plaît à vous raconter les antiques exploits du brave seigneur Enguerrand, vainqueur d'un lion, la terreur du pays. On vous dit que le monument qui est devant vous et qui figure des lions sur lesquels est posée une grande table de pierre où l'on jette quelques pièces de monnaie, est érigé en sa mémoire. Si vous arrivez au commencement de la fête, vous la voyez ouvrir par un villageois portant une hotte remplie de tartes et de petits gâteaux qu'il distribue autour de lui, après avoir fait trois fois claquer son fouet[16].

La joie prend encore bien d'autres formes.

Aux environs de Clermont d'Argonne, près le village de Verberie, elle offre le spectacle d'un coteau gazonné, couvert de jeunes garçons qui ne cessent de descendre et de redescendre en roulant, qui ne tombent pas, qui ne peuvent jamais tomber et qui cependant sont appelés les tombereaux de Verberie[17].

Auprès de Paris, au village de Macy, elle offre un spectacle aujourd'hui très rare, autrefois très commun, celui des lutteurs et d'un prix de lutte [18].

A Paris, la capitale de l'empire des plaisirs, elle en offre un qui, entre mille, sera le seul dont je parlerai. Est-ce l'entrée des grands personnages [19]? — Non. — Est-ce la solennelle séance publique de l'Académie française, le jour de St.-Louis [20]? — Non. — Est-ce le magnifique, magique grand Opéra? — Non. — C'est l'obit salé. Le jour de l'anniversaire fondé par Louis XII, les curieux se rendent à Notre-Dame pour voir la distribution des deux minots de sel, faite manuellement et seulement à chacun des clercs présents; et vous voyez que tandis qu'aux autres obits il y a toujours un bon nombre de valétudinaires, de podagres, d'impotents, d'absents qui se font excuser, à celui-là, au contraire, tout le monde se porte bien, se montre, s'empresse de se montrer [21]. Que n'y a-t-il dans tous les établissements, dans tous les lieux de service public, un obit salé?

J'aime bien aussi la joie de la Champagne.

A Troyes, elle jette des fleurs aux anciennes maisons des sacriléges [22].

A Châlons, elle marie les moines et aussitôt qu'ils n'ont plus de femmes, elle les met hors du couvent [23].

A l'Epine, près Châlons, elle donne pour prix à ceux qui courent le mieux, non une belle paire de souliers, mais deux belles épées, et à ceux qui sautent le mieux, non une belle paire d'escarpins, mais

une belle paire de gants [24]. Tout cela n'est guère raisonnable : la joie se plaît quelquefois à ne pas raisonner.

J'aime bien aussi la joie de la Lorraine.

Là je l'ai vue animer l'exercice du saut, faire décrocher, avec le pied, aux jeunes gens, une aiguillette suspendue devant eux [25].

Je l'ai vue encore y faire, aux saints jours de carême, brûler exemplairement les paillasses des courtisanes [26].

Je l'ai vue le matin des bonnes fêtes faire processionnellement chanter, en vieux français, aux nombreux vassaux de Remiremont les joyeuses louanges de l'abbesse [27].

Venons aux plaisirs de l'Alsace, de cette belle, riche, nouvelle bordure de notre royaume.

Celui de danser est le plus grand. Il n'est aucune province et peut-être aucun pays de l'Europe où l'on danse autant qu'en Alsace [28].

Comptez encore, parmi ses plaisirs, celui de voir défiler le fusil sur l'épaule les nombreux soldats de ses garnisons et de voir passer le cierge à la main les plus nombreux chanoines et clercs de ses chapitres [29].

Comptez en outre celui qu'on a à Strasbourg la nuit que les flambeaux brûlent dans les grands chandeliers de pierre qui entourent le clocher [30], ou le jour que la cloche de quinze mille livres, moitié argent, sonne l'ouverture de la foire [31].

Monsieur, monsieur! soyez certain que sur les



quarante millions que, chaque année, la France dépense pour ses plaisirs [32] et sur les deux cent milliers de poudre qu'elle brûle pour ses réjouissances [33] les provinces du nord y ont bonne part; mais j'entends l'heure sonner; excusez-moi; il faut que je me remette tout de suite à ma tâche, car pour le bon peuple de Dunkerque le carillon est le pain de l'après-dînée.

Carillonneur de St.-Fulgent de Bourges, LES PLAISIRS DES PROVINCES ORIENTALES! Ce carillonneur s'exprima à peu près en ces termes: Laissez un jeune homme suivre ses inclinations, ne le gênez pas dans le choix d'un état. Je fus un mauvais saunier, un mauvais papetier, tant que mon père, second par-dessus [34] à la saunerie de Salins et que mon oncle, ouvrier colleur de papeterie, voulurent que je fisse du sel ou du papier, et un excellent tourneur en chaises, dès que mon grand-père, qui avait épié mes goûts pour cet état, m'eut mis en apprentissage.

A peine je fus sorti de notre Franche-Comté, que je commençai à me réjouir, et depuis je me suis toujours réjoui.

A Auxonne, où j'allai d'abord demeurer, je vis, un jour que j'allais porter des chaises au-delà de la Saône, cette rivière bordée de peuple. Les bateliers, tambour battant, enseignes déployées, joûtaient sur l'eau; ils étaient armés de boucliers et de lances de bois. Ils attaquaient, ils se défendaient; ils tombaient

dans l'eau [35]; ils excitaient une joie universelle. Plus loin, les bateliers voulaient dépendre une oie suspendue au-dessus de leur tête, le bateau s'enfuyait sous leurs pieds, ils tombaient dans l'eau, les mains vides; ils excitaient une plus grande joie, dont les bruyants éclats couvraient la musique des cornets et des clairons [36].

Un dimanche matin, dernier du mois, notre maître, m'ayant emmené à la promenade avec un de mes camarades, eut l'imprudence de nous dire, en riant jusqu'aux larmes, que dans sa jeunesse, il avait vu la joyeuse compagnie de messieurs de l'infanterie de Dijon suivre, avec de grands cris, la mère-folle, coiffée de son bonnet à longues cornes, portant sa marotte, bordée de grelots, précédée de son guidon, peint des plus bizarres personnages et de dictons les plus plaisants; qu'il avait assisté à ses burlesques réceptions, notamment à celle du prince de Condé; qu'il avait lu ses burlesques brevets; qu'il avait été témoin de ses burlesques banquets, de ses burlesques promenades [37], au milieu d'une ville remplie d'un peuple gai, vif, presque aussi fou que la mère-folle. Il lui arriva que, le lendemain, il se trouva sans garçons. Nous étions partis dès les quatres heures du matin pour Dijon. Oh! quelle ne fut pas notre douloureuse surprise d'apprendre en arrivant que, depuis plusieurs années, il n'y avait plus ni compagnie d'infanterie, ni guidon, ni mère-folle [38], ni rien!

Je demeurai quelque temps à Dijon. Mon camarade,

d'une complexion amoureuse, voulut se domicilier dans cette ville et vendre une maison qu'il avait dans son pays, pour en acheter une dans le quartier des halles, où le privilége des habitants est d'embrasser la nouvelle mariée au sortir de l'église[39]. Je le laissai, je partis.

Lyon devait d'abord se présenter à ma pensée. J'en pris le chemin, et, quelques jours après mon arrivée, j'entrai dans une bonne boutique. Lorsqu'on se fut un peu accoutumé à moi, je demandai à mon maître quand aurait lieu la fête où l'on portait, en guise d'étendard, devant l'effigie d'un lion, les larges chausses des Suisses, emblême de la victoire des Lyonnais? Oh! me répondit-il, c'est assez que, pendant plus d'un siècle, notre ville ait solennellement fait montrer le derrière à un peuple, aujourd'hui notre allié[40]. Cette fête a dû prendre et a pris fin.

Et la fête du cheval fol?—Elle a pris fin aussi; mais depuis moins long-temps.—Est-il vrai que, tous les ans, un homme, sous la forme d'un cheval de carton, surmonté d'un chevalier aussi en carton, la couronne en tête, courait, sautait, ruait au milieu des rires, des huées, des malédictions, des imprécations du peuple? — Oui, c'était la figure de l'émeute. Notre roi est aujourd'hui trop redouté et trop chéri pour que le peuple ait besoin de cette bouffonne leçon[41].

Je ne demandai plus rien à mon maître; mais, quelque temps après, je vis un bon vieux homme, nouvellement remarié, faire taire tout un grand cha-

rivari et enclouer le gros canon de bois, amené devant sa porte. Il jeta de sa fenêtre quelques belles pièces d'argent [42].

La semaine suivante, j'entendis tout à coup battre le tambour. Je mets la tête hors de la boutique; un grand et fort homme était promené sur un âne, au milieu des rires, des sarcasmes du peuple, criant, répétant : Il se laisse battre par sa femme [43]!

Voilà tout ce que je me rappelle d'avoir vu à Lyon.

Je voulus ensuite faire le tour du Dauphiné; j'allai jusqu'au pied des Alpes. J'étais près de m'en retourner, maudissant un pays aussi stérile en fêtes, lorsqu'en passant au hameau des Andrieux, je trouvai le pont entouré de peuple. Le notaire était venu. Je m'en approchai : Antique, antique fête! disait-il en souriant, antique reste du paganisme des Gaules! Les danses avaient commencé. Je vis bientôt à l'horizon poindre le soleil qui, pendant cent jours, était resté caché. Attendez, ce n'est pas tout; je vis ensuite le chef du peuple ou vénérable tenant un plat rempli d'œufs cuits, l'élevant au-dessus de sa tête, l'offrir aux premiers rayons. Je vis tout le peuple, tenant des milliers de plats d'œufs, en faire autant et ensuite chacun rentrer chez soi pour manger l'omelette en famille [44].

Attendez encore! ne soyez pas impatients; laissez-moi peu à peu me rappeler ce que je vis.

Je vis dans d'autres vallées les joyeuses solennités des danses ou Vogues, célébrées par les jeunes ma-

riées, conduites par un bon drille, au bâton duquel chacune avait attaché un ruban[45].

Ah! le bacchuber! le bacchuber de Cervières! Il faut que je vous parle aussi de cette vieille danse, figurée par treize jeunes gens armés de courtes épées sans pointe. Cette danse, que j'ai vue à Cervières, près Briançon[46], est peut-être aussi ancienne que la fête des omelettes.

En traversant le pays du Velai, je pris ma bonne part de la joie publique dont, en ce moment, retentissait le vallon où est situé le Puy, et cependant il n'y avait, au milieu des flots d'un peuple nombreux, qu'une charrette parcourant lentement les rues et portant un petit théâtre, où jouaient quelques vignerons du pays[47].

Dans le Rouergue, province montagneuse et peu abordable, j'eus l'avantage de voyager avec un homme qui en était natif. Bien que les habitants passent pour être graves et sérieux, ils ont cependant des fêtes, et, en traversant un village où l'on en célébrait une, je ne fus pas peu surpris d'entendre après chaque ronde, après chaque couplet de chanson, tout le monde se mettre à mugir : Oh! me dit mon compagnon, c'est ici le village des taureaux, c'est-à-dire qui a le cri des taureaux. Chaque village a son cri particulier, en sorte qu'en entendant mugir, hurler, aboyer, bêler, miauler, braire, un homme du pays peut, sans calendrier, dire : Il est aujourd'hui fête à tel village, et un autre jour, il est fête à tel autre[48].

Mon compagnon me dit que ces usages se conservent long-temps dans ce pays, et que les arrêts du parlement avaient à peine pu faire cesser, à Beaumont, les divertissements où l'on créait un abbé de mal gouverne [49], et au village de Durenque les élections d'un *empereur des gaillards*, pour présider aux plaisirs des jeunes gens [50].

Capio te! capio te! je vous prends! je vous prends! oh! non, ce n'est pas le joli jeu, je vous prends sans vert [51], c'en est un autre encore plus joli qui met en mouvement, surtout dans certain temps, surtout dans les rues des villes, les habitants de l'Auvergne et du Bourbonnais. Ce jeu rappelle la fable du basilic, car des deux joueurs, c'est celui qui le premier voit l'autre qui le tue, c'est-à-dire qui gagne [52].

Lorsque dans le Bourbonnais les filles, après avoir jeté à la dérobée plusieurs pièces de petite monnaie percées dans le tronc de St.-Nicolas, pour obtenir un époux [53], voient que leurs vœux ne sont pas exaucés, elles ont tantôt le plaisir de dire : Bien des jeunes gens demandaient ma main, j'ai toujours voulu garder mes poules, tantôt celui d'ajouter : Le temps est trop mauvais; je n'irai pas vendre mon écuelle pour aller donner un plat. C'est que dans cette province les seigneurs perçoivent des nouveaux mariés une redevance en poules [54], une autre en argent, appelée le plat de noces [55].

Par tous les saints! je veux du bien à ce fin Gonzague, duc de Nevers, qui, au siècle dernier, ima-

gina un ingénieux ballottage de bulletins renfermés dans des étuis de fer pour en faire sortir, au milieu du beau sexe de sa ville, chaque an, à perpétuité, soixante noms purs de jeunes filles sages qu'il maria et qu'il dota sur les cens et revenus de ses terres [56].

Je demeurai assez long-temps à Nevers, mais enfin je dis, un jour, à mon maître que je voulais aller dans mon pays : Ton pays, me répondit-il, c'est Bourges; pars avec la lettre que je vais te donner. Je vins ici. Un bonhomme de tourneur avait, par sa mort, laissé en même temps vacantes une belle boutique, je m'y installai, une jolie jeune veuve, je l'épousai, la place de carillonneur de St.-Fulgent [57], je montai, comme mon bonhomme de prédécesseur, à cette haute place, par soixante chaises bien tournées, dont je fis présent à l'œuvre. Ensuite, en carillonnant, j'appris à carillonner, et bientôt le public me parut content comme si je lui avais aussi donné des chaises.

Carillonneur de la cathédrale de Nevers, LES PLAISIRS DES PROVINCES MÉRIDIONALES! Voici, a continué Toinot, ce qu'à mon tour je dis : Le sacristain du Luc en Provence, ami de mon père, ne cessait de lui écrire : Envoyez-moi Toinot! je me charge de Toinot! Mon père, juge de santé de la ville [58], place qui ne vaut rien depuis qu'il n'y a plus guère en France de grandes pestes [59], était fort malheureux. Il se lassait, d'ailleurs, de me voir toujours jouer du violon ou danser. Je n'eus garde de ne pas partir. J'arrivai au Luc, où le sacristain, ayant à faire

à un musicien, m'apprit bientôt à carillonner; mais au bout de quelque temps je m'aperçus que je prenais la peine et qu'il prenait l'argent. Aussitôt j'entendis mes cloches, tous les jours, me tinter aux oreilles : Ah! le sot! ah! le sot! Je ne me le fis pas répéter long-temps; car, un beau matin, un de mes jeunes voisins m'ayant appelé pour me demander si je voulais aller à Perthuis voir le char de la belle étoile, je lui répondis que j'étais prêt à le suivre. Je fis pour toujours mes adieux au Luc. Nous arrivâmes en un grand jour de marche. Nous nous trouvâmes jetés au milieu d'une immense foule tout agitée, hors d'haleine, pour voir, pour revoir le char enflammé ou la belle étoile, suivie des trois mages en habits royaux et de toutes les corporations de la ville, parcourant les rues, tant que l'étoile ou plutôt le feu du char dure [60].

N'y a-t-il pas dans ce pays autre chose à voir? dis-je à un homme jovial, avec lequel, en me retirant, j'avais lié conversation : A Perne! à Perne! me répondit-il, ensuite à Mirabeau! à Mirabeau! ensuite à Monteux! à Monteux!

Je me mis à l'instant en chemin. J'allai, tantôt en jouant du violon, tantôt en dansant, en faisant danser.

A Perne c'est, comme à Perthuis, un char. Il ne brûle pas; il est rempli de musiciens, et il est tiré par quarante mules, montées par quarante muletiers faisant claquer leurs quarante fouets. Une cavalcade,

dont les cavaliers disputent le prix de la course, précède le cortége. Le soir, divertissements, banquet. Il aurait fallu attendre au dimanche suivant pour voir la parodie de cette fête où les quarante mules qui tirent le char deviennent quarante ânes, où la cavalcade de chevaux devient une cavalcade d'ânes, et la course des chevaux une course d'ânes [61].

A Mirabeau, les jeunes gens sont obligés, le jour de la fête du roitelet, d'en porter un au curé; le curé est obligé de le leur payer trois livres [62]. Les jeunes gens rient de vendre si cher un roitelet. Le curé rit de leur payer toujours trois livres, et cependant de leur payer dix fois et peut-être vingt fois moins que ses prédécesseurs [63].

De là, j'allai à Monteux. Quelques heures avant mon arrivée, le pays était couvert d'un peuple immense, criant : Vive saint Gen ! vive saint Gen! se précipitant vers la longue ligne de jeunes gens, disposés de station en station pour porter vite, plus vite, et de plus en plus vite la statue en pierre de saint Gen, depuis l'église de Monteux, jusqu'à l'ermitage, qui en est distant de plusieurs lieues [64]. J'avais couru, sué, autant que si j'eusse porté le saint de pierre, et cependant j'arrivai trop tard, je trouvai la porte de l'église fermée, l'esplanade vide et la tranquillité, le silence pour un an.

Vous ne pouvez, me dit-on à Monteux, vous dispenser d'aller à la Ferrade. — Où se tient-elle? — A l'entrée de l'île de la Camargue. — Eh! qu'y verrai-

je? — Une innombrable quantité de taureaux qu'avant de lâcher dans ces pâturages de cailloux et d'herbes, on marque avec un fer. — Rien que cela? — Vous y verrez ensuite un grand combat de cavaliers et de taureaux, lances contre cornes, cornes contre lances [65]. — Rien que cela? — Vous y verrez assemblés tout le Languedoc, toute la Provence.

Il y a aujourd'hui bien peu de vieillards qui aient assisté à la fête de Marseille, où la moitié de la ville embrassait l'autre, où les ennemis, suivis de leurs amis, allaient chez leurs ennemis, leur ouvrir les bras, boire ensemble dans la coupe de l'amitié, où les ennemis embrassés allaient, quelques instants après, rendre la visite à leurs ennemis, les embrasser encore, boire encore dans la coupe de l'amitié, où la paix, jurée au nom du ciel, descendait pour toujours dans ces cœurs provençaux, dans ces cœurs de feu et de flammes. Cette fête des pardons, cette grande et auguste fête de la chrétienté, qui aurait dû être celle du monde, durer autant que lui, a pris fin à la seconde année de notre siècle [66].

Je ne comparerai pas, pour la joie, le Languedoc avec la Provence. Cependant, à Toulouse, il y a quelquefois aussi de la joie.

La fête des cousins, où les rieurs vont, la veille des grandes fêtes, sur les grandes routes et surtout sur le canal, accueillir les nombreuses parentés, qui viennent manger les bourgeois de la ville, les cris : Cousin! cousin! mêlés aux instruments de musi-

que[67], aux rires universels, me parurent fort plaisants.

Les fêtes des fénestras ou fenêtras, anciennes féries ou fêtes romaines, que la capitale des Tectosages a conservées, et que chaque famille célèbre avec un grand gâteau de farine de mil, pétrie d'œufs, de crême, de sucre, qu'elle va manger, dans la campagne, à l'ombre d'un arbre[68], me parurent fort cordiales, fort gaies.

J'avoue aussi que, parce que j'étais jeune, je ris un peu à Beaucaire, aux jeux des aiguillettes suspendues, où elles ne sont pas, comme dans la décente Lorraine, décrochées par les sauts des jeunes gens, mais par les sauts des effrontées filles de joie[69].

Qu'ai-je vu dans le Roussillon? Certes rien, si ce n'est, à Perpignan, l'illumination espagnole de la grande église[70].

Et, dans la Navarre, le Béarn, qu'ai-je vu, entendu? J'ai été ébloui de ces jeux, de ces tournoiements d'épées, de bâtons[71]. J'ai été assourdi de ces milliers de monotones guitares linguales[72] et de ces milliers de monotones tamburs de basque[73].

Je ne croyais jamais arriver à Nevers qu'il me tardait tant de revoir. J'y arrivai cependant; j'y trouvai mon clavecin de petites cloches[74] que j'y avais déjà envoyé par le roulage. Dès que le chapitre m'eût entendu toucher ou tinter les airs des hymnes, des antiennes et des répons, il délibéra sur-le-champ

verbalement, et arrêta la désunion de la charge de carillonneur des fêtes d'avec celle de carillonneur ordinaire, et me la donna avec la survivance de l'autre, mais à la condition que, dès que je serai revêtu de celle-ci, je me ferais tonsurer, je ne danserais plus, je n'enseignerais plus à danser.

Carillonneur de St.-Austrille de Bourges, LES PLAISIRS DES PROVINCES OCCIDENTALES! Mon camarade! me dit gracieusement ce carillonneur, en s'adressant à moi : Vous êtes ménétrier, maître de danse; je le suis aussi : Messieurs! continua-t-il, quand vous saurez que Bordeaux est le lieu de ma naissance; que mon père, maître des caves et celliers[75], n'en sortait guère; qu'ainsi que, si elle eût été veuve, ma mère était, dans la maison, absolue maîtresse; que, tant qu'elle pouvait, elle m'empêchait de jouer du violon, de danser; qu'elle entendait que je me fisse carme déchaux, vous en saurez au moins autant qu'il faut. Un jour, ma mère, voyant que j'étais déjà grand, et que je n'étais pas encore carme déchaux, se prit à me dire brusquement de passer la porte, je passai la porte, et je passai la rivière.

J'allai sur l'autre rive chez un de mes camarades qui demeurait à la campagne. Son père, craignant que je fisse un trop long séjour, me dit : Puisque vous voulez voir des choses curieuses, il faut voyager dans un pays éloigné, car enfin que verrez-vous ici que je n'y aie vu? Certes, à Dax, je me suis autant ennuyé à voir les sots jeux de la tour d'amour[76], qu'à St.-

Sever à voir le sanglant combat des hommes et des taureaux[77], qu'à Bazas à voir courir les hommes après un taureau qui devient le prix de celui qui le prend[78].

On vous dira d'aller dans l'Agenois voir de longues tables où sont assis cent, deux cents colons partiaires, qui, le matin, sont venus porter des présents de poisson, de volaille au propriétaire, qui, le soir, sont traités magnifiquement [79]. N'y allez pas; vous ne verriez que manger et boire.

Si vous m'en croyez, retournez vers votre mère, elle consentira peut-être à ce que vous soyez carme chaussé, car il n'est pas toujours nécessaire d'être nu-pieds pour suivre le chemin du ciel.

Je lui répondis en tirant mon violon, et je le fis danser, lui, ses fils, ses filles et toute la famille.

Je fis de même danser tous les villages, tous les châteaux qui se trouvaient en droite ligne de Bordeaux à Nantes.

En entrant en Bretagne, je me serais quelque temps arrêté à Batz, si, au milieu des danses, les jeunes garçons et les jeunes filles ne m'avaient forcé d'en sortir au plus vite : Ménétrier ! me disait-on, mais qu'avez-vous donc à rire? Je me tus, je fis bien; car si je leur avais dit que je n'avais vu qu'à Batz les jeunes filles donner à lire sur leurs robes faites de lisière le nom des fabriques et des fabricans, et les jeunes gens, aux jours les plus chauds, mettre par

étages cinq gilets l'un sur l'autre[80], ils ne m'en auraient pas cru, et m'auraient fait un mauvais parti.

Je ne voulus pas aller aux côtes du Croisic, où les jeunes femmes, les jeunes filles, les cheveux épars, montent sur les rochers qui bordent la mer, et chantent :

« Goëlands! Goëlands!
Ramenez nos maris et nos amants[81]! »

Je ne gagne pas, dis-je, ma vie avec les chanteuses; c'est avec les danseuses.

Je voulais aller à Tresmalaouen voir les courils, esprits follets ménétriers, qui, la nuit, font gratuitement danser les passants[82]: N'y allez pas, me dit-on. Si vous en savez plus qu'eux ils vous tueront; si vous en savez moins, ils se moqueront de vous; ce sont des esprits follets côtiers, entre ceux des côtes de la Gascogne et ceux des côtes de la Normandie; ils ont toute la malice des uns et des autres. Ce qui acheva de me persuader, c'est qu'on me montra dans une prairie de Nantes un grand rond de gazon, où les sorciers avaient dansé, et qui était brûlé par leurs pieds[83].

A force de faire danser, de gagner mon déjeûner, mon dîner, mon souper, j'entrai enfin dans la Normandie que je désirais tant de voir. Ne voilà-t-il pas qu'à la porte de la première ville, je me trouve entouré de tout un peuple bruyant, pour ainsi dire tumultueux de joie, d'allégresse, qui poursuivait de ses applaudissements et de ses vivat un homme monté

sur un cheval de haute encolure, s'adossant glorieusement à une valise gonflée de papiers qu'elle ne pouvait contenir, tenant, d'une main, un grand parchemin écrit, et, de l'autre, tenant, ainsi que ses nombreux amis, venus au-devant de lui pour grossir le cortége, une longue et belle branche de laurier. Dans plusieurs autres villes, même dans plusieurs bourgs ou villages, je vis de pareilles entrées[84]. Un des grands plaisirs du pays est celui de plaider; un plus grand, celui de triompher par arrêt.

Vous douteriez que j'eusse été à Rouen si je ne vous parlais de l'oison bridé. Je le rencontrai dans la rue Cauchoise, tout paré de rubans au cou et aux ailes; il était conduit par deux officiers de St.-Ouen, précédés de violons, suivis, environnés d'une foule immense. Le cortége traversa une partie de la ville et se rendit au Grand-Moulin, où les officiers présentent à la municipalité, outre l'oison bridé, toujours fort gros et fort gras, deux grands pains appelés *pains chevaliers*, deux cruches pleines de vin, deux plats de beignets, deux poulets, deux pièces de bœuf, deux pièces de lard[85].

En allant j'avais passé vite dans le Poitou; en revenant je passai moins vite, et bien m'en prit. C'est un pays dont le peuple est continuellement dans l'attente des fêtes ou dans les fêtes.

Fête de Poitiers. Au temps des Anglais le traître valet du maire allait, à l'instant, leur livrer les portes de la ville; il leur en portait les clefs. La Sainte-

Vierge les lui fait subitement tomber des mains, et sa trahison est découverte. Pour perpétuer la mémoire de ce miracle, les patriotes habitants de Poitiers, donnent, chaque année, un beau manteau de soie que la femme du maire attache à la statue de la Vierge [86].

Fêtes de la féodalité; fête du roitelet. Vous voyez qu'en France on fête souvent ce tout petit oiseau. Oh! que je ris au château de la Tour-Chabot, lorsque les villageois présentèrent au Seigneur un roitelet attaché par un câble, porté sur un char tiré par quatre bœufs [87].

Fête du marteau. Quelques jours après, les bouchers de St.-Maixent, leur doyen en tête, vinrent à ce même château baiser le marteau de la porte. Ah que je ris! On leur lava les mains avec de l'eau de rose [88]. Ah que je ris! ah! que je ris!

Fête du saut. Aucun des jeunes mariés ne pouvait franchir la mare de Verruyes que féodalement ils devaient franchir ou essayer de franchir [89]. Je me représente encore ces beaux époux, vêtus de leurs frais habits de noces, regagner l'autre rive, tout dégouttants d'eau bourbeuse : Messieurs! il n'y a qu'en Poitou où l'on rie, où l'on sache rire.

Fête de l'accouchée. Je ne fus pas assez heureux pour me trouver à Bressuire dans le temps des couches de la dame et pour voir la joviale cérémonie où un seigneur vassal vient crier sur la porte : Vive madame et le nouveau né! Après quoi, si c'est un gar-

çon, on lui sert un morceau de pain blanc, une perdrix, une bouteille de vin qu'il est tenu de boire d'un seul trait, et si c'est une fille, on lui sert un morceau de fromage, un morceau de pain bis, une bouteille d'eau[90].

Fêtes pastorales, fêtes des bachelettes. Je voudrais pouvoir parler de toutes, de tout ce que j'y ai vu.

Je voudrais parler des jeunes gens ou bacheliers en beaux habits, l'épée au côté, des rois de ces fêtes, couronnés de fleurs par les jeunes filles[91],

De la fête du mouton fessé, vieille fête du paganisme[92], vieille fête fort gaie,

De la variété de toutes ces fêtes,

Des joviales fondations, pour subvenir aux frais et notamment de la donation notariée d'une charretée de foin aux jeunes filles, pour payer les violons[93]

Ah! messieurs, quel plaisir, ici, que celui de parler! mais le temps manque.

En Berry je retrouvai, à Angilon, un des jeux des bachelettes du Poitou, celui où, dans une belle prairie, les nouveaux mariés d'un côté et les jeunes garçons de l'autre se renvoient des éteufs de velours[94].

J'arrivai à Bourges avec mes gains, mes beaux écus, que je fis briller, sonner. Quelquefois je disais à ma mère, dans les moments où elle était le plus irritée contre mon violon, qu'elle le regardât bien, que j'en ferais sortir des sacs d'écus, et cela fut vrai. Je

lui disais aussi que j'en ferais sortir une femme, et cela fut encore vrai ; je me mariai fort avantageusement; mais je ne prévoyais pas en faire sortir le grand clocher de St.-Austrille, dont je montai l'escalier en dansant, car aussitôt que la place de carillonneur devint vacante, les beaux yeux de mes écolières me valurent l'unanimité des voix à la première assemblée de l'œuvre.

Carillonneur de St.-Just, dans la Septaine, LES PLAISIRS DU PRINTEMPS ! Messieurs, dit ce carillonneur, pour ce qui me concerne, je vais à mon tour vous apprendre par quel escalier je suis monté à mon clocher. Lorsque mon père, officier porteur de sacs des greniers à sel, pourvu par le roi [95], ne put plus porter, il se retira dans son village de la Septaine, où le carillonneur me continua l'enseignement du latin. Je sonnais à sa place les jours de la semaine et je carillonnais pour lui les jours de fêtes. Ce brave homme mourut ; il me recommanda à ceux qui l'entouraient. Cependant, bientôt après, je sus que les officiers de l'œuvre n'en voulaient pas moins lui donner un successeur qui n'avait aucun droit. Je ne perdis pas courage, et, un dimanche, que le peuple était assemblé sous l'orme, je me mis à une haute fenêtre du clocher et lui parlai ainsi : Messieurs les paroissiens ! j'ai carillonné gratuitement plusieurs années pour le défunt carillonneur, ne permettez pas qu'un autre que moi lui succède. Le peuple se tourna vers la fenêtre du clocher et, de sa grande voix, ré-

pondit : puisque tu as carillonné, tu carillonneras ! L'œuvre est bien petite quand le peuple est debout; elle n'osa rien dire : je fus et je suis encore carillonneur.

C'est du jour de notre première procession que date ma harangue victorieuse, et ce sera aussi par les plaisirs des processions que je commencerai à parler des plaisirs du printemps.

Si l'on avait à peindre la figure française dans toute sa sérénité, sa joie, sa beauté, ce serait peut-être aux processions.

J'ai vu toutes ou presque toutes les plus célèbres de la France, car mon père, avec qui je demeurais, a porté des sacs de sel dans bien des villes.

Outre les belles processions qu'on voit partout,

Comme celle de la Chandeleur où les femmes, vêtues de blanc, tiennent des cierges de différentes couleurs [96],

Comme celle des Rogations, où le peuple prie avec tant de ferveur, au milieu des champs [97], le long des chemins bordés de haies fleuries,

Comme celle de la Fête-Dieu, où le pain eucharistique, renfermé dans un disque de cristal et d'or, remplit le peuple de foi et d'espérance.

Ou encore comme celle des confréries en habit bourgeois, des confréries en sac et en capuche [98].

Ou bien, comme celle des moines, précédés de petits moines enfants [99],

Ou bien encore, comme celle des chapitres, pré-

cédés de petits chanoines, de petits abbés, de petits évêques enfants [100];

Outre les processions des hôpitaux [101],

Les processions des pauvres et des estropiés [102],

Les processions des chevaliers du Saint-Esprit [103],

Les processions des Etats-provinciaux [104],

Les longues processions des confréries des métiers, où chaque confrère porte ses instruments [105].

Les longues processions générales, quelquefois longues de plusieurs lieues [106],

Les plus longues processions jubilaires [107],

Les joyeuses processions patronales, en tête desquelles flottent les images enrubanées des saints [108],

J'ai vu les processions figurées ou par personnages; et, si le riche Anglais, qui s'adressa à notre honorable confrère de Dunkerque, s'était adressé à moi, je lui aurais dit : Milord! êtes-vous bien curieux? Quel doute! m'aurait-il répondu, je suis insulaire : Avez-vous un bon cheval? Quel doute! m'aurait-il encore répondu, je suis Anglais. Eh bien! bride en main et vite, qu'on ne fasse sans vous,

A Lille, la grande procession, mélangée de moines, de gens de guerre, tous portant une torche à la main, tous pieds nus [109].

De là, en partant bon matin, vous pouvez être, en quelques galops, à Cambrai, mais galopez, qu'on ne fasse sans vous la grande procession des ordres monastiques, des vingt-quatre chapitres, de l'échevinage, de la garde bourgeoise, des trois cents soldats

romains, des sept femmes fortes, des douze sybilles, des quatre chariots représentant la montagne de Saint-Géry, la tour de Babel, l'Assomption, le beffroi de la ville [110].

De là, vite à Dieppe, et plus vite à Pontoise, que vous n'ayez le plaisir d'être coudoyé par les vénérables, antiques personnages de ces deux processions [111].

De là, plus vite encore à Paris, où vous attend, jusqu'au jour de Saint-Jacques, la procession des pélerins, terminée par un grand faquin, habillé en Saint-Jacques, cherchant inutilement tantôt à se donner les airs d'un saint, tantôt les airs d'un honnête homme; et suivez-le dans la salle de l'hôpital Saint-Jacques, où les pélerins dînent, vous le verrez, au haut bout d'une longue table, éventé entre deux hommes qui agitent deux grands éventails, et ne rien manger, parce que les saints ne mangent pas [112].

A Paris, que de processions figurées! Je parlerai entre autres de celle de saint Michel, où un grand Diable, par le jeu de ses griffes [113], ne cesse de faire rire, et de celle de Notre-Dame, où un grand dragon, par le jeu de ses mâchoires, armées de trois rangées de dents [114], ne cesse de faire rire et de faire peur.

Allons, milord, le Louvre, le parlement, les spectacles, tout cela sera pour une autre fois. Allons! à cheval! Prenez au Midi et à votre droite! Marchez et ne vous arrêtez qu'à Angers, où la procession du sacre remplit cette ville. Regardez bien : Depuis son fondateur, le duc d'Anjou [115], contemporain de Louis XI,

ses rangs ne se sont pas dérangés. Elle n'est pas de moins de quatre mille hommes, portant chacun ou un cierge ou un flambeau. Distinguez le chapitre en chapes, les nombreux chœurs de musiciens, tous aussi en chapes, les patriarches de l'ancienne loi, en habits de leur temps. Écoutez ensuite le sermon, prêché sur la même chaire, où, au XIIe siècle, avait prêché l'hérésiarque Béranger; et enfin entendez la messe du soir, par laquelle finit cette procession d'un jour[116].

A cheval! à cheval! milord! vous avez pris au Midi, prenez à l'Orient, arrivez à Metz, vous verrez à la procession un bien plus grand dragon que celui de Paris[117].

Milord, il n'est pas nécessaire de fatiguer votre cheval pour aller à Limoges voir quatre mille Limousins figurer à leur procession en chemises de grosse toile grise[118].

Allez plutôt à Lyon, où vous verrez passer dans les rangs de la procession les trois rois et les douze apôtres[119].

Et surtout hâtez-vous d'entrer en Provence, le pays des processions figurées.

Toutes les portes de Marseille sont ouvertes; toute la ville est remplie de peuple. La procession du capitaine de St.-Victor est sortie. Le capitaine se met à genoux devant l'abbé pour recevoir sa bénédiction. Il prend rang à la procession avec les moines; il tient son psautier, et chante avec eux. Bientôt il pose son psautier, saisit une lance, monte à cheval et fournit une course, vient reprendre à la procession,

son rang et son psautier. Jusqu'à la fin de la procession, à plusieurs reprises et alternativement, il prend, pose, reprend le psautier, prend, pose, reprend la lance, chante, galope[120].

Vous trouverez encore toutes les portes de Marseille ouvertes le jour de la procession de St.-Lazare. Vous verrez l'abrégé du clergé et de l'Eglise chrétienne. Vous verrez défiler orphelines, orphelins, pauvres femmes, pauvres hommes, pénitents, ermites, moines, prêtres, croix de cristal et d'or, chanoines avec leur prevôt dont on porte la queue, musique, chœurs d'enfants, petites filles, petits garçons figurant les religieuses, les religieux, les anges, les diables. Vous verrez une châsse de sept quintaux d'orfévrerie. Vous aurez tout vu[121].

La belle ville d'Aix tient aussi toutes ses portes ouvertes; le peuple en plus nombreux concours vous emmène à la procession du roi René, où les personnages de l'antique terre de Chanaan, au milieu des prêtres, au milieu des chants, dansent avec des grelots attachés aux jambes[122].

Les Anglais aiment les processions que l'on fait attabler, manger et boire. Au Nord, à Paris[123], il y en a une; au Midi, à Toulouse, il y en a une autre[124].

Adieu, milord! il n'est noble compagnie qu'on ne quitte; il me faut sonner coup sur coup pour deux morts, et presque aussitôt pour trois baptêmes. Les carillonneurs sont posés en sentinelle sur la porte de

ce monde pour avertir de ceux qui viennent et de ceux qui s'en vont.

Qu'il est beau et pour ainsi dire jeune, ce joyeux jour du premier mai, où, pendant les premières heures, se fait entendre un grand et agréable bruit qui cependant n'est pas celui des cloches ! Entendez les instruments, les chants [125]. Voyez sortir des villes, des villages ces longues files de jeunes praticiens organisés en basoches [126], ces longues files de jeunes villageois marchant sur deux rangs [127] ; ils vont à la forêt voisine couper le mai. Les voilà qui reviennent portant légèrement sur leurs épaules la superbe tige d'un bel arbre qu'ils ont ébranchée, ornée de rubans et de couronnes. Ils plantent, au milieu de la plus belle place de la ville ou du village, cet arbre immortel qui n'a de racines que l'ancien usage, l'ancienne habitude de la joie anniversaire [128].

Un grand et sage roi qui, de son cabinet, reconquit son royaume [129], institua les archeries ; mais les archeries actuelles ne ressemblent pas plus aux anciennes archeries qui vainquirent les Anglais qu'aux anciens siècles ne ressemble le siècle actuel. Ainsi ne craignons pas, approchons de ces compagnies bleues, rouges, galonnées d'argent et d'or sur toutes les coutures [130] ; ces chevaliers de l'arc [131], de l'arquebuse [132] ne font la guerre qu'aux oiseaux et encore ne la font-ils qu'aux oiseaux de bois ou de carton [133]. Toutes les principales villes en ont des compagnies plus ou moins nombreuses [134]. Il est d'ailleurs bon

de savoir que les honneurs et la valeur des prix de leurs tirs ne sont pas sans importance. Le vainqueur est triomphalement promené dans toute la ville; il porte le superbe titre de roi de l'oiseau [135] ou d'empereur de l'oiseau [136]; et, s'il aspire à la main de la jolie fille d'un hôtelier, il a naturellement la préférence, car il est affranchi des droits d'entrée pour un certain nombre de pièces de vin [137]; et, dans certaines villes, s'il atteint l'oiseau ou papegai trois années de suite, il a, pendant toute sa vie, les entrées franches pour trente pièces [138]. Assez souvent les chevaliers de trois, quatre provinces se réunissent pour disputer le grand prix d'honneur, et il n'est pas sans exemple qu'alors ils marchent aux frais du roi et par étape [139].

Carillonneur d'Omoy dans la Septaine, LES PLAISIRS DE L'ÉTÉ! Je passais devant la porte du premier marguillier. Sa servante, que je connaissais à peine, m'arrêta : Jeune homme! le carillonneur, tout chargé de dettes, s'est enfui ce matin comme un gueux. Mon maître a dit que celui qui m'épouserait serait carillonneur de la paroisse : Belle! m'écriai-je en lui saisissant la main, je tiens la corde de la cloche. En voilà assez sur moi.

St.-Jean! St.-Jean! vive St.-Jean! Allons! sautons! sautons! plus haut! encore plus haut! gare les chausses! La nuit de la veille de la St.-Jean, partout les jeunes enfants vont dévotement demander des fagots [140], et la terre de France se couvre de feux, pardessus lesquels les jeunes gens sautent aux bruyants

applaudissements, aux bruyants éclats de rire des voisins et des voisines [141].

Le lendemain de la fête, les places des villes et des grands villages se remplissent d'un peuple de valets et de servantes à louer pour l'année ou la demi-année [142], chantant, depuis plusieurs jours, la St.-Jean, leur congé et leur sortie [143]. Elles se remplissent aussi d'un peuple de maîtres, de maîtresses qui sont venus choisir [144]. Valets et maîtres attendent une meilleure année ou demi-année. Ainsi l'espérance sème toute la vie de l'homme des belles veilles de jours qui ne doivent jamais venir.

Messieurs, un carillonneur de la Septaine doit enfin sortir des villes; j'en sors. C'est aux champs que nous retrouvons notre bonne mère, la nature. Venez avec moi! nous arrivons au milieu des travaux, des fêtes, des plaisirs de la tonte. Suivez-moi! tournons autour de ces hommes promenant leurs grands ciseaux sur les paisibles moutons, tournons autour de ces tables chargées de grasses laines, de gros pain, de gros fromages, de gros flacons de vin [145]; tout le monde travaille dans l'abondance, la joie.

Et plus loin regardez avec quelle rapidité cette belle prairie est pour ainsi dire tondue aussi par la faulx, avec quelle rapidité elle est aussi dépouillée. Regardez cette fourmillière de villageois et de villageoises, les mouvements vifs et variés de leurs pieds, de leurs mains, de leurs rateaux, de leurs fourches. Ecoutez-les chanter [146].

Plus loin encore, le champ est aussi pour ainsi dire tondu par la faulx, la faucille[147].

Ne croyez pas, vous diront les villageois, qu'aux moissons tout soit soleil, hâle, sueur et peine; il y a aussi des plaisirs. Souvent les sillons des moissonneurs et des moissonneuses sont départis d'avance, d'après les inclinations et les convenances; ils le sont aussi d'après la renommée de l'habileté et de la promptitude du travail[148]. Celui qui a le plus tôt moissonné le premier sillon obtient l'honneur de rentrer à la ferme sur le char des gerbes, où il porte le trophée d'épis et de rubans[149].

La dernière gerbe est liée, le fermier s'enfuit, car s'il était pris, les moissonneurs le renverseraient et le fouetteraient dessus. Bientôt on le voit revenir, il porte une grande cruche de vin; il est entouré, applaudi[150]. Lorsque les moissonneurs déchargent le char des gerbes, l'usage veut que la dernière soit si pesante qu'ils ne peuvent la soulever. Le fermier va encore chercher du vin; il revient; la gerbe alors ne pèse pas plus qu'une autre[151].

Depuis les Pyrénées jusqu'à la Picardie, ces coutumes, ces usages se retrouvent dans toutes les provinces occidentales[152], c'est qu'elles ne sont pas coupées par des chaînes de montagnes qui coupent aussi les coutumes et les usages.

Temps des grandes dîmes. Nos oreilles chrétiennes entendent, avec plaisir, dans les vastes plaines chargées de gerbes, la voix du huitième siècle, les mois-

sonneurs, appeler le décimateur, crier : A la dîme! à la dîme[153].

Temps des grandes revues militaires. Comment peindre la figure française dans toute sa sérénité, sa joie, sa beauté? On l'a dit. Comment peindre aussi la figure française dans tout l'éclat, la force des jeunes ans? Peignez une revue d'été. La terre, dépouillée de ses belles moissons de froment, se couvre bientôt après de brillantes moissons de baïonnettes. Avec quel plaisir les régiments ne se voient-ils pas, ne se complimentent-ils pas et ne sont-ils pas vus, ne sont-ils pas complimentés par l'immense foule de peuple accourue à ce grand spectacle[154].

Il y a des fêtes patronales tous les jours de l'année. La plus belle est cependant celle de l'Assomption; car si, depuis des siècles, la population masculine est en grande partie nommée Pierre ou Jean, la population féminine est, en plus grande partie, nommée Marie, nom modifié de mille différentes gentilles et mignardes manières[155]. C'est donc vers le milieu de l'été que je dois mentionner les fêtes patronales. Quel grand plaisir, pour nous, aux heures du matin de donner du haut de nos clochers le premier signal de la bonne chère! Voici une observation que j'ai entendu faire et qui m'est restée : Dans le nord de la France on honore plus le saint avec la broche, et dans le midi plus avec le verre[156].

Chaque métier, chaque état porte aux fêtes patronales la bannière de son saint[157]. Que chaque état ne

porte-t-il aussi une seconde bannière ; que n'y écrit-il le nom des inventeurs ou des hommes célèbres qui l'ont illustré? Alors que d'améliorations! que de perfectionnements dans toutes les parties de la société! car, voyez que de travaux, que de veilles, que d'efforts pour voir flotter son nom sur ces glorieuses bannières, les unes communales, les autres provinciales, les autres nationales! Carillonneurs! vous et vos amis, si vous aimez votre pays, proposez, carillonnez ces bannières.

Les fêtes patronales attirent un grand concours de peuple, de divertissements, un rassemblement de comestibles, de marchandises, enfin, des foires.

Le nombre de ces fêtes-foires est peut-être de cinq, six mille[158].

Je parlerai de deux : de celle de Sainte-Procule, de celle de Saint-Marcoul.

Il y avait à Rhodès un jeune chevalier nommé Géraud qui s'éprit de la beauté d'une jeune fille nommée Procule. Il la demanda en mariage ; il l'obtînt des parents. Mais Procule s'était vouée à la Sainte-Vierge; elle ne voulut pas rompre son vœu, et la veille des noces elle s'enfuit à travers les montagnes du Cantal. Géraud la poursuit, l'atteint en Bourbonnais, à Gannat. Procule aime mieux mourir que de satisfaire ses désirs; Géraud tire alors sa large épée et lui coupe la tête. En mémoire de ce martyre, chapelle, fête, sonnerie, feux, danses, divertissements, foire à Gannat, où l'on vend des rubans

blancs, rouges, bleus, appelés rubans de Sainte-Procule, que les bonnes gens attachent à chaque poignet. Le soir, dans toutes les familles, un copieux gâteau, pétri d'œufs et de morceaux de fromage, fait en forme d'épais coussinet de laitière, termine splendidement la fête[159].

Il y avait à Bayeux un homme de bien, doué du pouvoir de guérir des écrouelles. L'Eglise le canonisa sous le nom de saint Marcoul; et toutes les années le peuple de Bayeux se réunit devant la maison où il est né, et célèbre, à l'ombre de beaux pommiers en fleurs, sa fête, en entourant de bancs et de tables sa statue couronnée de feuillage, en mangeant, en buvant, en chantant, en sautant, tant que le jour dure[160].

Après la fête de l'Assomption, les édifices des colléges où vous entendiez si souvent réciter, gronder, pleurer, deviennent silencieux, muets. Les vacances ont commencé[161]. Les écoliers ont fait irruption dans leurs villages; ils courent, crient, chassent, pêchent, troublent les airs, la terre et les eaux.

Carillonneur de Saint-Ursin de Nevers, LES PLAISIRS DE L'AUTOMNE! Mon camarade et compatriote s'exprima ainsi : Une belle nuit, ma grand'mère rêva ou crut rêver, pendant son sommeil, que saint Ursin lui était apparu et lui avait adressé ces paroles : Femme! votre petit-fils est trop âgé pour être plus long-temps doyen des enfants de chœur. Je veux qu'enfin il ait un état et qu'il joue du plus

grand instrument : Or, dit ma grand'mère aux servantes et aux cuisinières de l'œuvre, le plus grand instrument est un clocher avec ses cloches ; il faut donc que mon petit-fils soit carillonneur : Cela est vrai ! cela est évident ! dit unanimement la gent féminine, dont les cris couvrirent toutes les contradictions. Je fus et je suis carillonneur.

Vingt-un septembre. Les vacances des écoliers ont commencé, Bientôt commencent aussi les vacances judiciaires[162], et au beau monde viennent se joindre dans les campagnes la grande, la petite magistrature ; dont les habits noirs, et plus encore l'air grave, sentencieux, empesé, les détache de toutes les autres populations.

Octobre. La face de Bacchus s'est de plus en plus empourprée, ce qui, en langage chrétien, veut dire que les raisins sont mûrs. Les plaisirs sont à leur plus haut période. Oh ! quelle différence entre les vendanges des tapisseries, des éventails, des dessus de cheminées et les vendanges de nos coteaux où le peuple français changé en un peuple chantant, ivre du jus de raisin, ivre de joie, dépouille ses immenses vignobles, l'orgueil et la richesse de ses provinces ; où, au milieu des vaudevilles, des romances de tous les idiomes, des cris joyeux, des éclats de rire, se fait entendre comme aux moissons l'antique voix du huitième siècle : A la dîme ! à la dîme[163] ! On a chanté le jour, on danse la nuit et les danses dans certains pays sont variées par les facétieuses niches des jeunes

vendangeurs qui passent sur des pommes partagées, gravées des figures les plus bizarres, de gros raisins noirs et en estampillent furtivement les blanches cornettes des jeunes vendangeuses [164], qui d'autres fois font pis, font l'office du diable, noircissent avec du raisin, nommé tachant, les petites jolies figures de leurs jeunes compagnes [165]. Elles le sont aussi dans d'autres pays par des plaisants drames rustiques et entre autres par celui du mariage de Janelle [166].

Les coteaux n'ont plus de raisins; les arbres ont perdu leurs feuilles; la verdure, les longs jours se sont insensiblement glissés sous l'autre hémisphère. La fête de la Toussaint nous trouve autour du feu derrière les paravents. Le deuil de la terre prépare celui de nos cœurs.

Voilà la fête des morts.

C'est le jour des larmes, des plaisirs de la douleur. La veille, aux premières heures de la nuit, les sons lents et lugubres des cloches semblent tantôt venir de l'autre monde nous apporter les regrets de personnes chéries, tantôt aller leur porter les nôtres. Cette funèbre soirée se termine par le pieux usage d'approprier le foyer, d'y allumer un beau feu, de ranger les chaises tout autour et de se retirer comme pour laisser les places vides à ceux qui avaient accoutumés de s'y asseoir [167]. Le lendemain, jour de leur fête, nous entourons l'autel où le prêtre, en chasuble noire, demande avec nous à Dieu qu'il les fasse reposer dans un monde paisible, éclairé de la

lumière éternelle. L'après-midi, les jeunes clercs à la barrette rouge, à la figure enfantine, portent de maison en maison l'eau bénite, la distribuent dans les bénitiers[168], et les familles prennent religieusement le chemin du cimetière pour couronner de fleurs les croix des tombes[169].

Décembre a commencé. Les parcs sont levés; les troupeaux sont renfermésdans les bergeries, la bise, les aquilons soufflent, le froid et les nuits croissent.

Grandes veillées.

Maintenant je vais parcourir les lieux où l'homme, partout avide de vie, d'activité et de plaisir, se fait, avec le feu et la lumière, un jour artificiel au milieu des plus épaisses ténèbres.

A l'entrée du village j'entends retentir la forge du taillandier; veillée des bonnes gens[170].

Je vois, chez le tisserand, la clarté de la lampe à travers des châssis de papier[171]; autre veillée des bonnes gens[172];

Autres veillées dans les grandes cabanes de terre ou escraignes[173] de la Bourgogne[174];

Autres dans les fileries de la Bretagne[175];

Autres dans les grandes caves ou boutiques souterraines des provinces septentrionales[176];

Autres dans les grandes étables des provinces méridionales[177];

Autres dans les cuisines des fermes.

Le beau monde des campagnes se tient alors dans

les grandes, antiques ou nouvelles salles des châteaux, et le beau monde des villes dans ses nouveaux salons de soie et de glace.

Quelle différence dans les plaisirs de toutes ces veillées !

Ici, autour des tables couvertes tantôt de cartes, de rangées de pièces d'or, de rangées de diamants [178], tantôt de cartes, de jetons, l'heureuse, la désastreuse fortune, en quelques moments, passe rapidement d'une main dans une autre.

Est-on plus sage dans ces salons muets où, à côté du livre des décisions des cas du jeu [179] et dans le plus profond silence, on fait une partie d'hombre, aussi sérieusement, aussi studieusement qu'on résout un problème d'algèbre [180] ? et dans ceux où la légère et enjouée causerie française, causerie modèle, née dans les belles années de notre siècle [181], a fait place à l'universelle rage de déchirer les premiers personnages de l'Etat, sous prétexte de trouver les clefs des caractères de Labruyère [182], on n'est pas plus sage, on est encore moins sage.

Où sont donc les plaisirs ?

Ils sont aux veillées villageoises, animées, diversifiées par les chants, les ris, les jeux, par la danse sur les chaises, sur la table [183], et encore par la danse des outres, par la danse des gerbes de paille, c'est-à-dire d'hommes couverts de peaux vineuses d'outres, ou enveloppés de gerbes [184], à ces veillées animées, diversifiées surtout par la représentation

d'anciens drames rustiques, parmi lesquels j'ai remarqué l'ancien ou antique mystère de Lubin, du Loup [185].

Les plaisirs sont aussi aux veillées bourgeoises où le répertoire des jeux est bien plus étendu que du temps de notre Rabelais [186].

Comptons-les ! comptons !

Jeu de la rime : Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? un pigeon et tous les autres mots en on. Celui qui ne peut plus rimer donne un gage [187].

Jeu des propos interrompus, ou du coq-à-l'âne, dont les plaisants hasards unissent de la manière la plus bizarre les objets les plus dissemblables [188].

Jeu des Valentins et des Valentines, où l'on donne à tel jeune garçon telle jeune fille, à telle jeune fille tel jeune garçon [189].

Jeu du jardin Madame, où chaque personne est, à son tour, obligée d'imiter le cri d'une bête, le chant d'un oiseau [190], où le vieux procureur roucoule, où la jeune demoiselle croasse.

On joue aussi à la mouche, où l'on poursuit avec une grande pelotte de linge, de filasse, avec le bonnet, avec le pan de l'habit celui qui fait la mouche, qu'on feint de vouloir chasser [191].

On joue à la savatte, au balai. Il faut rire, bon gré, malgré, en voyant trente ou quarante personnes, assises à terre en rond, autour d'une seule qui est debout, qui est frappée sur son derrière jusqu'à ce qu'elle découvre la personne qui l'a frappée, ce

qui n'est pas facile, car la savatte ou le petit balai qu'on met à la place circulent rapidement derrière le dos ou sous les genoux [192].

Encore un jeu, un seul jeu. C'est un jeu d'imitation, ce n'est cependant pas celui des proverbes [193] qui répète toutes les scènes de théâtre, ainsi que toutes les scènes de la vie. C'est celui des métiers. Aussitôt qu'il commence, le salon de compagnie est changé en rue de Lyon ou de Paris; l'un forge, l'autre lime, l'autre taille les pierres, l'autre menuise, l'autre prend mesure d'un habit, le coud, le rend, l'autre bat le cuir, pique la semelle, l'autre bâtit un chapeau. Le maître du jeu, qui est au milieu, debout, fait par ses signes d'imitation quitter un métier, en prendre un autre; il fait à un grave médecin qui tâtait le pouls, prescrivait des remèdes, aiguiser des petits couteaux; à un éloquent avocat qui avait les gestes si nobles, qui, de sa main droite, marquait la mesure de ses périodes, et de sa main gauche retenait la large manche de sa robe, il fait tourner la broche [194].

Cependant l'ennui descend quelquefois et des plafonds dorés de la ville et des planchers enfumés du village; là et là c'est le moment des grands contes, des histoires de loups, de loups garous, des plaisirs de la peur. Alors les vieilles gens sont avidement écoutés. Ils ont dans leur mémoire les apparitions de Mellusine qui sort des caves de Lusignan, furieuse d'avoir vu raser son château [195], de la fée de Royat [196], des dames blanches [197], de la dame d'Apri-

gny qui vous présente une main glacée [198], du rongeur d'os qui parcourt les rues, qui se jette sur tous les os qu'il trouve [199], du géant qui s'assied sur les clochers et qui du bas de sa robe balaie les rues du village [200], et contre lequel vous protège le bon géant Buguel [201], du grand chat-huant qui se fait entendre à plus d'une lieue, qui se campe entre quatre chemins et que les plus hardis n'osent approcher [202], du Mauvais [203] ou du Diable sous la forme de Jean Petit aux pattes noires [204], du Diable sous la forme ordinaire, subitement appelé par les ignorants qui ouvrent imprudemment le Grimoire du curé [205] ou les livres du grand et du petit Albert [206], du grand et du petit Agrippa [207], surtout les histoires des lubins, des follets dont le chef est le drac qui si souvent épouvante et si souvent aussi fait rire les provinces méridionales [208].

A moi carillonneur métropolitain LES PLAISIRS DE L'HIVER ! dit enfin notre hôte : Messieurs, c'est comme clerc tonsuré que j'ai ma place qui, sous le titre latin de *Pulsator campanarum*, est un vrai bénéfice ecclésiastique [209].

Messieurs, continua-t-il, l'année est parvenue aux trois quarts de son cours, au solstice d'hiver, au vingt-un décembre, jour de St.-Thomas Didime, double majeur. Quelles nuits si longues! quel froid si universel! Toute la nature est engourdie dans son grand lit de neige; elle est morne, silencieuse, mais voilà que subitement les airs retentissent des cris :

Kalen! kalen! tout va ben! Ces antiques cris païens, purifiés, devenus chrétiens, célèbrent les approches de Noël [210].

En tous lieux, vous voyez cuire le pain du kalendat [211], des kalendes, et travailler aux apprêts de la fête.

Enfin la nuit de la veille de Noël, les feux, les tréfeux [212], allumés sur tous les points, brillantent de flammes l'immense spectacle des glaces et des frimas, en même temps que les villes, les villages s'illuminent de lampes [213] pour honorer le divin avénement de celui qui vient dissiper les ténèbres. En cette nuit de lumière, de joie, les rues, les chemins qui mènent aux temples peuvent à peine contenir la foule des fidèles portant des brandons, des torches résineuses, chantant les cantiques, les mystères chrétiens [214]. Bientôt les cloches saluent à leur tour la venue de Jésus. Leurs harmonieuses sonneries s'accordent avec les chants du clergé, les chœurs alternatifs de la musique et du peuple. A ces heures les sentiments religieux sont trois fois plus vifs; il faut, après les offices, trois messes : Ah! qu'ils sont grands les plaisirs de la foi qui nous fait croire un être tout juste et tout puissant, un autre monde que nous ne pouvons ni voir ni comprendre, que nous verrons, nous comprendrons, quand, à la fin de cette vie, notre âme se dégagera de ses sens et en prendra de nouveaux.

Les dernières fêtes de Noël touchent à la fin de

l'année que plusieurs de ceux qui nous sont les plus chers ne voient pas (1).

Telle est notre nature, qu'il nous semble que tout le malheur est dans le temps qui vient de passer, tout le bonheur dans le temps qui va suivre.

Les tambours battent, les trompettes sonnent, les amis, les parents courent de maison en maison, se prennent les mains, s'embrassent; les carrosses des grands, des gens de justice, des gens d'église, les chaises à bras où se font porter les dames vont, viennent; se pressent, se heurtent dans les rues : c'est le matin, le beau matin du premier de l'an, de la fête de l'amitié, de la libéralité. L'on donne, l'on reçoit des présents de toute sorte, des présents d'oranges, de confitures, de conserves, de sucreries, de gants, de bourses, de miroirs, de chapelets, d'almanachs, de chansonniers délicatement dorés, de petits livres de la Constitution, contre la Constitution, plus délicatement dorés [215]. Ce jour est surtout la fête des enfants, des serviteurs; c'est le jour des étrennes. L'argent coule dans toutes les mains.

(1) Tu ne la vis pas, toi qui consacras tant d'années à la première histoire qu'aient eue les peuples, l'*Histoire des Français des divers états*, la vraie histoire de France, toi qui en enrichis les matériaux de tant de chartes, de titres, toi qui souvent en copias et recopias les pages, toi dont je ne cessais de consulter le goût naissant, le goût exercé, le goût mûr, toi que je perdis le 21 septembre de l'année 1835, mon fils Alexis, mon cher fils, le flambeau de ta vie brûlait d'une flamme si vive, comment s'est-il subitement éteint d'un seul coup de vent!

A Gui l'an neuf! à Gui l'an neuf! crient de toutes parts, dans les villes et les villages, de jeunes garçons portant de grandes corbeilles où l'on jette des quartiers de pain, des morceaux de salaison, des fruits [216]. Dans la France musicale, la France du Midi, de tout jeunes garçons font entendre, devant les portes, des chants dont le refrain est à peu près celui-ci : Guignolet! Guignolet! pain, jambon, gâteau, s'il vous plaît [217] ! Chacun leur donne, qui plus, qui moins. Dans d'autres cantons, des jeunes gens, nommés les guillonès, chantent, sur un air antique [218] : A Gui l'an neuf! Voici le premier couplet de leur longue chanson du XIe ou XIIe siècle :

« Arrivas, sont arrivas
« Devant la porto d'ung chivalier
« Ou d'ung baron,
« Los guillonnés lour fau donner
« Aux compaignons, aux compaignons. »

Les guillonès entrent dans les riches maisons où ils dansent avec les jeunes filles. Quand ils se retirent, ils ouvrent un large sac où ils font aussi leur cueillette [219].

On l'attendait depuis long-temps, enfin elle arrive la joyeuse fête des Rois, ou plutôt de l'égalité, cette fête des antiques saturnales, qui rappelle l'âge d'or. Dans chaque maison, un banquet est préparé; la famille, les convives, les valets se rangent tout autour. Un jeune enfant est placé au-dessous de la

table sur laquelle on a découpé en tranches un gros gâteau sucré, parfumé. Le maître de la maison, renouvelant l'ancienne formule des Romains, dit : *Phœbe!* l'enfant répond: *Domine!* et ensuite il nomme au hasard, et sans distinction de rang, toutes les personnes présentes. A mesure que l'enfant les nomme, le maître de la maison leur donne une tranche de gâteau. Celui et celle qui trouvent la fève sont proclamés roi et reine. La police du festin appartient au roi. A chaque fois qu'il boit ou que la reine boit, les convives crient tous à la fois et à pleine tête : Le roi boit! la reine boit! Les rues, les places retentissent de ces cris qui se font entendre de toutes les maisons [220].

En ce temps, les rues se remplissent de carnage et de joie. Chacun tue son cochon devant la porte et allume ensuite un brillant feu de paille pour en brûler les soies. Le cochon est dépecé sur place. L'homme pauvre s'associe avec un autre ou avec deux autres pour en partager un par moitié ou par quart, et alors il dit modestement qu'il tue deux pieds, qu'il tue un pied [221]. Il envoie son présent de boudins [222] à son haut et puissant voisin, qui a la délicatesse de ne lui rendre son présent qu'en même quantité [223].

L'Épiphanie amène le Carnaval ou la saison des folies, dont la plus gaie est celle des masques, des travestissements. Les villes sont bruyantes de troupes de paysans, de bergers, de troupes d'avocats, de procureurs, de médecins, de troupes de bateleurs,

ches, les vieilles planches qu'on leur abandonne [236], tandis qu'à Longchamp [237], les jeunes pensionnaires chantent, devant le beau monde, dans le silence de l'Opéra [238], les lamentations des prophètes, mises en musique par Lalande [239].

Cependant l'aspect des rues n'est plus le même; les étaux des marchands ont changé; les légumes, les gâteaux à l'huile, les échaudés de carême, les caques de poisson salé ont fait place aux grands quartiers de lard, aux jambons couronnés de lauriers [240], aux corbeilles d'œufs rouges, blancs, bleus, jaunes et de toutes les couleurs [241].

Pâques! Minuit du mardi-gras avait été écouté fort attentivement par les gourmands; minuit de pâques est écouté plus attentivement encore. A leur compte, les six premières heures sont bien maigres, mais la septième est grasse, et à l'instant où elle sonne, tous en même temps et à la fois portent la fourchette à la bouche [242].

C'est, suivant l'épacte de l'année, le premier plaisir du printemps ou le dernier plaisir de l'hiver.

FIN DU DERNIER VOLUME DU XVIIe SIÈCLE.

NOTES

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

On rapportera les passages des livres ou des documents manuscrits.

On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou des documents imprimés.

DU TRIEUR, chap. Ier.

(1) Bibliographies du XVIIe siècle, si pleines de mémoires du temps. Je ne citerai que ceux de Puységur, de Bussi, de Retz, de La Fayette, de Motteville, de La Rochefoucauld, de Nemours, de Montpensier, et cétéra et cent pages d'et cétéra.

DU GOUVERNEUR D'ENFANTS, chap. II.

(1) « Nous, Jean de Cantan, sieur Délas, enseigne de la compagnie du sieur » de Saint-Agnan, capitaine au régiment de Rambures, infanterie, confessons « avoir reçu comptant de M. Pierre Le Clerc, conseiller du roy et trésorier gé- « néral de l'extraordinaire des guerres..., la somme de 45 liv., à nous ordonnée « pour nos estats et appointements d'enseigne susdits, pour le deuxième mois « de monstre de la présente année..., le 8e jour de décembre 1641... » Je possède l'original de cette quittance.

(2) Mémoires du temps. Je ne cite que l'histoire du chevalier de Ravanes qui, après avoir quitté son régiment, entra dans une maison en qualité de gouverneur.

DU MAITRE DE POLITESSE, chap. III.

(1) Tel est l'habillement des Français au XVIIe siècle, qu'on voit dans les gravures des estampes de la Bibliothèque du roi, collection des costumes. Ces mêmes habillements se voient aussi dans nos anciens tableaux.

(2) Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 3, des Habits, art. I.

(3) *Ibidem, ibidem.*

(4) Ce mot nous manque dans les dictionnaires, mais non dans la langue vulgaire des provinces où il est en usage, et notamment dans le Bourbonnais.

(5) On voit dans les différents mois du Mercure Galant, depuis son apparition jusqu'à la fin du siècle, que les femmes de qualité avaient pris pour elles le velours, le satin et le damas; d'où l'on peut conclure que les bourgeoises n'avaient légalement que le taffetas et les autres petites étoffes de soie; je dis légalement, car, jusqu'à la révolution, du moins en province, il y a eu une égale hiérarchie d'étoffes.

(6) Voyez dans l'extraordinaire du Mercure, quartier de janvier 1678, la gravure où est représentée une femme en habit d'hiver.

(7) Voyez le Dictionnaire de Furetière, au mot *Justaucorps*, et les mémoires et les romans du temps sur l'assortiment des différentes pièces d'habillement.

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem.*

(10) Extraordinaire du Mercure, janvier 1678, art. Garde-Robe des femmes.

(11) Nouvelle méthode pour apprendre la langue, par Irson, Paris, 1662, méthode pour bien écrire les lettres, chap. 2 *de la Matière de la lettre.*—Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 9, *des Lettres.*

(12) *Ibidem, ibidem.*

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Traité sur la manière d'écrire les lettres, par Grimarest, 2e part., chap. 5, *des Suscriptions.*

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) *Ibidem, ibidem.*

(17 Nouveau Traité de la civilité française, Paris, Josset, 1695, chap. 17, *ce qu'il faut observer en écrivant des lettres.*

(18) Traité sur la manière d'écrire les lettres, par Grimarest, 2e part., chap. 4, Commerce des lettres.

(19) Méthode pour apprendre la langue francaise, par Irson, Méthode pour bien écrire les lettres, chap. 2, *de la Matière de la lettre.*

(20) Nouveau Traité de civilité déjà cité, chap. II.

(21) Muse historique de Loret, lettre 39, tragi-comique.

(22) Extraordinaire du Mercure Galant, janvier 1678, lettre 26. — Mémoires de Bussy, année 1640.

(23) Mémoires de Choisy, liv. 4. Maladie du roi.

(24) Naturellement les visites que recevait une femme dans son lit devaient être plus respectueuses; aussi l'Académie au mot *Ruelle* dit : « Ruelle délicate, ruelle polie. »

(25) Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 6, des Visites, art. II.

(26) Nouveau Traité de civilité, chap. 10.

(27) Règles de la bienséance chrétienne, 1re part., chap. 3, des Cheveux.

(28) Nouveau Traité de civilité, chap. 6.

(29) Éléments d'instruction de Blégny, Paris, Cabri, 1691, chap. Règles de la civilité.

(30) Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 3, des Habits, art. 5.

(31) Nouvelle méthode pour apprendre la langue, par Irson; méthode pour

écrire les lettres, chap. 2, de la matière de la lettre. — Dict. de Furetière, aux mots *Altesse, Excellence, Grandeur.*

(32) Nouveau Traité de civilité déjà cité, chap. 6. — Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, aux mots *Chaise, Fauteuil, Pliant.*

(33) *Ibidem,* aux mots *Tabouret, Escabeau.*

(34) On sait que Cavois fut maréchal-de-logis de l'hôtel après la campagne de Hollande. Le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, dit qu'une espèce de tribunal de censure s'était formé chez Cavois.

(35) Instruction chrétienne, Paris, veuve Berton, 1760, tirée d'une plus ancienne, celle de Gobinet, 3e part., chap. 7, des Visites.

(36) Nouveau Traité de la civilité, chap. 4, l'Entrée dans la maison d'un grand, et chap. 6, l'Audience d'un grand.

(37) *Ibidem,* chap. 4, l'Entrée dans la maison d'un grand.

(38) Les Règles de la bienséance chrét., 2e part., chap. 6, des Visites, art. 2.

(39) Voyages historiques de l'Europe, Paris, Legras, 1693, chap. 3, du Dauphiné, art. Valence.

(40) Lettres de madame de Sévigné.

(41) Romans et mémoires du temps. Cet ancien usage dure encore.

(42) Nouveau Traité de civilité, chap. 10, marcher avec un grand.

(43) Les Règles de la bienséance chrétienne, 1re part., chap. 7, *du Nez.*

(44) Nouveau Traité de civilité, chap. 4, *l'Entrée dans la maison d'un grand.*

(45) *Ibidem, ibidem.*

(46) Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 4, *de la Nourriture,* art. 10.

(47) *Ibidem,* art. 1.

(48) *Ibidem, ibidem.*

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) *Ibidem, ibidem.*

(51) Nouveau Traité de la civilité, chap. 10, Marcher avec un grand.

(52) Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 4, art. 10.

(53) *Ibidem,* art. 6.

(54) Nouveau Traité de civilité déjà cité, chap. 11, ce qu'il faut observer à table.

(55) Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 4, art. 9.

(56) *Ibidem,* art. 2. — Nouveau Traité de la civilité, chap. 11, Ce qu'il faut observer à table.

(57) *Ibidem, ibidem.*

(58) *Ibidem,* voyez aussi les Règles de la bienséance chrétienne, 2e part., chap. 3, des Habits, art. 3.

(59) Extraordinaire du Mercure, janvier 1678, art. Garde-robe des hommes.

(60) Les Règles de la bienséance chrétienne, 1re part., chap. 7, du Nez.

(61) *Ibidem,* 2e part., chap. 4, de la Nourriture, art. 4.

(62) *Ibidem,* art. 3

(63) Nouveau Traité de la civilité, chap. 9, De ce que l'on doit faire dans l'église.

(64) *Ibidem, ibidem.*

(65) *Ibidem, ibidem.*

DES PETITS BOURGEOIS, chap. IV.

(1) Histoire de la maison militaire du roi, Gardes de la porte.
(2) Dictionnaire militaire, par Lachenaye, Paris, Gissey, 1745, art. Gardes de la porte.
(3) Traité des serins de Canarie, par Hervieux, 1709, Épître à madame la princesse.
(4) *Ibidem,* chap. 25.
(5) *Ibidem,* chap. 21.
(6) Dict. de Furetière, au mot *Greffier.*
(7) Histoire de la ville de Paris, par Felibien et Lobineau, Paris, 1725, Pièces justificatives, année 1609.
(8) Dict. de Furetière, aux mots *Vin, Tasteur.*
(9) Réglement du 23 décembre 1656, sur les taxes du droit de marc d'or, art. 614, 615, 625.
(10) Traité des serins de Canarie, par Hervieux, chap. 23.

DES HAUTS BOURGEOIS, chap. V.

(1) Dans tous les temps, on a distingué la magistrature, la grande propriété, la haute bourgeoisie des classes inférieures.
L'abbé de Choisy, dans ses Mémoires, à l'article du père Letellier, reproche à Louis XIV de ne pas les distinguer.
(2) Voyez mon Traité des matériaux, chap. 20, Histoire de la noblesse, art. *Noblesse contestée à plusieurs nobles.*
(3) *Ibidem, ibidem.*
(4) Anciennes lois criminelles. Ancienne Jurisprudence des parlements. Nobles décapités. Roturiers pendus.
(5) Dict. de Furetière, au mot *Canne.*

DES ANOBLIS, chap. VI.

(1) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1645, art. *Création d'offices, Taxes.*
(2) Épîtres de Bois-Robert, déjà citées, liv. 1, épît. 2.
(3) Édit de mars 1696, vente de cinq cents lettres de noblesse.
(4) Registres du parlement, novembre 1697, édit relatif à la grande maitrise générale et souveraine, et établissement d'un armorial général à Paris, et de maîtrises particulières dans les provinces.
(5) Mémoires des intendants, généralité de Montauban, chap. Finances.
(6) Déclaration du roi, 1er décembre 1699, qualité d'écuyer donnée aux porte-malles et garçons de la garde-robe de la cour.
(7) L'Écuyer ou les Faux Nobles mis au billon, comédie, par Claveret, Paris, 1666.
(8) Le Bourgeois Gentilhomme, comédie de Molière.
(9) Édit du 4 septembre 1696, relatif à la recherche des faux nobles.
(10) Cet édit rappelle ceux des 15 mars 1669 et 2 juin 1670.

(11) Édit de mars 1696, relatif à la vente de cinq cents lettres de noblesse.— Édit du 4 septembre 1696.

(12) Registres du conseil d'Arras, arrêt du mois d'avril 1696, qui fixe les lettres de noblesse à la somme de 6,000 fr.

(13) Édit du 4 septembre 1696. — Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1695.

(14) Édit de mars 1583, réglement sur le fait des tailles, art. 9.

(15) Arrêt du conseil cité par La Roque; il est cité aussi par Domat, au *Legum delectus*, lib. 3, tit. 11, n° 1.

(16) État de la France, Paris, 1736, 2e part., chap. 12, des Princes.

(17) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits déjà cité, ch. 20, Histoire de la noblesse, art. *Livre de raison de la marquise de la Charce.*

(18) Les Trois Traictez de la noblesse, par Thierriat, Paris, Benard, 1606, chap. de la Dérogeance.

(19) Édits du mois d'août 1669 et du mois de décembre 1701, relatifs à la non dérogeance des nobles qui se livrent au commerce de mer et au commerce en gros.

(20) Les Trois Traictez de la noblesse, par Thierriat, chap. de la Dérogeance.

DES GENTILSHOMMES, chap. VII.

(1) Dictionnaire de Furetière, au mot *Ceinturon.*

(2) J'ai vu, avant la révolution, soit dans des châteaux, soit dans des maisons anciennes, des tapisseries armoriées, brodées en or, en argent ou en soie de couleur. Il doit en rester encore, sans doute, un assez grand nombre. Il y en avait, à ma connaissance, au château de Villelongue en Rouergue, à la maison Joeiri-Brussac de Rodez; il y en avait, et sûrement il doit y en avoir encore, aux garde-meubles de Fontainebleau et d'autres résidences royales.

(3) J'ai parlé, au Traité des matériaux manuscrits, chap. 25, Histoire de plusieurs autres États, d'un manuscrit sur vélin, relatif à l'histoire militaire et généalogique de la maison de Castries. On voit, suspendus aux branches des arbres qui y sont figurés, des médaillons armoriés.

(4) Statuts des chapitres des comtes de Lyon, de l'abbaye de Remiremont. Je borne là mes citations.

(5) Histoire des chevaliers de Malte, par l'abbé Vertot, chap. Statuts et preuves de noblesse.

(6) Pièces de théâtre de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe.

(7) Note précédente.

(8) *Ibidem.*

(9) Mémoires et romans du temps.

(10) Dictionnaire de l'Académie, Paris, 1694, Dictionnaire de Furetière, au mot *Demoiselle.*

(11) Le juron de François 1er était : Foi de gentilhomme! Histoire de France, Histoire de François Ier.

(12) Archives du royaume, C. K. 570, Inventaire des actes produits au parlement de Bretagne, par Chabot, duc de Rohan, pour prouver que les sieurs ducs de Rohan, princes de Léon, ont droit de présider la noblesse en l'assemblée des États de la province.

(13) Histoire généalogique de la maison de Latrimeille, des vicomtes de Thouars et princes de Talmont.

(14) Mémoires manuscrits sur les provinces d'Alsace et de Lorraine, conservés au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque du roi. Ces Mémoires sont de l'intendant de Metz, frère de Colbert; ils n'ont pas de date; mais je les crois, et on voit au chapitre Fortifications, qu'ils sont de l'année 1663 et 1664. Comme ils ne sont pas dans la collection de ceux que Boulainvilliers a analysés, je citerai le texte, chap. Principales maisons de la province : « Celui des gentilshommes « qui tient le premier rang..... est le comte de Ribeaupierre..... autrefois baron de l'Empire..... président des estats et assemblées de la noblesse. »

(15) Mém. des intendants, Mém. sur la Provence, chap. Noblesse.

(16) *Ibidem*, *ibid*.

(17) *Ibidem*, *ibid*.

(18) *Ibidem*, Mémoire sur la Lorraine, chap. Noblesse.

(19) *Ibidem*, Mémoire sur le Bourbonnais, chap. Noblesse.

(20) *Ibidem*, Mémoire sur la Franche-Comté, chap. Noblesse.

DES HOMMES DE QUALITÉ, chap. VIII.

(1) Dictionnaire de l'Académie de 1694, aux mots *Gentilhomme*, *Qualité*. — Dictionnaire de Furetière, aux mêmes mots. — Théâtre de Molière et de Regnard. — Romans du temps, entre autres l'Homme de qualité, par l'abbé Prévôt.

(2) Traité de la police, par Delamarre, liv. 1, tit. 7, chap. 8.

(3) Édit de mars 1694, relatif à l'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis, art. 3.

(4) Ordonnance de décembre 1578, relative à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit. Les cordons du Saint-Esprit ou cordons bleus ont reparu et disparu à la restauration.

(5) Ordonnance du 1er août 1469, relative à l'institution de l'ordre de Saint-Michel. Le cordon auquel était suspendue la croix était noir. Nous l'avons vu reparaître et disparaître à la restauration.

(6) Instruction pour les seigneurs, Paris, 1670, 1re part., parag. 1, l'Homme principal.

(7) *Ibidem*, 2e partie, paragr. 1, État des domestiques.

(8) *Ibidem*, *ibid*.

(9) Épîtres de Bois-Robert, déjà citées, épître 13.

(10) État de la France, au chap. des Gentilshommes servants. Jusqu'à la révolution les bourgeois ont pu acquérir ces charges.

(11) Dictionnaire de Furetière, au mot *Gentilhomme*.

(12) Mémoires de Bussy, Amsterdam, 1699, années 1647 et 1654.

(13) Œuvres de Théophile, Paris, 1656, lettre 42e, à M. Duguas, gentilhomme ordinaire du duc de Montmorency.

(14) Note précédente.

(15) Mémoires de Bussy, déjà cités, année 1640.

(16) Déjà la multiplicité des charges qui donnaient la noblesse et des ventes des lettres de noblesse avaient fait passer dans le corps des nobles un grand nombre de personnes de la haute bourgeoisie, et par conséquent avaient, par un grand nombre de points, rapproché les deux classes. A cela joignez l'éducation commune, les tables de jeu, les cafés.

(17) Le ministre Louvois avait, autant qu'il était en lui, assujetti l'avancement militaire à l'ordre d'ancienneté ou du tableau, n'importe la famille des officiers.

DES PETITS-MAITRES, chap. IX.

(1) Voltaire, dans le siècle de Louis XIV, dit que, sous la régence de Marie-Anne d'Autriche, on donna le nom de petits-maîtres ou d'importants aux jeunes seigneurs qui voulaient gouverner l'État.

(2) Dictionnaire de l'Académie, au mot *Maître*.

DES FRONDEURS, chap. X.

(1) Dictionnaire étymologique de Ménage, au mot *Frondeur*.

(2) Dictionnaire de Furetière, au mot *Frondeur*.

(3) Voyez au chapitre précédent, la note (1).

(4) Mémoires du cardinal de Retz. — Mémoires de Mademoisellle, fille de Gaston, duc d'Orléans, et historiens du temps.

(5) Mêmes ouvrages.

(6) Je me borne à citer les Mazarinades, recueils de pièces en vers et en prose, publiées pendant les troubles de la Fronde, format in-4o. J'en ai plusieurs volumes.

(7) Poëte satirique, natif de Nevers. Voyez ce qu'en disent les auteurs contemporains, Aubery, dans son histoire du cardinal Mazarin, Moreri, dans son dictionnaire, au mot *Marigny*.

DES COMÉDIENS ÉCOLIERS, chap. XI.

(1) Chevilles de maître Adam, menuisier de Nevers. Paris, 1644.

(2) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits déjà cité, chap. 9, Écoles. *Amulius, trag. in 5 actus.*

(3) Numitor, Romulus et Faustulus, acteurs de cette tragédie.

(4) *Liber præmiorum collegii Sorbonæ Plessæi, ab anno* 1685, *ad annum* 1718. Dans ce manuscrit que je possède il est souvent fait mention du jeu de la tragédie de ce collége..... *qui etiam..... « propter benè actam personam..... præmium feret.* » Il y a un grand nombre de pareils passages. On lit aussi quelquefois, à la suite des noms de l'élève couronné, les mots *convictor et actor*.

(5) Dans le même manuscrit, on voit aussi que tous les ans on jouait une tragédie nouvelle.

(6) On n'entend parler ici que des cent colléges des villes les plus considérables.

DES COMÉDIENS BATELEURS, chap. XII.

(1) Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, au mot *Thériaque*.

(2) Théâtre italien de Ghérardi, déjà cité, Arlequin Mercure Galant, gravure en regard de la scène première.

(3) Fables de Phèdre, Paris, Cochart, 1669, liv. 5, gravure de la fable du Bouffon et le Paysan.

(4) Théâtre italien de Ghérardi, la Foire de Saint-Germain.

(5) *Ibidem*. Toutes les pièces portent au frontispice : représentée par les comédiens italiens du Roy dans leur hostel de Bourgogne.

DES COMÉDIENS DE CAMPAGNE, chap. XIII.

(1) Roman bourgeois de Furetière; l'Amour égaré, historiette.

(2) Une grande partie des professeurs doctrinaires débutaient dans ce petit collége.

(3) Roman comique de Scarron, Paris, 1675, 1re partie, chap. 2 ; quel était le sieur de la Rapinière.

(4) *Ibidem*, chap. 7, l'Aventure des brancards.

(5) Voyez la note (106) du chapitre des Comédiens de l'Opéra.

(6) L'ordonnance du 12 nov. 1609, Spectacles de Paris, fixe le taux à cinq sous. Si quatre-vingts ans après, Gimont y mit un sou de plus, c'est beaucoup.

(7) Roman comique, 1re partie, chap. 2; quel était le sieur de la Rapinière.

(8) Dictionnaire de Furetière, au mot *Mansarde*.

(9) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Bas*.

(10) Si aujourd'hui on dit sur le théâtre de ce pays soubrette, autrefois on disait sûrement servante.

(11) *Sentiments de l'Académie francaise sur la tragi-comédie du Cid*. Paris, Quinet, 1678.

(12) *Ibidem* jusqu'au chap. *Remarques sur les vers*.

(13) Roman comique, 1re partie, chap. 10; comment Ragotin eut un coup de busc sur les doigts.

(14) *Ibidem*, chap. 8, *dans lequel on verra plusieurs choses nécessaires à savoir*.

(15) Dictionnaire de Furetière, au mot *Bahut*.

(16) Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 1, scène 3.

(17) Dictionnaire de Furetière, au mot *Comédien ;* Dictionnaire de l'Académie, 1694, au même mot.

(18) Roman comique de Scarron, 1re partie, chap. 2.

(19) On voit dans l'Impromptu de Versailles que Molière était directeur de sa troupe. On trouve l'expression de directeur dans la Bibliothèque des théâtres, art. l'École des pères. Ce mot devait remonter bien avant la fin du XVIIe siècle.

(20) Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 3, scène 4.

(21) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, Bâtiments.

(22) *Ibidem, ibidem*.

(23) Le cardinal de Richelieu demanda, comme on sait, à son Académie française, une critique du Cid. Je n'ai que l'édition de 1678, probablement peu différente des premières. Plusieurs importantes corrections y sont indiquées. La verve de grand nombre de jeunes poëtes qui crurent remplir mieux que l'avait fait Corneille, le plan de perfection de l'Académie, dut s'allumer. De là sans doute les deux tragi-comédies, imprimées toutes les deux en 1638, l'une sous le titre de *la Suite et le Mariage du Cid,* ; l'autre sous celui de *La vraye Suite du* Cid, par Desfontaines.

(24) Voyez la note (14).

(25) Lettre d'un comédien français, au sujet de l'Histoire du théâtre italien, Paris, veuve Pissot, 1728, analyse du 3e chapitre de l'Histoire du théâtre italien, par Lélio.

(26) On citera seulement le Grondeur de Brueys et de Palaprat.

(27) Ordonnance de police, 12 novembre 1609, relative à la discipline de la comédie.

(28) Art poétique de Boileau, chant 1er.

(29) Vie de Molière, par Grimarest; Molière, comédien de campagne.

(30) Dict. de l'Académie, 1re édition, au mot *Interroger* et au mot *Mirer*. — Dict. de Furetière, au mot *Point*.

(31) Traité du récitatif, par Grimarest, Paris, Febvre, 1707, chap. 3, de la Ponctuation.

(32) *Ibidem,* chap. 2, de la quantité.

(33) L'impromptu de Versailles, acte 1er, scène 1re.

(34) Traité du récitatif, par Grimarest, chap. 7, de la Déclamation.

(35) Voyez les estampes des Œuvres de Molière, Paris, Thierry, 1674.

(36) Voyez la gravure représentant une scène de Pourceaugnac, dans l'édition des Œuvres de Molière, de Lagrange, Paris, 1682.

(37) Dans un grand nombre de comédies-parades du temps, la robe et le bonnet des commissaires de police sont mentionnés; ces magistrats les ont portés jusqu'à la révolution.

(38) Histoire du Théâtre-Français, année 1673, chap. *Troupe des Comédiens du roi, établis rue Mazarine.*

(39) Théâtre de Ghérardi, la Critique de l'Homme à bonne fortune, scène 4.

(40) Le Poète extravagant avec l'assemblée des filoux, etc., Paris, Loyson, 1670, vers le commencement du livre où il est parlé des poètes dramatiques.

(41) Lettre d'un comédien français, au sujet de l'Histoire du théâtre italien, de Lelio, déjà citée, Habillement des acteurs.

(42) Nouveau recueil de divertissements comiques, par Oudin, Paris, 1670, chap. le Chevalier d'industrie.

(43) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par monsieur J. Taschereau, Paris, Brissot-Thivars, 1828, liv. 1, année 1641. De toutes les vies de Molière que je connais, c'est, je n'en doute pas, celle qui vivra le plus longtemps.

(44) Le signe de la note (44) devait porter sur le mot demoiselle. Voyez la note (56).

(45) Tablettes dramatiques, Paris, Jorry, 1752, Acteurs.

(46) Édit de juin 1614, relatif aux réglements des tailles, art. 8.

(47) Œuvres de Molière, l'Impromptu de Versailles.

(48) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Jules Taschereau, liv. 2, année 1665.

(49) Diversités curieuses, en forme de lettres, par M. B. Paris, 1694, 2e partie.

(50) Œuvres de Molière, Paris, Thierry, 1682, gravure de l'Imposteur.

(51) Histoire abrégée des ouvrages latins, italiens et francais, pour et contre la comédie et l'opéra, Paris, 1697, art. relatif à Rosimont.

(52) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Jules Taschereau, année 1673.

(53) *Ibidem, ibidem.*

(54) Capitulaire de Charlemagne, année 789, conncernant les comédiens. — Registres du parlement, notamment année 1577, refus d'enregistrement des

lettres-patentes relatives aux comédiens italiens. — Citations des avocats dans les plaidoyers imprimés pour et contre le mariage de Labedoyère, année 1763.

(55) Registres du parlement, 24 avril 1641, enregistrement des lettres patentes du 16 avril de la même année, concernant les comédiens.

(56) Relativement à l'état des marchands, voyez la note (19) du chap. 6, des Anoblis. Relativement à celui des comédiens, voyez les noms et les qualités des acteurs, des actrices de ce temps dans la Bibliothèque des théâtres et dans la vie de Molière, par Taschereau, ouvrages déjà cités.

(57) Pratique du théâtre, par l'abbé d'Aubignac, Paris, 1657, projet de rétablissement du Théâtre-Français.

(58) Histoire de Molière, par Grimarest; Molière détourne un jeune homme de se faire comédien.

(59) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Taschereau, liv. I, 1641-45.

(60) Histoire de Molière, par Grimarest. Famille de Molière.

(61) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Taschereau, liv. 1, année 1641.

(62) Hist. du Théâtre-Français, par les frères Parfait, chap. le Misanthrope.

(63) Histoire de Molière, par Grimarest; Son revenu.

(64) Bibliothèque des théâtres, Paris, Prault, 1733, Acteurs.

(65) Qui a lu les comédies de Regnard et des autres auteurs qui travaillaient en même temps que lui pour les Italiens, et dont les pièces sont imprimées dans le Théâtre de Ghérardi, déjà cité, ne trouvera pas ces expressions exagérées.

(66) Voyez ces pièces, entre cent autres, les Adieux des officiers.

(67) Œuvres de Molière, entre autres, la Comtesse d'Escarbagnas.

(68) Mémoires de la cour de France, Amsterdam, 1731, par madame de Lafayette, année 1689.

(69) Voyez les romans du temps où les amants fugitifs allaient se marier hors des terres de France.

(70) Ce proverbe se trouve rapporté dans le Traité de police de Delamarre, liv. 3, titre 3, chap. 4, des Spectacles.

(71) Dans les Précieuses ridicules, dans le Roman bourgeois, de Furetière, dans les Après-soupés des auberges, et dans les Faux Moscovites, de Poisson, les amants donnent, avec des collations, des représentations de comédies à leurs maîtresses.

(72) Dans ce temps plus voisin des tournois, les grandes réunions et les fêtes de la noblesse n'étaient point passées de mode. La preuve en est dans plusieurs chapitres des Délices de la France, déjà cités.

(73) Anciens plans de châteaux.

(74) Dictionnaire de Furetière, au mot *Illumination*.

(75) Le livre commode des adresses de Paris, Paris, Nyon, 1692, chap. Passe-temps et Menus-plaisirs.

(76) Dictionnaire de Trévoux, au mot *Parterre*.

(77) Théâtre de Ghérardi, les Chinois, acte 4, scène dernière; le Départ des comédiens, scène 2. — Dict. de Furetière, au mot *Parterre*.

(78) Traité de la manière de bien emboucher et manier les chevaux, par César Fiaschi, Paris, 1567, liv. 2, chap. 2, *du Mouvement appelé galop racourcy avec son temps en musique*.

(79) Voyez les gravures que l'on trouve dans les éditions du temps des œuvres de Molière, et notamment celle de Lagrange, Paris, 1682.

(80) Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Taschereau, liv. 1er année 1653.

(81) Histoires des villes où l'on voit que les salles de spectacles ont été élevées presque toutes vers le milieu du siècle dernier.

(82) Dans presque toutes les villes, à commencer par Paris, les spectacles scéniques ont d'abord été donnés dans des jeux de paume. Voyez l'Histoire de Paris et des principales villes; voyez aussi le Roman comique aux 2e et 3e chap.

(83) Il y a encore aujourd'hui bien des pauvres théâtres; il y en avait autrefois bien davantage. Telles devaient être, telles étaient leurs décorations.

(84) Dans les villes d'université le parterre a toujours été ainsi composé.

(85) Ces mots ont dû produire un grand effet dans tous les temps. Je me souviens d'avoir entendu applaudir à tout rompre la Sainval, lorsqu'elle les prononçait.

(86) Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue.

(87) Dict. de Furetière, au mot *Eau*, art. Eau de la reine de Hongrie.

(88) Théâtre de Ghérardi, la Baguette de Vulcain, augmentation de la Baguette, scène 1re.

(89) *Ibidem, ibidem.*

DES COMÉDIENS DU ROI, chap. XIV.

(1) Dictionnaire de Furetière, au mot *Comédie.*

(2) Voyez au chap. des comédiens bateleurs la note (4).

(3) La Ville de Paris, par Colletet, Paris, Raffle, 1679, chap. Noms des hostels de la ville.

(4) Dictionnaire de Furetière, au mot *Comédien.*

(5) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, Paris, 1719; lettre première, la Comédie-Française.

(6) Voyez la note (7) du chap. du Maître de politesse.

(7) Dictionnaire de Furetière, au mot *Cabale.*

(8) Artémise et Poliante, par Boursault, Paris, Le Breton, 1739, Jugement sur Britannicus.

(9) Continuation de la Muse historique de Loret, depuis 1665 jusqu'à 1670, par Du Lorens, dit Robinet, articles relatifs aux théâtres.

(10) Réglement donné aux Comédiens du Roi par la dauphine, en 1685; article relatif aux doubles et aux rôles doublés.

(11) *Ibidem,* art. relatif aux quatre et aux six comédiens à demi-part.

(12) *Ibid.,* article relatif aux huit comédiens à part entière.

(13) Traité entre les Comédiens Français, de 1692, art. des Pensions, cité dans l'arrêt du conseil d'État du 18 juin 1757.

(14) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre, *Comédie Française.*

(15) *Ibidem, ibidem,* Pension du roi.

(16) J'ai fait plusieurs recherches pour découvrir le temps où les représentations à bénéfice ont commencé. Il est fort difficile de rien dire de précis à cet égard; mais il est encore plus difficile de croire qu'elles n'ont pas de tout temps existé; car les comédiens avaient souvent à acquitter de grands services, et ils avaient toujours cette monnaie dans la main.

(17) Traité entre les Comédiens-Français, de 1705, cité dans l'arrêt du conseil d'État du 18 juin 1757.

(18) Traité de Police, par Delamarre, liv. 3, tit. 3, des Spectacles, chap. 4.

(19) Acte de société passé le 9 juin 1758 entre les Comédiens Français, art. 34 et suivants.

(20) Traité entre les Comédiens Français, 1692, art. des Boues et Lanternes, cité dans l'arrêt du conseil d'État, 18 juin 1757.

(21) Mémoires de Choisy, liv. 4, Maladie du roi.

(22) Le dictionnaire de l'Académie admet Comédiens Français. Puisqu'on disait Comédiens Français, on devait dire Comédie Française, et il est impossible qu'on ne dît pas Théâtre-Français.

(23), On voit dans les vies de Molière et de Baron que l'ordre de débuter fut donné à celui-ci de la part du roi.

(24) C'était l'opinion de Grimarest dans sa Vie de Molière.

(25) C'est un des noms les plus communs dans le midi de la France; la seule ville de Rhodès compte plusieurs familles de Boudets.

(26) Description de Paris, par Germain Brice, chap. Théâtre de la Comédie Française.

(27) Par les portraits et les bustes qui nous restent et par le témoignage de ses contemporains on sait que Molière était d'une complexion délicate, qu'il avait le visage pâle, maigre et les yeux enfoncés.

(28) XIVe siècle, épitre 56, le Théâtre.—XVe siècle, le Comédien.—XVIe siècle, station 64, les Comédiens Français.

(29) Observations sur le Théâtre, par Chevrier, Paris, 1755, Théâtre français.

(30) *Ibidem*, Histoire des Français des divers états, XVIe siècle, station 64, les Comédiens Français, note (77).

(31) Voyez au XVIe siècle les notes (64) et suiv. de la station 64, les Comédiens Français.

(32) *Ibidem*, note (57).

(33) *Ibidem*, notes (66) et suiv.

(34) Le plan dramatique de Dom Japhet n'est point sans mérite; il en est de même de celui du Pédant joué; mais aux belles années de Louis XIV, le français burlesque de Scarron et de Cyrano rendit insoutenable la représentation de leurs pièces.

(35) Du Rier et Rotrou écrivaient dans un temps trop rapproché du XVIe siècle pour que la cour de Louis XIV pût soutenir la représentation de leurs pièces.

(36) Le comique de Molière et de Regnard, le tragique de Corneille et de Racine sont ordinairement bien moins dans les situations des personnages que dans la manière dont ils s'expriment.

(37) Dictionnaire portatif des Théâtres, Paris, Sombert, 1754, première partie, art. Plaideurs.

(38) Bibliothèque des Théâtres, déjà citée, art. Athalie.

(39) Si l'on voulait prouver que la langue française est susceptible d'une harmonie musicale, comparable à celle des langues méridionales, il faudrait lire Athalie.

(40) Dict. portatif des Théâtres, déjà cité, 1re partie, au mot *Phèdre*.

(41) Réflexions sur la Rhétorique, par Fénelon; projet d'un traité sur la tragédie. — Lettre d'un comédien français au sujet de l'Histoire du Théâtre italien, déjà citée, Concetti.

(42) Phèdre et Hippolyte, par Pradon, Paris, Loyson, 1677, acte V, scène dernière.

(43) *Ibidem*, préface.

(44) Dictionnaire portatif des Théâtres, Bibliothèque des Théâtres, ouvrages déjà cités, où en comparaison des comédies les tragédies sont bien autrement honorées, ont des articles autrement longs.

(45) Dictionnaire portatif des Théâtres, déjà cité, 2e partie.

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) Les rôles des femmes dans les comédies saintes, les mystères n'étaient remplis que par des acteurs. Notes sur le théâtre, XIVe et XVe siècles. Au XVIIe siècle, les femmes remplirent les rôles d'actrices. Notes sur le théâtre, XVIe siècle.

(48) Tablettes dramatiques, déjà citées, art. les Acteurs.

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) Artemise et Poliante, par Boursault, déjà cité, Représentation de Britannicus.

(51) Voyez la comique répétition dans l'Impromptu de Versailles.

(52) M. Campenon, de l'Académie française, a eu la bonté de me communiquer l'original de la quittance ci-après : « En présence des notaires soussignés, « Jean-Baptiste Poquelin de Molière, comédien de la troupe du roy, tant pour « lui que pour les autres composant ladite troupe, déclare avoir reçu comptant « de messire Nicolas Mélaqui, conseiller du roy et trésorier général des menus « plaisirs et affaires de sa chambre, la somme de cent quarante livres à luy or- « données pour leur nourriture pendant deux jours qu'ils ont resté à Saint-Ger- « main-en-Laye, pour y représenter, par ordre de sa majesté, les comédies de « l'Avare et du Tartuffe, à raison de six livres chacun par jour..... 7 août « 1669..... » Il s'est glissé dans le texte un *d* au lieu d'un *s*.

(53) Dictionnaire portatif des Théâtres, art. Athalie.

(54) J'ai un manuscrit du temps, intitulé État de la maison du roy. On y lit : « ... Aux comédiens, à chaque représentation huit pains et un setier de vin « de table. » Voyez encore mon Traité des matériaux manuscrits, ch. 3, Histoire des Beaux-Arts, menus plaisirs du roy.

(55) Voyez la note (64).

(56) Théâtre de Ghérardi, les Chinois, scène dernière.

(57) Œuvres de Regnard, Paris, 1790.

(58) Œuvres de Campistron, Paris, 1750.

(59) Œuvres de La Fosse, 1759.

(60) Bibliothèque des Théâtres, déjà citée.

(61) Ordonnances du 16 novembre 1691 et 19 janvier 1701, relatives à la tranquillité des spectacles.

(62) Théâtre de Ghérardi, les Chinois, scène dernière.

(63) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 15, le Roi Jacques, détrôné par Guillaume III.

(64) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre, la Comédie Française.

(65) *Ibidem, ibid.*

(66) *Ibidem, ibid.*

(67) *Ibidem, ibid.*

(68) Histoire du Théâtre Français, par les frères Parfait, année 1699.

(69) Théâtre de Ghérardi, Mezzetin Grand Sophi, scène du Substitut.

(70) Histoire de Molière, par Taschereau, liv. 4.

(71) Romans; théâtre, notamment le Bourgeois Gentilhomme.

(72) Histoire de Molière, par Taschereau, liv. 2, année 1664.

(73) Théâtre de Ghérardi, le Départ des Comédiens, scène 2.

(74) *Ibidem*, les Chinois, scène dernière.

(75) Les Coudées franches, Paris, 1713, 2e partie, Comédie Française. — Théâtre de Ghérardi, gravures.

(76) Description de Paris, par Piganiol, quartier du Luxembourg, chap. 19, Hôtel des Comédiens.

(77) Roman Comique, 1re partie, chap. 2; quel homme était le sieur de la Rapinière.

(78) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, lettre première, la Comédie Française.

DES COMÉDIENS DE L'OPÉRA. Chap. XV.

(1) Ordonnance du 27 juillet 1682, relative aux comédiens Français et Italiens.

(2) *Ibidem, ibidem.*

(3) Dictionnaire de Furetière, au mot *Enfant de chœur.*

(4) Dict. du commerce, de Savary, au mot *Faiseurs d'instruments.*

(5) Le violon du XVIIe siècle était, pour le son, l'intermédiaire entre le violon du XVIe dont j'ai parlé à l'histoire de ce même siècle, station 67, les Ateliers français, instruments de musique, et notre violon.

(6) Il en était de même pour la forme.

(7) Dictionnaire de Furetière, au mot *Basse.*

(8) Histoire des Français des divers états, XVIe siècle, station 57, Ateliers français, instruments de musique.

(9) J'ai vu plusieurs de ces anciens instruments dans les cabinets des amateurs.

(10) Voyez au XVIe siècle, station 67, les Ateliers français, les notes relatives aux instruments de musique.

(11) Dictionnaire des arts, par Thomas Corneille, à ces mots.

(12) Tablatures et partitions du temps.

(13) Dictionnaire de Furetière, au mot *Basson.*

(14) Dict. de commerce, de Savary, au mot *Faiseurs d'instruments.*

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) Dictionnaire de Furetière, au mot *Luth.*

(17) Dictionnaire de l'Académie de 1694, au mot *Théorbe.*

(18) Dictionnaire de Furetière, au mot *Harpe.*

(19) Voyez dans ces divers articles du Dictionnaire, la description de ces instruments.

(20) Traité des matériaux manuscrits, déjà cité, chap. 3, Beaux-arts, Menus-plaisirs du roi.

(21) XVIe siècle, station 67, notes sur les instruments de musique.

(22) Partition des premiers opéras de Lulli.

(23) La notation du plain-chant d'église au XVIIe siècle, qui est celle d'aujourd'hui, était à peu près la même que celle de la musique avant le XVIe siècle; notes sur la musique des XIVe, XVe et XVIe siècles.

(24) Dictionnaire de Furetière, au mot *Si.*

(25) *Ibidem*, au mot *Gamme.*

(26) Voyez la note (37) du chap. 17, des Gens de guerre.

(27) Vers la fin du XVIIe siècle, le taux moyen des appointements des musiciens

des cathédrales était d'environ 200 fr.; je le tiens d'un ancien basson qui, en cette qualité, était entré au service d'un chapitre en 1724.

(28) L'art de chanter, par Barcilly.

(29) Dictionnaire de Furetière, au mot *Dissonnance*. Voyez au XVI[e] siècle les notes de la station 77, les Musiciens français.

(30) Véritablement les basses du XVI[e] siècle et des siècles précédents étaient fort monotones. Voyez les œuvres de ce temps, citées aux notes du XVI[e] siècle sur la musique ; mais les basses que nous trouvons dans les opéras du XVII[e] siècle ne leur en devaient rien.

(31) Cela est quelquefois un peu vrai. Musique d'église et musique dramatique du temps.

(32) Dans ce temps on appelait la musique de Lulli mélodie. Mais elle a très peu de morceaux dignes de ce nom.

(33) Voyez entr'autres les Cantatilles de Clerambault.

(34) Le recueil des chansons, notamment les Tendresses bachiques, imprimées chez Ballart, circulaient dans toute l'Europe.

(35) Traité du récitatif, par Grimarest, déjà cité, chap. 7, de la Déclamation.

(36) *Ibidem, ibidem.*

(37) Alcide, tragédie de Campistron, musique de Louis de Lulli, fils de Lulli, acte 5, scène dernière.

(38) Thésée, tragédie de Quinault, musique de Lulli, acte 2, scène 9.

(39) Traité du récitatif, par Grimarest, déjà cité, chap. 8, du Chant.

(40) L'Harmonie universelle, par le père Mersenne, Paris, 1636.

(41) Traité de musique, par Parran, Paris, Ballart, 1639.

(42) Dictionnaire des musiciens, par Choron et Fayolle, Paris, 1810, art. Lambert.

(43) L'Art de chanter, par Barcilly, déjà cité.

(44) Dictionnaire de Furetière, au mot *Si*.

(45) Traités de Mersenne et de Parran, chap. des Modes.

(46) Dictionnaire des musiciens, par Choron et Fayolle, déjà cité, Introduction.

(47) Dictionnaire de Furetière, au mot *Opéra*.—Dictionnaire étymologique de Menage, au même mot. Voyez aussi les anciens opéras italiens, et entre autres celui qui porte pour titre *Le Gelose politiche*, e Amorose di Pietr' Angelo Zaguri, rappresentata in casa di Giovanni Batista Sanudo, Venezia, 1657. On y voit, comme dans le Pomone de Perrin et dans les autres opéras français, un prologue où figure Éole, le Tibre, des nymphes; on y voit que les opéras italiens étaient appelés tragédies, comme le furent les opéras français; on y voit aussi que les opéras français en ont pris les intermèdes où figurent l'Aurore, la Nuit, Titon, les chœurs des vents, des soldats, des pages, des artisans.

(48) Voyez la note précédente.

(49) Voyez les notes qui suivent.

(50) Histoire des Français des divers états, XV[e] siècle, chap. le Comédien, notes relatives à l'origine des mystères. Voyez aussi les Mémoires de l'Académie des inscriptions; il y est fait mention des anciens jeux antérieurs au XIV[e] siècle. — Les mystères de la Bibliothèque du roi et ceux de la célèbre collection de monsieur de Solène offrent des jeux de décorations bien plus surprenants.

(51) Voyez au XVI[e] siècle, station 64, la note (148) et autres relatives au ballet de Boisjoyeux.

(52) Voyez le Théâtre italien, depuis l'Aminta du Tasse et le Pastor fido de Guarini.

(53) Lettres historiques sur les théâtres de Paris, première lettre sur l'Opéra. — Voyez aussi mon Catalogue, intitulé Vente de livres rares, Paris, Sylvestre, 1833, art. 455.

(54) Explications des décorations du théâtre et les arguments de la pièce qui a pour titre la Folle supposée, par César Bianqui, Paris, René Baudry, 1645.

(55) Histoire du Théâtre italien, Paris, Lacombe, 1769, Introduction, art. Rosaure.

(56) Dans le privilége de Perrin cité à la note (62), il est parlé des opéras d'Italie et d'Allemagne.

(57) Telles que la note des opéras cités à la note (53)

(58) Voyez la Biographie de Perrin.

(59) Recueil des opéras de Ballard, déjà cité, Préface.

(60) *Ibidem, ibidem.*

(61) *Ibidem, ibidem.*

(62) Privilége accordé à Perrin pour l'établissement de l'Opéra par lettres-patentes du 26 juin 1669.

(63) Bibliothèque des théâtres, déjà citée, art. Pastorale.

(64) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra.

(65) *Ibidem, ibidem.*

(66) *Ibidem, ibidem.*

(67) Recueil général des opéras de Ballard, Préface.

(68) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra.

(69) *Ibidem, ibidem.*

(70) Recueil général des opéras de Ballard, Préface.

(71) *Ibidem, ibidem.*

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) Traité de la police, de Delamarre, liv. 3, tit. 3, des Spectacles.

(74) Description de Paris, par Piganiol, quartier du Palais-Royal.

(75) Traité de la police, par Delamarre, liv. 3, tit. 3, des Spectacles.

(76) Juvencii Appendix de Diis et Heroïbus poeticis.

(77) Voyez les opéras du Recueil de Ballard.

(78) *Ibidem.*

(79) Pomone, pastorale, par Perrin, acte 2, scènes 7 et 8.

(80) Recueil des opéras de Ballard, déjà cité.

(81) *Ibidem.*

(82) *Ibidem.*

(83) *Ibidem*, Prologue d'Alceste.

(84) Si les lettres exprimaient alors l'opinion de la France, on ne pourrait s'empêcher de reconnaître que le jeune Louis XIV était le monarque le plus aimé, le plus chéri, et depuis l'année 1660 jusqu'à la paix de Nimègue, il n'est guère permis d'en douter d'après les mémoires, les correspondances épistolaires.

(85) Qui ne connait ces vers de Racine :

> En quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître,
> Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

(86) Dict. portatif des théâtres, déjà cité, 2e part., art. Quinault.

(87) Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli.

(88) Voyez, dans le Recueil de Ballard, les diverses pièces composées après la mort de Quinault et Lulli.

(89) *Ibidem*, Préface. Voyez aussi la note (65).

(90) *Ibidem, ibidem.*

(91) Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli.

(92) Diversités curieuses pour servir de récréation à l'esprit, 1re part., lettre 66e et dernière.

(93) Réglement concernant l'Opéra fait à Versailles, le 17 janvier 1713, art. 13.

(94) *Ibidem*, art. 12.

(95) *Ibidem*, art. du Personnel de l'Académie royale de Musique, et art. 12 et 13.

(96) *Ibidem*, art. du Personnel de l'Académie royale de Musique.

(97) *Ibidem, ibidem.*

(98) *Ibidem, ibidem.*

(99) Opéra d'Armide, acte 5, scène 2.

(100) Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, Costume d'Arlequin dans la scène du Maître à chanter.

(101) Le livre commode des Adresses, pour l'année 1692, déjà cité, chap. *Passe-temps.*

(102) *Ibidem, ibidem.*

(103) Vie de Molière, par Grimarest, Entrées des auteurs.

(104) Le prix élevé des places à l'Opéra prouve suffisamment que les spectateurs ne pouvaient être que de la haute société.

(105) Nouvelle description de Paris, par Brice, Paris, Jean Pohier, 1685, chap. Palais des Tuileries, art. Salles des Machines.

(106) Les Curiosités de Paris, Paris, Saugrain, 1716, chap. le quartier du Luxembourg.

(107) *Ibidem, ibidem.*

(108) Aventures secrètes, Paris, Lefebure, 1697, Aventure 23e, les Sifflets.

(109) Les Fous divertissants, comédie de Poisson, acte 1er, scène 4.

(110) Saint-Evremoniana, chap. les Cérémonies.

(111) Le Livre commode des Adresses, déjà cité, chap. Passe-temps et Menus-Plaisirs.

(112) Théâtre de Ghérardi, Avertissement, Explication du feu d'artifice dressé par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

(113) Traité du récitatif, par Grimarest, chap. 8, du Chant.

(114) *Ibidem, ibidem.*

(115) Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli.

(116) Voyez dans le Recueil général des opéras, Ballard, Paris, 1703, la gravure en tête de la pièce des Fêtes galantes.

(117) Confessions de J.-J. Rousseau, liv. 4.

(118) Ordonnance de police, 11 décembre 1672, relative au maintien de la tranquillité publique à l'Opéra.

(119) Opéra de Cadmus de Quinault, act. 3, scène 6.

(120) Réglement pour le théâtre de l'Opéra, 19 novembre 1714, art. 9.

(121) *Ibidem, ibidem.*

(122) Dictionnaire des Théâtres, déjà cité, Table chronologique des opéras représentés par l'Académie royale de Musique.

(123) Réglement concernant l'Opéra, du 19 novembre 1714, art. 7.

(124) Les Curiosités de Paris, chap. le Quartier du Palais-Royal.
(125) Ordonnance du 25 février 1699, relative aux théâtres.
(126) Réglement concernant l'Opéra, du 19 novembre 1714, art. 16.
(127) *Ibidem*, art. 28.—Les Curiosités de Paris, déjà cités, Quartier du Palais-Royal.
(128) Réglement du 19 novembre 1714, art. 30 et 31.
(129) *Ibidem*, art. 32.
(130) Recueil des opéras, par Ballard, Préface.
(131) *Ibidem, ibidem*.
(132) Opéra de Cadmus, acte 2, scène 6.
(133) Recueil des opéras, par Ballard, Préface.
(134) La Chorégraphie de Feuillet, Paris, Brunet, 1701, chap. des Ballets.
(135) *Ibidem, ibidem*.
(136) Voyez au XVI[e] siècle, les notes sur la Danse.
(137) Voyez au XV[e] siècle, les notes sur la Danse, notamment celles sur le livre d'Arena, *Leges Dansandi*.
(138) La Chorégraphie de Feuillet, déjà citée, Préface.
(139) Lettres-patentes du roi, relativement à la création d'une Académie royale de danse, enregistrées au Parlement, le 30 mars 1662.
(140) Lettres-patentes accordant le privilége de l'Opéra à Lulli, de mars 1672, enregistrées le 27 juin suivant.
(141) Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra.
(142) Histoire de Paris, par Félibien, liv. 30, de l'Opéra.
(143) Le privilége accordé à Lulli, qui veut que les chanteurs de son théâtre ne dérogent pas à la noblesse, ne fait pas mention des danseurs. Voyez ce privilége dans les lettres-patentes enregistrées le 27 juin 1672.
(144) Voyez la note précédente.
(145) Registres du Parlement, 30 mars 1662, enregistrement de l'ordonnance portant établissement de l'Académie royale de danse.
(146) *Ibidem*, où il est fait mention de l'enregistrement des lettres concernant l'Académie de peinture.
(147) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 4, chap. Becan.
(148) Recueil des opéras, par Ballard, Préface.
(149) Théâtre de Ghérardi, la Toison-d'Or, scène des comédiens.
(150) *Ibidem*, les Filles errantes, scène du Commissaire.
(151) Lettres sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra.
(152) Dictionnaire de Trévoux, au mot *Coryphée*.
(153) Ballet-Mascarade de Pourceaugnac, musique de Lully. — Ballet du Bourgeois-Gentilhomme.
(154) Chœurs de la tragédie d'Esther avec la musique composée par Moreau, Paris, Thierry, 1689.
(155) Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, le tout mis en musique par l'abbé Pellegrin, Paris, Leclerc, 1713.
(156) Observations sur le théâtre, par Chevrier, Paris, Debure, 1755, chap. Opéra Comique.
(157) Histoire du théâtre italien, Paris, Lacombe, 1769, Introduction.
(158) Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne.
(159) Dictionnaire de Furetière, au mot *Bamboches*.
(160) *Ibidem, ibidem*.—Dictionnaire de Trévoux au mot *Opéra*.
(161) Cantiques latins pour les principales fêtes de l'année, Paris, Guignard,

1685. Ce livre est de Portes, prêtre de Lyon; on y trouve d'abord dans les cantiques tous les éléments d'opéra : historicus, sola vox, secunda vox, alia vox, chorus, altus, altus et tenor, bassus. Enfin, il est terminé par un opéra spirituel latin, sous le titre de *Colloquium ad gloriam Dei, regis, felicitatem populi*. Acteurs, cantores, Deus, rex, populus. Six parties ou six actes.

DES GENS DE GUERRE, chap. XVII.

(1) Voyez au XVIe siècle, station 44, le Pédessaux de Metz, la note (8).

(2) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, années 1624, 1627, 1642 et autres.

(3) « Le roi entretient trois cent quarante mille hommes. » Oisivetés de Vauban, manuscrit original, composé par Vauban, écrit par le célèbre Jarry, 12 vol. reliés en maroquin, armoiries du maréchal sur les plats. J'en possède deux, le tome 2 et le tome 3; les autres existent ou n'existent plus. Cet extrait est pris dans le mémoire des dépenses de la guerre, année 1693, tome 3.

(4) Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, Paris, Mariette, 1726.

(5) Ordonnance militaire du 2 juillet 1715, art. 2.

(6) Le recrutement se faisait au compte du colonel, plus ordinairement au compte du capitaine. Le maréchal de Vauban dit, dans ses Oisivetés, manuscrit déjà cité, chap. Mémoire sur les dépenses de la guerre que « le roi gagnerait douze millions à se charger des recrues. »

(7) Ordonnance du roi, 15 mars 1686, relative à la levée des troupes.

(8) Ordonnance militaire du 25 août 1692.

(9) Ordonnance du roi, 1er août 1682, relative à l'enrôlement des troupes.

(10) Telle était la formule que j'ai entendue dans la bouche d'un vieux tambour qui avait servi dans un temps très près du règne de Louis XIV.

(11) Cet usage n'avait pas encore discontinué au siècle dernier. Je me souviens d'avoir vu ce cortége.

(12) Code militaire, par Briquet, Paris, imprimerie royale, 1728, tit. 1, où est rapportée une décision du ministre de la guerre.

(13) Ordonnance du 12 octobre 1661, relative à la levée des troupes, art. 22. — Réglement du 8 décembre 1691, art. 111.

(14) Mémoires des intendants, Généralité de Lyon, chap. État militaire, art. Milice.

(15) Ordonnance du 10 juillet 1720, relative à l'enrôlement des gens de guerre.

(16) Ordonnance du 17 juillet 1720, portant extension à l'île d'Oleron des défenses d'enrôlement relatives à l'île de Rhé.

(17) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Amiens, Gouvernement militaire.

(18) Voyez la note (14).

(19) Voyez la note (16).

(20) Voyez la note (17).

(21) Voyez la note (15).

(22) Entre autres le Limousin. Voyez les Mémoires des intendants, Mémoires sur la généralité de Limoges, chap. Gouvernement militaire.

(23) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art

militaire, art. Tiroirs de Louis XIV. Je n'y ai pas dit que Louis XIV, à l'art. Recrutement de la cavalerie avait écrit : « Le dépôt est à telle ville... »

(24) Ceux qui ont des revues de régiments de cavalerie du XVIIe siècle où sont les états nominatifs des cavaliers aussi bien que des officiers, peuvent s'en convaincre. J'en ai, moi, un assez grand nombre. Je citerai les deux premières qui me tombent sous la main ; l'une, celle d'une compagnie de cavalerie, commandée par le marquis de Richelieu, année 1678; l'autre, celle d'une compagnie de dragons, commandée par Claude de la Font, année 1686.

(25) Les revues ci-dessus citées en sont aussi la preuve, ainsi que les Mémoires d'Artagnan, Composition des régiments de cavalerie.

(26) Mémoires de Lacolonie, Francfort, Nicole, 1730, Duel à Charlemont. — Mémoires de Bussy, année 1646.

(27) J'ai l'original de l'état des ordonnances en faveur des officiers de police, apostillé et arrêté par le régent, année 1715. On y lit : « ... pour conducteurs de recrues hors des portes de Paris... »

(28) Voyez dans le Code militaire de Briquet, titre 11, des Étapes, le modèle d'un ordre de route.

(29) Œuvres posthumes de Lafontaine, ballade sur le nom de Louis-le-Hardi, que les soldats ont donné à Monseigneur pendant le siége de Philipsbourg. Ces surnoms de guerre n'ont pris fin que vers les trente dernières années du XVIIIe siècle.

(30) Voyez les notes (37) et suivantes.

(31) Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1622.

(32) Voyez aux notes du XVIe siècle, station 44, le Pedescaux de Metz, la note (41).

(33) Il est incontestable que les habits militaires à parements, à retroussis de couleurs tranchantes ne sont pas antérieurs au règne de Louis XIV. J'ai pour preuve les tableaux du Musée de Versailles, du Musée de Paris, les tableaux de familles, et surtout les tapisseries.

(34) Dict. militaire, par Lachenaye, au mot *Uniforme*,

(35) Voyez aux notes du XVIe siècle les notes sur l'habillement.

(36) Dictionnaire de Furetière, au mot *Juste-au-corps*... habit des soldats. — Dict. militaire de Lachenaye, au mot *Habillement*.

(37) Les Rivales, Paris, Barbin, 1700, camp de Compiègne, revue du roi, infanterie.

(38) *Ibidem, ibidem*.

(39) Instruction dressée par le conseil de guerre, pour les sergents, à la suite de celle du 5 avril 1672, art. relatif à la coiffure des soldats, Code Briquet, déjà cité.

(40) Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1632. — Dictionnaire militaire de Lachenaye, au mot *Cocarde*.

(41) Voyez la définition de ce mot dans le dictionnaire de Furetière. La cravate était à l'usage des militaires, puisque dans la relation de la bataille de Steinkerque, les Français, surpris par le prince d'Orange, nouèrent précipitamment leur cravate, et la cravate ainsi nouée, prit le nom de cravate à la Steinkerque, par contraction Steinkerque.

(42) Les Rivales, ouvrage cité, camp de Compiègne, revue du roi.

(43) *Ibidem, ibidem*.

(44) Ordonnance du 10 mars 1729, articles relatifs aux boutons, où il est dit qu'ils continueront à être de cuivre, d'étain. Voyez aussi dans le Tableau militaire de France, Paris, 1730, le numéro ordinal des régiments.

(45) Les Rivales, déjà cité, camp de Compiègne, revue du roi.
(46) *Ibidem, ibidem.*
(47) *Ibidem, ibidem.*
(48) *Ibidem, ibidem.*
(49) On se rappelle l'ancienne chanson :

> « Je suis du régiment d'Anjou,
> Si je deserte, je m'en. . . . .
> Le capitaine paiera tout. »

Plusieurs lecteurs aimeront mieux la citation de la chanson que celle des ordonnances.

(50) « Je, Tiri Noël, dit la Rose, marchand à Brisach, confesse avoir reçu de « monsieur Jossier, trésorier général à l'extraordinaire des guerres, la somme « de 292 liv. 10 s., à moi ordonnée, pour le prix de quatre-vingts aulnes de « drap par nous fournies, pour faire trente capotes pour les sentinelles... Fait « le 5 mars 1676. » J'ai l'original de cette quittance.

(51) Qu'on ne perde point de vue que l'habillement des soldats était au compte des capitaines.

(52) Ordonnance du 24 décembre 1663, relative aux vivres.

(53) Lettre de Louvois, 24 mars 1690, insérée dans les Détails militaires de Chenevière, Paris, Mariette, 1742, art. Service des commissaires des guerres.

(54) Ordonnance du 14 mars 1702, relative aux étapes.

(55) Ordonnance du 21 avril 1666, Logement des gens de guerre.

(56) Ordonnance du 23 septembre 1680, Solde des troupes.

(57) Dictionnaire militaire, par Lachenaye, art. Vieux corps. — Histoire de la milice française, par le père Daniel, liv. 11, art. des Régiments appelés Petits vieux.

(58) Réglement du roi, 3 décembre 1691, relatif aux casernes des Gardes françaises. Ce furent les premières ; bientôt il s'en éleva d'autres. Voyez le Code Briquet, titre du Casernement.

(59) Expérience de l'architecture militaire, par Desmartins, Paris, Villery, 1685, chap. 9, des Casernes.

(60) Dictionnaire militaire, par Lachenaye, au mot *Cazerne*.

(61) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, chap. 2, 2[e] partie, Gouvernement militaire, art. Casernes.

(62) Voyez au XVI[e] siècle, station 41, le Pedescaux de Metz, la note (50).

(63) Ordonnance du roi, 6 février 1670, relative à l'armement de l'infanterie.

(64) Milice française, par le père Daniel, liv. 6, chap. 3.

(65) Dictionnaire de Furetière, au mot *Baïonnette*.

(66) Je n'ai pas été plus heureux que le père Daniel, qui dit, dans sa Milice française, liv. 6, chap. 3, qu'il ne sait ni quand a été inventée la baïonnette, ni qui l'a inventée ; mais j'ai découvert l'origine de son nom. Voyez la note précédente.

(67) Milice française, du père Daniel, au lieu ci-dessus cité.

(68) Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1637, Invasion des Espagnols en Flandre.

(69) Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, Amsterdam, Mortier, 1702, 2[e] partie, titre 17, art. Cuirasses, texte et planches. — Ordonnance du 1[er] février 1703, relative à l'armement de la cavalerie.

(70) Dictionnaire de Lachenaye, au mot *Lance*.

(71) Ordonnances du 9 mars et 16 mai 1676, concernant l'armement de la cavalerie.

(72) Ordonnance du 1er décembre 1692, relative à l'armement des troupes.

(73) Dictionnaire militaire de Lachenaye, au mot *Grenadier*.

(74) Ordonnances du 9 mars et 16 mai 1676, relative à l'armement de la cavalerie.

(75) Ordonnance du 25 octobre 1690, relative aux compagnies de carabiniers.

(76) Mémoires d'artillerie, déjà cités, 4e partie, titre 1er, de la Propreté dans les magasins, Arsenal de Mont-Royal, texte et planches.

(77) Milice française, par le père Daniel, liv. 9, chap. 8, *du Lieutenant*.

(78) *Ibidem, ibidem*, chap. 10, *des Mareschaux* des logis, etc., chap. 6, du titre de Colonel.

(79) *Ibidem*, chap. 4, *de la Charge du brigadier d'armée, du maréchal-de-camp, du lieutenant-général*.

(80) *Ibidem*, chap. 1er, de la charge de maréchal de France.

(81) Édit du mois de février 1627, concernant la suppression de l'office de connétable.

(82) Mémoires des gens de guerre du XVIIe siècle. — Dictionnaire de Lachenaye, au mot *Mousquetaires*.

(83) Milice française, du père Daniel, liv. 11, de l'Institution des compagnies de cadets.

(84) État nominatif des officiers-généraux du XVIIe siècle, conservé aux archives du ministère de la guerre.

(85) Que l'on compte aujourd'hui les maréchaux de France qui sont nobles et ceux qui ne le sont pas.

(86) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV.

(87) Dictionnaire militaire de Lachenaye, au mot *Hallebarde*.

(88) L'histoire de la décoration de nos douze mille sous-officiers mérite d'être connue. Avant d'aller plus loin, je demanderai au lecteur s'il la connaît. Qu'il le dise. Je suis bien sûr que lorsque je lui aurai appris qu'un article de l'ordonnance du 10 mars 1729 porte que les sergents continueront à avoir sur les parements de leurs justaucorps un bordé d'or ou d'argent, il dira : grande merveille, cet article n'est-il pas sous les yeux de tout le monde? Sans doute; mais tout le monde ne l'a pas remarqué. J'ajoute que lorsque l'ancien usage de galonner les parements cessa, le signe du galon resta économiquement sur une manche et pour ainsi dire par extrait.

(89) Ordonnance du 10 mai 1690. Armement des troupes.

(90) Voyez la note (125) de ce chapitre.

(91) Les Rivales, ouvrage cité, camp de Compiègne.

(92) Dans les anciens tableaux du XVIIe siècle, les corps de cuirasse qui couvrent le buste des personnages, n'empêchent cependant pas de voir leurs magnifiques habits.

(93) La conduite de Mars, La Haye, 1685, chap. 5, *des Choses qu'il faut qu'un homme sache avant que d'aller à la guerre*.

(94) On distinguait les officiers à hausse-col de ceux qui ne l'étaient pas. Voyez la note (125). Les premiers recevaient du roi des brevets, dont un grand nombre se sont conservés. J'en ai moi-même plusieurs que j'ai cités. L'enseigne était officier à hausse-col, ainsi que le témoignent les revues que j'ai mentionnées et autres que je possède.

(95) Exercice pour l'infanterie, 2 mars 1703.

(96) *Ibidem.*

(97) Nouvelles découvertes sur la guerre, par Folard, Dissertation sur l'usage de mettre l'infanterie au centre et la cavalerie sur les ailes.

(98) Dictionnaire militaire de Lachenaye, au mot *Cornette*.

(99) Mémoires de Rochefort, art. Campagne de Hollande.

(100) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, Conquête de Hollande.

(101) Ce que nous appelons aujourd'hui sabre, on l'appelait alors épée.

(102) Ordonnance du 18 janvier 1683, concernant l'infanterie, art. des Tambours et des Fifres.

(103) Comptes des dépenses de la guerre sous Louis XIV, cités par Briquet, dans son Code militaire, titre 86, art. 1[er].

(104) *Ibidem, ibidem.*

(105) Ordonnance du 25 novembre 1695, relative au régiment Royal artillerie.

(106) Mémoires d'artillerie, déjà cités, 4[e] partie, titre 11, Parcs d'artillerie, texte et planches.

(107) *Ibidem,* titre 3, Marche d'un équipage d'artillerie en campagne.

(108) Recueil des lettres de Bussy, Lettre de l'abbé de Choisy au comte de Bussy, Paris, 18 avril 1692.

(109) Voyez aux notes du XVI[e] siècle, station 41, le Pedescaux de Metz, les calibres des canons; ils étaient à peu près les mêmes que ceux du XVII[e], dont la dimension est donnée dans les Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, 2[e] partie, titre 1.

(110) Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, 2[e] partie, titre 1.

(111) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, par d'Aspect, Paris, Duchesne, 1780, chap. Tableaux des principaux événements militaires du règne de Louis XIV, Préliminaires.

(112) Mémoires d'artillerie, déjà cités, 2[e] partie, titre 6, des Affûts, art. des Affûts de Mongin.

(113) *Ibidem, ibidem,* articles relatifs à la Frezelière.

(114) *Ibidem,* 3[e] partie, 11[e] figure.

(115) Milice française, par le père Daniel. liv. 6, chap. 5, *des Armes offensives depuis l'invention de la poudre.*

(116) *Ibidem, ibidem,* il y est aussi fait mention d'un canon porté sur un brancard attelé à deux mulets. De là à l'artillerie volante, il n'y avait qu'un pas; il a fallu à l'esprit humain cent ans pour le faire.

(117) Voyez la manière de fabriquer le salpêtre aux notes du XVI[e] siécle, station 41, le Pedescaux de Metz, et dans les Mémoires d'artillerie, déjà cités, 3[e] partie, titre 10.

(118) *Ibidem,* 1[re] partie, titre 24, des Artificiers.

(119) *Ibidem,* 3[e] partie, titre 15, Mines.

(120) *Ibidem,* 1[re] partie, titre 22, du Capitaine général du charroi.

(121) Milice française, par le père Daniel, livre 6, chap. 5.

(122) Voyez les notes du XVI[e] siècle, station 41, le Pedescaux de Metz et la note (108) de ce chapitre.

(123) Milice française, pèr le père Daniel, livre 13, de la Police de l'artillerie.

(124) Voyez la note (160).

(125) Dictionnaire militaire, par Lachenaye, au mot *Hausse-col.*

(126) Mémoires de Lacolonie, déjà cités, Cadets.

(127) *Ibidem,* Siége de Charleroy.

(128) Nouvelle manière de fortifier les places, par Blondel, La Haye, 1688.

(129) Manière de fortifier, par Vauban, Amsterdam, 1689.

(130) Traité de fortification, par le chevalier de Ville, Paris, 1627.

(131) Traité des fortifications, par Pagan, Paris, 1645.

(132) Voyez au XVIe siècle, station 41, la note (190).

(133) Traité de fortification, par Errard, Francfort, 1604.

(134) L'art de jeter les bombes, par Blondel, année 1690.

(135) Il paraît que les Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, sont le premier livre publié sur cette partie; celui de Develourt se trouve imprimé dans ses Traités de fortification. Voyez les Bibliographies.

(136) Les murailles de ces villes existent encore en partie.

(137) On peut en dire autant des murailles de ces autres villes.

(138) Traité des fortifications, par Pagan, déjà cité, texte et planches.

(139) Traité des fortifications, par Deville, déjà cité, texte et planches.

(140) Manière de fortifier, par Vauban, déjà cité, texte et planches.

(141) Nouvelle manière de fortifier les places, Paris, Michallet, 1689, Comparaison des systèmes de Deville, de Pagan, de Vauban.

(142) *Ibidem.*

(143) De la défense des places fortes, par Carnot, Paris, Courcier, 1812, introduction.

(144) *Ibidem, ibidem.*

(145) C'est ce qu'un homme de l'art, avec lequel je visitai la citadelle de Lille, me fit remarquer.

(146) Traité de l'attaque et de la défense des places, par Vauban, La Haye, 1742, chap. 6, de l'Ouverture de la tranchée.

(147) Siéges les plus célèbres de la fin du XVIIe siècle.

(148) XVe siècle, Histoire de l'homme d'armes, Fortifications.

(149) Nouvelle manière de fortifier par Blondel, 1er discours.

(150) Traité de l'attaque et de la défense des places, par Vauban, chap. 8, des Places d'armes, chap. 13, de la Prise du chemin couvert.

(151) Nouvelle manière de fortifier les places, Amsterdam, Desbordes, 1689, chap. 2, des Dehors, texte et planches.

(152) Nouvelle manière de fortifier, Paris, 1689, chap. 2, art. 8 et 9.

(153) Dict. militaire, par Lachenaye, aux mots *Boulet, Carcasse, Pot.*

(154) *Ibidem,* au mot *Bombe.*

(155) Mémoires de Chavagnac, année 1652.

(156) Dict. militaire de Lachenaye, déjà cité, art. Bombe.

(157) Recueil des lettres de Bussy, lettre de Bussy à l'abbé de Choisy, Chazeu, 24 avril 1692.

(158) «... Introduire une manière de camper dans les armées plus savante, « plus sûre et plus commode... Ce ménage peut s'étendre fort loin, en ce que « dans une défensive une armée de 20,000 hommes, par des camps fortifiés « subsistera contre une de 40,000 hommes...» Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre, sections 2 et 3, où le système est entièrement développé.

(159) Traité de l'attaque et de la défense des places, déjà cité, Vie de Vauban.

(160) Mémoire d'artillerie, par Saint-Remy, déjà cité, 1re partie, chap. des Officiers de l'artillerie en général.

(161) Milice française, par Daniel, liv. 9, chap. 11, des Ingénieurs.

(162) Ordonnances militaires de Louis XIV sur les ouvriers du génie.

(163) J'ai des originaux des quittances d'officiers de tous ces divers grades, depuis l'année 1649 jusqu'à l'année 1699.

(164) «... Fut présent en sa personne maistre Estienne Bossu, garde des

« plaisirs de Mgr. le duc d'Enghien, lequel confesse avoir reçu de M. Claude « Hanetel, trésorier général des fortifications de Champagne, pour ses appoin- « tements de conduite des nouvelles fortifications de la ville de Langres, la somme « de 30 livres... Fait le 15 novembre 1643...« J'ai l'original de cette quittance.

(165) Milice française, par Daniel, liv. 9, chap. 11, des Ingénieurs.

(166) Mémoires de Lacolonie, déjà cités, Siége de Namur.

(167) « Les états-majors de deux cent quatre-vingt-dix gouvernements de « place... dont les appointements montent à 3,050,000 livres.... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Projet de capitation, sect. 6.

(168) Voyez la note précédente.

(169) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4.

(170) J'ai l'original des lettres de nomination de capitaine de la grosse tour de Bourges, en faveur de La Châtre, gentilhomme de la chambre, signées par Marguerite, fille de François Ier, duchesse de Savoie et de Berry. Depuis et avant ce temps jusqu'à la révolution, ainsi que le constatent les États-majors de place, dont j'ai aussi l'original de 1747 et de 1760, il n'y a pas eu de discontinuation de gouverneur de la grosse tour de Bourges.

(171) Cette tour avait aussi un gouverneur dont les appointements se trouvent dans les états de gouverneurs, à la fin du XVIIe siècle.

(172) Description de la France, par Piganiol, Paris, Legras, 1718, 1re partie, chap. 20, du Gouvernement militaire, art. 3.

(173) Milice Française, par le père Daniel, liv. 10, de la Maison militaire de Louis XIV. Quant à l'habillement, on sait qu'il était bleu galonné, et qu'il l'a été jusqu'à la révolution.

(174) Les Rivales, ouvrage cité, Camp de Compiègne.

(175) Nous avons vu, il y a quelques vingt ans, à la restauration de Louis XVIII, l'ancienne maison du roi, de Louis XIV et de Louis XV, paraître et disparaître; mais nous l'avons vue assez pour nous souvenir que les mousquetaires portaient des soubrevestes ou petites dalmatiques en drap bleu avec une grande croix d'argent brodé par devant, et une autre par derrière.

(176) Voyez aux notes du XVe siècle, Histoire de l'homme d'armes, les notes sur l'habillement.

(177) Dict. de Lachenaye, au mot. *Gardes-françaises.*

(178) *Ibidem,* au mot *Gardes-suisses.*

(179) Réglement du roi pour le service des milices, 29 novembre 1688.

(180) Dict. militaire de Lachenaye, au mot *Milice.*

(181) Dict. de Furetière, au mot *Fontaines.*

(182) Réglement du roi pour le service des milices, 29 novembre 1688. — Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 2, Gouvernement militaire.

(183) Ordonnance du 15 décembre 1688, relative aux milices.

(184) Réglement du 29 novembre 1688, déjà cité, art. relatif à l'habillement. — « ... A payer 12 liv. pour le soldat de milice à pair de l'acquit..., 1er août « 1689... » Compte de la communauté de Grolières, 4 mai 1689, que j'ai et où se trouvent d'autres articles d'équipement.

(185) « Me Fouquier a receu 5 liv. pour un mousquet qu'il a fourni pour le « soldat de milice... » Même compte. — Détails militaires de Chenevières, déjà cité; État de la dépense au siége de Landau.

(186) Réglement du 29 novembre 1688, relatif aux milices.

(187) *Ibidem.*

(188) *Ibidem.*

(189) *Ibidem.*

(190) « Adam Milour, soldat de la milice, a receu 11 liv. 9 sous pour la « solde à pair du rolle... » Compte de la communauté de Grolières, déjà cité.

(191) Réglement du 29 novembre 1688, relatif aux milices.

(192) *Ibidem.*

(193) *Ibidem.*

(194) *Ibidem.*

(195) *Ibidem*, et les ordonnances subséquentes, notamment celle du 25 février 1726.

(196) Ordonnances ci-dessus citées et la note (38).

(197) *Ibidem.*

(198) *Ibidem.*

(199) « Nous Pacogne Auselme... mère supérieure de l'hospital de la ville « d'Ypres... avons reçu.... 2 décembre 1678. » J'ai l'original de cette quittance.

(200) Réglement du 29 novembre 1688, relatif aux milices.

(201) *Ibidem.*

(202) *Ibidem.*

(203) *Ibidem.*

(204) Recueil des ordonnances militaires de Louis XIV, Ordonnances concernant le ban et l'arrière-ban.

(205) J'ai dans mes cartons des lettres originales de convocation de ban, du 6 août 1635, du 6 mars 1636, du 8 mars 1690, du 3 février 1691. J'avertis donc que Lachenaye, dans son Dictionnaire militaire, au mot *Ban*, s'est trompé, lorsqu'il a dit que c'est en 1674 que le dernier ban a été convoqué.

(206) Voyez les dernières ordonnances sur le ban; elles sont de Louis XIII.

(207) *Ibidem.*

(208) *Ibidem.*

(209) Mémoires de Louvois, déjà cités, Discipline militaire, Grades.

(210) Description de la France, par Piganiol, 1re part., chap. 20, du Gouvernement militaire; art. 3, des Forces de terre.

(211) *Ibidem, ibidem.*

(212) Mém. de Puységur, de Bussy, et autres Mém. militaires du temps.

(213) Recueil des ordonnances militaires de Louis XIV, ordonnances concernant le service des places fortes.

(214) Ordonnances de Louis XIV, la Connestablie.

(215) *Ibidem.*

(216) Voyez au XVIe siècle, station 41, les notes (243) et suiv.

(217) Dict. de Lachenaye, au mot *Verges.*

(218) Dict. de Furetière, au mot *Califourchon.* — Dict. militaire de Lachenaye, au mot *Piquet.*

(219) Voyez au XVIe siècle, station 41, la note (257).

(220) Édit d'institution de l'ordre de Saint-Louis. — Histoire de l'ordre de Saint-Louis, par d'Aspect, déjà citée, Gravure du frontispice.

(221) Édit d'institution.

(222) XIVe, XVe et XVIe siècles, notes relatives à la guerre.

(223) « J'ai plusieurs quittances d'officiers portant ces mots : « .... pour un « quartier de ma pension... »

(224) « Nous Isaac de Lintillac, capitaine réformé dans la compagnie de Tor- « rigny, au régiment du roi, confessons avoir receu la somme de 37 liv. 10 s. à « nous ordonnée pour nos appointements en ladite qualité pendant le mois « d'août 1668... » J'ai l'original de cette quittance, et quant au fusil que por-

-taient les officiers réformés, voyez l'ordonnance du 12 décembre 1684, relative à l'armement des troupes.

(225) Voyez la note (89).

(226) « Nous Pierre Delacroix, soldat... confessons avoir reçu.... la somme « de 20 liv., en considération de ce que nous avons été estropié des deux jam- « bes... Ce 1er jour de mai 1670... » J'ai l'original de cette quittance. Jusqu'à la révolution, les pensions des soldats s'appelaient demi-solde, récompenses militaires. J'en ai, comme secrétaire-général de district, liquidé plusieurs fort anciennes.

(227) Antiq. de Paris, par Sauval, liv. 5, chap. l'Hôtel des invalides.

(228) *Ibidem, ibidem.*

(229) Mémoires du cardinal de Retz, années de la fronde.

(230) Vie de la reine Anne, Hôpitaux militaires.

(231) Dict. militaire de Lachenaye, art. Hôpital.

(232) *Ibidem, ibidem.*

(233) *Ibidem, ibidem.*

(234) *Ibidem, ibidem.*

(235) *Ibidem, ibidem.*

(236) Vie de la reine Anne, ci-dessus citée, au lieu cité.

(237) Ordonnances et réglements de Louis XIV, aux articles qui concernent les aumôniers, — Dict. militaire de Lachenaye, aux mots *Hôpitaux, Aumôniers.*

(238) *Ibidem, ibidem.*

(239) *Ibidem*. articles concernant les chirurgiens.

(240) Dict. militaire de Lachenaye, aux mots *Hôpital, Munitionnaires, Bagages.* — Ordonnances militaires de Louis XIV, concernant les vivres, les fourrages.

(241) *Ibidem, ibidem.*

(242) Ordonnance du 1er avril 1703, Équipages des officiers.

(243) *Ibidem.*

(244) Ordonnances du 4 mars 1675, du 10 juillet 1691 et du 15 janvier 1692, relatives aux hôpitaux. Voyez aussi, sur la marche des équipages, les Instructions militaires de Puységur, chap. 2.

(245) Déclaration de janvier 1660, art. relatifs aux trésoriers.

(246) Ordonnances militaires de Louis XIV, concernant les trésoriers des guerres,

(247) « Il y a cent quarante commissaires des guerres, tirant d'appointe- « ments chacun, 5,100 liv. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, chap. Projet de capitation. Le nombre des commissaires des guerres était presque doublé par celui de leurs contrôleurs, qui étaient considérés aussi comme commissaires des guerres; ce qui ferait trois cent vingt. Mais les réductions et les cassations fréquentes de ces officiers ne permettent d'en porter le nombre normal qu'à environ deux cents; je le crois ainsi. Voyez l'État de la France, année 1689, déjà cité, et les Ordonnances militaires de Louis XIV, sur les commissaires des guerres et leurs contrôleurs.

(248) Ordonnances militaires de Louis XIV, sur les commissaires des guerres, notamment celle du 11 avril 1704 et les tableaux y joints.

(249) *Ibidem* et déclaration du 14 juin même année.

(250) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art, Collection de 484 pièces.

(251) Voyez la note (248).

(252) « J'ai reçu de messire Louis Michel, la somme de mil livres, pour la

« finance de l'office de conseiller du roi aux revues et logements des gens de « guerre d'Espermon, généralité d'Orléans... Paris, 28 février 1695, » Je possède plusieurs autres pareilles quittances. — Édit du mois de décembre 1691, relatif aux commissaires et aux contrôleurs des guerres.

(253) Jusqu'à la révolution, ils ont été habillés de cette couleur, on s'en souvient.

(254) Ordonnances militaires de Louis XIV, sur les commissaires des guerres,

(255) Voyez les notes (94) et (95) du chap. 30, du Marchand de flûtes.

(256) Environ la moitié des dépenses générales de l'État. Voyez la note (108) du chapitre 30, du Marchand de flûtes.

(257) Détails militaires, par Chenevières, chap. *Revues.*

(258) *Faire service au Roi,* expression qui se trouve dans les revues de ce temps. J'en ai plusieurs originaux sur parchemin.

(259) Ordonnance militaire du 1er juin 1676,

(260) Détails militaires, par Chenevières, chap. *Passe-volants.*

(261) Ordonnance militaire du 22 janvier 1701.

(262) Ordonnances militaires de Louis XIV, sur les commissaires des guerres.

(263) La jolie petite ville de Lorme est le chef-lieu du canton de ce nom.

(264) Voyez aux notes du XVIe siècle, station 41, la note (55).

(265) Histoire de Suède, depuis 1628 jusqu'en 1654, par Puffendorff, Utrecht, 1686, Guerre d'Allemagne.

(266) *Ibidem,* Bannier.

(267) *Ibidem,* Weymar.

(268) Vie de Gassion, par l'abbé de Pure, Paris, 1673.

(269) Vie de Turenne, par du Buisson, Cologne, Dallon, 1686, ses campagnes.

(270) Mémoires de Montécuculli, traduits par Adam, Paris, 1746, Stratégie.

(271) Telle est du moins l'opinion des grands tacticiens. Je citerai l'auteur du Discours sur l'état de la science militaire, Genève, 1773,

(272) Hommes illustres, par Perrault, Luxembourg.

(273) C'était l'opinion des contemporains qui nous est traditionnellement parvenue.

(274) Notes sur l'infanterie, l'artillerie, XXVIe, VIIe siècles.

DES RENTIERS, chap. XVIII.

(1) J'ai un manuscrit autographe du XVIIe siècle, qui a pour titre *le Courrier du Roi en Orient, Voyage par terre jusqu'à Surate,* par Lacarbe. L'auteur dit qu'il est le courrier du roi, et qu'il est commissionné par M. Colbert.

(2) Voyez, au chapitre des Messagers, la note (6).

(3) Vie de Jean-Baptiste Colbert, chapitre relatif à son amour pour les arts. Histoire de la Bibliothèque du roi, chap. Cabinet des manuscrits.

(4) Quand je publiai le *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire,* j'en offris un exemplaire à chaque ministre; je l'invitai, dans une lettre, à vouloir bien faire acheter les manuscrits afférents à son département :

Plusieurs de ces manuscrits, disais-je, sont autrefois sortis de vos archives. Il serait important et peut-être nécessaire de les y replacer.

Un seul ministre accueillit mon invitation.

Le lecteur me demande si M. le comte d'Argout, qui a quatre fois été ministre, l'était alors, et, sur ma réponse affirmative, il nomme M. le comte d'Argout. Véritablement, tout le mondo sait que M. d'Argout est vraiment ami des lettres. En voilà une nouvelle preuve. Je prie les bibliographes, les antiquaires, de la noter, de la publier comme exemplaire. Il savent combien les achats des manuscrits encouragent les recherches. Ils croient, avec raison, que rien ne conserve plus puissamment et plus universellement les archives de notre histoire.

Parmi les manuscrits du chap. 12, que M. d'Argout, alors ministre des finances, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, a tous fait acheter, est la collection de huit cent soixante pièces, sur parchemin, concernant la dette publique, depuis l'année 1370, jusqu'à l'année 1789, où se trouvent grand nombre de quittances de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

(5) Dans cette collection, se trouvent aussi des quittances de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

(6) Il y en a aussi sur le trésor royal.

(7) Il y en a aussi sur les impôts.

(8) Il y en a aussi sur les revenus du domaine.

(9) Il y en a aussi sur l'octroi des villes.

(10) Il y en a aussi sur les états provinciaux dans mon Recueil sur les états provinciaux, manuscrit cité aux notes du chap. 81.

(11) Il y en a aussi sur le clergé dans la Collection citée aux avant-dernières notes.

(12) Dictionnaire de Furetière, au mot *Rentier*.

DES RENTIERS VIAGERS, chap. XIX.

(1) Histoire de Paris, par Félibien, liv. 18, chap. 68, Tontine.

(2) Antiquités de Paris, par Sauval, liv, 14, Banques.

(3) *Ibidem, ibid.* Mises et gains.

(4) Édit de novembre 1689, relatif à l'établissement de la tontine.

(5) Note (1).

(6) Le Médecin charitable, par Meyssonnier, Lyon, 1668. A la suite se trouve l'Almanach perpétuel de santé du même auteur.

DE LA BELLE MARIÉE, chap. XX.

(1) Traité de la police, par Delamare, liv. 3, tit. 4, chap. 7.

(2) Édit sur le contrôle des bans de mariage, mentionné dans les Mémoires de la généralité de Bordeaux, chap. Finances.

(3) Théâtre de Ghérardi, les Deux Opéras, scène 5.

(4) Livre commode des Adresses, chap. Commerce des ouvrages d'or.

(5) Des Intrigues de la loterie, comédie de Visé, représentée en 1670.

(6) Registres du parlement, arrêt du 16 janvier 1658, relatif à la défense établir des loteries. — Autres arrêts.

(7) Arrêts du conseil, 11 mai 1700, Institution de la loterie royale.

(8) Les Français n'ont cessé, jusqu'à la révolution, d'imiter les rois. La nourrice du Dauphin chante la vieille romance de Marlborough; Louis XVI la chante; aussitôt toute la France se met à la chanter.

(9) « M. Bontemps, premier valet de chambre du Roy, pour mettre à la lote-« rie de la Reine, suivant l'ordre de Monseigneur, onze cents livres. » — Compte du duc Mazarin, manuscrit déjà cité.

(10) Ordonnances, Arrêts sur les loteries, cités dans ce chapitre.

(11) Cette expression : La cour et la ville, se trouve dans les auteurs, dans tous les auteurs du temps.

(12) Traité de la police, déjà cité, liv. 3, tit. 4, chap. 7.

(13) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, chap. Loteries.

(14) *Ibidem, ibidem.*

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) *Ibidem, ibidem.*

(17) Lettres-patentes, décembre 1656, les Loteries.

DES PRISONNIERS, chap. XXI.

(1) L'édit de Henri II, février 1556, qui a été en vigueur jusqu'à la révolution, voulait que la fille enceinte allât faire sa déclaration devant le juge, sous peine d'être punie de mort si l'enfant périssait.

(2) Décisions des juriconsultes, Dommages accordés dans ce cas.

(3) Registres du parlement, Arrêts du 19 décembre 1702, du 17 septembre 1707, qui, en matière civile, défendent d'arrêter personne dans sa maison.

(4) *Ibidem.* Autre arrêt du 17 décembre 1707, qui, en matière civile, défend d'arrêter personne le jour du dimanche.

(5) Dictionnaire de Furetière, au mot *Morgue.*

(6) *Ibidem*, au mot *Morguer.*

(7) Les prisons royales étaient celles où étaient détenus les prisonniers dont les procès étaient instruits par les juges royaux. Voyez les ordonnances.

(8) Ordonnance criminelle du mois d'août 1670, tit. 12, des Prisons.

(9) Il n'existe encore que trop de ces prisons du XVIIe siècle.

(10) Voyez mon Traité des matériaux, chap. 21, Histoire des prisons, recueil de deux cents pièces originales relatives aux prisons.

(11) Conférence des ordonnances, par Bornier, tit. 13, des Prisons, art. 6, texte et notes.

(12) Les anciens registres des juridictions inférieures, et même des parlements, fourmillent de sentences et arrêts rendus pour fait de séduction suivi de grossesse. Ces jugements civils portaient presque tous des condamnations à des dommages pécuniaires, pour le paiement desquels était prononcée la contrainte par corps.

(13) Avant la révolution, et même depuis, les prisonniers civils, criminels, ont trop souvent été mis ensemble. Les prisons du XVIIe siècle n'étaient pas plus grandes que les nôtres. C'étaient les mêmes.

(14) Ordonnance criminelle de 1670, tit. 13, art. 11. — Conférence des ordonnances, par Bornier, tit, 13, Tarif des droits des geôliers.

(15) Voyez la note (12).

(16) Ordonnance criminelle de 1670, tit. 13, art. 26.

(17) *Ibidem,* tit. 13, art. 25.

(18) Registres du parlement, Arrêts et réglements relatifs aux aliments des prisonniers rappelés dans l'arrêt du 13 novembre 1693.

(19) Ordonnance d'août 1670, déjà citée, tit. 13, art. 14.

(20) Tarif des droits dus aux geôliers et greffiers des prisons, annexé à l'ordonnance criminelle de 1670.

(21) Ordonnance criminelle de 1670, transférement des prisonniers par les messageries.

(22) Ordonnance d'août 1670, déjà citée, tit. 13, art. 20.

(23) Dans certaines villes, dans un grand nombre, les dames pieuses formaient entre elles une espèce de société, appelée des Dames de la Miséricorde. Ces sociétés ont existé, et je les ai vues à l'époque de la révolution.

(24) Code de la police, Paris, Prault, 1757, tit. 12, Des Secours de charité.

(25) *Ibidem, ibid.*

(26) *Ibidem, ibid.*

(27) Registre du parlement, Arrêts relatifs à la police des prisons depuis celui de 1663 jusqu'à celui du 12 septembre 1697, rappelés dans celui du 1er septembre 1717.

DU MAITRE D'HISTOIRE, chap. XXII.

(1) Instruction sur l'histoire de France et Romaine, par Le Ragois, Paris, Pralard, 1687.

(2) Est-ce vingt, est-ce trente ou cent éditions qui ont été faites de ce méchant livre, le plus méchant des livres? Je ne sais; mais on vient encore d'en publier une et peut-être en prépare-t-on une autre.

(3) *Historia Thuani,* anno 1601.

(4) *Ibidem,* anno 1602.

(5) Histoire de la mort de Henri-le-Grand, par Mathieu, Paris, 1612.

(6) Voyez les histoires de d'Aubigné, de De Thou, les mémoires de Sully, et surtout les Considérations sur les coups d'état, par Naudé.

(7) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Histoire de la représentation nationale, article Journal des séances de la noblesse aux États généraux de 1614.

(8) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1617.

(9) Registres du parlement, 8 juillet 1617.

(10) Recueil des pièces les plus curieuses pendant le règne du connestable de Luynes, 4e édition, 1632, sans nom de ville,

(11) L'Art héraldique, par Baron, Paris, Osemont, 1689, chap. 4, ornements extérieurs de l'écu, art. des Couronnes, texte et gravure.—Érection de la terre de Maillé en duché-pairie de Luynes, année 1619.

(12) Voyez l'avant-dernière note.

(13) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1619.

(14) Histoire de la guerre des huguenots sous Louis XIII, par Chabans, Paris, 1635, Siége de Montauban.

(15) Œuvres de Molière, George Dandin, acte 1, scène 5.

(16) Histoire citée à l'avant-dernière note, même article.

(17) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1626.

(18) Mémoires du ministère de Richelieu, par Vialart, Leyde, 1651, Conspiration et condamnation de Chalais.

(19) Registres du parlement, 20 juin 1627.

(20) Histoire rocheloise, ou la Prise de La Rochelle, par Gerson, Grenoble 1629.

(21) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, années 1630 et suiv.

(22) Histoire de la guerre des huguenots sous Louis XIII, par Chabans, Siége de Saint-Antonin.—Mémoires de Pontis.—Mémoires de Jacques de Puységur. Il est plusieurs fois parlé dans ces Mémoires de la bravoure de Louis XIII.

(23) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1630.

(24) *Ibidem,* année 1632.

(25) Histoire du duc de Montmorency, Paris, Guignard, 1699, liv. 3, chap. 7, Mort du duc de Montmorency.

(26) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1633.

(27) *Ibidem,* année 1636.

(28) Mémoires du ministère de Richelieu, par Vialart, année 1636.

(29) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1640.

(30) *Ibidem,* année 1641.

(31) Prise et réduction de Perpignan, Paris, 1642.

(32) Mémoires du ministère de Richelieu, par Vialart, année 1641.

(33) *Ibidem,* année 1642.—Mémoires de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston; Rentrée du duc d'Orléans dans le royaume.

(34) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1642.

(35) *Ibidem,* année 1643.

(36) Histoire de Richelieu, par Aubery, Paris, Bertier, 1660.—Le Politique chrétien, traduit de l'espagnol, par Chantounière de Cremaille, Paris, Quinet, 1643.

(37) Mémoires du cardinal de Retz, liv. 1, liv. 2, Régence de Marie-Anne d'Autriche.—Mémoires de Bordeaux, liv. 1, Régence de Marie-Anne d'Autriche.

(38) Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne.

(39) Histoire du grand Condé, par Désormeaux, Paris, Saillant, 1666, Bataille de Rocroi.

(40) Relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg, Paris, Clousier l'aîné, 1673, année 1643, Bataille de Rocroi.

(41) *Ibidem,* année 1644, Bataille de Fribourg.

(42) Siéges et batailles de M. le Prince, par La Serre, Paris, Besogne, 1647, Bataille de Nordlingue, année 1645.

(43) Annales de l'empire d'Allemagne, année 1634.

(44) Histoire du grand Condé, par Désormeaux, Siége de Lérida.

(45) Vie de Turenne, par du Buisson, nom emprunté par Sandras de Courtilz, Cologne, Dallon, 1685, Bataille de Summerhausen.

(46) Siéges et batailles de M. le Prince, par La Serre, Bataille de Lens, année 1648.

(47) Histoire du traité de Westphalie, par Bougeant, Paris, 1727.

(48) Mémoires du cardinal de Retz, liv. 2, année 1648.

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) *Ibidem, ibidem,* année 1649.

(51) *Ibidem, ibidem.*

(52) *Ibidem, ibidem.*

(53) *Ibidem*, année 1650.
(54) *Ibidem*, année 1651.
(55) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1648; voyez les autorités qu'il cite.
(56) *Ibidem, ibidem*.
(57) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, Berlin, Henning, 1753, chap. 4, Suite de la guerre civile, année 1652, Bataille de Bleneau.
(58) Mémoires de Retz, déjà cités, liv, 4, année 1652, Bataille de Saint-Antoine.
(59) *Ibidem, ibidem*.
(60) *Ibidem*.
(61) *Ibidem*, liv. 4, année 1652, Rentrée du roi à Paris.
(62) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1653.
(63) Mémoires de La Porte, Genève, 1755, année 1653.
(64) Voyez au chap. des Frondeurs la note (6).
(65) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1653.
(66) Mémoires de Puységur, année 1654.
(67) Vie de Turenne, déjà citée, année 1658, Bataille des Dunes.
(68) Traité de paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne, l'an 1659, Paris, imprimerie royale, 1660.
(69) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1660.
(70) Recueil des traités de paix, par Léonard, Contrat de mariage du roi Louis XIV et de Marie-Thérèse, du 7 novembre 1659.
(71) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1661.
(72) Siècle de Louis XIV, chap. 6, Louis XIV règne par lui-même.
(73) Mémoires de Choisy, liv. 3, Arrestation de Fouquet.
(74) Recueil des traités de paix, par Léonard, Déclaration de l'Espagne pour la préséance des rois de France, 24 mars 1662.
(75) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 6, année 1661.
(76) *Ibidem, ibidem*.
(77) Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses, par Régnier-Desmarais, 1707.
(78) Les tapisseries des Gobelins, faites dans le temps même, représentent cette entrée.
(79) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 8, Conquête de la Franche-Comté. —Voyez mon traité des matériaux manuscrits; chap. 6, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV.
(80) Siècle de Louis XIV, Conquête de la Franche-Comté.
(81) Recueil des traités de paix, par Léonard, Traité de paix entre la France et l'Espagne, conclu à Aix-la-Chapelle le 2 mai 1668.
(82) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1672.
(83) Œuvres de Boileau, épître 4, au roi.
(84) Siècle de Louis XIV, Conquête de la Hollande.
(85) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1674.
(86) *Ibidem, ibidem*.
(87) *Ibidem, ibidem*.
(88) *Ibidem, ibidem*.
(89) *Ibidem*, année 1675.
(90) Lettres de Sévigné, lettres du 31 juillet 1675 et suivantes.
(91) Siècle de Louis XIV, chap. 9, Belle Campagne de Turenne, année 1675.
(92) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1676.

(93) *Ibidem*, année 1677.
(94) Recueil des traités de paix, par Léonard, Traité de paix entre la France et l'Espagne, conclu à Nimègue le 17 septembre 1678.
(95) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 12, depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue.
(96) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1678.
(97) Siècle de Louis XIV, Prise de Strasbourg.
(98) Registres du parlement, Arrêt du 21 février 1680.
(99) Siècle de Louis XIV, chap. 13, Prise de Strasbourg.
(100) Vie de Colbert, Cologne, 1695, année 1683.
(101) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1683.
(102) Siècle de Louis XIV, chap. 13, Bombardement de Gênes.
(103) *Ibidem*, année 1684.
(104) *Ibidem*, année 1685.
(105) Etat des réformés en France, par Brousson, La Haye, Beck, 1686.
(106) *Ibidem*.
(107) Relation de l'ambassade de Siam, par de Vizé, Paris, 1686, 1re part.
(108) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1687.
(109) *Ibidem*, année 1687.
(110) Mémoires de Choisy, liv. 6, Maladie de Louis XIV.
(111) Les historiens ont fait cette évaluation ; il serait à désirer qu'à chaque guerre ils en fissent une pareille et qu'elle fût mise sous les yeux des gouvernements et surtout de leurs plénipotentiaires.
(112) Abrégé chronologique de Hénaut, années 1690, 1692, 1693.
(113) Histoire de la maison de Montmorency, par Désormeaux, Paris, Desaint, 1764, Vie de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, années 1690, 1692, 1693.
(114) Mémoires sur les vies et les caractères des plus illustres personnes mortes en 1712, Londres, 1713, art. Catinat.
(115) Relation de l'expédition de Carthagène, par Pointis, Amsterdam, 1698.
(116) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1697.
(117) Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick, La Haye, Adrian Moetjens, 1699.
(118) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, Paix de Ryswick.
(119) *Ibidem, ibidem*.
(120) *Ibidem, ibidem*, année 1698.
(121) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1699.
(122) L'Esprit des cours de l'Europe, novembre 1700, Cour d'Espagne, mort de Charles II.
(123) *Ibidem*, décembre 1700, Cour de France.
(124) Histoire du règne de Louis XIV, par Reboulet, Avignon, 1744, Guerre de la succession d'Espagne.
(125) Siècle de Louis XIV, Guerre de la succession d'Espagne.

DU TENEUR DE LIVRES, chap. XXIII.

(1) Le Guide des Négociants et Teneurs de livres, par Delaporte, Lyon, 1699.
(2) Voyez le Parfait Négociant de Savary. Je n'indique pas un chapitre, parce que la preuve de cette note se trouve dans tous. Elle se trouve spécialement dans

le Dictionnaire de commerce de son fils Jacques Savary, Commerce de l'Europe, Commerce de la France.

(3) Parfait Négociant, liv. 2, chap. 6, Commerce du Nord. — Dict. de commerce, Commerce de Suède, Danemarck et Russie.

(4) *Ibidem*, Commerce de l'Angleterre.

(5) *Ibidem*, Commerce de la Hollande.

(6) *Ibidem*, Commerce de France.

(7) *Ibidem*, Commerce d'Espagne, d'Italie.

(8) *Ibidem*, Commerce des Echelles.

(9) *Ibidem*, Commerce de l'Europe, Commerce du monde.

(10) *Ibidem, ibid.*

(11) Voyez ci-après la note (13).

(12) En temps de paix, les vaisseaux anglais, les vaisseaux hollandais surtout, venaient souvent charger nos denrées, nos marchandises, pour aller les porter là où notre marine marchande aurait dû les porter. Balance du commerce, par Arnould, Paris, Buisson, 1791, partie 2[e], section 1[re], chap. 5, *Commerce avec l'Angleterre*. Je cite cet ouvrage, parce qu'il s'appuie sur des preuves et des états du XVII[e] siècle, et parce qu'à cet égard il est le résumé des diffuses notions de Savary.

(13) Voyez, aux notes des chapitres du Commerce des siècles précédents, celles relatives aux marchands des nations étrangères qui venaient faire le commerce de la France.

DU MARCHAND DANS SON ARRIÈRE-BOUTIQUE, chap. XXIV.

(1) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par Dupin, où l'on voit que sa famille était originaire de Normandie.

(2) Traité du choix des études, par Claude Fleury, Paris, Aubouin, 1687, chap. 13. Jurisprudence, Variété des études.

(3) La maxime de Sully était que l'agriculture et le pâturage étaient les deux mamelles de l'État.

(4) Il ne regardait pas le commerce comme une troisième mamelle, ni l'industrie manufacturière comme une quatrième.

(5) Essai politique sur le commerce, Amsterdam, Changuion, 1735, chap. 2, du Blé.

(6) *Ibidem, ibidem.*

(7) Vie de Colbert, déjà citée, Famille de Colbert.

(8) Mémoires de Bussy, Paris, Anisson, 1696, année 1664. Lettre de Bussy au duc de Saint-Aignan.

(9) Mémoires de Sully; ses discussions avec Henri IV, et notamment celles sur l'établissement des tapisseries.

(10) Mémoires de Choisy, liv. 2, Portrait de Colbert.

(11) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Manufactures*.

(12) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, par Baville, 1698, chap. 4, du Commerce, art. Commerce de la soie.

(13) Mémoires des intendants, Mémoires des généralités de Tours, de Lyon, province de Languedoc, chap. Manufactures, Commerce.

(14) Parfait Négociant et Dict. de Savary, Commerce de la France.

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) Mémoires des intendants, Languedoc, chap. 4, Commerce particulier de chaque diocèse, art. Foire de Beaucaire.

(17) *Ibidem, ibid.*, et notamment Beaucaire.

(18) Tarif des droits d'entrée, et notamment celui du 18 septembre 1664, si précieux pour la date des plantations de la canne en Amérique. — Parfait Négociant, Dictionnaire de commerce de Savary, aux art. *Café, Cochenille, Cacao*, et notes du chap. 41, du Priseur de tabac.

(19) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 6, chap. 27 et 28, des Vignes. — Dictionnaire de Chomel, au mot *Vin.*

(20) Voyez les notes du chap. 56, du Chevalier de Malte, sur les liqueurs.

(21) Parfait Négociant de Savary, chap. Commerce du Nord.

(22) *Ibidem*, Commerce de la France, Vin.

(23) *Ibidem, ibidem,* Eaux-de-vie.

(24) Voyez, au chap. 67, des Gros Fermiers, les notes (110), (111), (112).

(25) Voyez, au chap. 56, du Chevalier de Malte, les notes sur les liqueurs.

(26) Parfait Négociant et Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce du Nord.

(27) Voyage de Thévenot, de l'Huillier, art. Commerce des Indes et de la Chine.

(28) *Ibidem, ibidem.*

(29) *Ibidem, ibidem.*

(30) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Foires.*

(31) Mémoires des intendants, Mémoires sur le Languedoc, chap. 4, du Commerce, art. Beaucaire.

(32) Mémoires de Choisy, liv. 2, Portrait de Colbert.

(33) Ordonnance du mois de mars 1673, appelée Code marchand, tit. 11, art. 12, des Banqueroutiers.

(34) Vie de Jean-Baptiste Colbert, année 1669.

(35) Conférence des ordonnances, par Bornier, Ordonnance de commerce, tit. 11, Commentaire de l'art. 2, Réglements sur le courtage.

(36) *Ibidem*, Commentaires sur le tit. 6, Taux de l'intérêt.

(37) Ordonnance du commerce, mars 1673, tit. 1, 3 et 4.

(38) Dictionnaire de Savary, au mot *Mesures,* et au mot *Poids.*

(39) Tarif du mois de septembre 1664 pour tout le royaume.

(40) Vie de Jean-Baptiste Colbert, déjà citée, année 1683. — Recueil des traités, par Léonard.

(41) Siècle de Louis XIV, chap. 27, Gouvernement, Commerce.

(42) *Ibidem, ibidem.*

(43) Vie de Jean-Baptiste Colbert, notamment année 1666.

(44) *Ibidem*, année 1664.

(45) Lettres-patentes du mois d'octobre 1665, relatives à la manufacture d'Abbeville,

(46) Voyez, aux notes du chap. 7, des Anoblis, la note (19).

(47) Notes du chap. 87, des Conseillers des conseils du roi, note (1).

(48) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Chambre.*

(49) Parfait négociant, 2e part., liv. 2, chap. 2, Banque d'Amsterdam.

(50) *Ibidem*, chap. 4, du Commerce d'Italie, art. Venise.

DU MARCHAND DANS SA BOUTIQUE, chap. XXV.

(1) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Histoire des douanes, art. Association de la Loire.
(2) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, par Baville, 1698, chap. 4, du Commerce, art. Abus principaux dans le commerce.
(3) Mémoires sur l'Alsace, chap. Villes.
(4) Ordonnance du mois de juin 1680, relative aux aides.
(5) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bordeaux.
(6) *Ibidem*, Languedoc, chap. 4, du Commerce, art. Diocèse du Puy.
(7) *Ibidem*, Généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bayonne.
(8) *Ibidem*, Mémoire sur la Bretagne, chap. évêché de Saint-Malo.
(9) *Ibidem, ibidem.*
(10) Dictionnaire de commerce, par Savary, Commerce de Hollande, Commerce d'Amsterdam.
(11) *Ibidem*, Commerce d'Angleterre, Commerce de Londres.
(12) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bordeaux.
(13) Recherches sur les finances, par Forbonnais, *Dépêche de Colbert à Pomponne.*
(14) *Ibidem, ibidem.*
(15) Recueil de pièces sur l'Amirauté, Paris, d'Houry, 1739, Avertissement, § 17.
(16) Économie politique de Montchrétien, Rouen, 1615, 2e série, Commerce des Anglais.
(17) Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce d'Angleterre, Commerce de France.
(18) On le voit par les gravures anglaises du temps, représentant leurs gentlemen et leurs femmes. De plus, la célèbre poupée de Paris, mentionnée à la note (74) du chap. 83, des Parisiens et des Parisiennes, était envoyée à Londres comme dans les autres capitales.
(19) Voyez la note (22).
(20) Dictionnaire de Savary, au mot *Tarif.*
(21) Commentaire sur les lois anglaises, par Blackstone, traduit par Chompré, Paris, Bossange, 1822, 2e part., chap. 13, de l'État militaire et de l'État de la marine, Actes de navigation de 1658 et de 1660.
(22) Parfait Négociant, liv. 2, chap. 3, Commerce d'Angleterre.
(23) *Ibidem*, chap. 3, du Commerce de Hollande; chap. 5, du Commerce d'Espagne.

DES ACTIONNAIRES DES COMPAGNIES DE COMMERCE, chap. XXVI.

(1) Édit du 1er juin 1604, portant établissement d'une Compagnie des Indes-Orientales.
(2) « ... La Compagnie de Saint-Christophe fut établie en 1626... » Histoire abrégée des Compagnies de commerce, 1 vol. in-folio, manuscrit dont je pos-

sède et dont beaucoup de personnes possèdent une copie. — Dictionnaire de commerce, par Savary, Commerce de l'Europe, Compagnies de commerce, Compagnies de la France. Ces deux ouvrages n'offrent que de très légères variantes. Je m'appuie, pour les preuves de ce chapitre, sur l'autorité de l'un et de l'autre, j'en avertis le lecteur. Comme le Dictionnaire de commerce est entre les mains de tout le monde et que l'Histoire manuscrite des Compagnies de commerce ne l'est point, je cite de préférence cette histoire pour la faire connaître.

(3) « ... Celle du Canada, en 1628. » *Ibidem. Ibidem.*

(4) « ... Celle de l'Orient, en 1642. » *Ibidem.*

(5) « ... Ces compagnies furent négligées pendant les guerres de la fronde. » *Ibidem.*

(6) « ... La Compagnie des Indes-Orientales fut fondée au mois d'août 1664, par le roi et par Colbert. » *Ibidem.*

(7) « ... Le roi et Colbert, pour encourager..., se mirent au nombre des associés. » *Ibidem.*

(8) Ces détails sont encore pris dans le manuscrit; Savary dit 8 millions.

(9) Le manuscrit mentionne aussi le don de Madagascar.

(10) « Actions de cette Compagnie... 1,500 livres... 1,000 livres. » *Ibidem.*

(11) Recueil des voyages de Thévenot, Paris, 1681.

(12) Histoire des Indes-Orientales, par Rennefort, Paris, Seneuze, 1688, 1re partie, liv. 2, chap. 24 et suiv. Description de Madagascar.

(13) *Ibidem,* maladies du pays. — Histoire abrégée des Compagnies de commerce, manuscrit déjà cité, où, parmi les maladies de Madagascar. il est entre autres fait mention de celle de la jaunisse.

(14) Histoire des Indes-Orientales, citée plus haut, 2e partie, liv. 2, chap. 13, Estat des directeurs.

(15) « ... Le comptoir de la Compagnie d'Orient changé à Pondichéry. » Histoire des Compagnies de commerce, déjà citée.

(16) *Ibidem,* réductions des actions.

(17) *Ibidem,* création de la Compagnie des Indes-Occidentales.

(18) *Ibidem, ibidem.*

(19) *Ibidem,* Compagnie des Indes-Occidentales; vente et cession des îles de Saint-Christophe, la Martinique, Saint-Domingue, faites au roi par les chevaliers de Malte.

(20) Voyez la gravure en regard du frontispice du Parfait Négociant, où sont représentés des marchands français.

(21) Histoire abrégée des Compagnies de commerce, à l'endroit cité dans la note (19).

(22) *Ibidem, ibidem.*

(23) *Ibidem,* possessions coloniales de la Compagnie des Indes-Occidentales.

(24) *Ibidem,* vaisseaux de la Compagnie. Savary dit 45.

(25) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Action,* où l'on voit les mises, les parts, les conditions des actionnaires.

(26) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 6, Histoire du Commerce, Chartes relatives au commerce.

(27) Voyez au chap. 54, des Gazetiers, la note (4).

(28) *Ibidem,* même note.

(29) Histoire des Compagnies de commerce, année 1674.

(30) *Ibidem,* Compagnie du Bastion de France.

(31) Parfait Négociant, liv. 2, ch. 9, Compagnies de commerce.

(32) Hist. manuscrite des Compagnies de commerce, Compagnie de Guinée.

(33) *Ibidem*, Compagnie du Mississipi.

(34) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, ch. 6, Histoire du Commerce, art. Portefeuille, commerce des colonies.

(35) Essai politique sur le commerce, ch. 5, de l'Esclavage.

(36) Ce mot, dans le dictionnaire de Furetière et dans celui de l'Académie, n'a que l'acception de coupon d'étoffe. Le dictionnaire de Savary, au mot *Coupon*, dit qu'il n'a été employé qu'au temps de la création des actions des fermes. Je ne vois pas, cependant, que dans les temps antérieurs les négociants aient pu s'en passer.

(37) Les Agioteurs, comédie de Dancourt, 1710.

DES BEDEAUX, chap. XXVII.

(1) Mon aïeul maternel, vers la fin du XVIIe siècle, obtint un arrêt du parlement pour être maintenu dans le droit de présenter le pain-bénit à sa paroisse le jeudi-saint. Il en coûta 1,600 liv.

(2) Ils portent encore cet habit et cette verge.

(3) Dictionnaire de Furetière, au mot *Bedeau*.

(4) *Hist. universitatis Parisiensis à Bulœo, de Bedelis.*

(5) Description de Paris, par Piganiol, du Gouvernement civil, § 16, Sciences et Arts.

(6) Ils ont porté cet habit et cette masse jusqu'à la révolution.

(7) Martyrologe de l'église St-Séverin, Paris, Le Prest, 1678; Réglement pour les droits de la fabrique, chap. 9, Bedeaux.

(8) *Ibidem, ibidem.*

(9) *Ibidem, ibidem.*

(10) *Ibidem, ibidem.*

(11) *Ibidem, ibidem.*

(12) Il en a été ainsi jusqu'à la révolution; je l'ai vu et entendu.

(13) Martyrologe de St-Séverin, déjà cité, premier Bedeau.

(14) Les boulangeries des cathédrales étaient dans l'usage de faire de ces pains que le glossaire de Ducange paraît mentionner sous le nom de *Panes festi*. La forme en était celle de trois miches adhérentes entre elles comme une échaudée à trois cornes. Les uns étaient de seigle, les autres de froment; je me souviens qu'on en portait à mon père lorsqu'il était trésorier du chapitre de la cathédrale.

(15) Le nom de ces officiers se trouve dans le martyrologe déjà cité.

(16) Dictionnaire de Furetière, au mot *Loueur*.

(17) Voyez mon Traité des matériaux, chap. de l'Église, Procès entre la haute et la basse forme du chapitre de Nevers.

(18) Ce procès fut terminé vers la fin du XVIe siècle, comme on le voit dans mon Traité, même chapitre, même article; mais les causes de désunion entre les deux formes dûrent long-temps subsister.

(19) Martyrologe de St-Séverin déjà cité, Bedeaux.

(20) Voyez l'avant-dernière note de ce chapitre.

(21) On a de tout temps attribué à la graisse de pendu la vertu de guérir les rhumatismes; on lui attribue plusieurs autres vertus. Mercier, Tableau de Paris, chap. du Bourreau, dit que les Parisiens allaient chez lui en acheter; il en était de même en province.

(22) Notes du xve et du xvie siècle sur les qualités qu'on donnait au bourreau en lui parlant. Il n'est pas vraisemblable qu'au xviie siècle, surtout en province, on fût passé à celle de monsieur.

(23) Description de la France, par Piganiol, déjà citée, 5e partie, chap. 20, du Nivernais, art. Gouvernement ecclésiastique.

(24) Recueil des proverbes.

DES CHEVALIERS D'INDUSTRIE, chap. XXVIII.

(1) Mémoires des intendants, Mémoires sur la province de Bourbonnois, chap. Pays d'Auvergne, art. Officiers du domaine.

(2) *Ibidem,* chap. Nivernois.

(3) Dictionnaire de Furetière, au mot *Gibecière.*

(4) Les Tours de maître Gonin, Paris, 1713, liv. I, chap. I.

(5) Dictionnaire de Furetière, au mot *Gobelet.*

(6) *Ibidem,* au mot *Dé.*

(7) Voyez les premières pages des Mémoires de Saint-Simon.

(8) Dictionnaire de Furetière, au mot *Filou.*

(9) *Ibidem, ibidem.*

(10) *Ibidem,* au mot *Chevalier,* art. Chevalier d'industrie.

(11) Description de Paris, par Germain Brice, Pont-Neuf.

(12) Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 20, de l'Ile-de-France. art. Place des Victoires.

(13) Dictionnaire de Furetière, au mot *Laine.*

(14) Le Poète extravagant, avec l'assemblée des Filous et des Filles de joie Paris, Loyson, 1670, chap. Théodore.

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) Mémoires du cardinal de Retz, liv. 3.

(17) Dictionnaire de Trévoux, au mot *Caudebec.* Boileau emploie cette même expression.—Dictionnaire de Furetière, au mot *Castor.*

(18) Le Poète extravagant, déjà cité, chap. Théodore.

(19) *Ibidem, ibidem.*

(20) *Ibidem, ibidem.*

(21) *Ibidem, ibidem.*

(22) *Ibidem, ibidem.*

(23) *Ibidem, ibidem.*

(24) *Ibidem, ibidem.*

(25) *Ibidem, ibidem.*

(26) *Ibidem, ibidem.*

(27) Voyez aux notes du xvie siècle, station 42, *la Capitale de la France,* la note (69).

(28) Dictionnaire de Furetière, au mot *Bouquet.*

(29) *Ibidem,* au mot *Jarret.*

(30) Voyez aux notes du xvie siècle, station 42, *la Capitale de la France,* la note (70).

(31) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Poitiers, par Charles Colbert, année 1664, manuscrit conservé à la Bibliothèque du roi : « Nous « avons découvert quelques lieux et maisons fortes où l'on s'asseure qu'il se fait

« de la fausse monnoye par des ouvriers ramassez de plusieurs endroits et pro-
« tégez par des seigneurs et des gentilshommes. »

(32) Le Poète extravagant, chap. Théodore.

(33) Note (19) du chap. 50, du Voleur et de la Voleuse.

(34) *Ibidem,* note 25.

(35) Code pénal, au Recueil des principales ordonnances, Paris, Desaint et Saillant, 1762, 1[re] part., tit. 14.

(36) Le Poète extravagant, chap. Théodore.

(37) Horatii opera, odarum libro tertio, ode 6.

(38) Voyez aux notes du XVI[e] siècle, station 66, *la Vie domestique du roi de France*, la note (159).

(39) « On a dit au roy que deux personnes ont esté volées depuis peu à Paris, « une près le Palais-Royal et l'autre vers le Pont-Royal. Je vous avoue que cela « m'a fait beaucoup de peine, et il faut que vous réveilliez vostre attention pour « faire une garde si exacte que pareille chose n'arrive plus; car, inutilement sa « majesté feroit-elle une dépense aussi considérable que celle qui se fait pour le « guet, si elle n'avoit la satisfaction de savoir qu'on est dans une entière sûreté « à Paris. » Secrétariat, manuscrit appartenant aux Archives du royaume, E 3374, 1688, lettre de Monseigneur à Blondel, 16 janvier 1688.

(40) Édit du mois de mars 1667, relatif à la création d'un lieutenant de police en la ville de Paris.

(41) La Désolation des Filoux, comédie de Chevalier, 1662, à l'occasion de la bonne police établie par la Reynie dans la ville de Paris.

(42) Traité de la Police, par Delamarre, liv. 1[er], tit. 9, chap. 3. Réglement du 30 mars 1635, Police de Paris, art. *Contre les Vagabonds.*

(43) *Ibidem,* liv. 6, tit. 7, du Nettoiement des rues, Lanternes.

DE LA CHEVALIÈRE D'INDUSTRIE, chap. XXIX.

(1) A la fin du XVII[e] siècle, les maisons n'étaient pas numérotées, je les trouve, dans les actes, toujours désignées par leurs enseignes.

(2) Mémoires du cardinal de Retz, liv. 3, année 1649.

(3) Puisque, du temps de Furetière, on disait chevalier d'industrie, les escrocs, les honnêtes voleurs, devaient naturellement et incontestablement se donner ce nom, de préférence au nom technique qui leur appartenait. Il devait en être ainsi de leurs coopératrices.

(4) Le Poète extravagant, chap. Théodore.

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) *Ibidem, ibidem.*

(7) *Ibidem, ibidem.*

(8) Dictionnaire de Furetière, au mot *Baigneur.*

(9) Le Poète extravagant, chap. Théodore.

(10) Voyez la note ci-après.

(11) Traité de la police, par Delamarre, liv. 3, tit. 5, chap. 4, *de la Police observée en France touchant les femmes de mauvaise vie.*

(12) Voyez les portraits du temps.

(13) Le Poète extravagant, chap. Théodore.

(14) *Ibidem, ibidem.*

(15) *Ibidem, ibidem.*
(16) *Ibidem, ibidem.*
(17) La Devineresse, ou Madame Jobin, comédie de Th. Corneille et de Vizé, représentée au mois de novembre 1679.
(18) Voyez la note suivante.
(19) Déclaration du roi, 11 juillet 1682, concernant les Bohêmes.
(20) *Ibidem.*
(21) Le Poète extravagant, chap. Théodore.
(22) *Ibidem, ibidem.*
(23) Traité de la police, par Delamarre, liv. 3, tit. 5, chap. 5, *des Maisons de force pour enfermer les femmes débauchées*, Salpêtrière.
(24) *Ibidem, ibidem*, Madelonnettes.
(25) *Ibidem, ibidem*, Bon-Pasteur.
(26) *Ibidem, ibidem*, Réglement pour les Filles du Bon-Pasteur.
(27) Dictionnaire des arts et des sciences, par Th. Corneille, aux mots *Cassave*, *Mays*.
(28) Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne, par Ant. Biet, Paris, 1664, Hurons.
(29) Nouveau Voyage du père Labat aux îles de l'Amérique, Paris, Legras, 1722, Population européenne.
(30) Traité de la police, par Delamarre, liv. 6, tit. 10, de l'Embellissement des villes, sect. 7, Cygnes sur la rivière de Seine.
(31) Déclaration du roi, 11 juillet 1682, contre les Bohêmes.

DU MARCHAND DE FLUTES, chap. XXX.

(1) Édits relatifs aux greniers à sel, Présidents.
(2) Petite ville du Nivernais où était établi un grenier à sel. *Dénombrement du royaume*, Paris, Saugrain, 1709.
(3) Gravures et portraits du temps.
(4) Mémoires de Sully, derniers chapitres.
(5) Abrégé chronologique de l'histoire de France, par Hénaut, Règne de Louis XIII, Règne de Louis XIV, Ministres.
(6) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1661.
(7) Abrégé chronologique de Hénaut, année 1661.
(8) Mémoires de l'abbé Choisy, liv. 2.
(9) Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi possède plusieurs comptes du Trésor Royal, Règne de Louis XIV. J'en possède un aussi que je cite à la note (21). Dans tous, la recette commence par l'article Tailles.
(10) Mémoires des intendants, Généralités des pays de tailles réelles, de la Généralité de Montauban, chap. Finances.
(11) Réglement sur le fait des tailles, Rouen, 1710, où se trouve un grand nombre d'édits rendus au XVIIe siècle, concernant les tailles personnelles, à quoi il faut joindre le Mémorial alphabétique, Paris, 1724, qui, au mot Rôle, traite de l'assiette de la taille personnelle, à quoi il faut joindre encore les instructions sur la formation des rôles telles que celles de l'élection de Clermond-Ferrand, mentionnée à mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Finances, et pour qui voudrait s'instruire à fond sur cette matière, il lui conviendrait de connaître d'anciens rôles de tailles personnelles, tel que celui dont il est parlé au

même traité, même chapitre ; mais qu'il se hâte, car tous les jours on les détruit, et ils vont disparaître.

(12) Dîme royale de Vauban, Paris, 1707, chap. Projet qui réduit le revenu du roi à une proportion géométrique, art. Tailles.

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Le besoin d'un cadastre général a dû se faire sentir même avant le XVII[e] siècle. Dans leurs mémoires, les intendants se plaisent à énumérer les avantages des cadastres, et le roi, par sa déclaration du 21 novembre 1763, ordonna qu'il serait formé un cadastre général pour toutes les terres de la France. Cette équitable opération, qui enfin a commencé il y a environ trente ans, n'est pas encore, il s'en faut bien, terminée.

(15) Dîme royale de Vauban, chap. 1, Fonds, Classement des terres.

(16) Ordonnances sur les tailles, XVII[e] siècle.

(17) Mém. des intendants, Génér. de Montauban, chap. Finances.

(18) Traité des matériaux manuscrits, chap. 1, Agriculture, art. Rôle... à payer... pour rendre les terres franches des tailles.

(19) XV[e] siècle, hist. 5, le Financier, texte et notes.

(20) XVI[e] siècle, station 48, texte et notes.

(21) J'ai un manuscrit du temps intitulé *Estat de tout le revenu du roy en 1684*. On y lit : Premièrement les tailles des dix-huit généralités pour la « présente année mil six cent quatre-vingt-quatre, trente-huict millions deux « cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-deux livres. » Là n'était compris ni le taillon de ces généralités, ni la taille, ni le taillon des pays d'états. Cette somme est à peu près celle de l'année commune des tailles de Forbonnais à la fin du XVII[e] siècle.

(22) Traité historique des monnaies, par Le Blanc, Paris, 1790, Table des prix des monnaies.

(23) Nouveau Code des tailles, ou Recueil des ordonnances, etc., Paris, 1761 et années suivantes, *Contraintes*.

(24) La Dîme royale, par Vauban, 1[re] part., chap. Projet qui réduit les revenus du roy à une proportion géométrique.

(25) Recherches sur les finances, par Forbonnais, années 1660, 1661.

(26) Description de la France, par Piganiol, 5[e] part., chap. 21, du Bourbonnais, art. 11.

(27) L'impôt du sel que l'on croit établi par Philippe de Valois est bien antérieur, car une charte de Philippe I[er] de l'an 1079 en fait mention. On trouve dans une ordonnance du roi Jean, Lyon, février 1350, le vidimus de cette charte.

(28) Mais il paraît que cet impôt n'a été royal et général que sous Philippe de Valois, XIV[e] siècle, épître 89, le Fils du diable, note (77).

(29) Le manuscrit du *Revenu du roy en 1684*, déjà cité, porte l'impôt du sel à 26 millions ; il est à présumer que les augmentations progressives de cet impôt pendant douze ans, à les supputer par les augmentations progressives des autres impôts pendant le même période, élevèrent cet impôt au moins à 30 millions. Je dois ajouter que c'est à peu près l'année commune des gabelles de Forbonnais qui donne des tableaux dans ses recherches des finances, et qui n'en a pas pour les gabelles au-delà de 1688. Forbonnais a trouvé souvent les différentes branches d'impôts confondues et n'a pu les débrouiller ; quant à moi, j'y ai mis, et toujours inutilement, bien du temps.

(30) Ce n'est peut-être pas assez quand on lit les livres du temps, tels que le *Détail de la France* et la *Dixme royale.*

(31) Détail de la France, 2e part., chap. 12 et suiv.

(32) Vie de Colbert, déjà citée, article relatif aux traitants.

(33) Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description du Vezelai, Amélioration, nombre 11. « ... Si le roi gardait seulement les salines nécessaires... « distribuoit le sel à toute la France qui, sans être écrasée de son poids, le por- « teroit aisément et feroit l'une des meilleurs parties du revenu du roi... »

(34) Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Finances, Gages des officiers des gabelles, Recueil de 174 pièces originales.

(35) Ou bail général des gabelles dont j'ai plusieurs copies imprimées, notamment celle de Léonard, Paris, 1676.

(36) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1681.

(37) Ordonnances concernant les aides, citées dans les diverses notes de ce chapitre.

(38) Dîme royale, par Vauban, Paris, 1707.

(39) Voyez la note (37).

(40) Testament politique de Colbert, chap. 9, de l'Amour qu'un prince doit avoir pour ses sujets.

(41) Détail de la France, chap. des Aides.

(42) Dans un manuscrit du commencement du XVIIIe siècle que j'ai, on lit ; « Le plan des régies est contraire aux vrais principes d'administration. La régie « des revenus ne peut assurer les dépenses de service, comme les baux d'une « ferme dont les revenus sont fixes. »

(43) Recherches sur les finances, par Forbonnais, aux articles Renouvellement des baux.

(44) *Ibidem,* année 1688, État des revenus des aides, entrées, etc,

(45) Voyez dans les comptes rendus de l'administration des finances, par Mallet, ouvrage déjà cité, ainsi que dans les Recherches sur les finances, par Forbonnais, combien elle était longue, et en réalité dans les comptes du Trésor, elle était encore plus longue.

(46) L'estat des revenus du roy, en 1684, manuscrit déjà cité, porte :

« Don gratuit de la province de Bourgogne.	1,400,000 liv. »
De Bretagne.	2,400,000
De Provence.	1,800,000
De Navarre et du Béarn.	60,000
Du Languedoc.	2,400,000
De l'Artois.	400,000
Total.	8,460,000 liv »

Forbonnais, en cette même année, le porte à 7,000,000, et après l'année 1688, il n'en parle plus. Il ne m'a pas été possible de former une année commune.

(47) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Représentation nationale, art. Recueil d'actes relatifs aux États provinciaux.

(48) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1696.

(49) Voyez au XVIe siècle, les notes sur les finances.

(50) L'impôt du timbre fut établi par édit de mars 1655.

(51) J'ai une quittance d'un capitaine de la milice bourgeoise d'Amiens, année 1713, sur papier timbré. Le timbre, marqué d'une grande fleur de lys, figure à peu près l'effigie de certaines monnaies en cuivre du XVIIe siècle.

(52) Les partisans démasqués, Cologne, 1707, 1[re] part., Révoltes de Guienne et de Bretagne.

(53) Tableaux des impôts dans les Recherches sur les finances, par Forbonnais, où l'on voit celui du timbre jusqu'à la fin du XVII[e] siècle et dans le siècle suivant.

(54) Je le crois ainsi, parce qu'après avoir parcouru avec attention mes manuscrits, les Recherches sur les finances, de Forbonnais, les Comptes-rendus de Mallet, et autres documents, je n'ai pas trouvé qu'il fût séparément fait mention de cet impôt.

(55) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1695.

(56) Voyez les édits sur la Capitation.

(57) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1695.

(58) *Ibidem*, année 1698, Capitation supprimée comme odieuse.

(59) *Ibidem*, année 1693.

(60) Voyez, entre autres, l'édit de novembre 1696, relatif au Sceau.

(61) Il m'est passé sous les yeux des milliers d'anciens actes de diverses espèces, et j'ai remarqué que le vidimus du garde-sceau rappelle et le nom du notaire et le nom des parties contractantes, et la date du contrat. Même remarque sur les sceaux apposés aux actes judiciaires antérieurs au jugement, bien que d'une espèce différente, sur le jugement lui-même et sur les actes qui en sont la suite. Même remarque sur tous les autres genres d'actes possibles. L'enregistrement n'est guère que l'ancien contrôle, et l'ancien contrôle que l'ancien sceau. Remarquons enfin que l'acte notarié, scellé, contrôlé avait et a trois dates certaines, celle du notaire, celle du sceau du notaire, celle du contrôle ou enregistrement. Voilà en peu de mots l'histoire du sceau, aujourd'hui l'enregistrement. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des lois.

(62) L'expression de contrôle est fort commune dans notre langue des finances; elle tire son origine de ce que le receveur écrivait ses recettes sur un rôle et de ce que le vérificateur de la recette tenait un autre rôle appelé contre-rôle.

(63) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1693.

(64) Histoire du tabac, par Dutertre, manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Mémoires autographes de Dutertre. « Il est difficile de dire ce que rapportait à l'État la vente du tabac « avant 1697 où elle fut distraite du bail général des cinq grosses fermes et ad- « jugé à Duplantier au prix de 150,000 liv., en tenant compte pour tous droits « d'entrée d'une somme de 100,000 liv... »

(65) *Ibidem*. » En 1714, Fittz après Duplantier se rendit adjudicataire de la « ferme des tabacs moyennant deux millions pendant les deux premières années « et une augmentation de 200,000 liv. pendant les quatre dernières... »

(66) Voyez la note (46) du chap. 61, du Priseur de tabac.

(67) On lit dans le manuscrit, déjà cité, Estat de tous les revenus du roy, en 1684 : « Pour les poudres et salpêtres, les nouveaux fermiers se sont obligez de « livrer au roy, par chacun an, huict cent milliers de poudre qui sont évalués « à la somme de quatre cent mille livres... »

(68) Voyez, au XVI[e] siècle, la note (53) de la station 29, le Bourgeois de Rhodès, relative à la poudre à poudrer, dont l'usage commença à la fin du XVI[e] siècle, et a fini ou finit au moment où j'écris.

(69) On peut juger, par les romans, les comédies et surtout par l'extraordinaire du Mercure galant, où étaient les annonces des modes, que les perruques avaient alors la vogue générale.

(70) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1706.

(71) L'année commune du produit de la poste aux lettres des seize dernières années du XVII[e] siècle est d'environ 2 millions.

(72) » Les parties casuelles et le droit annuel ne produisent, année com-« mune, que 3 millions. » Estat de tout le revenu du roy, en 1684, Manuscrit déjà cité.

(73) Voyez les ouvrages sur les finances, déjà cités.

(74) Depuis les ordonnances du 14 février 1401, 17 avril 1403, 7 décembre 1418. Je ne remonte qu'aux ordonnances de 1400.

(75) Remontrances des parlements, doléances des états-généraux.

(76) Dans l'Estat des revenus du roy, en 1684, manuscrit déjà cité, le produit de la Ferme générale des domaines est porté à 7,540,000 liv.

(77) Somme totale de l'addition des différents impôts mentionnés dans ce chapitre. Ce résultat concorde avec l'année moyenne formée sur le tableau des impositions des dix dernières années du siècle, donnée par Forbonnais.

(78) Mémoires de Boulainvilliers, cinquième mémoire.

(79) *Ibidem.*

(80) *Ibidem.*

(81) *Ibidem.*

(82) *Ibidem.*

(83) *Ibidem.*

(84) *Ibidem.*

(85) *Ibidem.*

(86) *Ibidem.*

(87) *Ibidem.*

(88) *Ibidem.*

(89) D'après les tableaux du temps et les tapisseries.

(90) Mémoires de Bussy-Rabutin, année 1664.

(91) Recherches sur les finances, par Forbonnais, Tableau des dépenses, année 1700.

(92) J'ai un manuscrit intitulé Relevé des dépenses faites depuis 1600 jusqu'à 1675. Il vient d'un dépôt public. Les dépenses de la cour de Henri IV en 1600 y sont très détaillées et s'élèvent à environ 2 millions.

(93) D'après les tableaux de dépense de Forbonnais pour les dix dernières années du XVI[e] siècle, la dépense pour cet objet s'élevait, année commune, à cette somme.

(94) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1700.

(95) C'est à peu près la moyenne proportionnelle des dépenses de la guerre proprement dite des dix années de 1684 à 1694 prise dans les Recherches sur les finances de Forbonnais.

(96) J'ai, comme pour tous les autres articles de dépense, formé une moyenne proportionnelle des dix dernières années du XVII[e] siècle sur les tableaux de Forbonnais.

(97) Recherches sur les finances, Tableau des dépenses générales du roi depuis 1689 à 1699.

(98) *Ibidem, ibidem.*

(99) « L'Etat du roy est chargé présentement de quatre-vingt-dix-huit mille « chevaux, compris les troupes de sa maison, la gendarmerie, cavalerie légère et « dragons. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoires des dépenses de la guerre, sect. 14.

(100) Forbonnais, dans ses Tableaux de dépenses dernières années du XVII[e]

siècle, ne fait mention que de quatre années de dépenses des haras; de ces quatre années j'en ai formé une moyenne.

(101) Dans le Tableau des dix dernières années des dépenses des haras au XVII[e] siècle, il y en a six en blanc. Voyez la note ci-dessus.

(102) Recherches sur les finances, par Forbonnais. Tableaux des dépenses générales depuis 1689 jusqu'à 1699, Ponts-et-Chaussées.

(103) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. des Finances, Fonds secrets.

(104) Recherches sur les finances, par Forbonnais, Tableau des dépenses générales depuis 1689 jusqu'en 1699, art. Affaires secrètes.

(105) Terme de finance de ce temps. Les archives du royaume sont pleines d'états au vrai. J'en ai aussi ma petite part.

(106) Dans mes cartons, j'ai un grand nombre de quittances de rente assignées sur différents impôts. Je crois inutile de les citer, et je renvoie le lecteur aux Recherches sur les finances, par Forbonnais.

(107) Je le renvoie au même ouvrage pour les charges dont étaient grevés les revenus de l'Etat.

(108) Savoir charges et assignations, 50 millions, dépenses de l'Etat, 102 millions. Relativement à la preuve du premier article, voyez la note (123) ci-après; relativement à la preuve du second, voyez l'état des dépenses de ce chapitre.

(109) Par recettes extraordinaires ou plutôt par affaires extraordinaires, on entendait dans ces temps les emprunts publics, l'aliénation ou l'affranchissement des impôts, la finance des offices nouvellement créés, etc. Voyez les Recherches sur les finances, années 1650 et suiv. jusqu'à l'année 1715.

(110) Je voudrais avoir en ma possession le manuscrit de Robichon sur les aliénations du domaine, fait d'après les extraits de la chambre des comptes, 2 vol. in-fol., et celui des Domaines aliénés, depuis 1675 jusqu'en 1712, 3 vol. in-fol., j'en ferais ici usage, mais je ne les connais que de nom.

(111) J'ai un répertoire des édits du XVII[e] siècle. Il y en a un fort grand nombre relatifs à l'établissement de nouveaux petits impôts ou plutôt de nouvelles petites taxes. Mon répertoire ne les donne pas tous. Les Recherches sur les finances, de Forbonnais, ne les donnent pas tous non plus; mais pas un ne pouvait échapper à la vérification du parlement, et on les trouve tous dans ses registres.

(112) Tels que ceux de chevalier d'honneur ou de robe courte des cours de justice. Voyez les mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil. Tels que ceux de visiteurs, d'inspecteurs de toutes sortes d'états, enfin de languéieurs de cochons, mentionnés dans un manuscrit qui est en mon pouvoir et qui est intitulé : *Etat au vray des revenus casuels de sa majesté reçus par Pierre Bertin*, année 1714, et qui est signé par Louis XIV, le régent et les ministres.

(113) Voyez aux notes du chap. des Anoblis, la note (11).

(114) Voyez les Mémoires du temps.

(115) « De la somme de douze mille cent vingt-trois livres, provenant de la « finance payée par aucuns des présidents des présidiaux pour jouir d'augmenta- « tions de gages et pour avoir la faculté pour les susdits présidents de porter « robe rouge. » *Etat au vray des revenus casuels*, manuscrit déjà cité.

(116) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1693.

(117) J'ai des comptes de lieutenant de robe courte des premières années du XVIII[e] siècle, arrêtés par d'Argenson, où il est fait mention de plusieurs personnes renfermées à la Bastille pour billonage ou pour avoir fait passer des espèces

à l'étranger. Voyez, d'ailleurs, sur les diverses refontes des monnaies, les Recherches sur les finances, par Forbonnais.

(118) Essai sur les monnaies, par Dupré de Saint-Maur, Tableau du prix du marc d'argent.

(119) Recherches sur les finances, par Forbonnais, Anticipations.

(120) *Ibidem,* année 1701.

(121) J'ai plusieurs mémoires présentés par les porteurs de ces divers genres de billets au contrôleur général Desmarest où il est écrit en marge de la main de ce ministre, converti en rente à 4, à 5, à 6.

(122) Les Mémoires de Boulainvilliers, 6e mémoire, chap. Mémoire de Fougerolles, disent que le numéraire du royaume, à la mort de Colbert, s'élevait à 500 millions, en comptant le marc d'argent au prix de 25 liv. 15 s. Forbonnais, dans ses Recherches sur les finances, année 1693, porte aussi le numéraire à 500 millions. Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV, le porte à pareille somme. Remarquons cependant qu'à la fin du XVIIe siècle, l'impôt s'élevait à 140 millions, ce qui, d'après mon arithmétique d'évaluation, dont j'ai fait usage aux notes sur le numéraire des trois siècles précédents, porterait la somme du numéraire à 700 millions. Il faudrait donc ici me départir de l'opinion qu'en général l'impôt est le cinquième du numéraire; mais il faut aussi tenir compte qu'en ces temps, les levées des deniers étaient forcées, et qu'il y avait en circulation quantité de billets de caisse, espèce de papier monnaie inconnu aux siècles précédents.

(123) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1698.

(124) Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, année 1693.

(125) Voyez au XVIe siècle, les notes de la station 48, les Calculs de Chartres.

(126) Recherches sur les finances, année 1600 jusqu'à 1610.

(127) *Ibidem,* année 1611 jusqu'à 1643.

(128) L'école de Pascal était l'école hargneuse, mutine de Port-Royal.

(129) Histoire de la vie de Fénélon, La Haye, 1723, publication du Télémaque.

(130) Ce livre fait contre les jésuites fut traduit dans toutes les langues. Voyez la Vie de Pascal, par Gilberte, sa sœur.

(131) Les conquêtes de Louis XIV et la gloire de son règne lui firent beaucoup d'envieux, d'ennemis. L'expulsion des protestants augmenta encore le nombre de ceux-ci. On crut voir dans le Télémaque la condamnation du fastueux règne de ce prince.

DU PRÉSIDENT DU GRENIER A SEL, chap. XXXI.

(1) Voyez aux notes du XVe siècle, Histoire 5, le Financier, la note (24).

(2) Voyez les notes de ce même chapitre.

(3) Créé par l'édit du 13 septembre 1661.—Dispositions de cet édit.—Mémoires de Choisy, liv. 3.

(4) Annales politiques de l'abbé de St-Pierre, année 1661.

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) Compte du trésor royal au XVIIe et au XVIIIe siècles. Ce n'est qu'en l'année 1789 que les gardes du trésor furent supprimés.

(7) Almanach royal pour l'année 1707, chap. Intendants.

(8) Le code des tailles, par conséquent des receveurs des tailles, est fort vo-

lumineux. Je me contente d'en citer une seule ordonnance, celle de décembre 1695, relative aux taxations à eux attribuées.

(9) Déclaration du 12 février 1663, relative aux tailles, Collecteurs.

(10) Le Livre commode des adresses, chap. Finances royales.

(11) *Ibidem, ibidem.*

(12) Jusqu'à la révolution nous avons vu le fermier titulaire de la ferme générale recevoir des fermiers généraux une pension de deux ou trois mille livres. Je crois me rappeler qu'une ancienne quittance d'un des fermiers titulaires du XVIIe siècle m'a passé par les mains. Voyez, d'ailleurs, mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, des Finances.

(13) Le Livre commode des adresses, chap. Finances royales.

(14) Dans le carton Fermiers généraux, mentionné au chap. 13, Histoire des finances, de mon Traité des matériaux manuscrits, se trouvent plusieurs états des dividendes entre les fermiers généraux qui avaient pris le sou pour base ou signe nominal d'une valeur convenue, en sorte qu'ils disaient : Je suis intéressé pour un sou et tant de deniers ou pour un sou moins tant de deniers.

(15) *Ibidem*, boite contenant une collection de cent dix-sept pièces relatives aux gages des officiers des gabelles.

(16) Les partisans démasqués, ouvrage déjà cité.

(17) Théâtre comique, notamment la Fille de bon sens, par Palaprat.

(18) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Aides de la province de Normandie.

(19) Almanach royal, Almanach de Lyon, Payeurs de l'Hôtel-de-Ville.

(20) *Ibidem, ibidem.*

(21) Mémoires des intendants, chap. finances.

(22) Aux notes du XVIe siècle, station 21, l'Avocat de Toulouse, on a vu que les charges devinrent vénales, et dans les mémoires des intendants, notamment dans celui de la généralité de Montauban, chap. finances, on voit que les charges de finances le devinrent aussi.

(23) Mémoires des intendants, Bourbonnais, chap. Finances.

(24) *Ibidem*, Généralité de Montauban, chap. Finances, Cour des aides, bureau des trésoriers.

(25) Déclaration du 17 février 1688, Procédures des greniers à sel.

(26) On lit dans un Recueil de cantiques, Paris, Lottin, en tête d'un des cantiques : Air de madame de la Vallière.

DU CHERCHEUR DE DINERS, chap. XXXII.

(1) Almanach royal pour l'année 1707, Paris, d'Houry, février.

(2) Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays.

(3) Coutume du Nivernais, chap. 10, des Maisons, murs, rues, art. 24.

(4) Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays.

(5) *Ibidem.*

(6) Il y avait un grand nombre de ces trappes dans plusieurs villes au XVIIe, au XVIIIe, puisqu'au XIXe il y en a encore à Clamecy, à Gannat, à Ebreuil, à Rhodès, et certainement dans d'autres villes.

(7) Dictionnaire des termes d'agriculture, par Liger, Paris, Beugnié, 1703,

au mot *Haie.* — On peut voir aussi les articles Prunelier, Houx, Épine, Fossé; du Nouveau Théâtre d'agriculture et de l'Économie de la campagne, cités aux notes de l'agriculture.

(8) Coutume de Nivernais, chap. 3, *des Droits de blairie*, art. 1er.

(9) *Ibidem*, art. 2.

(10) *Ibid*, chap. 10, des Maisons, murs, clôtures, etc., art. 6.

(11) Dict. de l'Académie, 1re édition, où ce mot désigne le bénéfice du chantre, par conséquent son manoir.

(12) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, art. *Lettre touchant la suppression des fêtes.*

(13) Mémoires de l'abbé Arnauld, Amsterdam, Neaulme, 1756, année 1649.

(14) « M. l'évêque d'Angers s'appelle Arnault, fort habile docteur en Sor-« bonne, faisant tous les devoirs d'un bon évêque avec la dernière exactitude : « mesme la plus part de ses visites à pied, sobre dans ses repas. » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Tours, par Charles Colbert, 1664, manuscrit conservé à la Bibliothèque du roi, chap. Principaux ecclésiastiques d'Angers.

(15) Vies des solitaires de Port-Royal et autres écrits sur les jansénistes.

(16) État de la France, 1699, chap. 1, art. Confesseur du roi.

(17) J'ai un manuscrit intitulé : État et menu général de la chambre aux deniers du roi, année 1708 : « ... Le confesseur... pains... quartes de vin... cha-« pons... carpes de pied... Le compagnon... etc. » Je fais une citation abrégée, parce que les manuscrits de ce genre sont très communs.

(18) « A Monseigneur Charles Maurice Letellier.., archevêque de Reims, « maistre de la chapelle de musique du roi, la somme de 600 liv. pour ses gages « pendant ledit semestre de janvier.... » Menus plaisirs et affaires de la chambre du roy, pour l'année 1678. Je possède l'original de ce manuscrit.

(19) État de la France, 1699, 1re part., chap. 5, art. Gardes-du-corps.

(20) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Lyon, par M. d'Herbigny, chap. État ecclésiastique, art. Église cathédrale.

(21) *Ibidem*, Mémoire sur l'Alsace, par Lagrange, chap. État ecclésiastique, art. Évêché de Strasbourg.

(22) *Ibidem*, *ibidem*.

(23) *Ibidem*, chap. État des abbayes.

(24) *Ibidem*, *ibidem*.

(25) Abrégé de l'histoire de Rouen, par Oursel, Rouen, 1759, chap. de la cathédrale.

(26) Mémoires des intendants, Alsace, chap. Collégiales.

(27) Les prébendés, dans certains petits chapitres, s'appelaient fraternisants; dans d'autres, ils s'appelaient mi-partistes, prébendés à la part. Je suis fils d'un receveur de décimes et je le sais.

(28) Il m'est tombé entre les mains un assez grand nombre de baux de bénéfices vacants en régale et administrés par les séquestres économes en vertu de l'arrêt du conseil du 12 janvier 1734, entre autres ceux de l'abbaye de Rieux, de l'évêché de Bazas, de l'archevêché d'Arles, de l'abbaye de Saint-Eusèbe, de l'archevêché de Vienne, de l'abbaye de Saint-Sernin. Toutes ces redevances de fermages y sont mentionnées.

(29) Dans les baux à ferme des bénéfices épiscopaux et abbatiaux du midi, tels que ceux de l'évêché de Montpellier, de l'archevêché de Vienne, de l'abbaye de Vallemagne sont aussi mentionnés des tasseroles de muscat, des barriques d'eau-de-vie, des perdrix par centaines de paires.

(30) Les états de ces distributions disparaissent, tombent en poussière ou deviennent de plus en plus rares. J'en ai un bien précieux qui se trouve inséré dans le procès entre le chapitre de la haute et de la basse forme de Nevers. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'Église.

(31) Des personnes et des choses ecclésiastiques, Rouen, 1625, des Choses décimales.

(32) *Ibidem, ibidem.*

(33) *Ibidem, ibidem.*

(34) Curiosités de Paris, chap. *Abbaye du Val-de-Grâce.*

(35) Antiq. de Paris, par Sauval, chap. *le Louvre*. liv. 14, Marbres.

(36) « Curiosités de Paris, chap. Quartier de la place Maubert, art. Sainte-Geneviève, qu'il faut lire dans le texte au lieu de Saint-Germain.

(37) « Dans le lieu de Reistorff, qui est à deux portées de mousquet de « Circk..., est l'église paroissiale de Circk ; les paroissiens et habitants de ladite « ville sont obligés d'y aller entendre la messe les festes d'apôtre... » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Metz, par Charles Colbert, année 1663, déjà cité.

(38) Almanach de la ville de Lyon, pour l'année 1760, chap. Archevêché, art. Sainte-Croix.

(39) « Il n'y a que trois paroisses gouvernées par un seul curé qui a ses vicai- « res... » Mémoire de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, manuscrit cité, chap. Saumur.

(40) La rigidité des commandements diététiques de l'Église s'était infiniment affaiblie à la fin du XVII[e] siècle, si voisin de la régence.

(41) Les biographies des jésuites célèbres nous disent assez que les pères Annat, Ferrieu, Lachaise, Letellier étaient les confesseurs de Louis XIV. *Regis ad exemplar*. Les grands s'adressaient aussi aux jésuites.

(42) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 15, Histoire de la langue et des grammairiens, art. Sermons en vieux français.

(43) Le Théophraste moderne, La Haye, Moetjens, 1700, chap. *des Prédicateurs*.

(44) *Ibidem, ibidem.*

(45) Avalon est au nord-est de la province du Nivernais et dans les hautes régions de l'Auxois. On appelle dans ce pays un vent froid qui vient de ce côté vent d'Avalon.

(46) Voyez dans les Traités d'architecture du temps les planches représentant les cheminées.

(47) Histoire de Louis XIII, par Levassor, déjà citée, année 1636.

(48) Comptes rendus de l'administration des finances, par Mallet. Ouvrage cité, chap. 10, année 1636.

(49) Mémoires de Paységur, année 1639, Siége de Hesdin.

(50) Mémoires d'Artagnan, Préparatifs de la guerre de Hollande.

(51) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, etc.; chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV.

(52) *Ibidem*, art. Mémoire pour le camp de Compiègne.

(53) Lettres de Racine et Boileau, le P. Lachaise suit le roi à la tranchée.

(54) J'ai vu, à la bibliothèque de l'Université, soixante-dix ou quatre-vingts volumes de pièces contre le cardinal Mazarin. J'en ai vu aussi un grand nombre dans celle de l'école militaire de Saint-Cyr, et je crois que si la collection de la bibliothèque du roi est complète, elle doit passer cent volumes, dont plusieurs sont remplis de vaudevilles

(55) Mémoires de l'abbé de Choisy, liv. 2, Mort de Mazarin.

(56) Lettres de Racine, lettre du 16 juin, écrite au camp près Namur.

(57) Notamment le capucin Maréchal de Joyeuse et bien d'autres.

(58) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, art. Lettres originales pour servir à l'histoire de Marseille.

(59) Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1622, Siége de La Rochelle. Voyez aussi l'Histoire du cardinal de La Valette, et relativement au cardinal de Mazarin, voyez encore les Mémoires de Puységur, année 1650, Siége de Rhétel.

(60) Mémoires de Choisy, liv. 9.

(61) Des fiefs, par Brussel, Paris, Prud'homme, 1727, liv. 1er, chap. 2, de l'Origine des fiefs. — Des personnes et des choses ecclésiastiques, ouvrage déjà cité, des Choses décimales.

(62) «.... 2 janvier 1674.... on charge les députés en cour de faire rétablir la « lampe qui doit être allumée devant le tombeau de Duguesclin, suivant l'or« donnance de Charles V... » Précis des Délibérations des états de Bretagne, manuscrit que j'ai.

(63) Mémoires de Puységur, année 1650, Bataille de Rhétel.

(64) Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays.

(65) Ces beaux et nobles châteaux du XVIIe siècle existent encore en grand nombre.

(66) Registres du parlement, Confirmation des lettres portant permission à Letellier de faire enclore six cents arpents de terre en son parc de Châville, 30 mai 1663.

(67) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, Paris, David, 1713, liv. 1, chap. 10, l'Art de régler une maison de campagne.

(68) Le Voyage du Parnasse, Rotterdam, Fristch, 1716, liv. 9.

(69) Le Jardinier français, dédié aux dames, Amsterdam, Smith, 1657, 3e traité, sect. 7, Massepains, Macarons.

(70) Comédies et romans du temps.

(71) Relation d'un voyage d'Aleth, par Lancelot, art. relatif au Juge-Mage de Limoux, et la note (71) du chap. 14, des Comédiens du roi.

(72) « ... Il y a plus de 300 particuliers en cette province qui se prétendent « gentilshommes et qui jouissent des exemptions... » Mémoire de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, déjà cité.

(73) « Il y a environ quatre cents familles en tout qui se prétendent no« bles,.. » *Ibidem*, chap. Gouvernement militaire de la Touraine.

(74) « ... Dans la seneschaussée et province d'Anjou, il y en a quantité d'au« tres (nobles), et au nombre de plus de quatre cents dont plusieurs mesmes « sont riches et pour cela se font appeler messires... » *Ibidem*, chap. Gouvernement militaire d'Anjou.

(75) « ..... Nous pourrons informer sa majesté aussytost que nostre procès« verbal sera finy quels sont les véritables gentilshommes de la province... On « prétend que de 1,200 qui se disent nobles, il n'y en a pas plus de 200...» Mémoire sur la généralité de Poitiers, par Charles Colbert, année 1664.

(76) Dans les pays où on laboure avec des bœufs, les valets de charrue se servent pour les piquer de longs bâtons à aiguillon.

(77) On voit dans l'Histoire du Nivernais, par Guy-Coquille, que cette province a toujours été un pays de nourrissage; elle l'est encore. Il y avait et il y a encore des Mahieu riches, ayant de ces nombreux parcs de bœufs.

(78) Jusques à quel temps du XVIIe siècle y a-t-il eu des serfs en Nivernais? Je ne puis le dire d'une manière précise; mais il en avait alors, puisque Guy-Co-

quille, mort au commencement de ce siècle, en parle dans son Commentaire sur la coutume, chap. des Confiscations, art. 5.

(79) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire de la féodalité, Serfs de Luxeul.

(80) Mémoires des intendants, Flandre gallicane, par M. de Bagnols, 1698, chap. Villes et Chatellenies de l'Isle, Orchies, Douay.

(81) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Bourbonnais, chap. Villes du Nivernais, art. Nevers.

(82) Expérience du phosphore de Baudouin et la description d'une terre blanche avec laquelle on fait du pain dans quelques cantons d'Allemagne, Paris, 1678.

(83) Tuba Stentoro-Phonica, à Samuel Morland, Londres, 1672.

(84) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'Église et des ecclésiastiques, Inventaire des titres du chartrier de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

(85) Mémoires des intendants, Généralité de Bordeaux, Bigorre.

(86) Martyrologe de l'église Saint-Séverin, Premier Bedeau.

(87) Registres du conseil d'Artois, arrêt du 12 septembre 1690, relatif à la condamnation de Jean Roseau, accusé de sorcellerie.

(88) Documents sur le Nivernais fournis par un habitant du pays.

(89) *Ibidem.*

(90) *Ibidem.*

(91) Déclaration de juillet 1682, Devins, Magiciens, Enchanteurs.

(92) C'est ainsi que dans l'idiome des montagnes du Cantal, on appelait, on appelle, et que sans doute on appellera encore long-temps les jeunes filles.

(93) Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsacé, chap. Châteaux.

(94) Documents sur le Nivernais fournis par un habitant du pays.

(95) Cette espèce de Chapeaux féminins, excellents surtout contre la pluie, commence dans le Rouergue à la rive droite du Tarn et s'étend dans toute la Haute-Auvergne. Ce chapeau est fort ancien, pour ne pas dire antique.

(96) Voyez au XV[e] siècle, les notes de l'histoire 9, l'Artisan,

(97) Dictionnaires biographiques, au mot *Buterfield.*

(98) Antiquités de Paris, par Sauval, pièces justificatives., chap, *Concession d'armoiries aux quatre corps.*

(99) On les voit en ce moment aux galeries du Louvre.

(100) Recueil des édits, arrêts concernant les arts et métiers, Paris, Saugrain, 1700, chap. des Enclos du Temple, de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, de La Châtre, etc.

(101) Curiosités de Paris, par Saugrain, chap. Quartier Saint-Denis.

(102) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Montauban chap. Élection de Figeac.

(103) *Ibidem, ibidem,* chap. Élection de Milan.

(104) *Ibidem, ibidem.* chap. Quatre-Vallées.

(105) Histoire de l'ancienne image de N.-D. de Boulogne, Paris, Lamy, 1633.

(106) Description de la France, par Piganiol, 5[e] part., chap. 16, de la Normandie, art. 4, mont Saint-Michel.

(107) Édits d'août 1671, du 7 janvier 1686, sur les Pélerinages.

(108) Je ne sais s'il existe encore de ces boites; mais j'en ai vu avant la révolution; les pélerins les attachaient à leur ceinture.

(109) Édits d'août 1671, du 7 janvier 1686, sur les Pélerinages.

(110) Légendes, Histoire des Miracles.

(111) Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, 1re part., tit. 57, des Cloches.

(112) Gravures et portraits du temps.

(113) *Ibidem.*

(114) Voyages historiques de l'Europe, Paris, Legras, 1693, chap. 7, du Languedoc, art. Perpignan.

(115) Note précédente. — Théâtre italien de Ghérardi, le Défenseur du beau sexe, art. 3. scène 4.

(116) Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 7, du Languedoc, art. Perpignan.

(117) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 2, tit. 2, Gouvernement de l'Isle de France, art. Beauvais.

(118) Registres du parlement, arrêt du 20 août 1680 relatif à la demoiselle d'Épinoi.

(119) Cet usage a toujours été gardé par notre nation galante. Les anciens jurisconsultes, et récemment Denisart, dans sa Collection de jurisprudence, aux mots *Bagues* et *Joyaux*, l'attestent.

(120) Théâtre de Ghérardi, la Fille de Bon Sens, acte 3, scène 2.

(121) Abrégé de l'histoire de Rouen, déjà cité, Notre-Dame et son chapitre.

(122) *Ibidem, ibidem.*

(123) Traité des contrats de mariage, Paris, Beugnié, 1722. Instruction sommaire sur les traités de mariage qui se passent en Normandie.

(124) *Ibidem, ibidem.*

(125) *Ibidem,* chap. 12, des Formules des contrats de mariage.

(126) Notes (14) et (15) du chap. du Maître de politesse.

(127) Mercure Galant, octobre 1678, chap. Modes nouvelles.

(128) Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, Londres, 1758. Discours préliminaires, art. 22.

(129) *Ibidem*, art, 28.

(130) École des officiers de bouche, Paris, Ribou, 1708, 1re part. chap. 15, des Liqueurs, art. Rossolis, Populo, Ratafiat.

(131) *Ibidem.*

(132) Théâtre italien de Ghérardi, le Bel-Esprit, acte 1, scène 6.

(133) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Foire de Saint-Germain.

(134) Ordonnance du commerce, mars 1673. tit. 3, art. 3.

(135) Théâtre de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 1, scène 6.

(136) Curiosités de Paris, déjà citées, chap. Quartier Saint-Benoit.

(137) Section 2 de la Description du département du Puy-de-Dôme, par M. Gonod, vice-président de l'Académie de Clermont, livre où l'auteur, dans un petit espace, montre tout ce vaste département si riche, si varié.

(138) Le Théophraste moderne, déjà cité, chap. du Barreau.

(139) Mémoires des Intendants, Mémoire sur la généralité de Tours, par Charles Colbert, chap. Siége présidial d'Angers.

(140) Ancienne expression qui, à ma connaissance, a été en usage jusqu'à la révolution, et qui, aujourd'hui, ne l'est guère depuis que la finance jouit d'une bien plus grande considération.

(141) Dictionnaire de Furetière, au mot *Couleur*.

(142) Voyez les notes (16) et (17) du chap. 31, du Président du Grenier à sel.

(143) Les Partisans démasqués, ouvrage déjà cité.

(144) Les Lettres de madame de Sévigné parlent souvent des gens de qualité

ruinés par les dépenses de la guerre. Voyez surtout celles qui sont relatives à son fils.

(145) Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1694, au mot *Chevrier.*

(146) Ordonnances des eaux et forêts, et commentaires, chap. Passenage et glandées.

(147) Ruses innocentes et secrets pour prendre les oiseaux, etc., Paris, Sercy, 1688, liv. 5, chap. 23, Invention pour prendre les brochets.

(148) *Ibidem,* liv. 1, chap. 1, Avis pour travailler aux filets.

(149) *Ibidem,* liv, 3, chap. 24, pour appeler les pluviers. Voyez aussi la planche de la Musique.

(150) Roman de Gilblas, liv. 2, chap. 3, Gilblas au service du docteur Sangrado.

(151) Le Dictionnaire de l'Académie restreint quelquefois la signification du mot art à la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse. On voit que par l'addition du mot agrément, je l'ai restreint aux deux derniers ; on voit que j'ai été forcé de le restreindre.

(152) La fête des musiciens a toujours été le jour de Sainte-Cécile.

(153) « A Jean Banin aîné, joueur de violon de la chambre du roy, la somme « de 365 liv.. pour ses gages de ladite année... A Philibert Rebillé, joueur de « flûte ordinaire du cabinet du roy, la somme de 400 liv... » Menus plaisirs de la chambre du roy pour l'année 1678, manuscrit déjà cité.

(154) Lettres-patentes du mois d'octobre 1659 en faveur de Guillaume Dumanoir, violon ordinaire du cabinet du roi et roi des violons.

(155) Lettres-patentes du 15 août 1668, relatives à la survivance de Michel Dumanoir dans l'office de son père.

(156) « Au sieur du Desert, maître de danse de mademoiselle de Valois, « 600 liv. pour l'année... 31 janvier 1680... » Recueil de cinquante neuf pièces originales signées par des musiciens, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 3, Histoire des beaux-arts.

(157) Je tiens de ma mère que son maître de danse coûtait 20 sous par mois. Celui de ma grand'mère coûtait bien moins.

(158) Le Livre commode des adresses, déjà cité, chap. Académies.

(159) *Ibidem, ibidem.*

(160) J'ai la minute de la requête d'un homme de lettres, nommé Blavet, présentée au prince de Turenne et écrite au XVII[e] siècle ; elle est en vers français et chargée de beaucoup de ratures. Ces vers sont à conserver :

« Dès que sera la grâce expédiée,
« . . . .
« . . . . . je ferai quelque emplette.
« . . . .
« Pour mon hyver, bons gros bas, forts souliers.
« . . . .
» Je chercherai des nippes de hasard
« A l'avenant de ma petite banque.
« Sur le Pont-Neuf s'il se trouve un girard,
« . . . .
« A bon marché, au Châtelet un feutre,
« Je tâcherai de m'en accommoder,
« Castor tout neuf est trop cher pour un plastre. »

Voyez d'ailleurs les Satires de Boileau.

DU RAMONEUR, chap. XXXI.

(1) C'est au peuple d'une porvince qu'il appartient de faire son nom. Or, j'atteste qu'en Auvergne, on dit Auvergnas, Auvergnasse, comme dans le voisinage on dit Rouergas, Rouergasse.

(2) Dictionnaire de Furetière, au mot *Poser*.

(3) Description de Paris, par Piganiol, chap. Gouvernement civil, § 16, art. Académies.

(4) Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture, par Guérin, Paris, 1715.

(5) Les modèles ont aujourd'hui huit francs par jour; à la révolution, ils en avaient six, et si l'on considère la hausse naturelle des prix, on peut mettre pour la fin du XVII[e] siècle, trois francs.

(6) Traité de mignature, etc., 6[e] édition, Lyon, Guerrier, 1694.

(7) Vies des premiers peintres du roi, par l'Épicier, Paris, Durand, 1752, Discours préliminaire, art. Vouet.

(8) A M. Ferdinand, peintre, pour un portrait de madame la duchesse, « 100 livres » Compte de recettes et de dépenses de Laporte Mazarin, Manuscrit déjà cité.

(9) Ce vin blanc de Montenoyson a de la réputation dans le pays.

(10) Description de Paris, Description de Versailles, par Piganiol, à l'article des Peintures des palais, des églises et des grands hôtels.

(11) Conversations sur la peinture, Paris, Langlois, 1677, chap. Termes de peinture. Soit dit pour une bonne fois, tous ou presque tous les tableaux de ce temps étaient à l'huile.

(12) Voyage des ambassadeurs de Siam en France, 1686, septembre, 2[e] partie, Visite aux Gobelins.

(13) Leurs émaux sont encore dans les collections. Voyez les biographies.

(14) Il n'y a guère, en France, de vitraux célèbres qui soient postérieurs à la fin du XVII[e] siècle.

(15) Cabinet d'architecture, peinture, sculpture et gravure, par Lecomte, Paris, 1689, art. de la Peinture sur verre.

(16) L'Art de laver, par Gauthier, Lyon, 1687, chap. 2, *Quelle est la différence de peindre..... en plâtre, en soye....*,

(17) *Ibidem, ibidem.*

(18) Dict. des arts et des sciences, par Corneille, au mot *Pastel*.

(19) Ou plutôt ces genres de peinture, notamment l'avant-dernier, ont reparu sous d'autres noms, au XVIII[e] siècle.

(20) Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres, par Félibien, septième Entretien.

(21) Voyez, dans le Traité de la Miniature, Lyon, 1714, le Traité de la Peinture, mis à la suite, chap. Instructions aux jeunes peintres. — Sentiments des plus habiles peintres, etc., chap. *sur l'Expression*.

(22) Les premiers Eléments de la peinture pratique, par Du Fresnoy, avec figures dessinées et gravées par Corneille, Paris, 1684.

(23) Voyez le chapitre sur l'usage du trait et du dessin dans les Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture, par Testelin, Paris, 1696.

(24) Voyez la note (29).

(25) Sentiments des plus habiles peintres, chap. *sur l'Ordonnance.*

(26) Voyez dans Félibien, cinquième Entretien sur les vies des peintres, la Théorie des couleurs et de la lumière; et, dans les Conversations sur la peinture, Paris, Langlois, 1677, le chap. Termes de peinture, Carnation, Coloris, Clair obscur, etc.

(27) Cabinet d'architecture, de peinture, etc., art. *Dessin, Coloris.*

(28) Félibien, huitième Entretien. — Traité sur la physionomie, par Lebrun, Caractères des passions.

(29) Hommes illustres de Perrault, Vie de Simon Vouet, mort en 1648.

(30) Vie de Le Sueur, Hommes illustres de Perrault.

(31) Cours de Peinture, par Piles, Paris, Estienne, 1708, chap. du Vrai dans la peinture.

(32) Conversations sur la peinture, Art supérieur à la nature.

(33) Vie du Poussin, Hommes ilustres de Perrault.

(34) Voyez dans les tableaux de Lebrun, comme tout se meut!

(35) Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur.

(36) Conversations sur la peinture, 2e Conversation, Abrégé de la vie de Rubens.

(37) *Ibidem,* Comparaison du Poussin avec les autres peintres.

(38) Les tableaux de saint Bruno disent tout cela.

(39) Hommes illustres de Perrault, Vie du Poussin.

(40) On en voit les meilleures épreuves au Cabinet d'estampes de la Bibliothèque du roi; elles sont de plusieurs formats.

(41) Ce tableau est au Musée de peinture.

(42) Ce tableau est au Musée de peinture.

(43) Ce tableau est au Musée de peinture.

(44) Description de Versailles, par Piganiol, Lebrun.

(45) *Ibidem.*

(46) Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun.

(47) Ces trois tableaux sont au Musée de peinture.

(48) Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur.

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) *Ibidem, ibidem.*

(51) Jugement de Godefroid, ancien pensionnaire du roi à Rome, peintre chargé de la restauration des tableaux de Notre-Dame de Paris, inséré dans l'Almanach du voyageur à Paris, année 1784.

(52) Description de Paris, par Piganiol, Notre-Dame.

(53) Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur.

(54) Voyez la note (51).

(55) Entretiens de Félibien, Mignard.

(56) Vies des premiers peintres du roi, par L'Epicié, Mignard.

(57) Description de Versailles, par Piganiol, Claude Lorrain.

(58) *Ibidem,* Notice sur Coypel.

(59) Hommes illustres de Perrault, Vie de Jacques Blanchard.

(60) Entretiens de Félibien, neuvième Entretien; les Boulognes.

(61) *Ibidem, ibidem.*

(62) Entretiens de Félibien, neuvième Entretien, Vie de Champagne.

(63) Description de Paris, par Piganiol, Invalides.

(64) Entretiens de Félibien, neuvième Entretien, Notice sur Bourdon.

(65) Nous avons vu au Musée de peinture ce tableau.

(66) Description de Versailles, par Piganiol, 2e partie, Jouvenet,

(67) Ce tableau a été, depuis peu, retiré du premier salon, et porté je ne sais où. Qu'on le remette à sa place, c'est le désir de tous ceux qui l'ont vu.

(68) Le Poussin est le peintre par excellence de Félibien, voyez, dans ses Entretiens, la Vie du Poussin; mais Lebrun était celui des gens du monde, voyez les Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun.

(69) Lettres-patentes du mois de septembre 1676, portant établissement d'une école académique dans toutes les villes du royaume.

(70) Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun.

(71) Vies des premiers peintres du roi, par L'Epicié, Lebrun.

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) Registres du parlement, Confirmation de lettres de noblesse en faveur du sieur Lebrun, premier peintre du roi, 19 janvier 1666.

(74) Expression des passions, par Lebrun, Amsterdam, 1713.

(75) Une partie de ces tableaux sont en ce moment dans le premier salon du Musée de peinture.

LE BAILLEUL, chap. XXXIV.

(1) Cangii Glossarium, verbo Moneta, Ludovici argentei.

(2) On a imprimé et il m'est passé sous les yeux des comptes des statuaires qui avaient travaillé aux maisons royales, entre autres de Goujon. Les marbres d'Italie n'y sont pas mentionnés.

(3) Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture, chap. *des Proportions.*

(4) *Ibidem,* même chapitre.

(5) *Ibidem,* même chapitre.

(6) *Ibidem,* même chapitre.

(7) *Ibidem,* même chapitre.

(8) *Ibidem,* même chapitre.

(9) *Ibidem,* même chapitre.

(10) *Ibidem,* même chapitre.

(11) Cabinet d'architecture, etc, art. *Sculpture.*

(12) *Ibidem, ibidem.* — Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture, chap. *des Proportions.*

(13) Mêmes ouvrages, mêmes chapitres.

(14) Voyez les Conférences sur l'expression des passions, par Lebrun, déjà citées.

(15) *Ibidem.*

(16) En regardant les belles statues des Tuileries, on sent que ces préceptes ont été donnés.

(17) Dans ces belles années de la sculpture française on faisait, avec de la pierre, de la chair, de l'épiderme.

(18) Nos belles statues de ce temps ne peuvent avoir été détachées du marbre que par le feu du talent et de l'enthousiasme.

(19) Hommes illustres de Perrault, Vie de Sarrasin.

(20) *Ibidem.*

(21) *Ibidem.*

(22) *Ibidem.*

(23) Description de Versailles, par Piganiol, chap. *Bassin de Latone;* notice sur les frères Marsys, sculpteurs.

(24) *Ibidem*, chap. *Bassin de Neptune;* chap. *le Théâtre d'eau*, notice sur Vanden Bogaert, surnommé Desjardins.

(25) *Ibidem*, chap. *la Colonade;* chap. *les Bains d'Apollon*.

(26) Description de Paris, par Piganiol, chap. *Quartier Saint-André*, art. de la Chapelle de la Sorbonne.

(27) Description de Versailles, par Piganiol, notice sur Girardon.

(28) Description de Paris, par Piganiol, *Quartier Saint-Benoît*, art. de la Chapelle du Val-de-Grâce.

(29) *Ibidem*, chap. *Quartier Saint-Denis*.

(30) *Ibidem*, *Quartier du Palais-Royal*, Jardin des Tuileries.

(31) *Ibidem*, *ibidem*.

(32) *Ibidem*, *ibidem*.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) *Ibidem*, *ibidem*.

(35) *Ibidem*, *ibidem*.

(36) Description de Versailles, par Piganiol, chap. *Bassin de Neptune;* chap. *le Grand Canal*.

(37) Description de Paris, par Piganiol, chap. *Quartier de la Cité*, art. *Chœur de Notre-Dame*.

DU PAYSAN GRAVEUR, chap. XXXV.

(1) Voyez aux notes du XVII[e] siècle, les notes sur la Gravure.

(2) Cabinet d'architecture, etc., chap. Gravure, art. des Tailles.

(3) Traité des manières de graver, par Bosse, Paris, 1701, chap. Manière de faire de gros traits avec les échoppes.

(4) Cabinet d'architecture, chap. de la Gravure.

(5) *Ibidem*, *ibidem*, art. Étoffes, Étoffes luisantes.

(6) *Ibidem*, *ibidem*.

(7) *Ibidem*, *ibidem*.

(8) *Ibidem*, *ibidem*.

(9) *Ibidem*, *ibidem*.

(10) Traité des manières de graver, par Bosse, chap. Manière de polir le cuivre. — Avant-propos. — Chap. Manière de faire le vernis dur. — Chap. Manière de graver sur le vernis. — Chap. Ordre qu'il faut tenir pour verser l'eau-forte sur la planche.

(11) Entretiens sur les vies des peintres, par Félibien, Vie de Callot.

(12) *Ibidem*, neuvième Entretien, art. relatif à Huret.

(13) *Ibidem*, *ibidem*, Vie de Chauveau.

(14) *Ibidem*, *ibidem*, Vie d'Abraham Bosse.

(15) Hommes illustres de Perrault, Vie de Nanteuil.

(16) *Ibidem*, Vie de Mellan.

(17) Essai sur la peinture et la sculpture, par Bardon, Paris, 1765, Notice sur Louis Roullet.

(18) Cabinet d'architecture, etc., chap. Estampes du Cabinet du Roy.

(19) Même ouvrage, Notice sur Edelinck.

(20) Même ouvrage, Notice sur Masson.

(21) Même ouvrage, Notice sur Leclerc.

(22) Privilége pour la gravure et le débit de plans et édifices, accordé pour vingt ans à Jean Le Blond, 31 décembre 1683, manuscrit du Secrétariat déjà cité.

(23) *Ibidem.*

(24) Le Livre commode des adresses, Graveurs, Simon.

(25) Registres du parlement, Permission à Robert Nanteuil de graver en grand le portrait du roi, 23 mars 1668.

(26) Cours de peinture, par Piles, chap. du Coloris, art. Gravure.

(27) *Ibidem, ibidem.*

(28) *Ibidem, ibidem.*

(29) Le Livre commode des adresses, chap. Ouvrages de Gravures. Les gravures de saints étaient et sont encore en bois.

(30) *Ibidem, ibidem.*

(31) Cours de peinture, par Piles, chap. du Coloris, art. Gravure.

DE L'HOMME A DEUX AVIS, chap. XXXVI.

(1) Dictionnaire de Furetière, au mot *Conseil.*

(2) Mémoires critiques d'architect., Paris, Saugrain, 1702, Lettre 15.

(3) Architecture, par Savot, Paris, 1685, chap. Prix des matériaux.

(4) Le parfait Econome, par Rosny, Paris, Prudhomme, 1710, chap. 10, du Prix courant de quelques matériaux et ouvrages.

(5) Le Livre commode des adresses, chap. Coupe de la pierre.

(6) Le Parfait Econome, déjà cité, chap. 10, du Prix courant de quelques matériaux, chap. 9, du Bois de charpenterie.

(7) Le Livre commode des adresses, chap. Ouvrages de menuiserie.

(8) Architecture de Savot, chap. 9, des Mesures du bâtiment. — Sur les divers genres d'escaliers en usage à la fin du XVIIe siècle, voyez le cours d'architecture de Blondel, 5e partie, les Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 14, chap. Choses rares en plusieurs arts.

(9) Hommes illustres de Perrault, Vie de François Mansart.

(10) Dict. des arts, par Corneille, au mot *Corridor.*

(11) Voyez, au XVIe siècle, les notes sur les bâtiments.

(12) Architecture de Savot, chap. Cheminées, note de Blondel.

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) *Ibidem*, chap. des Fenestrages, Notes de Blondel.

(15) Voyez les notes du XVIe siècle, relatives aux plafonds.

(16) Dictionnaire des arts, par Corneille, au mot *Plat-fond.*

(17) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6, chap. Place-Royale.

(18) Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Perrault.

(19) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6. chap. Place-Royale.

(20) Architecture de Savot, chap. des Mesures des bâtiments.

(21) *Ibidem*, chap. de la position du bâtiment.

(22) Description de Paris, par Piganiol, Notice sur Le Mercier.

(23) Voyez la Biographie de cet architecte.

(24) Œconomie générale de la campagne, par Liger, Dédicace.

(25) Architecture de Savot, chap. les Dehors du bâtiment.

(26) Description de Paris, par Piganiol, chap. le Quartier du Luxembourg, art. Palais d'Orléans ou de Luxembourg.

(27) *Ibidem*, chap. Quartier St.-André-des-Arcs, art. la Sorbonne.

(28) Hommes illustres de Perrault, Vie de Mansard.

(29) Description de Paris, par Piganiol, chap. le Quartier St.-Germain-des-Prés, art. le Collége Mazarin ou des Quatre-Nations.

(30) Hommes illustres de Perrault, Vie de Mansard.

(31) *Ibidem.*

(32) Voyez, au XVIe siècle, les notes sur le Louvre relatives à Lescot. Description de Paris, par Piganiol, chap. le Louvre.

(33) *Ibidem.*

(34) *Ibidem.*

(35) Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Perrault.

(36) *Ibidem.*

(37) Description de Paris, par Piganiol, Hôtel des Invalides.

(38) Voyez, dans les Faits, calculs et observations sur la dépense d'une des grandes administrations de l'État, depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1825, Paris, Filleul, 1828, par le comte d'Hauterive, membre de l'Institut, l'extrait du manuscrit authentique de Mansard sur les dépenses de la construction de Versailles, qui déjà, en 1690, s'élevaient à 88 millions. Je serais un ingrat si je ne disais ici que M. le comte d'Hauterive fut un des plus grands amis de cet ouvrage.

(39) Vies des architectes, par Milizia, traduit de l'italien par Pingeron, Vie de Jules-Hardouin Mansard.

(40) Description de Versailles, par Piganiol, Hardouin Mansard.

(41) Entretiens de Félibien, premier Entretien.

(42) Description de Versailles, par Piganiol, chap. Trianon.

(43) *Ibidem*, Notice sur Hardouin Mansard.

(44) *Ibidem*, chap. Marly, texte et gravures.

(45) *Ibidem.*

(46) L'imagination, livrée à elle-même, n'a jamais atteint rien d'aussi beau que cet admirable Marly, que nous avons vu, je devrais dire que nous avons laissé détruire.

(47) Description de Paris, par Piganiol, Quartier du Palais-Royal, art. St.-Roch; — Quartier du Luxembourg, art. St.-Sulpice.

(48) *Ibidem*, Quartier Montmartre, art. Place des Victoires.

(49) *Ibidem*, Quartier du Palais-Royal, Place de Louis-le-Grand.

(50) *Ibidem*, chap. le Quartier St.-Antoine, art. la Place-Royale.

(51) *Ibidem*, Quartier St-Germain-des-Prés, art. le Pont-Royal.

(52) *Ibidem*, chap. le Quartier de la Cité, art. le Pont-Neuf.

DU CAFETIER ET DE LA CAFETIÈRE, chap. XXXVII.

(1) Telle est la gravure qu'on voit en tête du Traité du café, du thé et du chocolat, par Dufour, Lyon, 1685; telle est encore celle du Bon Usage du thé, du café, par Blégny, Lyon, 1687.

(2) La porcelaine était encore très chère et très rare. Voyez les notes sur les arts mécaniques.

(3) Voyage dans l'Arabie Heureuse, Paris, 1716, Thèses soutenues contre l'usage du café.

(4) Traité du café, déjà cité, chap. *des Effets du café.*

(5) Dans les Lettres de madame de Sévigné ainsi que dans les divers mémoires du temps, on voit combien était grande contre le fameux prince d'Orange la haine française et surtout parisienne.

(6) Traité du café, déjà cité, chap. du Choix du thé, etc.

(7) Lettres de Sévigné, Effets du chocolat.

(8) Histoire des drogues, par Pomet, liv. 7, chap. 15, Café.

(9) Instruction pour les confitures, les liqueurs, Paris, 1692, Café.

(10) Du Bon Usage du thé, du café et du chocolat, chap. Choix, Conservation, prix de la poudre ou farine de café.

(11) Traité du café, Cuisson du café.

(12) *Ibidem, ibidem.*

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Histoire des drogues, déjà citée, art. Thé.

(15) Traité du café, chap. du Choix du thé.

(16) Traité de la police, par Delamarre, liv. 5, tit. 47, chap. Origine des liqueurs composées et parfumées.

(17) Bon Usage du thé, du café et du chocolat, chap. de la Composition du chocolat, Gravure de la presse.

(18) *Ibidem.*

(19) *Ibidem.*

(20) Traité du café, chap. des Qualités premières du café.

(21) *Ibidem*, chap. 9, 10, 11 et 12, Maladies que guérit le café.

(22) *Ibidem,* chap. de la Vertu du thé pour les maux de tête.

(23) *Ibidem,* chap. des maux que guérit le chocolat.

(24) *Ibidem,* chap. Analyse du café.

(25) Voyez au chap. 69, du Mesureur, les notes (3) et (5).

(26) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Café.*

(27) Voyage dans l'Arabie Heureuse, Paris, 1716, art. Cafés.

(28) *Ibidem, ibidem.*

(29) *Ibidem, ibidem.*

(30) Traité du café, chap. des Effets du café sur l'estomac.

(31) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Café.*

(32) Théâtre de Ghérardi, les Souhaits, scène contre les hommes.

(33) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Café.*

(34) Voyez la note (32) de ce chapitre.

(35) Le Voyage du Parnasse, liv. 3, poëme du Café.

(36) J'ai eu la curiosité de lire la Gazette de France aux journées de Ramilies et de Malplaquet; elle dit la vérité tout aussi cruellement que la dit aujourd'hui l'histoire.

(37) Cependant il faut convenir que s'il y avait de la franchise dans cette Gazette de Hollande, il y avait souvent aussi de la satire. Voyez-en le recueil à la fin du XVII[e] siècle.

(38) Voyageur fidèle, par Liger, Paris, 1715, Rue St-Antoine. — L'Ambigu d'Auteuil, Paris, Lecourbe, 1709, chap. du Nouvelliste.

(39) Du Bon Usage du café, du thé et du chocolat, par Blegny.

(40) Traité du café, par Dufour, chap. Drogues pour faire le chocolat.

(41) La société était politiquement divisée en trois ordres ou trois états provinciaux, et nécessairement l'expression de la société ainsi constituée devait revenir souvent.

(42) Du Bon Usage du thé, du café et du chocolat, chap. de la Préparation de la teinture ou boisson du café.

(43) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Café*.

(44) Dictionnaire de Furetière, au mot *Limonadier*.

(45) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 18, Histoire de la médecine, Lettre du père Jartoux sur la plante du ginseng.

(46) Du Bon Usage du thé, du café et du chocolat, chap. des Figures de la seconde partie.

(47) Lettres de Boursault, lettre à mademoiselle Poisson.

DES MARINIERS DE RIVIÈRE, chap. XXXVIII.

(1) Dictionnaire de Furetière, au mot *Marinier*.

(2) Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, art. Rivières.

(3) L'histoire du Lyonnais, celle du Dauphiné et celle de la Provence mentionnent plusieurs débordements du Rhône qui ont renversé des ponts de ces provinces.

(4) Description de la France, par Piganiol, 4[e] part., chap. 11, Description de la Guienne. art. Rivières.

(5) Mémoires des intendants, Mémoires sur l'Auvergne, sur le Bourbonnais, sur le Berri et sur l'Orléanais, au premier chapitre qui dans tous les mémoires parle des rivières.

(6) Mêmes Mémoires, même chapitre.

(7) *Ibidem, ibidem*.

(8) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. des Rivières.

(9) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, des Douanes.— Mém. des intendants, Généralité d'Orléans, Rivières.

(10) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité d'Amiens, chap. Navigation.

(11) Conférences de l'ordonnance de la marine, 1681.

(12) Ord. des eaux et forêts, Articles, Patrons de barques et bateaux.

(13) *Ibidem*, Classes, syndics.

DES MARINIERS DE CANAL, chap. XXXIX.

(1) Mémoires des intendants, Languedoc, Canal des deux mers.

(2) *Ibidem, ibidem*.

(3) XVI[e] siècle, station 10, les Canaux de la France, note (5).

(4) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. Rivières et Canaux.

(5) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. Canaux.

(6) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Canaux.

(7) *Ibidem*, Mémoires sur la Flandre et sur l'Artois, chap. Canaux.

(8) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 5, Chemins.

(9) Mém. des intendants, Général. de Poitiers, Rivières et canaux.

(10) XVI[e] siècle, station 10, les canaux de la France, note (3).

(11) Mémoires des intendants, Bourgogne, Projet du canal de Dijon.

(12) *Ibidem, ibidem.*

(13) Mémoires de Louvois, déjà cités, Travaux à la rivière de l'Eure.

(14) Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, scène des Créanciers.

(15) C'est le calcul approximatif des lieues des canaux de la France à la fin du XVIIe siècle.

(16) Autre calcul approximatif des lieues de rivière.

(17) Il n'y a pas aujourd'hui en aussi grand nombre de ces grosses piles de ponts qui autrefois obstruaient les rivières, qui rendaient la navigation périlleuse, qui avaient nécessité la volumineuse législation des chableurs, des lamaneurs, des maîtres des ponts. Ordonnances sur la juridiction de l'échevinage de Paris, Paris, veuve Leroi, 1582.

DES HOMMES QU'ON APPELLE ORIGINAUX, chap. XL.

(1) Voyez au chap. 89, des huit Carillonneurs de fêtes, la note (126).

(2) Notes du même chapitre, sur les Chevaliers de l'arquebuse.

(3) Réglement du 23 déc. 1656 sur le droit de marc d'or, art. 601.

(4) De l'Excellence de la langue française, par Charpentier, Paris, veuve Bilaine, 1683, chap. 6, de l'Origine des langues.

(5) Grammaire de Port-Royal, Paris, Prault, 1768, avec les remarques de Duclos, 1re part., chap. 1.

(6) La Rhétorique ou l'Art de parler du père Lamy, Amsterdam, Marret, 1699, liv. 1, chap. 1, Organe de la voix, liv. 3, chap. 1, Partie matérielle de la parole.

(7) *Ibidem*, liv. 3, chap. 2. Lettres dont les mots sont composés.

(8) Suivant que l'on met au nombre des lettres le *j*, le *v* et l'*y*, qu'on ne trouve pas dans l'ancien alphabet.

(9) Nouvelle Grammaire française, par le père Chifflet, Paris, Audinet, 1680, 1re part., chap. 1, Termes de la grammaire.

(10) Grammaire de Port-Royal, 2e part., chap. 2, des Noms.

(11) *Ibidem*, chap. 1, Diversité des mots composant le discours.

(12) Eclaircissements sur les principes de la langue française, par Grimarest, Paris, Delaulne, 1712, chap. de l'Article.

(13) De bons esprits de ce temps avaient sans doute entrevu ce que M. Bessières a si bien vu dans ses chapitres des Substantifs personnels et des Pronoms. Voyez ces chapitres, et, par occasion, tous les chapitres de son excellente grammaire. En vérité, je ne sais pourquoi elle n'est pas à l'usage des colléges. J'en dirais bien davantage sur le mérite de ce livre; mais ceux qui l'auront lu verront qu'il ne m'est pas permis d'être juste.

(14) Grammaire du P. Chifflet, 1re part., chap. 5, des Adverbes, chap. 6, des Prépositions.

(15) *Ibidem*, chap. 7, des Conjonctions.

(16) Dans les grammaires et les dictionnaires du temps, il n'y en a, comparativement à celles d'aujourd'hui dont aucune n'est inutile, qu'un fort petit nombre.

(17) Notes (30) et (31) du chap. 13, des Comédiens de campagne.

(18) Sentiments de Cléante sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène, par Barbier d'Aucourt, Paris, Lemonnier, 1671, 2e lettre.

(19) Plusieurs parties de la Grammaire du XVIIe siècle étaient vicieuses. Celle

des particules était la plus vicieuse. La grammaire de Chifflet vous dit que les articles, les prépositions, les conjonctions, les interjections sont de petites particules. Le Dictionnaire de Furetière dit à peu près la même chose; le Dictionnaire de l'Académie dit pis : les particules sont des parties d'oraison indéclinables. Il est incroyable que l'Académie française, en donnant les règles de la langue, en ait parlé à l'article des particules une si mauvaise.

(20) Voyez au XVI[e] siècle, la station 59, le Libraire de Paris, et les Observations de Ménage sur la langue française, art. Diminutifs.

(21) Des Mots à la mode, Paris, Barbin, 1692.—Dictionnaire néologique, Amsterdam, le Cène, 1728.

(22) Dictionnaire de Trévoux, au mot *Certes*.

(23) Nouvelles Observations sur la langue française, Paris, Langlois, 1688, question 79, sur le mot Car.

(24) Grammaire de Port-Royal, 2[e] part., chap. 24, de la Syntaxe.

(25) *Ibidem, ibidem.*

(26) On disait par contraction la Porte-Paris, et par plus grande contraction, on a dit ensuite l'Apport-Paris, Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 1, chap. la Cité.

(27) XIV[e] siècle, épitre 40, le Dessert des cordeliers, note (4).

(28) Plaideurs de Racine, scène du procès-verbal du sergent.

(29) Voyez cette célèbre règle dans les Remarques sur la langue française, par Vaugelas.

(30) Grammaire de Port-Royal, déjà citée, 2[e] part., chap. 22, des Verbes auxiliaires des langues vulgaires, Participes.

(31) Grammaire du P. Chifflet, déjà citée, chap. 3, des Pronoms, section 5, des Pronoms relatifs, usage des participes.

(32) Eclaircissements sur la langue française, par Grimarest, déjà cités, Préliminaires.

(33) Grammaire de Port-Royal, 2[e] part., chap. 24, de la Syntaxe. Port-Royal ne voit dans la syntaxe que la construction des mots; Furetière, dans son Dictionnaire, y voit, sous l'expression de liaison de mots entre eux, la connaissance de leurs rapports. Il en est de même de Condillac, chap. 26 de sa Grammaire française.

(34) Dictionnaire de commerce, par Savary, Commerce de la France, § 25, Commerce des trois évêchés, Verdun.

(35) J'ai étudié avant la révolution dans un collége fondé et bâti par les jésuites, où l'on suivait toutes leurs anciennes traditions. Je me souviens qu'il y avait des prix d'orthographe.

(36) XVI[e] siècle, station 59, le Libraire de Paris, note (8).

(37) Dictionnaire de Furetière, au mot *Orthographe*, où est cité l'Esclache comme voulant faire prévaloir cette orthographe.

(38) Et j'ajoute ici, de la même lettre, car les uns, comme le P. Chifflet, terminaient le pluriel par un *z*, et les autres, comme l'Académie, par un *s*. Les uns et les autres écrivaient gens sans *t*, et parlement avec un *t*. Je pourrais multiplier les citations.

(39) Tels que aigle, amour, automne, orgues, etc., Dictionnaire de l'Académie, 1694.

(40) Tels que amour, délice, etc., *ibidem*.

(41) Tels que malin, bénin, mutin, chagrin, *ibidem*.

(42) Tels que diligemment, impunément, etc., *ibidem*.

(43) Tels que homme, femme, etc., *ibidem*.

(44) Grammaire française, par le P. Chifflet, chap. 4, des Verbes, section 2, Conjugaison du verbe *avoir*.

(45) *Ibidem, ibidem*, section 6, 4e Conjugaison.

(46) Ils le sont ainsi dans le Dictionnaire de l'Académie.

(47) Grammaire française, par Regnier-Desmarest, chap. de la Prononciation de l'y.

(48) Orthographe du Dictionnaire de l'Académie et de tous les livres imprimés dans ce temps.

(49) Le premier Dictionnaire de l'Académie écrivait loix.

(50) Même Dictionnaire.

(51) *Ibidem*.

(52) *Ibidem*.

(53) Dict. de Richelet, édit. de 1680, Dict. de Furetière, Dict. de l'Académie, 1694, au mot *Diphtongue*.

(54) Dictionnaire des sciences et des arts, par Thomas Corneille, au mot *Tréma*. Ce signe ne se mettait alors ainsi qu'aujourd'hui que sur les trois voyelles *e, i, u*.

(55) Dict. de l'Académie, Dict. de Richelet, au mot *Parenthèse*.

(56) Dictionnaire de l'Académie, au mot *Mirer*, art. *Admiratif*. Je note que le point d'exclamation se trouve dans l'Art de parler, Paris, Pralard, 1676, liv. 2, chap. 3, des Figures.

(57) La première édition de ce dictionnaire est de 1694.

(58) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Confitures*.

(59) Eclaircissements sur la langue française, déjà cités, chap. du Choix des termes.

(60) Notamment celle de l'*e* qui si souvent devient *a*.

(61) L'*a* long, l'*a* bref, l'*e* long, l'*e* bref, l'*e* muet, l'*e* fermé, l'*e* ouvert.

(62) L'*i*, l'*a*, l'*u* longs, brefs. Sur ces deux notes, voyez la Grammaire de Chifflet, 2e part., 1er traité, de la Prononciation, section 3.

(63) Eclaircissements sur la langue française, par Grimarest, déjà cités, chap. du Choix des termes.

(64) Depuis long-temps on a entrevu que notre langue avait un rhythme. Voyez au XVIe siècle, les notes de la station 59, le Libraire de Paris. L'abbé d'Olivet et, avant lui, Grimarest, ont écrit sur la prosodie de notre langue.

(65) XVIe siècle, station 59, le Libraire de Paris, note (10).

(66) Grammaire de Port-Royal avec les remarques de Duclos, déjà citée, 1re partie, chap. 1, des Lettres comme sons.

(67) Danetii Dictionnarium latinum, Lugduni, Deville, 1708.

(68) L'Ulysse français, par Coulon, déjà cité, art. Blois.

(69) Eclaircissements sur la langue française, par Grimarest, déjà cités, chap. du Choix des mots.

(70) C'est ce qu'avait senti l'intendant d'Alsace Lagrange, Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, chap. Mines. C'est ce que sentit aussi l'évêque de Rhodès, Champion de Cicé, depuis garde des sceaux, qui fit venir des maîtres de lecture parisiens.

(71) Le Parfait Jardinier de la Quintinie en est la preuve. Il faut cependant convenir que les livres de ce même temps, comme le Traité des arbres fruitiers, par Legendre, l'Economie de la campagne, par Liger, et le Parfait Econome, par Rosny, sont écrits d'une manière moins négligée.

(72) Le style des statuts des arts et métiers dont il y a plusieurs gros volumes imprimés, ne me paraît guère meilleur.

(73) Le Dictionnaire de commerce, par Savary, est rempli de bon sens et de bons principes; mais Savary ne semble pas avoir perdu beaucoup de temps sur les règles de Vaugelas ou les élégantes remarques du P. Bouhours.

(74) Ni les ordonnances des aides, ni les réglements ne sont, il s'en faut bien, correctement écrits.

(75) Les ordonnances sorties de la plume des grands légistes et le grimoire des praticiens semblent deux langues différentes exprimant les mêmes choses.

(76) Même observation. Le roi, dans ses ordonnances, les agents militaires dans leurs écritures, dont j'ai cité une si grande quantité, parlent aussi deux langues différentes.

(77) Qui lira le Cours de peinture de Piles, les Entretiens sur la vie des peintres, par Félibien;

(78) Qui lira le Traité des maladies, par Helvétius, les Dialogues de la santé, Paris, Villery, 1673, et le Journal de Médecine;

(79) Qui lira les écrits de Nicole pour la défense des jansénistes, les Maximes des saints, par Fénélon, et l'Histoire des variations de l'Église protestante, par Bossuet;

(80) Qui lira Gassendi, Rohaut, La Hire, Picard, Cassini, Cordemoy, La Chambre, et surtout Mallebranche, ne révoquera pas en doute le progrès de ces langues.

(81) Dict. de l'Académie, 1694, Epître dédicatoire au roi.

(82) Lettres de Guy-Patin, de Bussy, de Desnoyers, de Sévigné.

(83) Dict. de l'Académie, 1694, Epître dédicatoire au roi.

(84) Histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Constantin, par Coeffeteau, Paris, 1647.

(85) Œuvres de Tacite, traduites par Perrot d'Ablancourt.

(86) Remarques sur la langue française, par Vaugelas, art. relatifs à Coeffeteau et à Perrot d'Ablancourt.

(87) Lettres familières de Balzac, Paris, Courbe, 1659.

(88) Lettres de Voiture, Paris, Mauger, 1686.

(89) Plaidoyers de Patru, Paris, 1714.

(90) Plaidoyers et Harangues de Le Maître, Paris, 1657.

(91) La Sainte-Chapelle est en dedans contre-murée des liasses des procès et des écrits de la vieille et barbare chicane. J'ai, dans mes notes, cité plusieurs mémoires depuis le XIVe jusqu'au XVIIe siècle.

(92) Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par le P. Bouhours, Paris, 1671.

(93) Sentiments de Cléante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par Barbier d'Aucourt, déjà cités.

(94) Bibliothèque de Port-Royal.

(95) Œuvres de ces auteurs.

(96) Œuvres de ces auteurs.

(97) Œuvres de ces auteurs.

(98) L'éclat de l'Académie française, la célébrité de ses séances contribuèrent surtout à faire naître en France le goût des lettres.

(99) La Comédie de l'Académie, en cinq actes et en vers, avec le rôle des présentations faites aux grands jours l'an de la réforme 1643, par St.-Évremont.

(100) Grammaire française du P. Chifflet, déjà citée.

(101) Grammaire française, par le P. Buffier, Paris, 1732.

(102) L'Art de parler français, par de Latouche, Amsterdam, 1760.

(103) Grammaire de Regnier-Desmarest, Paris, 1676.

(104) Doutes sur la langue française, par le P. Bouhours, Paris, Cramoisy, 1674.

(105) Excellence de la langue française, par Charpentier.

(106) Remarques sur la langue française, par Vaugelas, déjà citées.

(107) Observations sur les Remarques de Vaugelas, par Thomas Corneille, Paris, 1738.

(108) Observations sur la langue française, par Ménage, Paris, 1675.

(109) Remarques nouvelles sur la langue française, par Bouhours.

(110) Réflexions sur toutes les parties de la grammaire, Paris, 1684.

(111) Manière de parler la langue française, Lyon, Claude Rey, 1697.

(112) Des Mots à la mode, Paris, Barbin, 1692.

DES PRENEURS DE TABAC, chap. XLI.

(1) Histoire du tabac, par le P. de Prades, Paris, 1677, art. 5 et 7.

(2) Vaugelas, Regnier et autres grammairiens controversistes, n'ont pas élevé la question s'il faut dire : Ceux de nous qui avons vu ou ceux de nous qui ont vu. Je sais que cette question a été, il y a quelques années, agitée à l'Académie française, et que les avis n'ont pas été, il s'en faut bien, unanimes. Je dirai, s'il m'est permis d'avoir un avis, que la construction, objet de cette note, est la seule qui me semble logique.

(3) Hist. du tabac, par le P. de Prades, déjà citée, art. 5 et 7.

(4) Dict. des arts, par Corneille, au mot *Tabac.*

(5) Ordonnance d'avril 1662, enregistrée le 25 mai 1663, relative à l'érection en baronnie de l'île de Tabaco.

(6) Hist. du tabac, par le P. de Prades, art. 2.

(7) Dict. des arts, par Corneille, au mot *Tabac.*

(8) Dict. de commerce de Savary, au mot *Tabac.*

(9) Dict. de Furetière, au mot *Tabac.*

(10) Hist. du tabac, par le P. de Prades, art. 7.

(11) Dict. de Furetière, au mot *Tabac.*

(12) Hist. des drogues, par Pomet, Paris, 1694, liv. 5, chap. 15.

(13) Dict. de l'Académie de 1694, au mot *Bastonnier.*

(14) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Tabac.*

(15) Collection de jurisprudence, par Denisart, au mot *Jurandes.*

(16) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Tabac.*

(17) Traité du Tabac, par Paul, médecin du roi de Danemarck.

(18) *Ibidem.*

(19) Pharmacie de Willis, chap. du Tabac.

(20) Hist. du Tabac, par le P. de Prades, art. 1.

(21) *Ibidem*, Introduction.

(22) Mémoires autographes de Dutertre, pour servir à l'histoire de la culture et de l'impôt du tabac, man. de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe. J'ai ce manuscrit. On y lit : « D'Escambuc et du Rossey, capitaines de « vaisseau, abordèrent à Saint-Christophe, achetèrent du tabac des sauvages et « l'apportèrent en France, en 1626. »

(23) *Ibidem.* « Sous Louis XIII, le tabac commence à être en usage, et se « vend 12 fr. la livre. »

(24) Traité des monnaies, par Le Blanc, table du prix du marc d'argent au XVII[e] siècle.

(25) Hist. du tabac, par le P. de Prades, art. 1.

(26) *Ibidem, ibidem.*

(27) Voyez la note (23).

(28) Théâtre de Ghérardi, la Fille de bon sens, scène dernière. — Dict. de l'Académie de 1694, de Furetière, au mot *Tabac.*

(29) Voyage du Parnasse, déjà cité, liv. 7.

(30) *Ibidem, ibidem.*

(31) *Ibidem, ibidem.* Quant aux tabatières avec portraits enrichis de diamants, grand nombre de romans du temps en parlent.

(32) Des mots à la mode, à l'art. Bijoux, Tabatière.

(33) Dict. de Furetière, aux mots *Tabac, Pipe.*

(34) Voyez la note (46).

(35) Mémoires de Dutertre, déjà cités. « Jusqu'en 1654, le tabac n'avait payé « que 30 sols par quintal, de droit d'entrée. »

(36) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Douanes.

(37) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1681.

(38) « Consommation vers ce temps, 50,000 quintaux. » Mémoires de Dutertre, déjà cités.

(39) « L'ordonnance de 1681 fixe le prix de la livre de tabac à 20 sols..... » *Ibidem.*

(40) « Les fermiers, pour cacher leurs profits, font arracher le tabac des îles « françaises... On réduit les plantations en France; les achats sont faits à l'é- « tranger. » *Ibidem.*

(41) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, art. Election d'Agen.

(42) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Tabac.*

(43) *Ibidem, ibidem.*

(44) Voyez la note (40).

(45) Dict. de Furetière, au mot *Tabac.*

(46) Vauban estimait qu'on pouvait mettre « un impost sur le thé, le café, « et chocolat... » Oisivetés de Vauban, Projet d'une capitation.

DES ACADÉMICIENS, chap. XLII.

(1) Lettres-patentes, janvier 1635, relatives à l'Etablissement de l'Académie française.

(2) *Ibidem.*

(3) Ce fut le nom qu'elle porta d'abord et que, dans les lettres du roi, 16 juillet 1701, relatives à son institution pour la première fois légalement et authentiquement reconnue, elle continua à porter.

(4) Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1736, Introduction.

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) *Ibidem, ibidem.*

(7) Marmora oxoniensia, Oxford, 1676.

(8) Muratori Thesaurus inscriptionum, Mediolani, 1739, de Marmoribus capitolinis.

(9) Histoire de l'Académie des inscriptions, Introduction.

(10) Histoire du renouvellement de l'Académie des sciences, par Fontenelle, Paris, veuve Boudot, année 1708.

(11) Réglement donné par le roi à l'Académie des sciences, 26 janvier 1699.

(12) Relation contenant l'histoire de l'Académie française, par Pelisson, Paris, Le Petit, 1672, 1re part., de l'Etablissement de l'Académie.

(13) *Ibidem*, 5e partie, des académiciens en particulier, catalogue de MM. de l'Académie française.

(14) *Ibidem*, 1re partie, de l'Etablissement de l'Académie.

(15) Voyez le commencement des lettres relatives à l'institution de l'Académie française.

(16) Lettres-patentes relatives à l'institution de l'Académie française.

(17) Relation contenant l'hist. de l'Académie française, par Pélisson, 2e partie, Statuts.

(18) *Ibidem*, *ibidem*.

(19) *Ibidem*, *ibidem*.

(20) Hist. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, Introduction.

(21) On peut voir dans l'Histoire littéraire que le nombre moyen des académiciens des Académies de province était de quarante.

(22) Réglement donné par le roi à l'Académie des sciences, art. 2.

(23) *Ibidem*, art. 36.

(24) Sous le nom de Collége de poésie. Mémoire contenant l'Histoire des jeux floraux et celle de Clémence Isaure, Toulouse, Robert, 1775, introduction. Ce mémoire est de l'Académie de Toulouse.

(25) *Ibidem*, 2e part., Histoire de Clémence Isaure, institutrice des jeux floraux. Cette institution peut être regardée comme une restauration de l'ancienne Académie.

(26) Lettres-patentes relatives au rétablissement des jeux floraux en Académie de belles-lettres, janvier 1694.

(27) Académie de Soissons. Cet opuscule fixe la première année de cette société à l'année 1650.

(28) Origines de Caen, par Huet, Académie de Caen.

(29) France littéraire, année 1769, Notice sur l'Académie de Nîmes.

(30) Relation de ce qui s'est passé à l'établissemnt de l'Académie royale des belles-lettres de la ville d'Angers, par Pétrineau des Noulis, Angers, 1687.

(31) Histoire de la poésie française, par Mervesin, Paris, Giffart, 1706, art. Académies. — France littéraire, 1769, où se trouve une Notice sur l'Académie de Villefranche en Beaujolois.

(32) Histoire de la poésie française, par Mervesin, art. Académies.

(33) Mercure galant, juin 1698, art. sur l'Académie des Lanternistes.

(34) Voyez la note (30).

(35) Mémoires des intendants, Mémoire sur la Provence, section 4, Universités, Académie royale d'Arles.

(36) Essai historique sur les Académies de France, par Ruffey, Dijon, 1763. — France littéraire, 1769, Académies.

(37) Comme celles de Soissons et d'Arles qui étaient affiliées à l'Académie française. Voyez les notes (27), (35).

(38) Voyez ces Mémoires et leurs différents chapitres.

(39) De l'histoire réformée et rectifiée, s'entend.

(40) Dans ces Mémoires, il y a bien un chapitre d'histoire-bataille ; mais ce chapitre est fort court en comparaison des chapitres Géographie physique de la province, Gouvernement ecclésiastique, Gouvernement civil, Finances, Commerce, etc.

(41) Les historiens des provinces, même dans ces temps, ont, en assez grand nombre, adopté cette division d'ailleurs comme celles des intendants, incomplète de plus des trois quarts.

(42) Histoires anciennes et histoires modernes.

(43) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Hist. des écoles, art. Manière d'enseigner dans les colléges des Oratoriens.

(44) Ce n'est plus à craindre depuis onze ans. L'Histoire des Français des divers états a été publiée en 1827.

DES POSTILLONS, chap. XLIII.

(1) Glossaire de Laurière, au mot *Bannal*.

(2) Le bleu était la livrée du roi. Les maîtres des postes et les postillons portaient et portent encore cette couleur.

(3) Liste des postes de France, dressée par ordre du ministre Torcy, Paris, veuve Jaillot, 1714 ; Route de Paris à Lyon par Nevers.

(4) Voyage de Monconys, Voyage d'Angleterre, année 1663, 24 mai.

(5) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Bourbonnais, chap. Ponts-et-Chaussées.

(6) *Ibidem*, Mémoire sur la Flandre, chap. Chemins.

(7) *Ibidem*, Mémoire sur la province d'Alsace, chap. Chemins.

(8) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Chemins.

(9) *Ibidem*, Mémoire sur la province de Bretagne, chap. Observations générales sur la Bretagne, état des grands chemins.

(10) *Ibidem*, Mém. sur le Bourbonnais, chap. Ponts-et-Chaussées.

(11) *Ibidem*, Mémoire sur le Languedoc, chap. Chemins royaux.

(12) Les administrations des pays d'état faisaient construire leurs grandes routes. Ces grandes routes étaient superbes, surtout en Flandre, en Languedoc. J'ai vu des gens très âgés qui avaient voyagé sur celles qui avaient été construites au XVIIe siècle.

(13) Voyez aux notes du XVIe siècle, station 6, les Chemins de la France, les notes sur la construction des chemins.

(14) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, chap. Chemins royaux. — Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 5, Histoire des chemins et des ingénieurs, art. Mémoires sur les routes de la généralité de Montauban.

(15) Mémoires pour servir à l'histoire de Louvois, déjà cités, Travaux de Versailles.

(16) Traité de la police, par Delamarre, liv. 6, tit. 13, chap. 2, des Grands Chemins.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) *Ibidem*, *ibidem*.

(19) Édit du mois de février 1552 sur la juridiction des élus, art. 7.

(20) Dict. de voirie, par Perrot, Paris, Onfroy, 1782, art. Trésoriers de France.

(21) Mémoires des intendants, art. Chemins, Ponts-et-Chaussées.

(22) Registres du parlement de Dijon, 16 février 1653; le substitut est mandé sur l'incommodité des chemins, il est averti d'y pourvoir.

(23) Ordonnance du 23 mai 1718, relative à la charge des voitures qui passent sur les grandes routes de Paris à Orléans. Cette ordonnance rappelle plusieurs réglements de la fin du XVIIe siècle sur la charge des voitures.

(24) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 29, Gouvernement intérieur, grandes routes.

DES MAITRES DES POSTES, chap. XLIV.

(1) Voyez les notes suivantes.

(2) Déclaration du 30 juin 1681, Priviléges des maîtres des postes.

(3) Édit de janvier 1634 supprimant les priviléges des maîtres des postes, rétablis par celui de novembre 1635. — Déclaration du 19 janvier 1669 étendant les priviléges des maîtres des postes. — Déclaration du 8 janvier 1692 les restreignant. — Déclaration du 2 avril 1692 restituant aux maîtres des postes leurs priviléges.

(4) Dans une quittance que je possède, datée du 9 janvier 1700, Bernard Barbies, maître des postes à Castres, déclare avoir reçu 90 liv. pour la moitié de ses gages de l'année.

(5) Déclaration du 19 janvier 1696 sur l'état des maîtres des postes.

(6) Lettres-patentes de janvier 1664 sur les chaises de Crénan.

(7) C'est à peu près le nombre de relais que donne la liste générale des postes de France dressée par ordre du ministre Torcy, Paris, 1714.

(8) Déclaration du 2 avril 1692 relative aux maîtres des postes.

(9) Ordonnance du 23 janvier 1704, Tarif des courses de postes.

(10) *Ibidem.*

(11) Voyez le Frontispice de la Liste des postes, 1714.

(12) Dict. de Furetière, au mot *Lieue.*

DES DIRECTEURS ET DES FACTEURS DE LA POSTE AUX LETTRES, chap. XLV.

(1) Traité des contrats de mariage, Opposition au mariage.

(2) Usage des postes chez les anciens et les modernes, Paris, Delatour, 1730, liv. 1, Bureaux des Postes.

(3) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Bourbonnais, chap. Finances, ferme des bureaux des postes.

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) XVe siècle, notes de l'Histoire du messager.

(6) *Ibidem.*

(7) XVIe siècle, notes de la station 8, les Voitures françaises.

(8) Lettres-patentes du 23 février 1622, relatives à la charge de général des postes dont était pourvu d'Alméras.

(9) Traité de police, par Delamarre, liv. 6, tit. 14, des Postes, chap. 6. — Registres du Parlement, réglement portant taxe du port des lettres, du 20 mars 1655.

(10) Traité de police, par Delamarre, liv. 6, tit. 14, des Postes, chap. 6.

(11) *Ibidem, ibidem.*

(12) *Ibidem ibidem.*

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) *Ibidem.*

(15) Édit de décembre 1643, Contrôleurs, peseurs, taxeurs des ports de lettres dans tous les bureaux des postes de France.

(16) Traité de police, par Delamarre, liv. 6, tit. 14, des Postes, chap. 6.

(17) Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, Thiboust, 1772, chap. Création des courriers.

(18) Registres du Parlement, réglement du 9 avril 1644, relatif aux tarifs des ports de lettres.

(19) Déclaration du 11 avril 1676, Tarif des ports de lettres.

(20) Traité de police, par Delamarre, liv. 6, tit. 14, des Postes, chap. 5.

(21) Pièces concernant les messageries de l'Université, citées, 2e part.

(22) Traité de police, par Delamarre, liv. 6, tit. 14, des Postes, chap. 5.

(23) Voyez la note (71) du Marchand de flûtes.

(24) Voyez la note (8).

(25) Édit du mois de janvier 1630, relatif à la création des trois offices de surintendants généraux des postes.

(26) Mémoires pour servir a l'histoire de Louvois, Postes.

(27) *Ibidem, ibidem.*

(28) *Ibidem*, année 1691.

DES MESSAGERS, DES CONDUCTEURS DE VOITURES DE VOYAGES, Chapitre XLVI.

(1) Voyez au XIVe siècle, Épître 72, les Six Couleurs, la note (40).

(2) XVIe siècle, station 8, les Voitures françaises, note (17).

(3) Dict. de Furetière, au mot *Diligence.*

(4) Ordonnances du roi concernant les berlines du 28 juillet 1708.

(5) Dict. de Furetière, au mot *Calèche.*

(6) Traité de la police, par Delamarre, liv. 6, tit. 12, des Voitures de louage dans Paris, chap. 1.

(7) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, des Voitures.

(8) *Ibidem, ibidem.*

(9) Lettres du 22 octobre 1617, Privilége des chaises portatives.

(10) Dans les Vues de Paris, par Tavernier, de Fer, Bretez et autres, on voit ces coches figurés avec des galeries et des fenêtres vitrées.

(11) Livre commode des Adresses, Coches par terre et par eau.

(12) Almanach royal, pour l'année 1707, Mémoire des courriers.

(13) Édit de mars 1662, accordant privilége des litières au comte d'Armagnac. — Édit de novembre 1655, portant permission en faveur de Perrette du Four, nourrice du roi, d'établir coches, carrosses..., etc.

(14) Je ne connais pas d'histoire de la ferme; mais s'il y en a une, elle doit

dire que les fermiers ne manquaient jamais d'engloutir dans leur bail avec le roi tous les nouveaux petits impôts créés pour les besoins de l'État.

DES COCHERS, DES FIACRES, DES PORTEURS DE CHAISES, chap. XLVII.

(1) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2. chap. des Voitures.
(2) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Carrosse*.
(3) *Ibidem, ibidem.*
(4) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chap. des Voitures, etc.
(5) Dict. de Furetière, au mot *Carrosse*.
(6) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chapitre des Voitures.
(7) Dict. de Furetière, au mot *Calèche*.
(8) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chap, des Voitures.
(9) *Ibidem, ibidem.*
(10) *Ibidem, ibidem,* pour les fiacres français: et pour les fiacres anglais, Voyages de Monconys, 2e part., année 1663, Londres.
(11) Antiquités de Sauval, Voyages de Monconys, chap. cité ci-dessus.
(12) Dans mon catalogue, Vente de livres rares et de manuscrits précieux, Paris, Silvestre, 1835, chap. Histoire, est mentionné un recueil d'ordonnances du roi depuis 1650 jusqu'à 1680, 16 vol. in-fol., en ces mots: « Ce volumineux recueil... « indique aussi l'établissement des messageries, carrosses, coches, chaises rou- « lantes, calèches, litières sur toutes les parties de la France..... » Et j'ajoute pour le complément de cette note que grand nombre d'ordonnances de ce recueil, enregistrées au parlement, étaient des concessions de priviléges relatifs aux voitures publiques.
(13) Voyages de Monconys, au lieu cité à la note (10).
(14) *Ibidem, ibidem.*
(15) Ordonnance du roi, 20 janvier 1696, relative à la taxe des carrosses des rues et places publiques.
(16) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, des Voitures.
(17) *Ibidem, ibidem.*
(18) Lettres-Patentes, mai 1669, sur les petits carrosses à coulisse.
(19) *Ibidem, ibidem.*
(20) Comme étant à meilleur marché. *Ibidem, ibidem.*
(21) *Ibidem, ibidem.*
(22) *Ibidem, ibidem.*
(23) *Ibidem, ibidem.*
(24) *Ibidem, ibidem.*
(25) *Ibidem, ibidem.*

DES HOMMES DE LA COUR, chap. XLVIII.

(1) État de la France pour l'année 1699, Lever du roi. — Description de la France, par Piganiol, art. 9, du Lever et du Coucher du roi.
(2) Description de la France, par Piganiol, 1re part., art. 9, du Coucher du roi. — État de la France pour l'année 1699, Coucher du roi.

(3) Mémoires de Puységur, année 1641, Siége de Donchery. — État de la France pour l'année 1699.

(4) État de la France, 1728, art. Coucher du roi.

(5) Description de la France, par Piganiol, 1re part., chap. 3, art. 9.

(6) États de la France, art. Petit couvert, Grand couvert.

(7) J'ai un manuscrit de l'année 1714, intitulé : Estat et menu ordinaire de la chambre aux deniers du roy. C'est de ce manuscrit que j'ai tiré ces détails.

(8) Description de la France, par Piganiol, chap. du Dîner ou du Souper du roi en public. — Mémoires de l'abbé de Choisy, liv. 6, Réception du nonce Ranuzzi.

(9) Ils l'étaient tous et ne pouvaient que l'être; car sur quel pied aurait continuellement résidé à la cour un homme qui n'aurait point eu de charge? États de la France, publiés depuis 1680 et avant, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle et au-delà.

(10) Le roi ne connaissait guère que ceux qu'il voyait, et il ne donnait qu'à ceux qu'il connaissait. Cela n'a pas besoin de preuves, et je pourrais me passer de citer les chapitres relatifs à Louis XIV des Mémoires de Saint-Simon et du Siècle de Louis XIV.

(11) J'ai fait par approximation ce calcul sur les états de la cour.

(12) Ce point de l'étiquette aurait-il besoin de preuve? Elle se trouverait dans les Mémoires de Grammont, chap. 3, dans le Dict. de l'Académie, 1694, au mot *Présent*, art. Présentation, et surtout dans les Mercures et Gazettes de France.

(13) Voyez au XVIe siècle, station 66, La vie domestique du roi de France, la note (84). Les usages vivent long-temps à la cour. Celui-là vivait au moment de la révolution; et sans doute il vit encore.

(14) *Ibidem.*

(15) Dict. de l'Académie, 1694, au mot *Tabouret.*

(16) Il y a une heure que je feuillette inutilement le journal de Bassompierre, tout en regrettant de ne pouvoir feuilleter aussi les Mémoires de Motteville; car je crois avoir lu cette anecdote dans l'un de ces deux livres. Le lecteur voudra bien me pardonner ce défaut de mémoire.

(17) Offices de France, par Joly, Paris, 1638, additions au 1er livre, séance du Parlement relative à la régence de Marie de Médicis.

DES DEUX PLAIDEURS ET DES DEUX PLAIDEUSES, chap. XLIX.

(1) Arrêts de Louet et de Brodeau, Paris, Guignard, 1712, lettre P, sommaire 5, Pratique d'un procureur.

(2) Recueil de jurisprudence, par Denisart, au mot *Séparation.*

(3) « L'autre partie (du peuple) qui est la moïenne, toujours accablée de procez entre eux ou contre la basse, qui est le menu peuple, ou contre la haute, « qui sont les ecclésiastiques et les nobles, soit en demandant ou en deffendant, « n'y aiant pas de pays dans le roïaume où on ait plus d'inclination à plaider « que dans celui-là. Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vezelai.

(4) Ord. sur la procédure civile, de 1667, tit. 2, des Ajournements.

(5) *Ibidem*, tit. 3, des Délais sur les assignations et ajournements.

(6) *Ibidem*, tit. 5, des Congés et défaut, Bornier sur le texte.

(7) *Ibidem*, tit. 6, des Fins de non procéder.
(8) *Ibidem*, tit. 9, des Exceptions dilatoires.
(9) *Ibidem*, tit. 10, des Interrogatoires sur faits et articles.
(10) *Ibidem*, tit. 14, Bornier, sur les Rabattements.
(11) Voyez au xvᵉ siècle, histoire 17, les notes (50) et (51).
(12) Cout. de Nivernais; il n'y a point de pensions alimentaires.
(13) Ordonnance sur la procédure civile, Enquêtes par tourbes.
(14) Dict. de Furetière, au mot *Produire*.
(15) Ordonnance sur la procédure civile, art. 3, tit. 14.
(16) Style du parlement, art. Appointé à mettre.
(17) *Ibidem*, Matières sommaires.
(18) Ordonnance de 1667, à ces deux titres.
(19) *Ibidem*, art. 6, tit. 17.
(20) *Ibidem*, art. 1, même titre.
(21) Les romans et le théâtre du temps mentionnent ces vêtements.
(22) Style du parlement, chap. Jugement exécutoire.
(23) Ordonnance de 1667, tit. 31, des Dépens.
(24) Edit de mars 1694, Création des contrôleurs de dépens.
(24) Registres du parlement, 18 février 1667, Congrès aboli.
(25) Ordonnance de 1667, tit. 19, et annotations de Bornier.
(26) *Ibidem*, tit. 7, des Délais pour délibérer.
(27) *Ibidem*, tit. 18, des Complaintes et des réintégrandes.
(28) *Ibidem*, tit. 21, des Descentes sur les lieux.
(29) *Ibidem*, tit. 12, des Compulsoires et collations des pièces.
(30) *Ibidem*, tit. 8, des Garants.
(31) *Ibidem*, tit. 23, des Reproches des témoins.
(32) *Ibidem*, tit. 24, des Récusations des juges.
(33) *Ibidem*, tit. 25, des Prises à partie.
(34) *Ibidem*, tit. 35, art. 42.
(35) *Ibidem*, tit. 29, art. 6. Les mots *de la loi* doivent être remplacés au texte par le mot *en*.
(36) *Ibidem*, tit. 34, et annotations de Bornier.
(37) Histoire de l'église d'Arles, par Gilles du Port, Établissement d'un bureau d'ecclésiastiques pour pacifier les procès.
(38) Ordonnance de 1667, tit. 31, des Dépens, Arbitres.
(39) Donnée à St.-Germain-en-Laye au mois d'avril 1667.
(40) Que le lecteur veuille bien la lire.
(41) Que le lecteur veuille bien les lire.
(42) Voyez-en les diverses parties.
(43) Mémoires d'Artagnan, 3ᵉ part., Privilége des deux codes accordé à Lafeuillade.
(44) L'Almanach de Liége est un des plus anciens. Je crois qu'il faisait partie de ma collection d'almanachs du xviiᵉ siècle, mentionnée à ma Vente des livres rares, déjà citée, chap. 17, Sciences.
(45) Contes des Fées, par Perrault.
(46) Encore aujourd'hui, il en reste des milliers d'exemplaires que protége contre la main de l'épicier l'exiguité de leur format in-18, in-24.
(47) « ..... Le roy ayant fait examiner dans son conseil et en sa présence la « réformation, a voulu la faire voir aux principaux officiers de son parlement... « Du mercredy 26 janvier 1667, en l'hostel de Séguier..... de relevée, présents « le chancelier, les conseillers d'estat... Pussort... maîtres des requestes, les dé-

« putez du parlement, monsieur de Lamoignon, premier président... » Manuscrit original de la Conférence entre les commissaires du roy et du parlement pour l'examen de l'ordonnance civile de 1667, par Joseph Foucault, secrétaire de la conférence. Je possède ce manuscrit qui est en 2 vol. in-fol.

(48) « ... Le chancelier a reçu le premier président à l'entrée de la chambre « au bout de la galerie basse... Monsieur Pussort parle... répond... dit... mon- « sieur Pussort a répliqué. » *Ibidem.*

(49) Dans le second volume est le procès-verbal de la conférence pour l'ordonnance de la procédure criminelle, 1670. « ... Le 6 juin 1670... les commis- « saires du roy...... et les députez du parlement s'étant assemblez chez...... le « chancelier..... en la même disposition qu'ils avaient lors de la conférence de « 1667... Monsieur Talon, avocat général, a fait grand nombre d'observations... « à presque tous les articles... »

(50) Ce que dit à l'égard de ce magistrat le premier volume du manuscrit est confirmé par les Entretiens sur les dîmes et aumônes, épître au président, auparavant avocat-général Talon.

(51) « ... La séance des commissaires (pour l'ordonnance civile) estoit pré- « parée. La disposition en estoit ainsi : Le long d'une longue table en forme de « bureau, il y avoit neuf chaires à bras pour... le chancelier... et les commis- « saires du roy, et de l'autre costé, vis-à-vis vingt-six autres chaires pareilles « rangées sur une mesme ligne pour... les députez du parlement.... Messieurs « du parlement ayant observé que le premier des trois siéges..... Disputes sur « les chaires... les gens du roy... veulent se retirer... monseigneur les a invi- « tez de demeurer et a fait mettre trois siéges pour eux au bout d'en bas de la « table... La séance a esté ouverte... » Manuscrit cité à la note ci-dessus, premier volume.

DU VOLEUR ET DE LA VOLEUSE, chap. L.

(1) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Moulins, chap. Justice, art. Nivernais.

(2) La robe de soie noire et le bonnet carré comme tous les officiers des cours présidiales. Notes du chap. 52, de Ceux qui peuvent dire tout.

(3) Ordonnance criminelle rendue à St.-Germain-en-Laye au mois d'août 1670, tit. 10, des Décrets, art. 3.

(4) Les accusés décrétés par les prévôts pouvaient aller se réfugier sous la protection de leurs juges naturels des présidiaux. Voyez la déclaration du 23 septembre 1678. Cette loi devrait encore vivre.

(5) Ordonnance criminelle de 1670, tit. 2, art. 24.

(6) *Ibidem,* tit. 1, art. 12.

(7) *Ibidem,* tit. 2, art. 1.

(8) *Ibidem,* tit. 1, art. 8 et 9.

(9) *Ibidem,* tit. 3, art. 5.

(10) *Ibidem,* tit. 9, art. 5.

(11) *Ibidem,* tit. 14, art. 21.

(12) *Ibidem,* tit. 4, art. 5. Voyez aussi l'art. 10 du tit. 14.

(13) *Ibidem,* tit. 8, de la Reconnaissance des écritures.

(14) *Ibidem,* tit, 6, art. 5.

(15) *Ibidem*, des Récusations, des récolements, des confrontations.

(16) *Ibidem*. Voyez la Procédure au tit. 6, et aux autres titres.

(17) *Ibidem*, tit. 14, art. 8. Voyez aussi le Commentaire de Bornier.

(18) *Ibidem, ibidem*.

(19) La législation pénale du XVI[e] siècle qui comprenait le fouet et la marque, et qui était celle des précédents siècles, a été, sauf des modifications, toujours la même jusqu'à la révolution.

(20) Hydrographie du P. Fournier, 1667, liv. 3, chap. 45.

(21) Description de la France, par Piganiol, 1[re] part., art. des Forces maritimes ou armées navales.

(22) Voyez, au XVI[e] siècle, station 22, le Jurisconsulte de Toulouse, la note (42).

(23) XVI[e] siècle, note (13) de la station 21, l'Avocat de Toulouse. Il y eut aussi de grands jours au XVII[e] siècle. Lettres-patentes du mois d'août 1665 sur les grands-jours de Clermont d'Auvergne. Autres sur ceux de Limoges, 4 août 1688.

(24) Dans leurs mémoires, les intendants se plaignaient de cet abus.

(25) En 1640, il s'éleva en Normandie des troubles; le gouvernement envoya dans cette province des troupes avec une commission judiciaire. Il plut au greffier ou à un membre de dresser un formulaire des actes de cette commission et en même temps des actes de procédure criminelle des parlements. Ce manuscrit, intitulé *Commission*, m'est tombé entre les mains. Au chap. Justice criminelle, Parlements, on lit, fol. 52, recto : « ... où sur une potence qui, à cet ef« fet, sera dressée, estre pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en« suive... » Et plus loin, on lit encore : « ... De là à la place des Prêcheurs et « sur le pilory d'icelle avoir la teste tranchée et séparée de son corps... »

(26) Mémoires de Puységur, Exécution du duc de Montmorency.

(27) « ... Ce faict, ledit Seguin estre conduit au port et hâvre de la ville de « Marseille pour y servir le roy en une de ses gallères, par force, tirant la rame « sa vie durant, avec inhibition et deffenses d'en sortir sur peine de la vie, et « au capitaine de ladite gallère, de le permettre à peine de dix-huit mille li« vres... » Manuscrit cité à la note (25), d'où l'on peut conclure qu'il y avait encore vers le milieu du XVII[e] siècle, des galériens ou rameurs volontaires et à prix d'argent.

(28) Voyez la précédente note.

(29) Ordonnance criminelle, tit. 16, des Lettres d'abolition.

(30) *Ibidem*, tit. 22, de la Manière de faire le procès au cadavre.

(31) *Ibidem*, tit. 16, Réhabilitation.

(32) Mémoires de Puységur, année 1622, Siége de St.-Antonin.

(33) Ordonnance criminelle, tit. 17, Contumaces.

(34) Dict. de Furetière, au mot *Louis*.

(35) Ordonnance criminelle, tit. 18, des Muets et sourds.

(36) *Ibidem*, Jugements et procès-verbaux de torture.

(37) L'auteur du manuscrit de la Commission de Normandie, déjà cité, dit, fol. 63, verso, qu'à Paris on donne la question par l'eau et ailleurs par les brodequins, chaussures de cuir, frottées de graisse, mises aux pieds du patient qu'on tient devant un grand feu. Ce formulaire donne jusqu'à la formule des réponses du patient : « Je suis innocent! je n'ay fait faulse monnoye! ce sont mes péchés « qui sont cause que je suis tourmenté! »

(38) Voyez, au XVI[e] siècle, les peines prononcées par les lois relativement aux vols domestiques. Ces lois étaient encore en vigueur.

DE CEUX QU'ON DOIT ATTENTIVEMENT ÉCOUTER, chap. LI.

(1) Traité de la police, par Delamare, liv. 1, tit. 12, des Enquêteurs et commissaires-examinateurs.

(2) *Ibidem*, Plan de Paris au XVIIe siècle.

(3) XVIe siècle, notes de la station 22, le Jurisconsulte de Toulouse.

(4) Notre premier Code civil est celui de l'empire.

(5) Notre premier Code criminel est le code pénal de 1794.

(6) Mort en 1677.

(7) Mort en 1696.

(8) Ce nom, enterré, oublié, est celui d'un célèbre avocat consultant que l'illustre d'Aguesseau citait comme modèle dans sa mercuriale au barreau de Paris, à la rentrée du parlement, en 1699. Esprit des cours de l'Europe, journal imprimé à La Haye, année 1699, décembre, même année, art. Cour de France. Historiens! justice aux vivants! mais surtout justice aux morts!

DE CEUX QUI PEUVENT DIRE TOUT, chap. LII.

(1) Voyez au chap. 84, du Secrétaire d'intendant, la note (34).

(2) J'ai fait ce calcul dont les bases seraient ici trop détaillées. Je mentionnerai seulement pour les justices bannerettes 160,000 magistrats; pour les justices supérieures, juges, greffiers, procureurs ou sergents, 40,000; pour les municipalités de ville ou de village, 60,000; pour les juges et officiers des cours financières, greniers à sel, douanes, ports, amirautés, cours prévôtales, point d'honneur, eaux et forêts, gardes seigneuriaux, messiers, etc., 40,000. Je suis demeuré au-dessous de la vérité.

(3) Sur ce nombre, il sera facile de compter 200,000 magistrats ou officiers judiciaires. J'en ai fait le calcul.

(4) Mémoires des intendants, Mém. de ces provinces, chap. Justice.

(5) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province d'Alsace, chap. Justice, corps de noblesse de la Basse-Alsace. Celui de la Haute-Alsace avait cessé d'exister comme cour de justice quelques années auparavant. Il en avait été de même de celui de Lorraine qui ne s'assemblait plus comme cour de justice depuis l'année 1620. Mémoires des intendants, province de Lorraine, chap. Justice.

(6) Voyez, au XVIe siècle, station 27, le Capiscol de Gaillac, les notes (5), (6) et (7).

(7) Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Artois, chap. Justice.

(8) Ordonnances sur les cours prévôtales et les conseils de guerre.

(9) Lois sur les juridictions consulaires, entre autres la déclaration du roi, 7 avril 1759.

(10) Ordonnances sur les cours des élections, des aides, des greniers à sel, etc., etc.

(11) Quant aux juges bannerets, aux prévôts, aux viguiers, aux sénéchaux, aux juges-mages, c'est facile à croire. On peut le croire aussi des tribunaux uniformément institués par le prince; ils offraient des différences locales plus ou moins grandes à raison des distances. Qu'on veuille bien lire attentivement l'histoire des présidiaux de la Provence, de la Bretagne et de la Picardie, on

verra de plus ou moins grandes différences dans leur organisation et dans leurs formes. Il en était ainsi des parlements.

(12) Voyez la note (42).

(13) Conférence des ordonnances, par Bornier, Ordonnance de 1670, tit. 1, art. 10, Comment.

(14) Plusieurs, vers le temps de la révolution, n'étaient guère mieux habillés.

(15) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Hist. des lois, Gages de juges et d'officiers de justice.

(16) Dict. de l'Académie, 1694, au mot *Bourse*.

(17) Note (15), — Registres du parlement, 7 décembre 1689, Arrêt concernant le tarif des frais de justice.

(18) Dans l'histoire de la magistrature faite ou à faire, on voit ou on verra que les justices royales étaient fort différentes pour leur ressort et leur importance. Il devait en être ainsi de la condition de leurs juges et de leurs habits.

(19) Il en était ainsi de leurs gages. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, Gages de juges.

(20) Collection de jurisprudence, par Denisart, art. Epices.

(21) Tels je les ai vus ; ils n'étaient pas plus riches au XVIIe siècle.

(22) La révolution les a détendus.

(23) Ils l'ont portée jusqu'à 1789.

(24) Délices de la France, déjà cités, art. des Présidiaux. Voyez aussi la note (115) du Marchand de flûtes.

(25) Le président du présidial de Toulouse l'a portée jusqu'à la révolution, ou plutôt jusqu'au jour où le président du parlement, irrité de ce qu'un petit président de présidial eût un si beau plumage, la lui fit déchirer par les huissiers. Je tiens ce fait du doyen des procureurs au présidial de Toulouse.

(26) C'était une partie du costume de toute la magistrature.

(27) Voyez la note (15).

(28) Voyez la note (20).

(29) Lorsque les gens du roi se disposaient à parler devant leurs cours, ils se levaient et ployaient le genou sur leur siége. C'est ce que j'ai vu avant la révolution.

(30) Je l'ai vu à l'époque de la révolution. Je crois inutile de dire qu'il en était ainsi long-temps avant.

(31) Je l'ai encore vu dans ce même temps.

(32) Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 3, Justice.

(33) *Ibidem, ibidem.*

(34) *Ibidem, ibidem.*

(35) *Ibidem, ibidem.*

(36) *Ibidem, ibidem.*

(37) *Ibidem, ibidem.*

(38) Almanach royal pour l'année 1707, chap. Séances des tribunaux.

(39) Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, de la Justice.

(40) *Ibidem, ibidem.*

(41) *Ibidem, ibidem.*—Code des commensaux, Paris, Saugrain, 1720, où l'on voit combien ce privilége était commun.

(42) Alors l'épée n'allait pas sans le plumet, et les chevaliers d'honneur la portaient comme l'annonce leur titre de conseillers d'épée. Edit de mars 1691 relatif à la création de ces charges.

(43) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province du Bourbonnais, chap Justice. La charge de président du présidial de St-Pierre-le-Moutier y est porté

à dix mille livres. Jusqu'à la révolution, le prix des charges de conseiller a été à peu près le cinquième ou le quart.

(44) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province du Bourbonnais, chap. Justice, Présidial de St-Pierre-le-Moutier.

(45) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Justice.

(46) Vie de Colbert ; et Mémoires des divers intendants, chap. Justice.

(47) *Ibidem*, Mémoire sur la généralité de Lyon, chap. Justice.

(48) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. Anecdotes du règne de Louis XIV.

(49) Annales politiques, par l'abbé de St-Pierre, année 1665.

(50) *Ibidem*, *ibidem*.

(51) Conf. des ordonnances, par Bornier, Ordonnance d'août 1669, tit. 3, art. 6 et 7, Comment.

(52) Registres du parlement, surtout durant les minorités et les régences, Enregistrement des édits.

(53) Descript. de Paris, par Piganiol, Gouvern. civil, Grand Conseil.

(54) Je les ai vus ainsi habillés à l'époque de la révolution.

(55) Ses plaidoyers ont été plusieurs fois imprimés.

(56) Ses plaidoyers ont été aussi imprimés et avec ceux de Patru.

(57) Ses plaidoyers ont été aussi imprimés, Paris, Lefebvre, 1696.

(58) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Réglement sur les taxes du droit de marc d'or.

(59) Réglement ci-dessus cité, Offices de procureurs.

(60) Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 3, Justice.

(61) Il en a été ainsi jusqu'à la révolution. On peut s'en souvenir.

(62) Livre commode des adresses, chap. Contraintes judiciaires.

(63) XIVe siècle, épître 70, les Chaperons noirs, notes sur le parlement.

(64) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Carte bailliagère du Berry.

(65) Comme on disait en-delà de la Loire, ou baillis, comme on disait en-deçà.

(66) Voyez la note (17) du chap. 84, du Secrétaire d'intendant.

(67) Comme les tribunaux de district jusqu'à la constitution de l'an 3 et comme ceux des départements jusqu'à l'institution des cours royales.

DES NOUVELLISTES, chap. LIII.

(1) Dénombrement du royaume, Paris, Saugrain, 1709, Généralité de Moulins, élection de Nevers.

(2) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, de l'Eglise, procès entre la haute et la basse forme du chapitre de Nevers.

(3) Romans du temps.

(4) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Hôtels des grands.

(5) Tableaux du temps, Gravures des livres du temps.

(6) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 20, de la Noblesse, compte de la maison du duc Mazarin.

(7) Dans les Mémoires des intendants, et notamment dans le chap. de la Noblesse, on lit fréquemment : cette ville appartient au duc de....,

(8) « Au sieur Portail, pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines par

« ordre de monseigneur, et pour cinq mois, à 10 liv. par mois, 50 liv. » Original du compte de recettes et dépenses du duc Mazarin, manuscrit déjà cité.

(9) Mémoires de Choisy, liv. 9, Rivalité du duc d'Albret et de l'abbé Letellier.

(10) Dict. de l'Académie, 1694, au mot *Gazette*.—Dict. de Trevoux, au mot *Gazetin*.

(11) La Muse historique, de Loret, Paris, Charles Chenault, 1656.

(12) *Ibidem*, date de la lettre 30.

(13) On voit dans le compte de la maison du duc de Mazarin, déjà cité, aux chap. des Dépenses, que le domestique de cette maison était aussi nombreux que celui d'une maison princière.

(14) « A George, suisse, pour la chandelle de la lanterne de la grand'porte du « palais Mazarin pendant six mois... 30 liv. » *Ibidem*.

DES GAZETIERS, chap. LIV.

(1) Recueil de la Gazette, premiers numéros, XVIIe siècle.

(2) *Ibidem*. Cette enseigne y est mentionnée.

(3) Le privilége de la Gazette, inséré dans les registres des arrêts du conseil d'État, était exclusif.

(4) Les Etats vénitiens, les Provinces-Unies, l'Angleterre avaient déjà plusieurs journaux, dont quelques recueils se sont conservés dans les bibliothèques. Les Mémoires de St-Simon disent combien la Gazette de Hollande était redoutée de Louis XIV.

(5) Gazette de France, Mercure Galant, aux quarante dernières années du siècle, chap. Nouvelles de la cour.

(6) Cela fut surtout vrai après la révolution de 1688 qui fit perdre la couronne à Jacques II,

(7) La Gazette de Hollande, dans la dernière moitié du XVIIe siècle, est empreinte de la violence des partis, tantôt pour, tantôt contre le stathouder, le grand pensionnaire. On ne pense pas qu'il soit besoin de citation.

(8) Pour se convaincre de l'étroite restriction où était la presse, il n'y a qu'à lire la Gazette, le seul journal politique du temps.

(9) Jusqu'à la révolution de 89 tous les pouvoirs de l'État ont été dans la main du roi.

(10) Par cela même que le privilége était concédé, voyez la note (3), il était révocable.

(11) Les trois premiers numéros de la Gazette contiennent des nouvelles de tous les Etats de l'Europe, et ne parlent pas de la France.

(12) Voyez les numéros suivants.

(13) Voyez les gazettes du temps, aux nouvelles de la guerre.

(14) Dictionnaire de Moréri, 1re édition, au mot *Annat*.

(15) Le parlement d'Angleterre força le roi Charles II à faire la guerre à la France : histoire d'Angleterre, règne de ce prince.

(16) Histoire de Lorraine, règne de Charles III.

(17) Histoire du jansénisme et des troubles qu'il excita en France.

(18) Hist. des guerres de la France et de la Hollande au XVIIe siècle.

(19) Mémoires pour servir à l'histoire de Louvois, Travaux publics.

(20) Schediasma de Diariis eruditorum, auctore Christiano Junckero, 1692.

(21) Dictionnaire de Moréri, au mot *Renaudot*.

(22) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25, Hist. de plusieurs états, Requeste présentée à la reine, par Renaudot.

(23) Voyez les notes (21) et (28).

(24) Requeste de Théophraste Renaudot à la régente, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25.

(25) *Ibidem, ibidem.*

(26) Dictionnaire de Moréri, au mot *Renaudot.*

(27) Arrêts du conseil relatifs au privilége de la Gazette.

(28) Dictionnaire étymologique de Ménage, au mot *Gazette*.

(29) Dictionnaire de Furetière, au mot *Gazette.*

(30) *Ibidem,* au mot *Gazetier.*

(31) Satires de Boileau, satire 8.—Misanthrope de Molière, acte 3, scène 5. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25, Histoire de plusieurs états, Requeste présentée par Renaudot.

(32) « Les ennemis de la France ont publié et publient tous les jours une in-« finité de libelles diffamatoires contre elle et contre la sacrée personne du roy « et de ses ministres... La France foisonne en bonnes plumes... Il n'y a qu'à en « choisir une certaine quantité des plus vives et de les employer; le roy le peut « faire aisément sans qu'il lui en coûte rien, et, pour récompenser ceux qui « réussiront, leur donner des bénéfices de 2, 3, 4, 5 à 6,000 liv. de rente, ériger « ces écrivains les uns en antibardonniers, les autres en antigazetiers...» Oisivetés de Vauban, manuscrit original de l'auteur, déjà cité.

DES JOURNALISTES, chap. LV.

(1) Délices de la France, 1re part., chap. 3, Gazettes burlesques.

(2) Avec Scarron, avec Savinien Cyrano, mourut, vers le milieu du XVIIe siècle, le burlesque.

(3) Le Journal des Savants offre des analyses de livres de tous les genres de sciences et de littérature.

(4) Abrégé de l'histoire de France, par Hénault, année 1665.

(5) Histoire critique des journaux, par Camusat, Amsterdam, 1734, Journal des Savants.

(6) C'est bien souvent la physionomie de cet ancien et célèbre journal.

(7) Alors le concessionnaire du privilége d'un journal en était toujours le rédacteur. Je citerai Renaudot, Sallo, Vizé.

(8) Cangii Glossarium, verbo *Diurnium.*

(9) *Ibidem,* verbo *Diurnarii.*

(10) Journal des Avis et des Affaires de Paris, contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable pour le bien public, par le sieur François Colletet, Paris, du Bureau des Journaux, des avis et des affaires publiques, 1676.

(11) Œuvres de Boileau, satire 1.

(12) Gallia erudita Cornelii a Beughem, Amstelodami, Wolfgang, 1683. Voyez les seize premières années de cet ouvrage qui est une analyse, numéro par numéro, du Journal des Savants.

(13) Description de Paris, par Piganiol, 3e part., § 7, Quartier de St-Eustache, art. Hôtel des Fermes.

(14) On lit dans un grand nombre de numéros de la Gazette : Prix du pain de neuf onces, 1 sou. On y trouve aussi les arrivages des marchandises des Indes, telles que des toiles, des balles de coton, du poivre.

(15) On trouve dans le Journal des Savants l'analyse de plusieurs causes judiciaires.

(16) Voyez, au chap. des Priseurs de tabac, la note (37).

(17) Voyez les divers numéros du Mercure galant.

(18) Ce privilége se trouve en tête des numéros du Mercure galant.

(19) Nombre ordinaire des pages de ce journal.

(20) Presque tous les numéros qui se sont conservés ou que j'ai vus sont ornés des gravures et ont la reliûre du temps.

(21) Voyez dans le Mercure galant, XVII[e] siècle, les Avis au public.

(22) Presque tous les numéros du Mercure galant ont un extraordinaire beaucoup plus gros que le volume ordinaire.

(23) Dans ces temps difficiles où l'on cherchait partout de l'argent, les plans, les propositions d'impôts pleuvaient à force dans les cabinets des ministres et des fermiers généraux. Théâtres, romans, Lettres Persannes.

DU CHEVALIER DE MALTE, chap. LVI.

(1) Dict. de Savary, au mot *Dentelle*.

(2) *Ibidem, ibidem.*

(3) *Ibidem, ibidem.*

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) *Ibidem, ibidem.*

(7) Délices de la France, par Savinien, 1[re] part., chap. 2, la France est le théâtre de l'honneur et le champ de la gloire.

(8) Suite du voyage des ambassadeurs de Siam, en France, par Devizé, novembre 1686, 2[e] partie.

(9) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, etc., art. Original du compte de Berthaut Lefèvre.

(10) *Ibidem*, *ibidem*.

(11) Dict. de commerce de Savary, au mot *Serrure*.

(12) Explication historique de la maison royale de Versailles, par Combes, Paris, Nego, 1681, Introduction.

(13) Antiquités de Paris, par Sauval, aux art. des Ornements en fer des portes de Notre-Dame.

(14) Mercure de France, septembre 1686, 2[e] part., Voyage des ambassadeurs de Siam, palais des Tuileries.

(15) L'Art du tourneur, par le P. Plumier, minime, Lyon, 1701.

(16) *Ibidem*, Instruments du tour.

(17) *Ibidem*, chap. 15, Comment il faut tourner le fer, l'acier.

(18) Dict. de commerce de Savary, au mot *Tour*.

(19) Il nous reste encore, et surtout chez les marchands de vieux meubles, grand nombre d'ouvrages de ce genre.

(20) L'Art du tourneur, par le P. Plumier, Quenouilles de Péronne.

(21) Dict. de Furetière, au mot *Passade*.

(22) Un maître ardoisier, que je rencontrai il n'y a pas long-temps, me dit qu'il faisait un assez fort bénéfice dans son exploitation. Je lui demandai combien de maîtres ils étaient. — Trente. — Ne craignez-vous pas qu'il en vienne d'autres? — Non, monsieur, ils savent de quel bois nous nous chauffons. Au XVII[e] siècle il en était sûrement ainsi dans les villes et les lieux où il n'y avait pas de jurandes.

(23) Dict. de Savary, au mot *Toile*.

(24) *Ibidem*, au mot *Toile*, art. Toile de Picardie.

(25) *Ibidem*, même article.

(26) *Ibidem*, au mot *Toile cirée*.

(27) *Ibidem*, au mot *Linge*.

(28) Il est excellent, il a dû toujours l'être; qu'on s'en rapporte à ceux qui, ainsi que moi, en ont mangé.

(29) Livre des adresses, chap. Panneterie.

(30) Registres du Parlement, arrêt du 21 mars 1671, qui ne permet que temporairement aux boulangers d'employer de la levure de bière.

(31) L'Histoire de Gobelin, de van Robais, de Ballin, de Biscornette, de Buterfield, de Brès le prouve.

(32) Dans un grand nombre de Mémoires des intendants, on trouve plusieurs articles relatifs aux fabriques.

(33) Dict. économique de Chomel, au mot *Tanner*.

(34) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Cuir hongroyé*.

(35) *ibidem*, même mot.

(36) Mémoires des intendants, Champagne, Commerce de Troyes.

(37) Dict. de Savary, aux articles de ces diverses étoffes.

(38) Voyez les notes des siècles précédents sur la draperie.

(39) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Drap*.

(40) *Ibidem*, au mot *Manufacture*, art. Manufacture d'Abbeville.

(41) *Ibidem*, articles relatifs à Cadeau et à Van Robais.

(42) Histoire de l'ordre de Malte, par l'abbé Vertot, Preuves faites par les chevaliers.

(43) Il y avait cependant des fabriques de drap dans le Languedoc qu'on mettait au premier rang, telles étaient celles de Nîmes. J'ai l'original de l'ordonnance du fameux intendant Baville qui avait commandé à Fraisse, fabricant de draps à Nîmes, deux demi-pièces de drap écarlate pour Louis XIV : j'ai aussi le compte quittancé par Fraisse.

(44) Il est assez remarquable qu'alors aucune ville ne fabriquait guère que façon d'une autre ville ou d'un autre pays. Consultez le Dict. de commerce de Savary aux mots *Draps*, *Manufactures* et le Parfait négociant, Réglements sur la draperie.

(45) Dict. de Savary, Lettres-patentes relatives à l'établissement des manufactures de Sedan et d'Abbeville.

(46) Ceux qui ont été à Rouen ont vu les quartiers des teintureries, auxquels les eaux donnent un petit aspect de ville hollandaise.

(47) Il fut un jeune homme grand, beau, bien fait, qui, à la fin de ses études, s'engagea dans un régiment; il devint sous-adjudant, et en cette qualité porta long-temps les armes. A la paix, il rentra dans son pays, le Rouergue, où il forma un établissement de teinturerie. Il se maria; sa probité et ses talents ne cessaient d'agrandir son atelier lorsqu'il fut enlevé par une maladie aiguë. Sa tendre épouse teignit sa robe en noir, et ne l'usa pas. Ce jeune homme, appelé Ginesty mot de l'idiome méridional, répondant à peu près au mot français

le genêt, était mon cousin germain, mon ami, mon camarade. Son épouse était aussi ma cousine, mais à un degré plus éloigné. Leurs jeunes enfants qui continuent honorablement l'état de leur père, m'aimeront d'avoir emprunté son nom, afin de pouvoir, ici, dresser ce petit monument d'amitié et de souvenir.

(48) Parfait Négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, des Teintures.

(49) Milice française de Daniel, chap. Maison du roi, Gendarmes.

(50) Parfait Négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, des Teintures, art. du Bleu.

(51) Mémoires de Bussy, année 1662.

(52) Parfait Négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, des Teintures.

(53) Dict. de Savary, au mot *Jaune*.

(54) Parmi les couleurs de la grande livrée, le jaune était une des plus communes. Ceux qui ont vécu avant la révolution s'en souviennent. On se souvient aussi que les couleurs étaient héréditaires.

(55) Dict. de commerce de Savary, au mot *Vert*.

(56) Tout le monde a vu les chasses royales ou impériales et les habits des chasseurs sont nécessairement de tradition.

(57) Voyez l'extrait de ce réglement dans le Parfait Négociant, livre 2.

(58) Voyez l'éloge qu'en fait Savary dans le Parfait Négociant.

(59) Dict. de Savary, au mot *Écarlate*. — Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 4, tit. 5. « En l'année 1688, le sieur Glud et le sieur Ju« lienne, son associé, ont établi une manufacture de draps aux Gobelins, ont « fait teindre les draps blancs en couleur d'escarlate, et elle réussit en perfec« tion. »

(60) Voyez dans les Traités de l'art, déjà cités, les divers dictons sur les teintureries de la France.

(61) La demoiselle Gervais avait trouvé le secret de teindre les cotons, les fils et les lins d'une manière indélébile. Le gouvernement était entré en négociation avec elle pour lui acheter son secret. J'ai, dans mes cartons, les deux mémoires, manuscrits, et probablement autographes, relatifs à ce projet, qu'elle présenta à Fagon, médecin de Louis XIV, et ensuite membre du conseil de régence; elle y insiste beaucoup sur les mauvaises teintures de coton des Indes et de Turquie, pour l'amélioration desquels l'État avait promis beaucoup à celui qui pourrait y réussir. Elle assure que sa teinture a résisté pendant les expériences faites par les commissaires aux débouillis de savon et de sel de soude. J'ignore si le secret fut acheté et si on accorda à la demoiselle Gervais les pensions et les priviléges qu'elle demandait.

(62) Dict. de commerce de Savary, au mot *Épingles*.

(63) *Ibidem, ibidem.*

(64) *Ibidem*, au mot *Beurre*, art. Beurre de la Prévalaie.

(65) C'est, dans le Midi, la manière actuelle et sans doute la manière ancienne et antique de faire le beurre.

(66) Dict. de Furetière, au mot *Baratte*.

(67) Dict. de Savary, au mot *Beurre*. — Description de la France, par Piganiol, 4e part., chap. 15, art. 2, Gouvernement civil, § 4.

(68) Dict. de commerce de Savary, au mot *Coquetier*.

(69) *Ibidem*, Commerce de la France, art. Commerce du Maine.

(70) *Ibidem*, au mot *Bougie*.

(71) *Ibidem, ibidem.*

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) *Ibidem*, au mot *Ardoise* et au mot *Ardoisière*.

(74) Il est sûr que les cannes à sucre croissent naturellement aux Indes orientales, puisque Pline et les anciens naturalistes en font mention. Mais croissent-elles naturellement aux Indes occidentales? c'est douteux. On voit seulement dans les Mémoires de la ligue, Voyage de Drack aux Indes occidentales, année 1585, qu'au XVI[e] siècle, il y avait des cannes à sucre à Saint-Domingue.

(75) Dict. de Savary, au mot *Sucre*.

(76) Histoire des drogues de Pomet, liv. 1, chap. 39, Comment on tire le sucre des cannes, texte et gravure.

(77) *Ibidem*, liv. 1, chap. 42.

(78) Dict. de commerce de Savary, au mot *Serviteur*.

(79) *Ibidem, ibidem.*

(80) *Ibidem, ibidem.*

(81) *Ibidem, ibidem.*

(82) *Ibidem*, aux mots *Cotignac* et *Confiture*.

(83) Christiani Hugenii horologium oscillatorium, Parisiis, 1673.

(84) Robert Hook s'attribua l'invention du ressort spiral des montres; Huyghens, de son côté, prétendit aussi en être l'inventeur : voyez son ouvrage déjà cité *Pars quinta constructionem aliam e circulari pendulorum motu deductam continens*. Vint en même temps l'abbé Haute-Feuille, mécanicien célèbre, qui actionna, devant le parlement, Huyghens, comme lui ayant dérobé la gloire de l'invention de ce ressort. Il est bien difficile de savoir qui des trois est l'inventeur. J'aime à croire que c'est notre abbé Haute-Feuille.

(85) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Montre*.

(86) Règle artificielle du temps, par Henri Sully, chap. 1, 2, 7 et 9.

(87) Dictionnaire de Trévoux, au mot *Montre*.

(88) Dictionnaire de Furetière, au mot *Montre*.

(89) *Ibidem, ibidem.*

(90) *Ibidem, ibidem.*

(91) *Ibidem, ibidem.*

(92) *Ibidem, ibidem.*

(93) Dictionnaire des Arts, par Corneille, au mot *Montre*.

(94) Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Montre*.

(95) Histoire de la révocation de l'édit de Nantes.

(96) Dictionnaire de Savary, au mot *Chamois*.

(97) Description de la France, par Piganiol, 4[e] partie, chap. 14, du Gouvernement de Poitou.

(98) *Ibidem*, part. 6, chap. 26, Description du Berry.

(99) *Ibidem*, chapitres relatifs aux diverses provinces; on y trouve des détails sur l'exploitation des mines de la France.

(100) Histoire du maréchal de Fabert, 1698, Forges de Moyenvic.

(101) Conférence des ordonnances, liv. 12, tit. 16, chap. Fer.

(102) Dictionnaire du Commerce de Savary, aux mots *Fer*, *Acier*.

(103) *Ibidem*, aux mots *Fer*, *Forges*, *Fourneaux*.

(104) Description de la France, par Piganiol, chap. 21, du Gouvernement du Bourbonnois.

(105) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, art. des Gobelins.

(106) Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Gobelins*.

(107) Vie de Colbert, déjà citée, Protection accordée aux arts.

(108) Mémorial de Paris, par Banche, Manufacture de la Savonnerie.

(109) Dictionnaire de Commerce, par Savary, au mot *Savonnerie*.

(110) *Ibidem*, au mot *Haute-Lisse*.

(111) Description de la France, par Piganiol, chap. de la Marche.
(112) Arrêt du conseil, du 21 août 1691, sur les droits d'entrée.
(113) Dictionnaire de Savary, au mot *Haute-Lisse*.
(114) *Ibidem*, même mot.
(115) Tarif des droits de douanes, de 1664 et autres.
(116) Dict. de Savary, au mot *Tapisserie*.
(117) Livre des adresses, chap. Tapisseries.
(118) *Ibidem, ibidem*.
(119) Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Dominoterie*.
(120) Voyez aux siècles précédents les notes sur les émaux de Limoges.
(121) Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Papier*.
(122) *Ibidem*, au mot *Saleran*.
(123) Roman comique de Furetière, histoire de Lucrèce.
(124) Lettres de madame de Sévigné, lettre du mercredi 19 août 1671.
(125) Voyez au XVe siècle, Histoire 9, l'Artisan, la note (421).
(126) Description de la France, par Desrues, chap. de Clermont.
(127) Voyez les lettres de Balzac, datées d'Angoulême.
(128) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Papier*.
(129) Descript. de la France, par Piganiol, Saintonge et Angoumois.
(130) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Eau-de-vie*.
(131) Dictionnaire géographique de Baudrand, au mot *Andaye*.
(132) Chimie de Lémery, art. de l'Esprit-de-vin.
(133) Histoire des drogues, de Pomet, chap. du Liége.
(134) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Jambons*.
(135) A Bayonne, à Bordeaux, à Najac en Rouergue, à Maurs en Auvergne, dans le Midi, et sans doute dans le Nord, on sale et on fume ainsi les jambons destinés au commerce.
(136) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Jambons*.
(137) J'ai vu, avant la révolution, rechercher les monnaies frappées à Pau, au bas desquelles était empreinte l'effigie d'une vache. Le peuple disait que ces pièces portaient bonheur.
(138) Traité des Monnaies, par Boizard, 1re part., chap. 9, des Droits de seigneuriage.
(139) *Ibidem*, chap. 5 et 26, 1re part.
(140) *Ibidem*, chap. 16, 1re part.
(141) *Ibidem, ibidem*.
(142) *Ibidem*, 1re part., chap. 12, Marteau.
(143) Voyez aux notes du XVIe siècle, station 67, la note (399).
(144) Traité de Boizard, 1re part., chap. 16.
(145) Histoire des drogues, de Pomet, chap. du Pastel.
(146) XVIe siècle, station 67, les Ateliers français, note (216).
(147) Dictionnaire de Savary, aux mots *Cocaigne, Pastel*.
(148) Mémoires de Grammont, par Hamilton, chap. 3.
(149) Dictionnaire de Furetière, aux mots *Bottes*, *Bottine*.
(150) Dictionnaire de Savary, au mot *Bronzer*.
(151) *Ibidem*, aux mots *Cordonnier, Soulier*.
(152) Description de la France, par Piganiol, chap. du Berry.
(153) Histoire de Languedoc, par dom Vaissettes, Pont de Toulouse.
(154) Dictionnaire de Savary, au mot *Savetier*.
(155) *Ibidem*, *ibidem*.
(156) *Ibidem*, *ibidem*.

(157) *Ibidem, ibidem.*

(158) *Ibidem*, au mot *Chapelier.*

(159) Histoire des drogues, liv. 7, chap. de la Cire des Indes.

(160) Histoire de France, règne de Louis XIII.

(161) Dict. de Commerce de Savary, au mot *Cire d'Espagne.*

(162) Varronis de Re rustica, Collumellæ de Re rust., dè Vino. — Cangii Glossarium, verbo Vinum.

(163) Voyez au XIVe siècle, épître 81, les Etrennes, la note (134).

(164) Nouvelle instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits, Paris, 1692.

(165) Dictionnaire de Savary, au mot *Liqueur.*

(166) J'ai vu, avant la révolution, la Haute-Auvergne faire un commerce en gros bas de laine à l'aiguille. Voyez aussi la Description de la France, par Piganiol, chap. de la Bretagne.

(167) Dictionnaire de Commerce, par Savary, au mot *Bas.*

(168) Denier royal ou Traité curieux de l'or et de l'argent, par le sieur de St.-Germain, Paris, 1620, Machine à fabriquer les bas.

(169) Dictionnaire de Commerce, par Savary, au mot *Bas.*

(170) *Ibidem, ibidem.*

(171) *Ibidem, ibidem.*

(172) *Ibidem*, au mot *Clous.*

(173) Mémoires des Intendants, Mémoire sur le Languedoc, chapitre Commerce, art. Beziers.

(174) Voyez aux siècles précédents les notes sur les savons.

(175) Dictionnaire économique de Chomel, au mot *Savon.*

(176) Dictionnaire de Savary, au mot *Savon.*

(177) J'ai l'original de l'Avis des députés du commerce sur les représentations de la chambre du commerce de Marseille, relativement à la fabrication des savons, année 1759. Il y a l'historique de l'introduction de cet art à Marseille. On y voit que l'édit du 5 octobre 1688 entre dans les plus minutieux détails; l'art. 4 fait mention de l'espèce des ingrédients, de leur poids et de leur cuisson; l'art. 1er interdit aux manufactures de travailler durant les mois de juin, juillet et août.

(178) Parfumeur royal, par Barbe, parfumeur, Paris, 1689.

(179) Dict. de Furetière, aux mots *Contre-Porte, Contre-Fenêtre.*

(180) Histoire des drogues, par Pomet, chap. de l'Huile d'olive.

(181) Le Moine sécularisé, Cologne, Pierre Marteau, 1675, Gants de Grenoble.

(182) Dict. de Savary, au mot *Mégie.*

(183) *Ibidem*, au mot *Gant.*

(184) Le Parfumeur royal, déjà cité, chap. Gants de senteur.

(185) Voyez les notes sur les Chamoiseries de Niort.

(186) Dict. de commerce de Savary, au mot *Maroquin.*

(187) *Ibidem*, aux mots *Parchemin* et *Vélin.*

(188) Antiquités de Rouen, par Taillepied, chap. 45.

(189) C'est le bourdon de Notre-Dame de Paris qui a échappé au grand creuset de l'an II.

(190) Dict. de Savary, au mot *Fondeur.*

(191) De campanis Commentarius, Angelo Roccha, Romæ, 1612.

(192) Dict. de Savary, au mot *Fondeur.*

(193) De campanis Commentarius, cap. de Musico campanarum concentu. — Dict. de Savary, au mot *Fondeur*, art. de la Fonte des cloches.

(194) *Ibidem*, *ibidem*, Fonte des pièces d'artillerie.

(195) *Ibidem*, au mot *Fonte*.

(196) *Ibidem*, *ibidem*.

(197) *Ibidem*, au mot *Fondeur*, art. de la Fonte des cloches.

(198) *Ibidem*, *ibidem*, art. de la Fonte des pièces d'artillerie.

(199) *Ibidem*, *ibidem*.

(200) *Ibidem*, *ibidem*.

(201) Conférence des ordonnances, par Bornier, tit. 3, des Saisies.

(202) Dict. de commerce de Savary, au mot *Fondeur*.

(203) Avant la révolution, la France, pour ce qui était des sonnettes des bestiaux, était divisée en France non sonnante et en France sonnante. La France sonnante était au-delà de la Loire. On ne peut se faire une idée de la quantité de sonnettes que portaient entre autres les mulets. Je les ai vus, et il me semble encore les entendre. Les vieux maîtres fondeurs, qui, par leur âge, pouvaient avoir été les fils ou les apprentis des maîtres du XVII[e] siècle, me rapportaient qu'ils leur avaient entendu dire que de leur temps il y avait bien plus de sonnettes.

(204) Dict. de Savary, au mot *Fondeur*, art. Fonte de caractères.

(205) Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, par l'abbé Bosc, art. Roquefort.

(206) Mémoire de Marcorelle sur les fromageries de Roquefort.

(207) Ces caves sont anciennes; elles servent encore au même usage.

(208) Cette ancienne chandellerie existe encore; elle appartient encore à la famille Viala.

(209) Le Livre des Adresses, déjà cité, chap. Epiceries.

(210) Dict. de Savary, au mot *Chandelle*.

(211) *Ibidem, ibidem*.

(212) *Ibidem, ibidem*.

(213) *Ibidem, ibidem*.

(214) *Ibidem, ibidem*.

(215) *Ibidem, ibidem*.

(216) La splendeur de cette belle fabrique, qui s'est perpétuée depuis quatre générations, est due à ce bon prêtre que j'ai fait vivre quelques années avant sa naissance.

(217) Description de la France, par Piganiol, chap. de l'Auvergne.

(218) La Haute-Auvergne est depuis long-temps le pays du cuivre, des ustensiles de cuivre.

(219) Nouvelle Instruction pour les confitures, Paris, 1692, chap. 31, de la Mousseline et des sultanes.

(220) Voyez la note suivante.

(221) Délices de la France, chap. la France est le paradis terrestre du monde et de la nature.

(222) Dict. de Savary, au mot *Confiture*.

(223) Description de la France, par Piganiol, chap. du Gouvernement de Metz et Verdun.

(224) Par la plus ancienne des collections des cartes à jouer conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, on voit combien les premières étaient épaisses.

(225) Dict. de Savary, aux mots *Carte, Cartier*.

(226) Description de la France, par Piganiol, chap. du Lyonnois.

(227) *Ibidem, ibidem.* — Voyage de France, par Du Val, Forez.

(228) Avant la révolution, lorsque les vieilles gens voulaient parler de bon marché, ils commençaient toujours par la quincaillerie du Forez.

(229) Les nombreuses chutes d'eau sur le penchant des montagnes épargnent la main-d'œuvre en même temps qu'elles la facilitent. Voyez la Description du Forez dans la Description de la France, par Piganiol.

(230) Description de la France, par Piganiol, chap. de la Touraine.

(231) Délices de la France, déjà cité, 4e part., art. de la Touraine.

(232) Voyez la note suivante.

(233) Dictionnaire de Commerce de Savary, au mot *Soye.*

(234) Parfait Négociant de Savary, chap. de l'Ordre qu'on doit tenir dans les manufactures.

(235) Suite du Voyage des ambassadeurs de Siam en France, par de Visé, novembre 1686.

(236) Dictionnaire de Savary, au mot *Or*, art. Or trait.

(237) *Ibidem, ibidem*, art. Manière d'aplatir et d'appliquer l'or trait à la soie.

(238) *Ibidem*, au mot *Galons.*

(239) *Ibidem*, aux mots *Brocart, Brocher, Broder.* Je conserve dans mes cartons une partie de l'original du travail du régent avec le conseil de régence, apostillé de sa main. Sur la feuille du 26 novembre 1715, on lit : « Les sieurs « Monlchi, Rousseau et Salomon... furent chargés, par un arrêt du conseil, « en 1707, de la régie de la manufacture royale des étoffes de soye, or et argent, « établie, vingt-cinq ans auparavant, à Marseille, sous la conduite du sieur Fabre, « auquel la communauté donnait huit mille francs chaque année pour l'utilité « de cet establissement à l'estat et au commerce, en ce que les étoffes, qui s'y « fabriquent, se débittant dans les Eschelles du Levant, elles y tiennent lieu de « piastres, qu'il faudroit y envoyer... ils sont obligés d'abandonner la manufac« ture, qui occupe quatre ou cinq cents personnes et elle tombera... »

(240) Dictionnaire de Savary, au mot *Brocart.*

(241) Annales de la cour, Amsterdam, 1703; mariage de Phelipeaux.

(242) Encyclopédie de 1751, aux mots *Armurier, Arquebusier, Fusil.*

(243) *Ibidem, ibidem.*

(244) Mémoire d'artillerie, par Saint-Rémy, déjà cité, 2e part., tit. 15, Arquebuses et Orgues.

(245) Le fusil décuple, ou l'orgue dont l'assassin Fieschi a fait, il y a peu d'années, un si sanglant usage au boulevard du Temple, était déjà connu à la fin du XVIIe siècle. Voyez la note précédente. Mais je ne vois point qu'avant le milieu du siècle suivant, on connût le fusil à deux coups. J'ai, à mon ordinaire, consulté l'histoire de la langue, les vocabulaires.

(246) Œuvres de Réaumur, Mémoires sur le fer-blanc, où il est parlé des deux fabriques établies par Colbert, l'une à Beaumont-la-Ferrière, dans le Nivernois; l'autre à Chenesey, dans la Franche-Comté.

(247) Il fallait que les deux fabriques de fer-blanc, établies par Colbert, eussent péri vers le commencement du XVIIIe siècle, puisque le préambule des lettres-patentes du 14 septembre 1720, relatives à la nouvelle fabrique de fer-blanc, dans la haute Alsace, à Moiseveaux, dont j'ai une copie de l'écriture du temps, porte : » Et comme nous sommes informés qu'il ne se fabrique point de fer-blanc « dans notre royaume et qu'on le tire tout des pays étrangers... »

(248) Dict. de Savary, aux mots *Moutarde, Senevé.*

(249) *Ibidem*, au mot *Moutardier*.

(250) *Ibidem*, aux mots *Moutardier, Vinaigrier*.

(251) Je possède *l'État des meubles meublants, effets et argenterie de confrairie, appartenant à la communauté des maîtres passementiers-boutonniers de la ville de Paris*. La date en est du 4 août 1755. On y lit : «....Cinquante chaises et un « fauteuil... vingt morceaux, tant grands que petits de grosse tapisserie, à fond « bleu fleurdelisés, faisant le tour de ladite chambre de bureau... un petit établi « de bois de chêne sur ses quatre pilliers, et un tiroir de pareil bois, servant « ledit établi à faire des chefs-d'œuvre... sept tableaux peints sur toile, repré- « sentant les doyens de ladite communauté dans leur cadre carré, de bois doré « et sculpté... un autre tableau, peint sur toile, représentant saint Louis, patron « de ladite confrairie de ladite communauté, dans son cadre de bois doré et « sculpté; un autre tableau, peint sur toile, représentant Louis XV, avec ses at- « tributs royaux, dans son cadre à filets de bois dorés...»

(252) Dictionnaire de Savary, au mot *Chapeau*.

(253) L'Honnête Homme et le Scélérat, Paris, Brunet, 1699, 1re part.

(254) Dans les villes du Midi, avant la révolution, chapeau noir s'employait comme synonyme d'homme riche ou aisé. On disait : il y avait là tous les honnêtes gens, tous les chapeaux noirs.

(255) Voyez le chap. de la Chapellerie dans la Description abrégée des principaux arts et métiers, par Bertrand, Paris, chez Buquoy, sans date; je crois cet ouvrage de la fin du XVIIe siècle.

(256) On peut voir dans les tableaux et les gravures du XVIIe siècle la forme successive des chapeaux : on la voit très distinctement, surtout, aux tapisseries des Gobelins. On y voit le pot à beurre, dont parle Scarron dans son Roman comique, le chapeau à une aile retroussée, le chapeau à deux ailes retroussées, et enfin le chapeau à trois ailes retroussées ou à trois cornes.

(257) Dict. de Furetière, au mot *Chapeau*.

(258) Je crois qu'il n'y avait de fabriques de chapeaux fins que dans un petit nombre de villes. Je me suis formé cette opinion dans mes recherches sur les arts du XVIIe siècle.

(259) Dict. de Savary, Commerce de la France, art. Normandie.

(260) *Ibidem*, au mot *Chapeau*.

(261) *Ibidem, ibidem*.

(262) *Ibidem, ibidem*.

(263) *Ibidem, ibidem*.

(264) *Ibidem, ibidem*.

(265) Ordonn. du 30 octobre 1656 relative aux habits et ornements.

(266) Descriptions des arts et métiers, recueillies par Bertrand, déjà cité, Art du coutelier.

(267) Dict. dé Savary, au mot *Coutelier*.

(268) Voyage en France, par Duval, Paris, 1687, art. Moulins.

(269) Dict. de Commerce de Savary, au mot *Coutellerie*.

(270) Le Voyageur fidèle, ou le Guide à Paris, au chap. Couteliers.

(271) Dict. de Comm. de Savary, aux mots *Instruments de chirurgie*.

(272) *Ibidem, ibidem*.

(273) Les documents sur cette faïencerie m'ont été transmis par M. Duclos, imprimeur à Nevers.

(274) J'ai vu, à Paris, chez des marchands de curiosités, plusieurs grandes pièces de faïence de ce temps, bleues, jaunes, armoriées.

(275) De la Verrerie, par Haudiquer de Blancourt, Paris, 1697, liv. 8, Ma-

nière de faire la porcelaine en faïence, chap. 193, 194, 195 et 196. — Dict. de Savary, au mot *Faïence*.

(276) Le Livre des Adresses, chap. Commerce des verriers.

(277) Autre document transmis par M. Duclos.

(278) Dict. de Savary, au mot *Perruquier*.

(279) Histoire des perruques, par Thiers, Paris, 1690.

(280) Dict. de Savary, aux mots *Cheveux* et *Perruque*.

(281) *Ibidem*, *ibidem*.

(282) Le Détail de la France, édit. de 1712.

(283) Le Livre des Adresses, chap. Ouvrages de cheveux.

(284) *Ibidem*, *ibidem*.

(285) Voyageur fidèle, par Liger, chap. Perruquier.

(286) Dict. de Savary, au mot *Cheveux*.

(287) *Ibidem*, *ibidem*.

(288) *Ibidem*, au mot *Reliûre*.

(289) *Ibidem*, au mot *Dorure*.

(290) *Ibidem*, aux mots *Relieurs*, *Reliûre*, *Commerce de Paris*.

(291) Il existe encore un grand nombre de ces livres, reliés en bazane ou veau noirâtre, vers la fin du XVII[e] siècle.

(292) Notes du chap. 83. des Parisiens et des Parisiennes, sur les modes.

(293) L'Art de la verrerie, par Haudicquer de Blancourt, chap. la Manière de composer la terre pour faire une bonne porcelaine.

(294) Description de la France, par Piganiol, 2[e] partie, chap. Saint-Cloud.

(295) Dict. de Savary, au mot *Porcelaine*.

(296) Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Ballin, orfèvre.

(297) *Ibidem*, *ibidem*.

(298) Suite du Voyage des ambassadeurs de Siam, par Devizé, novembre 1686. Voyez aussi la note ci-après.

(299) *Ibidem*, Hommes illustres de Perrault, — Vie de Ballin, orfèvre.

(300) *Ibidem*, Voyez dans les Recherches des finances, par Forbonais, depuis l'année 1680 jusqu'à l'année 1700, les sommes que produisirent ces fontes d'argenterie.

(301) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 28, Finances.

(302) Dict. de Savary, au mot *Orfèvre*.

(303) Les selliers de cette ville ont toujours passé pour fort habiles; ils ont été en concurrence avec les selliers des régiments. Nancy, par sa position, a toujours été une ville de garnison de cavalerie.

(304) Dictionnaire de Savary, au mot *Sellier*.

(305) Voyageur fidèle dans Paris, par Liger, 1715, chap. Équipages et Commodités.

(306) Voyage des ambassadeurs de Siam en France, Mercure du mois de décembre 1686, 2[e] part.

(307) *Ibidem*.

(308) Mémoires sur la Flandre flamingante, par Barentin, année 1699, chap. Description du pays. — Dict. de Savary, au mot *Bière*.

(309) *Ibidem*, même mot.

(310) *Ibidem*, même mot.

(311) *Ibidem*, au mot *Vitrerie*.

(312) *Ibidem*, *ibidem*.

(313) Voyez la note suivante.

(314) Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 1[er], chap. 4.

(315) Au XVIe siècle les châssis en bois des fenêtres n'étaient pas encore en usage. Voyez aux notes des arts mécaniques de ce siècle, les notes sur la vitrerie. Ils l'étaient au XVIIe : Architecture de Savot, chap. du Verre.

(316) Voyez, au XVIe siècle, les notes sur la vitrerie.

(317) Lettres-patentes du 19 novembre 1770 relatives à l'homologation d'une délibération de la communauté des vitriers de Paris.

(318) Art. de la Verrerie, par Haudicquer de Blancourt, chap. 2, des Fours ; chap. 3, du Verre ; chap. 6, Fritte.

(319) Dictionnaire de Savary, au mot *Verre*.

(320) *Ibidem, ibidem.*

(321) Priviléges du 7 décembre 1668 et du 22 août 1672, pour fabrication de verre, soit colorié, soit en relief, avec prorogation de dix ans accordés à Bernard Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, en l'année 1688, sans date de mois. Secrétariat, man. cité, E 3374.

(322) L'Art de la Verrerie, par Haudicquer, déjà cité, chap. de la Manière de faire des glaces de miroir. — Description de la France, par Piganiol, 3e partie, chap. 1, Picardie, commerce.

(323) Art de la Verrerie, ci-dessus cité, même chapitre.

DE L'HOMME A LA CANNE FERRÉE, chap. LVII.

(1) Géographie de Lacroix, Lyon, Deville, 1705, chap. Isles de l'Amérique septentrionale, Terre-Neuve.

(2) *Ibidem, ibidem.*

(3) Géographie de Robbe, Paris, Dezallier, 1685, Acadie.

(4) Nouveau Voyage du Canada, par Leroi de la Poterie, Paris, 1716.

(5) Dict. de Savary, Commerce de l'Amérique, Canada.

(6) *Ibidem, ibidem.*

(7) Nouveau Voyage du Canada, par Leroi de la Poterie, déjà cité.

(8) Géographie de Robbe, Canada.

(9) Dict. de Savary, au mot *Castor*.

(10) Nouveau Voyage du Canada, par Leroi de la Poterie, déjà cité.

(11) Dernières Découvertes dans l'Amérique septentrionale de la Salle, par Tonti, art. Louisiane.

(12) Géographie de Lacroix, Canada.

(13) Description de la Louisiane, par Hennepin, Paris, Auroy, 1688, Productions du pays.

(14) Dict. de Savary, Commerce de l'Amérique, Louisiane.

(15) Description de la Louisiane, par Hennepin, déjà citée, Mœurs des sauvages.

(16) *Ibidem*, Animaux.

(17) Histoire de la destruction des Indiens, par B. de Las Casas, traduite par l'abbé de Bellegarde, Paris, 1697.

(18) Dict. de Savary, aux mots *Sucre, Planteur*.

(19) *Ibidem*, Commerce de l'Amérique, Iles françaises de l'Amérique.

(20) *Ibidem, ibidem.*

(21) Le théâtre a toujours été peuplé d'oncles venant d'Amérique.

(22) Histoire des Antilles françaises, par Dutertre, Paris, Jolly, 1671.

(23) Ainsi que le disent les deux Jacques Savary, Parfait Négociant, Dictionnaire, chap. Iles de l'Amérique.

(24) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 6, Histoire du commerce, Portefeuille du commerce des colonies.

(25) Dict. de commerce, par Savary, Compagnies de commerce, Compagnie du bastion de France.

(26) *Ibidem, ibidem.*

(27) Dict. de Furetière, au mot *Cloche.*

(28) Parfait Négociant, Dict. de commerce, Afrique.

(29) Voyage aux îles Dauphine et Bourbon, par Dubois, Paris, Barbin, 1674.

(30) *Ibidem,* Description de l'île de Madagascar.

(31) Forme littéraire qu'on trouve à presque toutes les pages des géographies de la fin du XVII[e] siècle et de presque toutes celles du XVIII[e] jusqu'à l'abbé d'Expilli et à Mentelle.

(32) Parfait Négociant, Dict. de commerce, Commerce de l'Asie, art. Pondichéri.

(33) Voyages et géographies du temps, de la Couleur des différents habitants de l'Asie.

DES ARCHERS DE LA MARÉCHAUSSÉE, chap. LVIII.

(1) Édit de février 1693, Création d'une maréchaussée en Artois. — Théâtre de Ghérardi, le Divorce, acte 1, scène 2. Quant à la bandoulière jaune et au chapeau bordé, ils l'ont encore.

(2) Mandement de Jéhan Limosin au vicomte d'Auge et à Jehan de Robbe, sergent du roy, la somme de 6 liv., pour la translation de Jehan Vérité des prisons d'Argentan aux prisons de Rouen, 10 avril 1390. — Quittance de Jehan Durand et de Guillaume Brintoy, écuyers, de la somme de 12 liv., faite au trésorier général de Normandie pour arrestation de deux brigands, 27 juillet 1419, — Autre quittance de la somme de 6 liv., faite par Richard Louvel et autres, tant pour eux que pour leurs compaignons, pour l'arrestation de Jehan Bascard, brigand, 12 juin 1420. J'ai l'original de ces trois pièces. J'ai d'autres pièces pareilles, notamment une de 1512,

(3) Les prévôts sont fort anciens; il en est fait mention au règne de Saint-Louis; mais leur principale fonction était de juger. Dans la suite, les rois eurent des prévôts policiels. Louis XI eut entre autres Tristan l'Hermite, dont j'ai une quittance originale avec sa signature qui a été calquée par un grand nombre d'antiquaires. Charles VIII, en 1494, et Louis XII instituèrent un prévôt dans chaque province. Traité de police de Delamarre, liv. 1. tit. 14, chap. 3, des Prévôts des maréchaux.

(4) Ord. du 25 février 1536 sur la juridiction de la maréchaussée.

(5) XVI[e] siècle, station 71, Vallons de Fleuri, notes (41) et suiv.

(6) Ordonnance citée à l'avant-dernière note.

(7) « La commission annonce la suppression d'un grand prévôt de France et « de ses cent pistolliers... 6 octobre 1572. » Précis des délibérations des États de Bretagne, manuscrit que j'ai.

(8) Recueil des ordonnances sur la maréchaussée, Paris, Saugrain, 1697, État des compagnies de maréchaussée; j'en ai fait le relevé.

(9) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, collection de 484 pièces, etc.

(10) Ordonnances concernant la maréchaussée, et arrêt du conseil du 15 novembre 1608.

(11) Notamment en Flandre, Hainaut, etc., Édit de création d'une maréchaussée dans ces provinces, mars 1679.

(12) Édit de mars 1679, Création d'une maréchaussée en Flandre.

(13) *Ibidem.*

(14) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Gouvernement militaire.

(15) Ordonnances sur la maréchaussée, et entre autres celle du 28 mars 1720, art. 5.

(16) Déclaration du 7 janvier 1690 concernant la maréchaussée.

(17) « ...Avons maintenu lesdits prévôts généraux dans la faculté de prendre « la qualité de noble et d'écuyer avec le titre de nos conseillers... » Déclaration de 1692 sans nom de mois, extraite du Secrétariat, manuscrit déjà cité.

(18) Edit de février 1693, Création d'une maréchaussée en Artois.

(19) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Gouvernement militaire. Dans les autres généralités, il en était à peu près ainsi. Voyez les Mémoires des autres généralités.

(20) *Ibidem, ibidem.* Mêmes observations qu'à la note précédente.

(21) Ordonnances constitutives de la maréchaussée où il y a des assesseurs, des procureurs du roi, des greffiers.

(22) Cela est tellement vrai que ces mêmes défauts d'organisation ont subsisté jusqu'à la révolution.

DE LA MORVANDAISE ET DU MORVANDAIS, chap. LIX.

(1) Vers la fin du XVIIe siècle et assez avant dans le XVIIIe, les femmes de la petite bourgeoisie, dans les provinces, portaient des manteaux ou mantes de camelot. J'en ai vu porter, et je tiens de femmes âgées, que leurs mères en portaient. Ces mantes, comme l'on voit, n'étaient point l'habit que les villageoises nomment cape, capette, consistant dans une pièce de drap taillée à la longueur de la personne et cousue par le haut qui sert de coiffure.

(2) Petite ville de Nivernais, en Morvand.

(3) Dictionnaire de l'Académie, 1694, au mot *Faire.*

(4) Dictionnaire de Furetière, au mot *Tortillon.* Dans le Nivernais et le Midi les villageoises disent *cignon* ou chignon.

(5) *Ibidem,* aux mots *Loup, Cache-nez.*

(6) Il y avait, avant le partage des communaux, et même encore aujourd'hui il y a des prés où tous les habitants envoient en commun leurs bestiaux.

(7) Voyages de Monconys, année 1645, art. Blois.

(8) Le Jardinier français, Amsterdam, Smith, 1657, les délices de la campagne, liv. 2, chap. 28, du Cerfeuil d'Espagne.

(9) *Ibidem, ibidem,* du Persil de Macédoine.

(10) Cout. de Nivernais, chap. 31, du Retrait lignager, art. 1, 2 et 3.

(11) Dictionnaire de l'Académie, au mot *Arbre.*

(12) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Recueil de quarante-quatre dossiers, etc.

(13) Registres du parlement, arrêt du 10 mai 1610 qui défend aux avocats de plaider avec les gants.

(14) Dctionnaire de Droit canonique, par Durand de Maillane, Paris, Bauche, 1761, au mot *Degré de parenté*.

(15) Cangii glossarium, verbo Moneta.

(16) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Plaidoyers de Pousse.

(17) Coutume de Nivernais, chap. 6, des Bourdelages, art. 1, 2 et 3.

(18) Dictionnaire de Furetière, au mot *Brandon*.

(19) Voyez les anciens procès-verbaux des saisies réelles.

(20) Voyez les notes précédentes.

(21) Coutumes de Nivernais, chap. 6, art. 4.

(22) Œuvres de Guy Coquille, Histoire de Nivernais, chap. de l'Assiette et naturel des habitants du pays, Bordelage.

(23) *Ibidem, ibidem*.

(24) Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays.

(25) *Ibidem*.

(26) « On peut mettre une capitation modique sur tous les bestiaux du royau« me, à raison de vingt sols par beste chevaline, quinze sols sur les bœufs et « vaches, huit sols par bourique, cochon et chèvre. » Oisivetés de Vauban; il était de ce pays.

(27) Mémoires des intendants, mémoire sur le Bourbonnais, chap. Description générale du pays, art. Nivernais.

(28) Dictionnaire de Furetière, au mot *Borde*, d'où est dérivé bordelage.

(29) Coutume de Nivernais, ch. 21, des Croist et Cheptels de bestes.

(30) Dictionnaire de Furetière, au mot *Roy*, art. Royal.

(31) « ... Un grand fauteuil en cuir noir... » Inventaire manuscrit des biens demeurés après le décès de M. Bellavoine, bourgeois de Paris, 1667, dont je possède l'original.

(32) « Deux fauteuils bois de satin jaune... chaise noyer à tournerie, garnies « de crin, point à fond jaune... un sopha bois noyer à la capucine avec son four« reau.., quatre sophas de paille, quatre chaises perspectives, bois noyer à la « capucine, garnie de cartouches de points vieux... une chaise inquiétude de « paille... une table bois blanc... deux tables de quatorze couverts sur un seul « pied... » Rôle des meubles restants de M. l'abbé de Vence, fait le 10 octobre 1760. J'en possède la copie en écriture du temps. On voit par le contenu de cette pièce que ce sont tous vieux meubles qui ont plus de soixante ans.

(33) Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1694. au mot *Placet*.

(34) « Une table à 14 couverts... une autre table à 10 couverts, sur un seul « pied... » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, cité.

(35) « Une table à pied de biche. » Inventaire de Bellavoine, déjà cité.

(36) « Une autre table à colonnes torses. » *Ibidem*.

(37) « Un lit à colonnes bois noyer, avec son garniment... un garniment de « lit damas cramoisi, fort vieux et usé, composé de deux bonnes grâces, grande « pente et soubassement, avec du point plaqué dessus, la courte-pointe et le dos« sier, le ciel-de-lit de vieux taffetas, avec deux grands rideaux de serge... un « couvre-pied d'étoffe de soye... » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, déjà cité.

(38) « ... Deux petits bénitiers garnis de cristal... » Inventaire de Bellavoine.

(39) Ancien usage qui n'avait pas cessé à l'époque de la révolution et qui n'a pas sans doute encore cessé dans tous les villages.

(40) « ... Un petit miroir garny de sa bordure de bois noircy... » Inventair de Bellavoine. — « Un miroir de toilette à bordure de bois d'olivier... » Inventaire de Leroy. Je possède aussi l'original de cet inventaire.

(41) Ces miroirs ne sont pas encore très rares. J'en ai vu depuis peu un au boulevart Bonne-Nouvelle, chez M. Guérin, marchand de glaces. Il a environ 3 pieds de haut sur 2 de large, le cadre en est de cuivre argenté, d'un demi-pied de large; il est surmonté d'un chiffre couronné. J'eus la fantaisie de le marchander. On m'en demanda 700 fr., prix juste. Je me tus.

(42) Voyez la note (107) du chap. 56, du Chevalier de Malte.

(43) « Deux bras de cheminée à une branche dorée. » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, cité.

(44) Dans les inventaires de Bellavoine et de Leroy il est fait mention de ce genre de buste.

(45) « ... Trois tableaux de tapisseries en broderie. » Inventaire de Bellavoine.

(46) Dict. de Furetière, aux mots *Chevrette, Chenet*.

(47) *Ibidem*, au mot *Feu*.

(48) Roman Bourgeois de Furetière, liv. I.

(49) « ... Un tapis de Turquie servant de portière. » Rôle des meubles de l'abbé de Vence.

(50) « Un poêle de taule avec ses tuyaux. » *Ibidem*.

(51) Dictionnaires de Furetière, de l'Académie, à ces divers mots. Tous ces meubles se trouvent dans les anciens inventaires du Nivernais.

(52) Ces vieux meubles n'ont pas encore tous péri.

(53) Dans les plus longs jours, les villageois ne font-ils pas encore leurs quatre et quelquefois leurs cinq repas?

(54) « ... Du 21e jour de décembre 1681... se sont assemblés les paroissiens « de l'église de St.-Jean de Savigny... Ils ont tous résolu que le calice d'argent « restera, demeurera toujours en garde en la maison de Jacques Lefèvre, prochain « voisin l'église... » Titres des habitants de St.-Jean de Savigny, manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des villages.

(55) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, déjà citée, chap. 18, Communauté d'habitants.

(56) « Le pauvre peuple y est encore accablé d'une autre façon par les prests « de blé et d'argent que les aisez leur font dans leur besoin au moyen desquels « ils exercent une grosse usure sur eux. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelai.

(57) Dict. économique de Chomel, au mot *Pain*.

(58) Théâtre d'agriculture, par Serres, Salage de poisson.

(59) Code des seigneurs, par Henriquez, chap. 38, Boucheries bannales, taureau bannal.

(60) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Choufleur*.

(61) Recueil général des questions traitées ez conférences des bureaux d'adresses, Paris, 1660, conférence 35, Moulins à bras.

(62) Tailleur sincère, par Boullay, Paris, 1671, Habit de pauvre.

(63) Dict. de Furetière, au mot *Honorable*.

(64) Factum pour Thiers, curé de Champrond, contre le chapitre de Chartres, 1675, chap. 1.

(65) Mémoires de Choisy, liv. 9.

(66) Le Jardinier botaniste, par Besnier, Paris, Prudhomme, 1705, liv. 2, au mot *Lacrima jobi*.

(67) Voyages de Monconys, année 1645, art. Nevers.

(68) Mém. des intendants, Bourbonnais, chap. Nivernais, Decize.

(69) Coutume de Nivernais, chap. 14. des Prés, art. 3.

(70) Réglement sur le droit de marc d'or, 23 décembre 1656, art. 515.

(71) Coutume d'Artois, tit. 2, art. 87, Fiancée est en puissance.

(72) Mémoires des intendants, Bourbonnais, chap. Nivernais, Premery.

(73) Traité des contrats de mariage, déjà cité, chap. 1, du Mariage en général, du Mariage secret.

(74) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Réglement sur les taxes du droit de marc d'or.

(75) Mém. des intendants, Bourbonnais, chap. Nivernais, St-Saulge.

(76) On a vu au XVI[e] siècle, station 2, les Auberges françaises, que les vivres étaient taxés, ils le furent encore assez avant dans le XVII[e] siècle. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, ferme, vente d'offices de justice.

(77) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Bourbonnais, chap. Villes du Nivernais, art. Chastel-Chinon.

(78) Dict. de Furetière, au mot *Mandille*.

(79) «...Le sieur Racan de Laroche, estimé riche de 30,000 liv. de rente... « sa maison estimée bonne et ancienne... il se mesle d'écrire...» Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Tours, par Charles Colbert, 1664, manuscrit cité, chap. Gouvernement militaire.

(80) Naudœana, Division du Patiniana, art. relatif à Méziriac.

(81) Dict. de Furetière, aux mots *Chausse*, *Trousse*.

(82) *Ibidem*, au mot *Rheingrave*.

(83) Tarif général des droits d'entrées et de sorties, du 18 septembre 1664, art. Cabinets.

(84) «...Tout ce qui s'appelle bas-peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine « meslez dont ils n'ostent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on « peut lever par les pailles d'avoine dont il est meslé. » Oisivetés de Vauban, ma- « nuscrit déjà cité, Description géographique de l'élection de Vézelai.

(85) Satires de Boileau, satire 3.

(86) Histoire générale des drogues, par Pomet, liv. 1, chap. 16, du Riz, art. Vermichel.

(87) Ecole parfaite des officiers de bouche, 2[e] part. chap. 3, Potages au gras.

(88) Le Voyage du Parnasse, Rotterdam, Fristch, 1716, liv. 9.

(89) C'était, c'est encore la soupe de ces bons villageois.

(90) « Le commun du peuple ne mange pas trois fois de la viande en un an. » Oisivetés de Vauban, Description de l'élection de Vézelai.

(91) Cette boisson y est depuis long-temps fort commune.

(92) Il en est de même de celle-ci.

(93) Dict. de Furetière, au mot *Toquet*.

(94) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 1, Histoire de l'agriculture, art. Carton loups et louvetiers.

(95) Nouvelle Méthode de fortifier les plus grandes villes avec une dissertation sur la machine de Marly, par la Jonchère, Paris, Delaulne, 1718, chap. Machine de Marly.

(96) *Ibidem*, *ibidem*, fin de la Dissertation. La somme de 12 millions est écrite à la main par un homme du temps et de l'art qui a chargé de son écriture et de ses calculs les gardes, les contregardes, et plusieurs pages de l'exemplaire que j'ai.

(97) « Le sieur Duvel, dix jours à 50 sous, 25 liv..... Georges Heudiart, 10 sous... Claude Lacroix, 10 sous... » Rôle des journées d'ouvriers employés pour

le roy au nouveau jardin de son palais de Trianon depuis le 29 novembre jusqu'au 11 décembre 1700, manuscrit original que j'ai.

(98) Théâtre italien de Ghérardi, Colombine avocat, scène 9.

(99) Plans du petit et du grand parc de Versailles.

(100) Roman bourgeois de Furetière, Histoire de Lucrèce.

(101) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Honoraires des comptes différents.

(102) *Ibidem*, chap. 16, Histoire des lois, Chancellerie.

(103) Almanach royal pour l'année 1707, chap. Chancellerie.

(104) Recueil des édits concernant les arts et mestiers de Paris, Paris, Saugrain, 1701, Estat des corps des marchands de Paris.

(105) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Recette générale des finances de Flandre.

(106) *Ibidem*, *ibidem*.

(107) Les Règles de la bienséance chrétienne, déjà citées, 2e part., chap. 4, de la Nourriture, art. 10.

(108) *Ibidem*, *ibidem*.

(109) *Ibidem*, *ibidem*.

(110) A cet égard, les Flamands n'ont pas dégénéré de leurs pères.

(111) XVIe siècle, station 45, le Vielleur d'Amiens, note (116).

(112) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Recette générale des finances de Flandre.

(113) En France, le fouet a cessé depuis la révolution; on dit qu'en Belgique il n'a pas cessé encore.

(114) Dict. de Furetière, au mot *Caleçon*.

(115) Roman bourgeois de Furetière, Histoire de Lucrèce.

(116) Relation du voyage des ambassadeurs de Siam en France, par de Visé, Paris, 1686, 2e part., Visite des princesses.

(117) Dict. de Furetière, au mot *Ambigu*.

(118) Les Petits Soupers d'été, par madame Durand, 2e part., Relation d'un souper.

(119) Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, Doyenné de Châteaufort, paroisse de Sceaux.

(120) L'Ulysse français, par Coulon, Paris, Clousier, 1643, art. Rouen.

(121) Dans ces bancs qui s'ouvraient par le haut comme un coffre, on tenait le pain et la nappe. Il en existe peut-être encore dans les fermes affermées par le propriétaire, où les plus petits meubles sont mentionnés dans les inventaires. Mon père en avait un dans sa ferme; il était sculpté avec ornements à filets figurant des cloîtres, des ogives; il était tel que ceux qu'on voit représentés dans les miniatures ou les vignettes des manuscrits, ou des livres du XVIe siècle.

(122) Statuts du diocèse de Soissons, du 17 mai 1673, art. 39.

(123) Dict. de Furetière, au mot *Manteau*.

(124) Bibliothèque de droit françois, par Bouchel, art. Testament, où est rapporté le testament de l'évêque d'Orléans, de l'an 1587.

(125) C'est ce qu'on voit encore aux deuils des villages.

(126) Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, Sens, Prussurot, 1693, Réglement de la taxe des rétributions des curés.

(127) *Ibidem*, *ibidem*.

(128) Mém. des intendants, Généralité de Soissons, Election de Laon.

(129) Le Jardinier françois, Amsterdam, Smith, 1657, 3e traicté, section 7, des Conserves et Massepans.

(130) Délices de la campagne, suite du Jardinier françois, chap. 13, Echaudés au sel et à l'eau.

(131) Anciens Rituels au chap. Parrini, Matrinæ. — Bibliothèque de droit français, au mot *Parrain*.

(132) Vie de Rancé, réformateur de la Trappe, par Marsollier, Paris, de Nully, 1702.

(133) Constitutions de l'abbaye de la Trappe, Paris, Le Petit, 1671.

(134) Vie de Rancé, déjà citée.

(135) Vie d'un solitaire inconnu, par Grandet, Paris, Coustelier, 1699, année 1653, Jean-Jacques réforme les ermites d'Annecy.

(136) Constitutions de la Trappe, citées.

(137) Dict. de Furetière, au mot *Cierge*.

(138) Théâtre italien, Arlequin Mercure galant, Scène des nouvelles.

(139) Dict. de Furetière, au mot *Chambre*.

(140) *Ibidem*, au mot *Moutonne*.

(141) Lettres d'Ariste à Cléonte, etc., Paris, Langlois, 1659. Ce petit livre in-16 est terminé par le Royaume de coquetterie, faisant ensemble corps d'ouvrage et sous le même privilége.

(142) Collection de jurisprudence, par Denisart, au mot *Émancipation*.

(143) *Ibidem*, au mot *Sommation*.

(144) *Ibidem*, au mot *Habits nuptiaux*.

(145) Traité de la communauté, par Lebrun, liv. 2, § 3.

(146) Recueil de consultations, par Cormis, 2[e] part., Cent. 1, chap. 77, Quand les prélégats tombent dans la restitution du fidéicommis.

(147) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, au mot *Mary*.

(148) Arrêts de Louet et Brodeau, Paris, Guignard, 1712, lettre H, Héritier indigne de succéder.

(149) Collection de jurisprudence, par Denisart, art. Contumace.

(150) Registres du parlement, Arrêts du 26 avril 1695 et du 1[er] mars 1646 qui déclarent nuls les legs faits à un médecin et à un chirurgien.

(151) Arrêts de Louet et Brodeau, lettre D, Donation annulée, etc., Concubinaires.

(152) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, au mot *Veuve*.

(153) Collection de jurisprudence, par Denisart, art. Deuil.

(154) Mot très communément joint aux offices, notamment à celui de greffier, Ordonnances de ce temps.

(155) Registres du parlement, Arrêt du 9 août 1689 qui condamne un homme à 6,000 liv. de dommages et intérêts envers une fille qu'il avait promis d'épouser.

(156) Registres du parlement de Toulouse, Arrêt du 14 octobre 1621 qui déclare bonne et valable la donation faite par un fiancé à sa fiancée.

(157) Dict. de droit canonique, par Durand de Maillane, au mot *Banc*.

(158) Voyage de Lafontaine en Limousin, Chaperon des femmes.

(159) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, au mot *Cession de biens*, art. 11, Femmes.

(160) La France savante, par Beughem, Amsterdam, Wolfgang, 1683, année 1680, Contenta ephemidis 21.

(161) Dict. de Furetière, au mot *Claquebois*.

(162) *Ibidem*, au mot *Cornet*, art. Cornet à bouquin.

(163) *Ibidem*, au mot *Courtaud*.

(164) Eutrapel, dans son conte *les Juges doivent rendre la Justice*, parle de cet

usage qui, probablement, s'était perpétué au siècle suivant, et je ne sais pas s'il a encore partout cessé.

(165) Procédure de l'Enclos, par Legier, Monnoies.

(166) Imprimé à la suite des Poésies de la comtesse de la Suze, Paris, de Sercy, 1668, Almanach d'amour pour l'an 1665.

(167) *Ibidem, ibidem.*

(168) Pratique curieuse, ou les Oracles des sybilles, Paris, Brunet, 1694, première Clé des nombres.

(169) Voyages de Monconys, déjà cités, Voyage de Provence, 1646.

(170) Dict. de l'Académie, édit. de 1694, au mot *Mélisse.*

(171) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Histoire des douanes, Association de la Loire.

(172) Ces expressions sont toujours dans le langage populaire de la France d'au-delà de la Loire.

(173) Ces anciens petits St.-Jean n'ont point péri; on les voit encore aux solennelles processions.

(174) On appelle *trève;* dans le midi, les revenants.

(175) Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cité, chap. des Coutumes abusives, art. 9.

(176) L'Académie sur ce mot.

(177) Dans toutes les provinces de la France, et sans doute dans tous les pays, grand nombre de bergers sont pourvus de ce petit siége portatif.

(178) Ce petit métier, qui n'est point décrit dans les dictionnaires du temps, est fort ancien, puisqu'il rappelle l'enfance de l'art. On le voit encore dans les mains des bergers qui tissent des jarretières.

(179) Recueil des status synodaux du diocèse de Sens, chap. des Coutumes abusives, art. 9.

(180) On sait que ces trois provinces sont fort boisées.

(181) Encore, au moment où j'écris, ils n'y manquent pas non plus.

(182) Calendrier historique de Paris de 1726, 24 janvier.

(183) Documents manuscrits fournis par un habitant du pays.

(184) Le Trésor de santé, Lyon, 1607, liv. 3, chap. du Pourceau et du Cochon.

(185) Valesiana, art. *Catherinot, avocat du roy à Bourges.*

(186) «...Les hommes... se louent aux communautez pour 10, 15, 20 à 30 « pistoles, ce qu'on ne peut pas leur donner dans les vieux régiments. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre.

(187) Dict. de Furetière, au mot *Sabot.*

(188) Description de la France, par Piganiol, 5e part.. chap. 22, du Nivernais, art. 4, Description des villes, § 5.

(189) Ordonnance de juin 1680, relative aux aides, tit. des Droits de détail sur le vin.

(190) Priviléges des villes, par Chenu, Histoire des villes, preuves. On ferait une grande bibliothèque des priviléges des villes.

(191) Cette tour manque encore au château de Vauban; mais M. Millereau, parent de la famille du grand homme qui en portait le nom, à qui aujourd'hui ce château appartient, est dans l'intention de la faire bâtir.

(192) Je voulais en donner ici la représentation lithographiée; mais j'y ai renoncé en pensant que je priverais un officier de génie du plaisir de retracer de sa main le château du plus grand ingénieur des temps modernes.

(193) Voyez dans la comédie de la Nopce de village, Paris, 1681, la gravure du frontispice, qui représente le notaire en manteau et en rabat.

(194) Statuts synodaux de Sens, 24 septembre 1692, chap. 1, des Personnages ecclésiastiques, art. 22.

(195) *Ibidem, ibidem.*

(196) Statuts synodaux de Nevers du 12 avril 1679, de la Discipline ecclésiastique, art. 111.

(197) Registres du parlement, arrêt du 7 juin 1632.

(198) Dict. de Furetière, au mot *Escuelle*.

(199) Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cité, Prône pour le dimanche.

(200) Voyez la note suivante.

(201) Ordonnance des eaux et forêts, tit. de la Police et conservation des forêts.

(202) «...511 maisons en ruines et inhabitables et 248 vuides dans lesquelles « il ne loge personne, le tout faisant 759, qui est environ la septième partie du « tout, marque évidente de la diminution du peuple... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelai.

(203) Déclaration du 28 mars 1690 qui, après dix ans de jouissance, adjuge la propriété à ceux qui cultivent les terres abandonnées.

(204) « Les terres sont très mal cultivées, les habitants lâches et paresseux, « jusqu'à ne pas se donner la peine d'oster une pierre de leurs héritages. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité.

(205) Registres du parlement, arrêt du 18 décembre 1691 qui confirme la sentence rendue par le juge de Paci contre plusieurs bergers accusés de sorcellerie.

(206) Voyages de Monconys, déjà cités, 1[re] part., Voyage de Portugal, art. Loudun.

(207) Roman comique de Scarron, 2[e] part., chap. 6, Combat à coups de poing.

(208) Edit du roi sur le réglement des exempts des tailles, du mois de juin 1614, Archers des toiles.

(209) Arrêt de la cour des aides, 27 mars 1602, qui exempte de la taille les rhabilleurs de toile de la chasse du roi. Le service de toutes les places de la cour se faisait par quartier.

(210) Les ordonnances du Code des Commensaux, Paris, veuve Saugrain, 1720, mentionnent les officiers domestiques. Tous les emplois, même les derniers, étaient des offices, et celui qui en avait un était officier commensal.

DES BOURGEOIS DE LA GARDE BOURGEOISE, chap. LX.

(1) Voyez les notes ci-après.

(2) Mémoires des intendants, Mémoires sur la généralité de Lyon, chap. des Gardes de la ville de Lyon. — Réglement de police militaire pour Troyes, Troyes, Blanchard, 1675, Réglement pour la garde bourgeoise de Provins, 16 septembre 1668, imprimé à la suite.

(3) Édit portant création d'offices héréditaires des officiers de milice dans les villes, mars 1694, art. 14.

(4) Voyez aux notes du XV[e] siècle, histoire 7, le Bourgeois, la note (206). Les usages, surtout les usages municipaux, se conservaient long-temps. Ceux

des siècles antérieurs peuvent presque toujours servir de preuve pour les siècles postérieurs.

(5) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, chap. du Pays d'Aunis en général, art. La Rochelle. — Histoire de la ville de Nantes, du maire colonel de la milice bourgeoise.

(6) Histoire de Langres, de Montpellier et de plusieurs autres villes.

(7) Mémoires des intendants, Mém. sur la Provence, chap. Viguiers.

(8) Il n'y a pas de ville, surtout d'ancienne petite ville, où il ne reste encore de fortes vieilles maisons en pierres de taille et grandes portes à cintre aigu.

(9) Réglement de police militaire de Troyes, déjà cité, art. 5.

(10) Édit de mars 1694, portant créations d'officiers héréditaires de la garde bourgeoise, art. 1.

(11) *Ibidem, ibidem.*

(12) *Ibidem, ibidem.* Voyez le préambule.

(13) *Ibidem*, art. 2.

(14) Réglement de police militaire de Troyes, art. 11.

(15) *Ibidem, ibidem.*

(16) *Ibidem,* Préambule du réglement. — Arrêt du conseil d'état, 19 septembre 1668, relatif aux précautions contre la peste; il y est dit que les intendants ont à leurs ordres les gardes bourgeoises.

(17) Réglement de police militaire de Troyes, déjà cité, art. 10.

(18) Édit de mars 1694, portant création d'officiers héréditaires de la garde bourgeoise, art. 3.

(19) Réglement de police militaire de Troyes, art. 11.

(20) *Ibidem,* art. 10.

(21) *Ibidem*, art. 39.

(22) *Ibidem*, art. 12.

(23) *Ibidem,* art. 18.

(24) *Ibidem*, art. 39.

(25) Réglement pour la garde de Provins, chap. Gardé de nuit.

(26) J'ai plusieurs quittances originales de paiements faits sur l'état du roi à des officiers de la garde bourgeoise, entre autres une de 50 livres, faite par le capitaine de la garde bourgeoise d'Amiens, employé dans l'état de l'année 1713; une autre de 25 livres, faite par un lieutenant de la garde bourgeoise de Cusset, généralité de Moulins, exercice de l'année 1714.

(27) Réglement pour la garde de Provins, chap. Garde de nuit.

(28) Aujourd'hui fêtes, repas de corps de la garde nationale, autrefois fêtes, repas de corps de la garde bourgeoise.

(29) Réglements cités.

(30) Les plus anciens officiers vous diront que cette formule, aujourd'hui encore en usage, est vieille et très vieille.

(31) Voyez la note (3) du chap. 20, de la Belle Mariée.

(32) Almanach de Lyon, déjà cité, chap. Milice bourgeoise.

(33) Réglement de police militaire de Troyes, art. 9 et 22.

(34) Mémoires de Bussy, année 1652, Révolte de la Charité.

DU BACHELIER ET DE LA BACHELIÈRE, chap. LXI.

(1) Traité de police, par Delamarre, liv. 5, tit. 45, chap. 4, des Cuisiniers, statuts des cuisiniers.

(2) *Ibidem, ibidem.*

(3) L'art de bien traiter, Paris, Léonard, 1674, Salle à manger.

(4) Cuisinier françois, par Lavarenne, Lyon, 1680, chap. Manière de plier toute sorte de linges de table et en faire toute sorte de figures.

(5) L'art de bien traiter, chap. de la Disposition générale des lieux.

(6) *Ibidem*, chap. Description de la salle à manger.

(7) *Ibidem, ibidem.*

(8) *Ibidem*, *ibidem*, art. du Buffet.

(9) *Ibidem,* chap. des Collations que l'on peut faire dans les jardins.

(10) *Ibidem,* chap. des Collations des grottes.

(11) *Ibidem*, chap. des Collations que l'on peut faire dans les jardins.

(12) *Ibidem*, chap. des Collations des grottes.

(13) L'École parfaite des officiers de bouche, chap. des Idées qu'on se peut former pour servir toute sorte de repas.

(14) Cuisinier françois, par Lavarenne, art. Entrées.

(15) *Ibidem*, Hors-d'œuvres.

(16) *Ibidem*, Rôt.

(17) Nouvelle Instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits, Paris, Sercy, 1692, chap. des Salades.

(18) L'École parfaite des officiers de bouche, art. Entremets.

(19) *Ibidem*, Hors-d'œuvre d'entremets.

(20) *Ibidem*, Dessert.

(21) L'Art de bien traiter, chapitres de l'ordonnance des desserts.

(22) L'École des officiers de bouche, à ces diverses préparations.

(23) L'Art de bien traiter, Table des viandes à rôtir.

(24) L'École parfaite des officiers de bouche, chap. Manière de découper les viandes, texte et planches.

(25) *Ibidem*, chap. des Ragoûts.

(26) Il y a bien long-temps que le cuisinier fait de cette manière l'essai des sauces.

(27) L'art de bien traiter, déjà cité, Principes.

(28) Mémoires de Marolles, Amsterdam, 1755, 1[re] part., année 1643.

(29) Mémoires de Monconys, Voyage d'Angleterre, 25 juin 1663.

(30) Délices de la campagne, Paris, 1665, Instruction pour les festins.

(31) Nouvelle Instruction pour les confitures, déjà citée, chap. Manière de bien ordonner un dessert.

(32) Délices de la campagne, Instruction pour les festins.

(33) On les fait aujourd'hui en sucre. Autrefois que le sucre était moins commun, on les faisait en matière moins chère, en marbre, en pierre, en bois, en plâtre colorés. Il doit s'en être conservé. Je me souviens d'en avoir vu une fois à un repas d'apparat. Je me souviens notamment de guignes blanches mises dans un bassin rempli d'eau. J'affirme, d'ailleurs, d'avoir lu dans un livre du temps qu'on servait de ces fruits.

DES COTEAUX, chap. LXII.

(1) Mémoires des intendants, chap. Commerce, et notes du chap. 67.

(2) Côteaux de la Champagne, célèbres depuis la nouvelle fabrication de vins de dom Pérignon.

(3) Satires de Boileau, satire 3. — Les Côteaux, ou les Marquis friands, comédie, par Villiers, Paris, 1680.

DES PAUVRES HONTEUX, chap. LXIII.

(1) Faites par les dames de la Charité, par celles de la Miséricorde, faites surtout en exécution des fondations testamentaires ou autres.

(2) Le Livre commode des Adresses, chap. Exercices de piété.

DES PAUVRES MENDIANTS, chap. LXIV.

(1) Dict. de Furetière, au mot *Soupe*.

(2) Le jargon, ou le Langage de l'argot, Troyes, Oudot, 1741, chap. Hiérarchie de l'argot.

(3) *Ibidem*, chap. de l'Origine des argotiers.

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) *Ibidem*, chap. des États-Généraux.

(6) « Nuarre, mauvais pays qui à peine nourrit ses habitants qui sont tous « obligez de mendier. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Élection de Vézelai.

(7) Le Jargon ou le Langage de l'argot, chap. Hiérarchie.

(8) *Ibidem*, chap. de l'Origine de l'argot.

(9) Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties.

(10) Arrêt du parlement de Dijon, 13 juin 1605, qui décharge un aveugle de la taille.

(11) Dict. de Furetière, au mot *Gueux*.

(12) *Ibidem*, au mot *Capiton*.

(13) Traité de géographie pour les cadets, par Estienne, Paris, 1676, chap, Nivernais.

(14) « La brebiaille y profite peu... mal établée... toujours à demi dépouillée « de sa laine par les épines des lieux où elle va paître. » Oisivetés de Vauban, déjà citées, Description de l'élection de Vézelai.

(15) Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties.

(16) Dict. de Furetiere, au mot *Jacquette*.

(17) Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties.

(18) *Ibidem.*

(19) Amusements sérieux et comiques, Paris, veuve Saugrain, 1707, Amusement 3, l'Opéra.

(20) Il y avait à Saint-Omer des sœurs du soleil, Mém. des intendants, Artois, chap. Diocèse de Saint-Omer. Il y avait aussi des prêtres du soleil. L'ana-

logie a dû induire les mendiants à dire gardes du soleil par opposition à gardes, de la nuit.

(21) Dict. de Furetière, au mot *Pochette*.

(22) Recueil des proverbes.

(23) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Toiles*.

(24) Vies des saints personnages du temps, ou grands seigneurs ou grandes dames.

(25) Le Jardinier français, déjà cité, Délices de la campagne, chap. 2, Pain bénit et brioches.

(26) Dict. de Furetière, au mot *Cousin*.

(27) *Ibidem*, au mot *Souquenille*..

(28) Les Grisettes, comédie, par Champmeslé, Paris, 1673.

(29) Chorégaphie de Feuillet, déjà citée.

(30) La Comédie des chansons, comédie, Paris, 1640.

(31) Recueil des proverbes.

(32) Le Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) Édit d'avril 1696, relatif à la création d'offices de distributeurs de papiers et parchemins timbrés.

(35) Édit de février 1690, relatif à la création des officiers emballeurs.

(36) Romans du temps.

(37) Livres polémiques des jésuites et des jansénistes.

(38) Note (48) du Secrétaire d'intendant. Sur les deux millions de pauvres, on ne peut pas mettre moins d'un quart de mendiants.

(39) Dict. de Furetière, au mot *Archer*.

(40) Déclaration de juin 1662, relative à l'établissement d'un hôpital général dans toutes les villes du royaume.

(41) Détail de la France, par Boisguilbert, déjà cité, Fabriques.

(42) *Ibidem*, Commerce.

(43) « ... Familles de mendiants qui font près de deux mille personnes, c'est-« à-dire la onzième partie du tout. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité. Description géographique de l'élection de Vézelai.

(44) Jargon de l'argot, Malingreux. — XV[e] siècle, histoire 1, note (2).

(45) Jargon de l'argot, des Piètres.

(46) *Ibidem*, des Sabouleux.

(47) *Ibidem*, des Francs-Mitoux.

(48) *Ibidem*, des Hubins.

(49) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.

(50) Jargon de l'argot, des Riffodés.

(51) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.

(52) *Ibidem*, *ibidem*. — Jargon de l'argot, Cagous, etc.

(53) *Ibidem*, des Polissons.

(54) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.

(55) Traité des maladies, par Helvétius, Paris, d'Houry, 1703, chap. Bouillon pour les pauvres.

(56) Ordonnance de Louis XIV, relative à la fondation des Invalides.

(57) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.

(58) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 5, des Quinze-Vingts.—Lettres de confirmation des priviléges des six vingts aveugles de Chartres.

(59) Dict. de Furetière, au mot *Caimander*.

(60) Le Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique.

(61) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.
(62) Déclaration du 10 février 1699, Mendiants et Vagabonds.
(63) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.
(64) Jargon de l'argot, chap. Etats-Généraux.
(65) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.
(66) Siècle de Louis XIV, chap. Anecdotes.
(67) *Ibidem, ibidem.*
(68) Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire des argotiers.
(69) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. Anecdotes.
(70) Jargon de l'argot, art. 7, des Articles arrêtés aux Etats-Généraux.
(71) Dict. de l'Académie, au mot *Petaud.*
(72) Etat de la France pour l'année 1699, chap. 2, art. Fonctions des officiers du gobelet.
(73) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.
(74) Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique.
(75) Le lieu où était à Passy, la Cour des Miracles, en porte encore le nom.
(76) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Cour des Miracles.
(77) Le Livre commode des adresses pour l'année 1692, chap. Exercices de piété.

DES GENS DE MER, chap. LXV.

(1) Ordonnance du 10 novembre 1697 sur le rang des officiers de terre et de mer.

(2) Bibliographies du XVII[e] siècle.

(3) Annales politiques de l'abbé de St.-Pierre, déjà citées, année 1679.

(4) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort.

(5) *Ibidem,* Mémoire sur le Languedoc, chap. 5, Ouvrages faits ou à faire, art. Port de Cette.

(6) Il ne serait pas impossible de faire une note qui donnerait les noms de tous les petits ports creusés ou réparés sous ce règne, mais elle serait démesurément longue et elle n'aurait d'intérêt que pour les pays des côtes.

(7) Nouveau Voyage de France, par l'auteur du Dénombrement du royaume, 1[re] édit., Toulon.

(8) Je dirai encore qu'une note qui donnerait tous les noms des petites rades creusées dans ce temps, qui fut le plus florissant de notre marine, serait beaucoup trop longue et n'aurait d'intérêt que pour les pays des côtes. Voyez aussi la note ci-dessus.

(9) Vie de Colbert, déjà citée, Ports de mer.

(10) Histoire de l'ordre de Saint-Louis, par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, année 1661.

(11) XIV[e] siècle, notes de l'épître 80, les Deux Déjeûners.

(12) XV[e] siècle, notes de l'histoire 24, le Marin, sur la construction et surtout sur l'armement des vaisseaux.

(13) Voilà ce que c'est que de ne pas avoir une histoire de France qui soit l'histoire des diverses parties de l'ordre social, qui, par conséquent, soit l'histoire des gens de mer, de la marine, de la construction des vaisseaux, qui ne soit pas une histoire-batailles, batailles de terre, batailles de mer. Cette histoire

aurait dit ce qu'aujourd'hui il me paraît impossible de dire : quand, après l'invention de la poudre, il y a eu un tillac sur un autre tillac, un pont sur un autre pont, et ensuite un autre tillac sur ce second tillac ou un autre pont sur ce second pont. Pour le savoir, je n'ai épargné ni temps ni peine; je ne l'ai trouvé nulle part dans notre histoire-batailles : Avez-vous vu, me dira-t-on, les peintures, les miniatures du temps? Oui, et je les ai bien examinées et toujours avec cette idée que le plus souvent les peintres recopiaient leurs prédécesseurs et s'embarrassaient fort peu de mettre deux ponts quoique de leur temps il y en eût deux, trois quoique de leur temps il y en eût trois. J'ai donc été obligé de conjecturer l'époque de l'exhaussement successif des vaisseaux. Je me suis dit qu'après l'invention de l'artillerie, le deuxième pont était devenu nécessaire, c'est-à-dire qu'il devait y avoir eu deux ponts au XVe siècle; que sur la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe, les progrès de l'art avaient dû élever le troisième pont. Je sens à chaque instant, à chaque ligne, combien vite, pour le besoin de l'histoire de la société, nous devons abandonner la vieille histoire-batailles et adopter la nouvelle histoire des divers états ou des diverses parties de l'ordre social.

(14) Traité de la construction des vaisseaux, Rochefort, 1693, texte et planches.

(15) Gabarit, modèle de vaisseau,—Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, de la Marine, art. Collection de cent trente-quatre pièces.

(16) Privilége accordé en 1685 au maréchal d'Estrées pour la composition et débit d'un goudron de son invention. J'en ai une copie.

(17) Voyez les gravures des vaisseaux du XVIIe siècle.

(18) Et il a fini par être directeur général des sculptures des vaisseaux. Voyez sa vie où il est dit aussi que les premiers travaux de son art furent les figures des proues.

(19) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, de la Marine, art. Collection de cent trente-quatre pièces.

(20) Architecture navale de Dassié, Paris, 1677, chap. 20, Estat des vaisseaux du roy.

(21) Et cela doit être, car dans le nord se trouvent les matériaux de construction. C'est d'ailleurs dans le nord, en Suède, que Louis XIV fit acheter les vaisseaux qui furent les premiers de sa nombreuse marine. Siècle de Louis XIV, chap. 24, Discipline militaire, marine.

(22) Annales politiques de l'abbé de St-Pierre, Discours préliminaire, marine.

(23) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort.

(24) Architecture navale de Dassié, déjà citée, liv. 1, chap. 13, Galiottes de St.-Germain et de Versailles.

(25) Nouveau Voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Rochefort.

(26) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, chap. Rochefort.

(27) Histoire militaire de l'ordre de St.-Louis, par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, années 1661 et suiv.

(28) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort. Lisez dans le texte trente-six livres de balle.

(29) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Histoire de la marine, cahier contenant toutes les tables de proportions de l'artillerie de la marine et de leurs affûts, manuscrit de l'année 1699.

(30) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort.

(31) *Ibidem, ibidem.*
(32) *Ibidem, ibidem.*
(33) *Ibidem, ibidem.*
(34) « Je soussigné écrivain principal aux classes des matelots du quartier de « Caen, confesse avoir reçu du trésorier général de la marine 93 liv. 10 s., que « j'ai payée à Poitevin, faisant les fonctions d'archer de la marine, pour les « journées par lui employées à la levée des matelots dudit quartier,... 20 juillet « 1697. » J'ai l'original de cette quittance.
(35) Ordonnance de la marine, 15 avril 1689, liv. 8, tit. 2, art. 1.
(36) *Ibidem*, tit. 1, de l'Enrôlement.
(37) Description de la France, par Piganiol, 1re part., des Forces maritimes.
(38) Ordonnance de la marine, 1689, liv. 8, tit. 1, art. 9.
(39) Voyez la note (122).
(40) Ordonnance de la marine, 1689, liv. 8, tit. 2, art. 1.
(41) *Ibidem, ibidem.*
(42) *Ibidem*, tit. 3, art. 5.
(43) *Ibidem, ibidem.*
(44) Mémoires de Duguay-Trouin, Amsterdam, 1730.
(45) Ordonnance du 15 avril 1689, liv. 1, du Pouvoir, fonctions et devoirs des officiers des armées navales. — Ordonnance du 10 novembre 1697, sur le rang des officiers des armées de terre et de mer.
(46) Notes du xvie siècle, sur la marine.
(47) Ordonnances citées à l'avant-dernière note.
(48) Ordonnances de marine, Officiers des ports.
(49) Description de la France, par Piganiol, 1re part., art. Forces maritimes.
(50) Ordonnance de la marine, liv. 7, tit. 1, art. 1.
(51) Ordonnances et réglements de la marine sur l'habillement.
(52) Ordonnance de la marine, 1689, liv. 7, tit. 1, des Gardes de la marine, art. 6 et 7.
(53) Architecture navale, par Dassié, déjà citée.
(54) Ordonnance de la marine, liv. 7, tit. 1, des Gardes de la marine, art. 6 et 7.
(55) Traité de la construction des vaisseaux, déjà cité.
(56) Abrégé du pilotage, Hâvre-de-Grâce, 1693, Hauteur des astres.
(57) *Ibidem*, Déclinaisons de l'aiguille.
(58) *Ibidem*, Table des marées.
(59) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, de la Marine, portefeuille contenant une collection de cartes de côtes, etc.
(60) Théorie de la manœuvre des vaisseaux, par le chevalier Renaud, Paris, 1689, Préface, chap. 7 et 8.
(61) Abrégé de la navigation, par Robbe, chap. 30, Manière de corriger une longue course. — Je suis possesseur d'un grand nombre de pièces originales qui ont fait partie du travail du Régent avec le conseil de régence, et qui sont classées dans plusieurs portefeuilles. Au portefeuille des fabriques est une décision du Régent du 22 décembre 1716, qui refuse les offres d'un *horlogeur* de Dantzick, inventeur d'une espèce de montre marine qui n'est point sujette au roulis du vaisseau, qui montre les heures et les minutes et qui sert à découvrir les longitudes.
(62) Abrégé de la navigation, par Robbe, chap. 24, de la Mesure du chemin.
(63) *Ibidem, ibidem.*

(64) Dict. des arts, par Corneille, aux mots *Loxodromie*, *Loxodromique*.

(65) Abrégé de la navigation, par Robbe, chap. 31, Pointer une carte, chap. 32, du Journal.

(66) *Ibidem*, chap. 12, du Signal que l'on donne le jour et la nuit.

(67) Ordonnance de la marine, liv. 3, tit. 1, des Saluts.

(68) *Ibidem*, *ibidem*.

(69) Traité de la construction des vaisseaux, déjà cité, chap. Exercice du canon.

(70) Vie de Colbert, déjà citée, Marine.

(71) Dict. des sciences et des arts, par Corneille, au mot *Quart*.

(72) Ordonnance de la marine, tit. de la Police sur lés vaisseaux.

(73) *Ibidem*, art. 21 et 22.

(74) *Ibidem*, art. 24, 25, 26, 27 et 28, relatifs au feu et à la lumière.

(75) *Ibidem*, art. 35.

(76) *Ibidem*, *ibidem*.

(77) *Ibidem*, liv. 9, tit. 2, de la Table des officiers.

(78) *Ibidem*, liv. 10, tit. 2, Préparation, embarquement des vivres.

(79) *Ibidem*, tit. de la Police sur les vaisseaux.

(80) *Ibidem*, *ibidem*, art. 10, Blasphèmes.

(81) *Ibidem*, *ibidem*, art. 14.

(82) *Ibidem*, *ibidem*, Délits.

(83) *Ibidem*, *ibidem*.

(84) *Ibidem*, *ibidem*.

(85) *Ibidem*, *ibidem*, et tit. 2, des Peines.

(86) *Ibidem*, tit. 1, de la Justice de guerre.

(87) *Ibidem*, *ibidem*.

(88) Voyez la note (45).

(89) *Ibidem*.

(90) Ordonnance de la marine, 1689, liv. 2, tit. 2, des Honneurs dus aux officiers de la marine, amiraux.

(91) Mém. des intendants, Généralité de la Rochelle, Rochefort.

(92) *Ibidem*, *ibidem*.

(93) *Ibidem*, *ibidem*.

(94) Ordonnance de la marine, déjà citée, liv. 1, tit. 11, de l'Ecrivain du roi sur les vaisseaux.

(95) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, de la marine, collection de 190 pièces.

(96) Voyez la note (48) de ce chapitre.

(97) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note (95).

(98) Almanach royal pour l'année 1707, chap. Intendants.

(99) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note (95). —Ordonnance du 31 mai 1629 concernant la marine.

(100) Mém. des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort.

(101) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note (95).

(102) Recueil de pièces sur l'amirauté, par d'Houry, déjà cité.

(103) Ordonnance de la marine du mois d'août 1681, liv. 4, tit. 9, des Naufrages, bris, etc., art. 1 et suiv.

(104) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, lettres originales de l'amiral, etc.

(105) Mémoires des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort.

(106) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, projet d'un inventaire descriptif.—Note (4) de ce chapitre.

(107) Histoire de Richelieu, Vie de Colbert, déjà citées.

(108) Histoire de Louis XIII, par Levassor, année 1641.

(109) La Religion des Hollandais, Paris, Clousier, 1673, Siège de La Rochelle.

(110) Edit de janvier 1627, Suppression de la charge de connétable.

(111) *Ibidem,* Suppression de la charge d'amiral.

(112) Registres du parlement, 18 mars 1627, Enregistrement de l'ordonnance relative à l'érection de la charge de grand-maître et surintendant général de la navigation en faveur du cardinal de Richelieu.

(113) Edit du 12 janvier 1627 sur les droits à payer par les navires au cardinal de Richelieu.—Arrêt du conseil 23 mai 1629, sur le droit d'ancrage attribué à Richelieu sur tous les navires.

(114) Voyez la note (59) du chap. 32, du Chercheur de dîners.

(115) Histoire de Louis XIII, par Levassor, année 1641, Sourdis, archevêque de Bordeaux, enlève cinq vaisseaux de guerre aux Espagnols.

(116) Vie de Colbert, déjà citée, année 1669.

(117) Mémoires de la guerre maritime de 1688, par Burchett, traduit de l'anglais, Amsterdam, 1704, Avis au lecteur.

(118) Testament politique du cardinal de Richelieu, chap. de la Puissance sur la mer.

(119) Note (105) du Marchand de flûtes.

(120) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 29, Gouvernement intérieur, marine.

(121) « Contrat des états avec le roy où il est porté que les frais de l'armement « et entretien des vaisseaux demandés par le roy seront pris sur les 500,000 liv. « que les états lui accordent, 21 juillet 1621... » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité.

(122) Description de la France, par Piganiol, 1re part., chap. des Forces maritimes.

(123) Note (3) du chap. 17, des Gens de guerre.

(124) Mémoires de Burchett, déjà cités, Avis au lecteur.

(125) Milice française, par le P. Daniel, liv. 14, chap. 13, de l'Arrangement des armées navales dans une bataille.

(126) *Ibidem, ibidem.*

(127) *Ibidem, ibidem.*

(128) *Ibidem, ibidem.*

(129) Histoire de l'ordre de St.-Louis, par d'Aspect, déjà citée, Tableau des événements maritimes, guerre de Hollande en 1672.

(130) Vie de Cromwel, par Grégoire Leti, Blake.

(131) Abrégé chronologique de Hénault, année 1685.

(132) Histoire de l'ordre de St.-Louis, par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, année 1692.

(133) *Ibidem, ibidem,* année 1665.

(134) *Ibidem,* année 1682, Bombardement d'Alger.

(135) *Ibidem,* année 1676.

(136) *Ibidem,* année 1677, combat de Tabago.

(137) *Ibidem,* année 1692, Bataille de la Hogue.

(138) *Ibidem, ibidem.*

(139) *Ibidem,* année 1693.

(140) *Ibidem, ibidem,* petites Escadres.

(141) «...Que cette réduction à quarante-cinq ou cinquante vaisseaux nous « fournira quantité de matelots pour faire la course, la seule guerre de mer qui « nous soit de quelque utilité.» Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre, section 26, et Mémoire concernant la course.

(142) Mémoires de Duguay-Trouin, Amsterdam, 1730.

(143) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, des Lois, recueil de 32 lettres originales, etc., entre autres celle concernant Cassart.

(144) Histoire de l'ordre de St-Louis, par d'Aspect, citée, Jean Bart.

(145) Relation de l'expédition de Carthagène, par Pointis, déjà citée.

(146) Histoire des aventuriers, par Oexmelin, Paris, Lefebvre, 1688, chap. 3 et suiv.

(147) *Ibidem, ibidem.*

DES VILLAGEOIS, chap. LXVI.

(1) Dict. de Furetière, au mot *Coquetier.*

(2) Mémoires de Louvois, déjà cités, Refonte des anciennes ordonnances, discipline.

(3) A leur institution surtout les miliciens sortant des rangs des paysans ne pouvaient en être redoutés.

(4) Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cité, Réglement de la taxe des rétributions des curés. On voit qu'il ne s'agit point ici du suaire.

(5) Documents sur le Nivernois, fournis par un habitant du pays.

(6) Décisions qui regardent les curés, par Borion, Paris, Le Febvre, 1686, Taxe des droits curiaux.

(7) Les villageois de la moyenne classe « toujours accablés de procès entre « eux ou contre la basse classe ou contre la haute, les ecclésiastiques et les no- « bles. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelay. Voy. aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 1, Agriculture, Dixmeric de Sublignyr.

(8) Mémoires des intendants, chap. 1 de chaque généralité, et particulièrement de celui de la généralité de Moulins.

(9) La couverture de grand nombre de maisons de ces villages est encore la même.

(10) Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays.

(11) Autres documents fournis par un habitant du pays.

(12) Le mot Apport devait porter le signe de note (12) à la suite duquel il aurait été dit que dans le pays on nommait apports les fêtes de paroisse.

(14) C'est toujours encore le même instrument de danse.

(15) Ces danses du pays remontent sûrement à plus d'un siècle.

(16) Ainsi que le nom de ces danses l'annonce.

DES GROS FERMIERS, chap. LXVII.

(1) Édit de décembre 1690, concernant les agrimenseurs.

(2) Ordonnances des eaux et forêts, maîtres, gruyers, verdiers.

(3) Mémoires des intendants, Généralité de Bordeaux, art. Médoc.

(4) *Ibidem,* Généralité de La Rochelle, Description du pays.

(5) *Ibidem,* Mémoire sur l'Auvergne, Marais à dessécher.

(6) *Ibid, ibid.*

(7) Registres du parlement, Permission accordée, le 18 juin 1663, à Thomas Togod et à James Hayde, Anglais, d'établir une machine de leur invention pour le dessèchement des eaux.

(8) Traité des étangs, Paris, Prud'homme, 1717, de l'Assiette de l'étang.

(9) Mém. des intendants, Généralité d'Orléans, chap. Commerce.

(10) Les anciens registres des approvisionnements de la marine mentionnent la farine encaquée ou farine de minot.

(11) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Montauban, chap. Élection de Montauban.

(12) Mém. des intendants, Mémoire sur la Navarre, ch. Commerce.

(13) Dict. de Savary, au mot *Jambons.*

(14) *Ibidem,* au mot *Langues.*

(15) Dict. de droit canonique, par Maillane, au mot *Œuvre.*

(16) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, au mot *Age.*

(17) Ou soldat des Gardes-Françaises.

(18) Les femmes en portent encore. Voyez, d'ailleurs, le Dict. de Furetière.

(19) Glossaire de Laurière, au mot *Bailli.*

(20) Dict. de Furetière, au mot *Bavolet.*

(21) Dict. des arts et des sciences, par Thomas Corneille, au mot *Chartrier.* La révolution a brûlé ou dispersé presque tous les chartriers féodaux et presque tous les chartriers ruraux qu'elle a pris pour féodaux. J'en suis fâché pour l'histoire des diverses faces de la terre de France. Qu'on veuille bien, à cet égard, lire le chap. 1 de mon Traité des matériaux manuscrits.

(22) Dans ces chartriers se trouvait la description des terres et des bâtiments avec plans figurés et coloriés. J'ai plusieurs de ces descriptions. J'ai celle du domaine de Tallent, écrite au commencement du siècle dernier et au premier feuillet de laquelle se trouve la représentation des bâtiments; j'ai encore le Mesurage des terres de Crespigny, manuscrit sur vélin, de l'année 1675, plans et figures enluminés; j'en ai un autre avec plan d'un pré au village de la Fontanelle, un autre d'un tènement situé à Issy, un autre de l'abbaye de Ham, un autre des terres de madame de Chaulne. Toutes ces descriptions sont du XVII[e] siècle et sur vélin. J'ai aussi le plan figuré du territoire de Fulaine, on y voit figurés les moulins à draps, les chemins, les plantations dont les arbres ont trois pouces de haut. J'ai un autre plan du territoire de Bruaire avec divisions de possessions, et variétés de cultures coloriées. Ils sont sur parchemin d'une grande dimension. J'ai aussi des descriptions avec plan sur vélin et sur papier. Mais j'en ai vu de bien plus beaux, et entre autres à la vente des manuscrits de feu l'abbé Allard, faite par M. Techener, libraire, où je remarquai et maniai longtemps un manuscrit in-fol., relié en veau, renfermant les plans en couleur des diverses possessions d'une grande ferme. Au premier feuillet était figurée la maison et jardins. J'avais grande envie de l'avoir. Je donnai commission d'enchérir jusqu'au plus haut prix qui pouvait sortir de ma bourse. Il ne me demeura pas, et j'en fus bien aise en pensant que je n'étais pas le seul qui m'attachais à l'histoire de la propriété.

(23) XVI[e] siècle, station 32, les Paysans de la France, note (7). — Dict. de Furetière, au mot *Sale.*

(24) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, Paris, David, 1713, liv. 1, chap. 6, Dessin d'une maison de campagne.

(25) Économie de la campagne ou Nouvelle maison rustique, par Liger, Amsterdam, Desbordes, 1713.

(26) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, déjà cité.

(27) Note (22) de ce chapitre.

(28) Curiosités de la nature et de l'art, Paris, 1705, chap. 6, Multiplication du blé.

(29) *Ibidem*, chap. 7.

(30) Et cela faute de nos comices agricoles.

(31) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 3, chap. 3, du Labourage. J'ajoute que jusqu'au milieu du siècle dernier telle était, dans presque toutes les campagnes, la vieille rotation des récoltes.

(32) Économie de la campagne, par Liger, liv. 2, chap. 5, Maxime 7.

(33) Botanique de Tournefort, Corona solis.

(34) Schola botanica, Amstelædami, Wetstenium, 1691, verbo *solanum tuberosum esculentum*, sive *truffe rouge*. Cette culture naissait à peine. A-t-elle commencé dans le midi de la France comme on pourrait l'induire de la dénomination de truffettes, qu'elle porte dans l'idiome, ou de son autre dénomination de patanous, petite patate, espèce de pomme de terre américaine? Je voudrais bien le savoir. J'ajoute que ce n'est qu'à la fin du siècle dernier qu'on a connu en province les pommes de terre jaunes ou noires. Celui qui écrit cette note les a portées dans sa province et dans une province voisine.

(35) Traités d'agriculture, déjà cités, chap. des Labours.

(36) Dict. économique de Chomel, édit. de 1709, au mot *Terre*.

(37) Observations sur l'agriculture, par Angran de Rueneuve, Paris, 1712, part. 2. chap. 5, des Labours. — Curiosités de la nature et de l'art, par l'abbé de Valmont, chap. 5, la Multiplication du blé.

(38) Raii Methodus plantarum, Londres, Faithorne, 1703.

(39) Éléments de botanique, par Tournefort, Paris, 1694.

(40) Curiosités de la nature, par l'abbé de Vallemont, chap. 3, de la Végétation.

(41) *Ibidem, ibidem.*

(42) *Ibidem*, chap. 4, Ce que c'est que la sève.

(43) Traités d'agriculture, déjà cités, texte et planches, chap. des Moissons, des Meules.

(44) *Ibidem*, de la Manière de battre les grains.

(45) *Ibidem, ibidem.*

(46) *Ibidem*, des Greniers.

(47) Mémoires des intendants, Mémoires sur la Flandre flamingante et française, chap. Description topographique, Commerce.

(48) *Ibidem*, Mémoire sur le Roussillon, chap. Description topographique. — Description de la France, par Piganiol, chap. 37, Description du Roussillon.

(49) Mentelle, dans sa Géographie, leçon 69, Turquie asiatique, dit que les lapins à long poil viennent d'Angora; mais le vulgaire ne connaît de l'Asie que l'Inde, et les lapins d'Angora en Natolie, apportés en France dans le XVII[e] siècle, au plus tard, furent pour lui des lapins d'Inde. Voyez le Dict. de Furetière, au mot *Lapins*.

(50) Dict. des sciences et des arts, par Corneille, au mot *Cochon*.

(51) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 2, chap. 4, des Canes.

(52) *Ibidem*, chap. 9, des Tourterelles, ch. 10, de la Faisanderie.

(53) Voyez les notes suivantes.

(54) Statuts synodaux de Sens, déjà cités, chap. Taxes ecclésiastiques.

(55) Code des seigneurs, par Henriquez, 1re part., chap. 22, des Colombiers.

(56) Une personne se présente à la plus grande bibliothèque : Monsieur le bibliothécaire, je voudrais un monitoire du XVIIe siècle. Le bibliothécaire lui met entre les mains un recueil d'actes ecclésiastiques. Le demandeur n'est pas entièrement satisfait, il voudrait savoir en quelle forme étaient les anciens monitoires; mais une feuille placard de cent quarante ans a eu bien des chances de destruction ; elle doit être aujourd'hui bien rare. J'en ai cependant une en tête de laquelle est une grande croix. C'est que, d'après les préceptes de mon Traité des matériaux manuscrits, je ramasse tout.

(57) Ces lignes sont extraites de mon exemplaire.

(58) Statuts synodaux de Sens, déjà cités, chap. Taxes ecclésiastiques.

(59) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 1, chap. 10, l'Art de régler une maison de campagne.

(60) *Ibidem, ibidem.*

(61) *Ibidem, ibidem.*

(62) *Ibidem, ibidem.*

(63) *Ibidem,* liv. 1er, chap. 9, Ce qu'il faut qu'une femme pratique à la campagne.

(64) Avant la révolution, j'ai vu un ancien et singulier usage dans les campagnes. Le maître, à la fête des rois, donnait, comme les autres jours, le pain, la soupe et *la portion;* mais ce jour-là les valets se cotisaient, à raison de quatre à cinq sous chacun, pour acheter la volaille la moins chère, une vieille oie, un vieux coq, un vieux dindon, et ils invitaient leurs maîtres.

(65) Ces fêtes de campagne se sont encore conservées.

(66) Dict. de Furetière, au mot *Saint.*

(67) Dans les villages de la France, le pain cuit quelques jours avant Noël, se nomme le kalendat.

(68) Dictionnaire de Furetière, au mot *Souche.*

(69) *Ibidem,* au mot *Pasques.*

(70) *Ibidem,* au mot *Quillier.*

(71) *Ibidem,* au mot *Tirer.*

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) Les Devoirs des maîtres et des domestiques, par Claude Fleury, abbé de Loc-Dieu, Paris, 1688.

(74) Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 1er, chap. 12, Réflexions très utiles sur les biens de la campagne.

(75) Usage d'un grand nombre de provinces.

(76) Nouv. Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 3, chap. 14, Esparcet.

(77) *Ibidem, ibidem.*

(78) Dict. de Furetière, au mot *Sainfoin.*

(79) Nouv. Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 3, chap. 14, Esparcet.

(80) *Ibidem,* liv. 3, chap. 12, des Prés.

(81) Code des seigneurs, par Henriquez, 1re part., chap. 17, du Champart.

(82) Collection de jurisprudence de Denisart, art. Franc-Aleu.

(83) Mémoires des intendants, Généralité de Montauban.

(84) *Ibidem*, Généralité de Lille.

(85) J'ai l'original d'un rapport fait au ministre des finances le 5 janvier 1715, par un premier commis, relativement à l'indemnité de 15 sous par mouton à payer à Delabarre et Doucher, qui avaient fait venir dix-neuf mille neuf cents

moutons d'Allemagne : ce rapport mentionne des importations antérieures.

(86) Dict. économique, par Chomel, art. Abondance des richesses dans le royaume.

(87) Tableaux des importations et des exportations de la Suisse à la fin du XVIIe siècle ; elles sont encore aujourd'hui à peu près les mêmes.

(88) Dict. économique de Chomel, art. Abondance des richesses dans le royaume.

(89) Mémoires des intendants, Mém. sur la Franche-Comté, Haras.

(90) Dict. de commerce de Savary, aux art. Haras, Cheval.

(91) *Ibidem, ibidem.*

(92) *Ibidem, ibidem.*

(93) Mémoires des intendants, Généralité de Limoges, Généralité de Montauban, art. Commerce des mulets.

(94) Note (8) du chap. des Villageois.

(95) Tels sont les noms des raisins du Nivernais. Une partie de ces raisins sont les mêmes que ceux que l'on cultivait à la fin du XVIIe siècle aux environs de Paris. Voyez le Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 4, chap. 27, de la Vigne.

(96) Dict. de commerce, par Savary, Commerce de la France, Commerce de La Rochelle.

(97) Dict. de Furetière, au mot *Arçon.*

(98) *Ibidem,* au mot *Gamaches.*

(99) Nouveau Théâtre d'agriculture, liv. 4, chap. 27, de la Culture de la vigne.

(100) *Ibidem,* Taille, Greffe.

(101) Traités d'agriculture, déjà cités, chap. des Vignes.

(102) Abrégé des bons fruits, par Merlet, 1690, ch. des Vignes.

(103) Nouv. Théât. d'agriculture, liv. 4, ch. 27, Culture de la vigne.

(104) « On demande aux commissaires du roi la révocation de l'arrêt du con-« seil qui deffend la plantation des vignes dans la province,.. 13 octobre 1687... » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité.

(105) Notes du XVIe siècle sur la fabrication du vin. — Nouveau Théâtre d'agriculture, chap. des Vignes.

(106) *Ibidem,* chap. 28, des Vendanges, Manière de façonner les vins.

(107) *Ibidem, ibidem.*

(108) Dict. de commerce de Savary, Commerce de la France, Généralité de Paris.

(109) Introduction au Théâtre d'agriculture de Serres, édit. de l'évêque Grégoire, où il est fait mention de Dom Pérignon qui, vers la fin du XVIIe siècle, perfectionna la fabrication des vins de Champagne.

(110) Mém. des intendants, Mém. sur la Champagne, chap. Commerce.

(111) Dict. de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de la Champagne.

(112) Lettres de St.-Evremont, Lettre au comte d'Olonne.

(113) Délices de la campagne, déjà cités, chap. 37, des Vins.

(114) Dict. de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de Bordeaux.

(115) *Ibidem, ibidem.*

(116) *Ibidem, ibidem.*

(117) Mémoires des intendants, Mémoire sur la Flandre flamingante, art. Agriculture.

(118) Dict. de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de Champagne.

(119) Edit de 1686, relatif à l'exportation des grains.

(120) Dict. de commerce de Savary.—Description de la France, par Piganiól. —Voyage en France, par Duval, Paris, 1687, art. de la Provence.

(121) Histoire de la Provence, Territoire.

(122) Voyage en France, par Duval, chap. 1.

(123) Roman bourgeois de Furetière, chap. Catalogue des livres de Mytophilacte.

(124) Ordonnance des eaux et forêts de 1669, de la Police.

---

*DU CONTEUR DE VILLAGE, chap. LXVIII.

(1) Cet usage patriarcal existe toujours dans les campagnes.

(2) Dict. de Furetière, au mot *Bourru*.

(3) J'ai connu de ces beaux conteurs; ils sont fort considérés dans les villages

(4) Chorérographie de Feuillet, déjà citée, Gavotte, Loure.

(5) *Ibidem*, menuet.

(6) Dict. de Furetière, au mot *Dismeur*.

(7) Si un lecteur exigeait, au texte, des prix rigoureusement vrais, ce lecteur ne connaîtrait point les éléments de la science économique, lorsqu'elle s'applique à des temps antérieurs d'un siècle et demi au nôtre. Ce n'est pas que je manque de prix vrais, mais je ne puis m'en servir dans le texte sans exciter avec raison la méfiance, tant on les trouverait disparates et contradictoires. Je crois cependant devoir les donner ici, dans les notes, afin qu'on puisse faire avec moi les calculs des prix probables qui, je n'en doute pas, ont été les vrais prix. Autre observation : les prix de la fin du XVII[e] siècle doivent d'ailleurs être et sont réellement les pères des prix actuels; ils ne doivent pas arbitrairement, d'après des prix authentiques, mais accidentels, s'éloigner de leur accroissement et de leur proportion probable. Dans mes calculs, j'ai suivi ces principes.

On va voir si j'ai bien fait.

Un notaire du Nivernais, très obligeant et très instruit, m'a envoyé des actes de vente de la fin du XVII[e] siècle, où l'arpent de champ est porté à 18, à 25, à 30, à 64 livres. Le prix moyen de ces quatre prix est de 34 livres. Mais comment puis-je donner pour vrai ce prix au lecteur qui va lire, à la page suivante, que le prix moyen du champ, à Montereau, peu distant du Nivernais, fait dans le temps même, par des hommes ayant sous leur main tous les matériaux nécessaires, est au moins de 100 livres? Quant aux autres prix vrais des biens fonds énoncés dans d'autres actes, ils sont aussi contradictoires, aussi disparates, et j'ai été forcé de faire les mêmes raisonnements, les mêmes calculs. L'arpent de pré naturel y est porté à 158 livres; j'ai cru devoir le réduire à deux fois le prix du champ, à 120 livres.

L'arpent de vigne y est porté à 160, à 240 livres. Le prix moyen est de 200 livres. J'ai cru devoir le réduire à trois fois le prix du champ.

Le prix du bois, de l'arpent de taillis, coupe de vingt ans, y est porté à 46 livres. Des gens du pays m'ont dit que, dans ce cas, il fallait compter autant pour le prix de la terre nue, ce qui fait 92 livres, terre et bois, compte rond 100 livres. En partant de cette base, telle quelle, et d'après les évaluations du Parfait économe, déjà cité, chap. 8, Des Bois, l'arpent de bois taillis de dix ans, doit être à peu près de 75 livres, et celui de la futaie de 125 livres.

(8) Essai sur les monnaies, par Dupré de St-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1712.

(9) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 4, tit. 3, Qualité des terres.

(10) Le Parfait économe, par Rosny, déjà cité, chap. 3 et 4.—Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1720.

(11) Le Parfait économe, par Rosny, chap. 5, des Prés.

(12) *Ibidem*, chap. 6, des Façons des vignes.

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1713.

(15) Avec les prix du froment donnés par Dupré de St.-Maur dans son Essai sur les monnaies, j'ai formé une année commune de celles de la fin du XVII[e] siècle, et j'ai trouvé qu'elle était de 10 livres. Je possède l'original de la panneterie de l'Hôtel-Dieu de Paris, année 1665; le prix du froment y est porté à 12 livres.

J'avertis encore ici franchement le lecteur que je n'ai pas toujours littéralement extrait des livres ou des manuscrits du temps les prix des choses, que je les ai aussi quelquefois modifiés, c'est-à-dire augmentés lorsque les prix étaient d'années bien antérieures, diminués lorsqu'ils étaient d'années bien postérieures. Je lui cite mes autorités, il pourra encore faire mes calculs. Qu'il veuille bien d'ailleurs se rappeler la note (7).

(16) Pour avoir le prix du méteil j'ai pris le terme moyen entre celui du froment et celui du seigle.

(17) Ce qui est un peu moins du quart du prix du froment, différence ordinaire, et sans doute de tous les temps, entre les prix de ces deux espèces de grains.

(18) L'orge est portée ici un peu au-dessus de la moitié du prix du froment, proportion indiquée dans l'Essai sur les monnaies, chap. Variations dans les prix des choses, et l'avoine à la moitié du prix du froment, proportion indiquée dans le même chapitre.

(19) *Ibidem, ibidem*, année 1712, Bichets de pois.

(20) Dans tous les temps le prix des fèves a été à peu près le même que celui des pois.

(21) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1719.

(22) *Ibidem, ibidem.*

(23) On voit, dans la Statistique de Peuchet, que le prix du muid de cidre, en 1800, était de 40 fr. On peut le réduire à la moitié, en prenant pour base de la réduction le prix du blé qui de 1700 à 1800 avait doublé.

(24) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 4, tit. 3, Qualité des terres.

(25) Le prix du vinaigre a toujours été un peu au-dessous de celui du vin.

(26) Le prix de l'eau-de-vie relativement à celui du vin a été, sans doute, il y a environ un siècle, dans la même proportion que celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire comme 5 à 1.

(27) Essai sur les monnaies, Var. dans le prix des choses, année 1696.

(28) On sait que le prix du bœuf est ordinairement un peu moins du double de celui de la vache.

(29) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, Variations dans les prix des choses, année 1713. — Notes (7), (15).

(30) *Ibidem, ibidem.* — Notes (7), (15).

(31) A Clamecy, en Nivernois, le prix de la pinte de lait était, vers la fin du siècle dernier, de deux sous. D'après la proportion d'accroissement précédemment adoptée, il faut le porter à un sou au commencement du même siècle.

(32) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, chap. Variations dans le prix des choses, année 1709.

(33) *Ibidem, ibidem*, année 1711. — Notes (7), (15).

(34) Parfait économe, par Rosny, chap. 13, du Commerce des troupeaux. — Notes (7), (15).

(35) Le prix relatif de la brebis à celui du mouton est et probablement a toujours été inférieur d'un sixième. Il est d'ailleurs fort difficile d'établir à cet égard des proportions fixes. — Essai sur les monnaies, Variations dans les prix des choses, année 1711. — Notes (7), (15).

(36) La chèvre a toujours été à peu près au même prix que le mouton.

(37) Aujourd'hui c'est encore la même proportion entre le prix du chevreau et celui de l'agneau.

(38) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, année 1607.

(39) Faits, calculs sur une des grandes administrations, par le comte d'Hauterive, déjà cité, extrait du manuscrit de 1694.

(40) *Ibidem, ibidem.* — Notes (7), (15).

(41) « ... Un canard... 24 sous... » État des dépenses de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, année 1693, manuscrit que j'ai.

(42) « État de la viande qui se distribue aux rois et à carême-prenant, à M. le « premier maître-d'hôtel... une poule d'Inde, 2 liv. 16 s. » Autre compte man. de la chambre aux deniers du roi, année 1714, je l'ai.

(43) « Sommaire général des deux tables qui est de tout le petit commun..... « six chapons, 8 liv. 8 s. » *Ibidem.*

(44) « Une poularde grasse, 30 sous... » État de dépenses de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, manuscrit déjà cité.

(45) Calculs sur une des grandes administrations de l'État, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(46) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1720.

(47) *Ibidem,* année 1709.

(48) *Ibidem,* année 1722.

(49) *Ibidem,* année 1712.

(50) *Ibidem, ibidem.*

(51) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(52) *Ibid., ibid.*

(53) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1712.

(54) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(55) Dans aucun temps on n'a sans doute pu mettre une grande différence entre le prix du mouton et celui du veau.

(56) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(57) *Ibidem, ibidem.*

(58) *Ibidem, ibidem.*

(59) Essai sur les monnaies, par Dupré de St.-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1708.

(60) Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, 7[e] part., chap. Versailles, Val de Galie.

(61) Les Vérités plaisantes ou le Monde au naturel, Rouen, Ferrand, 1696, Entretien, le Paysan.

(62) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(63) « Sommaire général des deux tables qui est de tout le petit commun... « cinq lapins, 7 liv. » Compte manuscrit de la chambre aux deniers du roi, manuscrit déjà cité.

(64) « Sommaire général des deux tables qui est de tout le petit commun... « douze perdrix, 16 liv. 16 s. » *Ibidem.*

(65) Sommaire général de la bouche.... quatre bécasses, 5 liv. 12 s. « *Ibid.*

(66) « Sommaire général de la bouche... un faisan, 5 liv. 12 s. » *Ibidem.*

(67) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(68) *Ibidem, ibidem.*

(69) *Ibidem, ibidem.*

(70) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1720.

(71) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) *Ibidem, ibidem.*

(74) *Ibidem, ibidem.*

(75) *Ibidem, ibidem.*

(76) *Ibidem, ibidem.*

(77) *Ibidem, ibidem.*

(78) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1708.

(79) Calculs sur une des grandes administrations, par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694.

(80) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1710.

(81) *Ibidem, ibidem,* année 1690.

(82) *Ibidem, ibidem.*

(83) *Ibidem, ibidem.*

(84) *Ibidem, ibidem,* année 1704.

(85) *Ibidem, ibidem,* année 1713.

(86) Parfait économe, par Rosny, chap. 6, des Façons de vignes.

(87) Essai sur les monnaies, par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1679.

(88) Théâtre d'agriculture, par Liger, liv. 1, chap. 10, l'Art de régler une maison de campagne.

(89) *Ibidem, ibidem.*

(90) Essai sur les monnaies; Variat. du prix des choses, année 1721.

(91) *Ibidem, ibidem,* année 1709.

(92) *Ibidem, ibidem.*

(93) *Ibidem, ibidem.*

(94) *Ibidem, ibidem,* année 1710.

(95) *Ibidem, ibidem.* En 1739, les figues sont portées à neuf sous; j'ai dû ne les porter qu'à six en 1700.

(96) « Au gobelet et à la bouche deux grands flambeaux.... de cire jaune éva-

« luée à 30 s. la livre. » Compte de la chambre aux deniers du roi, manuscrit déjà cité.

(97) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1713.

(98) *Ibidem, ibidem,* année 1721.

(99) *Ibidem, ibidem,* année 1719.

(100) *Ibidem, ibidem,* année 1709.

(101) Dans les diverses parties de la France, surtout dans le Midi, l'huile de noix se vend un tiers de moins que l'huile d'olive.

(102) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1710.

(103) *Ibidem, ibidem,* année 1666.

(104) « Louis, etc., sur la demande..... que la maison sise en la grand' « rue de Provins, dicte la Queue de regnard..., soit tenue en roture .. Donné « à... le... septembre 1634... » Ces lettres originales se trouvent dans le Supplément pour servir à l'histoire des villes, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, des Villages.

(105) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1719.

(106) Dict. de Commerce, par Savary, au mot *Droits.*

(107) *Ibidem, ibidem.*

(108) Le Parfait économe, par Rosny, chap. 12, du Toisé.

(109) *Ibidem, ibidem.*

(110) Confirmation de l'hérédité de syndic des tapissiers courtepointiers de Troyes, 20 mai 1707. L'original de cet acte est dans le Recueil des arts mécaniques, manuscrit cité au chap. 2, Arts mécaniques de mon Traité des matériaux manuscrits.

(111) « Je... tailleur des filles de la reine, confesse avoir reçu.... le... 1629... » *Ibidem,* où se trouve l'original de cette quittance.

(112) « Je confesse avoir reçu..... 120 liv..... pour l'entretènement des cou- « vertures de plomb et soudures du chasteau de Melun..... 25 juin 1683...... » *Ibidem.*

(113) « L'an de grâce 1684, devant nous Nicolas Toustain.... vicomte de la « ville française du Hâvre de Grâce.... du consentement du procureur du roy... » avons reçu maistre de la boulangerie.... ledit.... jurant de garder et observer « les statuts. » *Ibidem.*

(114) Nouvelle méthode pour les calculs, Paris, Guignard, 1701, Prix des ouvrages ordinaires.

(115) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1690.

(116) Dict. de Commerce, par Savary, au mot *Droits.*

(117) Livre commode des Adresses, déjà cité, chap. Poterie, Nattes.

(118) Dict. de Comm., par Savary, au mot *Droits.*

(119) *Ibidem, ibidem.*

(120) *Ibidem, ibidem.*

(121) « M. le marquis de Vence doibt 20 pans de mousseline.... 12 livres.... « En Avignon, ce 9 avril 1673. » Compte de marchandises livrées au marquis de Vence, par Igalon, 3 apvril 1673, dont je possède l'original. Le pan, mesure locale, équivaut à huit pouces.

(122) « ... 3 pans... touaile grise, 13 sous 6 deniers... » *Ibidem.*

(123) 36 pans 3/4 Rouen... 13 livres 15 sous... » *Ibidem.*

(124) Dict. de Commerce, par Savary, au mot *Droits.*

(125) « 6 pans 3/4 toile de Troie... 3 francs... » Compte des marchandises livrées au marquis de Vence, manuscrit déjà cité.

(126) Dict. de Commerce, par Savary, au mot *Droits.*

(127) Théâtre italien, de Ghérardi, la Précaution inutile, acte 1.
(128) Essai sur les monnaies, Variat. du prix des choses, année 1670.
(129) Journal du Voyage de Siam, par Choisy, Paris, Cramoisy, 1687.
(130) Dans les dictionnaires du temps on voit que les femmes recevaient à leurs toilettes. Il est inutile de chercher la preuve dans les romans du temps que les gens de lettres venaient y lire leurs ouvrages.
(131) Les Voyages de Savary de Brèves en Terre-Sainte, etc.; Paris, 1628; les Voyages de Paul Lucas, en Syrie et Palestine, Rouen, Machuel, 1724; la Relation d'un voyage de la Terre-Sainte, Paris, Dezallier, 1688, et bien d'autres étaient alors fort recherchés.
(132) Voyez l'avant-dernière note.
(133) Réglements de l'Académie française, Séances publiques, lectures.
(134) Muse historique de Loret, déjà citée, 30 juin 1650.
(135) On voit dans la Vie de Voltaire que les gens de lettres allaient dans la société de Ninon.
(136) Romans du temps. Dans un très grand nombre, les héros sont esclaves en Afrique, et le plus souvent à Alger.

DU MESUREUR, chap. LXIX.

(1) Les premiers astronomes, tels que Hésiode, Thalès, qui ont fait l'histoire de la formation de l'univers, ont mêlé les fables aux erreurs.
(2) Notes sur l'astronomie du XIVe et XVe siècle.
(3) Vie de Descartes, par Baillet.
(4) Renati Descartes, Principia philosophiæ, Amstelodami, Elzevir, 1644, pars secunda, texte et gravures.
(5) *Ibidem*, Pars tertia et quarta.
(6) On sait les contradictions que la doctrine de Descartes éprouva de la part des Voetius et des Gassendi.
(7) Enfin les universités, après avoir proscrit cette nouvelle philosophie, finirent par l'adopter et l'enseigner, Vie de Descartes. Le monde savant et même le beau monde devint cartésien, Lettres de Sévigné.
(8) XVIe siècle, station du Confrère de Chaillot, notes sur le système de Copernic.
(9) Mém. de l'Académie des sciences, fin du XVIIe siècle, Astronomie.
(10) Histoire des mathématiques, par Montucla, Fabricius.
(11) *Ibidem*, Cassini.
(12) *Ibidem*, La Hire.
(13) *Ibidem*, Bernouilli.
(14) *Ibidem*, Huyghens.
(15) *Ibidem*, Galilée.
(16) *Ibidem*, Huyghens.
(17) *Ibidem*, Cassini.
(18) Mémoires de l'Académie des Sciences, Huyghens.
(19) Histoire de l'astronomie, par Lalande, Newton.
(20) Hommes ill. Perrault, Vie de Claude Perrault, Observatoire.
(21) Voyez l'ouvrage qui a pour titre : *de Varia Aristotelis fortuna*.
(22) *Ibidem*.
(23) XVIe siècle, station du Confrère de Chaillot, Physique.

(24) Descartes, Dioptrice, caput 1, de Lumine.
(25) Dict. de Furetière, au mot *Microscope*.
(26) *Ibidem*, au mot *Thermomètre*.
(27) *Ibidem*, au mot *Baromètre*. — Traité de la pesanteur de l'air, par Pascal, Paris, 1663, art. Expérience du vide.
(28) *Ibidem*.
(29) Physique de Mariotte, Leyde, 1717, chap. de l'Air.
(30) Dict. des sciences médicales, Introduction.
(31) Œuvres de Boyle, *de Atmospheris corporum consistentium; de Mira subtilitate effluviorum; de Insigni efficacia effluviorum*.
(32) Œuvres de Gassendi, Philosophie. L'argumentation sur le *Datur, Non datur vacuum* se perpétua dans les colléges jusques à nos jours.
(33) Boyle, dans ses Expériences physico-mécaniques sur le ressort de l'air, dit que l'invention de la machine pneumatique est d'Othon Guericke.
(34) Voyage des ambassadeurs de Siam en France, par de Vizé, novembre 1686. Expériences physiques.
(35) Ottonis de Guericke Electricitas.
(36) Hist. de l'Acad. des sciences, année 1687, Dilatation de l'eau.
(37) Hist. de l'Acad. des sciences, année 1667, Calcination des métaux.
(38) Histoire de la physique, par Libes, lib. 2, chap. 6.
(39) *Ibidem, ibidem*.
(40) Essais de physique de Mariotte, de la Lumière.
(41) Histoire de la physique, par Libes, liv. 2, chap. 6.
(42) Magia catoptrica, auctore Kircher.
(43) Œuvres de Galilée, des Pendules.
(44) Physique de Rohault, Paris, Desprez, 1730, 1re part., chap. 6, des principes des êtres naturels.
(45) Descartes, Principia philosophyæ, pars 2a, de Corporum motu.
(46) Les Mécaniques de Galilée, utiles aux philosophes et aux artisans, Paris, 1638, chap. 2, 3, 4 et 5, où il est traité de la pesanteur et de la chute des corps.
(47) Prælusiones magneticæ, auctore Kircher, Romœ, 1654.
(48) Géométrie de Descartes, Leyde, Maire, 1637.
(49) Dioptrique de Descartes, imprimée la même année, chez le même libraire.
(50) Histoire des mathématiques, par Montucla, 4e part., liv. 1er.
(51) *Ibidem*, Infiniment petits.
(52) *Ibidem*, liv. 9, de l'Aplatissement de la terre.
(53) *Ibidem*, liv. 5, Portion de l'Arc du méridien, mesurée par Svélius.
(54) *Ibidem*, Nouvelle mesure d'une portion du méridien, par Picard.
(55) *Ibidem*, De la Longitude mesurée par le moyen des éclipses.
(56) Rech. de mathématiques, de physique, par Parent, Paris, 1714.
(57) Cours de mathématiques, par Ozanam.
(58) Récréations math. et physiques, par Ozanam, Paris, 1778.
(59) Veut-on voir les progrès de la géographie, de la manière la plus sensible à l'œil, on n'a qu'à ranger sur une même ligne les cartes du xve, du xvie et du xviie siècles. On remarquera que depuis la fin du xviie siècle la figure des terres bien connues n'a presque plus varié.
(60) Guillelmi Sanson in Geographiam antiquam Michaelis Baudrand, Disquisitiones geographicæ, Parisiis, 1683.

(61) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 13, Histoire de la géographie, Requête de Guillaume Delisle, Sanson.

(62) Joannis Baptistæ Duhamel, de Meteoris et Fossilibus, Paris, 1660, lib. 2° cap. 8°, de Gemmis.

(63) Essais de physique, par Claude Perrault, Paris, 1680, de la Sève.

(64) Note (69) du chap. 77, des Promeneurs aux Champs-Élysées.

(65) Jardin de santé de Cuba. Dans l'édition citée aux notes du xv[e] siècle, Histoire 20, le Savant, il y a 509 figures de plantes gravées sur bois.

(66) Remberti Dodonœi, stirpium historiæ pemptades sex, Antuerpiæ, Plantin, 1583, avec gravures où l'on compte 2,191 fig. de plantes.

(67) Joannis Raii, Historia plantorum, déjà citée, 1686. Il y a un catalogue et la description de 18,655 plantes.

(68) Description du Jardin royal des Plantes, par Brosse, Paris, 1636, Catalogue des plantes.

(69) Voyez la note (71).

(70) Voyez les divers ouvrages de Magnol, mort en 1715, notamment son Novus caracter plantarium.

(71) On trouve en tête des Éléments de botanique de Tournefort, imprimerie royale, 1694, une histoire abrégée de la science, à laquelle succède l'exposition du nouveau système.

(72) Synopsis methodica animalium quadrupedum et serpentini generis, auctore Joanne Raio, Londres, 1693, Synopsis methodica avium et piscium, ab eodem auctore, Londres, 1713.

(73) Arcana naturæ detecta, Delft, 1695-1719, où se trouvent les découvertes microscopiques de Leuwenhoeck.

(74) Voy. aux notes du xiv[e] et du xv[e] siècles, les notes sur l'alchimie.

(75) Notes du xvi[e] siècle, notes sur la transmutation des métaux.

(76) La chimie fit, pendant le xvii[e] siècle, de continuels progrès. Assurément il y a loin du Prototype de l'art chimique de René de Lachastre, Paris, 1620, où il est dit que *l'argent vif est une eau visqueuse condensée et espoisse dans les viscères de la terre, que l'univoque consistence des qualitez de l'or servent à l'authipéristase de l'or contre le feu matériel* à l'Appendice général de Glaubert, Amsterdam, 1660; mais il faut en convenir aussi, de cet appendice dont le premier axiome est : *in sole et sale omnia,* il y a loin encore au Cours de chimie du sage et savant Lemery, Paris, 1679, et au Chimiste physicien, du docteur Mogin, qui, l'un et l'autre, soumettent tout à l'expérience des faits.

(77) Chimie de Lémery, Chimiste de Mogin.

(78) Grammaire générale, par Arnauld et Lancelot.

(79) Grammaire française, par Regnier-Desmarais.

(80) Registres du parlement. Arrêt du 4 septembre 1624, relatifs à Villon, Bitault et Declaves, accusés d'avoir composé et publié des thèses contre la doctrine d'Aristote.

(81) Œuvres de Descartes, Paris, 1724, Méthode.

(82) Discernement du corps et de l'âme, par Cordemoi, Paris, Lambert, 1666.

(83) Signe de note inutile.

(84) Le système de l'âme, par La Chambre.

(85) Découverte de la vérité, par Mallebranche.

(86) Méthode de Descartes, déjà citée.

(87) La Logique ou l'Art de penser, par Nicole et Arnauld.

(88) Essais de morale, par Nicole.

(89) Maximes de Larochefoucauld.

(90) Caractères de Labruyère.

(91) Histoire avant Jésus-Christ, depuis Jésus-Christ, et notamment les traités de paix.

(92) Notes du chap. 51, De ceux qu'on doit attentivement écouter.

(93) Auteur du livre *de jure belli ac pacis,* Paris, 1625.

(94) Conseiller du roi de Suède ; sa jurisprudence universelle.

(95) Elementorum jurisprudentiæ universalis, lib. duo, La Haye, 1660.

(96) Auteur d'une histoire du droit, Paris, 1678.

(97) Lois civiles, Paris, Coignard, 1689.

(98) XVI[e] siècle, stat. 59, le Libraire de Paris, notes sur l'économie.

(99) Bibliographies.

(100) Ce n'est qu'au XVII[e] siècle qu'on a eu des testaments politiques.

(101) Notes du chap. 85, de l'Intendant,

(102) Ses principaux ouvrages sur l'histoire sont : l'Histoire de saint Louis, imprimée en 1618 ; l'Histoire de Louis XI, imprimée en 1610 ; l'Histoire de France, depuis François I[er] jusqu'à Louis XIII, imprimée en 1631.

(103) Thuani historiarum ab anno 1544 ad annum 1607, lib. 138.

(104) Histoire générale de France, par Dupleix, Paris, 1621.

(105) Histoire romaine, par Coiffeteau, Paris, 1668.

(106) Histoire de France, Paris, 1643-51 ; Abrégé de l'Histoire de France, par Mézerai, Paris, 1668.

(107) L'impression de son histoire de huit rois, depuis 1423 jusqu'à 1589, qu'on nomme Histoire de France, fut faite par Barbin ; elle commença en 1683 et finit en 1694.

(108) Discours sur l'histoire universelle, par Bossuet.

(109) Hist. des révol. d'Angleterre, par le P. d'Orléans, Paris, 1698.

(110) Histoire des Croisades, par le P. Maimbourg.

(111) Histoire d'Angleterre, par Larrey, 1697.

(112) Conjuration contre Venise, par St.-Réal.

(113) Histoire ecclésiastique, par Fleury, 1691.

(114) Histoire des révolutions de Suède, par Vertot, Paris, 1696.

(115) Mémoires du cardinal de Retz.

(116) Plaidoyers de Patru.

(117) Plaidoyers de Lemaitre.

(118) Plaidoyers de Pelisson.

(119) Harangues, arrêts de Lamoignon. Voyez, sur les arrêts, mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Hist. des lois, Recueil de droit français, extrait des registres du parlement, connu vulgairement sous le nom d'Arrêts de Lamoignon.

(120) Plaidoyers de d'Aguesseau.

(121) Sermons de Bourdaloue.

(122) Sermons de Massillon.

(123) Oraisons funèbres de Bossuet.

(124) Oraisons funèbres de Fléchier.

(125) Oraisons funèbres de Mascaron.

(126) Mémoires de l'Académie française, XVII[e] siècle, Éloges.

(127) L'Astrée, par d'Urfé, Paris, 1612.

(128) Faramond ou l'Hist. de France, par La Calprenède, Paris, 1661.

(129) Endymion, par Gombaud, Paris, 1624.

(130) Clélie, Paris, 1634 ; le Grand Cyrus, Paris, 1650.

(131) Polexandre, Paris, 1637.

(132) Roman comique de Scarron, Paris, De Luynes, 1675.

(133) Roman bourgeois de Furetière.

(134) Mémoires de Grammont, par Hamilton.

(135) Œuvres de madame de Villedieu, Paris, Barbin, 1702.

(136) La Princesse de Clèves, Paris, 1678.

(137) Aventures d'Hippolyte, comte de Duglas, roman le plus souvent réimprimé au siècle dernier; Contes des fées.

(138) Lettres de Voiture, Paris, Mauger, 1686.

(139) Lettres de Balzac, Paris, Bilaine, 1674.

(140) Lettres de madame de Sévigné.

(141) Voyez entre autres la Nouvelle allégorique ou troubles arrivés au royaume d'éloquence, Paris, de Luynes, 1658, et l'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste, Paris, Leers, 1696.

(142) Provinciales de Pascal.

(143) Lettres de Balzac, Opinion de Moréri, premières éditions de son Dictionnaire, etc., au mot *Chapelain*.

(144) Bibliothèque française, par Goujet, Paris, Guérin, 1756, Chapelain.

(145) Moyse sauvé, par St.-Amand, Paris, 1654.

(146) David, poëme héroïque, par Les Fargues, Paris, 1660.

(147) Clovis ou la France chrétienne, poëme héroïque, par Desmarets, Paris, 1657.

(148) Cet ouvrage, traduit, à son apparition, dans toutes les langues, louangé par tous les peuples, est peut-être celui qui a eu le plus grand nombre d'éditions.

(149) Poésies de Malherbe, Paris, 1666, édition de Ménage.

(150) Quelques-unes de ses poésies couraient déjà le monde.

(151) Comédies de Molière.

(152) Comédies de Régnard.

(153) Tragédies de Corneille.

(154) Tragédies de Racine.

(155) Opéras de Quinault.

(156) Fables, Contes de la Fontaine.

(157) Moréri, premières éditions de son Dictionnaire, le P. Bouhours, Pensées ingénieuses des anciens et des modernes, Baillet, Jugements des savants, art. Boileau.

(158) Histoire de la Poésie française, par Mervesin. déjà citée, Uranistes et Jobelins.

(159) Poésies de Racan, Paris, 1660.

(160) Poésies de Segrais.

(161) Poésies de madame de Deshoulières, Paris, 1688.

(162) Poésies de madame de la Suze, Sercy, 1666.

(163) Poésies de La Fare.

(164) Poésies de Chaulieu.

(165) Poésie de Pavillon.

(166) Poésies de Chapelle.

(167) Poésies de Bachaumont.

(168) Œuvres de Santeuil, Paris, Benard, 1698.

DES DISPUTEURS INTERROMPUS, chap. LXX.

(1) Dict. de Furetière, au mot *Lever*.

(2) Traité de la police, par Delamarre, liv. 1, tit. 6, chap. 5, des Lieutenants, commissaires et autres officiers de police.

(3) Voyez le costume des commissaires de police, aux estampes des pièces de théâtre, imprimées à la fin du XVIIe siècle.

(4) Justi-Lipsii opera, historica romana et externa.

(5) Vossius auteur du livre intitulé De historicis græcis et latinis.

(6) Auteur des Relectiones hiemales de methodo et ratione legendi historias.

(7) Auteur dell'Arte istorica.

(8) Auteur d'un traité en latin sur l'histoire.

(9) Auteur de l'introduction à l'histoire de l'univers.

(10) Auteur de Réflexions sur l'histoire.

(11) Auteur des Réflexions sur la rhétorique, où se trouve un projet d'un traité sur l'histoire.

(12) Auteur des Discours sur l'usage de l'histoire.

(13) Ciceronis de oratore, lib. 2, § 9.

(14) Presque tous les historiens donnent, dans leurs ouvrages, surtout aux premières pages, la poétique ou la définition de l'histoire; grand nombre d'autres auteurs se sont plu aussi à la donner.

(15) Malmsbury, De gestis regum Anglorum, lib. 5, Londres, 1576.

(16) General history of England, by Huntington; London, 1576.

(17) Mathei Paris, Angli monachi, historia major Angliæ, Londini. 1606.

(18) Buchanani Scotiæ historia, Edimbourg, 1582.

(19) Camdeni Annales rerum Anglicarum et Hibernicarum, regnante Elisabethâ, ex editione Hearne, Oxonii, 1717.

(20) Annales rerum Anglicarum, Henrico VIII, Edwardo VI et Mariâ regnantibus.

(21) Gregorii episcopi Turonensis, historia Francorum, Ruinart, Paris, 1699.

(22) Histoire et chronique de Froissart, Paris, Sonnius, 1574.

(23) L'inventaire de l'histoire de France, par Serres, Paris, 1660.

(24) Histoire de France, par Mezeray, Paris, Guillemot 1643-51.

(25) Istorie Fiorentine, da Giovani, Matteo e Filippo Villani, Milano, 1729.

(26) Istorie Fiorentine, da Macchiavelli, Firenze, 1532.

(27) Istoria d'Italia, da Guicciardini, Venezia, 1738.

(28) Pauli Jovii historiæ sui temporis, ab anno 1494 ad annum 1547. Florentiæ, 1550-52.

(29) Davilla, Istoria delle guerre civili di Francia, dopo l'anno 1559 al 1598. Paris, imprimerie royale, 1644.

(30) Annales de la corona de Aragon, par Çurita, Zaragoça, 1610-30.

(31) Marianæ historia Hispaniæ, Tolède, 1592.

(32) Historia general de los echos de los Castellanos en las islas y tierra firme del mar oceano por Herrera, Madrid, 1601.

(33) Famiani Stradæ de bello belgico decades duæ, Romæ 1640-47.

(34) Meursii rerum Belgicarum libri 4, 1614.

(35) Annales Boicæ gentis, auctore Aventino, Francfort, 1710.

(36) Puffendorfii Sueciæ historia, ab anno 1628 ad annum 1654, Utrecht, 1686.

(37) Histoire de l'empire d'Allemagne, par Heiss, 1684.

(38) Olaï Magni historia de gentibus septentrionalibus, Romæ, 1555.—Joannis Magni, Gothorum Sueonumque historia, Romæ, 1554.

(39) Histoire de Pologne, par Martin Cromer.

(40) Quelques personnes me diront bénignement : Comment l'histoire des diverses parties de la société aurait-elle pu être connue dans le beau siècle des Bossuet, des Varillas, des Saint-Réal ? On se doute que je devais m'attendre à cette question, et que ma réponse est prête. L'indépendante raison, au XVII[e] siècle, comme aux siècles précédents, comme aux siècles futurs, avait toujours protesté, ainsi qu'elle protestera toujours, contre l'histoire des peuples où les peuples ne sont pas. La chronique de Jean de Troyes, sans remonter à Alexandre, à Denis d'Halicarnasse, à Pausanias, annonce dans son auteur une idée confuse d'une histoire des diverses parties de l'ordre social. Cette idée est moins confuse dans le Journal de Paris, moins dans le Journal de l'Etoile, moins dans la Méthode historique de Bonin, moins dans les Mémoires des intendants, recueil qui, pour le XVII[e] siècle, atteste que plusieurs bons esprits de ce temps, sentant que ce qu'on appelait l'histoire n'était pas l'histoire nationale, énoncèrent sûrement leur opinion; et sûrement aussi, eurent à répondre à grand nombre d'objections qu'aujourd'hui, au XIX[e] siècle, on m'a faites.

(41) Alors surtout, accoutumé qu'on était à l'histoire-bataille, qui, si je puis m'exprimer ainsi, était encore plus bataille que celle d'aujourd'hui, on dut, bien plus facilement qu'on le fait au moment où j'écris, prendre pour une histoire de mœurs l'histoire de plusieurs principales parties de l'ordre social.

(42) C'est la table abrégée de l'histoire, que les ouvrages que je viens de mentionner firent certainement désirer.

(43) Il est très probable que cette objection a été faite aussi par les historiens-bataille du XVII[e] siècle.

(44) Autre objection qu'on fait, autre objection qu'on dut faire

(45) Cette réponse n'eût peut-être pas été mauvaise, et peut-être ne l'est-elle pas aujourd'hui.

(46) On a fait cette question, on la fit donc.

(47) Le signe de note (47) aurait dû être mis sur le mot Riswick, où il était nécessaire à l'intelligence de ce qui suit : aux yeux du plus grand nombre de lecteurs, la réponse de l'Hibernois nettoie presque tout le sol de la vieille histoire, et y place, pour la première fois, les diverses parties du peuple, les charrues et les blouses des laboureurs, les marteaux et les tabliers des artisans, les fusils et les uniformes des guerriers, les aunes et l'habit uni des marchands, les bonnets, les robes des médecins, des avocats, des magistrats et des prêtres, enfin les divers états, les divers élémens de la nation.

(48) Le signe de note (48) aurait dû être mis au lieu de (47) sur le mot pain. Abrégé chronologique de Henault, année 1691, Irlandais ramenés en France.

DU CHANTRE, chap. LXXI.

(1) Voyez les dialogues historiques de Le Ragois, les dialogues chronologiques, historiques de Buffier, et autres pareils livres mentionnés dans les bibliographies du temps.

(2) Bibliographies du temps, où l'on trouve beaucoup de ces découpures.

(3) Œuvres de Boileau, les Héros de romans.

DE LA GARDE-MALADE, chap. LXXII.

(1) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Conservateur*.

(2) Registres du parlement, 6 février 1673, confirmation de l'établissement de la confrérie des Confalons ou Pénitens de St.-Chamont, diocèse de Lyon.

(3) « Charles Hue, des anciens barons de Courson en Auxerrois..., sous-vi-« caire-général de la noblesse, milice, religion et archihospitalité de l'ordre an-« cien du St.-Esprit..., avons reçu la requeste... tendant à ce que le fils aisné de » messire Casimir de Rohan soit rèçeu au titre de chevalier de justice dudit ordre... » J'ai cette charte.

(4) Dans la classe noble, la fortune de la maison appartenait, par la loi et par l'usage, aux aînés.

(5) Mémoires et romans du temps.

(6) Curiosités de Paris déjà citées, chap. Quartier de St.-Paul.

(7) Théâtre-Français, Scènes des valets.

(8) Traité des contrats de mariage, cité, chap. 10, Secondes noces.

(9) De l'immodestie des postulantes, contre l'abus des parures, à leur prise d'habits, Paris, Bernard, 1698.

(10) Les religieuses qui ont fait profession avant la révolution de 1789 ne peuvent que se souvenir de cette terrible et ancienne formule.

(11) J'ai eu deux collections d'anciens originaux de professions de religieuses, toutes les deux sur feuilles de vélin. Je crois en avoir cédé une à la bibliothèque du roi. J'ai l'autre, elle est des bénédictines de Loudun; la plus ancienne profession est de 1636, et la plus moderne de 1716. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la formule de la jeune novice est toute en latin, et que le certificat de réception, dressé par l'ecclésiastique qui la recevait, est en français jusqu'en 1675 où il devient latin. Je répète que l'écriture de la profession est nette, ferme, droite et de belles formes de lettres comme celles des exemples.

(12) Histoire de Bugey, Bénédictins de Nantua.

(13) Le livre commode des adresses pour l'année 1692, chap. Vérifications et rapports de jurés.

(14) Voy. au XVI[e] siècle, stat. 21, l'Avocat de Toulouse, la note (43).

(15) Caractères de Labruyère, de la Mode.

(16) Mémoire des intendants, Généralité de Limoges, chap. Haras.

(17) Dict. de Furetière, au mot *Guilledin*.—Voyages de Monconys, année 1663, course de chevaux.

(18) Le duc de Savoie n'était pas encore roi de Sardaigne.

(19) Le prince d'Orange avait presque toujours été battu par les Français.

(20) Abrégé chronologique de Hénault, année 1691.

(21) Histoire du Fanatisme des Cévennes, par Brueys, Paris, 1713.

(22) J'en donne des exemples à un des chapitres du XVIII[e] siècle.

(23) Voyages de Monconys, déjà cités, 3[e] part., lettre de Monconys sur la mort du cardinal de Lyon.

(24) Notice sur Brignoles, par Raynouard, Brignoles, Perreymond-Dufort, 1829, chap. 17, indication de quelques faits.

(25) Œuvres de Boileau, épître 3.

(26) Nouveau voyage d'Italie, La Haye, Van Bulderen, 1731, Alsace, gravure représentant l'artisanne en deuil.

(27) Gazette de France, Mercure Galant, fin du XVII[e] siècle.

(28) Théâtre de Ghérardi, la Précaution inutile, acte 1, scène 2.

(29) Les médecins qui ont traité des affections morales ont tous parlé de la peur comme une de celles qui étaient le plus à redouter. Je n'ai, pour le moment, sous la main, d'autres livres du XVIIe siècle que les Règles de la santé, par Porchon, règle 42, et les conversations de l'Académie, par Bourdelot, chap. de la Crainte et de la Tristesse. Les effets de la peur furent encore mieux observés au siècle dernier. Les citations seraient trop nombreuses. Ils ont été encore mieux observés par le baron Alibert, ce médecin des rois, que la France vient de perdre. Il évalue, dans sa Physiologie des passions, section 1, chap. 8, de la Peur, le nombre des hommes qui en périssent à un tiers.

(30) Registres du parlement, Arrêt du 23 novembre 1680 relatif aux académies de jeux publics.

(31) Déclaration du 17 novembre 1667 sur la défense de porter des étoffes et passements d'or et d'argent.

(32) Mémoires de Choisy, liv. 4, Naissance du duc de Bourgogne.

(33) Registres du Parlement, Arrêt de mars 1699, en faveur du bourg de Mongneville en Barrois.

(34) Délices de la France, par Savinien, déjà cités, part. 4, Lyon.

(35) Monarchie des sollypses, par le P. Inchoffer, Amsterdam, 1722. Le Naudœana, art. Inchoffert, dit que le prix en était de 150 liv. Je l'ai vu ces jours-ci à 2 sous.

(36) Almanach royal pour l'année 1699.

(37) Dict. de Furetière, au mot *Deuil*.

(38) Gazette de France, Deuils de la cour.

(39) » A Nicolas Hertier, menuisier du roi, la somme de 940 liv. pour les « menuiseries qui étaient nécessaires à la cérémonie des cinq Te Deum chantés « pour les victoires du roi... » Menus plaisirs et affaires de la chambre du roi pour l'année 1678. Je possède l'original de ce manuscrit.

(40) Mémoires des intendants, Flandre flamingante, chap. Finances, grand et petit tuage, vachage.

(41) *Ibidem*, Languedoc, chap. 4, du Commerce, Diocèse de Toulouse.

(42) « ... On nous a informé que les anciennes isles quy sont dans les ri- « vières de Loire et autres ayant esté engagées à des particuliers, elles se sont la « plus part accrues très considérablement tant par les accroissements quy s'y « sont faits d'eux-mesmes que par l'art et industrie des possesseurs quy ont mis « du plant sur les bords desd. isles... » Mémoires de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, manuscrit déjà cité, chap. Domaine.

(43) « Au sieur Ardreu pour poudre et pommade, 615 liv. » Compte de recettes et de dépenses de la maison du duc de Mazarin, man. cité.

(44) Tarif des droits de sorties et d'entrées, 18 septembre 1664, Boutons. — Dict. de Savary, au mot *Bouton*.

(45) Sentence du lieutenant de police, juin, 1700, relative à la défense d'employer les boutons d'étoffes.

(46) Almanach royal pour l'année 1707, Ordre du Saint-Esprit. J'ajoute que jusqu'à la révolution toutes les personnes attachées à l'ordre du Saint-Esprit en portaient la croix, mais d'une très petite dimension.

(47) Dictionnaire de Furetière, au mot *Placier*.

(48) Théâtre italien de Gherardi, les Chinois, scène dernière.

(49) *Ibidem*, les Souhaits, scène des Éléments.

(50) « Il y a aussi un abus assez considérable à Verdun, en ce que l'on a to- « léré jusqu'à présent aux advocats d'estre notaires et procureurs... » Mémoires

des intendants, mémoire sur la généralité de Metz, par Charles Colbert, man. déjà cité, chap. Bailliage de Verdun.

(51) Théâtre italien, de Gherardi, les Souhaits, scène du Laquais.

(52) *Ibidem*, la Coquette, acte 2, scène 6.

(53) Lettres de madame de Sévigné, Lettres relatives à son petit-fils, le marquis de Grignan.

(54) Théâtre italien, de Gherardi, le Retour de la foire de Bezons.

(55) Il y a aux environs de Paris deux moulins de Javelle dont l'un est maintenant enfermé dans le cimetière du Sud, et l'autre sur le bord de la Seine, entre Issy et Vaugirard. Je crois que c'est du dernier qu'il s'agit daus un grand nombre de comédies de la fin du XVII[e] siècle.

(56) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, Cause de la préférence que ce prince donna à Versaille sur Saint-Germain.

DES IMPRIMEURS, chap. LXXIII

(1) « ... Louis, etc... sur le bon et louable rapport qui nous a esté fait de la « personne de notre bien amé Coignard, maistre imprimeur à Paris et de ses « sens, suffisance, capacité et expérience... à icelui, pour ces causes, avons « donné :... l'estat et office de maistre imprimeur ordinaire en l'Université de « Paris.... 3 octobre 1678... » Secrétariat, manuscrit déjà cité, E 3364, provisions d'imprimeur ordinaire du roy.

(2) Voyez la note précédente.

(3) Dictionnaire de commerce, par Savary, au mot *Fondeur*.

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) *Ibidem*, art. 12.

(7) Le livre commode des adresses, Impressions.

(8) Leurs belles éditions subsistent. Voyez d'ailleurs leurs articles dans l'Histoire de l'imprimerie, par Lacaille, Paris, 1689, liv. 2.

(9) Les nombreuses œuvres des Elzévirs subsistent aussi. Du temps des imprimeurs français du XVII[e] siècle, il est probable qu'en France le patriotisme leur donnait la supériorité.

(10) Histoire de l'imprimerie, par Lacaille, liv. 2, art. Billaine.

(11) *Ibidem, ibidem*, où l'on trouve les imprimeurs du clergé, de l'académie; — les livres imprimés chez les Thiboust, qui, depuis au moins 1662 jusqu'à 1772, prennent en latin et en français le titre d'imprimeurs ordinaires de l'Université; en ce moment j'en ai plusieurs sous les yeux.

(12) Titre que les imprimeurs prenaient et ont pris jusqu'à la révolution, comme on le voit au frontispice des livres.

(13) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, l'imprimerie du Louvre.

(14) Code de la librairie, Paris, 1744, état des imprimeurs.

(15) Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, 13 juin 1618, art. 2.

(16) *Ibidem,* art. 5.

(17) *Ibidem*, art. 16.

(18) Histoire de l'imprimerie, par Lacaille, déjà citée, liv. 2, Billaine.

(19) Grand nombre de livres se terminent par cet enregistrement.

(20) C'est ce qu'on lit à la fin de presque tous les ouvrages nouveaux.

(21) Édit du mois d'avril 1617, sur la remise, à la bibliothèque du Louvre, de deux exemplaires de chaque livre nouvellement imprimé.

(22) Les libraires qui, alors, étaient moins souvent qu'aujourd'hui, bailleurs de fonds, voulaient, lorsqu'ils l'étaient, qu'on le sût, et que l'imprimeur le dît.

(23) Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, déjà cités, art. 32.

(24) *Ibidem*, art. 15.

(25) *Ibidem*, art. 30.

(26) Registres du parlement, défense d'imprimer aucune chose concernant les affaires d'état sans permission du grand sceau, 17 juillet 1624.

(27) Arrêt du lieutenant civil, 16 mars 1619, qui défend aux imprimeurs de rien imprimer sans sa permission, sous peine du fouet.

(28) Édit du mois de janvier 1626, relatif aux imprimeurs et libraires.

(29) Les réglements de l'imprimerie font souvent mention de la révocation du privilége comme peine comminatoire.

DES LIBRAIRES, chap. LXXIV.

(1) « Nous syndic et adjoints de la communauté des libraires et impri- « meurs... certifions... avoir aujourd'hui reçu libraire en notre communauté le « sieur... après qu'il nous est apparu de son âge au-dessus de vingt ans... nous « lui avons délivré la présente et lui avons déclaré qu'il ne pourra s'en servir « qu'après avoir esté par l'un de nous présenté au tribunal de l'Université, pour « prêter serment *in loco majorum*, à l'effet d'obtenir lettres d'immatriculation de « membre et suppost de ladite Université.... Ledit sieur... a mis entre les « mains de nous adjoint et premier administrateur de la confrérie de St.-Jean... « la somme de 24 livres.» 13 mars 1739... Langlois, syndic...» J'ai l'original de ce certificat.

(2) Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, insérés dans la Grande Conférence des ordonnances, Paris, Moette, 1678, liv. 10, tit. 16. Apprentis imprimeurs, libraires et relieurs.

(3) *Ibidem, ibidem*, Maîtrises.

(4) « Veut Sa Majesté qu'à l'advenir la communauté des imprimeurs libraires « et relieurs, aient à continuer leurs assemblées dans la grande salle du collége de Cambray; ordonnance du 11 décembre 1672... » Manuscrit du secrétariat déjà cité.

(5) Voyez la note (1).

(6) Statuts insérés dans la Conférence des ordonnances, déjà cités, Réglement des marchands libraires.

(7) La Concordance des prophéties de Nostradamus, Paris, Jacques Morel, au second pilier de la grand'salle du palais, 1693. Il y a des milliers et des millions de livres dont le frontispice indique de même la boutique du libraire à un des piliers de la grand'salle.

(8) Statuts insérés dans la Conférence des ordonn., cités, Colporteurs.

(9) Arrêt du conseil, 30 janvier 1619, portant que les marchands-libraires suivant la cour étaleront leurs livres depuis la place de l'École jusqu'à la Croix-du-Tiroir.

(10) Statuts insérés dans la conférence des ordonnances, déjà cités, des Priviléges pour l'impression des livres.

(11) Priviléges des livres imprimés à la fin du XVIIe siècle.

(12) Voyez ces priviléges.

(13) Lettres de Guy-Patin, Lettre relative à la condamnation du libraire-éditeur du Custode du lit de la reine.

(14) Statuts insérés dans la Conférence des ordonnances, déjà cités.

(15) Sentence du lieutenant civil de Paris, 2 janvier 1620, portant que l'Histoire universelle de d'Aubigné sera brûlée sur la place Cambrai.—Autre sentence du même juge, 24 janvier, même année, portant que les libelles imprimés à Charenton, par Berjon, seront brûlés.

(16) Bibliographies, Livre *cum notis variorum* et Dauphins.

(17) Priviléges imprimés à la fin des livres du XVII[e] siècle.

(18) Je puis citer les frontispices des millions de livres imprimés en France, qui, s'ils existent dans huit ou dix siècles, pourront faire croire que le roi les avait approuvés.

(19) Formule ordinaire du censeur, mise au commencement ou à la fin des livres de ce temps.

(20) Autres formules d'ami ou de compère, qui sont si communes dans les livres de ce temps, qu'il serait ridicule de faire des citations.

(21) Registres du parlement, Arrêt du 8 janvier 1623, relatif à la censure de livres écrits, thèses et propositions.

(22) Surtout aux presses d'Amsterdam et de La Haye. Bibliographies.

(23) Surtout aux presses de Londres et d'Oxford. Bibliographies.

(24) Histoire de l'imprimerie, par Lacaille, Imprimeurs-Libraires.

(25) L'un des priviléges était bien plus difficile à obtenir que l'autre.

(26) Histoire de l'imprimerie et de la librairie, par Lacaille, déjà cité, liv. 2, Syndicat de Siméon Piget.

(27) Le Livre commode des adresses, Impressions.

(28) Statuts des imprimeurs et libraires, du 13 juin 1618.

(29) *Ibidem.*

(30) Registres du parlement, Arrêt du 23 octobre 1640, qui dispense les imprimeurs, libraires et relieurs d'allumer les chandelles aux lanternes de la ville.

(31) J'ai vu des vieillards qui continuaient à porter cette parure de leur jeunesse; les portraits du temps représentent, d'ailleurs, ces anciennes perruques.

(32) Romans du temps et leurs gravures.

DES DESCENDANTS DES DEUX FRÈRES, chap, LXXV.

(1) État de la France, année 1699, Secrétaires d'État.

(2) J'ai plusieurs quittances originales de conducteurs d'ambassadeurs près le roi, une entre autres, datée du 12 février 1620, de René de Thou, qui recevait en cette qualité 6,000 liv. par an.

(3) Le ministre public, par Varraz, Paris, Ganeau, 1731, Conseillers d'ambassade.

(4) *Ibidem*, Secrétaires d'ambassade.

(5) *Ibidem*, Agents.

(6) *Ibidem*, Chargés d'affaires.

(7) *Ibidem*, Résidents.

(8) L'Art de négocier, par Pecquet, La Haye, 1738, chap. des Ministres.

(9) État de la France, 1736, 5[e] part., chap. 4, art. 1, des Ambassadeurs.

(10) Le ministre public, déjà cité, Entrées.

(11) *Ibidem*, Titres des ministres.

(12) Dans le Recueil de Dumont on ne voit parmi les ambassadeurs que des noms de familles historiques.

(13) Le ministre public, par Varraz, déjà cité, Franchises des ambassadeurs.

(14) *Ibidem*, Cérémonial.

(15) Actes et Mémoires de la paix de Riswick, année 1697, Réglement, art. 11.

(16) Mémoires touchant M. de Thou, Cologne, Marteau, 1710, son entrée à Amsterdam, et Histoire de Paris et Histoire des grandes villes, entrées que les ambassadeurs y ont faites.

(17) Voyez l'avant-dernière note.

(18) Voy. dans le tarif des droits d'ambassade ceux des chancelleries.

(19) Actes et mémoires de la paix de Riswick, déjà cités, Réglement touchant les cérémonies publiques, pages.

(20) Mémoires touchant M. de Thou, déjà cités, Rencontre de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Danemarck.

(21) Considérations sur les finances, par Forbonnais, Tableau des dépenses depuis 1689 jusqu'à 1700, année 1699.

(22) Mémoires touchant M. de Thou, Rencontre de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Danemarck.

(23) *Ibidem*, Rencontre des gens des deux ambassadeurs.

(24) *Ibidem*, Rencontres avec l'ambassadeur d'Espagne, avec l'ambassadeur de Danemarck.

(25) Abrégé chronologique de Hénault, année 1661.

(26) *Ibidem*, année 1662.

(27) L'histoire de la diplomatie n'a pas, il s'en faut bien, mentionné toutes les rencontres sanglantes entre les ambassadeurs, entre leurs gens.

(28) Actes et mémoires de la paix de Riswick, Réglement touchant les cérémonies publiques.

(29) Bouclier d'État et de justice contre la monarchie universelle, 1667, sans nom de ville.

(30) Le Mars français ou la guerre de France, mise au jour par Armacanus, théologien, l'an 1637, sans nom de ville.

(31) *Ibidem*, Préface.

(32) Entre autres écrits, voyez le Bouclier d'État. art. 4, Renonciation de la reine de France, etc.

(33) Recueils des traités de paix, de trèves, etc., entre les rois de France et les princes de l'Europe, depuis près de trois siècles, mis en ordre et imprimés par Léonard, Paris, 1693.

(34) Le tome 1[er] du recueil ci-dessus commence par les observations de Nicolas Amelot de La Houssaye.

(35) Politique de la maison d'Autriche, par Varillas, Paris, Barbin, 1688.

(36) Nouv. intérêts des princes de l'Europe, Cologne, Marteau, 1688.

(37) Les tablettes du cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi plient sous le poids des dépêches de Lyenne, de Brienne, de Torcy et autres négociateurs.

DU BUCHERON, chap, LXXVI.

(1) Art de vérifier les dates, XVIIe siècle.
(2) Notes du chap. 22, Du maître d'histoire.
(3) Recueil des traités de paix, par Léonard, cité, XVIIe siècle.
(4) Histoire de l'Europe aux temps de Charles-Quint, de Philippe II, et de Louis XIV.
(5) Histoire des coalitions de l'Europe contre la France, à la dernière moitié du XVIIe siècle.
(6) Mémoires pour servir à l'histoire de l'Europe, par d'Avrigny, Paris, 1725, guerres du XVIIe siècle entre la France, la Hollande, l'Espagne.
(7) Histoire de l'Angleterre, par Hume, XVIIe siècle.
(8) J'ai un manuscrit du temps, intitulé Mémoire sur le nom et la force de tous les vaisseaux de guerre construits dans les ports d'Angleterre, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, histoire de la marine, relatif au dénombrement des vaisseaux de la marine anglaise et de leurs canons jusqu'au sixième rang, depuis l'année 1646 jusqu'à l'année 1684, où le total des vaisseaux de guerre anglais à cette dernière époque est de 134. Moréri, dans son dictionnaire, art. Angleterre, dit qu'à la fin du XVIIe siècle, le nombre des vaisseaux de guerre anglais était de 160 et plus : Moréri cite des autorités.
(9) L'Angleterre, depuis la fin du XVe siècle, paraissait renoncer à être puissance de terre. Histoire d'Angleterre, par Hume.
(10) Note (84) du chap. 32, du Maître d'histoire.
(11) Histoire d'Angleterre, par Hume et son continuateur, Guillaume III.
(12) Histoire des Provinces-Unies, par Leclerc, Amsterdam, 1723, XVIIe siècle.
(13) Introduction à l'histoire de l'univers, par Puffendorff, Amsterdam, 1721, liv. 3, chap. 3.
(14) Carte des états de la maison impériale d'Autriche au XVIIe siècle.
(15) Mémoire pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg, La Haye, Neaulme, 1751, Frédéric III proclamé roi de Prusse.
(16) *Ibidem,* et histoire des princes qui ont pris le titre de rois de Jérusalem et de Chypre.
(17) Histoire d'Allemagne, par le P. Barre; Paris, 1748, Élections des empereurs.
(18) Histoire de Pologne, par Solignac, Paris, 1750, XVIIe siècle.
(19) Histoire des révolutions de Suède, par Vertot, Paris, 1696; et histoire de Charles XII, par Voltaire.
(20) Histoire de Charles XII, par Voltaire.
(21) Hist. de Danemarck, par Mallet, Copenhague, Guerres de la Suède.
(22) Delle revoluzioni d'Italia, libri 24, da Denina, Torino, 1769, XVII° secolo.
(23) Histoire d'Espagne, XVIe et XVIIe siècle.
(24) Histoire de Russie, par Levesque, XVIIe siècle.
(25) Abrégé chronologique de l'histoire Ottomane par Lacroix, Paris, 1768, XVIIe siècle.
(26) *Ibidem,* Turquie d'Europe.
(27) N'avons-nous pas vu, avant la révolution, un Comnène simple officier dans un régiment de France, un Lascaris chanoine au chapitre de Figeac? on peut d'ailleurs consulter les dictionnaires biographiques sur les descendances de ces maisons.

(28) XVIe siècle, station 63. Le fils du général de Gorze, notes (56), (57).
(29) Hist. de la guerre de la succession d'Espagne, premières années.

DES PROMENEURS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, chap. LXXVII.

(1) Excellent vin blanc, légèrement sucré et légèrement mousseux, auquel la petite ville de Pouilly, en Nivernais, donne son nom.

(2) Voyez dans le Traité de la police, par Delamarre, le huitième plan de Paris.

(3) Biographies du XVIIe siècle, où, entre autres nombreux dialogues, se trouvent le dialogue de Boileau, sur les héros de romans et les Dialogues des Morts, de Fontenelle.

(4) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6, art. *Rempart et Cours.*

(5) Voyage en Espagne, par Madame de Villedieu, chap. l'*Escurial.*

(6) Hippocratis Aphorismi, Aphoris. 12, De pleuriti.

(7) Explication physique et mécanique des effets de la saignée et de la boisson, dans la cure des maladies, Chambéry, 1707, thèse aux écoles de Paris, si la saignée supplée à la transpiration.

(8) *Ibidem, ibidem.*

(9) Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine de Paris, par Hazon, Paris, Morin, 1778; Tableau de la faculté depuis le commencement du XVIIe siècle, saignée révulsive.

(10) Théâtre italien de Gherardi, Arlequin-Phaéton, acte 2, scène 8. — Dialogues de la santé, Paris, Villery, 1683, dialogue I.

(11) Dict. de Furetière, au mot *Chaise.*

(12) Œuvres posthumes de Molière, Paris, Thierry, 1682, Gravure du Malade Imaginaire.

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) Le médecin charitable, par Meyssonnier, 2e édition, Lyon, 1668, portrait de l'auteur.

(15) Œuvres de Molière, Paris, Thierry, 1682, Gravure du Malade Imaginaire.

(16) L'ancienne médecine à la mode, par Aignan, Paris, 1693, sel corrosif.

(17) *Ibidem, ibidem*, landgrave.

(18) Essais d'anatomie, Paris, 1695, discours I, Des éléments du corps animé, section I.

(19) Recherche de la vérité dans la médecine, par Gagnon, Paris, 1694, des Fièvres.

(20) Les admirables qualités du quinquina, Paris, 1694, Avertissement.

(21) Méthode pour guérir les fièvres malignes, par Helvétius, Paris, 1694, chap. I, Quinquina.

(22) Traité des maladies les plus fréquentes, par Helvétius; Liége, Broncart, 1705, 2e Partie de la Dyssenterie.

(23) *Ibidem, ibidem.*

(24) Traité des vapeurs, par Lange, Paris, Nion, 1689, chap. 2, des Vapeurs en général.

(25) Journal des savants, année 1667, art. Circulation du sang.

(26) *Ibidem, ibidem.*

(27) La transplantation des dents n'était qu'une conséquence du principe de la transfusion.

(28) Journal des savants, 15 juillet 1675, suite des remarques tirées du livre de M. Bartholin, contenant quelques choses particulières sur la transplantation des maladies.

(29) Molychnium, seu lucerna, etc.; Franckeræ, Balck, 1611, cap. Cura morborum.

(30) Voyez, entre autres, les ouvrages d'Eusèbe Renaudot et de son adversaire Jacques Perreaut et les Lettres de Guy-Patin.

(31) *Ibidem, ibidem.*

(32) Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, année 1658.

(33) Notices des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine de Paris, déjà citée, Guénaut.

(34) *Ibidem, ibidem.*

(35) Le Médecin charitable, par Meyssonnier, déjà cité, Droguier.

(36) Novus medicinæ Conspectus, Parisiis, Cavelier, 1722, pars secunda, cap. 15, de morborun chronicorum Remediis.

(37) Medicamentorum constitutio, seu formulæ Caroli Barbeirac, Lugduni, Bruyset, 1751, cap. 9, de Lacte.

(38) Moyens faciles et assurés pour conserver la santé, par le sieur Domergue, 2e édition, Paris, Legras, 1689.

(39) *Ibidem*, des Causes des maladies.

(40) *Ibidem*, chap. Moyens pour tirer les eaux du corps.

(41) *Ibidem, ibidem.*

(42) *Ibidem*, chap. Manière facile pour se faire suer quand on veut.

(43) *Ibidem*, chap. du Moyen pour tirer l'air ou les vents.

(44) Le Livre commode des adresses pour l'année 1692, chap. Adresses concernant les articles précédents, Consultations.

(45) Fantaisies de Tabarin, Paris, 1623, gravure du frontispice où est représenté le coffret du marchand d'Orviétan.

(46) Livre commode des adresses, chap. Pension pour les malades.

(47) Dict. de Savary, commerce des Indes, étoffes, indiennes.

(48) Le Livre commode des adresses, chap. Pension pour les malades.

(49) Voyez la note (53).

(50) Voyez la note (54).

(51) Dict. de l'Académie, au mot *Livrée*,

(52) Le livre commode des Adresses, chap. Pension pour les malades.

(53) *Ibidem, ibidem.*

(54) *Ibidem*, chap. Matières médicinales.

(55) *Ibidem*, chap. Médecine empirique.

(56) *Ibidem, ibidem.*

(57) *Ibidem, ibidem.*

(58) Dans toutes les maisons de jésuites, il y avait un frère apothicaire. Je connais plusieurs anciennes maisons de cette congrégation, notamment celle de Rhodès, où l'on montre encore son ancien jardin. Du frère apothicaire au frère médecin, surtout quand le frère apothicaire était jésuite, il n'y avait pas loin.

(59) Le pseudo-médecin, si je puis m'exprimer ainsi, est en général un homme d'âge, et de tout temps il a pris son charlatanisme aussi bien dans ses habits que dans ses paroles.

(60) Toujours les empiriques se sont vantés de guérir surtout les maladies vénériennes, dont les remèdes violents, tels que le mercure, l'antimoine, le vi-

triol, se trouvent dans les Secrets et Remèdes éprouvés du capucin Rousseau, Paris, Jombert, 1718, chap. 16 et autres.

(61) Voyez la note (55).

(62) Secrets et Remèdes éprouvés, par le capucin Rousseau, déjà cités, Avertissement.

(63) Telle devait être la table d'une académie de chimistes et de médecins. Voyez les notes ci-après.

(64) Le Livre commode des adresses, déjà cité, chap. Académies.

(65) *Ibidem, ibidem.*

(66) *Ibidem, ibidem.*

(67) *Ibidem, ibidem.*

(68) Les Travaux d'Esculape, Paris, Michallet, 1692.

(69) Guil. Harvæi, Exercitatio, anatomica de motu cordis et sanguinis, Lugduni-Batavorum, 1737.

(70) Journal des savants, fév. 1669, *Humeur triumir alede Sylvius.*

(71) Thomæ Bartholini de lacteis thoracicis historia anatomica, Londini, 1652, cap. 5. *Novum Pecqueti lacteorum complementum.*

(72) *Ibidem*, cap. 4, *Compendiosa lacteorum Asselii historia.*

(73) Livre des adresses, chap. Colléges et Leçons publiques.

(74) Mémoires de l'Académie des sciences, année 1700 et années antérieures, Mémoires sur l'anatomie comparée.

(75) Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine, par Hazon, Duverney.

(76) *Ibidem*, Jean Riolan, 1574; Jean Riolan, 1604.

(77) *Ibibem*, Littre.

(78) *Ibidem*, Duverney.

(79) *Ibidem*, Winslow.

(80) *Ibidem*, Duverney.

(81) De Magnetica corporum curatione, auctore Van-Helmont.

(82) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, par Hazon, Tableau de la Faculté au XVIIe siècle.

(83) *Ibidem, ibidem.*

(84) Dict. des sciences médicales, Introduction, XVIIe siècle, Stahl.

(85) Sanctorii de medicina statica Aphorismi, Venetiis, 1634. — Remarques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, par Amontons, Paris, 1695, Avertissement, pulsilogium de Sanctorius.

(86) Sanctorii de medecina statica Aphorismi, de Deperditione.

(87) Institutions, Aphorismes et autres œuvres de Boerhaave.

(88) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, etc., chap. 18, Histoire de la médecine, Novum medicinæ systema, etc.

(89) Paracelsi opera chimica paragrani, tract. 2, citation du Rapport fait par les commissaires, etc., sur le magnétisme animal, Paris, imprimerie royale, 1784.

(90) Déclaration du mois de mars 1696, portant que les médecins qui n'ont pas été gradués à Paris, ne pourront y exercer qu'après y avoir pris les grades. — Histoire des différentes facultés.

(91) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 18, Histoire de la médecine, Papiers, pièces, états ayant appartenu à l'administration de la Faculté de médecine de Paris.

(92) Registres du parlement, arrêt du 4 août 1660, qui défend aux chirurgiens de prendre le titre de chirurgiens gradués du Collége de chirurgie, d'a-

voir une chaire haute, de porter la robe et le bonnet, d'écrire des billets d'invitation en latin, etc.

(93) Journal du citoyen, La Haye, 1754, sans nom d'imprimeur, chap. Promenades de Paris, Cours-la-Reine.

(94) Le Livre commode des adresses, chap. Adresses concernant les articles précédents, Saint-Côme.

(95) Voyez la note (93).

(96) Connaissance des fièvres, par Blegny, Paris, veuve Padeloup, 1682, chap. 6, de Ceux qui pratiquent indignement la médecine, Procès fait à un chirurgien par ses confrères.

(97) Mercure Galant, octobre 1678, Modes: autres numéros.

(98) *Ibidem*, Gravures.

(99) Le Livre des adresses, chap. Domestiques, Ouvriers, Chirurgiens.

(100) Connaissance des fièvres, par Blegny, chap. 6, *de Ceux qui pratiquent indignement la médecine*, Tarif des frais pour la maîtrise de chirurgien.

(101) Statuts des chirurgiens de Paris, Paris, Colin, 1701, art. 48.

(102) *Ibidem*, art. 121.

(103) *Ibidem, ibidem.*

(104) J'ai un de ces grands parchemins, tel qu'il est décrit au texte. La date en est du 11 novembre 1668; il commence ainsi : « Nous, Guilllaume Raynaud, « maistre chirurgien juré en la ville de Montpellier, lieutenant du premier « barbier et chirurgien du roi en la sénéchaussée et gouvernement d'icelle, à « tous ceux... salut... Savoir faisons que nous n'estimons aucun acte plus juste « et plus équitable que celui de donner vray témoignage de la vérité et capacité « de ceux qui humblement nous en requièrent, et à ces fins s'étant présenté de- « vant nous François Duvergier, natif d'Useaut, en Saintonge..., lequel a exercé « l'art de chirurgie dans les principales villes..., à Montpellier..., au contente- « ment d'un chacun, et particulièrement de son maistre, M. René Gondange, « de ladite ville..., exprime le désir de nous faire paraître ce qu'il a acquis de « science et de pratique..., nous aurait requis de l'examiner...; et ledit Duver- « gier ayant dûment, et avec honneur, satisfait aux questions..., l'aurions jugé « digne d'estre escript, pour jouir des droits de matricule de ceux qui font « mesme profession...: estre admis au nombre des estudians en nostre collége, « pour y jouir des droits et priviléges...; ayant fréquenté les leçons et disputes « sous M. maistre Gaspard Fesquet, conseiller et professeur ès la très célèbre « Faculté de médecine de Montpellier, et lecteur en chirurgie..., assisté des « maistres aux opérations..., anatomie, etc., etc. »

(105) Livre des adresses, chap. Vérifications de jurés.

(106) *Ibidem, ibidem.*

(107) Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 101.

(108) *Ibidem*, art. 30.

(109) *Ibidem*, art. 107.

(110) *Ibidem*, art. 100.

(111) Les chirurgiens et les apothicaires faisaient et font encore, les uns et les autres, des emplâtres. Voyez leurs statuts.

(112) Lettres-patentes, du 10 avril 1756, portant que les maîtres chirugiens jouiront, en qualité de notables bourgeois des villes où ils résident, des honneurs, distinctions et priviléges dont jouissent les notables bourgeois.

(113) Voyez le Recueil des priviléges de la Faculté de médecine de Paris et celui de la communauté des chirurgiens de cette ville.

(114) Le Livre commode des adresses, chap. Opérations chirurgicales.

(115) *Ibidem*, chap. Médecine ordinaire.

(116) Je possède, dans le 3[e] Excerpta que j'ai fait, un dessin original de l'abbaye des Bénédictins de St.-Riquier, sur une feuille de gros papier, grand atlas. L'écriture en est du milieu du XVIII[e] siècle. Les tombes dont est pavé le cloître y sont figurées et portent leurs épitaphes. Il y en a environ cinquante, dont une partie est du XVII[e] siècle, et la plus grande du XVIII[e]. J'ai extrait celles qu'on vient de lire.

(117) Voyez la note (92).

(118) Cours d'opérations de chirurgie, par Dionis, Paris, 1707.

(119) Hommes illustres de Perrault, vie de Philippe Collot, où il est fait mention de cet appareil.

(120) Parallèle des différentes manières de tirer la pierre, par Le Dran, Paris, 1730, chap. *de l'opération latérale.*

(121) XVI[e] siècle, station 17, le Parisien de Montpellier, note (22).

(122) Traité des maladies des femmes grosses, etc., par Mauriceau, Paris, chez l'auteur, au milieu de la rue des Petits-Champs, à l'enseigne du Bon-Médecin, 1681, liv. 2.

(123) Statuts des chirurgiens, déjà cités, art. 102.

(124) Chirurgie de Celse, fistule.

(125) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, déjà citée, Fagon.

(126) Peu d'années avant la révolution ils la portaient encore.

(127) Lettres de Guy-Patin, dont un si grand nombre concernent la guerre entre les médecins et les chirurgiens.—Le Brigandage de la chirurgie, ou la Médecine opprimée, ouvrage posthume de Hecquet, doyen de la Faculté de Paris, Utrecht, 1738.

(128) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, par Hazon, Tableau de la Faculté, XVII[e] siècle.

(129) Constitutions des facultés de médecine de Paris, de Montpellier. La chirurgie y est professée par les médecins. Dans la pratique, la médecine gardait cette même préséance, excepté pour les maladies vénériennes. Voyez le Brigandage de la chirurgie, cité, et la note (125).

(130) Codex pharmaceuticus, Parisiis, 1637.

(131) Les Admirables qualités du quinquina, ouvrage cité, et autres traités du quinquina, par les médecins.

(132) Medicamentorum constitutio Caroli Barbeirac, déjà citée, de Potione emetica.

(133) Nouvelles découvertes en médecine, 1729, sans nom d'imprimeur, ni de ville, chap. 12, des Maladies vénériennes.

(134) Livre commode des adresses, chap. Bains et Etuves.

(135) *Ibidem, ibidem.*

(136) *Ibidem, ibidem,* Lits suspendus.

(137) *Ibidem, ibidem.*

(138) *Ibidem,* chap. Matières médicinales.

(139) Voyez à la fin de la Thériaque d'Andromacus, par Moyse Charas, Paris, d'Houry, 1685, la composition de la Thériaque.

(140) *Ibidem, ibidem.*

(141) Voyez, dans l'ouvrage intitulé Medicamentorum constitutio, cité, les chapitres où il est traité de ces remèdes.

(142) *Ibidem,* Liber secundus, cap. 5, de Suppositoriis.

(143) « M. le marquis de Vence doit..., du 23 mai 1668, pour madame la

« marquise, sa femme, deux émultions faites, alia emultio seminis citri in aqua « portulace extrat. Q. S. corallin. 18 sols..., cirup. de limone 5... Du 9 octobre « 1669, pour un clistère émolient, et carminatif... bend. laxat. et cochlear... « mellis, mercurialis et olœi chamonil... 10 sols... Dudit jour, aqua cinamomi... « drach... 1... 10 sous... Dudit pour ledit 1 bolus cordial. 10 sous... Dudit, « olœi Nucis muscat... 8 sous... Je soussigné confesse avoir receu de monsieur le « marquis de Vence le paiement du compte ci dernier en septante livres, patars « et le tiens quitte à Avignon le 11 octobre 1683, M. d'Hugues vefve...» J'ai l'original de ce compte qui est de six pages, petit in-f°.

(144) Medicamentorum constitutio Caroli Barbeirac, Pondera et mensuræ, et la note ci-dessus.

(145) Traité de la police, par Delamarre, liv. 4, tit. 10, *des Remèdes*, Statuts des apothicaires de Paris.

(146) Statuts des chirurgiens de Paris, art. 39.

(147) *Ibidem*, art. 35 et suiv.

(148) *Ibidem*, art. 36.

(149) *Ibidem*, art. 53.

(150) Traité de la police, par Delamarre, liv. 4, tit. 10, *des Remèdes*, Statuts des apothicaires.

(151) *Ibidem*, *ibidem*.

(152) La Connaissance des fièvres, par Blegny, déjà citée, chap. 6, de ceux qui pratiquent indignement la médecine, 4e entretien.

(153) Traité de la police, par Delamarre, liv. 4, tit. 10, Status des apothicaires.—Voyez aussi la note (92),

(154) Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 1.

(155) Sentence du prévôt de Paris, 8 juillet 1610, qui ordonne que les apothicaires assisteront les médecins dans leur inspection chez les épiciers et droguistes, citée dans le Traité de la police, par Delamarre, liv. 4, tit. 10, *des Remèdes*.

(156) Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 5.

(157) Livre des adresses, chap. Matières médicinales.

(158) Eloge de Bourdelin, par Fontenelle.

(159) Chimie de Lemery, déjà citée, Sel polychreste de Seignette.

(160) Voilà comment, dans son roman de Gilblas, liv. 7, chap. 16, les habille Le Sage, qui n'avait pas vu les apothicaires d'Espagne, mais qui vivait au milieu des apothicaires de Paris.

(161) L'ambigu d'Auteuil, déjà cité, chap. *le Nouvelliste*.

(162) Vieux médecin, jeune chirurgien, riche apothicaire. Recueil d'anciens proverbes.

(163) Biographies des médecins.

(164) Voyez l'éloge que fait Guy-Patin, dans un grand nombre de ses Lettres du *grand*, de l'*illustre monsieur Simon Piètre*.

(165) Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir, par Helvétius.

(166) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, par Hazon, citée, Pierre Burette.

(167) Eloge de Bourdelin, par Fontenelle, année 1699.

(168) Dict. de Moréri, édit. de 1732, au mot *Bourdelot*.

(169) Eloge de Dodart, par Fontenelle.

(170) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, déjà citée, Claude Bourdelin.

(171) Philippe Hecquet a fait les Traités suivants : *de l'Indécence aux hommes d'accoucher les femmes; de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfants; Traité des dispenses de carême,*

(172) Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, par Hazon, déjà citée, Fagon.

(173) Dans l'Etat de la France, année 1699, les appointements du premier médecin du roi sont portés à 37,000 *fr.*

(174) L'Amour échappé, Paris, 1669, chap. 1, *Manière d'aimer des princes,*

DU BANNI D'ANGERS, chap. LXXVIII.

(1) Description de la France, par Piganiol, 5[e] part., chap. 20, Nivernais, Nevers.

(2) Mémoires des intendants, Anjou, chap. Election d'Angers.

(3) Recueils de plans de châteaux et édifices du XVII[e] siècle. J'en ai un de ces temps, mais il n'a pas de frontispice.

(4) Traité des études, par Fleury, Paris, Aubouin, 1687, chap. 20, Qu'il faut avoir soin du corps.

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) *Ibidem,* chap. 25, Œconomique.

(7) *Ibidem,* chap. 22, de la Grammaire.

(8) Je possède plusieurs catalogues des écoliers du collége de Caen, dont je parle à la note (95); j'en ai aussi du collége du Plessis de Paris dont j'ai parlé au chap. des Comédiens écoliers, note (4). Il y avait, même dans les pensionnats, infiniment plus de bourgeois que de nobles. L'éducation et l'instruction étaient donc les mêmes jusqu'au moment où les jeunes gens prenaient un état; et Fleury, dans son Traité des études, qui est en même temps un traité d'éducation, ne distingue pas les deux classes. Que l'on considère, d'ailleurs, les progrès de la civilisation à cette époque.

(9) Traité des études, par Fleury, chap. 20, 23 et suivants.

(10) *Ibidem, ibidem.*

(11) De l'Education des filles, par Fénelon, Amsterdam, Schelte, 1702, chap. 1, de l'Education des filles.

(12) *Ibidem, ibidem,* et chap. 12.

(13) « ... A esté dit qu'un nommé Fontcourbe... estoit en volonté de se retirer en ceste ville pour tenir les escoles si la ville le vouloit accepter... » Registres des délibérations de St.-Germain-Lembron en Auvergne, XVI[e] et XVII[e] siècles, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, 2[e] édit., Manière de se servir de ce traité. Il y avait en France une infinité d'autres écoles dont les municipalités entretenaient les maîtres. Voyez, en même temps, les statuts diocésains et entre autres ceux de Sens, déjà cités, chap. du Prône, du Catéchisme, etc., art 6, Petites écoles.

(14) Les Eléments ou premières instructions de la Jeunesse, par Blegny, maître écrivain, déjà cités, Portrait de l'auteur.

(15) Grammaire de Port-Royal, 1[re] part., chap. 6, d'une Nouvelle Manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues, prononciation des consonnes.

(16) Traité historique des écoles épiscopales, par Joly, Paris, Muguet, 1678, 2[e] part., chap. 19, de la bonne Ecriture.

(17) Les monuments de la plume de ce fameux écrivain du XVII[e] siècle, dont les formes des lettres sont si belles, ont passé dans les ventes. Voyez la Bibliographie de Debure, Paris, 1790, au mot *Jarry*.

(18) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, ch. 5, Suite de la guerre civile,

(19) Flamiche, gâteau de farine de froment, pétri aux œufs, fort commun en Flandre. Dans le Midi on l'appelle Flambische.

(20) Traité des écoles épiscopales, par Joly, 3[e] part., chap. 25, Juridiction du chantre.

(21) *Ibidem*, chap. 16, Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

(22) Ordonnance de Guillaume Ruelle, chantre de Notre-Dame de Paris, 6 juillet 1633, enjoignant aux maîtres et maîtresses des petites écoles de tenir en leurs écoles une image de Notre Sauveur crucifié, en relief ou plate peinture, etc. Cette ordonnance, qui ne se trouve point consignée dans le Traité historique des écoles épiscopales, par Joly, m'a été communiquée par M. Pompée, membre du conseil d'instruction des écoles primaires de Paris.

(23) Statuts de la chantrerie de Paris, année 1725, art. 21, où il est fait mention, à ces deux fêtes des petites écoles, des tambours, violons et autres instruments. Je pourrais en rapporter la citation littérale. M. Pompée, sans craindre de les voir publier avant l'histoire des écoles primaires qu'il prépare, a eu l'obligeance de me les communiquer.

(24) Mêmes statuts, même article qui mentionne les tragédies.

(25) Note (30) de ce chapitre.

(26) Il s'appelait, et depuis la restauration de ces écoles, il s'appelle encore le frère temporel. Je le dis d'après un des principaux chefs de cette congrégation, homme fort instruit et à tous égards digne de foi. Ce que je vais encore dire dans les autres notes, je le tiens aussi de lui.

(27) Il en est aujourd'hui ainsi, et on peut, par conséquent, dire : il en était autrefois ainsi ; car tous les usages ont été littéralement conservés, comme l'attestent les vieillards de la congrégation.

(28) Même note que la précédente.

(29) Cette congrégation des Frères des Écoles chrétiennes fut instituée, en 1681, par le P. Lasalle, suivant son éloge historique dont le manuscrit est de 1740. Je l'ai ; il contient la vie de ce fondateur.

(30) C'est encore dans les écoles chrétiennes toujours la même Civilité.

(31) Les Éléments ou premières instructions de la jeunesse, par Blegny, déjà cités, Formulaire de petits actes.

(32) Leur habillement d'aujourd'hui est leur ancien habillement.

(33) Leur chaire d'aujourd'hui est leur ancienne chaire.

(34) Ils ont, ils avaient ce même signal.

(35) Usage d'aujourd'hui, usage d'autrefois.

(36) C'est aujourd'hui l'usage et ce n'est encore que l'ancien usage.

(37) Traité des écoles épiscopales, par Joly, 3[e] part., chap. 15, Religieuses Ursulines, qui tiennent escole.

(38) *Ibidem*, 3[e] part., chap. 14, Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame qui tiennent escole.

(39) *Ibidem*, 3[e] part., chap. 17, des Filles de St.-Vincent.

(40) *Ibidem, ibidem.*

(41) *Ibidem*, 3[e] part., ch. 15 et 17. J'ai devant moi, sous la main, une infinité de constitutions d'autres pareils instituts.

(42) Entre autres instituts où l'éducation et l'instruction étaient données de cette manière, celui des Sœurs de l'Union chrétienne dont les Réglements sont

imprimés à Paris, chez Muguet, 1728, est à citer. Voyez-en la 3e part., tit. 2, chap. 13, des Maîtresses des classes.

(43) Mot technique de l'enseignement, qui n'est pas d'aujourd'hui; il exprimait les écoles que nous appelons maintenant écoles secondaires.

(44) Les petits seminaires qui sont aujourd'hui en grand nombre étaient autrefois en bien plus grand nombre, Statuts diocésains.

(45) On trouve mentionnés dans les histoires des provinces et dans les Mémoires des intendants un grand nombre de ces petits colléges.

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) Il est impossible qu'il n'y ait pas toujours eu comme aujourd'hui, comme avant 1789, des pensions tenues par des maîtres de lecture, d'arithmétique et surtout d'écriture.

(48) Traité des écoles épiscopales, par Joly, 3e part., ch. 20, Que c'est l'office des maîtres d'escole d'enseigner à écrire.

(49) *Ibidem*, 3e part., chap. 19, de la bonne Écriture.

(50) Les Éléments, ou premières instructions de la jeunesse, par Blegny, déjà cités.

(51) Comptes faits de Barême, édit. de la fin du XVIIe siècle.

(52) Dans cette évaluation j'ai compté une école par trois paroisses.

(53) Une par petite ville. Note (31) du ch. du Secrétaire d'intendant.

(54) Quatre par petite province, et je suis sûr qu'ils y étaient. Note (123) du ch. 81, des Défaiseurs et des Refaiseurs.

(55) Ratio discendi et docendi, déjà cité, cap. 3, Ordo studendi.—Notes (3) et suiv. de l'épître 44, des Écoliers d'Amboise, XIVe siècle.

(56) Ratio discendi et docendi, chap. cité à la note (55).

(57) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, *Universa Metaphisica in Marchianno*, et les bibliographies scolaires de ce temps.

(58) Ratio discendi et docendi, chap. cité à la note (55).

(59) Note (57) de ce chapitre.

(60) Voyez dans les Nouveaux Éléments de mathématiques, par Jean Prestet, Paris, 1689, le Discours d'ouverture prononcé en 1681, par Prestet, sur le nouvel établissement de mathématiques, à Angers.

(61) Lisez les dictionnaires du temps, au mot *Cuistre*, ils vous diront que le cuistre est un valet lettré.

(62) Au XVIIe siècle comme avant la révolution, les classes monastiques des novices étaient ouvertes aux étudiants laïques, ainsi que le porte le Livre des adresses, déjà cité, chap. Colléges et leçons publiques, où sont mentionnés les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins, les Bernardins, les Carmes, et autres ordres de Paris. Il y a longues années que j'ai tenu en mes mains une lettre du cardinal de Fleury à l'évêque de Rhodès, Saléon. Ce ministre lui répondait qu'il ne pouvait que maintenir les Jacobins de Rhodès dans leur ancien droit d'enseigner publiquement la philosophie. On peut voir, on pourra voir, quand on aura une histoire générale de l'instruction publique, qu'au XVIIe siècle les moines ouvraient aux laïques les classes de leur noviciats.

(63) Voyage des ambassadeurs de Siam en France, par de Vizé, septembre 1686, Visite au collége de Louis-le-Grand.

(64) Ancienne coutume de Normandie, des Mineurs.

(65) Délices de la France, déjà cités, 1re part., Gentilshommes font leurs études aux colléges des jésuites.

(66) Ant. de Paris, par Sauval, liv. 2, ch. Rues qui ne sont plus rues.

(67) *Ibidem*, liv. 9, chap. Académie de manége.

(68) Traité des Écoles épiscopales, par Joly, déjà cité, 3e part., ch. 9, Contre ceux qui répètent les écoliers, etc.

(69) Science universelle de Sorel, Paris, Girard, 1668, Grande et parfaite méthode pour apprendre les sciences et les arts dans les colléges.

(70) Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine, par Lancelot, Paris, Vitré, 1664.

(71) Science universelle de Sorel, chap. cité à la note (79).

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) *Ibidem, ibidem.*

(74) *Ibidem, ibidem.*

(75) Arithmétique au miroir, par Alexandre, Paris, 1637.

(76) Méthode universelle pour la première partie de Despautère, au moyen de gravures, par Couvay, Paris, 1649.

(77) Science universelle de Sorel, 7e traité, de l'Instruction royale.

(78) Racines de la langue latine, mises en vers français, Paris, 1706.

(79) Académie des jeux historiques, Paris, Legras, 1718, Jeux de l'histoire de France, de la fable, du blazon et de la géographie.—Science universelle de Sorel, 7e traité, de l'Instruction royale.

(80) Sa manière d'enseigner se trouve tout entière, et parfaitement systématisée, dans le livre de Ratione discendi et docendi du P. Jouvency.

(81) *Ibidem,* 2e pars, cap. 2, art. 3, § 3.

(82) Méthode nouvelle pour la première partie de Despautère, citée, Lettre à M. Couvay.

(83) *Ibidem, ibidem.* J'ai parlé du collége de Rhodès, fondé par les Jésuites : il y a eu des croix jusqu'à la révolution.

(84) Méthode nouvelle pour la première partie de Despautère, citée, Lettre à M. Couvay.

(85) Ratio discendi et docendi du P. Jouvency, Regula professoris humanitatis.

(86) *Ibidem, ibidem.*

(87) Calendrier historique de Paris, année 1726, 1er juillet.

(88) *Ibidem,* 17 juillet.

(89) J'en ai une.

(90) Roman bourgeois de Furetière, chap. Cathalogue des livres de Mythophilacte.

(91) Quelques-unes de ces vieilles estampes signées, données en prix, se sont conservées ; j'en ai vu. Les Frères des Écoles chrétiennes, les imitateurs des jésuites, avaient adopté et ont conservé cet usage.

(92) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, Distributiones præmiorum in collegio Sorbonæ. J'ai un vieux plan de salle où étaient marquées les places qu'occupaient à cette solennité le recteur, le parlement et les grands corps de l'État. La distribution des prix du collége de Louis-le-Grand était encore plus brillante et attirait tout le beau monde du faubourg St.-Germain. Mémoires du temps. On peut voir aussi dans les lettres de J.-B. Rousseau, celle où le jeune Arouet lui fut présenté.

(93) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, à l'endroit ci-dessus cité.

(94) Voyez l'avant-dernière note.

(95) Catalogues des écoliers du collége de Caen, tenu par les jésuites, avec les notes sur la conduite de chaque écolier, divisés par cases carrées, contenant des notes latines. J'en ai trente-huit volumes in-4° et couverts en parchemin. J'en ai

vu aussi un grand nombre de pareils à la bibliothèque de l'université, du temps qu'elle était au collége de Louis-le-Grand.

(96) Toutes ces épithètes sont extraites littéralement de ces cahiers.

(97) Voy. mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Hist. des écoles, Manière d'étudier et d'enseigner dans les colléges des Oratoriens.

(98) Histoire des ordres monastiques, par Héliot, Doctrinaires.

(99) Pièces concernant les messageries de l'université, Paris, Thiboust, 1772, chap. Création des maîtres de courriers.

(100) Registres des parlements, Arrêts sur la prestation de serment des avocats, où était le vidimus de leurs lettres de bachelier et de licencié.

(101) Constitutions des universités de France et anciennes lettres de gradués; j'en ai plusieurs.

(102) L'université de Cahors fut réunie à celle de Toulouse par édit de mai 1751.

(103) A Toulouse, avant la révolution de 1789, on donnait aux étudiants qui arrivaient pour la première fois à l'université, cet ancien et sans doute ce très ancien nom.

(104) Plusieurs de ces thèses, quoique ne consistant qu'en une grande feuille de papier, se sont conservées. J'en ai vu de latines ainsi divisées. J'avais d'ailleurs une collection de thèses de Sédan, Orléans, Saumur, etc., mentionnée dans ma Vente de livres rares, déjà citée.

(105) Je les ai vus avant la révolution revêtus de cet ancien costume.

(106) Je puis dire ce qui, aux facultés de droit, était avant la révolution, ce qui, par conséquent, était à la fin du XVII[e] siècle. Le premier acte, ou plutôt le premier examen, avait pour objet les quatre livres des Institutes de Justinien.

(107) C'est avec cette formule latine, certainement fort ancienne, qu'avant la révolution j'ai été interrogé lorsque j'ai fait l'acte des Institutes. Il fallait avant tout présenter le certificat des inscriptions. Y avait-il aussi le banc à dossier? Il y était.

(108) Expression de l'idiome méridional.

(109) La révolution m'a pris sur les bancs des écoles de droit. Les cours se faisaient ainsi de point en point.

(110) Tous ces détails sont de la plus grande exactitude. Je l'affirme; et s'ils étaient tels avant la révolution, ils devaient l'être aussi quatre-vingt-neuf ans auparavant, car les universités, moitié cléricales, conservaient longtemps leurs usages. J'avoue cependant que je n'ai pas vu de chevaliers en droit; mais il est présumable que le privilége accordé en 1533 aux régents en droit, de promouvoir à la dignité de chevalier les étudiants nouvellement reçus docteurs, comme le rapporte dom Vaissette, dans son Histoire de Languedoc, même année, n'était pas tombé en désuétude à la fin du XVII[e] siècle.

(111) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, année 1533.

(112) Description de la France, par Piganiol, 4[e] part., chap. 8, du Languedoc, art. Colléges, Universités.

(113) J'ai dit dans les chapitres Législation des précédents siècles et dans mon Traité des matériaux manuscrits, que le droit coutumier venait du droit romain. Je l'ai prouvé. Je le dis encore, je le prouve encore, et je prie le lecteur de conférer sommairement avec les titres du droit romain les titres du droit coutumier.

(114) Histoire de la jurisprudence romaine, par Terrasson, Paris, 1750, Mouchet, 4[e] part., § 8.

(115) Recueil de Rousseaud de Lacombe, etc., Paris, Dumesnil, 1748.

(116) Constitutions des anciennes universités, déjà citées.

(117) Styles des cours d'églises, cités aux notes du XVIe siècle, station 27, le Capiscol de Gaillac. C'est d'ailleurs ce que nous disait notre professeur en droit canon, et sans doute ce que j'ai vu, mais il y a bien du temps.

(118) Les thèses de droit étaient, avant la révolution, comme les anciennes thèses de droit, mi-parties de droit canon et de droit civil.

(119) Constitutions des universités protestantes. Voyez aussi, dans ma Vente de livres rares, chap. Instruction publique, la Collection de thèses de Sédan, la Rochelle, Saumur, etc.

(120) Dict. de Moréri, 1732, au mot *Universités.*

(121) J'ai entendu autrefois faire cent contes sur les universités de Tournon et d'Orange, surtout sur la dernière, et personne, je crois, n'aurait osé dire qu'il y avait pris ses grades de crainte d'être appelé avocat à la fleur d'orange.

(122) Édit du mois d'avril 1684, concernant la décence des habits des officiers du parlement et les écoliers étudiant en droit.

(123) Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par Astruc, liv. 2, Grades.

(124) *Ibidem, ibidem.*

(125) Délices de la France, déjà citées, 2e part., Universités, où celle de Toulouse est considérée comme la première pour le droit canon; voyez aussi la note suivante.

(126) Une thèse de théologie soutenue, à la Sorbonne, par Claude Cordon, *senonensi et societatis pauperum collegii Montisacuti,* le 23 novembre 1649, s'est conservée comme doublure d'une carte du Vexin-Français, de 1651. J'ai cette thèse dont les positions embrassent diverses matières. Les marges sont chargées de citations de saint Cyprien, de saint Grégoire, de Tertullien, de Bellarmin, etc. Les notes sont chacune sous une lettre de l'alphabet, et il y en a 120 aux marges.

(127) Constitutions des Universités, Facultés de théologie.

(128) Note (221) du chap. 56, du Chevalier de Malte.

DU BANNI DE BAYONNE, chap. LXXIX.

(1) Bibliothèque des auteurs ecclés., par Dupin, Paris, Pralard, 1698.

(2) *Ibidem.*

(3) Note (12) du chap. du Chercheur de dîners.

(4) Traité de la pratique des billets du prest de l'argent, entre les négociants, par un docteur en théologie, Mons, 1684, chap. 10 et 21.

(5) Registres des officialités, procès de sorcellerie. Je citerai la Résolution de plusieurs cas de conscience, par Sainte-Beuve, 3e part., Cas 181e. 182e et 183e, qui est plus à la portée du lecteur.

(6) Examen général de tous les états, par St.-Germain, Paris, Desprez, 1671, 3e part., ch. 7, Receveurs; ch. 8, Commis des gabelles.

(7) Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, année 1680, § 12.

(8) Exposition de la doctrine de l'église catholique, Paris, Cramoisy, 1671.— Variations de l'Église protestante, par Bossuet, Paris, 1688.

(9) Déclaration du clergé, faite dans l'assemblée du 19 mars 1682.

(10) Édit d'avril 1695, sur la juridiction de l'ordinaire, art. 18.

(11) Géographie de Lacroix, déjà citée, liv. 1, chap. la France en général. — Dîme royale de Vauban, déjà citée, premier fonds, dîmes.

(12) Tous les évêques, tous les abbés, toutes les abbesses de ce temps portaient les noms des familles illustres qui toutes se trouvaient dans les rangs de l'armée. Voyez les Almanachs ecclésiastiques et les États-majors.

(13) Voyez aussi les Almanachs parlementaires.

(14) Il fallait savoir le latin pour entrer dans le noviciat; ce qui suppose des novices d'une famille bourgeoise.

(15) Examen général, par St.-Germain, déjà cité, 1re part., des Bénéficiers. chap. 7, art. 39 et 40.

(16) Voyez cet édit, relatif aux portions congrues.

(17) Procès-verbaux des assemblées générales du clergé, notamment celui de l'année 1680, § 3.

(18) Statuts synodaux, et notamment ceux de Sens, déjà cités, des Personnes ecclésiastiques.

(19) Dict. de droit canonique, par Durand-Maillane, aux mots *Synode*, *Conférence*.

(20) Registres du Parlement au XVIIe siècle, arrêts concernant les calvinistes, édits du 1er février 1669, art. 15 et 16; édit du 10 octobre 1679; édit du 21 août 1684. Ces édits sont relatifs aux protestants. Il en est de même de ceux qui vont être cités dans les notes suivantes.

(21) Édit du 22 mars 1683.

(22) Édit du 1er février 1669, art. 19.

(23) Édit du 29 mai 1681.

(24) Édit du 1er février 1669, art. 21 et 22.

(25) *Ibidem*, art. 8.

(26) *Ibidem*, art. 5.

(27) Arrêt du Parlement, du 23 août 1680.

(28) Édit du 11 juillet 1685.

(29) Édit du 15 juin 1682, portant interdiction des notaires, procureurs et huissiers de la R. P. R.

(30) Édit du 16 août 1680.

(31) Édit du 6 août 1685.

(32) Édit du 15 septembre 1685 sur les chirurgiens, apothicaires.

(33) Édit du 20 février 1680.

(34) Édit du 14 août 1685.

(35) Édit du 13 mai 1681.

(36) Édit donné à Versailles au mois de novembre 1680.

(37) Édit du 9 juillet 1685.

(38) Édit du 11 janvier 1686.

(39) Édit du 17 juin 1681.

(40) Édit du 18 novembre 1680.

(41) Édit du 13 mars 1679.

(42) Édits du 25 janvier 1684, 25 janvier 1686.

(43) Édits du 15 janvier 1683 et du 21 août 1684.

(44) Édit donné à Fontainebleau, au mois d'octobre 1685, qui révoque celui qui fut donné par Henri IV, à Nantes, au mois d'avril 1598.

(45) Édit du 18 mai 1682.

(46) Histoire de Louis XIV, par La Martinière, depuis l'année 1680 jusqu'à 1700. — Histoire de l'édit de Nantes, depuis l'année 1680.

(47) *Ibidem, ibidem*, Dragonades.

(48) Siècle de Louis XIV, chap. 36, Calvinisme.

(49) Histoire de l'édit de Nantes, par Benoist, Delft, 1693, des Jésuites.

(50) Romans du temps.

(51) Le père Lachaize fut confesseur du roi depuis 1675 jusqu'en 1709.

(52) Recherches de la France, par Estienne Pasquier, liv. 3, chap, 44, *Plaidoyer de Pasquier.*, Ignace arrive à Paris.

(53) *Ibidem, Plaidoyer de Versoris*, Paul III approuve l'institut des jésuites. — Concile de Trente, session citée.

(54) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'église. Carte manuscrite des cinq assistances de la société des jésuites.

(55) Constitutions des jésuites.

(56) *Ibidem.*

(57) *Ibidem.*

(58) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par Dupin, Baïus.

(59) Histoire des cinq propositions de Jansénius, par Dumas, Trévoux, 1702.

(60) Augustinus Cornelii Jansenii, Rouen, 1652.

(61) Abrégé de l'hist. de Port-Royal, par Racine, Paris, Lottin, 1767.

(62) Hist. des cinq prop. de Jansénius, par Dumas, citée, Formulaire.

(63) Ces troubles théologiques s'étaient prolongés dans le XVIII[e] siècle. J'ai ouï dire aux anciens de ma maison qu'un chanoine janséniste fort vieux, notre plus proche voisin, étant près de mourir, fut visité par le curé qui lui fit une exhortation à la fin de laquelle le chanoine, pour toute réponse, se prit à dire en patois à son domestique : Jean, vire me de là, tourne-moi de l'autre côté, et il mourut de l'autre côté.

(64) Abrégé de l'histoire de Port-Royal, par Racine, déjà cité, Port-Royal-des-Champs, Port-Royal de Paris.

(65) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 24, Sciences et lettres, Avis civil de la mère Agnès, etc.

(66) Lettres de Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, Utrecht, aux dépens de la compagnie, 1742.

(67) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par Dupin, Jansénius, son séjour à Bayonne.

(68) Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité, contenant l'histoire du molinisme, sans nom d'imprimeur et sans date.

(69) De concordia, auctoré Molina, quest. 14, art. 13.

(70) Vie de madame Guyon, par elle-même, Cologne, 1720.

(71) Moyen court de faire oraison, par madame Guyon, Lyon, 1686.

(72) Ouvrages cités aux deux notes précédentes.

(73) Voyez mon traité des matériaux manuscrits, chap. 21, Prisons, Arrestations... par lettres de cachet.

(74) Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité, déjà citées, du Molinisme, Effigie de Jansénius traînée à Mâcon.

DU BANNI DE LILLE, chap. LXXX.

(1) Ce bel édifice de l'Hôtel-de-Ville existe encore, ainsi que son horloge.

(2) Mémoires des intendants, Flandre française, magistrat de Lille.

(3) Dict. de Moréri, art. Château des Sept-Tours.

(4) XIV[e] siècle, notes de l'épître 13, les Prisons.

(5) Théâtre italien de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue.

(6) *Ibidem*, la Foire Saint-Germain, acte 1, scène 1.

(7) *Ibidem*, la Fausse Coquette, acte 1, scène 3.

(8) *Ibidem*, *ibidem*.

(9) Le Livre commode des adresses, chap. Diverses adresses.

(10) Théâtre italien de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue.

(11) Le Livre commode des adresses, chap. Diverses adresses.

(12) *Ibidem*, chap. Commerce de curiosités.

(13) Annales politiques de l'abbé de St.-Pierre, déjà citées, Discours préliminaire, art. 22.

(14) *Ibidem*, *ibidem*.—Description de la France, par Piganiol, chap. 27; Description de la Touraine, art. 4, Tours.

(15) Le Livre commode des adresses, chap. Domestiques et ouvriers.

(16) Disme royale de Vauban, déjà citée, 1[re] part., 2[e] fonds.

(17) Théâtre italien de Ghérardi, les Momies d'Égypte, scène 4.

(18) Je n'ai trouvé dans aucun livre du XVII[e] siècle que les chirurgiens et les apothicaires eussent cheval ou voiture.

(19) Note (5) du chap. 77, des promeneurs aux Champs-Élysées.

(20) Satires de Boileau, satire 6, des Embarras de Paris.

(21) J'ai vu les anciens médecins aller chez leurs malades dans de pareilles voitures.

(22) Avant la révolution j'ai vu de longues files d'hommes et de femmes en deuil; aujourd'hui, dans plusieurs villes, il n'y a plus aux convois de deuil de femmes.

(23) Ceux qui ont vécu avant la révolution peuvent se souvenir que cet usage a subsisté jusqu'alors; il subsiste encore pour les évêques.

(24) Cet usage avait cessé plusieurs années avant la révolution; mais j'ai entendu dire à ma grand'mère que mon grand'père avait été porté ainsi au tombeau, vêtu de son sac, et qu'alors cet usage était général.

(25) Il en était de même, disait aussi ma grand'mère, des magistrats et des hommes notables.

(26) Dict. de Furetière, au mot *Rebus*.

(27) Voyages historique de l'Europe, cités, ch. 27, Dauphiné.

(28) Dict. de Furetière, au mot *Crin*. J'ajoute qu'au XVI[e] siècle il n'est pas fait mention de cette espèce de matelas.

(29) Dict. de commerce, par Savary, au mot *Indienne*.

(30) Notes du chap. du Chevalier de Malte, art du Perruquier.

(31) Dict. de Furetière, au mot *Poudrer*.

(32) Théâtre italien de Ghérardi, les Bains de la Porte-St-Bernard, acte 1, scène 6.

(33) Des mots à la mode, déjà cités, discours deuxième, Falbala.

(34) Théâtre ital. de Ghérardi, Arlequin misanthrope, acte 2, scène 1.

(35) *Ibidem*, *ibidem*.

(36) Voyage de Payen, Paris, Loyson, 1663, Table de la route.

(37) Le Livre commode des adresses, chap. Hostels garnis.

(38) Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 22, de St.-Denis, art. Dans les autres armoires en général.

(39) Nouveau voyage de France, Paris, Saugain, 1730, Voyage de St.-Malo à Paris.

(40) Note (97) de ce chapitre.—Ordonnances militaires sur la garde des villes.—Réglements de police militaire, déjà cités.

(41) Histoire des villes frontières, des villes du centre.

(42) Curiosités de Paris, citées, ch. Quartier place Maubert, Bicêtre.

(43) Dict. de Furetière, au mot *Bouracan*.

(44) *Ibidem*, au mot *Balandran*.

(45) *Ibidem*, au mot *Calotte*.

(46) *Ibidem*, au mot *Cage*.

(47) *Ibidem*, au mot *Angelot*.

(48) *Ibidem*, au mot *Alleluia*.

(49) Voyez dans ma Vente de livres rares l'État et menu général de la chambre aux deniers du roi, où sont mentionnées les tables de la cour, et dans mon Traité des matériaux manuscrits, ch. 7, Cour, les paneteries où se trouvent les viandes et les fruits.

(50) Dict. de Furetière, au mot *Cabaret*.

(51) *Ibidem*, au mot *Bouchon*.

(52) *Ibidem*, au mot *Taverne*.

(53) Les petits Soupers d'été, par madame Durand, déjà cités, 2e part., relation d'une *media noche*.

(54) Registres du parlement, année 1667, arrêt portant permission de vendre de la chair de porc ladre salé.

(55) Dict. de Furetière, au mot *Loulier*.

(56) Théâtre italien de Gherardi, la Critique de l'homme à bonnes Fortunes, scène 4.

(57) Voyages de Monconys, 2e part, année 1663, Beauvais.

(58) Dict. de Furetière, au mot *Poisson*.

(59) Mém. d'Artagnan, 1re part., art. relatif au comte de Nogent.

(60) Caractères de Labruyère, Caractère du directeur.

(61) Voyages historiques de l'Europe, cités, chap. 3, Provence.

(62) *Ibidem*, *ibidem*.

(63) Pièces intéressantes pour servir à l'histoire et à la littérature, par Delaplace, Paris, Prault, 1787, chap. Apparition qui, vers la fin du dernier siècle a fait beaucoup de bruit en France.

(64) Nouvelle agriculture, par Quiqueran, Tournon, 1666, Rizières.

(65) Mémoires des intendants, Mémoire sur la Provence, Toulon.

(66) Nouvelle agriculture, par Quiqueran, déjà citée, Malvoisie.

(67) *Ibidem*, Passarille.

(68) Voyages hist. de l'Europe, cités, chap. 3, Marseille.

(69) *Ibidem*, *ibidem*.

(70) Registres du parlement, Arrêt du 9 mars 1673, relatif à la maison de correction de St.-Lazare.

(71) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 5, chap. Lieux pour les enfants de famille.

(72) Histoire de Marseille, Maisons de force.

(73) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, art. Lettres originales de ministres, d'amiraux, de maréchaux et d'autres personnages, pour servir à l'histoire de Marseille.

(74) Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, ch. 4, Provence.

(75) Notice sur Brignoles, par Raynouard, citée, chap. 11, Séjour des cours souveraines à Brignoles.

(76) *Ibidem*, *ibidem*.

(77) Voyages hist. de l'Europe, déjà cités, chap. 27, art. Provence.

(78) Mém. des intendants, Gén. de Bourges, chap. Justice.

(79) Histoire d'Alençon, Alençon, Malassis, 1805, liv. 5, chap. 9, du Temple de St.-Léonard.

(80) *Ibid.*, *ibid.*

(81) *Ibidem,* chap. 20, Commerce.

(82) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Lyon, chap. Finances, chambre de l'abondance.

(83) « ... Aux commis et scribes placés sur les portes de Tournus et d'autres « villages, pour écrire les charges de raisin et de grains sujets à la dixme... » Comptes des revenus des économats, man. cité.

(84) Mémoires des intendants, Mémoires sur l'Alsace, la Lorraine, et la Franche-Comté, chap. *noblesse, État Ecclésiastique.*

(85) *Ibidem,* mémoires sur l'Anjou, la Tourraine, le Berry, le Poitou, chapitre *Noblesse.*

(86) De décorations nobiliaires toutes neuves.

(87) Voyez la note (77) de ce chapitre.

(88) Mémoires des intendants, chap. de ces villes.

(89) Dict, de commerce, par Savary, au mot *Sel.*

(90) Mémoires des intendants, Mémoires sur la Lorraine, chap. Caractère des habitants, Loups des bois.

(91) Note (14) du chap. 22, du Maître d'histoire.

(92) *Ibidem*, note (20).

(93) Voyez la note (101) de ce chapitre.

(94) Mémoires des intendants, Mémoires sur la généralité de Montauban, chap. élection de Montauban.

(95) *Ibidem,* Mém. sur la généralité de La Rochelle, art. La Rochelle.

(96) *Ibidem*, *ibidem.*

(97) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Hist. des villages, etc., Supplément aux antiquités des villes, de Duchesne.

(98) Mémoires des intendants, Gén. de La Rochelle, art. La Rochelle.

(99) *Ibidem*, *ibidem*, art. Saint-Jean-d'Angély.

(100) *Ibidem*, *ibidem.*

(101) Histoire journalière de Louis XIII, déjà citée, année 1621, siége de Saint-Jean-d'Angély.

(102) Histoire du Hâvre de Grâce, par l'abbé Pleuvri, Paris, 1769, Charte de fondation donnée par François Ier.

(103) Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Champagne, chapitre 3, de la Justice, art. Ressort du présidial de Vitry.

(104) Note (3) du chap. 22, du Maître d'Histoire.

(105) Mémoires du cardinal de Retz, Guerres de la fronde.

(106) Dans la carte des environs de Paris, par l'Académie des sciences, année 1674, se trouve le nom de Guines-la-Putain, nord-est de Melun, sur la rive gauche de l'Yerre.

(107) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 13, Histoire des villages, art. Carte de la ville de Saint-Denis.

(108) Mémoires des intendants, Généralité de Bourges, Henrichemont.

(109) *Ibidem*, *ibidem.*

(110) Discours sur la vie et la mort d'Antoine Rusé, marquis d'Effiat, Paris, Bacot, 1632.

(111) Histoire de Richelieu, par Aubery, déjà citée, Fondation de la ville de Richelieu.

(112) Histoire de France, xve et xvie siècles, Résidence du parlement, Résidence de la cour.

(113) Mémoires des intendants, Gén. de Moulins, art. le Montet, Montmarault.

(114) Note (55) du chap. 17, des Gens de guerre.

(115) Mémoires des intendants, Gén. de La Rochelle, Rochefort.

(116) *Ibidem, ibidem.*

(117) *Ibidem*, Flandre flamingante, chap. Furnes, Watringue.

(118) *Ibidem*, Généralité de La Rochelle, chap. Etat des Marais.

(119) Il y avait alors des postes aux ânes, sur un grand nombre de points de la France; il y en avait à Melun, Les Coudées franches, Paris, Prault, 1713, Poste aux ânes de Melun à Montereau. Dict. de Furetière, au mot *Estrivières;* à Toulouse, Lettres de madame Dunoyer, lettre datée de Toulouse.

(120) Il y en a encore en ce moment à Passy. Le doyen des postillons n'a peut-être pas quinze ans.

(121) Testament du prince de Conti, Paris, 1666, Réparations des dommages causés par la guerre.

(122) Edit du 18 janvier 1634, sur le réglement des tailles, art. 7.

(123) *Ibidem*, art. 13.

(124) Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix, par Naudé, Paris, 1623.

(125) Discours merveilleux d'un Juif errant, Saumur, 1617.

(126) Voyez mon Traité des mat. man., chap. 12, Hist. des finances, Collection de 36 pièces originales relatives aux officiers des tailles.

(127) *Ibidem, ibidem.*

(128) Réglement de police militaire pour Troyes, cité, art. 60.

(129) La Maison réglée, Amsterdam, Marret, 1697, chap. 1; chap. 4, des Appointements des domestiques. Tout le monde sait qu'aujourd'hui il est d'usage de donner, outre les gages en argent, quelque peu d'étoffe ou de toile. Cet usage devait être, au xviie siècle, bien plus général. Les prix que donne l'auteur de la Maison réglée sont des prix de Paris, au moins d'un tiers plus élevés que les prix de la province, c'est-à-dire les prix communs, j'ai donc cru devoir les réduire d'un tiers.

(130) La Maison réglée, chap. 4, Appointements des domestiques.

(131) Mémoires de Puységur, Instructions militaires, chap. 16, l'Ordre pour la sûreté de la place.

(132) Réglement de police militaire pour Troyes, cité, art. 38.

(133) « ... Au suisse, pour la chandelle de la grand'porte du palais, 5 fr. par « mois. » Compte de la maison du duc Mazarin, man. cité.

(134) « ... A Vanclerc, pour gardes d'épées d'argent... 1,860 liv. » *Ibid.*

(135) « Au plumassier, pour trois bouquets de plumes..., la somme de 4,000 « liv. » *Ibidem.*

(136) « ... Au sieur Hunbaut, pour un justeaucorps en broderie et en argent... « 550 liv. » *Ibidem.*

(137) « ..... A M. Ride, marchand, 2,000 liv. à compte des rubans qu'il a « fourny pour monseigneur... » *Ibidem.*

(138) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 7, de la Cour, art. Collection de 647 pièces.

(139) *Ibidem, ibidem.*

(140) Voyez, au chap. de Ceux qui peuvent dire tout, les notes relatives à l'habillement des officiers de justice.

(141) Avant la révolution il n'y avait que le chancelier qui allât toujours en robe. A la fin du XVII[e] siècle, il y avait bien d'autres magistrats. Ma mémoire me rappelle une infinité de romans et de comédies où cela est dit.

(142) Mémoires des intendants, Mémoire sur le Maine, chap. *Noblesse*.

(143) Collection de jurisprudence, de Denisart, art. *Chasse*.

(144) *Ibidem, ibidem.*

(145) *Ibidem, ibidem.*

(146) *Ibidem, ibidem.*

(147) Ordonn. des eaux et forêts de 1669, art. 28, tit. *des Chasses*.

(148) *Ibidem, ibidem.*

(149) Ordonnance de 1607, relative aux chasses.

DES DÉFAISEURS ET DES REFAISEURS, chap. LXXXI.

(1) XV[e] siècle, notes du Bourgeois, relatives aux municipalités; XVI[e] siècle, notes de la station 71, les Vallons de Fleury. On voit, surtout au XV[e] siècle, que les consuls, les échevins étaient des élus représentants du peuple des villes.

(2) Hist. de Marseille, par Ruffi, Marseille, 1642, liv. 6, chap. 2.

(3) Voyez ma Vente de livres rares, chap. Antiquités, *Comptes de la ville de Dijon*. A Rhodès, la livrée municipale était bleue et rouge.

(4) Calendrier d'Auvergne, pour 1762, Clermont, Maison de ville.

(5) Voyage de France, par du Verdier, chap. Guyenne.

(6) Mémoires des intendants, Languedoc, Provence, Guyenne, etc.,—Anciens portraits des échevins.

(7) Histoires des villes.—Mémoires des intendants, Villes.

(8) « Messieurs, la connaissance particulière que j'ai de la probité de M[e] Gi-
« rard et de son affection pour le service du roy et le bien-public, m'oblige à vous
« écrire en sa faveur pour vous prier de le considérer en la prochaine eslection
« des maire et eschevins de Bourges, et à lui donner vos voix pour l'une de ces
« charges,.. » Secrétariat, manuscrit cité, E 3351, Lettre du secrétaire d'Etat aux habitants de Bourges.

(9) « De par le roy, chers et bien amez, on nous a donné de si particulières
« assurances de l'affection qu'a pour nostre service et le bien du public le sieur
« Cormaille.., que nous avons estimé vous le debvoir proposer pour succéder au
« sieur de la Goupillière dans la charge de maire de cette ville... Nous voulons
« et vous mandons qu'en la prochaine assemblée que vous ferez pour l'eslection
« des maires et eschevins vous ayez à eslire le sieur Cormaille pour la première
« charge et à nous donner volontairement le témoignage de vostre obéissance.
« Ce n'est pas pour nuire à vos priviléges ny à vos libertés que nous le désirons,
« mais seulement parce que nous le croyons nécessaire pour vostre but. Donné
« à Paris le 22 janvier 1655. » *Ibidem, ibidem.*

(10) Mémoires des intendants, Villes, Hôtels-de-Villes.

(11) Mémoires sur les trois évêchés, Metz, Verdun et Toul, par l'intendant Colbert, déjà cités, chap. Bailliage de Verdun. « Le corps de l'hostel de ville de
« Verdun est composé d'un doyen séculier, qui est la première charge,.. d'un
« maistre eschevin... etc.

(12) Note ci-dessus.—Histoire de Metz.

(13) Mémoires des intendants, Flandre gallicane, chap. Lille.

(14) Le magistrat de Besançon, avant la réunion de cette ville à la France,

était composé de 14 gouverneurs, Mémoire des intendants, Franche-Comté, chap. Besançon.

(15) *Ibidem*, Mémoire sur la Champagne, Langres.

(16) Histoire de l'Alsace, où les villes étaient gouvernées par des préteurs, par des préfets.

(17) Mémoires des intendants, Alsace, Béfort, Huningue, Saverne.

(18) Dict. géographique de la Martinière, La Haye, 1726. Villes de la France.

(19) « ... A Montbart il y a un châtelain maire... » Comptes des revenus des économats, Manuscrit déjà cité.

(20) Titre que prenaient tous les maires dans les villes où la municipalité avait la puissance militaire.

(21) Mém. des intendants, Mémoire sur la Provence, chap. Viguiers.

(22) Dict. de Furetière, au mot *Podestat*.

(23) Dict. géographique de La Martinière, cité, Villes de la France.

(24) Edit de 1692, relatif à la vénalité des charges de maire.—Edit du mois d'août 1698, relatif à l'hérédité des mêmes charges.

(25) Voyez la note précédente.

(26) « Reste du prix de la mairie réunie à l'archevêché... » Comptes des revenus des économats, Manuscrit déjà cité.

(27) Mémoires des intendants, Mairies.

(28) Histoire de Lyon, par Rubys, déjà citée, Hôtel-de-Ville.

(29) Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil, Villes.

(30) *Ibidem, ibidem.*

(31) *Ibidem, ibidem.*

(32) Je remarquerai cependant qu'il y avait plus de commissaires de police que de commissaires aux revues. Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil, Villes.

(33) *Ibidem, ibidem.*

(34) Mémoire sur les Etats provinciaux, par Mirabeau, 1758, sans nom d'imprimeur, 1[re] part., sect. 1[re], Dépenses des communautés.

(35) « ... Le peuple nomme trois personnes pour estre maistre eschevins et six « pour être eschevins et S. M. en choisit un de la première classe et trois de la « seconde... » Mémoire de Charles Colbert, sur les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, chap. Justice royale de Toul.

(36) « ... On eslit tous les deux ans un maire et deux eschevins... Aux assem- « blées générales il y a toujours trente-deux deputez, sçavoir : deux de chaque « paroisse, advocats... marchands et bourgeois... » Mémoire de Charles Colbert « sur l'Anjou, la Touraine et le Maine, chap. Angers.

(37) Histoire de Cambrai, par Le Carpentier, Leyde, 1664, Hôtel-de-Ville.

(38) Histoire de Languedoc, par dom Vaissette, citée, Montpellier.

(39) xv[e] siècle, Histoire 7, le Bourgeois, note (85).

(40) Mém. des intendants, Mém. sur le Roussillon, chap. Perpignan.

(41) Mém. des intendants, chap. Gouvernement civil, chap. Villes.

(42) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, Paris, Girard, 1669, 2[e] part., au mot *Office*, art. 69.

(43) xv[e] siècle, Histoire 10, le Sorcier, note (51) et les autres notes.

(44) Mém. des intendants, chap. Gouv. civil.—Histoires des villes.

(45) *Ibidem, ibidem.*

(46) *Ibidem*, Mémoire sur la Flandre gallicane, art. Lille.

(47) *Ibidem*, entre autres, Mémoire sur l'Anjou et la Touraine, par Charles Colbert, déjà cité, art. Angers. « ... La ville doit plus de cinq cent mille livres... «

Art. Laval. « ... La communauté est endettée de près de 600,000 liv... » Voyez aussi les Edits d'avril 1683 et de novembre 1703, relatifs aux aliénations et emprunts des villes.

(48) Mém. des intendants, ch. Justice, Gouv. civil.—Hist. des villes.

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) Mémoires des intendants, Mémoire des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, par Charles Colbert, déjà cité, art. Ville et Prévosté de Circk. « A l'esgard des « matières criminelles il y a quatre autres e chevins ; ils ne peuvent rendre au- « cune sentence sans l'advis des eschevins de Nancy et sur lesdits advis les juge- « ments qu'ils rendent sont sans appel. » Les choses en étaient ainsi, parce qu'on n'avait pas acheté les nouvelles charges de justice érigées par Louis XIV.

(51) Ordonnances du Louvre, Chartes des communes.

(52) Histoires des villages! Histoires des villages! Je ne cesserai de les demander; on y verrait que les trois quarts n'avaient point de municipalité.—Notes suivantes.

(53) Edit sur le Réglement général des tailles, 18 janvier 1634, art. 22, déclaration sur le réglement des tailles, 20 août 1673, art. 2.

(54) « Ce jourd'hui 20[e] jour du mois de mai 1663 à la sortie et issue de la « grand'messe à l'église St-Jean de Savigny par moi François Le Corbeuil, pres- « tre titulaire dudit lieu, dicte et célébrée en ce jour, ont comparu assemblés en « estat de commung les paroissiens et habitants de ladite église pour délibérer « ensemble sur les réparations de l'église... » Titres des habitants de St.-Jean de Savigny contre les habitants de Notre-Dame de Couvains, Manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des villages.

(55) Mémorial alphabétique concernant la justice, police et finances, Paris, Cavelier, 1724, aux différents articles Communautés.

(56) Déclaration du 20 août 1673 sur le réglement des tailles, art 2.

(57) Dict. de Furetière, au mot *Consul.*—Mémorial alphabétique, déjà cité, art. *Syndics et Collecteurs.* J'ai deux observations à faire, l'une que j'ai vu des procès-verbaux d'assemblées de communautés tantôt devant le curé, tantôt devant le collecteur; l'autre que, dans le Midi, on ne connaissait que les consuls ou collecteurs comme chefs des communautés ou paroisses. Tous ceux qui ont vécu avant la révolution, et qui sont habitants des provinces au-delà de la Loire, pourraient attester ces faits. J'ajouterai que des grands monceaux de vieux rôles de tailles ou de procès-verbaux d'assemblées de communautés il s'est échappé un assez grand nombre de pièces qui pourraient l'attester aussi.

(58) Dict. militaire de Lachenaye, au mot *Maréchal de France.*

(59) Mémoires de Bussy, année 1652, 20 août.

(60) Note (3) du chap. 92, du Gendre et du Beau-père.

(61) Etats-majors ou Etats des appointements des gouverneurs et lieutenants de roi. J'ai des manuscrits ainsi intitulés, de plusieurs époques. Les appointements des gardes de gouverneurs de villes y sont mentionnés.

(62) Note (7) du chap. 13, des Comédiens de campagne.

(63) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Collection de 484 pièces.

(64) *Ibidem, ibidem.*

(65) Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, art Prévôté de Paris.

(66) Etat de la France pour l'année 1699, 1[re] part., chap. 8, des Plaisirs du roi, art. 3, du Grand fauconnier.

(67) Petite rivière du département de l'Aveyron.

(68) Ces effets d'acoustique se retrouvent ailleurs, mais là surtout ils vous frappent d'une surprise agréable.

(69) Autre petite rivière du département de l'Aveyron.

(70) Voyages en Afrique.

(71) Vers le milieu du siècle dernier, mon père acheta ce petit château, alors près de crouler faute d'entretien. On le démolit et on le convertit en une grange. Il ne resta qu'une partie du mur d'enceinte. Vint la révolution, les créneaux de ce mur furent abattus.

(72) Je me félicite que cette propriété de Saint-Geniés appartienne aujourd'hui à M. Merlin, député.

M. Merlin fut un des trois membres du jury d'instruction qui me nomma professeur d'histoire à l'école centrale du département de l'Aveyron et qui m'ouvrit la porte des lettres. M. Merlin vit, les convenances m'empêchent d'en dire davantage; il est d'ailleurs assez connu par ses talents oratoires et au barreau de Rodez et à la tribune de la Chambre.

Feu M. Rodat d'Olemps fut un autre membre de ce jury. Il siégea à l'Assemblée constituante, et sa place est encore marquée dans les livres du temps parmi les hommes forts qui remanièrent si hardiment notre ancien pacte social celtique, gaulois, romain, gothique, franc, féodal et royal. Son cœur si français, son esprit si bon revivent dans son fils qu'on a vu et qu'on verra encore, j'espère, à la Chambre.

Feu M. de Cabrières fut le troisième membre de ce jury. Il était fils de M. de Cabrières, sous-intendant de la province, qui, en cette qualité, annula, pour vice de forme, mon engagement dans le régiment de royal-vaisseau, et m'empêcha d'être jeté dans les armées aux années de sang et de carnage qui suivirent. M. de Cabrières, le père, était très spirituel. Son fils le fut davantage; ses bons mots qu'il marquait à un coin si original et si vif n'ont pas péri. Mais quoi! je ne dis pas qu'il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à ce grand dégrèvement d'impôt foncier que le département obtint de la justice de la France.

Je dois aussi un hommage de souvenir à ceux qui firent mon éducation littéraire.

Vous ne vivez plus, respectable M. Dutriac de Villefranche, directeur général de la contribution foncière. Votre appartement était contigu au mien, et, tous les matins, vous veniez frapper à ma porte pour hâter le moment de mon travail. Combien d'heures ne m'avez-vous pas données pour m'initier à la science des dénombrements et des évaluations! vous, dont les fonctions étaient si importantes, si pénibles! vous, dont la lampe était allumée si avant dans la nuit!

Il n'est plus cet excellent M. Carrère, imprimeur à Rodez. Il avait toujours dans sa main la férule de l'abbé d'Olivet et le compas du goût. Quelle critique si fine, si délicate, si sûre! Il nous en souvient, à tous ceux qui vivions avec lui; il doit m'en souvenir plus qu'à personne.

S'il y eut un beau parleur en France où il y en a tant, ce fut, certes, feu M. Arsaud, long-temps maire de la ville. Quand vous l'écoutiez, il vous semblait entendre continuement un beau livre. Il fut de la seconde assemblée nationale, et, dans le pays, nous nous demandions tous pourquoi il ne montait pas à la tribune où tant d'autres, qui ne le valaient pas, se faisaient un nom. Les meilleurs auteurs de l'antiquité et les meilleurs auteurs modernes se trouvaient dans sa prodigieuse mémoire. Pendant nos longues promenades, il me les citait, me les commentait, me les exprimait pour ainsi dire; il se les était appropriés; il tâchait de me les approprier. Je lui dois beaucoup.

Mais celui auquel je dois le plus est M. de Monseignat, celui qui plusieurs fois

a été membre du corps législatif, qui a travaillé à l'avant-dernière réforme du Code pénal, celui qui, par sa grande fortune en biens, sa plus grande fortune en connaissances, sa plus grande fortune en talents, est, lorsqu'on prendra les pairs de France par département, le premier à prendre dans le nôtre. J'ai à peine commencé que les convenances me forcent aussi de finir. M. de Monseignat vit. Qu'il vive long temps!

Cette note paraîtra moins longue, ou plutôt moins indiscrète à mesure qu'on sera persuadé que l'Histoire des Français des divers états est la seule histoire nationale.

(73) On le nomme, je ne sais pourquoi, pain de livre.

(74) Satires de Boileau, satire 3.

(75) Presques tous les Mémoires des intendants parlent de ces années calamiteuses qui firent disparaître un grand nombre de hameaux. On voit encore les ruines de deux à un quart de lieu de Saint-Geniés, celui de Bajac et celui de Fontenilles dont un de mes frères portait le nom, et je connais les ruines de plusieurs autres à peu de distance. En même temps que les hameaux disparaissaient, les villages se rapetissaient en hameaux. Je me souviens d'avoir ouï dire à mon père que, lorsqu'il fit planter auprès de l'ancien château la noyerée, les terrassiers trouvèrent dans des ruines, sans doute celles de l'église, le squelette du curé, couvert de lambeaux de sa chasuble. De ce village, qui entourait un château et un clocher, il n'y a plus que trois maisons. Dans mon traité des matériaux manuscrits, j'ai demandé à la France et à l'Europe l'histoire des villages, qui aurait tant d'avantages pour les bonnes mœurs des peuples, qui retracerait les diverses faces de la terre et des réunions ou habitations des hommes.

(76) Histoire du Rouërgue, par l'abbé Bosc, Anciens chemins, où il est parlé d'une voie romaine qui allait de Rhodès à Lodève; elle devait passer près de Saint-Geniés, par le sommet d'une colline qu'on appelle dans l'idiôme du pays *comi forrat*, chemin ferré.

(77) Édit de décembre 1611, relatif à la confirmation des priviléges des officiers domestiques et royaux, et autres édits du Code des commensaux, déjà cité.

(78) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Représentation nationale, Recueil d'actes originaux relatifs aux États provinciaux; les États du Velai et du Vivarais s'y trouvent; ils faisaient partie des États de Languedoc qui ont subsisté jusqu'à la révolution.

(79) Les États provinciaux de Languedoc s'appelaient États-Généraux; ils ont, dans ce recueil, un long chapitre et un grand nombre de pièces originales.

(80) Les habitants de Montpellier qui ont vécu avant la révolution ont vu cette procession fort ancienne et fort célèbre.

(81) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note (78). Les États du Rouërgue qui cessèrent en 1651, y ont leur chapitre avec pièces originales.

(82) Les extinctions successives ou plutôt les cessations de convocation des États provinciaux du centre y sont toutes marquées.

(83) Mon père était seigneur de Montfeirier, et je lui ai entendu plusieurs fois dire qu'en cette qualité il avait droit d'entrer aux États.

(84) La seigneurie de Montferrier rendait à mon père cette quantité de blé.

(85) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité dans les précédentes notes.

(86) *Ibidem, ibidem*, art. Province d'Auvergne, où se trouvent citées, à la suite de plusieurs pièces originales, les Recherches historiques de Bergier et de

dom Verdier-Latour, sur les États-Généraux et particulièrement sur les États provinciaux d'Auvergne qui cessèrent en même temps que ceux de Rouërgue, en 1651.

(87) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité dans la note précédente, art. Normandie, Lyonnais, Bordelais, Picardie, où l'on trouve la discontinuation de leurs États provinciaux.

(88) *Ibidem, ibidem*, art. de ces provinces, où l'on trouve de même la discontinuation de leurs États provinciaux.

(89) *Ibidem, ibidem*, art. de ces provinces, où l'on voit qu'à l'époque de la révolution elles avaient encore leurs États provinciaux. Ce recueil d'actes et de titres originaux, relatifs aux États provinciaux de France que je viens de citer plusieurs fois, est à ma connaissance le plus étendu et le plus complet sur les États provinciaux. Je le crois un des monuments les plus importants de l'histoire de notre représentation nationale. Aussi, l'original va faire partie des archives du royaume, et la copie par moi certifiée avec des pièces originales doubles, va de même faire partie du cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi.

(90) *Ibidem. ibidem*, art. des provinces frontières.

(91) *Ibidem, ibidem*, art. des différentes provinces.

(92) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(93) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(94) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(95) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(96) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(97) *Ibidem , ibidem*, article de la Bretagne.—Dans la Bourgogne, les nobles devaient posséder un fief.

(98) *Ibidem, ibidem*, articles des différentes provinces.

(99) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(100) *Ibidem, ibidem*, mêmes articles.

(101) Procès-verbaux, ou imprimés, ou manuscrits des séances des États provinciaux.

(102) On sent bien que je ne puis parler ici que par approximation, car les représentations des trois ordres ont été variables.

(103) C'est-à-dire ses habits.

(104) Depuis le XIV[e] siècle c'était la couleur distinctive de la noblesse. Notes des différents siècles.

(105) Tel était encore le costume qu'avaient les députés de la noblesse des États de Languedoc, à la procession de 1783.

(106) L'oiseau sur le poing était autrefois, comme l'épée au côté, le signe distinctif de la noblesse. Voyez les anciens monuments. La noblesse des petits États du Bugey, de la Bresse, de Gex et autres petits États provinciaux, avait conservé cet usage dans la grande tenue des sessions. Histoire de ces provinces.

(107) Ainsi étaient habillés les députés du tiers-état aux États-Généraux de 1614. Voyez la Description de la France, par Piganiol, 1[re] part., chap. 16, États-Généraux. Ainsi devaient sans doute l'être les députés de cet ordre aux États provinciaux.

(108) Comme le disent les Mémoires des intendants des provinces où il y avait des États provinciaux, et comme on le voit dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes originaux relatifs aux États provinciaux où sont insérés le plan figuré de la salle des États de Dijon

que je dois à l'obligeance de M. Maillard de Chambure, conservateur des archives de la Côte-d'Or, et la gravure de la salle des États de Languedoc, dont la date est du commencement du siècle dernier; je la dois aussi à l'obligeance de M. Thomas, archiviste du département de l'Hérault.

(109) Note ci-dessus.

(110) Note avant-dernière.

(111) Mémoires des intendants, chap. États, Gouvernement civil.

(112) Procès-verbaux des sessions des huit principaux États provinciaux.

(113) Procès-verbaux des sessions des États provinciaux moindres.

(114) Procès-verbaux des sessions des États provinciaux.

(115) *Ibidem.*

(116) *Ibidem.*

(117) *Ibidem*, et pour supplément, Lettres de madame de Sévigné, relatives au duc de Chaulnes et aux États de Bretagne.

(118) Procès-verbaux des sessions des États provinciaux.

(119) *Ibidem.*

(120) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes originaux relatifs aux États provinciaux.

(121) Procès-Verbaux des sessions des États provinciaux.

(122) Mémoires des intendants, Généralités de Bordeaux, de Montauban, de Pau, où les petits États provinciaux des pays au pied des Pyrénées tenaient en plein air leurs assemblées qui souvent ne duraient que quelques heures.

(123) Qu'on applique le Dictionnaire géographique de Thomas Corneille, ou celui de Lamartinière à une grande carte de l'ancienne France, et l'on trouvera au moins tout autant de petites provinces que de départements dont les limites tracées par l'assemblée constituante suivent si souvent celles de ces petites provinces.

(124) Même observation.

(125) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes relatifs aux États provinciaux, où se trouvent les articles de ces petites provinces.

(126) Proportion ordinaire qu'offrait numériquement l'ordre du clergé.

(127) Même observation.

(128) Des villes seulement.

(129) C'était surtout la propriété industrielle qui était alors représentée; car le tiers état des villes députait et le tiers état des campagnes ne députait pas.

(130) Telle à peu près était, dans ce temps, la formation des trois degrés de la représentation nationale. Les habitants des municipalités électives élisaient par corporations, par états, leurs officiers municipaux. Ces officiers municipaux formaient le tiers-état des États provinciaux qui élisait les députés du tiers-état aux États-Généraux.

(131) Note ci-dessus.

(132) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes, etc. On y trouve que les grands Etats provinciaux prenaient le titre d'Etats-Généraux et cela devait être; car ils étaient composés des députés des Etats inférieurs des petites provinces qui formaient la grande.

(133) Notes précédentes.

(134) Siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. Guerre civile.

(135) La Joie des Français pour la prochaine tenue des Etats-Généraux, Paris, 1651. — Déclaration du duc d'Orléans à l'assemblée de la noblesse pour la convocation des Etats-Généraux, Paris, 1651. Je pourrais multiplier les citations.

(136) En réalité, la dernière assemblée des notables fut de 1626. Abrégé chronologique de Hénault sur cette année. Mais on regarda comme une assemblée des notables l'assemblée de la noblesse tenue à Paris, en 1651, pour demander la convocation des Etats-Généraux qu'on promettait et qu'on n'assemblait pas. — Journal de l'assemblée de la noblesse tenue à Paris, en 1651, par le marquis de Sourdis.

(137) Histoires des villes, des grandes villes surtout.

(138) Dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes, etc., se trouve cette décomposition en petites provinces, qui forme la nomenclature des chapitres.

(139) *Ibidem, ibidem,* même recueil, où les chapitres portent chacun le nom d'une de ces petites provinces, et donnent l'histoire de ces Etats provinciaux, presque toujours avec des pièces originales.

(140) Note (25) du chap. 22, du Maître d'histoire.

(141) Aussi n'en fut-il plus convoqué, après ceux de 1614, qu'en 1789.

(142) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Représentation nationale, Etats de 1614.

(143) Voyez sur les Etats-Généraux les notes des siècles précédents.

(144) Mêmes notes.

(145) La cloche des révolutions populaires, si l'on me permet cette métaphore, se fait entendre au loin, et les peuples les plus contents de leur gouvernement ont toujours l'oreille ouverte. Bien que la nation française fût enthousiaste de son Louis XIV, elle ne laissait pas d'être la nation toujours avide de nouveautés. D'ailleurs, les protestants expulsés de la France y conservaient de nombreuses relations et devaient y importer, sous les plus belles couleurs, l'orangisme ou les principes de la révolution anglaise de 1688.

(146) Voyez la dernière note.

(147) Avant-dernière note. Plusieurs Etats provinciaux convoqués tous les trois ans avaient donné l'idée des sessions périodiques, et les commissions d'élus des états de Bourgogne, ainsi que les commissions permanentes des autres Etats provinciaux, avaient encore donné l'idée de cette commission de surveillance.

(148) Les révolutionnaires orangistes devaient désirer qu'à l'instar des Etats-Généraux de la Hollande, la durée des sessions ne dépendît pas de la puissance royale.

(149) Nom qu'on avait donné en Hollande, en Angleterre, en France et ailleurs, aux partisans de la maison d'Orange.

(150) Voyez les notes précédentes.

(151) Picard venait de la mesurer, et on devait alors souvent en parler comme de chose nouvelle. Note (54) du chap. 69, du Mesureur.

DU GENDRE ET DU BEAU-PÈRE, chap. LXXXII.

(1) Mémoires des intendants, Mémoires sur l'Alsace, Strasbourg. Dans cette ville la dot des femmes était de 4,000 francs, et je me souviens d'avoir ouï dire aux anciens de ma maison qu'à Rhodès la dot ordinaire d'une demoiselle était aussi de 4,000 francs, d'où l'on peut conclure qu'en général c'était en France la somme dotale la plus commune.

(2) Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes.

(3) Edit du mois de février 1692, relatif à la création de charges de lieutenants de roi dans chaque province.

(4) « Les gouverneurs et estats majors de 24 gouvernements de provinces es» timez à un million quatre cent quarante mille livres par an... « Oisivetés de Vauban, manuscrit cité, Projet de capitation.

(5) Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes.

(6) Histoires de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de St.-Hippolyte et d'autres villes où, après des mutineries et une révolte on avait bâti une citadelle.

(7) Note (59) du chap. 81, des Défaiseurs et des Refaiseurs.

(8) Et véritablement dans un manuscrit, Etats-majors du temps du maréchal de Bellisle, je trouve les gouverneurs, avec une garde, dans un grand nombre de villes du troisième ou du quatrième ordre, d'où il suit qu'il n'y avait pas de règles fixes pour les gouverneurs auxquels on donnait, auxquels on ne donnait pas de gardes. Mon père me disait que de son temps le gouverneur de Rhodès avait des gardes.

(9) Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes.

(10) Traité de l'attaque et de la défense des places, par Vauban, La Haye, Hondt, 1742, Lettre de Louis XIV aux gouverneurs et commandants de places, 6 avril 1705.

DES PARISIENS ET DES PARISIENNES, chap. LXXXIII.

(1) Ou à peu près ; voici mon calcul. A cette époque la population de Tarbes était d'environ 5,000 âmes, ce qui en supposant 6 personnes par maison, en donnerait environ 800 ; il y en avait à Paris 25,000, et elles étaient au moins d'un tiers plus grandes que celles de Tarbes. D'où il résulterait que les maisons de Tarbes étaient en nombre et en grandeur à celles de Paris comme 1 est à 40, et par conséquent, que Paris était quarante fois plus grand que Tarbes.

(2) Curiosités de Paris, déjà, citées, Introduction. — Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 1, chap. la Cité.

(3) Traité de la police, par Delamarre, 5e et 6e plans de Paris.

(4) *Ibidem*, 7e et 8e plans de Paris.

(5) La ville de Paris, par Colletet, Paris, Raffle, 1679, art. Noms des hostels de Paris.

(6) Le Voyageur fidèle à Paris, par Liger, Paris, 1715, tréizième journée, des Églises dont on n'a point parlé,—Chronique bordeloise, Bordeaux, Boé, 1703, 19 octobre 1697.

(7) Lettres-patentes, mars 1662, en Faveur de Laudati Caraffe, relatives au privilége exclusif des porte-lanternes et porte-flambeaux.

(8) Descript. de Paris, par Brice, chap. Division de Paris en 3 parties.

(9) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 4 et 5, chap. des Églises, des Communautés religieuses.

(10) XVIe siècle, notes de la station 42, la Capitale de la France.

(11) Description de Paris, par Piganiol, Garde.—Hist. de Paris, par Felibien et Lobineau, même article.

(12) XVI[e] siècle, station 42, la Capitale de la France, note (44).

(13) Descript. de la France, par Piganiol, 3[e] part., ch. 1, art. 4, Paris.

(14) Mercure galant, dernières années du siècle, chap. Modes. — Portraits du temps.

(15) Note (15) du chap. 28, des Chevaliers d'industrie.

(16) *Ibidem.*

(17) Mercure galant, dernières années du siècle, Modes.

(18) Dict. de Furetière, au mot *Parasol.*

(19) *Ibidem, ibidem.*

(20) La ville de Paris, par Colletet, déjà cité, art. des Enseignes.

(21) Théâtre italien de Ghérardi, Comédies dont la scène est aux environs de Paris.

(22) Antiquités de Paris, par Sauval, chap. Promenades.—Journal du citoyen, La Haye, 1754, où se trouve l'ancien Paris, ch. Promenades publiques.

(23) descript. de la France, par Piganiol, 2[e] part., ch. 1, art. 4, Paris.

(24) Le Voyageur fidèle, déjà cité, Introduction.

(25) Mém. des intendants, Gén. de Paris, chap. 4, finances, Entrées.

(26) Dict. de commerce, par Savary, art. Communautés de Paris, érigées par lettres-patentes.

(27) *Ibidem, ibidem.*

(28) Saint-Evremoniana, traduction d'une lettre italienne.

(29) Voyageur fidèlee cité, 13[e] journée, art. Domestiques et ouvriers.

(30) *Ibidem, ibidem.*

(31) Reg. du parlement, Arrêt du 18 juin 1693, sur la permission donnée à Sauvage de construire des machines pour élever les eaux de la Seine.

(32) Histoires de Paris, par Felibien et Lobineau, liv. 30, ch. 87.

(33) Mémoires critiques d'architecture, Paris, 1702, ch. Cheminées.

(34) Roman bourgeois de Furetière, ch. Jugement des bûchettes.

(35) Voyez les diverses descriptions de Paris, publiées vers la fin du XVII[e] siècle, chap. Halles, marchés, marchands-fripiers.

(36) Rues de Paris, Paris, 1722, chap. Hôtels garnis, hôtelleries.

(37) Descriptions de Paris, chap. Cabarets, traiteurs, aubergistes.

(38) *Ibidem*, chap. Pont-Neuf, foires.

(39) L'Ambigu d'Auteuil, déjà cité, chap. le Nouvelliste.

(40) Menagiana, Paris, Florentin, 1693, Réponse de Bautru à un gazetier.

(41) L'ambigu d'Auteuil, chap. cité.

(42) *Ibidem, ibidem.*

(43) *Ibidem, ibidem.*

(44) Caractères de Labruyère, ch. des Biens de fortune.

(45) L'Ambigu d'Auteuil, chap. cité.

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) *Ibidem, ibidem.*

(48) *Ibidem, ibidem.*

(49) *Ibidem, ibidem.*

(50) Commentaria Cæsaris, de Indole Gallorum.

(51) Voyez les notes précédentes et les notes des chap. 33, [illegible] 35.

(52) Dict. de Furetière au mot *Bureau.*

(53) Vie de mademoiselle Legras, fondatrice des Fill[illegible] chap. 4.

(54) Histoire de Paris, par Felibi[illegible]

(55) Bibliothèque des arrêts, par Jovet, aux mots *Intérêts, Prêts, Prêteurs, Usures, Usuriers.*

(56) Collection de jurisprudence, par Denisart, art. *Mont-de-Piété.*

(57) Dict. de Furetière, au mot *Assurance.*

(58) Curiosités de Paris, citées chap. St-Jacques-la-Boucherie.

(59) Calendrier historique de Paris, année 1726, 7 juin.

(60) Mémoires des intendants, mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Comté de Bigorre.

(61) Description de Paris, par Piganiol, Pont-Neuf.

(62) Mémoires du temps, Popularité de Monsieur, Halles de Paris.

(63) Calendrier historique de Paris, année 1726, 18 août.

(64) Le Voyageur fidèle, cité, 13[e] journée, chap. *Dehors de Paris.*

(65) Lettres de Bussy, Lettre à l'abbé de Brosse, 1[er] sept. 1672.

(66) Curiosités de Paris, citées, chap. *le Temple.*

(67) On mettait vraisemblablement cette tenture à la chaire de l'église de Saint-Roch, dans ce temps, et dans celui qui a précédé la révolution, car on l'y a mise depuis. Elle y était à la Fête-Dieu de l'année 1822.

(68) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chap. *le Pavé, les Boues.*

(69) Collection de jurisprudence, par Denisart, art. Havage.

(70) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1750. Il y a encore quelques vieillards qui se souviennent d'avoir vu à la halle le bourreau marquer ainsi avec de la craie les villageois et les maraîchers qui venaient y vendre des légumes ou du jardinage.

(71) Curiosités de Paris, déjà citées, chap. *le Quartier des halles.*

(72) Roman bourgeois de Furetière, épître au maître des hautes-œuvres.

(73) Dict. de Furetière, au mot *Bourreau.*

(74) Roman bourgeois de Furetière, *Histoire de Lucrèce.*

(75) Notes des chap. des Gazetiers, des Nouvellistes.

(76) Mercure galant, XVII[e] siècle, chap. Modes.

(77) Mémoires et ouvrages du temps de la ligue.

(78) La Décadence visible de la royauté..., par l'usage des fourbes, 1652, sans nom d'auteur, libelle des frondeurs.

(79) Au XV[e] et au XVI[e] siècles l'Espagne et l'Italie étaient les plus avancées en civilisation.

(80) Au XVII[e] siècle, la Hollande et l'Angleterre s'élevèrent au premier rang des puissances par l'importance de leur commerce et de leur marine.

(81) Notes du chap. 67, des Gros fermiers.

(82) Depuis son alliance avec la nièce de madame de Maintenon, la famille de Noailles était la mieux venue à la Cour.

(83) Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, par le comte Rœderer, Paris, Firmin Didot, chap. 8, Société de Rambouillet. Ce livre ajoute à nos annales une partie entièrement neuve.

(84) Dict. de l'Académie, 1694; Dict. de Furetière, au mot *Tartufe.*

(85) Le Théophraste moderne, déjà cité, chap. *des Femmes.*

(86) *Ibidem*, chap. *du Mariage et du Célibat.*

(87) Voyez les notes suivantes.

(88) Curiosités de Paris, déjà citées, chap. *Quartier St.-Antoine.*

(89) Romans et Comédies du temps.

(90) Le Théophraste moderne, chap. *du Jeu.*

(91) Mémoires de Montglas, Jeu chez le cardinal Mazarin.

(92) Dialogue entre le diable boiteux et le diable borgne, par Lenoble, Paris, Ribou, 1707, Entretien 1.

(93) Roman bourgeois, déjà cité, *Histoire de Lucrèce*.

(94) Portraits du temps.

(95) Dict. de Furetière, au mot *Mule*.

(96) Mercure Galant, Modes, année 1680 et précédentes.

(97) *Ibidem, ibidem.*

(98) Caractères de Labruyère, chap. des Femmes.

(99) Saint-Evremoniana, traduction d'une lettre italienne.

(100) Dict. de Furetière, au mot *Fluste*.

(101) Journal du citoyen, déjà cité, Promenades de Paris.

(102) Almanach historique de Paris, année 1726, Fêtes. — Curiosités de Paris, déjà, citées, chap. *Quartier du Louvre*.

(103) Théophraste moderne, chap. *de la Ville*.

(104) Annales de la Cour, déjà citées, Noëls.

DU SECRÉTAIRE D'INTENDANT, chap. LXXXIV.

(1) Ce grand souper n'a cessé qu'au dîner-souper de l'Assemblé constituante. On s'en souvient encore.

(2) Je ne connais de vrais dénombrements que dans leurs Mémoires, à moins qu'on ne veuille regarder comme dénombrements les tableaux erronés et incomplets du Domaine faits sur les aveux féodaux.

(3) Dîme royale de Vauban, Table du chap. 7 de la 2e part.

(4) *Ibidem*, 2e part., chap. 7, § 3 : *Détail d'une lieue quarrée de païs médiocre mise en culture commune*.

(5) Mémoires du comte Boulainvilliers, 5e mémoire.

(6) Il s'agit ici de la Méthode de géographie de l'abbé de Dangeau, Paris, 1697, dont le texte sert d'explication à son Atlas de la France, recueil de cartes dans chacune desquelles la France est considérée sous un rapport ou ecclésiastique, ou militaire, ou féodal, ou judiciaire, ou financier, ou académique, ou sous des rapports de sous-divisions. Févret de Fontette, dans son édition de la Bibliothèque historique de la France, par le père Lelong, nombre 599, rend compte de cette belle entreprise de Dangeau, qui était une espèce de statistique oculaire. Il dit que la Bibliothèque du roi possède vingt-sept de ces cartes, et que M. Buache avait l'exemplaire de l'auteur, contenant trente-huit cartes sur la France, quatre tables analytiques et vingt-six cartes chronologiques. Cet exemplaire est tombé entre mes mains. Il y a un beaucoup plus grand nombre de cartes, et les colonnes des tablettes sont chargées d'additions de l'abbé de Dangeau, et de notes que je crois du géographe Delisle. C'est un fort beau monument des dénombrements de cette époque.

(7) *Ibidem*, Carte des évêchés et archevêchés.

(8) L'Etat de la France, année 1699, 2e part. Abbayes.

(9) Géographie universelle, par Lacroix, Lyon, Deville, 1705, 2e part., liv. I chap. I, la France en général, § 13, Etat de l'église.

(10) Géog. de la France, par Dangeau, Carte des duchés-pairies.

(11) La France, par Duval, Paris, 1680, chap. *principautés*.

(12) *Ibidem*, chap. *Terres qui ont titre de duché*.

(13) Nouveau Voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, la France en général. Voyez aussi la note (5) du chap. des Ministres.

(14) Géog. de la France, par Dangeau, chap. *Gouv. des provinces.*

(15) La France, par Duval, déjà citée, Gouvernements.

(16) Géographie de la France, par Dangeau, Carte des parlements.

(17) Je ne trouve sur les présidiaux, que des nombres évidemment erronés, entre autres, celui de 160 que donne le Nouveau Voyage de France, cité, chapitre de la France en général. D'après mes calculs, je crois qu'il y en avait environ cent. Voyez la note (5) du chap. Ministres.

(18) La France par Duval, déjà citée, Justice. — Dict. de Moréri, édit. de 1683, au mot *France.*

(19) *Ibidem, ibidem.*

(20) Géographie de la France, par Dangeau, Carte des intendants.

(21) Dict. de Moréri, édition de 1683, au mot *France.*—Dénombrements du royaume par généralités, élections, paroisses et feux, Paris, Saugrain, 1709.

(22) *Ibidem,* Dict. de Moréri, au mot *France.*

(23) Géographie de la France, par Dangeau, Cartes des académies et des universités.

(24) Description de la France, par Piganiol, chap. des Sciences, des Universités et des Académies.

(25) J'en ai fait le calcul, soit d'après les histoires des villes, soit d'après les géographies du temps, soit d'après la carte des cinq assistances des jésuites, citée — Note (6) du chap. des Comédiens écoliers.

(26) Géog. de la France, par Dangeau, Carte des Etats-Généraux.

(27) Recueil des Etats-Généraux, par Quinet, Paris, 1651, XVII[e] siècle,

(28) Dîme royale de Vauban, Préface.

(29) Nouveau Voyage de France, chap. cité, de la France en général.

(30) Dict. de Moréri, édition, de 1683, au mot *France.*

(31) La France, par Duval, déjà citée, de la France en général.

(32) Dîme royale, 2e part., chap. 7 Preuves de l'excellence de la dîme royale.

(33) Détail de la France, édition de 1712, 2e part., chap. 8. — Dîme royale de Vauban, Préface.

(34) *Ibidem,* 2e part.

(35) Mém. géog. de Duval, Paris, 1651, Population de la France.

(36) Mémoires et Anecdotes de la Cour, par Jean-Baptiste Denis, ci-devant secrétaire de l'évêque de Meaux. Sans date, sans nom d'imprimeur.

(37) Nouv. Voyage de France, déjà cité, chap. de la France en général.

(38) Mémoires et anecdotes de la Cour, par J.-B. Denis, déjà cités.

(39) La France, par Duval, déjà citée, de la France en général.

(40) Annales polit. de Saint-Pierre, 1re part., Discours préliminaire.

(41) Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1664.

(42) Mémoires de Boulainvilliers, 5e mémoire concernant les moyens d'établir le droit d'amortissement des gabelles.

(43) L'état et la qualité de marchand ont toujours été si arbitrairement définis, que le recensement en a toujours été arbitraire, et que toujours, sans crainte d'être contredit, on a pu dire plus, on a pu dire moins, on a pu dire ce qu'on a voulu.

(44) Mémoires de Boulainvilliers, 5e mémoire ci-dessus cité.

(45) Dîme royale de Vauban, 2e fonds.

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) *Ibidem, ibidem.*

(48) *Ibidem*, Préface.

(49) *Ibidem.*

(50) *Ibidem.*

(51) Détail de la France, édition de 1707, 1re part., Revenus du clergé.

(52) Dime royale de Vauban, 2e fonds.

(53) Sauf erreur, j'estime que la dépense d'un artisan pour lui et sa famille ne peut être portée, à la fin du XVIIe siècle, à moins de 150 liv. Ainsi, adoptant le nombre d'artisans que Vauban donne à la France, voyez la note (45) de ce chapitre, je trouve que la dépense ou le revenu des artisans devait être de 300 millions et non pas de 180, suivant son évaluation.

(54) Dime royale de Vauban, 1er fonds.

(55) Mémoires de Davenant, sur la dette de l'Angleterre, en 1698, cité dans les Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1714.

(56) Mémoires des intendants, mémoire sur le Languedoc, chap. 4, du Commerce, Tableau du commerce du Languedoc.

(57) De la Balance du commerce, par Arnould, Paris, Buisson 1791, 2e part., sect. 1. chap. 5, Commerce avec la Hollande.

(58) *Ibidem, ibidem*, Commerce avec l'Angleterre.

(59) Dans un petit livre de quelques feuilles, intitulé : Relation de Berlin et de Hanovre, on trouve à la page 85 l'expression d'arithmétique politique.

(60) On n'en trouve guère plus dans l'Économie politique de Monchrétien, dans les différentes éditions toujours plus volumineuses du Détail de la France, dans les Mémoires des intendants, dans la Dime de Vauban, dans les Testaments politiques.

DE L'INTENDANT, chap. LXXXV.

(1) Le cérémonial de l'entrée des intendants dans les villes de leur juridiction, au XVIIe siècle, aurait été celui-là, si on l'eût imprimé ; car, tel il était avant la révolution. Je m'en souviens.

(2) Avant la révolution il en était ainsi.

(3) Note ci-dessus.

(4) Code Marillac ou Michaut, année 1629, art. 58.

(5) *Ibidem, ibidem.*

(6) Alors et depuis, presque tous les intendants l'étaient et l'ont été. Voyez les mémoires et les arrêts qu'ils nous ont laissés.

(7) C'était le titre que dans leurs actes ils prenaient. Voyez aussi leurs ordonnances et leurs arrêts.

(8) Almanach royal pour l'année 1707, des Intendants de justice, police et finances.

(9) D'après plusieurs rapports qui datent de 1637 et des années postérieures il paraît que, jusqu'à la fin du siècle, les mémoires des intendants étaient intitulés Rapport au roi.

(10) Mémoires des intendants, chap. Justice.

(11) Karlomanni Capitula, 883, Capitulum apud Vernis palatium, art. 9.

(12) Dans leurs livres presque tous les jurisconsultes de ce temps appellent de tous leurs vœux l'élection libre des juges.

(13) Code Marillac ou Michaut, déjà cité, art. 58.

(14) *Ibidem, ibidem.*
(15) Mémoires des intendants, entre autres Mémoire sur la généralité de Moulins, chap. État ecclésiastique.
(16) Commission d'intendant de la généralité de Paris, donnée à Hotman, 14 décembre 1675, Manuscrit du Secrétariat, cité.
(17) Ord. milit. de Louis XIV, titres Fournitures des bourgeois.
(18) Commission d'intendant, pour Hotman, déjà citée.
(19) *Ibidem.*
(20) *Ibidem.*
(21) *Ibidem.*
(22) Code Marillac ou Michaut, déjà cité, art. 58.
(23) *Ibidem, ibidem.*
(24) Mémoire de l'intendant Mesgrigny, déjà cité, Gén. d'Auvergne, 2 décembre 1637, chap. Plaintes contre les habitants des villes, prêts d'argent, usure.
(25) Commission d'intendant, donnée à Hotman, 14 déc. 1675, citée.
(26) Dictionnaires du temps, au mot *Généralité.*
(27) Commission d'intendant, donnée à Hotman, 14 déc. 1675, citée.

DES CONSEILLERS DES CONSEILS DU ROI, chap. LXXXVI.

(1) Almanach royal pour l'année 1699, des Conseils.
(2) *Ibidem, ibidem.*
(3) Arrêt du conseil d'état, 29 juin 1700, relatif à l'établissement du conseil de commerce.
(4) *Ibidem.*
(5) Almanach royal pour l'année 1707, Conseils du roi.—État de la France pour l'année 1702, chap. des Conseils, Conseil des parties.
(6) Arrêt du 14 mai 1655, relatif au conseil d'État privé.
(7) Réglement du 3 janv. 1673, relatif au conseil d'État privé, art. 1.
(8) *Ibidem, ibidem.*
(9) Description de la France, par Piganiol, 1[re] part., chap. 17, art. 4, du conseil des parties.
(10) Réglement du 3 janvier 1673, relatif au conseil d'État privé.
(11) Mémoires des intendants. Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, de la Justice, grand conseil.
(12) *Ibidem, ibidem.*
(13) Arrêts concernant les attributions du grand conseil, Arrêts concernant les attributions du conseil des parties, XVII[e] siècle.
(14) Voyez la note suivante.
(15) Réglement du 3 janvier 1673, relatif au conseil d'État privé, art. 13 et 14. C'est le seul réglement où il soit parlé du costume des conseils du roi.
(16) Description de la France, par Piganiol, 1[re] partie, ch, 17, du Roi gouvernant par lui-même, art. 2, Conseil royal des finances.
(17) *Ibidem, ibidem.*
(18) *Ibidem, ibidem.*
(19) L'état de la France pour 1699, cité, 1[re] part., ch. 3, Conseils.
(20) Dict. de Furetière, Dict. des Arts, par Corneille, *Conseils.*
(21) Almanach royal pour 1707, Conseil du roi, Conseil des dépêches.

(22) *Ibidem, ibidem.*
(23) *Ibidem, ibidem.*
(24) XVI[e] siècle, station 72, le Rieur de Montargis, note (20).
(25) Almanach royal pour l'année 1707, Conseils du roi.
(26) Dict, de Furetière, Dict. des Arts, par Corneille, *Conseil.*

DES MINISTRES, chap. LXXXVII.

(1) XVI[e] siècle, station 72, le Rieur de Montargis, note (60).
(2) *Ibidem, ibidem,* notes sur les secrétaires d'État.
(3) Voyez les notes du chapitre précédent.
(4) XVI[e] siècle, station 72, le Rieur de Montargis, note (81).
(5) Combien la machine politique de la France, du XVII[e] siècle, composée des pièces des machines politiques des vieilles Frances qui avaient précédé, est difficile à connaître et à faire connaître !

Plus ce qu'on en dira sera exact, moins on le comprendra. Le petit nombre de livres de la littérature inférieure, tels que les Almanachs, les États de la France, les Dénombrements, les Descriptions, les Voyageurs fidèles, les seuls qui n'aient pas dédaigné ces matières, en parlent d'une manière obscure, compliquée, et si je puis m'exprimer ainsi, chacun d'une obscurité et d'une complication différentes. Aucun ne vous donne le même nombre des provinces, des sous-divisions des provinces, des généralités, des élections, des établissements ecclésiastiques, judiciaires, ni leurs attributions, ni leur jeu, ni la manière dont ils fonctionnent.

(6) Almanach royal, année 1699, départem. des secrétaires d'État.

(7) Nouvelle méthode de géographie, par l'abbé Dangeau, déjà citée, Carte des secrétaires d'État.

(8) Almanach royal, année 1699 et suivantes.

(9) La littérature d'un peuple exprime ses opinions, surtout ses goûts. Voyez les bibliographies du XVII[e] siècle : combien d'espace donné à la poésie, à l'opéra !

(10) Combien peu d'espace donné au droit public, aux constitutions des États !

(11) La journée du roi était trop courte pour qu'il pût connaître à fond les grandes affaires, et, par conséquent, les diriger à sa volonté, à plus forte raison les petites.

(12) Je lis dans tous les traités de paix signés par des ministres du roi, ministre secrétaire d'État, Recueil de Léonard, déjà cité. Je lis cette même qualification dans les pouvoirs de signer des traités que le roi donnait à ses ministres. Ainsi, le manuscrit du Secrétariat, déjà cité, porte : « ... Nous avons jeté les yeux sur... Brienne... Letellier, marquis de Louvois, ministres secrétaires d'Estat... » Il s'agit d'un pouvoir donné pour renouveler le traité d'alliance entre la France et le Danemarck. Je la trouve même sur le frontispice d'un livre de postes, celui de 1714, *dressé par ordre* de Torcy, ministre secrétaire d'État.

(13) Louvois ne prend pas le titre de ministre secrétaire d'État dans un grand nombre de ses réglements. Pontchartrain et la Vrillière ne le prennent jamais. Almanach royal, 1707. Si je faisais de plus longues recherches, je trouverais des preuves bien plus nombreuses.

(14) Que n'ai-je du temps ou de l'argent pour chercher ou faire chercher pendant plusieurs jours, plusieurs mois, n'importe, aux archives du conseil d'État, aux autres archives publiques, des preuves complètes de cette assertion ; mais j'en ai assez pour me croire certain que le titre de ministre, donné par brevet, a été sottement préféré, vers le commencement du XVIIe siècle, par les secrétaires d'État qui avaient honte de l'obscure origine de leurs premiers prédécesseurs. C'est ce que me disent les cent volumes du manuscrit du Secrétariat, déjà cité, où l'on trouve, après la fin du règne de Louis XIII, des ministres, des ministres secrétaires d'État.

(15) C'étaient le chancelier et le chef du conseil. État de la France, fin du XVIIe siècle, Chancelier, chef du conseil.

(16) Qui a lu le manuscrit du Secrétariat pourrait citer beaucoup de ministres ; je n'en citerai que trois : le président Maisons, le surintendant Fouquet et le maréchal de Turenne.

(17) Lois, ordonnances et réglements du XVIIe siècle.

(18) Ordonn., décisions et actes des ministres d'État au XVIIe siècle.

(19) Note (16) où se trouvent les noms de Maisons et de Turenne.

(20) « ... Sa Majesté... a ordonné et établi... le sieur de Turenne l'un des « ministres de son Estat, pour en cette qualité avoir doresnavant entrée, « séance et voix délibérative en tous ses conseils... sans que le sieur de Tu- « renne soit tenu de prester d'autre serment que celui qu'il a cy-devant fait en « qualité de conseiller aux conseils de Sa Majesté... 4 septembre 1652... » Secrétariat E 3345, Brevet de ministre pour le maréchal de Turenne, même brevet pour le président Maisons.

(21) Je ne citerai que Lionne, ministre aux conférences de Francfort. Mémoire de Choisy, liv. 2, Louis XIV gouverne par lui-même. Pour grand nombre de plénipotentiaires qualifiés du titre de ministres d'État, on peut voir le Recueil des traités de paix, par Léonard, cité.

(22) Note (20).

(23) Note (16).

(24) Mémoires autographes de Louis XIV, publiés par Gain-Montagnac, Paris, Garnery, 1806, année 1661.

(25) Histoire de Richelieu, Histoire de Mazarin, déjà citées.

(26) De l'origine et du progrès des charges de secrétaires d'État, par Briquet, La Haye, 1747, Tableau des secrétaires d'État, Commerce et Marine donnés à Colbert, retirés à Lionne, qui obtint l'administration de quelques provinces en dédommagement.

(27) Almanach royal, Attributions des divers ministres.

(28) « Permission à Loménie de Brienne, pourvu de la charge de secrétaire « d'État, à la survivance de son père, de signer encore qu'il n'ait atteint l'âge de « vingt-cinq ans, 20 mai 1638. » Secrétariat, manuscrit déjà cité.

(29) *Ibidem*.

(30) « Brevet portant permission à M. de Croissy d'accepter les gratifications « des provinces de son département, 22 janvier 1680. » Expéditions de secrétaires d'État, manuscrit dont la communication m'a été donnée par M. Barbier, sous-bibliothécaire de la bibliothèque du Louvre, autrefois la bibliothèque du Conseil d'État, formée par feu M. son père, qui en fut violemment dépouillé, sous la restauration, et qui, tiré hors de son élément, mourut peu de temps après, sans avoir terminé le supplément de son célèbre Dictionnaire des Anonymes qu'il préparait. Heureusement son fils a continué ce supplément ; il a reçu de son père, avec sa belle plume, sa rare sagacité littéraire, et nous avons eu, mais nous avons

eu un peu plus tard, ce que, sans cette injustice, nous aurions eu un peu plus tôt.

(31) « Lettres de pension pour M. de Croissy, 22 janvier 1680... » Expéditions de secrétaires d'État, manuscrit cité à la note précédente.

(32) « Aujourd'hui... désirant gratifier et favorablement traiter le sieur... « secrétaire des commandements, en considération de ses bons services... Sa Ma- « jesté... lui a fait don de la somme de 50,000 livres... » Secrétariat, manuscrit déjà cité, Brevet portant don de la somme de 50,000 liv. à un secrétaire d'État.

(33) Description de la France, par Piganiol, 1[re] part., chap. 17, art. 3, des Secrétaires d'État.

(34) J'ai plusieurs placets présentés à Louvois, à Chamillart, où le demandeur dit monseigneur.

(35) Les placets qui nous restent portent grandeur ou excellence. Voyez d'ailleurs, la collection de Denisart, art. Secrétaires d'État.

(36) Almanach royal, Conseils du roi.

(37) On voit dans leurs biographies que presque tous ont commencé par être conseillers d'État, et leurs brevets, qu'on trouve dans le manuscrit du Secrétariat, déjà cité, en font mention. Je ne citerai que ceux de Loménie et de Colbert.

(38) Je cite encore le manuscrit du Secrétariat, où l'on voit que ce n'est qu'à la fin du XVII[e] siècle que le titre de secrétaire des commandements n'est pas joint, dans les actes, à celui de secrétaire d'État.

(39) Almanach royal, Almanach de la cour, Almanach de Paris, Audiences des ministres.

(40) Histoire des Sécretaires d'Etat, par Fauvelet du Toc, Paris, Sercy, 1668, Généalogies des secrétaires d'État.

(41) Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme, Paris, 1726, Chanceliers.

(42) Histoire chronologique de la grande chancellerie de France, par Tessereau, Paris, 1708, Garde des sceaux.

(43) *Ibidem, ibidem.*

(44) Notes des siècles précédents, relatives au chancelier.

(45) Edits relatifs aux chancelleries des parlements, à celles des présidiaux, et aux chancelleries inférieures, insérés dans la grande Conférence des ordonn., déjà citée, liv. 1, tit. 19, du Grand Chancelier.

(46) Plusieurs seigneurs avaient des justices avec sceaux.

(47) Voyez dans la grande Conférence des ordonnances, liv. 1, tit. 19, du Chancelier, les taxes des chancelleries.

(48) Collection de Jurisprudence, par Denisart, au mot *Sceau*.

(49) Les scelleurs des petites chancelleries ne tenaient pas d'audience comme ceux de la grande chancellerie, les secrétaires du roi, ou comme ceux des parlements, les audienciers.

(50) Collection de Jurisprudenee, par Denisart, au mot *Sceau*.

DU ROI, chap. LXXXVIII.

(1) Le mot Académiste avait, en ce temps-là, deux sens : celui d'élèves des coles de manége que lui donnent le dictionnaire de l'Académi e, ainsi que le dic-

tionnaire de Furetière, et celui de puriste, celui de réformateur de la langue que lui donne la comédie des Académistes par Saint-Evremond, à l'occasion de la réformation de la langue française. Voy. aux notes du chap. des Hommes qu'on appelle originaux, la note (99).

(2) Le Monarque, par le père Senault, Paris, Lepetit, 1664, liv. 5, 1er Discours.

(3) Les Lois civiles, par Domat, Paris, David, 1745, le Droit public, liv. 1, tit. 1, sect. 1. § 6.

(4) Dict. de Furetière, au mot *Relever;* Dict. de l'Académie, au mot *Lever*. Ces dictionnaires ont donné l'expression abrégée des livres des publicistes et des autres livres de leur temps.

(5) Le Prince absolu, Paris, 1617.

(6) Conférence des Ordonnances, par Bornier, Ordonnance de 1670, tit. 13, des Prisons, Greffiers des geôles, art. 29, notes.

(7) C'était l'opinion de ce temps, surtout l'opinion de la Cour. Colbert la partageait, comme il est dit dans les Mémoires de Choisy, liv. 2, Conseil qu'il donne au cardinal Mazarin. Voyez d'ailleurs le Traité de l'autorité royale, Paris, Cusson, 1691, et autres livres pareils où cette opinion se montre plus ou moins manifestement.

(8) Dans toutes leurs ordonnances latines, les rois de France avaient le titre de *Francorum rex*. Ordonnances du Louvre.

(9) Testament du cardinal de Richelieu, Amsterdam, Desbordes, 1689, 2e part., chap. 9, de la Puissance du prince, sect. 8.

(10) Règles du droit français, par Loisel, liv. 1, tit. 1.

(11) Registres du parlement, surtout pendant les minorités.

(12) *Ibidem,* règne de Louis XIV, depuis sa majorité.

(13) Histoires, Mémoires de la première moitié du XVIIe siècle.

(14) Histoires, Mémoires de la seconde moitié du XVIIe siècle.

(15) Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, Paris, Vitré, 1675, et les continuations, XVIIe siècle.

(16) Dans la bibliothèque de Port-Royal, voyez les nombreuses relations, protestations, refus d'obéissance et martyrologes du parti.

(17) Description de la France, par Piganiol, 1re part., chap. 2, du Roi, art. 7, Prérogatives du roi.

(18) L'opinion des contemporains est empreinte dans toute la littérature du XVIIe siècle.

DES HUIT CARILLONNEURS DE FÊTES, chap. LXXXIX.

(1) Ancienne et célèbre foire de Bourges. Histoire de cette ville.

(2) Paroisses de Nevers. Cosmographie de Belleforest, Plan de Nevers.

(3) Dict. de commerce de Savary, Draperies.

(4) Histoire du Berry, par Chaumeau, Lyon, Griphe, 1566, liv. 6, chap. 13, Que signifie la septaine de Bourges.

(5) Il y avait des carillonneurs de fêtes, Martyrologe de Saint-Séverin, déjà cité, Réglement pour la fabrique, chap. 9, Charges des sonneurs, etc., où l'on voit que le carillonneur de fêtes était autre que le sonneur ordinaire et qu'il recevait un salaire particulier. Il en était de même des carillonneurs des autres pa-

roisses de Paris, de même des carillonneurs des paroisses des grandes villes, de même des carillonneurs des cathédrales.

(6) L'air du carillon de Dunkerque est au moins de la fin du xviie siècle; car il se trouve dans tous les recueils d'airs du commencement du xviiie.

(7) J'ai vu une carte géographique où tous les champs de bataille étaient marqués par le signe d'une épée. La Flandre était hérissée d'épées dont plusieurs portaient le nom de différentes batailles.

(8) Description de la Flandre, xvie, xviie siècle.

(9) Les airs les plus populaires dans la Flandre, ceux que l'on y entend le plus souvent chanter, sont les airs des carillons.

(10) Recueil des placards de Hainault, Mons, 1701, Placard du 16 février 1682, relatif à la défense de crier vive tel ou tel village.

(11) Blasons des xve et xvie siècles, édition de Méon, Paris, Guillemot, 1809, Blasons et louange de Dieppe.

(12) Guide des chemins de la France, Paris, Vincent, 1768, 3e part., art. Grandville.

(13) *Ibidem*, *ibidem*, art. Amiens.

(14) L'Innocence du premier âge ou la Rosière de Salency, sans nom d'imprimeur, ni date d'impression, Couronnement.

(15) *Ibidem*, Institution de la rosière.

(16) Des plus excellents bâtiments de France, par Du Cerceau, Paris, 1576, Château de Coucy.

(17) Guide des chemins, par Henri Estienne, Paris, 1553, Verberie.

(18) Hist. du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, paroisse de Macy.

(19) Histoire de Paris, par dom Felibien, Entrée des personnages.

(20) Calendrier hist. de Paris, pour 1726, Paris, Chardon, 25 août.

(21) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 11, chap. *Obit* salé.

(22) Topographie historique de Troyes, par Courtalon, Troyes, veuve Gobelet, 1783, liv. 4, chap. Eglise de Saint-Urbain.

(23) Mémoires historiques sur la Champagne, par Baugier, Châlons, Bouchard, 1721, chap. Etat ecclésiastique.

(24) *Ibidem*, chap. Châlons, art. l'Epine.

(25) Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv. 3, chap. 32.

(26) Cet usage est mentionné dans l'Histoire manuscrite de Bayeux, que feu M. Pluquet m'avait communiquée et que sa famille conserve.

(27) Je n'ai pas sous la main l'ancienne Décade philosophique de Guinguené, mais je suis sûr d'y avoir lu un article de Fr. de Neufchâteau, où il parle et de cette procession et de ces litanies en vieux français.

(28) Mém. des intendants, Mém. sur l'Alsace, Mœurs des habitants.

(29) *Ibidem*, chap. Gouvernement ecclésiastique.

(30) Nouveau voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Strasbourg.

(31) *Ibidem*, *ibidem*.

(32) Economies de Sully, Paris, Billaine, 1664, chap. 93, Affaires de finances, Dépenses en réjouissances.

(33) « ... Les réjouissances des places prises... nous causent la dépense de plus « de deux cent milliers de poudre... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoires des dépenses de la guerre.

(34) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 2, Arts mécaniques, Ordonnances sur les salines, etc.

(35) Histoire de Lyon, par Rubis, déjà citée, liv. 4, chap. 10.

(36) *Ibidem, ibidem.*

(37) Recueil de pièces relatives à l'Histoire de la Mère folle, texte et gravures.

(38) Abolie en 1630, Histoire de Dijon.

(39) Histoire de la ville de Dijon, Priviléges.

(40) Histoire de Lyon, par Rubys, déjà citée, liv. 3, chap. 51.

(41) *Ibidem*, liv. 4, chap. 10.

(42) *Ibidem,* liv. 3, chap. 60, et liv. 4, chap. 10.

(43) *Ibidem,* liv. 3, chap. 60.

(44) La France pittoresque, par M. Abel Hugo, Paris, Delloye, 1835, Département des Hautes-Alpes, art. Mœurs.

(45) *Ibidem, ibidem.*

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) xive siècle, notes de l'épître 90, Le Pelèrinage, où l'on voit que le peuple du Velai aimait ces jeux dramatiques en plein air. Aux xvie, xviie siècles, ces goûts ne devaient pas sans doute avoir cessé, et tous ces jeux scéniques de France, tels que Taillepied nous les représente à Rouen, dans ses Antiquités, chap. des Cornards, devant à peu près se ressembler, ceux du Velai ne devaient guère être différents.

(48) La révolution n'a encore pu extirper cet ancien usage.

(49) Registres du parlement de Toulouse, Arrêts du 30 août 1543 et du 11 février 1592, qui défendent de créer des abbés de mal gouverne.

(50) *Ibidem,* Arrêt du 1er juillet 1544, qui défend de créer des empereurs des gaillards.

(51) Œuvres de Rabelais, Pantagruel, liv. 3, chap. 11.

(52) Description du département du Puy-de-Dôme, par M. Gonod, déjà citée, sect. 3, chap. 1, Caractère, Mœurs.

(53) Cet usage est mentionné dans l'Histoire manuscrite de Bayeux, que feu M. Pluquet m'avait communiquée et que sa famille conserve.

(54) Histoire du Bourbonnais, Redevances seigneuriales, poules.

(55) *Ibidem*, *ibidem*, Plat de noces.

(56) Fondation par le duc et la duchesse de Nevers, pour marier chacun an 60 pauvres filles, 1663, sans nom d'imprimeur, art. Elections.

(57) Une des paroisses de Bourges. Cosmographie de Belleforest, chap. Berri, Plan de Bourges.

(58) Priviléges de la ville de Lyon, Police en temps de peste, Juges de santé.

(59) Je crois que toutes les nombreuses pestes de Paris ont toutes été enregistrées par le parlement qui s'enfuyait lorsque la peste était à la Conciergerie. Ses registres ne mentionnent guère de peste dans dans la dernière moitié du xviie siècle.

(60) Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, par Pazzis, 1808, chap. 1, art. Fêtes.

(61) *Ibidem, ibidem.*

(62) *Ibidem, ibidem.*

(63) Essai sur les monnaies, par Leblanc, déjà cité, Table du prix du marc d'argent.

(64) Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, déjà cité, chap. 1, art. Fêtes.

(65) Voyage de France, par Du Verdier, Paris, Legras, 1667, Provence.

(66) Coutumes des Marseillois, par Marchetti, Marseille, Brebion, 1683, Dialogue 11, § 7.

(67) Cet usage est sans doute aussi ancien que le canal, et j'atteste qu'il n'avait pas cessé au temps de la révolution.

(68) Ces *fenestras* qui, sous le nom de *ferretra*, remontaient aux Romains, ont duré jusques à la révolution et peut-être durent-ils encore.

(69) L'Ulysse Gallo-Belgique, par Golnitz, déjà cité, art. Beaucaire.

(70) J'ai plusieurs fois entendu parler de cette belle illumination à l'ancien maître de musique de la cathédrale de Perpignan, employé dans mon bureau lorsque j'étais secrétaire de district.

(71) Tout le monde est journellement témoin de cette merveilleuse adresse des Béarnais.

(72) Dans le Midi on appelle cette petite guitare guimbarde ou trompe de Béarn. Elle est décrite dans le Dict. de Furetière, au mot *Trompe*.

(73) Dict. de Richelet, déjà cité, au mot *Tambour*.

(74) Au cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, il y a, dans le portefeuille des danses, une gravure du XVII[e] siècle, où on lit clavecin-carillon de trente-trois cloches. Voyez d'ailleurs le Dict. de Furetière, au mot *Carillon*.

(75) Réglem. sur le droit de marc d'or, 23 décembre 1656, art. 607.

(76) Cosmographie de Belleforest, déjà citée, de la Gascoigne ressortant à Bordeaux, Dax.

(77) Le Fidèle conducteur, par Coulon, Paris Clousier, 1654, chap. de Paris à Xaintes, etc., Saint-Sever.

(78) Géographie de Desrues, déjà citée, art. Bazas.

(79) Ancien usage de l'Agenois qui s'est depuis longtemps conservé, qui se conservera longtemps encore, comme tous les usages où l'on donne à manger, où l'on mange.

(80) En ce moment allez à Batz et vous y verrez aux jours de fêtes les jeunes gens et les jeunes filles porter des habits de cette sorte.

(81) Voyage dans le Finistère, par Cambry, Paris, 1799, ch. Roscoff.

(82) *Ibidem*, chap. District. de Landerneau,

(83) Voyages de Monconys, déjà cité, Voyage de Portugal, mai 1645.

(84) Cet usage est plus longuement décrit dans l'Histoire manuscrite de Bayeux par Pluquet, que dans l'imprimé, chap. 62, Usages divers.

(85) Histoire de Rouen, par Amiot, Rouen, Hérault, 1710, 1[re] part, chap. 7, Oison bridé.

(86) L'Ulysse français, par Coulon, déjà cité, art. Poitiers.

(87) Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres, Niort, Plisson, an 10, chap. 3, Etat des individus, § 1

(88) *Ibidem*, *ibidem*.

(89) *Ibidem*, *ibidem*.

(90) *Ibidem*, *ibidem*.

(91) *Ibidem*, *ibidem*. § 3, Caractère, Mœurs.

(92) *Ibidem*, *ibidem*.

(93) *Ibidem*, *ibidem*.

(94) Bibliothèque de droit français, par Bouchel, au mot *Quintaine*.

(95) Réglement sur le droit de Marc d'or, 23 décemb. 1656, art. 612.

(96) Cout. des Marseillois, par Marchetti, citées, Fête de la purification.

(97) Anciens rituels, anciens processionnaux.

(98) Avant la révolution, et par conséquent à la fin du XVIII[e] siècle, il y avait beaucoup de confréries laïques sous le nom de congrégations des artisans ou de congrégations des messieurs. Quant aux confréries des pénitents, voyez au XVI[e] siècle, les notes de la station 19, Le Pénitent d'Avignon.

(99) Du temps que j'étais au collége, plusieurs de mes jeunes camarades allaient aux processions générales figurer de petits moines.

(100) Au XVII[e] siècle, les décorateurs des processions, surtout en Provence, ne devaient pas s'arrêter aux petits moines.

(101) Je les ai vues, et certes elles ne commençaient pas alors, bien au contraire, elles finissaient.

(102) J'ai vu encore celles-là.

(103) Almanach de Paris, juin, jour de la Pentecôte.

(104) Note (80) du chap. 81, des Défaiseurs et des Refaiseurs.

(105) Et encore à l'époque de la révolution je les ai vus porter leurs emblêmes et leurs bannières.

(106) Les processions générales de Bordeaux, de Toulouse, de Marseille, de Lille, si on en juge par celles que j'ai vues avant la révolution, devaient tenir plusieurs lieues de long.

(107) Les processions jubilaires que j'ai vues aussi devaient être encore bien plus longues. Celle de Correns, en 1613, était de 55,000 personnes. Histoire de Brignolles, par Raynouard, déjà citée, § 19.

(108) On voit encore ces processions avec leurs grandes bannières peintes.

(109) Histoire de la ville de Lille et de ses principaux établissements, Manuscrit du commencement du XVII[e] siècle, que j'ai, chap. Processions.

(110) Nouveau Voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Cambray.

(111) Antiquités de Rouen, par Taillepied, chap. 46, de l'Institution du Saint Sacrement.

(112) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 11, chap. Processions,

(113) *Ibidem, ibidem.*

(114) *Ibidem, ibidem.*

(115) Hist. de la ville d'Angers, Institution de la procession du sacre.

(116) Description de la France, par Piganiol, 6[e] part., chap. 28, Anjou, art. Anger.

(117) Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv. 4, chap. 69, de la Statue Mandace.

(118) L'Ulysse français, par Coulon, déjà cité, Limoges.

(119) *Ibidem*, Lyon.

(120) Hist. de Marseille, par Ruffi, Marseille, 1642, liv. 9, chap. 3.

(121) Voyages de Monconys, cités. Voyage de Provence, août 1646.

(122) Histoire de la Provence, chap. du roi René.

(123) Antiquités de Paris, par Sauval, Procession du chapitre de Notre-Dame à Saint-Lazare.

(124) Comptes des revenus des économats, Manuscrit déjà cité. « ... L'abbé de « Saint-Sernin donne au chapitre... collation en ladite église au jour du jeudi saint et de la Saint-Jean... »

(125) Histoire de la Bazoche et de l'empire de Galilée.

(126) Histoire des villes, notamment de Lyon, Bazoches,

(127) Ces anciens usages s'affaiblissent, mais vivent encore.

(128) Dict. de Furetière, au mot *May*.

(129) Une charte donnée à Marchiennes, par Charles V, citée par Bottin, secrétaire de la préfecture du département du Nord, dans son Annuaire statistique pour l'an 12, porte l'institution d'une compagnie d'arbalétriers à Marchiennes. On se rappelle que Charles V institua de même, dans les autres villes, l'exercice de l'arc. Voyez ses historiens.

(130) Nous les avons vues porter ces anciens beaux habits jusqu'à la révolution.

(131) J'ai sur parchemin plusieurs brevets de chevaliers de l'arc, de l'arquebuse que la révolution a fait disparaître.

(132) Note précédente.

(133) Histoire de Reims, par Gerusez, Tir de l'arquebuse. — Histoire de Bayeux, par Pluquet, Jeu de l'arquebuse.

(134) Mémoires pour l'Histoire de Troyes, par Grosley, Paris, Volland, 1712, Précis des annales troyennes, année 1783.

(135) Histoire de Reims, par Gerusez, Tir de l'arquebuse.

(136) *Ibidem, ibidem.*

(137) Ordonnances sur le fait des tailles, Rouen, Ferrand, 1699, Enregistrement de la Cour des aides de Normandie, de l'édit de 1634, art. 23, Maintien des exemptions d'aides, pour avoir abattu l'oiseau, etc.

(138) Histoire de Reims, Tir de l'arquebuse.

(139) Almanach de Lyon, pour 1760, chevaliers de l'arquebuse.

(140) Cet usage s'est encore conservé.

(141) Autre usage qui s'est également conservé.

(142) Almanachs historiques de Paris, XVIIe siècle, Mois de juin.

(143) Le Bourbonnais n'est pas sans doute la seule province où cette chanson se soit fait alors et se fasse encore entendre.

(144) Cet ancien usage ne peut pas se perdre.

(145) Dans tous les pays, il en a été ainsi depuis long-temps, et il en sera toujours de même.

(146) Même observation.

(147) Suivant les habitudes des diverses provinces on moissonne avec l'un ou l'autre de ces deux instruments.

(148) Ces observations, qu'on peut faire ailleurs, frappent surtout dans le département des Deux-Sèvres. Voyez la statistique du préfet Dupin, chap. 3.

(149) *Ibidem, ibidem.*

(150) Manuscrit de l'Histoire de Bayeux, par Pluquet, déjà cité, chap. 62, Usages divers.

(151) J'ai dit, à la note (79), que les usages de donner à manger, de manger se conservaient long-temps. Je dis ici que les usages de donner à boire, de boire ne se conservaient pas moins long-temps. Ces usages sont de l'Agenois.

(152) Sans différences, sans modifications bien marquées.

(153) Jusqu'à la révolution, les campagnes, au moment de la récolte, ont retenti de ces cris.

(154) Partout le peuple se montré fort avide de ces grandes revues. Au XVIIe siècle il ne pouvait en être autrement.

(155) Marie! Marie! On n'entend aujourd'hui ce nom que dans les campagnes. Au XVIIe siècle, et même quelques années avant la révolution, on l'entendait dans les villes aussi bien que dans les campagnes.

(156) C'est incontestable pour qui a chômé joyeusement les fêtes dans l'une et l'autre partie de la France.

(157) Cela est encore vrai, mais peut-être pas, j'en conviens, aussi vrai qu'au XVIIe siècle.

(158) J'ai compté trois ou quatre mille grandes ou petites villes; je compte trois ou quatre mille grands ou petits bourgs, et je pense qu'il faut compter cinq ou six mille fêtes-foires.

(159) Documents fournis par un habitant de Gannat.

(160) Histoire de Bayeux, par Pluquet, déjà citée, chap. 28, Foires.

(161) Constitutions et réglements des universités et des colléges. J'en ai lu beaucoup, et je puis assurer qu'au XVII[e] siècle les vacances scholaires avaient lieu à peu près dans le même temps et étaient à peu près de la même durée que celles d'aujourd'hui.

(162) Même observation.

(163) Voyez la note (153) de ce chapitre.

(164) Note faite dans le pays. Je le répète, les usages quelconques sont ordinairement fort anciens.

(165) On fait, et je puis dire aussi, on faisait cette petite espiéglerie dans le Bourbonnais et sans doute bien plus loin.

(166) Moi, qui ai entendu ces petits drames d'après-soupers des vendanges et qui me les rappelle assez exactement, je leur trouve un air antique.

(167) Description du département du Puy-de-Dôme, par M. Gonod, déjà citée, sect. 3, chap. 1, Caractère, Mœurs. Cet usage, comme la plupart des usages, est général en France.

(168) Usage du Bourbonnais.

(169) Usage général et fort ancien; car, dans les manuscrits des Voyages de Mandeville, de Marc-Paul, conservés au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, écrits au XIV[e] siècle, on voit à plusieurs vignettes la représentation de cimetières avec des croix de bois sur les tombes.

(170) Je crois inutile de dire, et cependant il faut que je dise qu'au XVII[e] siècle il devait en être ainsi.

(171) Il y avait alors, comme aujourd'hui, du papier, de l'huile pour le rendre transparent. Il devait encore en être ainsi.

(172) Et comme aujourd'hui les bonnes gens devaient aller veiller chez les tisserands.

(173) Les Bigarrures et les Escraignes dijonaises, par Desaccords, Paris, Cotinet, 1662, Prologue des Escraignes.

(174) *Ibidem, ibidem.*

(175) Contes d'Eutrapel, déjà cités, conte Débats et Accords.

(176) J'en ai vu à Cambray, à Saint-Omer et à Lille qui m'ont paru fort anciennes. Le peuple se rassemble dans les plus grandes aux veillées d'hiver.

(177) Dans les pays méridionaux il se rassemble aussi pendant l'hiver dans les grandes étables et certainement depuis bien long-temps.

(178) Mémoires, romans et comédies du temps.

(179) Livre des décisions des cas du jeu de toute espèce, Paris, 1694.

(180) *Ibidem, ibidem.*

(181) Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, par le comte Rœderer, déjà cité.

(182) J'ai un exemplaire du livre de Labruyère, tout chargé d'ancienne écriture, portant les noms qu'il était censé avoir eus en vue en composant ses Caractères. On sent que la méchanceté mettait souvent le nom d'un ennemi dans ces exemplaires remplis à la main.

(183) Encore aujourd'hui, quand nos villageois ont vidé quelques bouteilles, ils dansent ensuite volontiers sur la table. Ils ont vu danser leurs pères qui avaient vu danser leurs grands-pères.

(184) C'est une danse de mon pays, et sans doute de bien d'autres pays et sans doute aussi fort ancienne.

(185) Ce drame ou des drames de ce genre se jouent-ils dans la Flandre, dans le Roussillon, dans la Bretagne, dans la Franche-Comté? Je l'ignore, mais ils se jouent dans les montagnes d'Auvergne. On y reconnaît l'ancien mystère des Loups bien antérieur au XVII[e] siècle.

(186) Comparez le Dictionnaire des jeux, Paris, Barbou, 1807, avec le Répertoire des jeux de 1707, et le Répertoire de 1707 avec celui du Gargantua de Rabelais, et vous trouverez que, dans l'une et l'autre période de temps, il y a un accroissement numérique de moitié.

(187) Délices de la France, par Savinien, déjà cités, chap. 23, Tous les âges trouvent leur contentement en France.

(188) *Ibidem, ibidem.*

(189) Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, déjà cité, liv. 3, chap. 8, note 10.

(190) Bigarrures de Desaccords, déjà citées, Escraignes dijonnaises, 9[e] Escraigne.

(191) Dict. de Furetière, au mot *Mouche.*

(192) Gargantua de Rabelais, chap. *Jeux.*

(193) Maison de jeux académiques, Paris, Loyson, 1668, Jeu des proverbes.

(194) Dict. de Furetière, au mot *Mestier.*

(195) Le Roman de Mellusine, Paris, 1637.

(196) La Druidesse ou la Fée de Royat, poëme, par M. Reymond,

(197) Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, etc., Comptes des receveurs du comté d'Artois.

(198) Histoire de Bayeux, par Pluquet, chap. 49, des Préjugés.

(199) *Ibidem, ibidem.*

(200) Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays.

(201) Voyage dans le Finistère, par Cambry, déjà cité, chap. District de Landerneau.

(202) Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays.

(203) C'est ainsi que dans les villages des environs de Paris on nomme le diable, et ce n'est pas d'hier.

(204) Depuis le Cantal jusqu'aux Pyrénées, le diable a été, depuis bien des siècles, appelé Jean-Petit aux pattes noires:

(205) Histoire de Bayeux, par Pluquet, chap. 49, des Préjugés.

(206) Encore aujourd'hui, au fond des villages, ces noms de livres épouvantent les bonnes gens, et autrefois ils les épouvantaient bien davantage.

(207) Autrefois les noms des livres du grand et du petit Agrippa épouvantaient bien plus les bonnes gens, et cependant ils les épouvantent encore.

(208) Le jeune écrivain qui recueillerait tous les jolis contes que, dans le Midi, on fait sur le drac, donnerait à notre littérature légère un livre bien autrement gai, bien autrement varié que nos romans.

(209) De Juramentis, Capitulo Bellovacensi factis, de Pulsatore campanarum, manuscrit du XV[e] siècle, qui est en ma possession.

(210) Coutumes des Marseillois, par Marchetti, déjà citées, Dialogue 11, Noël.

(211) Vide Cangii Glossarium, verbo panis, Panes calendarii. Encore dans les villages on cuit, quelques jours avant Noël, ce pain qu'on appelle Kalendat.

(212) Coutume des Marseillois, par Marchetti, déjà citées, Dialogue 11, Noël.

(213) *Ibidem, ibidem.*

(214) La nuit de la veille de Noël on voit les chemins des villages aux églises

éclairés par les branches de pin ou les bâtons garnis de paille qu'allument les villageois qui chantent les cantiques sur la naissance de Jésus-Christ. Cet usage doit remonter à Constantin.

(215) La preuve que l'on faisait ces présents, c'est qu'on les fait encore, moins quelques objets, tels que les Constitutions.

(216) Propos rustiques de Ragot, par Noël Dufail, chap. de la Grande bataille de Flameaux.

(217) Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du Pays.

(218) La mélodie, le rhythme de cet air approche beaucoup de notre ancienne musique.

(219) Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays.

(220) Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du roi-boit, par Deslyons, Paris, 1670.

(221) J'attesterais bien que cette ancienne expression elliptique est en usage dans quelques pays ; mais je n'attesterais pas qu'il en soit ainsi dans toute la France.

(222) Quant à cet usage, à cet ancien usage, j'attesterais qu'il est général dans toute la France.

(223) Tout le monde est à même de faire cette observation.

(224) Antiquités de Paris, par Sauval, Porte-Saint-Antoine, spectacles et divertissements.

(225) A Toulouse les masques jetaient des dragées aux fenêtres des dames. Cet usage durait encore du temps de mon grand'père, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle. Il en était de même à Château-Thierry au siècle dernier.

(226) Serées de Bouchet, serée 26e, des Personnes grosses et grasses.

(227) Usage général dans toute la France, ancien usage.

(228) Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv, 2, chap. 16.

(229) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 11, chap. des Fêtes.

(230) Cet usage subsistait encore avant la révolution dans certaines villes, notamment à Rhodès.

(231) Dans toutes les églises, ce jour-là, tous les enfants portent un rameau chargé de sucreries et paré de rubans. Leurs grands-pères, certainement, en avaient porté un pareil.

(232) Coutumes des Marseillois, par Marchetti, Dialogue 15, les Rameaux.

(233) A la dernière semaine du carême on pare bien richement les autels ; j'ai vu qu'avant la révolution on les parait plus richement. Peut-être à la fin du XVIIe siècle les parait-on plus richement encore.

(234) Heptaméron ou Contes de la reine de Navarre, 2e journée, Propos facétieux d'un cordelier. Cet usage a subsisté jusqu'à la révolution,

(235) Cet usage de visiter, le jeudi-saint, les églises, les prisons et les hôpitaux existait au moins au commencement du XVIIe siècle, puisque Du Breul en parle dans ses Antiquités de Paris, chap. Hôtel-Dieu.

(236) Usage de notre temps et de l'ancien temps ; Boileau en parle en ces termes : « Du Saint-Jeudi la bruyante crescelle. »

(237) Histoire de Paris et des environs, Promenade et abbaye de Longchamps.

(238) Réglem. de l'Académie royale de musique, Concerts spirituels.

(239) Miserere de Lalande, avec accompagnement et chœurs, manuscrit de la fin du XVIIe siècle que je possède.

(240) Pendant la dernière semaine de carême les boutiques de Paris ressemblent aujourd'hui moins à celles de cette même ville au XVIIe siècle que les boutiques de nos villes et de nos petites villes.

(241) Délices de la campagne, déjà cités, liv. 2, chap. 49, Œufs.

(242) J'ai aujourd'hui à demander aux jeunes écoliers si, à cet égard, ils sont aussi scrupuleux que nous l'étions, nous vieux écoliers, plus voisins de l'éducation du XVIIe siècle.

FIN DES NOTES DU XVIIe SIÈCLE.

